2012 : Les Nains de Jardin envahissent la campagne présidentielle..

Michel Giran et les Nains de Jardin pour la Planète



- Un Etat des lieux dans 80 des grandes thématiques du « développement durable »
- Plus de 300 exemples qui vont dans le bon sens
- Des sites web pour en savoir plus

C'est lorsque nos rêves et nos aspirations mêmes se transformèrent que notre monde le fit aussi. Cela se passa à tellement d'endroits, dans tellement d'âmes, chez tellement d'innovateurs et de penseurs et de gens d'action qu'il est impossible d'identifier des héros individuels de cette époque de changement. Nombre de gens devinrent de plus en plus conscients du désastre menaçant l'environnement,conscients des bornes qu'imposent les moyens traditionnels de répondre à nos besoins, et conscients de la nécéssité d'un changement profond et fondamental. Parfois, nous étions accablés par cette prise de conscience. D'autres fois, la nature même de notre dilemme attisa une flamme ancienne en nous, ce feu qui, dès le début de notre évolution, nous a poussés à réagir de façon créative au changement. Les autres espèces de notre monde transforment leurs corps afin d'évoluer. Nous, les humains, nous transformons nos esprits, nos âmes et nos cultures.

Association des collèges communautaires du Canada



Nous sommes toutes et tous des nain(e)s de jardin pour la planète !

Créée en Juin 1996, sous l'impulsion de Michel Giran, ADOME a réalisé de nombreux produits multimedia autour du développement durable [CD Roms , Livres , sites internet] et organisé des évènements autour de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour le Développement Durable.

Membre du Collectif des ONGs françaises au Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesbourg en 2002 , du Comité 21, de l'Alliance des ONGs pour la Planète...,ADOME s'insère dans un vaste réseau de partenaires et a toujours eu à coeur de relier ses divers projets autour de l'internet et du multimedia à la réalité de tous ces acteurs de terrain du développement durable avec lesquels elle est en relation quasi quotidiennes .

Son implication dans le monde des ONGs a pour but de sensibiliser le public à tous les enjeux du développement durable en lui proposant parallèlement de s'informer sur ceux-ci à travers notre site web et les autres outils d'information que nous préparons.

Parmi les réalisations d'ADOME : http://www.planetecologie.org qui, entre Juin 2001 et Janvier 2008 ….attirait environ 3 500 visiteurs uniques par jour ...avant que nous ne passions à la suite de planetecologie : Ecobase 21 : http://www.ecobase21.net

Durant toutes ces années ..Michel Giran a rencontré de très nombreuses personnes parmi lesquelles une centaine sont experts dans diverses thématiques développement durable et sont devenus des ami(e)s …

D’abord par dérision devant l’ampleur de la tâche à accomplir pour le changement …puis , parceque cette expression de « Nains de Jardin pour la Planète » faisait sourire et nous permettait de rencontrer d’autres personnes et structures …nous avons décidé de nous présenter dans toutes les rencontres et colloques auxquels nous participons ..comme des « Nains de Jardin pour la Planète »

Nous sommes toutes et tous des Nain(e)s de Jardin pour la Planète ….et vous participez peut être déjà à d’autres réseaux [parmi lesquels : http://ddnetwork.ning.com - http://www.tinkuy.fr - http://www.planete-attitude.fr - http://www.passerellesetcompetences.org - http://gerardklein.org - http://www.colibris-lemouvement.org]….Dans ce cas …il n’est pas vraiment nécessaire que vous deveniez Nain(e)s de Jardin pour la Planète ….à moins que vous n’ayez envie de relier ces réseaux entre eux et au notre …

Soyez acti(ve)s durant les prochaines campagnes présidentielles et législatives …avec nous ou dans d’autres groupes , peu importe …pour montrer que nos rêves sont possibles puisque de certain(e)s ont commencé à les réaliser …

Et si vous voulez nous rejoindre..vous serez accueilli(e) à bras ouverts : La règle d’adhésion est simple : On vient pour apporter des compétences , des informations , des contacts aux autres Nain(e)s …sans rien attendre …et dans la bonne humeur …

Vous voulez devenir membre ?



Envoyez nous un email …décrivant vos activités et vos propositions en mentionnant « Adhésion Nain(e)s de Jardin dans l'objet de l'email …

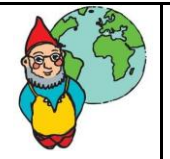
Parmi les membres actuels et réguliers :

Nom - Prénom	Activités	Site web	Email
Agathe Claire Raciazek	Graphiste multimedia		agatheclaire@hotmail.com
Agnès Rambaud	Conseil et Communication pour le développement durable	http://www.desenjeuxetdeshommes.com	Agnes.Rambaud-paquin@desenjeuxetdeshommes.com
Alain Gourarié	Informatique	http://www.e-coms.fr	algo@wanadoo.fr
Anny Lamy	Education à l'environnement		anny.lamy@orange.fr
Antony Gutowski	Vente de High Tech solaire		anthonyguto@gmail.com
Antoine Gérigné	Conseil pour le développement durable dans un grand groupe	http://www.up2green.com	antoinegerigne@yahoo.fr
André Brouchet	Eco-business angel		aubonconseil@yahoo.fr
Michel Kormann	Commercialisation de produits énergies renouvelables		bicf.mk@wanadoo.fr
Bruno Robert	Innovations / Energie positive / Cogénération	http://www.energency.info	brobert@energency.info
Claude Périgaud	Finance / Informatique		Claude.perigaud@gmail.com
Claude Sung	Micro blogging		claude.sung@free.fr
Diego Le Gallou	Formation / Information auprès des jeunes		diegolegallou@gmail.com

Dominique Doré	Réseautage inter réseaux		domdore21@yahoo.fr
Elisabeth Pastor Reiss	Agence conseil éthique	http://www.ethicity.fr	elizabeth.reiss@ethicity.fr
Etienne Godinot	Economie non violente Aide aux paysans sans terre indiens	http://www.gandhi2012.org	etienne.godinot@wanadoo.fr
François Le Chevalier	Informatiques		Francois.LECHEVALIER@supinfo.com
Hervé Le Grand	Eco-conseiller	http://www.CreerSansDetruire.com	herve-le-grand@CreerSansDetruire.com
Hervé Magnin	Auteur Compositeur Interprète - Coach - Formateur		hervemagnin@wanadoo.fr
Jean Louis Mineo	Informaticien - Coach		jean.louis.mineo@gmail.com
Jean Christophe Carteron	Enseignant Développement Durable dans une école de commerce	http://www.euromed-management.com	jean-christophe.carteron@euromed-management.com
Jean Luc Roux	Enseignant conférencier pour une nouvelle économie et sur les monnaies complémentaires		jeanlucroux@me.com
Joël de Montalier	Conseil en entreprise		joel.de.montalier@gmail.com
Joseph Serra	Enseignant - Conférencier	http://www.bouddhisme-et-environnement.org	josephserra@yahoo.fr
Christine Kristoff	Journaliste - Attachée de presse - Ecrivain		kriska@club-internet.fr
Louis Albert de Broglie	Directeur de la maison Deyrolle	http://www.deyrolle.com	labroglie@wanadoo.fr
Lama Lhundroup	Lama - Organisateur d’évènements		lhundroup@rimay.net
Mariona Vivar	Journaliste	http://www.alternativechannel.com	mariona.vivar@alternativechannel.com
Martin Durigneux	Animateur d’une association pour la démocratie	http://www.anciela.info	martin.durigneux@anciela.info
Manuel Colas de la Roche	Producteur	http://www.lotus-productions.net	mdelaroche@lotus-productions.net

Marie Pierre Cabello	Journaliste - Animatrice des Mardi de l’Environnement	http://www.s-e-r-e.net	mpcab@wanadoo.fr
Nadia Loury	Conseil spécialisé / biodiversité		nadia.loury@orange.fr
Olivier Dubigeon	Conseil spécialisé RSE		olivier.dubigeon@sustainway.com
Patrice Blandin	Architecte Conseil		patrice.blandin0013@orange.fr
Paul Ribeyrotte	Business Angel		paul.ribeyrotte@wanadoo.fr
Patrick Montier	Traçabilité des produits « responsables »	http://www.ecocompare.com	patrick@montier.com
Philippe Le Gonnidec	Créateur de jeux en ligne et d’univers virtuels	http://www.sos-21.com/	phil.lego@quark-plg.com
Philippe Goupil	Journaliste	http://www.decisionsdurables.com	philippe.goupil@decisionsdurables.com
Patricia Kasperet	Journaliste vidéaste	http://www.e-coms.fr	pkasperet@wanadoo.fr
Patric Nottret	Ecrivain	http://patric.nottret.free.fr	pnottret@yahoo.fr
Steve et Nicole Redner	Musiciens , Animateurs de projets de reforestation	http://pourlaterre.org	pourlaterre@hotmail.com
Pierre Aussage	Scientifique , Conseil développement durable		ppaussage@hotmail.fr
Roland Gérard	Vice président du réseau Ecole et Nature	http://reseauecoleetnature.org	roland.gerard@ecole-et-nature.org
Maxime de Rostolan	Directeur de la collection Deyrolle pour l’Avenir	http://www.deyrollepourlavenir.com	rostolan@deyrolle.fr
Gérard Russo	Organisateur d’évènements et Conseil	http://foodcultureeurope.eu	russo@free.fr
Serge Broch	Montage de projets dans le domaine des énergies renouvelables		sbh@gmail.com
Séverine Lecomte	Agence de communication - Conseil	http://www.agence-heidi.fr	severine.lecomte@agence-heidi.fr
Stéphane Riot	Conseil pour la changement dans les entreprises	http://noveterra.com	stephriot@gmail.com
Sylvianne Villaudière	Agence de communication - Conseil	http://www.alliantis.fr	svillaudiere@alliantis.fr

Thierry Vincent	Montage de projets au sein de l'ARENE IDF	http://www.areneidf.org	t.vincent@areneidf.org
Patrick Pénicaud	Culture , Innovation pour le développement durable		valis@laposte.net
Michel Veillard	Montage de projets solutions contre l'effet de serre		veillami@wanadoo.fr
Victor Hugo Espinosa	Inter réseaux associatifs en région PACA	http://www.ecoforum.fr	vhe13@free.fr
Vincent David	Mise en lien des acteurs du développement durable	http://www.vdrup.net	vincent@vdrup.net
Christian Weisse	Réseaux , Business , Aide au montage de projets		weisse123@hotmail.fr
Yves Carmeille	Réseaux en ligne pour faciliter la levée de fonds	http://www.eyedo.com	Yves@Carmeille.com
Patrice Zana	Enseignant développement durable Créateur , Artiste , Ecrivain		zanap@club-internet.fr



Comment nous aider ?

1° : Faisons ensemble un état des lieux des bons exemples et débuts de solutions : Un grand nombre d'associations , de collectivités et d'entreprises ont déjà fait quelques pas vers ce changement auquel nous aspirons …Signalez les nous ...sur http://www.mutation21.org

2° : Souscrivez dès maintenant pour l'achat de l'ouvrage complet à raison de 18 € [Frais de port compris] par ouvrage pour 5 ouvrages minimum ..Votre chèque à l'ordre d'

ADOME – Ecoaction 21 / 5 Rue des Immeubles industriels : 75011 Paris Tel : 01 43 72 92 61
Email : mgiran@yahoo.fr

sera déposé sur un compte bloqué avant que ne vous soit envoyé cet ouvrage ..dont la parution est prévue pour Octobre 2011

3° : Parlez en autour de vous et devenez partenaires de cette opération : Nous pouvons imaginer , pour un léger supplément , personnaliser cet ouvrage au nom de votre organisme , y rajoutant ce que vous faites dans le domaine du développement durable ..afin de le distribuer sous le nom de votre organisme ..

Préface

Depuis le commandant Cousteau et René Dumont....les thèmes écologiques sont devenus de plus en plus présents dans les campagnes présidentielles ...même si les scores des candidats écologiques ne se sont pas franchement améliorés ..

Avril 74 : René Dumont 1,30%
Mai 81 : Brice Lalonde 3,90%
Avril 1988 : Waechter 3,80%
Mars 1995 : Dominique Voynet 3,30%
Avril 2002 : Noël Mamère 5,20%
Avril 2007
 Dominique Voynet 1,57 %
 José Bové 1,32 %

Grâce à ces pionniers ...les questions écologiques [et tous les thèmes du «développement durable » -qu'on aime ou non ce mot maladroit, se cache derrière lui un nouvel équilibre à trouver entre Economie – Social – Environnement – Gouvernance --Nord – Sud ...etc.] sont de plus en plus au centre des débats de société … Les prochaines élections présidentielles arrivent ...et ces questions seront abordées par tous les partis ….

Chacun sait qu'internet a joué un très grand rôle que ce soit lors de la dernière campagne présidentielle amércaine ou pendant les récentes "révolutions arabes"...Les politiques français le savent aussi bien que les autres...Thierry Vedel, sociologue des médias au Centre de recherches politiques de Sciences Po parle même de démocratie électronique ...Chaque parti fourbit ses armes pour inonder internet et les réseaux sociaux de ses arguments ..

Notre pari ...est que la bataille écologique des présidentielles se gagnera aussi sur Internet pour une raison très simple : Les débats écologiques - comme tous les débats d'ailleurs - nécessitent , pour convaincre , d'être argumentés avec de multiples bons exemples et bonnes pratiques qui montrent que tout ce que prône le "petit peuple de l'écologie" est possible ..

Nous [ADOME est une association dont l'objet est d'utiliser les technologies multimedia et internet pour diffuser la connaissance sur les thémes du développement durable] accompagnerons tous les débats en ligne qui vont se mettre en place car une bonne campagne web sur les thèmes écologiques ..çà se prépare ...Rassurez vous cependant : Nous n'avons nullement l'intention de faire le travail des animateurs de débats politiques ..Ce n'est pas notre fonction mais nous pouvons peut être les aider à rendre ces débats plus intéressants ..Notre propos ne sera pas de créer de nouveaux débats mais d'alimenter les débats qui auront lieu avec des contenus qui illustrent les propos écologiques des candidats afin de tenter d'en améliorer les scores ...

Le pari vaut la peine d'être tenté mais nécessite probablement que ces incorrigibles gaulois qui adorent le débat d'idées ....y ajoutent un zeste de bon sens , de pragmatisme et de modestie ...

Il n'est pas ridicule , loin s'en faut , d'interpeller un orateur en lui demandant s'il a des exemples de solutions sur les sujets dont il parle avec tant de convictions ...Pour chaque point clé de la campagne ..nous proposerons

- Des liens web vers des documents explicitant ce thème
- Des vidéos en ligne
- Des rendez vous en vidéo conférence avec Eyedo [http://www.eyedo.com]
- Des Vidéos interviews avec des liens explicitant le thème abordé

Finies la langue de bois et les grandes généralités : La communication du futur en général et la communication politique en particulier ..seront interactives ..et cela change tout !

Ce petit guide de l'éco-électeur n'a d'autres ambitions que de faire un tour d'horizon sur chacun des thèmes qui risquent d'être abordés dans cette campagne

- Un Etat des lieux dans 80 des grandes thématiques du « développement durable »
- Plus de 300 exemples qui vont dans le bon sens
- Des sites web pour en savoir plus

NB : Parallèlement à la sortie de cet ouvrage....nous ouvririons un site web afin que les lecteurs de cet ouvrage et les acteurs du changement écologique puissent échanger entre eux des bons exemples , des services et compétences ..élaborer des démarches ...et organiser des débats en ligne argumentés ...avec la technologie Eyedo [http://www.eyedo.com] et du contenu Ecobase 21 [http://www.ecobase21.net]

Remerciements :

Outre à mes parents (mon père officier de marine même promotion que le commandant Cousteau puis agriculteur !) , à de vénérables lamas tibétains qui m'ont aidé , plus jeune , à trouver un sens à ma vie au milieu de cette époque dans tous les sens, à ma fille Carole qui nous a déjà donné 22 ans de sourires , à ma compagne Martine qui m'a aidé à garder le cap au milieu des turbulences , je pense à tous ces amis passionnés et militants , enthousiastes et généreux sans lesquels la route parcourue aurait été bien triste et fastidieuse ..et les remercie infiniment du fond du coeur pour leurs aides diverses : que les étoiles en soient témoins : ils sont quelques uns des grains de sel sans lesquels la vie n'aurait plus aucune saveur !

Introduction : Changer de pansement ou penser le changement

Lorsqu' on s' intéresse au développement durable, on est frappé par l' étendue et la complexité des enjeux et les courtes échéances pour y faire face. Aussi avons-nous tous, à un moment ou un autre, douté de la réalité de certains des problèmes ou de notre capacité d' action ? Ces interrogations sont légitimes, mais si elles ne sont pas levées elles constituent de véritables barrières au changement. Il existe ainsi bon nombre de « fausses bonnes raisons » de ne pas s' engager dans le développement durable : l' ignorance, la peur du changement, la volonté de maintenir son mode de vie...etc...

Il ne s' agit pas de stigmatiser des personnes mais bien de comprendre leurs représentations et de trouver les moyens de les entrainer vers un développement « qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (Rapport Brundtland - Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU,1987)

	**Les Aquibonistes** : De toute façon, c'est déjà trop tard ! Les aquoibonistes, ce sont ceux qui baissent les bras d'avance, sûrs de ne jamais pouvoir faire avancer la cause. Ce sont des personnes fatalistes, manquant de motivation et d'énergie pour agir. La famille des aquoibonistes regroupe les défaitistes, qui ne croient plus en rien et les nostalgiques, qui considèrent qu'il aurait fallu agir avant.

Leurs expressions favorites : « Quel est l'intérêt ? », « Ça ne changera rien ! », « De toute façon, c'est trop tard « Les dés sont jetés », « Il aurait fallu prendre des mesures avant ».

Leur positionnement : Les aquoibonistes pensent que le développement durable est une utopie. Ils estiment qu'on ne peut rien changer. Ils sont principalement centrés sur eux-mêmes et sont peu réceptifs ou peu sensibles aux avancées: « De toute façon, l'héritage est là, l'avenir déjà tracé, on ne peut plus rien y faire. »

Mieux les appréhender : Les aquoibonistes ont besoin de réaliser que « c'est possible », qu'il existe des marges de manoeuvre, qu'on a constaté des progrès dans différents domaines (ex: frein

à la destruction de la couche d'ozone suite au protocole de Montréal sur les CFC), et de comprendre comment leur propre contribution pourrait faire la différence. Le plus important est de les mettre en action pour qu'ils constatent d'eux-mêmes les changements et les bénéfices.

	**Les désorientés** : Les désorientés se demandent qui croire? Comment vérifier l'information? Ils ne font rien parce qu'ils entendent trop d'informations contraires. Ce doute peut même s'exprimer face aux évidences (conduisant parfois à de la mauvaise foi ou du déni). Parmi les désorientés, on distingue aussi différents degrés : les dubitatifs ou déchirés, déstabilisés par les opinions contraires, les désabusés, qui sont déçus de tout, ou encore les suspicieux persuadés qu'on leur ment et que l'on cherche à les manipuler, (« théorie du complot »).

Leurs expressions favorites : « On entend tout et son contraire », « Qu'est-ce qui prouve que», « Est-ce vrai? », « Cherche-t-on à nous manipuler? », « Qui se cache derrière cette théorie ? », « Ça n'a pas l'air si grave ».

Leur positionnement : Les désorientés n'ont pas d'opinion affirmée mais essentiellement des doutes sur ce qu'ils entendent au sujet du développement durable. Ils sont en général centrés sur leurs propres craintes et ont besoin d'être rassurés.

Mieux les appréhender : Les désorientés peuvent être réceptifs à des réponses claires et précises à leurs interrogations. Ils ne veulent plus de réponses approximatives ou basées sur des rumeurs, ils veulent des faits, des chiffres et des preuves. Ils peuvent être convaincus par les preuves apportées par des instances incontestables.

	**Les darwinistes** : Des bouleversements écologiques, culturels, sociologiques ont toujours existé entraînant l'extinction de certaines espèces, modifiant les modes de vie, obligeant des populations à évoluer : la sélection naturelle...Traités parfois de cyniques, ces nouveaux « darwiniens » croient que le monde évolue et qu'il y a forcément des perdants dans les évolutions. Laissons faire l'autorégulation et que le meilleur gagne !

Leurs expressions favorites : « C'est ainsi, c'est la sélection naturelle » « On ne peut pas sauver tout le monde » « C'est le destin, une série de coïncidences qui résoudra le problème » « Laissons faire » « La vie n'est que compétition, autorégulation ».

Leur positionnement : Les darwinistes sont convaincus de leurs idées, il est très difficile de les faire changer d'avis. Ils sont prêts à se battre pour défendre leurs certitudes. Les darwinistes ont une vision plutôt « systémique » des situations.

Mieux les appréhender : Le pragmatisme est le maître mot face à des darwinistes. Une information trop idéaliste ou théorique n'arrivera en aucun cas à les convaincre. On peut leur opposer des exemples qui montrent l'impact de l'humain ou des organisations sociales dans l'évolution des choses.

	**Les court-termistes** : Les court-termistes ne se sentent pas concernés par les enjeux globaux. Les problématiques sociales, environnementales ne les touchent pas tant qu'ils ne sont pas directement impactés. Ils ont une vision étroite: « De toute façon, je ne serai plus là au moment où les choses n'iront plus. » Les court-termistes sont à associer aux « égoïstes » qui considèrent que seuls les événements proches les concernent, ainsi qu'aux « jouisseurs » qui ne veulent surtout se priver de rien.

Leurs expressions favorites : « Ce n'est pas à moi de faire », « Cela ne me concerne pas », « De toute façon, on ne sera plus là ! », « On ne va pas retourner au Moyen Âge ».

Leur positionnement : Les court-termistes sont centrés sur eux-mêmes, sur leurs besoins, leurs problématiques et leurs envies. Les égoïstes se sont créés des certitudes sur les restrictions que le développement durable entraîne, mais qui s'avèrent souvent peu fondées et donc facilement contestables.

Mieux les appréhender : Les court-termistes ont besoin d'être au centre des situations et des attentions. Ils ne se sentent pas concernés par les efforts collectifs. Pour les faire changer d'avis, il est indispensable dans un premier temps de leur montrer les bénéfices personnels qu'ils pourront retirer de la situation, et de valoriser leur rôle particulier. Car si le courttermiste comprend ses intérêts, alors il peut devenir un acteur fort, voire un ambassadeur du développement durable.

	**Les scientistes** : La croyance dans un progrès tout puissant les mobilise. La solution aux problèmes viendrait de la science. Les adeptes du progrès pensent que l'Homme ayant toujours réussi à trouver des solutions pour s'adapter à son environnement, il n'y a aucune raison de paniquer. Lorsque les besoins se feront suffisamment sentir, les hommes mettront en jeu toute leur énergie pour relever le défi. « Lorsqu'il n'y aura plus de pétrole, nous trouverons bien une autre façon de nous approvisionner en énergie » Les solutions techniques sont censées résoudre tous les problèmes.

Leurs expressions favorites : « L'homme s'en est toujours sorti, on va bien trouver une solution» « Le progrès est la solution à tout », « Vous verrez, l'homme est ingénieux », « Attendons d'être au pied du mur

Leur positionnement : Les scientistes sont empreints de certitudes : le progrès, l'innovation nous sauveront quoi qu'il se passe. Leur vision est plutôt « égocentrée », car il existe une solution scientifique universelle qui s'imposera à tous, sans discussion.

Mieux les appréhender : Les scientistes sont pragmatiques et abordent tout sujet au regard de la science. Il est donc indispensable de mettre en avant des connaissances scientifiques pour les convaincre.

	**Les Manichéens** : Un des fondements des manichéens est de séparer le monde en deux : d'un côté le royaume de la lumière, du bien et de l'autre, le royaume des ténèbres et du mal (et évidement, ils se positionnent du bon coté!). Cette approche a pour conséquence de pointer du doigt certaines personnes ou entités jugées comme « responsables ». Les manichéens relativisent leur propre impact et considèrent qu'en matière de développement durable, c'est aux autres d'agir (aux gros pollueurs, aux vrais responsables).

Leurs expressions favorites : « Principe pollueur payeur, faisons payer les coupables », « Ce n'est pas le citoyen qui est concerné, c'est l'industriel », « Tant que les Américains n'auront pas signé le protocole de Kyoto», « C'est à l'État d'agir»

Leur positionnement : Les manichéens ont des certitudes sur la répartition des responsabilités. Ils considèrent qu'ils ne peuvent rien changer à leur niveau, dans la mesure où il est clair que ce sont « les autres » qui ont à agir, à payer et à changer.

Mieux les appréhender : Les manichéens ont besoin d'être accompagnés pour pouvoir modérer leur position. Il faut leur montrer le gris dans un monde qu'ils n'envisagent que noir ou blanc. C'est en acceptant cela qu'ils arriveront à se remettre en question et à admettre le rôle qu'ils ont à jouer pour contribuer aux enjeux de développement durable.

	**Les Relativistes** : Les relativistes sont ceux qui se considèrent impuissants pour agir. « Il y a tellement de problèmes dans le monde, mon seul acte ne pourra pas changer grand-choseCes individus ne savent pas comment agir ou sont peu sûrs d'eux et pensent n'être pas efficaces. Ils préfèrent donc relativiser en supposant que leur action serait si imperceptible, dérisoire qu'il est inutile d'agir. On peut les rapprocher des suivistes, qui ne bougeront que si d'autres le font, et des instrumentalistes, plus intéressés par la méthode que par le résultat.

Leurs expressions favorites : « De toute façon, cela ne changera rien », « Ce n'est pas moi qui vais changer le monde! ».

Leur positionnement : Face aux problématiques du DD, les relativistes doutent de leur contribution. Ils connaissent peu le sujet, mais estiment de toute façon que cela va au-delà de leurs compétences. Certains aimeraient agir mais ils ne le font pas car ils se sentent totalement impuissants.

Mieux les appréhender : Ces individus, à l'instar des aquoibonistes, ont besoin d'être informés et rassurés sur leur capacité d'action. La technique du regroupement d'actions individuelles à l'échelle d'une ville, d'un pays fonctionne très bien avec eux.

	**Les objections** : L'objection est l'expression d'un désaccord, d'une critique, d'une remarque, d'une opposition, d'une protestation. Elle renseigne sur le point de vue de l'interlocuteur et ouvre une possibilité à l'échange. Il existe différentes techniques de traitement des objections. nous recommandons quatre phases.

Accuser réception de l'objection : Cette première phase consiste à aller dans le sens de son interlocuteur en lui montrant que son avis a de la valeur et sera pris en compte : « Oui, je comprends », « Oui, on peut le voir ainsi », « C'est possible (s'il est difficile de manifester un accord) »
Elle est primordiale car elle permet de mettre l'interlocuteur à l'aise, et de créer une ambiance de discussion ouverte et d'écoute.

Questionner l'objection : Il peut être intéressant d'inviter notre interlocuteur à préciser l'objection (notamment dans le cas d'une « opinion », pour revenir à des éléments plus factuels :« Qu'est ce qui te fait dire cela, concrètement? »). Ceci permet de mieux comprendre l'objection, parfois de la désamorcer, car l' interlocuteur, en la précisant, peut la relativiser lui-même. ceci permet de préparer ses arguments pour la phase suivante.

Apporter des arguments factuels : Cette étape consiste à répondre à l'objection. On peut retenir deux recommandations. Il est souvent utile de déplacer l'angle de vue du sujet (repositionner l'objection dans le temps, le périmètre ou l'espace, la relativiser) et d'éviter de s'enfermer : « C'est vrai à l'échelle de la France, mais moins vrai à l'échelle européenne », « C'était vrai jusqu'en 2010, mais dès 2011 les entreprises de plus de 5 000 salariés devront faire du reporting RSE ».

Gérer les objections : Cela permet d'élargir le débat : il est également important d' éviter les généralisations, les globalisations, les exposés vagues et de nourrir son discours d'arguments factuels, de chiffres précis, actualisés et validés issus de références incontestables (organismes internationaux, experts, journaux spécialisés).

Proposer une « sortie » : Cette ultime étape consiste à proposer une « sortie » à notre interlocuteur : il pourra s'y référer s'il souhaite être convaincu. Cela peut se présenter sous la forme d'un site à consulter, d'une expérience à vivre, etc.
« Consultez le site de l'Ademe. Vous découvrirez les pistes pour diminuer vos rejets de CO2. »

Cette solution permet de clore le débat (et d' éviter les discussions sans fin), mais ne peut être actionnée que lorsque l' interlocuteur commence à accrocher à l' idée soutenue.

	**Faits , Opinions et Sentiments** : La distinction entre faits, opinions et sentiments est une technique qui favorise un échange constructif entre deux individus. en effet, être capable de distinguer faits, opinions et sentiments et de dénouer des échanges qui tournent en rond.

Les faits sont des informations tangibles, vérifiables et parfois même quantifiables. En principe, ils sont incontestables, c'est-à-dire que tout le monde devrait pouvoir tomber d'accord sur ce qui constitue un fait. L'évolution des sciences fait parfois basculer une opinion dans la catégorie des faits (la Terre est plate, la Terre est ronde). Un fait est un élément d'information et ne peut généralement pas constituer un objet de débat. on peut communiquer sur ou autour d'un fait comme par exemple : « il fait 15 degrés. »

Les opinions sont des jugements de valeur, des appréciations subjectives. « Il fait chaud / Il fait froid. » Nos opinions émanent de notre histoire familiale et professionnelle . Les opinions se construisent souvent sur la base d'éléments isolés: de nos lectures, de nos expériences.Elles donnent des indications sur notre appartenance culturelle et notre identité sociale et sont extrapolées à partir d'une réalité partielle. Dès lors, elles se reconnaissent, notamment, par le fait qu' elles sont contestables. elles peuvent donc entraîner une discussion animée.

Les sentiments révèlent ce que nous ressentons. Ils recouvrent une large gamme d'émotions et d'affects. Dans certaines cultures, la pression sociale empêche d'exprimer les sentiments. Leur manifestation est plus ou moins bien acceptée par des interlocuteurs qui peuvent en être gênés. Les sentiments sont difficiles à contester étant, par nature personnels : « le réchauffement climatique me fait peur. »

Gérer les Faits , Opinions et Sentiments : La technique consiste à distinguer dans l'échange ce qui est du ressort des faits, des opinions ou des sentiments et à partager ce référentiel avec l'interlocuteur: « C'est un fait », « C'est ton point de vue », « C'est ce que tu ressens »...Dans tous les cas de figure, on aura intérêt à se positionner dans le registre des faits.

Face à un Fait « erroné » on peut opposer un fait réel ou un correctif.

Exemple : « Effectivement, le giec (groupe d' experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a dû rendre compte en début d'année 2010 de deux affaires embarrassantes: un piratage informatique, et une coquille sur la date de fonte des glaciers de l' himalaya. Cela a entraîné deux enquêtes indépendantes : celle de l' agence hollandaise d' évaluation del' environnement (pbl) et celle menée sous la direction de l' ancien doyen de l' université de glasgow, Sir Muir Russel.Les deux ont conclu en juillet 2010 à l' honnêteté intellectuelle des chercheurs du giec et confirmé ainsi la validité du rapport 2007sur le réchauffement climatique (hormis cette erreur).

Face à une opinion : Rien ne sert de polémiquer. Il est d'abord conseillé de la prendre en considération: « C'est possible », puis de la relativiser.

Exemple : « nous, le dd, on en fait depuis 1930 ! »
« Vous êtes effectivement engagés dans le domaine social depuis longtemps et vous avez initié de nombreuses actions sur le champ environnemental. » pour autant, une démarche dd recouvre une approche globale et intégrée des politiques dans le domaine social, sociétal, environnemental, de gouvernance, une feuille de route et des indicateurs de dd, voulez-vous que je vous précise tout cela ? »

Face à un sentiment : Il est difficile de « contrer » un sentiment. On peut en revanche, après en avoir accusé réception, essayer de le cerner (est-ce de la peur, de l'ignorance, un sentiment d'impuissance, de l'agacement ?) et d'apporter des arguments factuels qui relativisent ses causes.

Exemple : « il est trop tard pour agir sur le climat » (peur des impacts)
« il est trop tard pour empêcher le dérèglement climatique, mais on peut tenter de limiter le réchauffement à 2° sur ce siècle. C'est l'engagement de l' union européenne qui s' est dotée d' un paquet législatif dit "énergie-climat" lui permettant d' atteindre d' ici 2020 l' objectif ambitieux des 3 fois 20: une réduction de 20 % des émissions de ges, une amélioration de 20 % de l'éfficacité énergétique et une part de 20 % d' énergies renouvelables dans la consommation d' énergie. »

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Des faits et des chiffres



sur http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Efficacité énergétique
Emissions de CO2
Emplois environnement
Empreinte écologique
Energie
Energies renouvelables
Enfants
Environnement
Espèces menacées
Ethique environnementale
Faune et Flore
Femmes
Forêts poumons de la Terre ?
Formation
Gaz à effet de serre
Gouvernance
Haute Qualité Environnementale
Humanitaire
Industrie
Institutions Françaises
ISR
Jeunes
Logement
Management environnemental
Mers
Modification des comportements
Mondialisation
OGMs
Ozone
Pauvreté
Pêche
Pesticides
Pollution
Produire propre
Produits chimiques
Protection de la nature
Recyclage
Réseau
Risques
Santé
Sécurité alimentaire
Sols
Technologies propres
Tourisme vert
Transports
Urbanisme
Verdissement des administrations et des entreprises
Villes et territoires
Zones arides
Zones humides



Acheter éthique

Et dire qu'il suffirait qu'on n'achète pas pour que ça ne se vende pas....

Coluche

Les objections : « C'est facile de donner des leçons, mais quand le pouvoir d'achat diminue »
Les actes d'achat nous donnent l'occasion de réaliser des actions concrètes de solidarité et de respect de la nature. Complémentaires de l'action politique et citoyenne, ils permettent de soutenir les alternatives économiques qui ne pourront se maintenir, grandir et se développer (et notamment les réseaux de distribution) que si leur chiffre d'affaires le permet. Ils donnent aussi valeur d'exemple et d'incitation aux acteurs classiques de l'économie. Les actes d'achat responsable constituent un véritable levier économique puisque ce sont bien les achats, quotidiens et ponctuels, des individus et des collectivités qui composent concrètement le chiffre d'affaires des entreprises.

Mais, au-delà de ce pouvoir d'agir économique, la consommation est aussi l'expression économique de l'attitude générale de chaque personne. C'est donc également le moyen d'appliquer concrètement dans notre vie quotidienne les principes que nous exigeons des entreprises, des politiques, de la société, des autres.
Certes, demander de changer les comportements d'achat des 8 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté peut parfois relever de l'indécence. Néanmoins, si l'intégralité des classes moyennes et supérieures s'orientait vers une consommation responsable. C'est une question de choix et de vision à long terme car, pour beaucoup de produits responsables, si l'investissement initial est plus important, il est rentable sur le moyen terme (lampes basse conso, isolation, voitures propres).
Dans le même ordre d'idées, les entreprises qui se disent responsables doivent assumer leurs choix et se demander si vendre des produits « non durables » jetables, énergivores est encore possible auprès de ces populations.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

La « commande publique» est un des leviers d'actions, désormais favorisé par le code des marchés publics, pour mettre en oeuvre le développement durable au sein des collectivités. Au-delà des approches globales de type Agenda 21, l'intégration du développement durable dans la commande publique apparaît ainsi pour nombre d'acteurs publics comme un outil de mobilisation progressif des services et du territoire vers une prise en compte plus large à terme du développement durable.
C'est un levier économique puissant ; en effet, au niveau de la France, la commande publique représente environ 120 milliards d'euros par an, soit près de 15% du PIB.

La prise en compte du développement durable dans la commande publique passe par le développement des achats verts , éthiques ou équitables au sein des collectivités locales et de l'administration : Depuis 2004 les différents réseaux acteurs de la prise en compte du développement durable dans la commande publique se sont réunis au niveau national et disposent désormais d'un portail d'échanges www.achatsresponsables.com

L'objectif reste bien de redonner aux collectivités la maîtrise du sens de leurs actes et de leur permettre d'affirmer concrètement leurs préoccupations sociales et environnementales lors de l'acte d'achat.

Les collectivités disposent des possibilités ouvertes et renforcées par le Code des Marchés Publics 2006 pour

intégrer des critères environnementaux et sociaux au sein de leurs marchés (notamment articles 5, 6, 14, 30, 45 et 53).

Publié le 4 août 2006, le décret n° 2006-975 de réforme du code des marchés publics étend ses possibilités en permettant aux acheteurs publics d'établir des critères d'attribution qui prennent en compte les objectifs de développement durable (article 5). Ce nouveau code introduit également la notion de «coût global» (article 53) et la possibilité de se référer aux exigences des éco-labels ou équivalents (article 6).

A travers cette dernière version du code des marchés publics les acheteurs ont désormais plusieurs possibilités pour prendre en compte le développement durable dans leurs achats, en lien avec l'objet du marché :au travers la formulation de spécifications techniques dans l'exigence de conditions d'exécution des marchés dans les critères de sélection des offres dans la sélection des candidats selon leurs performances

Ces différentes voies ne sont pas équivalentes et présentent des contraintes ou avantages spécifiques. Au-delà, de nombreuses autres possibilités s'ouvrent également aux acheteurs, par
exemple au travers le montant même des marchés, les groupements d'achats, la possibilité d'ouvrir le marché à des variantes, le bon usage des options obligatoires, etc, …

Les possibilités de rendre la commande publique plus éco-responsable sont ainsi renforcées mais les achats publics sont dispersés entre plusieurs milliers de collectivités, d'EPCI, d'administrations...
Cette remarque pose la question de la nécessité de la mise en réseau des collectivités territoriales qui partagent cette préoccupation d'un approvisionnement citoyen. Ainsi, pour progresser plus vite et plus efficacement, plusieurs réseaux régionaux ont déjà été créés autour de cette question, notamment en Rhône-Alpes depuis fin 2002 (voir plus bas).

De plus en plus d'acteurs s'efforcent ainsi d'intégrer les principes du développement durable au sein de la commande publique. Il existe ainsi une réelle dynamique et beaucoup de bonne volonté autant chez les techniciens que chez les élus pour des marchés qui néanmoins restent encore trop marginaux face à l'ampleur et l'urgence des enjeux..

Bons exemples :

1° : En 2002, le Réseau Rhônalpin "Commande publique et développement durable" s'est constitué pour permettre aux collectivités territoriales désireuses de mettre en pratique les clauses environnementales et sociales dans leur commande publique.
Il se veut un lieu d'échange, de mutualisation d'expériences et de formation commune sur la prise en compte du développement durable dans la commande publique. Ce groupe de travail, dont l'animation a été confiée à Rhônalpénergie-Environnement, est ouvert sans engagement aux collectivités engagées dans une démarche de développement durable ou désireuses de le faire.
Depuis 2002 le Réseau a dans un premier temps défini ses objectifs, proposé des axes prioritaires, souhaité mettre en place des formations et organiser des colloques nationaux. Ainsi, depuis cette date le Réseau commande publique et développement durable de Rhône-Alpes s'est réuni 25 fois (au 01/01/2008), à raison désormais d'une rencontre tous les deux mois. C'est le premier lieu d'échange entre acheteurs et acteurs du développement durable : tous les deux mois un nouveau thème, choisi par les collectivités membres du Réseau est abordé.

A cette occasion des collectivités disposant d'une première expérience concrète sur le sujet présentent leurs résultats, leurs pièces de marché (CCTP) et ses caractéristiques techniques. Dans cette page dédiée à la commande publique du site de Rhônalpénergie-Environnement, un moteur de recherche permet d'accéder ainsi à l'essentiel de l'information. Ces résultats sont présentés pour tous les supports existants sous forme informatique. Rhônalpénergie-Environnement tient à disposition de toutes les collectivités locales les éléments existant par

ailleurs dans son centre de ressources.

Depuis 2002, 7 sessions de formation ont été organisées réunissant 150 stagiaires issus d'une soixantaine de collectivités rhônalpines. Deux colloques réunissant chacun (en 2004 et 2006) plus de 230 personnes ont également été organisés et de nouveaux outils cadres ont été conçus (comme la charte pour la promotion du bois
dans le bâtiment).

2° : Le Forum européen Ecoprocura, qui s'est tenu du 8 au 10 septembre 2003 à Göteborg en Suède, a marqué le lancement de la campagne européenne de l'ICLEI (le Conseil International pour les Initiatives Environnementales Locales) pour l'achat responsable....Animée en France par l'association Auxilia, elle se propose de coordonner les actions de collectivités engagées ou souhaitant s'engager dans une politique d'achats responsables. L'ambition de cette campagne est de soutenir les collectivités territoriales dans leurs démarches et de les inscrire dans une dynamique européenne. EcoProcura a , de nouveau , organisé une conférence sur les marchés publics durables du 25 au 27 mars 2009 à Reykjavik.: Neutralité climatique par le biais des marchés publics,
Les partenaires de cette manifestation étaient :

- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (United Nations Environmental Programme UNEP)
- Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE CEMR)
- L'International Green Purchasing Network (IGPN)
- L'International Labour Organisation (ITC)

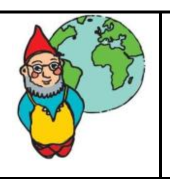
3° : A l'échelle européenne, les marchés publics représentent près de 15% du PIB et les marchés privés près de 45%. C'est dire l'ampleur du levier que peuvent exercer les acheteurs pour réformer les modes de production et de consommation. Par les choix stratégiques, technologiques et sociaux qu'ils introduisent dans les cahiers des charges, par les compétences qu'ils transfèrent à leurs fournisseurs, les acheteurs, sous réserve de l'impulsion stratégique de leurs dirigeants, sont appelés à jouer un rôle moteur dans la concrétisation du développement durable. Les partenariats avec les fournisseurs, renforcés par l'accompagnement des organismes consulaires ou sur les aspects environnementaux de l'ADEME, peuvent permettre à certaines filières de passer de la niche au marché (agriculture biologique, maîtrise d'oeuvre, matériaux et maintenance HQE, véhicules et modes de transport propres, process et maintenance énergies renouvelables …).

Le pays subit une érosion annuelle de 8% des parts de marchés dans les produits à haute valeur ajoutée. Produisons de nouveaux cerveaux, de nouveaux modes de consommation et de production, de nouvelles activités, de nouveaux emplois ! Quelques entreprises et collectivités privilégient des fournisseurs innovants et inscrits dans leur temps. Les Régions financent l'amorçage des éco-activités. Des exemples à suivre !

Sites web :

- http://cdurable.info
- http://citron-vert.info
- http://econo-ecolo.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.consoglobe.com
- http://www.eco-life.fr
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- http://www.ecoscreener.com
- http://www.guidedesachatsdurables.be
- http://www.mescoursespourlaplanete.com
- http://www.novethic.fr
- http://www.topten.ch

- http://www.transnationale.org

	**Adaptation au changement climatique** Garder l'espoir après Copenhague, ça va devenir un acte de bravoure **Nicolas Hulot**

Les objections : « Le réchauffement, c'est normal, ce sont les cycles naturels du soleil qui le provoquent »
Le Soleil connaît effectivement des cycles courts (11 ans) et longs (2300 ans) qui ont un impact sur les températures de la Terre. Actuellement, les scientifiques s'accordent à dire qu'il serait responsable de 20 à 25 % de cette augmentation, mais d'autres disent moins ! Quand on calcule la température moyenne de la Terre à l'aide des modèles climatiques en y intégrant les paramètres naturels (dont les cycles du soleil), on reproduit assez bien les mesures jusqu'à 1970. À partir de cette date, les températures calculées et les observations divergent. Si dans ces

modèles, on introduit la concentration des gaz à effet de serre d'origine anthropique, on obtient les températures mesurées actuellement.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Une Stratégie nationale d'adaptation aux conséquences du changement climatique a été élaborée par l'ONERC en juin 2006. Les émissions de GES par habitant en France sont plus faibles que celles des pays voisins, du fait du recours à l'énergie nucléaire. Ceci conduit à une stabilité artificielle des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le Grenelle de l'Environnement promettait des engagements ..mais ....la mise en œuvre concrète des mesures issues du Grenelle n'a toujours pas eu lieu, alors que la ministre de l'Ecologie voulait , au début du mois de Juin 2011, lancer une nouvelle table ronde sur l'efficacité énergétique. Pas question de relancer le débat sur l'efficacité énergétique sans mettre en œuvre, au préalable, les mesures issues du Grenelle de l'environnement lui ont répondu les ONG du Réseau Action Climat (Greenpeace, WWF, etc.).

Le Réseau Action Climat estime en effet que l'ensemble des sujets abordés par cette nouvelle table ronde "a déjà fait l'objet d'engagements de la part du gouvernement", au niveau européen ou dans le cadre du Grenelle de l'environnement de 2007.

C'est la mise en oeuvre de ces objectifs qui fait défaut. En matière d'habitat notamment, les décrets d'application manquent toujours pour parvenir à une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments anciens de 38%, d'ici 2020.De même que les collectivités territoriales attendent toujours les décrets relatifs aux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE), qui doivent être co-élaborés par les préfets de région et les présidents de conseils régionaux d'ici le mois de juillet 2011. En plein débat sur le nucléaire et les gaz de schistes, après l'accident de Fukushima et la décision allemande d'arrêter ses centrales nucléaires au cours de la prochaine décennie, le gouvernement chercherait-il à éluder le débat sur la production d'énergie ? C'est en tout cas ce qu'affirme l'eurodéputé Yannick Jadot (Verts/ALE), dans un communiqué de presse dénonçant l' "exercice de communication" du gouvernement.

La France comporte une variété de climats, ce qui rend un peu plus difficile l'appréhension des effets du changement climatique en une région donnée. Les premières simulations montrent ainsi à la fois un renforcement des précipitations dans le nord en hiver, et une plus grande sécheresse dans le sud en été. La France comporte également des zones montagneuses, affectées dans leur économie par le réchauffement

Préconisations des 5es Assises nationales du développement durable : La lutte contre le changement climatique doit passer par la mobilisation immédiate et simultanée sur deux aspects complémentaires : la lutte contre le « trop » effet de serre d'une part, l'organisation des solidarités territoriales & la prise en compte des migrants du climat d'autre part.

Au niveau local, national et international : Promouvoir une taxe énergie carbone équitable, pour dé-carbonner efficacement la production et la consommation des biens et des services

De l'échelle locale à l'internationale : Promouvoir la mise en place de "Plans climat de 2ème génération", c'est-à-dire incluant plus de gouvernance et des exigences plus fortes que les objectifs européens en termes de réduction des gaz à effets de serre, et intégrant un volet "solidarités territoriales & migrants du climat" .
Mettre en place des "Plans climat de 2ème génération" au niveau des Régions, et dans les différents territoires .
Promouvoir les "plans climat de 2ème génération" au sein des réseaux internationaux (de collectivités et des autres types d'acteurs), et faire entrer la question de la solidarité territoriale et des migrants climatiques dans les

négociations sur le climat (Copenhague 2009)

Bons exemples :

1° : La Caisse des Dépôts et Consignations a créé une Mission Climat qui assure l'animation et la coordination de ses actions dans la lutte contre le changement climatique. La Mission a publié trois notes : la réduction des émissions dans le secteur du bâtiment ; les expériences de projets domestiques CO2 dans le monde et les liens entre agriculture et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

2° : Dès 2006 ...le Conseil régional du Languedoc-Roussillon a décidé la création d'un fonds de développement des énergies renouvelables, doté de 10 M€ : solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie ... Depuis le 18 juin 2010, les aides directes ont très sérieusement diminué, que ce soit pour le particulier ou pour le « collectif » (entreprises, collectivités…).La fin des subventions régionales pour le photovoltaïque se justifie par la baisse continue des coûts à l'investissement, laquelle a connu une accélération sur le premier semestre 2010 (baisse d'environ 15 %). Désormais, le prix moyen observé pour un particulier (système de 3 kWc) est descendu sous les 18 000 € (TVA à 5,5 %), tandis que le kWc installé sur des bâtiments professionnels de taille moyenne avoisine les 4 000 € (HT). D'où une rentabilité des projets à peu près constante…Après avoir distribué beaucoup d'argent public en faveur du démarrage de cette filière en Languedoc-Roussillon, comprenant la mobilisation de fonds européens, la Région réoriente donc sa politique en évitant de tomber dans la « monoculture énergétique » et donne la priorité à l'efficacité énergétique...

3° : Le Conseil régional Haute-Normandie mise sur la recherche-développement pour créer des filières régionales dédiées aux énergies non fossiles: plate-forme technologique sur les énergies
renouvelables dans la ville de Fécamp, développement de l'éolien et du bois-énergie, soutien à la maîtrise énergétique des entreprises et des collectivités, subventions aux habitants pour l'achat de chauffe-eau solaire et de chaudières au bois …La Haute-Normandie se classe au 9e rang des aides que les collectivités locales proposent aux particuliers en matière... d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.avec une troisième place pour le bois et le 5e rang pour le solaire thermique.Par ailleurs , la région a lancé un appel à projets en direction des entreprises et des organismes de recherche implantés en France. Doté d'un fonds de 150 millions d'euros, il soutiendra les projets de recherche et les investissements des entreprises qui s'implantent, innovent et développent une activité dans le secteur des énergies.En attirant sur le territoire haut-normand les entreprises et laboratoires de recherche qui accompagneront la conversion économique et écologique, la région souhaite conforter son ambition d'être une région d'excellence énergétique.
Dans le même temps les particuliers bénéficieront du Chèque Energie . Ce nouveau dispositif est soumis à des conditions de ressources et prévu en deux étapes. La première sera la réalisation (obligatoire) d'un audit énergétique de l'habitation par un professionnel agréé. Le bénéficiaire du Chèque Energie pourra ensuite recevoir une aide de la région pour effectuer tout ou partie des travaux préconisés par l'audit (isolation du toit, des combles, installation de ventilation mécanique…) ou installer des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, chaudière ou poêle à bois).

Sites web :

- http://www.doc.mmu.ac.uk
- http://www.jne-asso.org
- http://www.agora21.org
- http://www.rac-f.org
- http://www.manicore.com
- http://www.ipcc.ch



Agenda 21

Les collectivités locales sont considérées comme des acteurs privilégiés dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement Elles construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales ; elles surveillent les processus de planification, fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement ; elles apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement.

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (connu en anglais comme Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXIe siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Action 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Action 21 reste la référence pour la mise en oeuvre du développement durable au niveau des territoires.

Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

En France , la Stratégie nationale de développement durable prévoit de favoriser la mise en place de 500 agendas 21 locaux, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique coordonnée comme les grands projets de ville, les parcs naturels régionaux, les groupements de communes, les pays ou agglomérations dans le cadre des contrats territoriaux. Afin de réaliser cet objectif, mais également de pallier au manque d'homogénéité entre les divers projets territoriaux se réclamant du développement durable, un “cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable” a été développé en partenariat avec les collectivités et un dispositif d'encouragement et de reconnaissance de ces agendas 21 locaux a été mis en place.

Ce “cadre de référence” repose sur cinq finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions et projets de développement durable :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ils sont très proches des objectifs de la Stratégie européenne de développement durable , garantissant ainsi une cohérence verticale des actions. Il retient aussi 5 éléments déterminants concernant la marche à suivre pour ce type de projets : stratégie d’amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

Bons exemples :

1° : Jean-Marie Bockel, Président de la Communauté d’Agglomération Mulhouse Sud Alsace présentait officiellement l’Agenda 21 de la CAMSA, en présence des nombreux acteurs du territoire. Articulé autour de 21 enjeux, cet Agenda 21 propose une nouvelle politique de déplacement urbain basée sur le PDU, avec la mise en place d’un tram-train et d’un plan cyclable de l’agglomération. Autres priorités : la réhabilitation de l’habitat collectif et le développement de programmes HQE, en particulier avec la création de la Cité de l’Habitat, espace de promotion des techniques environnementales du bâtiment. Sur le plan énergétique, la première démarche engagée est la réalisation d’un audit énergétique de la collectivité en partenariat avec l’Agence locale de la maîtrise de l’énergie (ALME). La certification ISO 14001, l’engagement pour un commerce équitable et la coopération décentralisée, en association avec Cités Unies France (Mali, Roumanie, Algérie), font également part du plan d’actions

2° : La commune de Bouc Bel Air s'est engagée en 2008 dans l'élaboration de son Agenda 21. Afin de recueillir les attentes et propositions de ses habitants, cette commune de 13 000 habitants a repris les méthodes employées par les instituts de sondage ou les grandes collectivités comme Besançon ou la région Aquitaine en développant sur son site Internet un questionnaire simple, rapide et interactif. Intitulé « La ville vous donne la parole », il comporte trois grandes questions : « Quel éco-citoyen êtes-vous ? », « Parmi les exemples d'actions menées par la ville de Bouc Bel Air, lesquelles connaissez-vous et qu'en pensez-vous ? », « Classez les thématiques de l'Agenda 21 par préférence ». Les citoyens peuvent cocher des cases ou bien ajouter des commentaires pour apporter leurs réponses et leurs contributions. Pour la commune, celles-ci sont facilement collectables et réutilisables.

3° : En 1997, Romans sur Isère était la première ville de Rhône-Alpes à s’engager dans la rédaction d’un Agenda 21 local publié en décembre 2000. Cette initiative lui a valu une nouvelle reconnaissance et a sans doute contribué à unir la ville autour de projets de développement durable.
3 ans de travail durant lesquels élus, services municipaux, entreprises, représentants d’associations ou de structures organisées, citoyens volontaires et désireux de travailler avec la ville : au total environ 130 personnes ont participé à l’élaboration de cet Agenda 21

Les étapes

- La volonté du maire et de l’élu à l’environnement.
- La sensibilisation préalable des citoyens : conférence publique sur le thème du développement durable.
- La délibération et la sensibilisation du conseil municipal.
- La sensibilisation des responsables communaux.

- La constitution d’une cellule opérationnelle regroupant les différents services de la ville, autour du responsable technique du projet.
- La constitution et le démarrage du Forum 21 : assemblée de participants volontaires pour une réflexion sur le long terme. Les candidatures n’ont fait l’objet d’aucune sélection.
- Le premier rendez-vous international avec les représentants de villes jumelles et amies sur le thème du développement durable.
- Le rendu par un bureau d’études du document d’état des lieux.
- Le questionnaire aux élus, aux techniciens communaux et aux participants du Forum 21 pour identifier leurs attentes a priori.
- La tenue d’ateliers thématiques hebdomadaires de 2 heures pendant 8 mois.

Atelier 1 : Protéger les ressources, réduire les pollutions et mettre en valeur les milieux naturels.
Atelier 2 : Agir localement pour lutter contre la pollution atmosphérique.
Atelier 3 : Pour un usage durable et harmonieux de l’espace.
Atelier 4 : Protéger la santé et réduire les nuisances.
Atelier 5 : Citoyenneté et gouvernance : l’accès à l’information, la participation des citoyens, le questionnaire
Atelier 6 : Action sociale, échanges et solidarité.
Atelier 7 : Vers une fiscalité écologique ?
Atelier 8 : L’environnement comme source d’emplois et moteur de la vie économique.

Une enquête a été réalisé auprès de 10 000 foyers romanais. Par ce biais, 2 500 personnes ont fait part de leurs attentes en matière de développement durable pour Romans, ce qui est très important.

Sites web :

- http://www.ecolopop.info
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.comite21.org
- http://www.adequations.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.agenda21france.org
- http://www.ecobase21.net
- http://www.territoiresdurables.fr



Agriculture

Quand vous entendez un professeur d'une grande université ou d'une école d'agronomie commencer son discours en disant « on reconnaît un bon agriculteur au nombre de kilo d'engrais qu'il met dans son champs ! » Vous avez alors tout compris. De même, quand vous ouvrez les journaux destinés à la formation professionnelle ou à l'information des agriculteurs, sur toutes les pages de droite figurent des placards luxueux de toutes les marques de pesticides qui vont faire des miracles dans leur champ. Ensuite vous faites reculer l'agriculture biologique, en essayant de la discréditer de manière à créer un consensus et faire que l'on accepte pas de se laisser marginaliser parce que cela ne se fait pas, parce qu'il y a le regard du voisin. Le seul modèle d'agriculture durable aujourd'hui, c'est l'agriculture biologique

Philippe Desbrosse

La vocation première et prioritaire de l'agriculture est, de façon accentuée pour les décennies à venir, de répondre aux besoins alimentaires de la population. Mais le changement climatique, avec ses aléas et sa rapidité, pose à toutes les agricultures du monde des questions difficiles et leur demande de s'adapter et de contribuer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre : la part de l'agriculture au niveau mondial est en effet d'environ 28% (déforestation induite comprise), et au niveau français de 19%.

Par ailleurs, les processus intensifs de production font peser des risques parfois trop forts sur les milieux, menaçant aussi la durabilité de l'agriculture elle-même. Au delà des importantes évolutions des pratiques agricoles mises en oeuvre depuis une dizaine d'années, un mouvement de transformation en profondeur s'impose pour l'ensemble de l'agriculture en revisitant les bases de l'agriculture conventionnelle, pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique : il s'agit de produire suffisamment, en utilisant les fonctionnements du sol et des systèmes vivants et, leur garantissant ainsi une pérennité, de sécuriser simultanément les productions et les écosystèmes.

L'agriculture « industrielle » se révèle à la fois destructrice pour l'environnement et excluante pour les hommes. Elle vit sur un modèle insoutenable : l'artificialisation à outrance des systèmes agricoles et le camouflage de ses coûts réels sous le flot des subventions. Au bout du compte, ce sont les conditions de la fertilité qui se trouvent compromises. Et les agriculteurs sont nombreux à se trouver dans l'impossibilité de réunir les moyens nécessaires pour rester compétitifs et à devoir quitter la terre.

La spécialisation des systèmes de culture, le recours à des engins motorisés de très forte puissance et l'emploi croissant d'engrais azotés de synthèse entraînent une augmentation de la consommation de pétrole. L'agriculture est ainsi devenue l'un des secteurs qui participe le plus à l'effet de serre . Elle ne se révèle rentable qu'au prix de pulvérisations de pesticides qui s'avèrent souvent dangereux pour la santé des agriculteurs eux-mêmes et des consommateur

Les grandes préoccupations :

Perte de la faune et flore, destruction d'habitat - Pollution des eaux souterraines et de surface, y compris la pollution marine -Pollution de l'air - Appauvrissement des nappes aquifères, salinisation des sols - Compaction des sols, érosion et pollution -Perte de biotopes - Changements des paysages - Odeurs - Utilisation de pesticides, d'engrais d'hormones, de produits vétérinaires - Abandon de l'agriculture traditionnelle - Utilisation de pesticides et d'engrais - Applications excessives d'engrais et de lisier menant à l'infiltration des eaux souterraines et de surface - Excédents de déchets d'élevage comme le lisier - Irrigation excessive ou peu contrôlée - Ammoniaque et oxydes d'azote dus aux unités d'élevage intensif, l'épandage, feux de litières et de déchets - Pratiques agricoles inappropriées (labour des sols vulnérables, utilisation de machines lourdes, épandage des boues d'épuration contaminées par les métaux lourds - Drainage, consolidation et amélioration des terres, suppression des haies et talus - Abandon des systèmes traditionnels - Augmentation de la surface des champs, mécanisation, suppression des caractéristiques traditionnelles, abandon des cultures - Elevage intensif, épandage des déchets d'élevage

L'agriculture occupe 42 % de la superficie de l'Europe. La taille des exploitations a tendance à augmenter en Europe occidentale tandis que l'importance de l'agriculture dans l'économie diminue.
L'agriculture peut engendrer une pollution des eaux, une baisse de la qualité des sols et des pertes de biodiversité .Elle peut aussi modifier les paysages, mais souffre elle même de la dégradation de l'environnement.

Bons exemples :

1° : En 1990, la ville de Munich s'est trouvée devant un très grave problème. La mauvaise qualité de l'eau récupérée sur le bassin qui alimentait la ville nécessitait un investissement extrêmement lourd en assainissement. En effet, l'agriculture intensive développée par les agriculteurs autour de la ville polluait à un niveau inadmissible pour la santé de la population par les nitrates et les phytosanitaires. Plutôt que d'entreprendre des investissements industriels coûteux, les responsables de la ville de Munich ont choisi une solution écologique beaucoup moins onéreuse.
Ils ont encouragé le passage d'une agriculture traditionnelle polluante à des pratiques agricoles biologiques sur les 2250 hectares situés à proximité des captages d'eau potable. La ville a financé cette transformation agricole et l'a accompagnée en terme technique. En outre, elle s'est engagée auprès des agriculteurs bio en achetant leur produit pour nourrir les enfants dans les cantines scolaires...Les pollutions ont été réduites de moitié, les enfants ont accès à une nourriture saine, les produits alimentaires sont produits localement, les paysages se reconstituent avec leur biodiversité, proches de la ville, le coût de l'eau a baissé.

Munich est une très grande ville, ce qui est possible là-bas peut l'être dans toutes les collectivités françaises.

2° : La rentabilité des systèmes agricoles devrait être évaluée désormais de façon à ne pas prendre seulement en compte les coûts monétaires des productions mais en s'attachant à la valeur du patrimoine naturel, aux bilans énergétiques, aux coûts écologiques, aux bienfaits ou méfaits sociaux, alimentaires et sanitaires qui se manifestent à l'échelle de la société dans son ensemble. C'est pourquoi la solution , à l'inverse des politiques de soutien aux productions intensives, de favoriser l'agriculture durable de qualité -produits biologiques ou certifiés -en lui ouvrant un marché grâce au redéploiement du montant des aides agricoles européennes vers la restauration collective, moyennant un engagement d'approvisionnement de proximité auprès des producteurs de ce type d'agriculture

3° : Lorsque l'entreprise International Finance Corporation a accordé un prêt de 30 millions de dollars à l'un des plus importants producteurs de soja, le groupe brésilien Grupo André Maggi, le prêt était assorti de conditions : les cinq cents producteurs de soja des régions d'Amazonie et de Cerrado bénéficiaires du financement accordé antérieurement à la récolte, provenant du prêt de Maggi étaient tenus de se conformer à la législation environnementale et sociale et de mettre en oeuvre des pratiques agricoles responsables.
Afin de tenir ses engagements, l'association Round Table on Responsible soy (Table ronde pour un soja responsable) a créé une institution, à la suite de consultations menées auprès des parties concernées, destinée à

formuler des normes internationales dans le domaine environnemental et social favorisant une production responsable du soja.
Cette initiative compte déjà de grandes entreprises qui se sont engagées à n'acheter qu'aux producteurs responsables une fois le système de certification mis au point. Parmi ces acheteurs figurent les entreprises d'aliments de bétail de l'Union européenne qui commandent 40 millions de tonnes de soja chaque année (les trois quarts de la récolte brésilienne).

Des pressions similaires sont ressenties dans l'industrie mondiale de l'huile de palme, particulièrement en Asie du sud-Est dans le cadre de l'Association Round Table on sustainable Palm Oil (Table ronde sur l'huile de palme durable) qui prend actuellement de l'importance. Des obstacles importants empêchent de faire en sorte que ces pressions internationales, selon lesquelles les producteurs doivent accorder une attention particulière à l'aspect social et environnemental de leur production, se traduisent par des améliorations en matière de protection des services fournis par les écosystèmes, par le suivi des bonnes pratiques de travail et par une offre d'avantages sociaux dans le cadre de la révolution tropicale. Dans la mesure où la conformité à la législation représente la pierre angulaire des systèmes de production responsable, les coûts liés à la certification socio-environnementale peuvent devenir prohibitifs pour les producteurs potentiellement intéressés.

4° : Les agriculteurs bretons sont de plus en plus engagés dans une agriculture durable et ils entendent le faire savoir. L'inauguration de la dixième ferme pilote phytosanitaire du Gaec de Coatiborn à Châteaulin (Finistère) le 16 mars 2007 constitue un nouvel exemple de leur volonté de travailler suivant des pratiques propres à diminuer les risques pour l'utilisateur et le milieu. Chaque année, plus d'une vingtaine d'établissements s'engagent dans le concours « Les Champs & lycées vers une agriculture durable ». C'est un excellent moyen d'intégrer au cursus des élèves, de façon concrète et pragmatique, la prise en compte de l'environnement à travers la découverte du suivi d'une culture de blé, maïs ou vigne.

5° : Avec un tiers de forêts et 60% de surface agricole utile, l'agriculture et la forêt occupent en Bourgogne près de 64 000 actifs (soit 10,7 % de la population active), dans 25 800 exploitations agricoles, 125 coopératives, 182 industries agroalimentaires et 2 700 entreprises de la filière bois. L'agriculture et la forêt participent au développement économique et contribuent à la notoriété et à l'attractivité de la Bourgogne. Le Conseil régional de Bourgogne a mis en place un contrat agricole et forestier et s'engage à accompagner les filières dans l'amélioration de leurs performances économiques, environnementales et sanitaires : soutien à l'agriculture biologique, maintien de la quantité et qualité de l'eau, valorisation de la biomasse.

En façonnant les paysages, l'agricutlure et la forêt jouent un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. La Région s'est fixée trois objectifs pour soutenir les professionnels de ces secteurs : valoriser la filière bois, assurer le développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée et favoriser une agriculture durable, en mettant sur le marché des produits de qualité et en assurant le maintien d'activités et d'emplois en milieu rural.

6° : Les AMAP, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont des partenariats de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme, souvent située en zone péri-urbaine, se développant à partir de la vente directe par souscription des produits de cette dernière. Elles sont adaptées à tout type de production, et particulièrement à celle des fruits et légumes.
Ce qui distingue les AMAP d'autres formules de "panier bio" ou "panier paysan", c'est le respect des 6 engagements suivants :

Côté consommateur :

- l'engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée ;
- l'engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production (partage des risques et des bénéfices naturels) ;

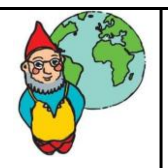
- l’engagement associatif par leur participation à la vie de la structure (gestion des souscriptions, organisation des distributions de paniers, communication, animation...).

Côté producteur

- l’engagement technique et économique de fournir des produits de haute qualité (nutritionnelle, organoleptique, environnementale et sociale) selon les modalités définies avec le groupe de consommateurs ;
- l’engagement associatif de s’investir dans la vie du groupe (rôle pédagogique, animation, information…) ;
- l’engagement d’assurer une transparence sur la vie de leur exploitation (situation économique, origine des produits fournis, méthodes de production utilisées).

Sites web :

- http://www.agrobiosciences.org
- http://www.agrisalon.com
- http://www.autourdubio.fr
- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.confederationpaysanne.fr
- http://www.demain-la-terre.net
- http://www.eco-citoyen.org
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.inra.fr
- http://www.territorialis.com
- http://www.uniagro.fr



Agriculture biologique

L’agriculture biologique n’est plus une mode, c’est une solution.

Philippe Desbrosse

Les objections : « Le citoyen moyen ne pourra jamais se le permettre ! »

Oui, c' est vrai que le bio, l' équitable, les panneaux solaires, etc., ont un coût. Prenons un exemple : même s'il ne s'agit pas vraiment du même produit, le coût d'une tomate bio achetée chez un petit primeur est plus élevé que le coût d'une tomate espagnole vendue en grande distribution. Mais le plus souvent le prix à payer n'est pas que financier. Ce que l'on paie c'est une restriction de nos choix de consommation. Consommer responsable implique souvent de consommer local, de saison, de réapprendre à cuisiner voire de changer ses habitudes d'approvisionnement en privilégiant les AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), les coopératives, etc.
Les chiffres publiés par Max Havelaar dans son rapport annuel prouvent que la consommation de produits équitables croît plus fortement pour les revenus les plus modestes. Ce n'est donc pas simplement une affaire de prix.
Enfin, pour beaucoup de produits responsables, si l'investissement initial est plus important, il est rentable sur le moyen terme car il permet de faire des économies : ampoules basse consommation, isolation, voitures propres

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Tout « écolo » le savait depuis longtemps : l'agriculture biologique , « la bio » , est la seule solution possible aux nuisances que génère pour la santé humaine et celle des sols , l'agriculture des pesticides ...L'agriculture bio requiert "beaucoup plus de personnel que l'agriculture de type classique". Elle améliore également la santé des familles d'agriculteurs en évitant le recours aux pesticides.

La première étape préalable est la conversion : pendant 2 à 3 ans, l'agriculteur doit appliquer les normes bio sans pour autant pouvoir afficher ses produits comme tels. Ce laps de temps est mis à parti par l'exploitant pour intégrer les nouveau modes de production, mais aussi par la terre qui se débarrasse petit à petit des résidus d'engrais ou pesticides chimiques. Les solutions aux ravageurs, "mauvaises herbes", etc. seront exclusivement d'ordre naturel. De même pour les animaux qui, en plus de bénéficier d'un espace de vie minimum et d'une alimentation elle-même biologique, seront soignés de façon privilégiée par phytothérapie ou homéopathie (le recours aux antibiotiques étant limité à un maximum de 2 fois par an).

6 organismes sont habilités par l'Etat à contrôler le respect des normes biologiques au sein des exploitations agricoles : Ecocert (les 3/4 du marché biologique), Qualité France, Ulase, Certipaq et Aclave. L'agriculture biologique ne peut se prémunir totalement des insecticides et autres pesticides, car ils se retrouvent dans les cours d'eau et dans l'atmosphère. Néanmoins la concentration sera sans commune mesure.

Bons exemples :

1° : Dans l'Union européenne à 25, en 2005, la superficie consacrée à l'agriculture biologique représentait 3,9% du total de la superficie agricole utilisée (soit 6,1 millions d'hectares). Elle a augmenté de 21% entre 2005 et 2008. Elle est aujourd'hui d'environ 8 millions d'hectares. Mais cela ne représente encore qu'à peine 4% de l'ensemble des superficies agricoles cultivées...Au cours de la période 2005-2008, les hausses les plus élevées de superficies agricoles bio ont été enregistrées en Pologne (+94%), en Lituanie (+89%), en Espagne (+63%) et en Belgique (+57%). Mais des baisses ont été constatées en Italie (-6%) et en Hongrie (-5%). En 2008, les cinq États de l'UE27 ayant les plus grandes superficies consacrées à l'agriculture biologique étaient l'Espagne (1,3 million d'hectares), l'Italie (1,0 million d'ha), l'Allemagne (0,9 million d'ha), le Royaume-Uni (0,7 million d'ha) et la France avec seulement 0,6 million d'ha.

2° : L'Alsace veut redynamiser son agriculture biologique et aide au développement de l'agriculture biologique à hauteur de 240 000 € par an, sur la période 2007-2013. Avec un objectif ambitieux, le

doublement de la surface bio régionale d'ici à six ans,   La production de viande bio a progressé de 7,5 % en 2006 en France, indique l'Observatoire viandes bio Commission bio Interbev (interprofession du bétail et des viandes). A eux seuls, le boeuf et le veau représentent 65 % des viandes bio produites en 2006, soit 7 324 tonnes.

3° : Agriculture biologique en France : Fin 2009, 16 446 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de 23,7% par rapport à 2008. Les exploitations bio représentaient 3,14% des exploitations françaises. En 2009, la superficie en mode de production biologique était de 677 513 ha (+16% par rapport à 2008), dont 151 875 ha en conversion. Les surfaces bio représentaient 2,46% de la surface agricole utile (SAU) en France métropolitaine. L'année 2009 s'est distinguée par une forte progression des surfaces en conversion (+86,2%) alors que les surfaces certifiées bio ont augmenté de 4,7%. Dans le même temps, 621 exploitations ont cessé l'activité biologique essentiellement pour cause de départ à la retraite. Il s'ensuit que la progression nette a été de 3 148 exploitations bio en 2009 par rapport à 2008. 3 345 exploitations se sont nouvellement engagées entre le 1er janvier et le 31 juillet 2010

Sites web :

- http://www.autourdubio.fr
- http://www.bioannuaire.com
- http://www.bioconsomacteurs.org
- http://www.biodynamie-services.fr
- http://www.demeter.net
- http://www.itab.asso.fr
- http://www.eco-citoyen.org
- http://www.economie-positive.be
- http://www.intelligenceverte.org
- http://www.kokopelli.asso.fr
- http://www.mdrgf.org
- http://www.organic-europe.net



Air

De l'ensemble des biens publics, l'air est le dernier à avoir été pris en compte par les politiques publiques . Les baisses d'émissions réalisées, jusqu'à aujourd'hui sont surtout la conséquence de l'introduction de catalyseurs sur les nouveaux véhicules et de la mise en oeuvre de la directive communautaire sur les solvants qui a permis de réduire les émissions issues de la production industrielle,

Corinne Lepage

Perçue autrefois comme un problème essentiellement local, la pollution de l'air a acquis ces dernières années, avec le phénomène des pluies acides, l'effet de serre ou encore la destruction de la "couche" d'ozone stratosphérique, une dimension transnationale et planétaire. Si des progrès ont été accomplis dans la réduction des émissions de dioxyde de soufre, de particules en suspension, de plomb et de chlorofluorocarbones (CFC), des problèmes sérieux demeurent ou apparaissent.

C'est le cas notamment des gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, l'ozone atmosphérique et le méthane. La qualité de l'air, en fait la concentration des polluants et leurs effets combinés,

continue d'être préoccupante dans la plupart des zones urbaines où les émissions des principaux polluants de l'air par les véhicules automobiles (voitures individuelles, camions, autobus) augmentent

De l'ensemble des biens publics, l'air est le dernier à avoir été pris en compte par les politiques publiques …
Les baisses d'émissions réalisées, jusqu'à aujourd'hui sont surtout la conséquence de l'introduction de catalyseurs sur les nouveaux véhicules et de la mise en oeuvre de la directive communautaire sur les solvants qui a permis de réduire les émissions issues de la production industrielle,

Les dépenses de surveillance de l'air ont atteint, en 2000, plus de 300 millions d'euros. Ces dépenses se répartissent entre :surveillance de l'air ambiant (39 millions d'euros), contrôle des émissions industrielles (81 millions d'euros) et automobiles (183 millions d'euros). L'évaluation et l'analyse tendancielle des dépenses dans ce domaine sont un premier pas vers une estimation des dépenses de surveillance et d'information concernant d'autres thématiques environnementales.

Des preuves s'accumulent aujourd'hui quant à l'existence d' effets néfastes pour la santé à des niveaux de concentration de fines particules et d'ozone inférieurs aux valeurs actuellement établies pour la protection de la santé. Des discussions sont en cours dans le cadre du programme,'Air pur pour l'Europe' de l'UE qui pourraient déboucher sur la présentation de limites reconsidérées et éventuellement renforcées. Parmi les propositions se trouvent des objectifs de réduction à long terme pour 2020 tant sur le plan des concentrations atmosphériques que sur celui des émissions de polluants. Des mesures technologiques, des options de gestion de la demande et des instruments économiques sont également envisagés.

- Appliquer convenablement la loi sur l'air
- Anticiper l'application des normes d'émissions européennes
- Interdire strictement tout document PDU, PPA ou PRQA qui à minima ne garantirait pas d'atteindre dans les temps requis les objectifs communautaires.
- Réduire l'émission de certains polluants
- Modifier impérativement les normes concernant les véhicules à moteur diesel.
- Calculer précisément le coût de la pollution atmosphérique de manière à permettre une réelle internalisation des coûts
- Assurer la réglementation de la publicité sur tous les produits consommateurs d'énergie et imposer des mises en garde sur tous les messages publicitaires valorisant l'hyperconsommation
- Etiqueter tous les matériaux et produits susceptibles de contribuer à la pollution atmosphérique
- Imposer les meilleures techniques disponibles dans les installations industrielles
- Réduire la pollution sonore en développant de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux
- Développer le marché du secteur privé

<u>En Europe</u> : La pollution atmosphérique, principalement due aux particules fines et à l'ozone au niveau du sol, demeure une menace significative pour la santé. Elle entraîne une diminution de l'espérance de vie d'environ un an et affecte le bon développement des enfants. La plupart des polluants atmosphériques ont augmenté de plus de 10 % en raison de la reprise économique, de l'intensification des transports et du manque d'efficacité des politiques de protection contre la pollution atmosphérique.

Bons exemples :

1° : <u>Air pur</u> : Un décret du 21 octobre 2010 transpose la directive 2008/50/CE du parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il est complété par un arrêté du même jour relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public. Le décret précise notamment les normes à appliquer pour les particules PM2,5 "jugées plus préoccupantes pour la santé que les particules PM10, parce qu'elles pénètrent plus profondément dans les poumons en raison de leur petite taille et

qu'elles s'accumulent dans l'organisme", relève la note de présentation. Les seuils d'information et d'alerte aux particules PM10, prévus jusqu'alors par une circulaire, sont désormais introduits au niveau réglementaire, afin de prévoir et de gérer les pics de pollution plus en amont.
Sur les 88 zones de surveillance, 25 sont en dépassement par rapport aux seuils fixés par la réglementation communautaire pour le polluant particules (sans compter les DOM où les dépassements sont d'origine naturelle), rappelle le rapporteur pour le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques saisi pour avis sur le projet de décret. La mise en demeure adressée par la Commission européenne porte sur treize de ces zones. Un avis motivé a par ailleurs été adressé fin 2009 concernant cinq zones sur la question des dioxydes de soufre. La Commission a en outre indiqué à la France que les plans de protection de l'atmosphère (PPA) n'étaient pas satisfaisants car ils ne prévoyaient pas assez de mesures.

Ainsi le décret actualise-t-il certaines dispositions relatives aux PPA, institués par l'article L.222-4 du Code de l'environnement, que les préfets doivent mettre en place dans les zones qui présentent ou risquent de présenter des niveaux de pollution atmosphérique supérieurs aux normes en vigueur, et dans tous les cas dans les agglomérations de plus de 250.000 habitants. "Ces plans doivent mieux mesurer l'efficacité réalisée ou attendue des actions mises en oeuvre pour se conformer aux normes en vigueur et pour maintenir ou améliorer la qualité de l'air existante", insiste la note de présentation du décret.

En application de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, les PPA devront être compatibles non seulement avec les orientations du plan régional pour la qualité de l'air, s'il existe, mais aussi avec celles du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ils devront se référer non seulement aux normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du Code de l'environnement, mais aussi aux normes spécifiques qui, le cas échéant, peuvent être définies pour certaines zones par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.
Après avis des commissions départementales compétentes en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques concernés, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux et, lorsqu'ils existent, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale intéressés. Il est ensuite soumis à enquête publique puis arrêté par le préfet.

Le décret précise le contenu des PPA (superficie et topographie de l'agglomération ou de la zone concernée, occupation des sols, population exposée à la pollution, activités exercées, climat, dispositif de surveillance de la qualité de l'air, inventaire des principales sources d'émission des polluants, actions engagées, documents d'urbanisme et projets d'aménagement pouvant avoir une incidence significative sur la qualité de l'air, etc.) et affirme leur rôle comme outils juridiques et de planification.
Il fournit la liste des agglomérations de plus de 250.000 habitants ainsi concernées. Les zones qui présentent ou risquent de présenter des niveaux de pollution atmosphérique supérieurs aux normes en vigueur sont quant à elles délimitées "en tenant compte notamment de l'importance et de la localisation de la population, des niveaux de polluants, des niveaux d'émissions des polluants et des natures des sources émettrices, y compris s'ils sont d'origine extérieure à la zone concernée, de leur évolution prévisible, ainsi que des conditions météorologiques qui prévalent dans chacune de ces zones". Toutefois, le recours à un PPA dans ces zones n'est pas nécessaire pour les dépassements liés à des sources naturelles et pour ceux liés au salage et sablage hivernal des routes. Les PPA définissent notamment les actions prévues localement et organisent le suivi de l'ensemble des actions mises en oeuvre dans leur périmètre par les personnes et organismes locaux pour améliorer ou maintenir la qualité de l'air.

L'arrêté du 21 octobre dernier fixe quant à lui les dispositions que les organismes de surveillance de la qualité de l'air agréés doivent respecter, dans les limites du budget arrêté sur la base des subventions et contributions prévisionnelles de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes morales membres de l'organisme, notamment les entreprises émettrices de polluants. Ces obligations réglementaires visent à assurer la comparabilité des dispositifs au niveau européen. De surcroît, la surveillance mise en oeuvre par les organismes agréés doit être plus développée lorsque les circonstances locales le nécessitent, rappelle l'arrêté. Ces organismes doivent élaborer un programme régional de surveillance de la qualité de l'air, adapté à chacune des zones délimitées et tenant

compte des conditions locales telles que les sources de pollution, la configuration géographique du territoire ou les conditions météorologiques.

2° : Automobilistes pollueurs-payeurs : Les niveaux élevés de pollution de l'air conduisent les autorités à taxer les automobilistes de la vallée de San Joaquin en californie. Les automobilistes qui résident dans la vallée de San Joaquin, région agricole qui est aussi l'endroit le plus pollué de Californie, risquent de devoir payer 10 à 24 dollars de plus par an lorsqu'ils régleront leur taxe d'immatriculation au prétexte que leur véhicule pollue trop. C'est ce qu'annonce le New York Times qui fait part de la volonté des autorités chargées de réguler la qualité de l'air de faire payer les automobilistes au lieu de se contenter de pénaliser uniquement les industries polluantes. La mesure n'est pas bien accueillie dans une région qui souffre particulièrement de la crise et où le taux de chômage dépasse les 15%. Mais les autorités locales doivent trouver les fonds pour payer les 29 millions de dollars d'amende dont elles ont écopé. En cause ? Le non respect des seuils de pollution fixés par l'EPA (Environmental Protection Agency) dans le cadre du Clean Air Act, la loi qui réglemente la concentration d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère.

3° : Campagne de surveillance de l'air dans les crèches et les écoles : La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Chantal Jouanno, a présenté, mi-août 2010 , les premiers résultats de la campagne pilote de surveillance de l'air intérieur engagée, en septembre 2009, dans les écoles et les crèches. Selon le secrétariat d'État chargé de l'Écologie, les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des espaces clos. Les sources de pollution dans les bâtiments sont nombreuses. Elles peuvent provenir de l'air extérieur, des appareils à combustion, des matériaux de construction et d'ameublement et des activités humaines, le manque d'aération des locaux pouvant aggraver le phénomène. Cela peut se traduire par de multiples symptômes : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge, vertiges, manifestations allergiques, asthme. Pour cette raison, une campagne expérimentale de surveillance de l'air intérieur a été menée, en priorité dans les écoles et les crèches. Cette campagne (2009-2011) conduite à l'échelle nationale a pour mission d'identifier les polluants présents dans l'air intérieur et d'améliorer la connaissance de ceux-ci. À terme, l'objectif est d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre ces derniers.
Cette campagne expérimentale de surveillance de l'air intérieur a été réalisée auprès de 160 établissements (46 crèches, 60 écoles maternelles et 54 écoles élémentaires) dans 13 régions. « À la rentrée 2010, une deuxième phase concernera 150 établissements supplémentaires, situés dans les autres régions françaises. Au total, 310 établissements seront ainsi investigués », souligne le secrétariat d'État à l'Écologie. La surveillance porte sur deux polluants chimiques : le benzène (substance cancérigène issue de la combustion) et le formaldéhyde (substance irritante pour le nez et les voies respiratoires, émise par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles et les produits d'entretien). Le dioxyde de carbone (CO_2) a également été évalué. Sans effet notable sur la santé, il représente le niveau de confinement des locaux.

D'après le secrétariat d'État à l'Ecologie, « les premiers résultats de la campagne montrent que la qualité de l'air est bonne dans la plupart des écoles et crèches investiguées, mais que quelques situations nécessitent des diagnostics complémentaires et des mesures correctives ». 29 % des établissements présentent une situation excellente et 8 % une concentration annuelle en benzène et en formaldéhyde supérieure à la moyenne. Les premiers rapports pointent, toutefois, le manque de ventilation des salles de classes (environ 20 % des salles concernées). On observe qu'une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur le taux d'absentéisme et le bien-être des occupants, note le secrétariat d'État. Cette surveillance de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles est destinée à être généralisée en 2012.

4° : Cartographier, en temps réel, les pollutions de l'air, du sol et de l'eau : Des chercheurs européens ont élaboré un logiciel libre, INTAMAP, pour cartographier, en temps réel, les pollutions de l'air, du sol et de l'eau, mais aussi déterminer l'origine des pollutions et leurs destinations. Conçu comme un outil d'aide pour les pouvoirs publics, INTAMAP est également porteur d'autres applications.

« C'est un bon exemple de la manière dont la recherche peut aider à améliorer la vie quotidienne en Europe. Les

cartes de pollution en temps réel peuvent être un outil crucial pour aider les pouvoirs publics à repérer les causes des pollutions et à déterminer la meilleure façon de s'y attaquer. Elles peuvent également aider les particuliers à éviter une pollution telle que le smog » a déclaré Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la stratégie numérique.

L'outil développé par des chercheurs d'Autriche, de Belgique, d'Allemagne, de Grèce, des Pays-Bas et du Royaume-Uni permet également de déterminer l'origine de la pollution, mais également sa destination. Ces cartes actualisées en temps réel ont été conçues comme des outils d'aide à la décision pour les pouvoirs publics. « Les décisions telles que le moment de procéder à une évacuation d'urgence, par exemple, se fondaient sur des informations recueillies dans un nombre restreint de stations de surveillance qui, pour des raisons de coût, ne couvraient qu'un nombre restreint de lieux de pollution » rappelle la Commission européenne.

5° : Consultation publique sur les zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) : La création des zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) est une mesure phare du plan Particules pour limiter la pollution issue des transports en ville. 8 collectivités volontaires se préparent à expérimenter pendant trois ans des actions dans le domaine des transports, et notamment, la restriction de la circulation des véhicules les plus polluants dans les agglomérations où se posent des problèmes de qualité de l'air. Natalie Kosciusko Morizet a annoncé le lancement de la consultation publique relative à l'arrêté de classement des véhicules. Celui-ci donnera la possibilité aux collectivités expérimentatrices de restreindre la circulation en ville parmi les catégories définies.

Le principe des « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air », inscrit dans la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II du 12 juillet 2010), repose sur l'interdiction d'accès aux véhicules les plus émetteurs de particules et d' oxydes d'azote (NOx) dans la zone, accompagnée d'une dynamique plus large de réduction des émissions atmosphériques.

6° : Ile-de-France : la qualité de l'air s'améliore très lentement, mais les normes ne sont toujours pas respectées
Airparif a présenté son rapport sur la qualité de l'air en Ile-de-France en 2010. Une année "assez comparable aux années précédentes" a indiqué Jean-François Saglio, président d'Airparif, ajoutant que "la situation s'améliore mais pas aussi vite qu'on le souhaite." Effectivement, l'association chargée de surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Ile-de-France constate que cinq polluants dépassent depuis plusieurs années les normes réglementaires européennes : les particules fines de moins de 10 microns de diamètre (PM10), celles de moins de 2,5 microns de diamètre (PM2,5), l'ozone (O_3), le dioxyde d'azote (NO_2) et le Benzène. Trois d'entre eux, les PM10, les PM2,5 et le NO_2, sont stables depuis plusieurs années, l'ozone voit son augmentation stopée et la baisse ne progresse plus pour le benzène.

7° : Schéma Régional Climat Air Énergie ambitieux et participatif pour Rhône-Alpes : Le lundi 25 octobre 2010 , le Président de la région Rhône-Alpes Jean-Jack Queyranne et le Préfet de région Jacques Gérault ont présenté à la préfecture du Rhône le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). Ce schéma s'inscrit dans la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Il prévoit une démarche globale qui concerne à la fois l'urbanisme, les transports, l'agriculture et les bâtiments.
Jean-Jack Queyranne a rappelé qu'au départ, " le schéma ne devait concerner que le climat et l'énergie. Mais l'air a été intégré car il concerne un problème majeur en matière de santé publique". En Rhône-Alpes, d'après Jacques Gérault, " la qualité de l'air dans la région n'est pas satisfaisante, en raison de la présence importante d'azote et d'acides". Ainsi, en 2008, 20% des habitants de la région vivaient en territoire non conforme aux objectifs de qualité de l'air, notamment pour les particules d'azote. Néanmoins, le préfet a estimé que pour de nouvelles sources d'énergie, " la région possède plusieurs atouts, notamment des ressources hydrauliques considérables, ainsi que d'importants gisements de biomasse".

Sites web :

- http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr
- http://www.ademe.fr
- http://www.climamaison.com
- http://www.economiedenergie.fr
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.futura-sciences.com/fr
- http://www.ifen.fr
- http://www.ineris.fr
- http://www.mon-environnement.com
- http://www.science-environnement.info
- http://www.who.int



Alimentation

La culture en serre a un impact écologique beaucoup plus grand que la culture en champ. Si l'on tient compte de l'énergie, des transports, des engrais et des autres intrants qui sont nécessaires à la culture en serre, une tomate cultivée de cette façon a une empreinte écologique 10 à 20 fois supérieure à une tomate cultivée dans les champs : encore un argument en faveur de l'agriculture biologique, qui devrait inciter nos décideurs à tout mettre en œuvre pour favoriser ce type d'agriculture, au lieu de continuer à subventionner l'agriculture intensive !

Thierry Thouvenot

Les objections : « Le bio, c'est du pipeau, on y trouve même des OGM ! »

Oui c'est vrai que le seuil général de 0,9 % de présence accidentelle d'OGM autorisés s'applique également à l'alimentation biologique, après décision de la Commission européenne, pour ne pas pénaliser des exploitations installées à proximité de cultures utilisant des OGM. En effet, les OGM se répandent très rapidement au-delà du périmètre dans lequel ils sont utilisés. Néanmoins, la seule garantie que l'on ait avec un produit non labellisé AB (Agriculture Biologique), c'est de savoir que ce produit comportera très probablement de nombreux produits phytosanitaires absents des produits « bio ». Pour tout savoir sur les écolabels et la consommation responsable: le site du ministère www.developpement-durable.gouv.fr/Les-ecolabels-et-autres

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Près de 20 % de la population mondiale est sous-alimentée. En 2003, le nombre de personnes vivant avec moins de deux dollars par jour a crû de 100 millions, atteignant 2,8 milliards. 0,44% du PIB français est actuellement consacré à l'aide au développement. Les pays de l'Union européenne ont proposé de consacrer 0,56 % de leur PIB d'ici à 2010, et 0,7 % d'ici à 2015, chiffre déjà atteint par plusieurs pays du Nord de l'Europe.

En France, la question n'est plus tellement de produire de quoi nourrir la population mais d'autres problèmes ont surgi, tout aussi inquiétants : vaches folles, traçabilité des aliments, hormones, pesticides. L'alimentation bio est très certainement la bonne réponse et les cantines scolaires s'y mettent.

Les crises alimentaires de ces dernières années (cas de "vache folle", épizootie de fièvre aphteuse) ont souligné l'urgence d'une réorientation progressive des pratiques agricoles en fonction d'objectifs de qualité des produits, de préservation de l'environnement et de vitalisation des territoires ruraux.

Parallèlement, la progression de l'obésité, y compris chez les jeunes générations justifie plus que jamais le rôle sensibilisateur de la restauration collective : en France, on comptait 4,2 millions d'obèses en 2000, contre 3,6 millions en 1997, tandis qu'un enfant sur dix serait obèse à l'âge de 10 ans .

Améliorer les qualités diététiques des repas et introduire les produits issus de l'agriculture biologique dans un établissement de restauration collective (cantine scolaire, cuisine centrale, cafétéria…), c'est s'inscrire dans une démarche de développement durable, au croisement des enjeux environnementaux, sociaux, et économiques :

- Enjeux environnementaux, car les achats d'aliments biologiques contribuent au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, du bien-être des animaux, des paysages ruraux…

- Enjeux sociaux et culturels, car l'alimentation biologique peut-être le vecteur d'une sensibilisation du public scolaire (ou adulte) au respect de la terre et du vivant, à la qualité des produits du terroir, et aux lien entre qualités diététiques des aliments et santé.

- Enjeux économiques, car la masse monétaire que représente la commande publique est à même de soutenir fortement le développement des productions locales labellisées, et de favoriser la professionnalisation des filières d'approvisionnement.

Par ailleurs, l'introduction de produits issus du commerce équitable contribue à améliorer l'équité dans les échanges Nord-Sud et à susciter un développement respectueux de l'environnement pour les pays producteurs de produits alimentaires labellisés "commerce équitable".

Enfin, les impacts environnementaux propres à l'activité quotidienne de préparation et de service des repas (déchets, consommations d'eau et d'énergie…) constituent également un enjeu important, qu'une démarche de management environnemental peut s'attacher à prendre en compte.

Bons exemples :

1° : <u>La mise en place en 2012 de la directive européenne "bien être" </u>vise à terme la suppression de l’élevage en cages conventionnelles et tend à favoriser le développement des systèmes alternatifs. Cette directive devrait donc améliorer les conditions de vie des poules : cages plus spacieuses, équipées de nids et de perchoirs… Mais en attendant, c'est au consommateur de rester vigilant. Certaines enseignes de la grande distribution, principalement à l’étranger pour l’instant, commencent à prendre des engagements afin d'améliorer leur filière d'approvisionnement.

2° : <u>Les déchets induits par les pique-niques </u>dégradent durablement le paysage puisque l’on considère qu’il faut à une bouteille en verre 4000 ans pour se dégrader, entre 100 et 1000 ans pour un gobelet, une bouteille ou un sac en plastique, 3 mois pour une serviette en papier, entre 3 mois et 2 ans pour une épluchure de fruit. En outre, la plupart de ces déchets, lorsqu'ils se dégradent enfin, contiennent des substances toxiques qui polluent l'environnement !
Même si le mot pique-nique signifie littéralement picorer des petits riens, évitez les portions individuelles et autres petits conditionnements générant un surcroît d’emballage et de déchets, qu’il s’agisse des boissons ou des aliments : préférez les grands conditionnements, plus écologiques, que vous servirez de manière plus classique et chic dans des verres réutilisables ou en plastique biodégradable (pour les boissons), ou par exemple avec une petite planche et un couteau (pour les fromages, saucissons, etc.).

3° : <u>Les AMAP se veulent citoyennes</u>, engagées aux côtés des producteurs pour une agriculture durable et une alimentation de qualité, s’engageant également solidairement sur des pertes éventuelles, voire parfois sur quelques travaux dans les exploitations. Ces associations respectent un planning de production et financent la saison à venir. Elles organisent ensuite la distribution à leurs adhérents. Le paysan, débarrassé du souci de vendre sa production, s’engage à cultiver sain.

4° : Cantines plus diététiques et plus bio : Loin des repas fades d'hier, les restaurants scolaires composent aujourd'hui des menus diététiques qui tiennent compte du goût des enfants. Ces déjeuners qui restent pour beaucoup un souvenir bruyant mais peu appétissant (le lundi, des patates, le mardi des patates...) sont en passe de changer. Depuis l'an dernier, la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées s'active pour proposer une alimentation plus équilibrée aux écoliers. Le changement de tactique est manifeste mais il ne convainc pas tout le monde. « La loi sur l'alimentation en collectivité n'est pas forcément respectée, proteste la nutritionniste paloise Michèle Lapeyre. Je reçois beaucoup de jeunes dans mon cabinet et je m'aperçois que ce qui leur est proposé ne répond pas aux exigences. » Réponse de Christelle Wurtz, la diététicienne de la cuisine centrale : « Nous respectons le cahier des charges de la future loi depuis mars 2009. Et de toute façon, le décret d'application n'est même pas encore paru. »
Le texte, qui fixe des règles précises sur la récurrence des plats, leur grammage ou la qualité de la nourriture, impose de vraies révolutions. « On ne pourra servir du poisson pané ou des frites que quatre fois par période de 20 jours, note Christelle Wurtz. Nous, on a déjà restreint cela à une fois toutes les trois semaines. »
Autre changement d'habitude, le recours aux produits bio s'impose un peu plus lentement. « Les producteurs ne répondent pas forcément aux conditions d'hygiènes drastiques exigées pour la restauration en collectivité, souligne Christelle Wurtz. Et ils ne fabriquent pas encore assez de produits. » Résultat, quand la communauté d'Agglo reçoit ses yaourts par lots de 500 pots, elle est contrainte d'alterner les établissements de livraison. Pour un coût 10 à 15 % plus élevé, l'agglo commerce cependant avec quelques producteurs bio locaux. Elle négocie actuellement l'achat de poissons pêchés dans un souci de préservation des espèces..

5° : Circuits courts : Dans le Centre, des petits exploitants inventent de nouveaux modes de distribution en privilégiant le marché local et la proximité avec les consommateurs.
C'est un pays oublié où l'on vit bien. Et pour pas cher. Un ancien bastion protestant au cœur d'un pays catholique, un canton, longtemps socialiste, cerné par la droite. Une terre de résistance. Aux confins du Poitou, de la Touraine et du Berry, loin du TGV et de l'autoroute (35 kilomètres), du premier supermarché (10 kilomètres), l'emploi reste suspendu au fil des maisons de retraite et de l'agriculture. Avec l'espoir de ne pas crever dans l'indifférence générale, de nombreux paysans, souvent jeunes, ont décidé d'emprunter des circuits courts grâce à des ventes directes à la ferme. Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, il est possible de se ravitailler en viande, volailles, fruits et légumes de saison, lait, pain (parfois bio ou sans OGM, parfois simplement de la ferme) sans jamais passer la porte d'un commerce ou adhérer à une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). Et, logiquement, les déplacements courts afin de se procurer des produits peu emballés engendrent un bilan carbone plutôt positif.

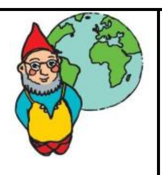
6° : Riom combat la malnutrition : La ville de Riom est très investie pour améliorer la qualité alimentaire de ses habitants. Du chemin reste cependant à parcourir, notamment pour les plus défavorisés.
L'alimentation est une priorité pour tous. Elle permet de vivre, d'être en bonne santé, de faire du sport, d'être heureux. Impulsée par les initiatives de José Dubreuil, déléguée à l'enfance et la jeunesse, la qualité de l'alimentation est devenue une préoccupation a part entière pour les Riomois.
« Comme il n'existait jusqu'à 2009, aucun ministère de l'alimentation, les actions menées restaient isolées et sans cohérence globale. La demande d'aide alimentaire n'a jamais été aussi forte, que ce soit pour les jeunes, les couples, les familles et les seniors (avant la crise, 6.4 millions de français étaient touchés par la précarité alimentaire, contre 9 à 11 millions à l'heure actuelle). Manger mieux est apparu comme une priorité de santé publique, alors que la gastronomie française est candidate au patrimoine mondial immatériel de L'UNESCO. »

Chantal Rambaux, élue déléguée de la santé et du social, prend en charge les nouvelles directives du programme national de nutrition santé (PNNS). Avec l'aide de Christophe Jaurand, chargé de projet à l'IREPS Auvergne (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé), ils se sont efforcés de cibler les problématiques liées à la malnutrition, en vue d'encourager les acteurs locaux à développer des actions partenariales dans une démarche globale d'offre alimentaire.

Ainsi les enfants, seniors, personnes en situation de handicap, ou de précarité, accèdent à une alimentation variée et culturellement acceptable.

Sites web :

- http://www.autourdubio.fr
- http://www.bioannuaire.com
- http://www.conso.net
- http://www.consoglobe.com
- http://www.ddmagazine.com
- http://www.eco-life.fr
- http://www.economie-positive.be
- http://www.etopia.be
- http://www.franceenvironnement.com
- http://www.intelligenceverte.org
- http://www.mescoursespourlaplanete.com
- http://www.vegetarismus.ch
- http://www.notre-planete.info
- http://www.o-commerce-equitable.net
- http://www.terramater.fr
- http://www.territoiresdurables.fr
- http://www.vedura.fr
- http://www.who.int

	**Associations** Les non-initiés ont souvent du mal à distinguer les ONG de terrain comme Médecins sans frontières, CARE, Save Our Children, et les ONG de lobby, ATTAC, Act Up, Greenpeace. Les deux sont différentes. Certaines font le travail sur le terrain et n'ont pas la capacité de mobiliser des troupes. **Marina de Brantes , Présidente de CARE France**

Les objections : « Moi tout seul ça sert à rien. », « Comment voulez-vous que, moi, je puisse changer quelque chose ? »
Oui, c'est vrai que les gestes au quotidien n'ont pas plus de poids qu'un bulletin de vote dans une urne.
Comme le bulletin de vote, ces petits gestes sont pourtant essentiels. Essentiels, parce qu'au-delà de l'acte, c'est aussi la valeur d'exemple qui compte. Il faut se souvenir de deux choses

1° : Que toutes les grandes mutations que nous avons pu vivre au cours des derniers siècles ont toujours été initiées par une personne ou une structure en particulier.
2° : Que l'union fait la force et que les associations ont été créés pour nous rassembler dans l'action

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Pilier central de la protection de l'environnement, les associations ont été longtemps perçues comme des foyers d'opposition stérile à un « progrès » considéré comme inéluctable. Il est de bon ton, maintenant , de reconnaître que sans tous les Greenpeace et autres Amis de la Terre, la situation serait aujourd'hui intenable, mais de là à les inviter dans les conseils d'administrations des multinationales les plus pollueuses, il y a des limites à ne pas franchir : chacun à sa place et que le bizeness continue !

La société civile et le secteur privé s'impliquent de plus en plus dans les questions politiques et diplomatiques internationales. Le nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) a cru rapidement au cours du dernier siècle, passant de 176 en 1909 à près de 30 000 en 2004 (Union of International Associations 2006) . Les plus importantes ONG sont celles qui se consacrent aux droits de l'homme, à la paix, aux droits des femmes, aux questions environnementales et au développement.

Les grandes ONG internationales couvrent trois domaines principaux : les droits de l'homme, le développement et l'environnement. Certaines sont spécialisées dans la distribution de l'aide, d'autres dans les campagnes d'information. En tant qu'avocats du changement, les ONG sont souvent bien plus efficaces que les gouvernements ou les organismes internationaux : elles sont en contact avec la population, elles sont capables de mobiliser l'opinion publique à travers les médias et d'embarrasser les autorités ou les grandes entreprises au point de les contraindre à agir, et ce sans avoir à craindre de mesures de rétorsion.

A mesure que l'économie globale se généralise, les ONG apparaissent bien placées pour agir comme des pompiers transnationaux et passent donc pour les alliés naturels des Nations unies. Kofi Annan, ex secrétaire général de l'ONU, les appellait d'ailleurs la "conscience de l'humanité". Cependant, la difficulté du monde associatif à rentrer dans le moule fait peur ..Les grandes armées n'aiment pas les francs tireurs même si ceux ci anticipent beaucoup mieux qu'elles parce qu'ils connaissent le terrain par coeur ! Plus proches des gens et de leurs vrais désirs que les politiques , ils inquiètent ceux ci qui voient leur autorité contestée et détestent ce qu'ils prennent pour du désordre ou de l'improvisation !

En France : les associations et fondations sont au nombre de 1,10 Millions et représentent un budget de 59.4

milliards d’euros annuels (à parts égales issu du privé et du public) soit 3.5% du PIB …Ces structures emploient 1 050 000 équivalent temps plein (ETP) en plus des 14 millions de bénévoles qui assurent quasiment le même niveau d’ETP. Le crédit de confiance des français envers les associations est fort à hauteur de 7 français sur 10 .

Depuis quelques années , les associations tendent vers une plus grande professionnalisation :

- Avec les entreprises comme en témoigne l’activité de l’association Le rameau qui oeuvre pour la rencontre entre le monde associatif et celui de l’entreprise.
- Sur des compétences spécifiques : le management des associations comme l’ADEMA , l’éthique avec IDEAS, sans compter des acteurs désormais traditionnels comme le crédit coopératif pour le financement.

Les compétences des personnes deviennent un enjeu central. Autour se développent deux activités :

- Le mécénat de compétences consiste pour une entreprise à valoriser du temps d’un ou plusieurs de ses salariés alors qu’ils emploient leurs compétences professionnelles pour le compte d’une association. Généralement, l’entreprise et l’association ont des liens très proches.
- Le bénévolat de compétences consiste quant à lui, à ce que des personnes proposent gratuitement des compétences au milieu associatif. Une association présentée en exemple assure la liaison entre ces bénévoles de compétences et les associations, passerelles compétences. Il est ainsi possible de construire un site internet, de faire traduire un document ou de disposer d’une expertise juridique gratuitement.

Bons exemples :

1° : 5 pistes pour améliorer l’aide humanitaire française : Deux spécialistes font le point sur les défis auxquels sont confrontées les ONG françaises.Un véritable panorama du secteur de l’humanitaire français. Dans leur rapport sur "L’évolution de l’action humanitaire dans les situations de crise et post-crise" (voir PDF), Benoît Miribel, directeur de la Fondation Mérieux -et ancien directeur d’Action contre la faimet Alain Boinet, directeur de l’ONG Solidarités dressent une liste de recommandations pour dépoussiérer l'humanitaire français.
5 points à retenir de ce document de 82 pages.

1.-Définir une feuille de route humanitaire
2.-La question des moyens : Si Alain Boinet et Benoît Miribel se défendent d'avoir écrit "un rapport pour demander plus d’argent", les deux auteurs souhaitent que soit porté à 30 millions d'euros le Fonds humanitaire d'urgence qui finance les opérations des ONG lors des crises. Ce fonds était fixé à 9,1 millions d'euros en 2009, ce qui n'a pas évolué depuis 2001. Ils réclament par ailleurs la mise en place d'un fonds de reconstruction, pour compléter l'aide d'urgence.Enfin, le rapport pointe la baisse de l’Aide publique au développement (APD). Les auteurs veulent clarifier les montants et les attributions de l'APD afin "d'éviter qu’elle ne soit détournée par les gouvernements corrompus dans les pays destinataires".
3.-Un "label" pour l'humanitaire français : L’idée d’un statut européen des ONG avait été lancée par Rama Yade, alors à la tête du secrétariat d’Etat aux Droits de l’Homme. Cette proposition n’était pas du goût de tout le monde. Les auteurs du rapport souhaitent une labellisation des ONG mais ne précisent pas qui la délivrerait et selon quels critères. Ils souhaitent également uniformiser les métiers de l'humanitaire pour "garantir les compétences" dans le secteur.
4.-Sortir de la confusion entre humanitaire et militaire
5.-Prendre en compte les réfugiés climatiques

2° : <u>Assemblée générale annuelle</u> : Les associations (clubs, groupes de recherches) subissent une contrainte majeure dans leur fonctionnement : l’assemblée générale annuelle , qui doit statutairement réunir en un seul lieu tous les membres possédant droit de vote. La possibilité de réaliser des assemblées en ligne change totalement la donne ! Le site http://www.assemblee-en-ligne.com/ a été conçu pour les associations, afin de leur procurer

économies et souplesse de fonctionnement.En modifiant simplement le règlement intérieur, on peut tenir des assemblées générales au sein d'un intranet où chacun peut s'exprimer et faire valider son vote, et ceci dans le monde entier ….Cet intranet permet également d'archiver en toute sécurité les documents obligatoires ou utiles à la bonne information des membres, des administrations de tutelle, ou des partenaires économiques.Ce service tout nouveau est proposé sous forme d'un package complet : le créakit 1901, qui comprend des didacticiels d'aide à la rédaction ou à la modification de statuts d'association, et l'intranet personnalisé pour chaque association qui désire pratiquer les assemblées en ligne.

3° : Impact environnemental des opérations humanitaires : Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vient de créé un centre de ressources en ligne pour stimuler les efforts visant à réduire l'impact environnemental des opérations humanitaires ou de reconstruction dans le monde entier. Le PNUE est partis du principe que l'action humanitaire et les secours sauvent des vies et fournissent une aide essentielle en cas de catastrophes naturelles, de conflits ou de toute crise majeure. Mais en dépit de ce rôle essentiel, les opérations humanitaires peuvent aussi endommager l'environnement, qui est rarement une priorité quand il s'agit de sauver des vies humaines, peut on lire dans un communiqué de presse.
l s'agit de la première base de données sur Internet répertoriant des informations pratiques expliquant comment intégrer la protection de l'environnement dans les actions humanitaires menées.
Consultable sur http://postconflict.unep.ch/humanitarianaction, ce nouveau site internet propose des nouvelles directives, du matériel de formation, des cas pratiques et d'autres outils présentés comme un carnet de voyage pour les travailleurs humanitaires, peut on lire dans le communiqué de presse de l'ONU. Plusieurs exemples sont mis en évidences tel que l'abattage d'arbres pour fournir un abri et du bois de chauffage à des personnes dans le besoin ou bien la mauvaise gestion des déchets médicaux produits par une opération d'urgence qui peuvent être déterminant pour évaluer le succès ou l'échec d'opérations humanitaires ou de secours.
Simple exemple, la création de camps ou de structures d'accueil pour les déplacés internes dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), s'est traduite par une pression accrue sur les ressources avoisinantes et une dégradation sévère de la faune sauvage, de la végétation et des autres ressources naturelles disponibles.

4° : Logistique des ONG : Envoyer un tracteur au Sénégal ou une ambulance au Bénin. Des fauteuils roulants au Togo ou encore des ordinateurs en Europe de l'Est. C'est le métier de l'association Mission Air [http://www.mission-air.com], créée en 1997, qui gère une plate-forme logistique destinée aux ONG et aux acteurs de la solidarité en général.
Mission Air œuvre avec des partenaires basés sur toute la France : « Nous prenons environ 1 000 mètres cubes de matériel par an, soit une vingtaine de containers », indique le directeur de la structure, Luc Keuchkerian. « Nous travaillons principalement par la voie maritime, avec l'Afrique, et avec l'Europe de l'Est, pour un transport effectué par la route. »
La structure qui gère un espace de stockage de 1 000 mètres carrés, à Eysines, 114, avenue du Taillan, est missionnée par les ONG principalement pour du matériel médical. Mais elle se charge aussi des fournitures scolaires, des livres, du matériel de construction (nécessaire aux associations pour édifier des dispensaires, des orphelinats ou des bibliothèques), des ordinateurs ou encore du matériel de formation, comme des machines outils.
La plate-forme collabore avec des associations de tailles diverses (elle compte environ 150 adhérents) et leur propose, pour limiter les coûts, de partager de gros containers de 75 mètres cubes. Elle se charge de la négociation des prix avec le transporteur ou encore de sorties de douanes. « Nous ne travaillons pas dans l'urgence, le transport est souvent assez long, mais nous essayons d'éviter les mauvaises surprises aux ONG, car il est arrivé à certaines de ne jamais voir la couleur de leur container », assure Sandrine Schneider, animatrice de réseau. « En ce moment par exemple, nous remplissons un container interassociatif pour Haïti, à la suite de demandes reçues lors du dernier Salon des solidarités, à Paris. Par ailleurs, nous devons aller chercher des lits médicalisés à l'hôpital de Blaye et du matériel divers à Bayonne pour Madagascar.

5° : Petit geste aux grands effets : Le Conseil de développement Ouest Charente, laboratoire d'idées et de débats qui évolue en parallèle du Syndicat du pays Ouest Charente, est le nouvel animateur du Prix du développement

durable, qui sera lancé lors du forum des associations, à l'Espace 3 000. Un premier concours avait eu lieu en 2007 grâce à l'initiative de l'Association pour le prix du développement durable. Les buts des deux acteurs étant convergents, les énergies ont été réunies et la deuxième édition du prix étoffée.
Sont concernés les grandes entreprises et artisans, les associations, les particuliers, les collectivités locales.
Développement économique, équité sociale et respect de l'environnement sont les trois grandes lignes à suivre pour postuler. Le quatrième critère est l'effort consenti à diffuser l'information au loin ou à sensibiliser l'entourage sur ces problématiques. « La citoyenneté », résume Valérie Estournès.
Elle insiste sur la notion d'actions au long cours, de ces petits gestes qui multiplés par dix, cent ou mille ont des conséquences positives sur l'environnement, mais aussi l'ambiance dans une entreprise, une école, etc. « Il faut que l'action soit engagée et s'inscrive dans la durée », précise la coordinatrice du prix. « On souhaite trouver des gens qui ont un engagement durable et profond, qui ont envie parce que leur action a un sens pour eux. » Le Conseil de développement n'est donc pas à la quête de spectaculaire.

6° : Reconnaissance du rôle des associations [http://www.fonda.asso.fr] : Les travaux de la FONDA ont souligné, à de très nombreuses reprises, l’importance du tissu associatif pour notre société, notamment dans les champs de l’action sanitaire et sociale, de la culture, du sport, de l’éducation populaire. Ce sont le plus souvent les associations qui oeuvrent au premier rang. Leur liberté d’action, leur capacité d’initiative et d’innovation sont un élément fort du dynamisme de notre société. Les associations sont d’autant plus fortes et efficaces qu’elles évitent d’être instrumentalisées par leur(s) financeur(s), surtout s’il est unique ou dominant, et qu’elles ont la capacité de se regrouper, au niveau national comme au niveau régional, pour mutualiser leurs ressources humaines et peser dans le débat politique et social.
Or, depuis déjà de nombreuses années, les relations entre les pouvoirs publics et les associations connaissent des évolutions structurelles lourdes de conséquences sur leur financement et, à terme plus ou moins rapproché, sur la survie de certaines d’entre elles. Ces évolutions tiennent à la conjoncture budgétaire de l’Etat et à celle des collectivités territoriales et tiennent aussi à des réformes plus profondes comme celles consistant à supprimer la clause de compétence générale des départements et des régions ou bien induites par la réglementation européenne relative aux aides publiques.
Pour sa part, l’État réduit drastiquement ses subventions. Cela est vrai pour les crédits du Titre IV, les plus faciles à réduire, dans une situation budgétaire dont nul n’ignore les difficultés. Ce mouvement, entamé depuis plus de 20 ans, s’est considérablement accentué ces derniers mois. Pour procéder à ces réductions, l’État s’appuie souvent sur la politique dite « de révision générale des politiques publiques » à la suite d’audits qui, dans la plupart des cas, n’ont pas été menés dans la transparence non plus que dans le respect des règles de la procédure « contradictoire ».
Cette réduction des subventions de l’État prend souvent la forme d’une suppression de nombreux postes Fonjep, mode particulièrement efficace d’aide aux petites associations et à leurs regroupements. Elle touche particulièrement les regroupements associatifs, en se masquant derrière la priorité aux associations de terrain, alors même que la plupart d’entre elles ne peuvent développer leurs actions que si elles ont l’appui et le soutien d’unions ou de fédérations nationales ou régionales.

Sites web

- http://www.abcvert.fr
- http://www.anciela.info
- http://www.association4d.org
- http://www.associationmodeemploi.fr
- http://www.betobe.org/
- http://www.cites-unies-france.org
- http://www.educ-pop.org
- http://www.fraternitaire.com
- http://www.frequenceterre.com
- http://www.mobee.org

- http://www.mon-environnement.com
- http://www.o-commerce-equitable.net
- http://www.oneworld.net
- http://www.tessolidaire.com
- http://www.univers-nature.com



Banque

Pourquoi la Banque mondiale participe-t-elle encore massivement à des investissements polluants, au lieu de favoriser les sources d'énergie propre ?

Michel Giran

Votre banque est-elle bonne pour l'environnement ? Et votre argent ? On pense souvent que les banques ont peu d'impacts sur l'environnement, en tant que sociétés de services. Ou que leur impact se résume à leur consommation directe d'énergie, de papier, d'encre et de matériel de bureau.

Et pourtant… C'est oublier que l'argent des banques (et donc en partie le vôtre) sert indirectement à financer des projets qui ont eux des impacts directs sur l'environnement et la santé : infrastructures pétrolières, industries chimiques, autoroutes, etc.

Votre banque a donc une véritable influence, à travers la manière dont elle place l'argent , à travers les entreprises qu'elle finance, et les conditions qu'elle impose lorsqu'elle accorde un prêt à un projet industriel. A un niveau plus local et quotidien, votre banque peut aussi agir en vous proposant, à des taux intéressants, des produits de placement et des prêts permettant de financer des projets à vocation écologique et solidaire : entre l'épargne solidaire, l'investissement social responsable (ISR) et les prêts "verts" pour faire des travaux ou consommer écologique, le choix ne manque plus.

En 2004, les banques installées en France géraient 4389 milliards d'euros, soit plus de 3 fois le PIB français, et leurs prêts cumulés représentaient les ¾ de ce PIB.

Les trois principales banques françaises interviennent toutes dans plus de 60 pays et leurs activités à l'étranger sont souvent liées à l'extraction d'énergies fossiles : les financements consacrés aux
énergies renouvelables sont en moyenne dix fois inférieurs aux financements pour les énergies non soutenables.

Les émissions indirectes de CO_2 des banques françaises, via leurs activités de financement et d'investissement, sont plus de 3 fois supérieures aux émissions totales de la France en 2004.

Les banques ont aussi des impacts directs sur l'environnement par leur gigantesque parc immobilier et par les transports de personnes et de marchandises qu'elles génèrent.

Les investissements des banques se font sur la base de critères financiers (rentabilité et risques), rarement sur des critères écologiques et humains. Exemple : l'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan (1770 km) achemine depuis 2006 un million de barils de pétrole par jour de l'Azerbaïdjan à la Turquie. Les problèmes s'accumulent : pollution de l'eau, violation des droits humains, etc. Les 3,6 milliards de dollars nécessaires ont été apportés notamment par la Société Générale, BNP Paribas, le Crédit Agricole, Dexia et Natexis-Banques populaires.

Pour respecter les objectifs que la France s'est fixée en matière de réduction d'émissions de CO_2, 5 à 7 milliards d'euros par an doivent être investis dans des travaux d'économies d'énergie pour le seul secteur résidentiel et tertiaire. Les subventions publiques ne suffiront pas : les banques ont donc un rôle crucial à jouer en apportant des fonds.

L'investissement socialement responsable (ISR), qui prend en compte des critères sociaux et environnementaux dans le choix des projets et entreprises financés, ne représente encore que moins d'1% des investissements des Français.

Les placements solidaires, qui financent des projets d'insertion économique, ont atteint en 2006, 1.271 milliard d'euros pour 272 000 souscripteurs avec une progression de 36 % par rapport à 2005, même si seuls 6 % des Français y ont déjà souscrit.

Certaines banques ont signé les Principes Equateur qui les engagent à étudier les impacts sociaux et environnementaux sur les très gros investissements (plus de 50M $) mais cela ne les empêche pas de continuer à spéculer ou à participer à des transferts d'armes ….

Certains établissements financiers ont créé des fonds de financement destinés aux projets ayant des effets positifs sur l'environnement (utilisation du gaz, parc d'éoliennes, éco tourisme, éco conception, …). Certains organismes proposent également des prêts à taux bonifié pour les projets " bons " pour l'environnement (utilisation d'énergies renouvelables, mise en oeuvre d'éco produits …). Ces offres restent encore très marginales. OSEO propose des montages financiers permettant de financer la mise en oeuvre d'éco produits (éolienne, bio masse, recyclage, …).

Bons exemples :

1° : Une banque responsable c'est : une banque qui réduit l'impact direct de son fonctionnement (consommations d'énergie, de papier, transports, bâtiments, etc), qui n'investit pas dans des projets avec des conséquences néfastes sur l'environnement ou la société , qui propose des prêts dédiés aux investissements pour faire des économies d'énergie (énergie renouvelable ou isolation dans le bâtiment par exemple) ou acheter des produits écologiques, voire qui offre des produits permettant de financer des projets sociaux ou environnementaux innovants. Si ces pratiques restent encore très peu répandues, certaines banques se distinguent nettement

- La Nef, société financière coopérative, hébergée par le Crédit Coopératif, octroie 100% de ses financements pour des projets écologiques, sociaux ou culturels.
- Le Crédit Coopératif est pionnier sur les prêts et épargnes à vocation sociale et solidaire.
- La Banque Populaire est pionnière sur les prêts en faveur de l'habitat écologique.

Pour savoir ce que fait votre banque et comparer, pensez à consulter les guides qui ont vu le jour récemment :

- Le guide "Environnement : Comment choisir ma banque ?"(2007) publié par les Amis de la Terre avec la CLCV.
- Les rapports des Amis de la Terre : "Banques françaises : épargnez le climat !" sur les politiques environnementales des banques (2005), et "Banques françaises : banques fossiles", sur les impacts des banques sur le climat et le secteur énergétique (2007).

2° : La campagne ‘ Mon argent. Sans scrupules ?’ de Netwerk Vlaanderen [http://www.netwerkvlaanderen.be] exige que les groupes bancaires mettent un terme à leurs investissements dans des violations graves des droits humains. En outre, Netwerk Vlaanderen exige que les groupes bancaires communiquent de manière ouverte et claire leur politique en matière de droits humains et autorisent un contrôle externe de cette politique. Netwerk Vlaanderen demande que les groupes bancaires se penchent sur leurs investissements dans des entreprises mises en cause en raison de violations graves des droits humains et y mettent un terme. Les violations graves des droits humains suivantes ont été documentées dans le rapport de Netwerk Vlaanderen : collaboration inquiétante avec des régimes dictatoriaux, violation des droits fondamentaux des travailleurs et violations des droits des populations locales. Parce que les investisseurs et les épargnants ne peuvent pas juger du profil de leur groupe bancaire en matière de droits humains sans informations claires, Netwerk Vlaanderen demande aux groupes bancaires

- La publication d'une politique claire en matière de droits humains et de la méthode d'implémentation
- La publication des entreprises et des gouvernements dans lesquels ils investissent

3° : UN Norms for Business : Vous trouvez que les banques doivent respecter les droits humains avec l'argent que vous leur confiez ? Exigez des groupes bancaires qu'ils disent ce qu'ils font et fassent ce qu'ils disent. Les gouvernments des différents états ont signé la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et. doivent donc la respecter en veillant à ce que les résidents de leur pays respectent les droits humains. Il est inacceptable qu'un gouvernement investisse ses moyens financiers dans des entreprises qui violent gravement les droits humains et donc de son devoir de développer une politique d'épargne et de placement responsable en la matière en soutenant le développement d'un cadre législatif international pour les entreprises en matière de droits humains, par exemple en développant et en promouvant l'application des UN Norms for Business.

4° : On parle d'Investissement Socialement Responsable lorsque le choix d'un fonds de placement financier repose sur des critères de performance sociale et environnementale des entreprises, sans occulter la performance financière. Certains fonds excluent totalement les secteurs de l'armement, du tabac, de l'alcool, etc. Pour choisir les entreprises, les gestionnaires de ces fonds font appels à des agences de notation spécialisées (Vigéo ou Innovest par exemple). Mais restez attentif, car l'émergence de fonds créés par les banques dans un but uniquement marketing peut rendre difficile le choix. Pour vous permettre de bien choisir, le site Novethic évalue les caractéristiques de chaque fonds et vous donne accès à toutes les informations financières utiles.

Parmi les meilleurs :

Fonds Global Innovators – société de gestion UBS : ce fonds est constitué de titres émis par des entreprises internationales "innovatrices" en matière de développement durable, appartenant à des secteurs comme l'électricité géothermique, le dessalage de l'eau de mer, les produits issus de l'agriculture biologique, etc. Car ce fonds vise à

relever plusieurs défis du 21e siècle comme la pénurie d'énergie, la raréfaction de l'eau et la dégradation de l'environnement. Les thèmes de placement sont : énergies renouvelables, mobilité, eau et alimentation, et santé. Performance 2006 : 21,72 %.

La Sicav Sustainable EMU de la banque Dexia : portefeuille d'actions émises par des entreprises choisies selon les critères du développement durable : qualité de la gestion des ressources humaines, respect de l'environnement, qualité de la relation avec les clients et les fournisseurs, degré de développement de la gouvernance d'entreprise, engagement sociétal de l'entreprise. Sont exclus : armement, tabac, alcool, jeux de hasard, énergie nucléaire, pornographie, tests sur les animaux, OGM, et activités sous régimes totalitaires.

Living Planet Fund Equity (WWF) : Ce fonds, géré par la banque Sarasin (banque dépositaire : UBS), est constitué d'investissements dans des sociétés à l'approche proactive des questions environnementales et sociales. Les entreprises sont évaluées, en plus des critères financiers traditionnels, selon quatre sets d'indicateurs strictes : politique environnementale, processus de production, indicateurs sociaux et respect de normes certifiées (ISO, FSC) ainsi que d'exclusions (armement, ingénierie génétique). Depuis le lancement mi-2003 : progression de 48% (à fin oct. 07). Un pourcentage des transactions est reversé au WWF.

Sites web :

- http://www.amisdelaterre.org
- http://www.banktrack.org
- http://www.bankwatch.org
- http://www.conso.net
- http://www.croissance-verte.com
- http://www.lemarchecitoyen.net
- http://www.netwerkvlaanderen.be
- http://www.ressources-solidaires.org



Bâtiment

Un bâtiment à énergie positive (parfois abrégé en BEPOS) est un bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période d'un an. Si la période est très courte, on parle plutôt de bâtiment autonome (par exemple pour les maisons des dernières tranches de l'écoquartier EVA-Lanxmeer aux Pays-Bas qui ne sont « excédentaires » que 9 mois par an (l'électricité étant difficilement stockable sur plusieurs mois).

Wikipedia

La généralisation des bâtiments neufs à basse consommation semble sur la bonne voie bien que les retards s'accumulent. Mais l'enjeu réel se situe bien sûr ailleurs : la rénovation thermique des bâtiments existants.

Le bâti consomme 42,5% de l'énergie finale française. La consommation moyenne primaire du parc existant de résidences principales était de 240 kWh/m2/an en 2007 et les émissions de CO_2 de 93 Mt/an. C'est le gisement principal d'économie d'énergie exploitable immédiatement. Certes le Grenelle a été un peu éclipsé par l'ampleur de la crise financière mondiale et l'annonce de plans de « relance de la croissance », qui en Europe font la part belle à l'automobile, tandis que les Etats-Unis annoncent une relance « verte »…

Le Plan Bâtiment [http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr] a été lancé en janvier 2009 pour mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement dans l'ensemble du secteur du bâtiment et atteindre des objectifs ambitieux (diviser par 4 les émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2050 par exemple). Le Premier Ministre a confié à Philippe Pelletier (personnalité de la sphère civile, avocat et ancien président de l'ANAH) la mission de piloter et d'animer le comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle.Le comité stratégique réunit tous les acteurs les plus importants du secteur : industriels, constructeurs, promoteurs, banques, etc. Cette loi, dite Grenelle 2, décline, chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle Environnement qui comprenait 268 engagements de l'État et de la nation. C'est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1 publiée le 3 août 2009. Il permet d'enraciner la mutation écologique à la fois dans les habitudes et dans la durée.

L'objectif d'au moins 38% d'économie d'énergie d'ici à 2020 dans le parc de bâtiments existants est maintenu, mais celui sur la performance énergétique est soumis à une étude d'un office parlementaire. Le seuil serait de 50kwh/an, alors que le Réseau Action Climat affirme que le seuil de 80 kWh/m2/an est techniquement possible économiquement rentable et socialement indispensable mais cet engagement est un bon exemple dont la France peut s'enorgueillir

Bons exemples :

1° : On estime à 30 millions le nombre de bâtiments mal chauffés et mal isolés en France. Ils sont la seconde source d'émissions de Gaz à Effet de Serre après les transports, en progression de 14% depuis 1990. Seuls 150 bâtiments HQE sont construits chaque année. Pourtant, si le surcoût pour le maître d'ouvrage peut atteindre 5 à 10 %, le retour sur investissement est atteignable en cinq ans. Saint-Gobain Isover participe , comme d'autres industriels ; au collectif d'entreprises « Isolons la Terre contre le CO2 » [http://www.isolonslaterre.fr] , qui milite auprès des pouvoirs publics pour un plan ambitieux d'isolation des bâtiments en France. Le collectif « Isolons la Terre contre le CO² » s'est fortement engagé pour promouvoir la cause des économies d'énergie par les textes réglementaires, les labels et certifications, malgré les réticences et les oppositions au changement.

2° : La région Champagne Ardenne a réalisé une Charte de développement de la qualité environnementale dans la construction. Le pôle HQE, créé en mars 2002, propose des conseils auprès des maîtres d'ouvrage, de l'information auprès du public et du suivi des opérations. Aujourd'hui, une trentaine de projets sont en cours ou déjà réalisés dont 14 projets à l'initiative des collectivités à l'exemple de la future bibliothèque universitaire de Reims (51), ou l'installation d'une chaufferie automatique au bois au centre hospitalier de Charleville-Mézières (08). La pratique HQE gagne les maîtres d'ouvrage de tous les secteurs puisque aujourd'hui, ce sont eux qui convergent vers le pôle HQE afin d'acquérir les compétences techniques que réclame le respect de la Charte régionale

3° : Bâtiments d'accueil et de formation HQE : L'Institut National de l'environnement industriel et des risques (INERIS) a inauguré en septembre de nouveaux bâtiments d'accueil et de formation, conçus selon la démarche HQE© : 3 000 m² dont 1 400 m² en réhabilitation d'un bâtiment existant, avec un budget de 5,7 M€ (dont 4,1 M€ de travaux). L'INERIS s'engage à privilégier la mise en oeuvre de la HQE© dans ses futures constructions.

4° : Bâtiment : des entreprises s'engagent sur l'analyse du cycle de vie : Plusieurs entreprises de la construction se sont engagées dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments, un procédé qui consiste à mesurer l'impact environnemental de l'extraction des matières premières à la fin de vie d'une réalisation en passant par la fabrication, le transport et la mise en œuvre.

Explication : Selon l'Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment (IFPEB), l'analyse du cycle de vie, qui concerne principalement les produits industriels ou les services de l'économie, est en train de s'étendre aux bâtiments voire aux quartiers. Ainsi, Eiffage Construction, Bouygues Construction, InterfaceFLOR, GDF SUEZ et l'IFPEB ont rédigé collectivement une note de synthèse, pédagogique, sur l'analyse de cycle de vie dans le bâtiment.

Cette note propose «des réponses aux questions pratiques et des éclairages sur les outils disponibles permettant de choisir les matériaux (Déclaration environnementales des produits (EPD), fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) et leur évolution». L'objectif est de réduire l'impact environnemental du bâtiment de l'extraction des matières premières à la fin de vie en passant par la fabrication, le transport, la mise en œuvre.

5° : Centre commercial très économe en énergie : Le nouvel hypermarché Auchan Montauban qui a ouvert ses portes hier au cœur du Centre Commercial les Trois Rivières va devenir le centre commercial le plus économe en énergie de France avec une consommation de 325 kWh/m2/an.De sa conception à son exploitation en passant par son chantier, ce dossier a été pensé dès l'origine par Auchan et Immochan dans le sens du développement durable. Auchan Montauban respecte pas moins de 7 cibles de Haute Qualité Environnementale.
Pour cela, le centre intègre des avancées technologiques majeures. Premier projet du groupe Auchan à anticiper la nouvelle Réglementation Thermique 2012, il se caractérise par un système d'éclairage naturel nouvelle génération unique en France et par une isolation renforcée. Il sera également équipé d'une des centrales photovoltaïques les plus importantes de France pour un site commercial.

Pour limiter les transports et renforcer l'activité locale en favorisant la création ou la pérennisation d'emplois, la

priorité a été donnée, chaque fois que c'était possible, à des entreprises locales. Par ailleurs, lors de l'appel d'offre, il a été demandé à l'ensemble des entreprises candidates d'estimer elles-mêmes le bilan carbone de leur contribution au chantier.

Le chantier vert s'est caractérisé par plusieurs engagements :

- La présence à temps complet d'un responsable « chantier vert »
- La propreté du chantier, l'organisation des stockages, stationnements et livraisons
- La limitation des nuisances aux riverains dues au bruit, à la poussière, ou à la boue
- La gestion de la collecte et de la revalorisation des déchets
- Le respect de la biodiversité du site et de la végétation existante
- La limitation des consommations en électricité et en eau au cours du chantier
- L'enregistrement des flux de matériaux entrants et sortants du site
- La priorité absolue donnée à la sécurité : l'accès du chantier est totalement indépendant de celui à l'hypermarché actuel et des habitations voisines. L'accès des poids lourds est géré en fonction des heures de l'école mitoyenne

6° : Règles de l'art : Pour répondre aux attentes du Grenelle de l'environnement, un vaste programme d'accompagnement des professionnels du bâtiment a été lancé. Il vise à adapter les règles de l'art existantes aux nouvelles exigences et à créer de nouvelles règles quand elles feront défaut, notamment pour la rénovation. Le programme "Règles de l'art Grenelle environnement 2012" annoncé en 2008 est enfin lancé. Il vise entre autres à adapter les règles de construction (dont les DTU) et à en créer de nouvelles, notamment pour la rénovation. Une convention a été signée le 14 juin 2010 par l'Etat, les cinq partenaires initiateurs du programme (AQC, Capeb, Coprec, CSTB, FFB) ainsi que le Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle et EDF. L'énergéticien financera le programme à hauteur de quinze millions d'euros sur la période 2010-2013, moyennant des certificats d'économie d'énergie. D'autres "obligés" de la distribution d'énergie soumis aux certificats d'économie d'énergie pourraient compléter le financement, notamment GDF Suez. Le budget évalué en 2008 pour l'ensemble du programme était de vingt millions d'euros
Le conseil d'orientation et le comité de pilotage du programme sont présidés par Alain Maugard, président du Comité opérationnel n° 1 du Grenelle qui avait inscrit ce programme dans ses préconisations. La première de ces instances de gouvernance réunit des représentants des membres signataires de la convention ainsi que d'organisations professionnelles ou institutionnelles liées au bâtiment et à l'environnement. Elle définira les grandes orientations du programme. Plus restreint et plus opérationnel, le comité de pilotage réunit les signataires de la convention et est chargé de la mise en œuvre concrète du programme.

Sites web :

- http://www.negawatt.org
- http://www.climamaison.com
- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.economiedenergie.fr
- http://oikoliga.free.fr
- http://www.eco-citoyen.org
- http://www.hespul.org

	Biocarburants En France, le biodiesel produit à partir de colza, de noix de coco ou de tournesol est soumis à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), même s'il est exclusivement d'origine végétale. Les dirigeants d'une petite huilerie artisanale près d'Agen ont ainsi été condamnés en 2001 à près de 5 000 euros d'amende pour ne pas avoir acquitté la taxe….

La Chambre des Communes britannique a jeté en 2009 un pavé dans la mare aux idées préconçues : Ce rapport très sérieux de quarante pages met en doute la pertinence de l'utilisation massive des biocarburants alors que ceux ci sont souvent présentés comme une alternative aux émissions de gaz à effet de serre des énergies fossiles.. Le rapport des députés britanniques souligne le fait que la production de matière végétale destinée à l'industrie des biocarburants n'est pas forcément le meilleur moyen de " sauver " l'agriculture européenne. Il démontre également -et à juste titre -que les biocarburants ne sont pas écolo à tout point de vue et que leur utilisation à une échelle de masse n'est pas garante d'une significative réduction des émissions polluantes.

Reste qu'aucune autre énergie dite alternative n'a pour le moment atteint un degré satisfaisant d'utilisation.

- L'hydrogène : Pas encore très maniable.
- L'électricité : On n'en sait pas vraiment où on en est (depuis le temps qu'on attend la BlueCar de Bolloré).
- L'air comprimé ?

La filière " bio ", " green "… de l'automobile est dans le flou. Et c'est tout à fait normal. Nous sommes à un stade où tout doit être tenté sans que rien ne soit exclu.

Reste à tenir compte, dans ce flou, du rôle des différents lobbys qui tirent la couverture à eux histoire que leurs bas de laine ne prennent pas froid. La lutte finale ne fait que commencer…

Bons exemples :

1° : Le jatropha, or vert prometteur : Son atout principal est de pouvoir être cultivée sur des terres non agricoles. Et oui, cette plante appelée aussi « or vert », est très résistante et peut pousser sur des terres semi-arides. Du coup, elle n'est pas obligée de piquer les terres des cultures alimentaires. Encore mieux, elle lutte contre la désertification. Et comme elle n'est pas comestible, elle n'entre pas en concurrence avec le secteur alimentaire. Elle ne pourra donc pas être accusée de faire monter les prix, comme c'est le cas avec d'autres biocarburants. Petit plus : elle protège les sols de l'érosion et retient l'eau.

2° : Chlorelle, une micro-algue prometteuse pour la production de biocarburant : L'analyse du génome complet de la Chlorelle, une micro-algue prometteuse pour la production de biocarburant, a été réalisée par le laboratoire Information Génomique et Structurale du CNRS, à la tête d'une collaboration internationale, mêlant laboratoires américains et japonais . La connaissance détaillée du génome de cette algue, également très utilisée comme complément alimentaire, va permettre d'en rationaliser son utilisation industrielle. Cette analyse révèle également des surprises au plan fondamental : elle suggère que la Chlorelle pourrait avoir un cycle sexuel (ce qui était passé jusqu'ici inaperçu) et qu'un virus lui a probablement transmis la capacité, unique chez les algues, de synthétiser une paroi cellulaire riche en chitine. Ces travaux sont publiés en ligne sur le site de la revue The Plant Cell.

Les micro-algues constituent des cibles de choix pour la recherche sur les biocarburants. Au premier plan des sources alternatives de biodiesel, leur culture présente l'avantage incontestable, par rapport aux plantes terrestres oléagineuses, de ne pas entrer en compétition avec les surfaces cultivées nécessaires à l'alimentation humaine. Produire des carburants à partir d'eau, de lumière solaire et de gaz carbonique atmosphérique, apparaît comme une

solution miracle qui suscite de nombreux programmes de recherche depuis les années 70.

Chlorella est particulièrement intéressante pour le développement de biodiesel de seconde génération grâce à sa forte teneur en lipides (elle est composée seulement de 30 % de matière sèche). Si plusieurs génomes d'algues vertes (chlorophytes) ont déjà été séquencés (Chlamydomonas, Micromonas ou Ostreicoccus), celui de Chlorella, pourtant plus importante économiquement par son utilisation déjà ancienne comme complément alimentaire, n'avait jusqu'ici jamais été réalisé. L'analyse du génome de la Chlorelle, dirigée par Guillaume Blanc, chercheur au CNRS prédit 9.791 gènes de protéines, un total comparable à celui de sa cousine Micromonas. Ces nouvelles données génomiques vont permettre de mieux rationaliser l'utilisation de la Chlorelle dans différents processus industriels. L'analyse comparative des différents génomes d'algues vertes maintenant connus a permis de brosser un portrait génétique de leur ancêtre commun. Celui-ci semble avoir déjà possédé la plupart des voies de biosynthèse des phytohormones nécessaires au développement et à la croissance des plantes terrestres.

3° : Energie : Les biocarburants pourraient représenter 27 % des besoins mondiaux en carburants du secteur du transport en 2050 contre 2 % aujourd'hui, sans compromettre pour autant la sécurité alimentaire de la planète, estime l'Agence internationale de l'énergie (Aie) dans un rapport . En passant de 55 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) aujourd'hui à 750 Mtep en 2050, la production de biocarburants contribuerait à réduire de 2,1 milliards de tonnes les émissions de CO2 du secteur du transport, qu'il soit routier, aérien ou maritime, estime l'Aie. Cependant, « avec une population mondiale en croissance de plus de 30 % d'ici à 2050 », le problème de la concurrence entre les biocarburants et les besoins alimentaires pour l'utilisation des terres agricoles « doit être abordé avec précaution pour éviter tout impact négatif d'une expansion des biocarburants sur la sécurité alimentaire », souligne Bo Diczfalusy, directeur des politiques énergétiques durables à l'Aie, cité dans le communiqué. Selon l'Aie, le rendement des biocarburants pourrait être multiplié par 10 grâce à l'utilisation des déchets et résidus de biomasse ainsi que par le recours à des cultures et des processus de production plus efficaces. La plupart des biocarburants actuels, issus de graines oléagineuses, de féculents, ou de sucres, doivent être améliorés en terme de productivité agricole et de transformation, estime l'Aie. En outre, de nouveaux types de biocarburants, produits à partir de paille ou de bois et actuellement en voie de développement, doivent être commercialisés dans les 10 prochaines années et représenteront la majeure partie des biocarburants utilisés en 2050.

4° : Poubelle ou voiture : Prendre des déchets pour alimenter les autos? Non, ce n'est pas tout à fait la scène finale du film Back to the Future. L'usine de la firme Enerkem, dont la construction a commencé le 31 août 2010 à Edmonton, transformera les déchets de la ville en biocarburant de nouvelle génération pour alimenter des véhicules à partir de la fin de l'an prochain.

Cette usine de 80 millions sera, selon Enerkem, la première usine du monde à faire la production commerciale de carburants de transport à partir de matières résiduelles domestiques. Elle produira 36 millions de litres par an, suffisamment de biocarburant pour alimenter 400 000 voitures fonctionnant avec un mélange d'essence contenant 5% d'éthanol.

La Ville d'Edmonton et Enerkem Alberta Biofuels, filiale de la québécoise Enerkem, ont signé une entente de 25 ans pour convertir 100 000 tonnes de déchets solides municipaux triés ne pouvant être ni recyclés ni compostés.Avec ce projet, Edmonton deviendra l'une des plus grandes villes de l'Amérique du Nord à détourner 90% de ses déchets des terrains d'enfouissement d'ici 2013, selon le maire d'Edmonton, Stephen Mandel. En remplaçant une partie du pétrole actuellement utilisé dans les voitures et en évitant des émissions de méthane générées par la décomposition des déchets, ce projet, qui porte le nom de «Waste-to-Biofuel», permettra de réduire les émissions de CO2 de l'Alberta de 6 millions de tonnes en 25 ans. Cela équivaut à retirer 42 000 voitures par an de la circulation.

Sites web :

- http://www.eco-life.fr
- http://www.delaplanete.org
- http://cdurable.info
- http://www.ecoconso.be
- http://econo-ecolo.org
- http://www.greenfuels.org
- http://www.climamaison.com
- http://www.eren.doe.gov
- http://www.ecoconso.be
- http://www.kewego.fr



Biodiversité

La mission du WWF est d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation de la planète pour une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. Le WWF est engagé au travers de 6 missions à : préserver la biodiversité animale et végétale, protéger la ressource en eau essentielle à la vie, atteindre un objectif de mise en réserve de 10 % des grandes forêts primaires, créer 10% de réserves marines, enclencher une dynamique de réduction des émissions de CO_2 par un changement de politique énergétique favorable aux énergies renouvelables, et stopper la pollution toxique de la Terre.

WWF

Les objections : « Sauver les bêtes, ça coûte cher et ça ne rapporte rien », ou encore : « On s'en fout des ours polaires ! » Les espaces et les équilibres naturels sont indispensables à la vie sur terre. L'inégale répartition de l'eau et des sols fertiles est à l'origine de crises géopolitiques et e déplacements de populations. Les dérèglements

climatiques risquent d'aggraver ces situations. D'où la nécessité d'intégrer ces préoccupations dans les politiques pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, protéger le patrimoine naturel, favoriser la biodiversité. L'action politique de proximité peut aider à sensibiliser les citoyens aux écosystèmes, aux richesses locales et à leur prévention. Cette plus grande cohésion entre l'activité humaine et la nature contribue à la qualité du cadre de vie.

Certes, mettre en place des programmes de sauvegarde d'espèces menacées d'extinction à un coût. Oui, la disparition des ours polaires n'a aucune incidence sur le quotidien de la majorité des êtres humains. C'est la place des ours polaires au sein de l'ensemble (écosystème) que représente la nature qui pose problème. On ne connaît pas encore bien les conséquences de tels déséquilibres entre les espèces. Il est nécessaire de bien comprendre que les espèces animales font partie de la chaîne du vivant.

Einstein disait : « Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre », faisant référence au rôle clé joué par l'abeille dans la pollinisation. La biodiversité apporte la vie (nourriture, vaccin).

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Environ 1,8 millions d'espèces animales et végétales différentes ont été décrites à la surface de notre planète et ce long travail de recensement de l'existant est loin d'être fini. La communauté scientifique estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Aux Pays-Bas, une étude réalisée au cours de la restauration d'une réserve naturelle montre que les cycles de la nature se sont considérablement raccourcis. En 1991, après l'acquisition d'un champ, les courants souterrains qui s'y trouvaient à l'origine furent rétablis, et il s'ensuivit immédiatement une croissance naturelle exubérante de la végétation . L'écologiste André Jansen avait alors déclaré : " Nous pensions que cela prendrait au moins 20 ans, mais regardez! " M. Eysing, le directeur de la réserve ajoute : " Le processus de croissance naturelle s'est considérablement accéléré. Dans les années cinquante, un plant de bruyère arrivait à maturité au bout de 25 ans. De nos jours, ce stade est atteint au bout de cinq à dix ans. " (Source: NRC Handelsblad, P.-B.).

Approches économiques de la biodiversité : La question de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques a émergé dès les années 1960, mais elle suscite un large débat, tant au sein de la communauté scientifique, qu'auprès des décideurs susceptibles d'en utiliser les résultats. Le débat a récemment été relayé par deux grandes initiatives internationales : le Millenium Ecosystem Assessment (MEA, 2001-05) et The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB, 2008-11).

En France, cette question a donné lieu à plusieurs chantiers parmi lesquels peuvent être mentionnés l'expertise collective organisée par l'INRA sur la relation agriculture-biodiversité, le groupe créé par le Centre d'Analyse Stratégique sur l'évaluation de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes présidé par Bernard Chevassus-au-Louis ou les premiers travaux relatifs à la valeur sociale des Parcs nationaux

Le climat a son rapport Stern, la biodiversité a maintenant le rapport Sukhdev. Lancée en 2007, l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), dont la synthèse a été rendue publique lors de la conférence internationale sur la diversité biologique de Nagoya, vise à intégrer les valeurs de la nature au processus de prise de décisions économiques. La même démarche que le rapport de Nicholas Stern en 2006 sur le climat, qui chiffrait le coût de l'inaction face au changement climatique: fournir des repères comptables pour mieux prendre en compte la nature dans les politiques publiques et les finances des entreprises.

Selon le rapport Sukhdev, la boussole de l'économie mondiale doit être profondément modifiée en donnant une valeur aux services rendus par la forêt, les coraux et les autres éléments naturels, pour sauver la biodiversité et faire les bons choix d'investissement à long terme. Les auteurs rappellent la vaste étendue des «services écosystémiques», que ce soit en termes d'approvisionnement (aliments, eau douce, ressources médicales), de régulation (qualité de l'air, stockage du CO2, prévention de l'érosion, pollinisation) ou encore, soulignent-ils, en termes culturel, comme «source d'inspiration» artistique.

Bons exemples :

1° : Biodiversité et tourisme durable : La Fédération française de randonnée pédestre, anciennement Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR), a été créée en 1947 pour organiser et baliser des sentiers de randonnée à travers la France. Reconnue d'utilité publique en 1971, elle représente 2 800 associations, 180 000 km de sentiers GR® et PR® balisés, 6 000 bénévoles, 250 topo-guides de randonnée, 180 000 licenciés et des millions de pratiquants. La fédération, dans le cadre de la mise en oeuvre de son Agenda 21, s'est engagée à développer auprès de ses 180 000 licenciés la connaissance de l'environnement, le respect de la nature et les comportements responsables. Elle s'engage également à sensibiliser les 15 millions de randonneurs en France sur leur devoir de maintenir les sentiers propres et de qualité pour tous.

2° : Cent idées pour la biodiversité : Un livre blanc issu d'ateliers citoyens fait le plein de propositions, parfois insolites, pour recréer la nature à Paris. Une petite centaine de propositions, une myriade de contributeurs, architectes, paysagistes, urbanistes, associations, riverains, le livre blanc sur la biodiversité remis à la Ville est un véritable manifeste pour le retour de la nature dans la capitale. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les participants, qui ont planché sur quatre sites pilotes, bois de Vincennes et Bercy-Charenton (XIIe), canaux du XIXe, Père-Lachaise (XIe et XXe) et bois de Boulogne (XVIe), ne manquent pas d'idées. Premiers sites naturels, les friches industrielles et ferroviaires sont leur priorité. A l'instar d'un terrain identifié avenue Jean-Jaurès (XIXe), les contributeurs veulent y créer des "zones sauvages", installer des jardins partagés, sanctuariser des "réserves naturelles urbaines" où l'accès serait limité pour le public, ou encore créer une "prairie" en utilisant un réservoir d'eau, rue Stendhal (XXe). Le document préconise des promenades plantées sur la petite ceinture, voire de fermer le site au public pour permettre d'y protéger faune et flore. Sur les berges de Seine et des canaux, le livre blanc propose de végétaliser partiellement les quais, d'isoler phoniquement le quai de Bercy (XIIe) et d'aménager des îlots naturels au milieu de la Seine pour favoriser la circulation des espèces. Les détails ne sont pas oubliés : certains imaginent un "crapauduc" pour faciliter le passage des amphibiens le long du bassin du bois de Boulogne, ou encore des trous dans les murs du Père-Lachaise pour laisser passer les animaux. "L'ensemble des propositions ne sera pas forcément repris dans le plan biodiversité de la Ville, explique Fabienne Giboudeaux, adjointe aux espaces verts. Mais il y a des pistes, comme par exemple les trames vertes sur lesquelles nous travaillons déjà avec les communes limitrophes du Nord-Est ou la forêt linéaire qui sera développée le long du périphérique depuis la ZAC Claude Bernard." Avant la délibération, prévue au printemps, la Ville doit encore apporter ses propres contributions.

Sites web :

- http://www.biodiversite2010.fr
- http://earthtrends.wri.org
- http://econo-ecolo.org
- http://terresacree.org
- http://www.adequations.org
- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.eco-life.fr

- http://www.environnement-annuaire.net
- http://www.frequenceterre.com
- http://www.protection-des-animaux.org



Biotechnologies

Les progrès scientifiques et techniques dans le domaine des sciences de la vie ont soulevé des questions éthiques, sociales et juridiques. Ainsi, en France, depuis le début des années 1980, ces questions ont alimenté un débat public qui a abouti à l'adoption des " lois de bioéthique " de 1994 …Elles ont pour but d'encadrer le développement du progrès biomédical pour protéger les droits fondamentaux de la personne.

Décriées à juste titre lorsque , pour des raisons financières , elles ne sont pas soumises à des tests multiples de non prolifération , ou lorsque les multinationales qui les introduisent sur les marchés voudraient éradiquer les méthodes traditionnelles, qu'elles prétendent remplacer, pour supprimer la concurrence , elles ne sont pourtant pas toutes à jeter dans la poubelle des inventions du Docteur Folamour : En ce qui concerne les biotechnologies, la FAO remarque qu'il ne faut pas assimiler toutes les biotechnologies aux OGM et que "utilisées à bon escient, elles (les biotechnologies) permettraient d'élever la productivité agricole dès maintenant". L'enjeu étant particulièrement important , il convient de rester très prudent pour ne pas laisser d'autres problèmes en héritage aux générations à venir

Exemple : Les inquiétudes associées aux allergies ont exclu le sandwich au beurre d'arachide de beaucoup d'écoles, malgré le fait qu'il fasse partie d'une alimentation équilibrée et qu'il contienne une source abordable de protéine. Toutefois, selon le Conseil de l'information en biotechnologie (CIB), il y a lieu d'espérer qu'un jour, le sandwich au beurre d'arachide retourne à l'école. Les scientifiques recherchent une arachide sans allergène qui ne causera même pas un éternuement.
Alors que l'avantage ultime des arachides génétiquement modifiées serait d'enlever l'allergène, la biotechnologie végétale peut aussi apporter d'autres avantages comme des semences qui exigeraient moins d'eau pour croître ou qui posséderaient une protection intrinsèque contre les insectes et de la maladie.

Bonnes pratiques :

1° : Bioplastique : Mis au point à la fin du XIXème siècle, les procédés de fabrication du bioplastique ont subi une grande évolution ces dernières années, grâce aux travaux de plusieurs chercheurs internationaux.Ce matériau est fabriqué à base de caséine lorsqu'il est issu du lait de vache ou d'amidon lorsqu'il provient de céréales comme le blé ou le maïs. Grâce à ces origines, on peut mettre au point un matériau entièrement biodégradable, et donc sans aucun impact sur l'environnement. Des chercheurs américains et suisses ont travaillé sur des projets de développement qui amélioreraient leur performance et faciliteraient la fabrication des bioplastiques.

David Schiroldi, un chimiste de l'université Case Western Reserve dans l'Ohio, a mis au point un nouveau procédé pour créer un bioplastique biodégradable à partir de la caséine du lait de vache qu'il mélange à de l'argile et à du sucre naturel (glycéraldéhyde). Une fois la manipulation effectuée, on obtient un matériau alvéolaire, aussi efficace que le polystyrène expansé, pour produire des isolants thermiques et acoustiques de constructions saines et durables, ou bien encore des emballages.

Autre procédé innovant, mais encore trop coûteux pour être exploitable, le bioplastique à base d'amidon, développé par le chercheur au laboratoire de biotechnologie végétale de l'université de Lausanne, Yves Poirier. La technique employée implique la manipulation génétique de végétaux produisant de l'amidon naturellement. Grâce à cela, on forme de nouvelles macromolécules, des polyhydroxyalkanoates, permettant la création d'un bioplastique aux propriétés améliorées.

2° : La Loi du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés est présentée comme la mise en oeuvre des engagements pris à l'issue des travaux du "Grenelle de l'environnement". Elle prévoyait la création d'un "Haut conseil des biotechnologies" [http://ogm.gouv.fr] dont les membres ont été nommés par décret daté du 30 avril 2009 et par le décret du 2 septembre 2010...Le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) a pour missions d'éclairer le Gouvernement sur toutes questions intéressant les organismes génétiquement modifiés ou toute autre biotechnologie et de formuler des avis en matière d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé publique que peuvent présenter l'utilisation confinée ou la dissémination volontaire des organismes génétiquement modifiés, ainsi qu'en matière de surveillance biologique du territoire prévue à l'article L.251-1 du code rural, sans préjudice des compétences exercées par les agences visées aux articles L.1323-1 et L.5311-1 du code de la santé publique. Ses avis et recommandations sont rendus publics.Le HCB remplace les commissions précédentes, la Commission du génie biomoléculaire et la Commission de génie génétique. L'avis du HCB est constitué, de l'avis de son Comité scientifique et des recommandations du Comité économique éthique et social. Ils sont transmis en l'état aux autorités administratives et/ou aux auteurs de la saisine l'avis du Haut Conseil. Le HCB étant une instance de concertation et de conseil, il ne se substitue pas à la puissance publique dans la prise de décision.

Sites web :

- http://biosphere.ouvaton.org
- http://terresacree.org
- http://www.crii-gen.org
- http://www.detectivesogm.org
- http://www.greenfacts.org/fr/
- http://www.inra.fr
- http://www.intelligenceverte.org
- http://www.mon-environnement.com
- http://www.monde-diplomatique.fr
- http://www.ogm.gouv.fr
- http://www.science-environnement.info
- http://www.stop-monsanto.qsdf.org

- http://www.stopogm.net
- http://www.univers-nature.com



Certifications , Normes et Labels

Un écolabel est un marquage, en général volontaire qui permet de favoriser des produits ou services respectueux de l'environnement. Ces marques peuvent être officielles, c'est le cas de la marque française NF environnement , et du label écologique communautaire . Ils ont pour but de promouvoir des produits dont les impacts sur l'environnement sont moindres de leur conception à leur élimination en tant que déchets ultimes. Les labels officiels font l'objet d'une vérification par une entité externe à l'entreprise.En ce qui concerne les marquages non officiels on parlera plutôt d'écoproduits ou d'auto-déclarations environnementales afin d'éviter toute confusion. Ceux-ci relèvent de la seule responsabilité du fabriquant ou du distributeur et ne font pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie.

Patricia Ravet

Trois types d'instruments au service des politiques de l'environnement existent : les instruments réglementaires, économiques et de troisième génération, qui recouvre les actions d'information, de persuasion, de concertation (débouchant sur des accords ou engagements 'volontaires') ou la certification et dont le rôle est essentiel dans une stratégie de mobilisation et de responsabilisation des acteurs en faveur du développement durable.

Les processus de certification, qu'il s'agisse des systèmes de management environnemental (ISO 14001**, EMAS**), des systèmes de qualité (ISO 9000) ou d'audits sociaux (émergence de la certification sociale comme SA 8000** aux USA), permettent de donner des signaux aux consommateurs et de différencier les entreprises selon leurs comportements. Il convient d'accompagner le développement de ces certifications, de conforter l'engagement des acteurs privés dans de telles démarches lorsqu'elles sont adaptées à leur contexte, et de soutenir le développement des compétences de certificateurs et auditeurs.

Outre ses procédures simplifiées (136 articles contre 399), le nouveau Code des marchés publics, entré en vigueur le 8 septembre 2001, prévoit désormais la possibilité de stipuler des conditions sociales et environnementales dans les cahiers des charges. L'article 14 autorise la collectivité à fixer elle-même le niveau d'exigence en matière d'environnement qu'elle souhaite voir atteindre par les titulaires du marché. L'article 53 reconnaît par ailleurs la validité d'offres présentées par référence aux écolabels.

Bons exemples :

1° : AFNOR : L'AFNOR , qui élabore les normes et délivrent les certifications, va lancer cette année la nouvelle marque NF environnement « jouets et jeux de société ». Cet éco-label concernera les jouets fabriqués en tous matériaux (bois, textile, cuir, plastique et caoutchouc, matériaux de rembourrage, papier et carton) pour les enfants

de moins de 14 ans. Pour être labellisés, ils devront répondre à des critères généraux comme l'absence de substances dangereuses, de métaux lourds, de phtalates, de parfums, de nanomatériaux,… Les « process » de fabrication et la contribution à l'effet de serre sont également pris en compte.

Une norme est un document, une démarche à suivre qui peut aboutir à des certifications qui se manifestent par des logos visibles sur l’emballage des produits. La branche AFNOR Normalisation est chargée d’élaborer ces normes.
L’entreprise qui a suivi la démarche prescrite par une norme peut décider de faire contrôler ses produits par l’organisme AFNOR Certification afin de vérifier qu’ils répondent bien aux exigences d’un cahier des charges. Il s’agit d’une démarche volontaire engagée par les acteurs économiques afin de valoriser leurs actions entreprises dans un souci d’amélioration de leurs produits. L’entreprise peut ainsi obtenir l’une des marques délivrées par l’AFNOR, les plus connues étant NF et AFAQ.

2° : Certification « 1. 2. 3 Environnement », donnez de la valeur à votre entreprise : Des études montrent l’intérêt réel pour les entreprises, y compris les PME, de s’engager dans une démarche de management environnemental. Celle-ci consiste à mieux maîtriser et réduire ses impacts environnementaux, avec à la clé également des bénéfices économiques. Les références dans ce domaine sont la certification de système de management environnemental (SME) selon la norme ISO 14001 et au niveau européen selon le règlement EMAS d’éco-management et d’audit. Cependant, il apparaît que pour les PME, l’accès à l’ISO 14001 et à EMAS est encore souvent perçu comme trop coûteux en ressources humaines et financières. Face à ce constat, en 2005, l’Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d’Industrie (ACFCI) avec AFNOR et l’ADEME a initié des travaux pour proposer un dispositif permettant aux PME de s’acheminer vers l’ISO 14001 ou EMAS en trois étapes, et d’obtenir à chaque niveau intermédiaire, une reconnaissance par tierce partie des efforts engagés. Ainsi a été développé un référentiel AFNOR intitulé FD X30-205.

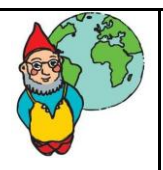
A ce jour, plus de 450 entreprises ont engagé une démarche « 1.2.3 Environnement », dont 150 qui sont déjà certifiées au niveau 1, 100 au niveau 2 et 40 sont certifiées ISO 14001. 7 organismes de certification proposent la certification sur ces 3 niveaux. Des opérations collectives d’accompagnement 1.2.3 Environnement sont proposées par les CCI de 8 régions. Si vous faites appel à un cabinet conseil pour vous accompagner dans la démarche, cette prestation pourra être remboursée à hauteur de 50% par l’ADEMELes certifications concernant le développement durable ne se limitent pas à l’ISO 14001. La certification ISO 1000 NR est ainsi un outil particulièrement intéressant pour évaluer le degré d’intégration des principes du développement durable dans votre entreprise .Sa particularité est de mettre en évidence l’intégration des pratiques DD et les résultats obtenus sur une échelle de « maturité », comportant 4 niveaux, de l’engagement à l’exemplarité. Le score obtenu à un instant t permet de mettre en avant les points forts de votre entreprise, de mesurer les progrès réalisés et de définir les axes d’amélioration.L’intérêt d’une telle évaluation est de plus de répondre aux attentes des donneurs d’ordre et de faire reconnaître les démarches de développement durables de votre entreprise.

3° : En Europe, depuis 1998, les machines à laver, les réfrigérateurs, les congélateurs et les lave-vaisselles doivent obligatoirement porter des labels énergétiques indiquant les données de leur consommation (électricité et eau) et les prestations de l’appareil selon une échelle d’efficacité énergétique allant de A (consommation moindre) à G (inefficace du point de vue énergétique). Ces labels ont eu un effet redoutable sur les appareils mal notés : en quelques années, les appareils D, E, F et G ont quasiment disparus des rayons.

4° : Le PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) garantit au consommateur que les produits en bois qu'il achète ont été fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées
durablement.

Sites web :

- http://www.ademe.fr
- http://www.ecoconso.be
- http://www.electricite-verte.com
- http://www.certifnet.com
- http://www.novethic.fr
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.etopia.be



Climat

Ce sont les différents besoins dans les différents climats, qui ont formé les différentes manières de vivre ; et ces différentes manières de vivre ont formé les diverses sortes de lois…

Montesquieu, L'Esprit des lois, 3e partie, Livre XIV, chap. X

Les objections : « C'est trop tard, il fallait le faire avant »

Le changement climatique est le fait des émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines, modifiant la composition de l'atmosphère de la planète. À cette évolution viennent s'ajouter les variations naturelles du climat. Dans les travaux du GIEC, le terme « changement climatique » fait référence à tout changement dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Au contraire, dans la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique4, le terme désigne uniquement les changements dus aux activités humaines. La Convention-cadre utilise le terme « variabilité climatique » pour désigner les changements climatiques d'origine naturelle.

Le GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat] affirme que ce réchauffement tend à s'emballer et que les cycles et processus de régulation climatique classiques sont dépassés depuis 1950, avec notamment :

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Il est vrai que le réchauffement induit par l'homme depuis la révolution industrielle se produira de toute façon, mais nous pouvons jouer sur deux éléments : la rapidité avec laquelle nous arriverons à diminuer nos émissions et le volume de réduction de ces émissions. Les conséquences seront dans un cas (optimiste) gérables humainement ou, dans l'autre cas (pessimiste), très difficiles à contrer. Par ailleurs, plus nous attendons, plus nous serons confrontés à des problèmes graves sans avoir les moyens énergétiques d'y faire face (recherche insuffisante sur les nouvelles énergies et pas d'économies de ressources).

- Le dégel du pergélisol contenant du méthane (CH_4), dont l'action sur l'effet de serre est de 23 fois supérieure au dioxyde de carbone (CO_2).
- La fonte des glaces polaires et des glaciers augmente l'absorption par les sols et les océans des rayonnements solaires.
- Durant les canicules plus fréquentes, la végétation ralentit sa croissance et donc sa capacité à extraire le carbone de l'atmosphère.

Il s'agirait d'un basculement vers un déséquilibre climatique de forte ampleur, sans que l'on puisse déjà savoir si un point de non-retour est atteint.

Le GIEC ne mène pas de recherche en son propre nom mais a pour mission d'évaluer les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation9. Au moins huit des dix années les plus chaudes depuis 1850 sont postérieures à 1997.

Europe : Ces dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté dans la plupart des pays européens et devraient d'ailleurs continuer à s'intensifier à l'avenir. Un grand nombre de pays européens ont adopté des programmes nationaux visant à réduire ces émissions. Cependant, certains d'entre eux éprouveront toujours malgré tout des difficultés à atteindre leurs objectifs de Kyoto. Le protocole de Kyoto, issu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et sa première période d'engagement ne représentent qu'un début dans la lutte contre les changements climatiques. Les émissions globales devront être réduites de 50 % d'ici 2050, de manière à limiter les augmentations de température à un maximum de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet objectif a été fixé par l'Union européenne pour éviter, à l'avenir, des conséquences inacceptables induites par les changements climatiques.
Même avec de solides programmes d'atténuation, certains impacts inévitables du changement climatique risquent d'affecter la plupart des secteurs de l'économie et les ressources naturelles. C'est pourquoi il est également urgent de développer et de mettre en oeuvre des politiques et des mesures d'adaptation à ces impacts dans tous les secteurs de la société.

Monde : Suivant une tendance qui s'est amorcée à la fin des années 80, l'année 2006 a été la sixième année la plus chaude jamais enregistrée depuis que des études sur ce sujet ont débuté en 1880 . D'autres signes témoignant de l'instabilité climatique grandissante se sont manifestés. Ainsi, les autorités chinoises ont imputé les sécheresses extrêmes au changement climatique sécheresses qui ont privé d'eau des millions de personnes .
En Afrique orientale, une sécheresse persistante, suivie d'averses diluviennes et d'inondations, a obligé deux millions de personnes à fuir et fait des centaines de victimes . En 2006, la publication des nouvelles recherches et de la modélisation du climat a renforcé l'idée qu'il fallait agir face au réchauffement climatique. Une nouvelle étude de l'Us National Aeronautics and space Administration (NAsA) a constaté que la température de la planète a augmenté en moyenne de près de 0,2 °C par décennie au cours des 30 dernières années, jusqu'à niveaux de température les plus hauts jamais observés depuis la fin de la dernière ère glacière, voilà 12 000 ans. La température de la planète se situe à moins d'un degré Celsius de la température maximale du dernier million d'années avec pour conséquence d'exposer la Terre à de dangereux changements climatiques dûs aux risques probables de la montée du niveau des mers et de la disparition de certaines espèces.

Copenhague : ce « non sommet » est une offense à la mobilisation de la société civile, des autorités locales et des ONG, dont on croisait les responsables au bord des larmes, de rage et de désespoir, dans les allées du Bella Center, vendredi 18 Décembre 2009 au soir. Cette conclusion est une offense aux « Etats du Sud », dont les représentants sont venus témoigner : le changement climatique sème déjà la mort et la désolation chez eux.

Préconisations des 5es Assises nationales du développement durable : La lutte contre le changement climatique doit passer par la mobilisation immédiate et simultanée sur deux aspects complémentaires : la lutte contre le « trop » effet de serre d'une part, l'organisation des solidarités territoriales & la prise en compte des migrants du climat d'autre part.

Au niveau local, national et international

Promouvoir une taxe énergie carbone équitable, pour dé-carbonner efficacement la production et la

consommation des biens et des services

De l'échelle locale à l'internationale

- Promouvoir la mise en place de "Plans climat de 2ème génération", c'est-à-dire incluant plus de gouvernance et des exigences plus fortes que les objectifs européens en termes de réduction des gaz à effets de serre, ET intégrant un volet "solidarités territoriales & migrants du climat" .
- Mettre en place des "Plans climat de 2ème génération" au niveau des Régions, et dans les différents territoires .
- Promouvoir les "plans climat de 2ème génération" au sein des réseaux internationaux (de collectivités et des autres types d'acteurs), et faire entrer la question de la solidarité territoriale et des migrants climatiques dans les négociations sur le climat

Bonnes pratiques :

1° : 10:10 [http://www.1010.fr] est une campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée autour d'une idée simple : Chacun peut agir pour la planète. Et c'est facile. Chacun porte en lui une partie de la solution, quel que soit le résultat des négociations internationales. 10:10 invite toute personne, organisation et entreprise à réduire volontairement de 10% ses émissions de gaz à effet de serre dans une période de 12 mois débutant. 10:10 est une campagne fédératrice, apolitique, positive et très ambitieuse.

2° : Agence parisienne du climat : Guichet unique sur le changement climatique, la nouvelle entité sera pour les acteurs des transports et de l'énergie un lieu de coopération et de développement de leur activité. Officialisée début Mars 2011 par l'adjoint Europe Écologie les Verts (EELV) au maire de Paris chargé de l'environnement Denis Baupin, la création de l'agence parisienne du climat (APC) s'inscrit dans le plan climat de la Ville. Adopté en octobre 2007, ce plan vise une réduction des gaz à effet de serre de 30 % entre 2004 et 2020 pour les activités relevant directement de la Ville et de 25 % pour les habitants et les entreprises. Guichet unique pour toutes informations et outils aidant à une meilleure maîtrise de l'énergie, l'APC se veut aussi un « think tank », chargé de « penser Paris en 2050 ». Dans l'immédiat, ses missions ciblent les 43.000 co-propriétés parisiennes, la précarité énergétique, l'accompagnement des grands propriétaires immobiliers et des acteurs économiques du territoire. Aussi bien des particuliers (habitants mais aussi travailleurs, étudiants voire touristes susceptibles d'avoir un impact sur les consommations d'énergie) que des professionnels (commerçants, entreprises, administrations, hôpitaux, universités...)

3° : Internet pour forcer les pays industrialisés à concrétiser leurs promesses : Les Nations unies ont lancé vendredi 3 septembre 2010 un site Internet destiné à vérifier la concrétisation des promesses d'aide de lutte contre le changement climatique des pays industrialisés, dans une logique inverse à celle du "name and shame" (honte à celui dont le nom est inscrit). Baptisé faststartfinance.org, le site a été dévoilé à l'issue d'une conférence informelle de 46 ministres de l'environnement réunis les 2 et 3 septembre à Genève (Suisse) à l'initiative du pays hôte et du Mexique pour faire le point sur l'aide climatique avant le sommet de Cancún de novembre prochain. L'accord de Copenhague prévoit en effet un fonds d'aide immédiate, dit "fast-start", de 30 milliards de dollars pour la période 2010 et 2012, et 100 milliards de dollars d'ici 2020 "pour répondre aux besoins des pays en développement".

4° : Plan climat de la ville de Lille : « Nous sommes sur la bonne pente », a acté Philippe Tostain , élu vert de Lille . La pente qui doit mener, en 2020, aux objectifs dits des « 3 x 20 », souscrits par la ville : 20 % d'économies d'énergies, 20 % d'émissions de CO_2 en moins, 20 % d'énergies renouvelables. Le tout par rapport à 2007, année de référence. Et en 2009, où en était-on ? À 2,2 % d'économies d'énergie, 7,9 % de CO_2 en moins, 15 % de renouvelable. Une sobriété qui ne concerne, certes, que les bâtiments et véhicules municipaux. Mais la mairie représente « 7 % » des consommations du territoire, a souligné Philippe Tostain. À elle, donc de donner « élan » et exemple. D'autant que l'investissement paie. La ville a fait baisser sa facture de fluides de 500 000 Euros l'an dernier, malgré le renchérissement du coût de l'énergie. Un bon cru 2009 ne suffit pourtant pas à colorer de vert

tout le tableau. Ainsi, à rebours de la tendance générale, la consommation d'électricité continue d'augmenter (+1 %). Sa maîtrise figure au rang des chantiers prioritaires de Philippe Tostain.
De même, le bon score des énergies renouvelables à Lille est surtout tiré par le marché de l'éclairage public. Le solaire (photovoltaïque et thermique), lui, progresse à un rythme modeste en dépit des aides publiques et de l'engagement de la municipalité dans la société coopérative Solis Coop. Pour enclencher réellement la vitesse supérieure dans la part du renouvelable, la ville va devoir s'attaquer au chauffage. Donc engager sur une voie plus verte son réseau de chaleur, ce chauffage urbain basé à Fives et qui brûle aujourd'hui du gaz et du charbon. Des études sanitaires sur l'utilisation de bois sont en cours.
La municipalité le sait, jouer les locomotives ne suffit pas si on n'accroche pas les wagons. Et au premier chef l'habitat, « qui représente 40 % du total des consommations d'énergie », a rappelé Audrey Linkenheld, l'adjointe au logement. La lutte contre la précarité énergétique, menée à grands renforts de primes et de rénovations, ne sera pas gagnée sans l'information des habitants. Raison pour laquelle la ville participe cette année au salon Construire naturel, du 11 au 14 novembre. Elle y dévoilera la thermographie aérienne de Lille. Autrement dit, la carte de nos gaspillages.

5° : Chèque Energies : La Région Haute-Normandie met en place le “chèque énergies“. Ce nouveau dispositif vise, sous la forme d’aides directes aux particuliers, à l’amélioration énergétique des logements des Haut-normands. L’initiative s’inscrit dans le vaste “Plan climat Energies“ adopté par la Région en 2007 dont l’objet est la conversion technologique et écologique de l’économie régionale.

« L’énergie la moins chère est celle que l’on ne consomme pas », a résumé le président de la Région Alain Le Vern lors du lancement de l’opération. Le coup de pouce s’organise en deux temps : la demande et l’utilisation d’un “chèque Energies Audit“ suivies de la réalisation de travaux subventionnés par un “chèque Energies travaux“.
La Région table sur un millier d’audits par an. Le montant du “chèque Energies Audit“ (400€) vient en déduction des 650€ facturés par le bureau d’études conventionné qui réalise le bilan énergétique de l’habitation à améliorer. Le bureau identifie les travaux prioritaires à engager. Dans un second temps, aux vues des conclusions de l’audit, un “chèque Energies travaux“ vient financer en partie les travaux préconisés. A la différence de ce que la Région proposait jusqu’alors, les particuliers ne peuvent plus choisir les travaux à réaliser puis demander ensuite l’aide de la Région. Peuvent être aidés : l’isolation des murs extérieurs, celle des combles, de la toiture ou des planchers bas, la pose de fenêtres, portes et portes-fenêtres, le remplacement d’une chaudière de plus de 15 ans par une chaudière à condensation, l’installation de ventilations, etc. Les équipements utilisant les énergies renouvelables entrent également dans le champ d‘application du service.

Il est possible de réaliser les travaux préconisés en plusieurs tranches sur une période maximale de 5 ans. Dans le concret, le montant de l’aide régionale est par exemple de 20€/m2 pour l’isolation d’un mur par l’extérieur. Elle est de 13€/m2 pour l’isolation d’une toiture. Pour les fenêtres, l’aide maximale (calculée en fonction des superficies) est de 2.000€. L’installation d’une chaudière à biomasse (bûches, granulés, plaquettes) assurant le chauffage central de l’habitation reçoit au maximum 2,100€.

Plusieurs contraintes encadrent le dispositif. Le Chèque Energies s’adresse aux propriétaires de maisons individuelles (résidence principale) situées en Haute-Normandie et construites depuis plus de 10 ans. Le revenu de référence du foyer au titre de l’année 2009 doit être inférieur ou égal à 45.000€. En copropriété, le revenu fiscal de référence s’applique par cumul des revenus fiscaux de la totalité des copropriétaires. « La vocation sociale du chèque consiste à favoriser l’égalité des citoyens face à la maîtrise de leur consommation d’énergie. La contribution citoyenne à la préservation de l’environnement doit être accessible à tous, y compris aux ménages les plus modestes », justifie sur ce point Alain Le Vern. Le dispositif entièrement géré par la Région sera évalué en cours d’année.

6° : Paquet énergie-climat : Le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation d'énergie totale de l'Union européenne et au moins le quart de ses émissions de GES (plus d'un milliard de tonnes par an). C'est pourquoi,

dans le cadre du "paquet énergie-climat" adopté en décembre 2009 et prévoyant l'objectif des "trois fois vingt" (20 % d'énergies renouvelables, diminution de 20 % des émissions de GES et amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020), la directive européenne du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments constitue une véritable révolution dont les conséquences dépassent largement le secteur du bâtiment, pourquoi ?
Cette directive très ambitieuse prévoit la généralisation des bâtiments « passifs » ou producteurs d'énergie à l'horizon 2020, avec une obligation anticipée pour les bâtiments publics dès 2018. Dans 25 ans, au moins un quart de nos bâtiments seront donc non seulement neutres sur le plan énergétique mais pourront produire de l'énergie excédentaire en combinant différentes technologies (films solaires souples sur les murs, pompes à chaleur, récupération des calories liées à l'activité du bâtiment, micro-éolien, piles à combustibles "domestiques").

Cette production souple, hybride, diffuse et décentralisée d'énergie s'intégrera dans une approche systémique articulant quatre composantes essentielles : d'abord la réduction "à la source" de notre consommation globale d'énergie qui sera obtenue en repensant toutes nos activités et en imaginant un nouvel urbanisme privilégiant l'efficience énergétique et optimisant massivement l'offre et la demande de déplacements.
Le second facteur est l'efficacité énergétique : il s'agit de mieux utiliser l'énergie que nous produisons et, dans ce domaine, les gisements de progression sont immenses, notamment en combinant les nouvelles technologies de stockage massif ou individuel de l'énergie : stockage sous forme de gaz, d'hydrogène, de sel fondu ou d'air comprimé, notamment, qui permettent de compenser de manière très efficace la nature diffuse et intermittente des principales énergies renouvelables (vent, soleil).

Le troisième facteur est bien entendu lié aux progrès intrinsèques des énergies renouvelables elles-mêmes, en terme de rendement et de capacité de production d'énergie : un exemple, Vesta a annoncé pour 2015 une éolienne marine géante de 7 MW. Une seule de ces machines pourra produire, en moyenne annuelle, plus de 20 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation hors chauffage de 8 400 foyers ! Les cellules solaires, grâce aux nanotechnologies, vont également faire des pas de géant en matière de rendement mais aussi de facilité d'utilisation et de coût de production. Devenues fines, souples et résistantes, elles pourront tapisser les murs de nos bâtiments et s'intégrer partout.

Enfin, le dernier facteur est constitué par le réseau intelligent de transport et de régulation de l'électricité (RITE) qui saura, en temps réel, anticiper et ajuster l'offre et la demande d'énergie. Ce réseau sera en outre capable d'absorber la production massive mais variable d'électricité issue des énergies renouvelables. Mais la véritable révolution sera la gestion par ce réseau des productions et consommations d'énergie propre liées aux transports électriques. Nos véhicules propres pourront en effet, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, produire de l'énergie qui sera injectée dans le réseau.

En juin 2008, une remarquable étude réalisée par une équipe d'EDF-R&D et publiée par "Futuribles" a imaginé un scénario d'évolution vers des bâtiments (des secteurs résidentiel et tertiaire) ne faisant pas appel aux énergies fossiles, à l'horizon 2050. Partant d'un état des lieux de la situation actuelle des bâtiments en France, dans le domaine énergétique, les auteurs ont montré que, même sans rupture technologique majeure, en améliorant l'isolation et l'efficacité énergétique et en intégrant massivement les énergies renouvelables dans le bâti neuf et en rénovation, il était possible pour notre pays de ne plus recourir aux énergies fossiles dans le bâtiment sans augmenter de façon significative la demande d'électricité et en réduisant, de surcroît, ses émissions de CO2 de 90 millions de tonnes par an (une réduction qui représente plus de 20 % de nos émissions de CO2 en 2010).

Parmi les énergies mobilisables, il faut bien sûr citer l'éolien marin de prochaine génération. Si la France voulait produire 20 % de sa production électrique totale (550 Twh en 2010) à l'aide de l'éolien marin, il faudrait installer en mer environ 5 500 machines de 7 MW, ce qui n'est nullement hors de portée d'un pays comme la France. On peut également développer considérablement le chauffage au bois ; il est aujourd'hui la première énergie renouvelable en France, grâce à 6 millions de logements équipés, avec une production de 7,4 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole).

Selon une étude prospective de l'ADEME, l'objectif fixé par le Grenelle de 9 millions de logements dotés d'appareils au bois en 2020, soit le quart du parc résidentiel, est tout à fait atteignable et notre pays, qui possède le quart de son territoire en forêt, est un gisement de bois exploitable de 20 millions de tonnes par an. Autre énergie mobilisable sans révolution technologique, la géothermie qui devrait être multipliée par six d'ici 2020 (par 10 en Ile-de-France) et représenter 1,2 million Tep à cet horizon. Notre pays a également la chance de disposer d'un excellent gisement solaire et pourtant il n'a que 100 000 chauffe-eau solaires installés, dix fois moins qu'en l'Allemagne.

Face à l'épuisement inéluctable et accéléré des énergies fossiles qui représentent encore, au niveau mondial, plus des trois quarts des 12 Gigateps que le monde consomme désormais chaque année, nous n'avons pas le choix, nous devons anticiper la fin de l'utilisation de ces énergies dont les prix ne vont cesser de grimper et dont l'utilisation massive va tout simplement devenir intenable socialement, économiquement et écologiquement.
Avec un baril de pétrole qui dépassera rapidement les 200 dollars, l'argument du coût de production trop élevé des énergies renouvelables et de leur manque de compétitivité ne tient plus, surtout si l'on intègre dans l'équation énergétique la valeur fortement croissante des émissions de carbone évitées par un développement massif des énergies propres et la nécessité absolue de réduire de moitié, au niveau mondial, nos émissions de GES d'ici 40 ans. Dans un tel scénario, seule la production décentralisée d'énergie propre, au plus près de l'utilisateur final, et une rupture majeure en termes de sobriété et d'efficacité énergétique pourront nous permettre, sans remettre en cause notre confort et notre qualité de vie, de surmonter le défi écologique et énergétique sans précédent qui attend l'humanité.

7° : Plans climat : Vingt élus et vingt agents des communes de Chassieu , Corbas, Lyon, Saint-Fons , Saint Priest , Rilleux-la-pape et Vénissieux commenceront le 31 mars une formation de dix ateliers consacrée aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des communes. Cette formation est organisée par l'Agence locale de l'Energie de l'Agglomération lyonnaise et soutenue par le programme européen BEAM.

Les communes sont des acteurs incontournables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi l'Europe soutient l'action de formation lancée à l'INSA de Lyon, grâce au programme BEAM21 cofinancé par l'agence EACI (Executive Agency for Competitiveness & Innovation) agissant pour la Commission Européenne. Le programme implique 50 municipalités réparties sur 9 pays européens : Autriche, Bulgarie, République Tchèque, France, Allemagne, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Roumanie.
Les 40 élus et agents sont essentiellement des membres de comités de pilotage et de comités techniques plan climat-énergie (ou des Agenda 21) au sein de leur commune. La feuille de route de ces collectivités prévoit de faire adopter un plan d'action à brève échéance,si possible fin 2011.

Le but de la formation est d'alimenter les réflexions, d'alimenter le débat, et d'accélérer la construction de ce plan d'action. En raison des emplois du temps chargé des participants, la formation est volontairement réduite à 50 heures, répartie sur 10 mois. Plus de la moitié de apprentissage sera réalisé à distance, sans aucune contrainte de date, d'horaire et de déplacement grâce à une plateforme de e-learning .

Sur les 25 intervenants, 10 sont issus des communes de l'agglomération (Lyon, Villeurbanne, Meyzieu…), les autres étant issus de structures locales telles que l' Agence Locale de l'Energie, l'INSA, le Sigerly, Rhône-Alpes Energie Environnement, l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise …Cette formation, animée par l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise, bénéficie de la participation de nombreux experts issus de structures locales telles que Météo France, le Sigerly, l'Agence d'Urbanisme, l'agence Rhône-Alpes Energie Environnement, le département Génie Energétique de l'INSA de Lyon, l'ADEME ainsi que de nombreux échanges d'expériences entre communes.

Ce programme de formation fait suite à un travail d'état des lieux animé par l'ALE à la demande du Grand Lyon et appuyé sur un outil de diagnostic , la « Mallette Plan Climat Communal ». L'émergence de plans climat communaux a été pensée comme complémentaire à la démarche du Plan Climat du Grand Lyon. Ce dernier est entré dans sa phase partenariale et devrait aboutir en 2011. Une deuxième session de formation Beam 21 est programmée d'octobre 2011 à avril 2012 pour un groupe d'environ 6 communes, en cours de constitution

8° : Mission Climat de la Caisse des Dépôts : La Mission Climat de la Caisse des Dépôts est un centre d'analyse et de recherche sur l'économie du carbone. Institution financière publique, la Caisse des Dépôts est forte d'une longue tradition d'innovation financière au service de l'intérêt général. Elle entend aujourd'hui faciliter le démarrage et le développement de cette nouvelle économie du carbone. La Mission Climat réunit une équipe d'économistes et d'ingénieurs spécialisés dans quatre domaines :

9° : Réchauffement climatique : les collectivités peinent à s'adapter : 'Adaptation et atténuation du changement climatique doivent être menées de front", a rappelé Nicolas Bériot, secrétaire général de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) au cours d'une conférence organisée mercredi 22 septembre 2010 par l'association Orée. Quelque peu négligées car difficiles à mettre en œuvre, les politiques d'adaptation sont d'autant plus d'actualité que les lois Grenelle I et II prévoient que les collectivités mettent en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SCAE) d'ici l'été 2011, ainsi que des plans climat énergie territoriaux (PCET) pour les collectivités de plus de 50.000 habitants d'ici la fin 2012. Ces mesures d'adaptation peuvent être de nature institutionnelle (mécanisme de gestion de crise), stratégique (recul dans les terres), physique (installation de volets traditionnels, ce que ne peut pas faire Paris du fait d'un plan d'occupation des sols de 1970)… Mais la mise en place de ces mesures nécessite une connaissance précise du territoire auquel elles sont destinées. Ce qui n'est pas sans difficultés.

D'abord car temps climatique et politique ne font pas bon ménage. "Les élus ont déjà du mal à voir plus loin qu'un mandat, relève Julien Lavaud, conseiller technique Changement climatique à l'Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées (Arpe). Alors au-delà d'une dizaine, voire d'une vingtaine…"
Pour sensibiliser "ses" élus, Julien Larpaud recourt à l'analyse de vulnérabilité par secteur économique. "En Aveyron, le fourrage est de plus en plus rare. S'il n'y a plus de fourrage aveyronnais, et qu'il faut importer du fourrage breton, le roquefort pourra-t-il toujours avoir l'AOC ?". Etant donné le poids économique de cette activité, la question semble faire mouche.

L'accès à des données fines et précises est une gageure, quand il n'est pas impossible : il faut engager de lourdes dépenses pour réaliser des études sur l'ensemble du territoire. "Nous ne connaissons pas, par exemple, le débit naturel de la Garonne car l'eau est stockée dans des barrages en Pyrénées. S'il n'y a pas d'eau l'été, cela peut être dû au fait qu'on ne l'a pas turbinée. Nous n'avons pas accès à ces données confidentielles".

Ajouter ensuite à cela l'échec de Copenhague et la progression des thèses climatosceptiques. "Cela fait beaucoup de mal localement. L'opposition s'en sert pour dénigrer le plan climat, et il faut donc que l'engagement politique des élus soit sans failles". Les exigences des lois Grenelle posent aussi un problème de mise en cohérence de la stratégie d'adaptation entre les territoires, estime Jean-Yves Boutet, chargé de mission Climat-énergie au conseil général de Gironde, département où l'adaptation est d'actualité la forêt landaise a connu trois tempêtes entre 1999 et 2010, et la centrale nucléaire du Blayais, dans l'estuaire de la Gironde, a été inondée au cours de la première tempête.

"Il y a sept collectivités de plus de 50.000 habitants, donc sept PCET, explique Jean-Yves Boutet. Sept autres plans climat seront mis en œuvre par sept autres collectivités de moins de 50.000 habitants. D'ici 2012, la Gironde va se retrouver avec quatorze PCET, qu'il va falloir coordonner alors qu'ils seront tous différents, et qu'ils n'auront pas été conçus avec la même méthodologie…"

Une vaste consultation du public a été lancée par le département, à laquelle 5.000 personnes ont répondu. Or, "le conseil général n'est directement concerné que par 10 à 15% des sujets du livre vert issu de cette concertation". Enfin, la compétence PCET étant devenue obligatoire avec le Grenelle II, "l'Ademe ne les financera plus". "Nous attendons un accompagnement méthodologique, mais aussi financier".

Pour Pierre Crépeaux, chargé de mission Air, plan climat et bruit à la mission écologie de l'agglomération du Grand Lyon, ce n'est pas parce "politiquement, un discours d'adaptation peut paraître défaitiste" qu'il faille ne rien faire. Nous assistons, dans le Grand Lyon, à l'émergence d'une telle politique".

Comme dans les autres zones urbaines denses, la lutte contre les îlots de chaleur est une priorité, comme l'a dramatiquement montré la surmortalité qu'a connue la ville au cours de la canicule de l'été 2003.

Parmi les actions mises en place par l'agglo : un plan d'augmentation des surfaces ombrées, en sélectionnant des essences xérophiles, la cartographie des îlots de chaleur, ou la création d'une direction de la prospective afin notamment de faire des partenariats avec le monde de la recherche.

Rennes veut agir contre le réchauffement climatique : les élus ont adopté un « Plan climat énergie territoire ». Objectif : réduire de 50 % la production de gaz à effet de serre de Rennes d'ici 2050. La Ville s'est engagée dans cette démarche en s'engageant dans un premier plan de ce type dès 2004. « Rennes a été la première ville de France à le faire, rappelle Jean-Luc Daubaire. Ce plan a permis d'obtenir des résultats formidables, dont la création d'un plan de déplacement des agents municipaux (plus de 1 500 agents impliqués, pour une réduction de 200 tonnes annuelles de CO2), l'organisation d'une exposition, d'une vingtaine de conférences, du lancement de Pédibus à Rennes... »
La production de gaz carbonique (CO2) sur l'ensemble du territoire rennais, tous types de productions confondues, est estimée à 720 000 tonnes par an. « Le parc de bâtiments municipaux n'est responsable que de 2,5 % de ces émissions, avec 15 000 tonnes par an, tient à préciser Jean-Luc Daubaire. Les seules voitures particulières représentent 130 000 tonnes. » L'ensemble du trafic routier est estimé à 24 % des émissions, contre 30 % pour les entreprises et 41 % pour l'habitat.

Faire de Rennes « une ville à basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous ». Voilà pour la philosophie générale. Pour y arriver, 34 des 37 communes de Rennes Métropole, dont Rennes, ont signé la « convention des villes », l'an dernier. Un contrat partagé par 120 villes de France, qui s'engagent à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020. C'est ambitieux, « mais ça ne suffira pas pour atteindre l'objectif de moins 50 % en 2050, prévient Jean-Luc Daubaire. Si on veut y arriver, il faut faire plus dès maintenant. »

Le plan climat énergie fixe cinq grands axes pour agir : mobiliser les habitants ; améliorer les systèmes de chauffage et d'isolation des bâtiments municipaux ; faciliter les travaux d'économie d'énergie des logements privés ; développer la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables ; faciliter les déplacements en vélo ou à pied dans Rennes.

Le bâtiment. L'habitat représente 41 % de la production annuelle de CO2 à Rennes. La municipalité a prévu d'investir 2 millions d'euros par an, dès l'an prochain, pour améliorer les performances énergétiques de ses propres bâtiments (700 000 m2 de locaux, qui représentent 60 % des émissions de CO2 des services de la Ville). Une somme qui sera doublée dans un avenir proche... mais qui ne suffira pas, 80 % des émissions liées à l'habitat provenant de logements privés. Mais comment aider les propriétaires privés à se « mobiliser » ?

10° : Plan Climat Mulhouse Alsace : La Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) s'est dotée d'un outil de pilotage de gestion et d'évaluation des objectifs définis dans le Plan climat. En effet, la Communauté s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 2% par an sur l'agglomération mulhousienne dans le

respect du protocole de Kyoto, soit une réduction de 20 000 tonnes annuelles. Cet outil novateur, créé en 2008, consiste en une plateforme informatique sous forme d'extranet/intranet accessible à tous les porteurs d'actions. Il permet le suivi et la comptabilité des efforts en économies carbone, les budgets alloués et les indicateurs liés à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre pour chaque action. Il identifie également le contrôle des réalisations pour mesurer les écarts entre le prévu et le réalisé, analyser les freins et mesurer les effets induits sur les résultats. Les premiers résultats seront connus en juin 2010.

11° : Plans Climat Energie Territoriaux : Energie-Cités [http://www.energie-cites.eu] a mis en ligne un excellent dossier à destination des acteurs des collectivités territoriales qui souhaitent mettre en place un Plan Climat Territorial ou s'informer sur les démarches PCT existantes. Sa structure reprend les points clés du « Guide Plan Climat Territorial » et développe les aspects thématiques et méthodologiques de la démarche. Pour cela, les points 1 à 8 offrent un volet « Pour aller plus loin » qui ouvre sur un ensemble de ressources documentaires et web, complémentaires du Guide. Les points 9 et 10 sont axés sur le développement des Plans Climat Territoriaux, avec : un recensement des démarches PCT déjà engagées dans différents territoires français (point 9) et une présentation des rencontres « Ateliers climat » organisées par Energie-Cités et l'ADEME (point 10). .
1. Qu'est-ce qu'un Plan Energie Climat territorial ? 2. Les clés pour agir 3. Agir sur les consommations d'énergie 4. Produire et distribuer localement l'énergie 5. Agir sur l'urbanisme et l'aménagement 6. Agir sur les transports 7. Avec qui agir ? 8. Comment agir ? 9. Des exemples à suivre 10. Echanger vos expériences

12° : Schéma Régional Climat Air Énergie : Le lundi 25 octobre 2010 , le Président de la région Rhône-Alpes Jean-Jack Queyranne et le Préfet de région Jacques Gérault ont présenté à la préfecture du Rhône le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). Ce schéma s'inscrit dans la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Il prévoit une démarche globale qui concerne à la fois l'urbanisme, les transports, l'agriculture et les bâtiments. Jean-Jack Queyranne a rappelé qu'au départ, " le schéma ne devait concerner que le climat et l'énergie. Mais l'air a été intégré car il concerne un problème majeur en matière de santé publique". En Rhône-Alpes, d'après Jacques Gérault, " la qualité de l'air dans la région n'est pas satisfaisante, en raison de la présence importante d'azote et d'acides". Ainsi, en 2008, 20% des habitants de la région vivaient en territoire non conforme aux objectifs de qualité de l'air, notamment pour les particules d'azote. Néanmoins, le préfet a estimé que pour de nouvelles sources d'énergie, " la région possède plusieurs atouts, notamment des ressources hydrauliques considérables, ainsi que d'importants gisements de biomasse".

13° : Voyages-sncf.com : Voyages-sncf.com, le site de réservation de voyages en ligne de la SNCF, propose un « écocomparateur », outil permettant de comparer différents moyens de transport (train, avion, voiture) sur des critères de prix, de temps de trajet… et d'émissions de CO_2. Ce service couvre les destinations sur le territoire français, mais également les villes européennes proches, notamment en Suisse ou en Grande Bretagne. Il suffit d'indiquer les lieux et heures de départ et d'arrivée, le type et le nombre de voyageurs, ainsi que des informations sur sa voiture personnelle, pour comparer prix, durée de voyage et indice «environnement». A titre d'exemple, pour un aller-retour Paris-Nice pour une personne, l'éco-comparateur affiche un impact climatique de 7,4 kg de CO_2 pour le train, de 200 kg pour l'avion et de 373 kg pour la voiture. La filiale de la SNCF a ainsi investi près d'un million d'euros pour cet outil en ligne développé en partenariat avec l'ADEME

Sites web :

- http://afpc.free.fr
- http://www.ademe.fre
- http://www.amisdelaterre.org
- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.climamaison.com
- http://www.climateark.org

- http://www.climatechange.gc.ca
- http://www.climatenetwork.org
- http://www.climateprediction.net
- http://www.climnet.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.doc.mmu.ac.uk
- http://www.effet-de-serre.gouv.fr
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.greenfacts.org
- http://www.greenpeace.org
- http://www.inrp.fr
- http://www.ipcc.ch
- http://www.jne-asso.org
- http://www.monde-diplomatique.fr
- http://www.panda.org/
- http://www.pcet-ademe.fr
- http://www.rac-f.org
- http://www.science-environnement.info
- http://www.unfccc.org



Commerce et environnement

La guerre et le commerce ne sont que deux moyens différents d'arriver au même but, celui de posséder ce que l'on désire. Le commerce n'est autre chose qu'un hommage rendu à la force du possesseur par l'aspirant à la possession. C'est une tentative pour obtenir de gré à gré ce qu'on n'espère plus conquérir par la violence. Un homme qui serait toujours le plus fort n'aurait jamais l'idée du commerce

Benjamin Constant/ De l'esprit de conquête et de l'usurpation

Bien que la conscience écologique et que les initiatives « vertes » fassent maintenant partie des priorités de nombreux gouvernements européens, le marché français des produits de détail « verts » reste relativement restreint. Il représentait l'année dernière 10,6 milliards d'euros et 2,4% des ventes totales de produits de détail 2009 en France. Ces chiffres ne sont pas surprenants lorsque l'on sait que les consommateurs français payent actuellement les produits « verts » (hors alimentation) 51% plus chers en moyenne que les produits standards, tandis que le surcoût pour l'alimentation bio est lui en moyenne de 29%.

- En 2010, les consommateurs français payaient en moyenne 51% de plus pour des produits « verts » et 29% de plus pour leur alimentation et leurs boissons bio, contre respectivement 55% et 27% en 2006
- En France en 2012, le surcoût des produits « verts » aura chuté de 22% comparé à 2006, et de 16% comparé à aujourd'hui en passant de 51% en 2010 à 43% en 2012
- Le surcoût des produits « verts » en France reste le plus élevé sur les secteurs Santé / Beauté (+183%), Electroménager / Audio-Vidéo (+65%), Produits ménagers et d'entretien (+37%), comparés à des produits standards
- Malgré des prix plus élevés, les ventes de produits « verts » en France devraient doubler dans les cinq prochaines années, de 10,6 milliards d'euros en 2009 à 21,7 milliards en 2015 et leur part dans les ventes totales de produits de détail devrait suivre de 2,4% à 4,4%
- Depuis 2000, les ventes de produits « verts » en France ont augmenté de 429%, de 2 milliards d'euros à 10,6 milliards aujourd'hui, dépassant largement la croissance des produits de détail traditionnels
- En France les ventes en ligne de produits « verts » ont atteint 735 millions d'euros en 2009 et devraient augmenter de 240% à 2,5 milliards en 2015 représentant 11,7% des ventes totales de produits « verts » contre 6,9% aujourd'hui
- Les foyers européens dépensent actuellement 369 euros en moyenne par an dans l'achat de produits "verts",

avec la Suisse au premier rang (555 euros) et l'Espagne en bas de tableau (315 euros). La France (413 euros), l'Allemagne (364 euros) et le Royaume-Uni (352 euros) se classent respectivement en 4ème, 5ème et 6ème position

Internet peut probablement aider à lever la barrière prix en permettant de substantielles économies sur l'achat de produits « verts », même si les rabais ne sont pas aussi importants que sur des produits standards. En France, les consommateurs peuvent réaliser un gain moyen en ligne de 18% sur les produits non alimentaires standards et de 12% sur les produits non alimentaires « verts ». Le gain à l'achat en ligne le plus intéressant peut être réalisé sur les fournitures de bureau (18%), les chaussures et vêtements écologiques (16%), les produits « verts » de bricolage et de jardinage (14,6%) et les équipements électriques éco-conçus (14%).

Une économie plus responsable dans les territoires ?

Non seulement vitalité du territoire et développement durable sont compatibles mais en favorisant le recours aux ressources locales et à l'innovation, en stimulant les acteurs locaux, un projet de développement durable peut – être le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale. Parce qu'il conjugue plusieurs économies marchande, sociale et solidaire – il multiplie les sources d'emploi et renforce la capacité du territoire à faire face aux crises. Il contribue aussi à créer des modes de production et de consommation plus responsables, à réfléchir aux risques et aux nuisances découlant de l'activité humaine, à imaginer des filières de recyclage des déchets qui peuvent aussi concourir à l'essor local.

La Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et le ministère du Développement durable ont dressé, le 12 mars 2010, un bilan de la convention d'engagements signée en janvier 2008 pour favoriser le commerce durable. Des progrès importants ont été réalisés, notamment sur les produits porteurs de l'écolabel français ou européen dont la vente a progressé de 10% en 2009, et sur les produits issus de l'agriculture biologique, qui connaissent une croissance annuelle de plus de 20% (contre moins de 10% en 2007). Enfin, distributeurs et industriels ont conjointement mis en place l'évaluation environnementale de 300 produits de consommation courante, initiant la démarche d'affichage des caractéristiques environnementales des produits, pour une meilleure information des consommateurs.

Effets d'annonce ? Vrai mouvement de fond chez les chaînes de distribution ? On pressent une tendance verte qui peut représenter un levier considérable pour la protection de l'environnement ...mais la grande distribution risque d'en rester là si parallèllement à ces efforts , elle ne développe pas des rapports plus équilibrés avec les acteurs de l'économie locale comme le font, par exemple les cirsuits courts [http://www.laruchequiditoui.fr]

Bons exemples :

1° : Alter Mundi est lauréat au Janus du Commerce 2010 : Le Janus du Commerce a récompensé l'implication et l'engagement d'Alter Mundi quant au lancement d'un nouveau concept de boutiques éco-conçues, fondé sur le double regard. Les boutiques Alter Mundi se dotent ainsi d'une nouvelle dimension design et innovante, sortant le développement durable et le commerce équitable du cliché « baba ethnique » . Pour placer le confort de l'utilisateur au premier plan, l'Institut Français du Design a créé en 2005 le premier label destiné aux enseignes qui cherchent à « humaniser » l'acte de commerce et à améliorer le quotidien du consommateur. Les Janus du Commerce jouent un rôle de vitrine : des exemples témoins qu'un accroissement du bénéfice pour le client entraîne nécessairement un bénéfice pour l'enseigne.

2° : Commerces plus verts dans le VIIe : Dans le VIIe arrondissement de Lyon, certains commerçant sont pionniers en matière de dévellopement durable. Une association les incite aux économies d'énergie, d'eau et de produits chimique.Des commerçants du VIIe arrondissement ont choisi de jouer la carte écologique. Objectif : réduire la consommation d'eau et l'utilisation de produits toxiques pour le nettoyage. L'initiative revient à l'association des

commerçants du VIIe (http://www.lyoncommerce.com/). A la fin 2009, 346 des 1 200 commerces du secteur ont été questionnés sur leurs pratiques par la société de conseil Ecobel L'association avait déjà soutenu le plan de déplacement inter entreprises en 2007 puis un site de covoiturage en 2009.
L'an dernier un diagnostic éclairage a concerné une trentaine de commerces pour les inciter à adopter des lampes plus économes. Cinq ont engagé des travaux.
L'ADC7 va lancer un concours des bonnes pratiques et réfléchit désormais au compostage des déchets alimentaires des restaurants. Une quinzaine pourraient être concernés à condition qu'un terrain soit trouvé pour les composteurs.
“Ils ne savent pas comment rentrer dans une démarche écologique. Or avec des produits écologiques, il est possible de réduire la consommation d'eau par douze”, souligne Jean-Pierre Bosle, directeur d'Ecobel.
Sur 82 % des commerce soucieux de ces problèmes, 4 % sont passés à l'action et le mouvement devrait s'amplifier. "Cette année, cent cinquante commerçants seront équipés gratuitement d'un réducteur d'eau. Des échantillons de produits d'entretien écologiques sont proposés en test" précise Patrice Iochem, de l'ADC7.

Parmi ceux qui ont franchi le cap dès février dernier, le restaurant Cooking Jack, rue de l'Université. “On n'a plus besoin de rincer, par rapport à des produits classiques. C'est huit fois plus cher mais comme c'est plus concentré on en utilise moins”, explique le patron, Anthony Molette. “L'effet est bénéfique aussi sur nous. On n'a plus d'irritations cutanées” constate-il. Il a investi cinq cents euros pour un éclairage plus économique. "Je vois ça comme un respect, un engagement citoyen" conclut-t-il.

3° : Emploi en zone rurale : Face aux assauts de la désertification économique, la municipalité de Pionsat se bat pour la création d'emplois (réhabilitation de la maison de retraite, relance du commerce local, implantation d'un supermarché, d'un Centre éducatif fermé…). Les premiers résultats sont là. Le secret : une mobilisation générale des élus, des fonctionnaires, des bénévoles, autour de projets partagés.

4° : Monnaies alternatives pour consommer autrement et solidaire : Après le troc et le groupement d'acheteurs, voici la monnaie complémentaire. Une monnaie utilisable localement et qui permet à l'argent de rester sur place, sans alimenter la spéculation. En matière d'économie sociale et solidaire, les idées et les initiatives ne datent pas d'hier. On connaît les Sel, pour Systèmes d'échanges locaux, basés sur le troc : une heure de peinture contre deux heures de bricolage. Il y a les Amap aussi comme Association pour le maintien d'une agriculture paysanne : des consommateurs se regroupent pour payer, à l'avance, une partie de sa production à un agriculteur local, qui en échange, livre chaque semaine des légumes de saison.

Mais un pas a été franchi chez les « alter éco » : des monnaies complémentaires circulent désormais, parallèlement à l'euro. Un mécanisme notamment développé en France par des gens comme Patrick Viveret, sociologue, essayiste, ex-conseiller du premier ministre Jospin. Nommées Abeille, comme l'expérience menée depuis janvier par une asso citoyenne à Villeneuve-sur-Lot (lire ci-dessous), ou Sol, comme solidaire, présente dans le Nord, en Bretagne, en Ile-de-France, en Alsace, en Rhône Alpes, en France Comté, et d'ici quelques jours à Toulouse.
But de la manœuvre ? Canaliser l'argent pour le réinjecter dans l'économie locale. « 97 % des échanges financiers dans le monde sont basés sur la spéculation et 3 % seulement sur l'économie réelle », assène Patrick Figeac, un des papas de l'Abeille. « En se réappropriant la monnaie, on agit concrètement, efficacement et localement ».

Ces monnaies, convertibles en euros, sont utilisables dans des commerces ou entreprises de réseaux bien identifiés, soucieux de développement durable. Pour ceux qui s'en inquiéteraient, elles n'échappent pas au fisc puisque les montants échangés en monnaies complémentaires sont retranscrits en euros dans les bilans comptables.
En Midi-Pyrénées, l'idée fait son chemin depuis quelques années déjà. L'une des têtes pensantes du réseau Sol, c'est Frédéric Bosqué, un chef d'entreprise montalbanais, qui depuis 2006, expérimente avec 70 familles tarn-et-garonnaises les groupements d'achat, au sein d'une association baptisée Katao. « Il ne s'agit pas de se passer de l'euro : on en a besoin. Il s'agit de contraindre l'économie à se relocaliser. » En Midi-Pyrénées, Toulouse fait figure de pionnière. La ville lancera en effet début janvier, un Sol-Violette à travers un réseau d'une trentaine d'entreprises et d'une centaine de familles. Une partie de la monnaie achetée par la municipalité sera versée aux

plus défavorisés via les aides sociales. Elle permettra de payer, au sein du réseau, les transports en commun, l'accès à la culture, à une alimentation saine, à des services de proximité. À Montauban une association lancera le Sol-Chasselas dans les mois qui viennent.
« La monnaie est un bulletin de vote » Frédéric Bosqué, chef d'entreprise, membre de l'association Katao et du mouvement Sol.
En France. On estime qu'actuellement il y aurait environ 1 500 à 2000 personnes dans sept régions utilisant de manière régulière le Sol comme monnaie complémentaire pour régler leurs achats. Leur nombre devrait beaucoup augmenter en 2011 et 2012.

Sites web :

- http://annuaire.agencebio.org
- http://www.areneidf.org
- http://www.autourdubio.fr
- http://www.conso.net
- http://www.crid.asso.fr
- http://www.decroissance.org
- http://www.eco-life.fr
- http://www.economie-positive.be
- http://www.econovateur.com
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.mescoursespourlaplanete.com
- http://www.rse-et-ped.info

	**Commerce équitable , citoyen , alternatif** Le commerce éthique se démarque diamétralement du commerce traditionnel dans la mesure où il propose au consommateur une traçabilité optimale sur l'origine, les conditions de fabrication, et l'identité du " créateur du produit " : dès lors, le consommateur est à 100 % conscient de ce qu'il achète et de ce qu'il promeut comme système : un système qui respecte l'homme et l'environnement et qui vise à valoriser les traditions et le savoir-faire. Ce commerce garantit le respect de critères éthiques et sociaux dans la production et l 'échange de biens. En sélectionnant les producteurs ayant les meilleures pratiques éthiques et sociales, il demande souvent un niveau élevé de développement. Ceci exclut, à l'inverse du commerce équitable, les producteurs les plus défavorisés. L'amélioration du sort des pays pauvres ne relève pas en effet uniquement de recettes économiques. **Corinne Lepage**

Les objections : « Le citoyen moyen ne pourra jamais se le permettre ! »
Malgré quelques points de désaccord, la définition du Commerce Equitable est la même pour toutes les organisations du monde : " Le Commerce Equitable consiste à travailler avec des groupes de petits producteurs désavantagés de pays en voie de développement, important et distribuant leurs produits, pour favoriser leur développement durable, dans le respect de normes sociales, économiques et environnementales. " Il en est de même pour les valeurs essentielles et les engagements du commerce équitable :

- La Solidarité : travailler en priorité avec les producteurs les plus défavorisés de manière à soutenir le développement durable .
- Le Prix juste : élaborer des contrats de prix approuvés par les producteurs, qui garantissent un revenu juste en échange d'un travail de qualité ; Le Contact direct : établir des relations plus directes entre producteurs et consommateurs ; La Transparence : fournir des informations détaillées sur les producteurs et les produits tout au long de la chaîne de valeur
- La Dignité : rejeter toute forme d'esclavagisme et de travail forcé en garantissant un revenu décent et des conditions humaines pour les travailleurs. Ainsi, le commerce équitable favorise le développement autonome de réseaux entre producteurs les plus défavorisés et ouvre des débouchés pour ces réseaux. En effet, le critère de participation au développement des plus défavorisés est prépondérant dans le choix des producteurs.

Oui, c' est vrai que le bio, l' équitable, les panneaux solaires, etc., ont un coût. Prenons un exemple : même s'il ne s'agit pas vraiment du même produit, le coût d'une tomate bio achetée chez un petit primeur est plus élevé que le coût d'une tomate espagnole vendue en grande distribution. Mais le plus souvent le prix à payer n'est pas que financier. Ce que l'on paie c'est une restriction de nos choix de consommation. Consommer responsable implique souvent de consommer local, de saison, de réapprendre à cuisiner voire de changer ses habitudes d'approvisionnement en privilégiant les AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), les coopératives, etc.
Les chiffres publiés par Max Havelaar dans son rapport annuel prouvent que la consommation de produits équitables croît plus fortement pour les revenus les plus modestes. Ce n'est donc pas simplement une affaire de prix. Enfin, pour beaucoup de produits responsables, si l'investissement initial est plus important, il est rentable sur le moyen terme car il permet de faire des économies : ampoules basse consommation, isolation, voitures propres

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Le commerce éthique se démarque diamétralement du commerce traditionnel dans la mesure où il propose au consommateur une traçabilité optimale sur l'origine, les conditions de fabrication, et l'identité du " créateur du produit " : dès lors, le consommateur est à 100 % conscient de ce qu'il achète et de ce qu'il promeut comme système : un système qui respecte l'homme et l'environnement et qui vise à valoriser les traditions et le savoir-faire. Ce commerce garantit le respect de critères éthiques et sociaux dans la production et l 'échange de biens. En sélectionnant les producteurs ayant les meilleures pratiques éthiques et sociales, il demande souvent un niveau élevé de développement. Ceci exclut, à l'inverse du commerce équitable, les producteurs les plus défavorisés.

L'amélioration du sort des pays pauvres ne relève pas en effet uniquement de recettes économiques. Si l'augmentation de la richesse nationale est une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, elle n'est pas suffisante. Les gouvernements doivent également veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant l'accès à l'éducation, à la santé, et en leur permettant de se prémunir contre les chocs de toute nature (écologique ou économique) et surtout en les aidant à mieux défendre leurs intérêts.
Le commerce éthique " classique " entraîne un décuplement (x 10) du prix du producteur lorsque le produit arrive au consommateur.

Dans un contexte "désintermédié" de vente à la grande distribution, dans le cadre du commerce équitable, le prix du producteur n'est multiplié que par x 5,5 . Sur de faibles volumes, le surcoût pour le consommateur est d'environ 10 % , chiffre jugé acceptable pour des produits à faible élasticité par rapport au prix. Sur ces 10 % 2% reviennent à l'amélioration des conditions sociales. 3% à l'appui à la production depuis la formation jusqu'à la logistique. 5% est dédié à la commercialisation et au préfinancement de la commande.

Le potentiel de consommation des ménages de produits concernés par le commerce équitable serait de 17% de la consommation totale des ménages. Un bijou fabriqué par un artisan touareg lui rapportera 30 % du prix de vente dans le cadre du commerce équitable, alors qu'une entreprise traditionnelle ne lui verserait que 5 % de son prix de vente en Europe. Les commandes sont accompagnées de préfinancements à 50 % pour permettrent aux artistes et producteurs de payer la matière première et d'avoir un niveau de vie décent pendant la période de production.
La grande distribution regroupe des multinationales qui figurent parmi les premières fortunes en France et à l'international.

Forts des profits générés par leurs activités dans les pays occidentaux, les acteurs de la grande distribution (et notamment les français) investissent dans les pays du Sud, avec la même stratégie de prix bas et d'incitation à la consommation, laminant le commerce local et pressurant les producteurs locaux.
Face à des grandes surfaces en perte de vitesse et aux nouvelles demandes du consommateur pour les produits éthiques, la grande distribution a tout intérêt à se positionner sur ces créneaux et à séduire les consommateurs.

Quels effets à long terme ? : Le « commerce équitable » en grande distribution a-t-il des effets sur l'évolution générale des pratiques ou bien légitime-t-il et renforce-t-il un système dont les pratiques restent majoritairement et largement inéquitables et prédatrices ? Au-delà des flux commerciaux générés par les ventes en grande distribution, certainement essentiels à court terme pour les communautés concernées au Sud, il faut s'interroger sur les effets réels à long terme de ce choix de distribution. A la fois pour un changement d'échelle en termes économiques et pour le poids qu'il peut apporter vers une transformation sociétale. Ce choix n'entretient-il pas le flou chez le consommateur, nivelant les degrés de responsabilité, gommant les contradictions entre les démarches et les disparités entres les acteurs (producteurs, militants, consommateurs, acheteurs collectifs, grande distribution), minimisant l'effort nécessaire chez les consommateurs et entravant le développement d'une prise de conscience plus profonde et d'un changement plus engagé des comportements ?

Quel rôle pour les consommateurs ? : Notre vigilance ne doit-elle pas porter sur l'ensemble de la filière et non

uniquement sur la partie « fabrication » du produit vendu ? Si nous voulons réellement contribuer au changement, nous, consommateurs devrons nous désaliéner, nous dégager de la liberté illusoire de l' « hyperchoix » et comprendre la nécessité, retrouver la curiosité de savoir non seulement comment sont fabriqués les produits mais comment ils arrivent jusqu'à nous.

Bons exemples :

1° : Formation : Le Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine (CRISLA) est une association très active de la région Bretonne et membre du réseau RITIMO. Basée à Lorient, elle a été mobilisée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient) pour participer à la mise en oeuvre de la Charte pour l'environnement et le développement durable et pour créer un Centre de ressources sur le développement durable. Elle s'engage à participer activement à la mise en oeuvre du développement durable au niveau local et à développer des actions de formation sur l'écocitoyenneté, le tourisme durable, la solidarité internationale, le commerce équitable…

2° : La Nef, banque éthique au service de projets locaux : La Nef, nouvelle économie fraternelle, est une coopérative de finance solidaire créée au niveau national il y a près de 25 ans. Agréée par la Banque de France, elle soutient des projets professionnels ou associatifs, qu'ils soient environnementaux (filières bio, développement durable, etc.), sociaux (logement social, commerce équitable, etc.) ou culturels (édition, pédagogie, monde artistique en général). Il peut s'agir d'une création d'activité, de son développement ou d'une reprise d'activité. À terme, le but de la Nef, à travers différents partenaires, est de devenir la première banque éthique européenne. La Nef intervient pour le financement de toutes les étapes de la vie d'un projet. Ce dernier est uniquement financé par des prêts. Pour cela, la banque éthique puise ses ressources à trois niveaux. D'abord, le capital. Les sociétaires, aujourd'hui au nombre de 27 000 en France, peuvent souscrire à une ou plusieurs parts sociales, chacune de 30 €. Ensuite, le dépôt à terme qui correspond à un placement d'épargne de 25 mois à 10 ans. Enfin, un partenariat avec le crédit coopératif qui diffuse les comptes courants ou livrets.

3° : Territoire de Commerce Equitable en Rhône Alpes : Dans la continuité de son action de mobilisation des collectivités, Equi'Sol a organisé en partenariat avec la campagne Territoires de Commerce Équitable, les villes de Grenoble, de Lyon, Grenoble Alpes Métropole et le Conseil Régional Rhône-Alpes, une journée d'information et de discussion entre collectivités rhonalpines et acteurs du commerce équitable. Cette journée du 7 octobre 2010 s'adressait aux élus et agents des services développement économique, achats commande publique, développement durable et économie sociale et solidaire. Articulée autour de quatre tables rondes, la journée présentait les enjeux actuels du commerce équitable, sa réalité en Rhône-Alpes et les possibilités concrètes d'engagement des collectivités à travers la commande publique.

4° : Secteur en croissance : Le commerce équitable permet aux producteurs de se prémunir contre les aléas de la conjoncture. Pour ce faire, les producteurs doivent d'abord être certifiés. Ce qui leur ouvre la possibilité d'écouler leurs produits selon les termes du commerce équitable. L'Organisation mondiale du commerce équitable (OMCE) recense 600 organisations membres dans 70 pays. On dénombre actuellement 355 organisations de producteurs certifiés commerce équitable en Afrique et au Moyen-Orient, une tendance en net développement sur le continent. Le mouvement pour assurer des prix convenables et des conditions de travail pour les producteurs du monde en développement représente moins de un pour cent (1%) des échanges commerciaux globaux. Ainsi, le secteur représentait un marché mondial de 3,6 milliards d'euros en 2009. Cette même année, malgré la crise financière et économique mondiale, les ventes du commerce équitable, en France seule, ont augmenté de 10%. L'une des grandes caractéristiques du commerce équitable est la garantie d'un prix minimum. En plus de cet avantage basique, le commerce équitable permet au producteur un meilleur accès au marché. On estime que 1,5 million de travailleurs et de producteurs participent au commerce équitable en Asie, en Amérique Latine et en Afrique.

Sites web :

- http://citron-vert.info
- http://epiceequitable.free.fr
- http://www.adequations.org
- http://www.artisansdumonde.org
- http://www.capitalismedurable.com
- http://www.commerce-equitable.be
- http://www.commercequitable.org
- http://www.decroissance.org
- http://www.demain-la-terre.net
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- http://www.educationequitable.com
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.maxhavelaarfrance.org
- http://www.mon-environnement.com
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.ritimo.org
- http://www.rse-et-ped.info
- http://www.vedura.fr



Consommation responsable

Les pays riches sont envahis par un monstre depuis environ 50 ans : la société dite de consommation, monstre qui s'est tellement bien mélangé à la population que celle ci l'a totalement assimilé et ne se pose même plus la question, comme dans la France des années 40, de savoir s'il faut collaborer ou résister ! Qui remet en cause le dogme collectif de la consommation risque l'exclusion ...Qui pose la question du sens et de l'utilité de ce qu'elles produisent à certaines entreprises qui offrent une multitude de produits , éthiques ou non ...mais tout à fait inutiles ...risque de se retrouver aussi sûrement qu'un terroriste sur une liste noire

Michel Giran

Les objections : « Ce n'est pas le Développement Durable qui va nous sortir de la crise »

C'est vrai que le développement durable promeut une moindre consommation, mettant ainsi en péril la reprise de la croissance. Si on entend par sortir de la crise un retour à la normale, alors, en effet, moins (ou mieux ?) consommer n'impacte pas positivement le PIB. Cependant, en période de crise, il est à noter une préférence pour les produits essentiels et qui ont du sens. Les Échos ont récemment publié une enquête sur les mots du développement durable, qui tente de mesurer, sur une échelle de 1 à 10, les déterminants d'un monde plus durable. Les expressions « consommer autrement », « achat responsable », « commerce équitable », « produits bio », par exemple, sont comprises entre 7 et 8.

Pour ne pas simplement sortir de la crise, mais plutôt éviter qu'elle ne se reproduise, on est logiquement amené à repenser globalement les systèmes. Alors on s'aperçoit qu'en ce moment, les marchés porteurs en termes d'embauches et de chiffre d'affaires sont le bâtiment, les énergies renouvelables et l'alimentaire. Il faut également apprendre de cette crise et repenser notre méthode de calcul de la richesse d'un pays (PIB). Ainsi le rapport Stiglitz proposait, avant même le début de la crise, un nouveau mode de calcul qui remettrait l'individu au centre de l'analyse (en prenant en considération la qualité de vie), qui valoriserait davantage les transferts en nature de l'État vers les ménages (dépenses de santé, éducation, sécurité)

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

D'après une étude du CFIE [http://www.cfie.net], les modes de consommation évoluent en France. Aujourd'hui, une portion de plus en plus importante de la grande distribution intègre dans ses rayons des produits issus du commerce équitable (qui correspond à un partenariat entre des producteurs et des acheteurs, dont l'objectif est de modifier les conditions imposées aux producteurs désavantagés, de renforcer leur accès aux marchés et de promouvoir l'égalité sociale) Une Plate Forme pour le commerce équitable regroupe les organisations françaises du commerce équitable.Une enquête du CREDOC de Décembre 1999 montre que 33,4% des Français se disent très incités à acheter des produits fabriqués par des entreprises soucieuses du droit des salariés.

La réflexion de certains industriels les amène à considérer qu'ils doivent fournir à leurs clients la satisfaction liée à l'utilisation du bien plutôt que le bien lui-même, et la location peut être une réponse écologique. Au lieu d'acheter puis de jeter le produit, le consommateur peut le louer, la location permet à l'entreprise de récupérer le produit après utilisation, de le réparer, d'utiliser des pièces pour fabriquer de nouveaux produits ou pour recycler la matière première. La location permet donc de diminuer la consommation de matières premières et d'énergie et le rejet de déchets. Les gains de productivité obtenus de la sorte peuvent être répercutés dans le prix proposé au consommateur qui obtiendra davantage de satisfaction grâce à un rapport prix/utilité plus favorable. Il faut réfléchir en terme d'usage, reconsidérer l'utilité même du produit. A titre d'exemple, une perceuse électrique est achetée pour une durée moyenne de vingt ans et utilisée pendant une durée moyenne d'un quart d'heure.

Attention : les consommateurs ne sont pas dupes : Greenbiz.com présente le rapport "Sustainability through the Eyes and Megaphones of the Blogosphere," de Nielsen Online (organisme de mesure d’audience). Celui-ci démontre que les informations sur le développement durable ne bénéficient pas toujours d’un traitement très objectif quand il s’agit de nouvelles concernant les initiatives des entreprises en la matière. Le rapport considère ce « Greenwashing » comme étant une stratégie de l’échec. Les consommateurs réclament en effet une grande transparence en matière d’informations venant des entreprises sur ce sujet au risque de les sanctionner lorsqu’elles ne respectent pas leurs engagements

Selon une enquête Ethicity - TNS Media Intelligence, 76,4% des français étaient prêts à payer plus pour des produits « verts »: Si les français intègrent les paramétres écologiques dans leur choix de leurs produits, ils considèrent désormais que c'est un dû et que c'est visiblement à l'entreprise d'en supporter les coûts. Mais à la question "Combien ?" il faut se pencher sur une autre étude qui s'intéresse, de son côté, au supplément de prix que

les consommateurs sont prêts à concéder sur un produit "vert" ou éthique : Selon une enquête CREDOC, 61 % des consommateurs accepteraient, à qualité de produit identique, un supplément de prix de 5% pour obtenir des entreprises le respect des engagements de « citoyenneté » auxquels ils sont le plus attachés.

La loi Grenelle 2 traite de la consommation dans son article 228 ...du point de vue "bilan carbone des produits de consommation" : A partir du 1er juillet 2011, et après concertation avec l'ensemble des acteurs des filières concernées, une expérimentation va être menée, pour une durée minimale d'une année, afin d'informer progressivement le consommateur par tout procédé approprié du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage, ainsi que de la consommation de ressources naturelles ou de l'impact sur les milieux naturels qui sont imputables à ces produits au cours de leur cycle de vie. Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan transmis au Parlement évaluant l'opportunité d'une généralisation de ce dispositif. Sur la base de ce bilan, le cas échéant, un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités de généralisation du dispositif. D'autres décrets préciseront, sur la base des règles ainsi définies, pour chaque catégorie de produits, la nature des informations pertinentes selon leur mode de distribution, les supports d'information ainsi que les référentiels à utiliser.
Un décret va définir les exigences de précision, de vérification et de prise en compte des éléments significatifs du cycle de vie des produits dans l'élaboration des allégations à caractère environnemental ou utilisant les termes de développement durable ou ses synonymes, lorsque ces allégations sont présentées sur les produits destinés à la vente aux consommateurs ou accompagnent leur commercialisation sous forme de mentions sur les emballages, les publications, la publicité, la télémercatique ou d'insertions sur supports numériques ou électroniques.

Bons exemples :

1° : Circuits courts : Dans le Centre, des petits exploitants inventent de nouveaux modes de distribution en privilégiant le marché local et la proximité avec les consommateurs. C'est un pays oublié où l'on vit bien. Et pour pas cher. Un ancien bastion protestant au cœur d'un pays catholique, un canton, longtemps socialiste, cerné par la droite. Une terre de résistance. Aux confins du Poitou, de la Touraine et du Berry, loin du TGV et de l'autoroute (35 kilomètres), du premier supermarché (10 kilomètres), l'emploi reste suspendu au fil des maisons de retraite et de l'agriculture. Avec l'espoir de ne pas mourir dans l'indifférence générale, de nombreux paysans, souvent jeunes, ont décidé d'emprunter des circuits courts grâce à des ventes directes à la ferme. Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, il est possible de se ravitailler en viande, volailles, fruits et légumes de saison, lait, pain (parfois bio ou sans OGM, parfois simplement de la ferme) sans jamais passer la porte d'un commerce ou adhérer à une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). Et, logiquement, les déplacements courts afin de se procurer des produits peu emballés engendrent un bilan carbone plutôt positif.

2° : Circuits courts dans un projet de territoire : Depuis quelques années, différentes formes de commercialisation des produits alimentaires mettant en rapport direct des producteurs et des consommateurs se sont multipliées : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)… Présentées comme des alternatives aux modes de distribution dominants, ces « circuits courts » ont pris leur essor avec pour but de renouer un lien distendu avec les consommateurs et de favoriser une meilleure rémunération des producteurs. Les deux problématiques apparaissent d'ailleurs liées : les agriculteurs ont le sentiment que si la grande distribution ou les intermédiaires peuvent se permettre des prix qui les privent de la rémunération de leur travail, c'est qu'ils approvisionnent des consommateurs qui ont perdu toute notion des réalités de la production agricole. Pourtant, les demandes sociales adressées à l'agriculture ne cessent de s'accroitre. Comment préserver ces emplois et une agriculture socialement diversifiée ? Comment permettre simultanément aux urbains de bénéficier de produits de qualité au meilleur coût ? Les produits de terroir, la recherche de l'authenticité, la mise en valeur du goût ou des savoir-faire a constitué un premier tournant vers la préservation à la fois d'un contenu culturel de l'alimentation, mais aussi d'une dimension écologique (notamment à travers la notion de paysage). Les préoccupations liées aux débats sur le changement climatique et la nécessité de « relocaliser » les économies sont venues redoubler ces arguments plus « classiques ». « Manger local » est devenu une injonction à la fois pour les consommateurs soucieux de leur impact personnel en termes de production de gaz à effets de serre (GES), mais

aussi pour les politiques chargés d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.
Les circuits courts se proposent donc de « remettre de la proximité dans les assiettes » : proximité entre le producteur et le consommateur, mais aussi proximité des localisations. Les agriculteurs situés dans les espaces périurbains sont ainsi les premiers concernés par ces évolutions.

3° : Consommation collaborative : "La consommation collaborative correspond au fait de prêter, louer, donner, échanger des objets via les technologies et les communautés de pairs", explique le site éponyme lancé par Rachel Botsman et Roo Rogers, les auteurs de What's mine is yours, the rise of collaborative consumption (Ce qui est à moi est à toi, la montée de la consommation collaborative). Ceux-ci affirment d'ailleurs que cette pratique est en passe de devenir un "mouvement". Un mouvement qui va des places de marchés mondiales comme eBay ou Craiglist à des secteurs de niches comme le prêt entre particuliers (Zopa) ou les plates-formes de partage de voitures (Zipcar). Un mouvement dont les formes évoluent rapidement, comme le montre le secteur automobile par exemple, où nous sommes passés de la vente de voitures par les constructeurs au partage de voitures (Zipcar, StreetCar, GoGet… et Autolib bientôt à Paris) au covoiturage (Nuride qui est plutôt un système de compensation pour inciter les gens à prendre d'autres types de transports, Zimride, Goloco ou Covoiturage en France) à la location de voiture en P2P (DriveMyCar, GetAround, RelayRides, WhipCar).

4° : Fruits et légumes à moins d'un euro le kilo : A Argeliers, les consommateurs se pressent pour faire le plein, à seulement 1 € le kilo. Et encore, si on prend un seau entier, cela revient à... 70 centimes le kilo ! Quand on pense que la pêche coûte souvent 3,30 €.
En cette fin de saison, ce sont les tomates et les pêches, justement, qui ont le plus la cote alors que le raisin démarre très fort et les courgettes, melons, haricots ou autres fraises sont également très récoltées. Car ici, le client cueille lui-même ses fruits et légumes. Parmi eux, on trouve Christophe, Christine et la petite Mathilde, venus de Béziers. « Au moins, on sait ce qu'on mange car en grande surface, ce sont plutôt des cailloux ». Une grande cagette de pêches (leur cueillette est agréable car elle se fait à l'ombre), quelques melons et d'autres légumes. Alors bien sûr, la petite famille ne vient pas exprès de Béziers pour faire ses emplettes. Mais dès qu'elle rend visite à des amis, à Argeliers où d'autres à Ouveillan, elle en profite.
Au propriétaire du lieu, Jim Pearce, ils n'hésitent pas à lui expliquer leur venue : « Nous avons mangé des fraises chez un ami, elles étaient délicieuses et venaient de chez vous ».
Un peu plus loin, on croise Monique et Martine, à la sortie d'une vigne en train de déguster une grappe de raisin. Après tout, goûter avant d'acheter « fait partie de la formule » soutient Jim Pearce. Pour les deux Héraultaises, arrivées tout droit de Valras-Plage, « le coût n'est pas vraiment ce qui nous a incitées le plus. Nous avons le plaisir de manger des fruits frais, mûrs sur place »

5° : Lyon, ville équitable et durable : Le label « Lyon, ville équitable et durable » est le premier label décerné par une commune française en matière de développement durable. Lancée le 12 Février 2010, cette initiative vise à promouvoir les entreprises éco-responsables, afin de construire un territoire durable autour d'une société responsable. La création d'un réseau autour de ce label donnera au consommateur une meilleure lisibilité quant à l'engagement réel des structures de l'agglomération lyonnaise. En effet, les dossiers de candidature sont examinés par une commission qui vérifie l'adéquation entre le fonctionnement des organismes et les critères retenus par la ville de Lyon :

Une consommation durable et responsable (produits éco-responsables) ;
Un respect de l'environnement (maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, rationalisation des déplacements) ;
Une utilité sociale (mutualisation des moyens, sensibilisation au développement durable).

6° : Paniers bio à la conquête des consommateurs : Après s'être fait connaître grâce à la vente sur Internet, les paniers bio gagnent du terrain en allant à la rencontre des consommateurs, directement sur les lieux de passage : gares SNCF, bords de route, camions itinérants... Les fruits et légumes frais, locaux et de saison viennent à vous !
Ce mode d'approvisionnement répond, comme les AMAP, la cueillette à la ferme et les magasins de producteurs, à

une nouvelle attente des consommateurs : acheter des fruits et des légumes cultivés localement par un petit producteur, si possible en agriculture biologique (pour la protection de l'environnement et la santé de tous), mûrs à point et fraîchement récoltés pour une meilleure qualité gustative et nutritionnelle, et, par voie de conséquence, de saison. Qu'importe si le choix est plus restreint, si les pommes et les carottes sont moins grosses et parfois un peu biscornues, ou si l'on paie un peu plus cher que les produits vendus dans les grandes surfaces, trop souvent insipides, traités chimiquement, importés, et produits à contre-saison, sous serre...
Les paniers bio ont vu le jour sur Internet : on ne compte plus les sites web qui proposent la vente en ligne et la livraison, à domicile, sur le lieu de travail ou dans un point relais, de paniers de fruits et légumes frais. Ce qui est nouveau, c'est que ces fameux paniers partent désormais à la conquête du client, directement sur le terrain. Ainsi, les producteurs viennent proposer leurs produits là où se trouve le consommateur : dans les gares, au bord des routes, à proximité des lieux de travail ou au coeur des villes grâce à des camions itinérants...

Sites web :

- http://jechangedebanque.org
- http://www.achatsresponsables.com
- http://www.actionconsommation.org
- http://www.anped.org
- http://www.casseursdepub.net
- http://www.cleanclothes.org
- http://www.consodurable.fr
- http://www.consomme.org
- http://www.consumersinternational.org
- http://www.ecoconso.be/
- http://www.fsc.org
- http://www.ginjfo.com
- http://www.globalexchange.org
- http://www.greenetvert.fr/
- http://www.lelabo-ess.org
- http://www.maxhavelaarfrance.org
- http://www.nouveauconsommateur.com
- http://www.oivo-crioc.org
- http://www.rcr.be
- http://www.test.conso.net
- http://www.test-achats.be
- http://www.tounature.com
- http://www.vedura.fr
- http://www.zone-ecolo.com
- https://www.adbusters.org



Coopération internationale / relations Nord Sud

Dans la vision chinoise du monde, la coopération harmonieuse de tous les étres provient non des ordres d'une autorité supérieure extérieure à eux, mais du fait qu'ils sont tous les éléments d'une hiérarchie formant une structure cosmique, et obéissant aux exigences internes de celle ci.

Fritjof Capra

La coopération décentralisée englobe toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités équivalentes d'autres pays. Plus généralement, on y inclut différentes formes d'assistance ou d'échanges d'expériences avec des structures publiques locales étrangères pour que ces expatriés établissent des contacts privilégiés avec les collectivités territoriales qui s'y impliquent.

Il est urgent que nous définissions ensemble à l'échelle planétaire d'autres façons de faire, d'autres formes de solidarité, d'autres transferts de richesse. Il est urgent que les pays du Nord tiennent enfin leurs promesses et respectent leurs engagements internationaux. De quelle aide publique parle-t-on ? Aujourd'hui elle se compose essentiellement des annulations de dettes et de prêts. La part des financements destinés à de nouveaux projets, elle, diminue. Ce qui a été donné d’un côté a été repris de l’autre. L’aide au développement ne peut plus être une version moderne de la charité, condescendante, assénant ses certitudes depuis Washington, Bruxelles ou Paris. Elle doit être construite avec, et non pas pour

Coopération, jumelage, échanges, entraide internationale : Si l’action est locale, l’enjeu est planétaire. C’est pourquoi les échanges avec d’autres pays du monde notamment, aident à partager les démarches et les expériences. Les liens de coopération, de jumelages, les voyages culturels et scolaires favorisent ces rencontres. Les collaborations entre collectivités territoriales permettent – ici et là – bas – d’échanger sur les processus démocratiques et de concertation, tout comme sur la préservation des ressources naturelles. Ces relations partenariales peuvent également contribuer à valoriser les habitants d’origine étrangère et ainsi créer des passerelles pour les associer à la vie locale.

Il existe des centaines de jumelages et partenariats entre les collectivités locales et régionales d'Europe et leurs homologues d'Afrique, Amérique latine, Asie, Caraïbes et du Pacifique ; leur objectif est d'améliorer les conditions de vie dans les pays les plus pauvres de notre planète, la qualité des services et les capacités de nos administrations locales et régionales. Fin 2008, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a créé un site sur les jumelages et partenariats pour le développement. Le site permet notamment d'aider les collectivités locales et

régionales d'Europe et des pays en voie de développement à trouver un/des partenaire(s) dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

Bons exemples :

1° : Coopération décentralisée avec la Région Tanger-Tétouan au Maroc : La FPNRF [http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr] , qui travaille à l'instauration de nouveaux modes concertés de «protection-gestion» durable de l'espace et de développement des territoires, s'est s'engagée, dès 1996, dans des actions de coopération décentralisée au nom de la solidarité territoriale envers les espaces les plus menacés. Ainsi, elle s'est lancée fin 2002 dans l'accompagnement d'un projet de coopération au Maroc qui réunit la Région PACA (avec notamment l'appui du PNR du Lubéron) et la Région marocaine Tanger-Tétouan : «Parc Naturel de Bouhachem au Maroc, un projet territorial de Développement durable». La région marocaine a souhaité qu'une étude soit faite sur ce territoire afin d'élaborer une stratégie de développement local qui serait adaptée au milieu rural et qui s'inspirerait des principes directeurs des PNR français. Le diagnostic et la proposition des grands axes de développement ont été l'occasion d'une large concertation mobilisant localement les communes, les administrations déconcentrées et les populations du territoire concerné, l'association de soutien au projet crée officiellement réunissant collectivités et individus intéressés ... mais aussi en France le PNR du Lubéron (élus et techniciens) pour un appui à la mise en oeuvre du projet et le MAE.

2° : Coopération internationale : De nombreuses collectivités françaises sont d'ores et déjà engagées dans des accords de coopération internationale pour le développement durable. Plus de 100 collectivités ont signé la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, initiée par le Comité 21, l'association française des communes et régions d'Europe (AFCCRE) et Cités Unies France. L'organisation mondiale des villes (Cités et Gouvernements Locaux Unies) vient d'adopter une résolution pour la contribution des villes aux Objectifs du Millénaire. Les municipalités du monde entier sont invitées à s'engager dans la Campagne des Villes pour le Millénaire. Dans le cadre d'une convention avec Issy les Moulineaux, la Communauté d'agglomération Arc de Seine assure le pilotage de la démarche Agenda 21 de la ville depuis le 1er janvier 20004. Un des axes de cette démarche concerne la coopération internationale. En 2005, Issy-les Moulineaux a accentué ses efforts en direction des populations du Togo et de l'Arménie. Au total, la ville a déjà consacré cette année plus de 3 € par habitant à la solidarité internationale. En 2005, la Région Limousin a consacré 450 520 euros à des actions de coopération internationale. Elle s'engage notamment en coopération avec la Province de l'Oubritenga au Burkina Faso dans un programme triennal (2005-2008) de développement local durable (gestion et suivi de projet, organisation de la société civile, information communication des acteurs locaux)

Sites web :

- http://capacity.undp.org
- http://europa.eu
- http://www.ademe.fr
- http://www.adequations.org
- http://www.agora21.org
- http://www.collectif-asah.org
- http://www.crid.asso.fr
- http://www.diplomatie.gouv.fr
- http://www.eau-international-france.fr
- http://www.educ-pop.org
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.hcci.gouv.fr
- http://www.lelabo-ess.org
- http://www.minefe.gouv.fr

- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.operationspaix.net/
- http://www.ritimo.org



Co-voiturage

Vous déposez vos enfants à l'école en voiture ? Pensez à prendre les enfants des voisins à tour de rôle! Economie d'essence, de véhicule, de temps et moins de pollution ! Idem, d'ailleurs pour aller travailler !

On parle de covoiturage lorsque plusieurs personnes effectuent un trajet ensemble. Par exemple des voisins qui se rendent au travail dans une même voiture. Le covoiturage met en relation des personnes effectuant seules tout ou partie d'un trajet identique, afin qu'elles l'effectuent désormais à plusieurs. Connu pour les grands trajets, le covoiturage peut aussi s'instaurer pour les trajets quotidiens domicile-travail, pour aller faire ses courses, aller à la gare, à la piscine, etc

Pourquoi ?

70 % des Français utilisent leur véhicule personnel pour aller travailler, à 80 % seuls. Si chacun de nous partageait une voiture ne serait-ce qu'une seule fois par semaine, ce serait 20% de trafic en moins pour les trajets réguliers. Donc moins de pollution, de CO2, d'embouteillages…et de frais. Car le covoiturage permet de partager les coûts liés à la voiture : avec deux passagers quotidiens et le partage des frais, ou en alternant entre les véhicules des uns et des autres, vous pouvez économiser de 800 à 1600 € par an !

Comment ?

Vous pouvez commencer tout petit, en réunissant votre voisinage, votre quartier, ou vos collègues dans une même salle pour que des covoiturages s'organisent. Mais vous trouverez vite une limite au covoiturage informel : moins il y a de participants et moins il y a de combinaisons possibles. Mieux vaut donc recourir à un service de mise en relation : certaines communes ou associations ont créé ce type de service, plus ou moins interactifs et performants.
L'idéal est le moteur informatique de mise en relation, si possible déjà existant, afin d'éviter le coût de création (20 000 € minimum). C'est le cas de La RoueVerte, site dédié au covoiturage régulier et quotidien : il met en relation avec les personnes les plus proches effectuant le même trajet. Gratuit, vous pouvez l'utiliser pour développer le covoiturage sur votre commune ou dans votre entreprise.

À la différence du taxi où le passager choisit la destination, en covoiturage, c'est le conducteur qui fixe le trajet. Un conducteur propose aux passagers de les transporter dans sa voiture pour un trajet (ou une portion de trajet) qu'il doit lui-même effectuer, et donc à la date et à l'heure qu'il a décidées. Généralement, le lieu de départ, déterminé à l'avance, est le même pour tout le monde. À l'arrivée, le conducteur dépose les passagers là où lui-même s'arrête, ou bien à l'endroit que chacun souhaite, en évitant de faire un grand détour. Il peut alors laisser ses passagers par exemple à proximité d'un transport en commun ou bien là où un membre de la famille ou un ami pourront les prendre en charge.

Le conducteur peut demander à ce qu'un des passagers le remplace au volant afin qu'il puisse se reposer un peu.

Le partage des frais est laissé à l'appréciation du conducteur. La formule la plus classique consiste à diviser le coût du carburant et des péages par le nombre de personnes. Les frais généraux tels que ceux d'entretien ou d'assurance peuvent être inclus dans le calcul du coût du trajet. Le conducteur est tenu de ne pas faire de bénéfice, en particulier pour ne pas enfreindre la loi2. Certains demandent cependant une participation forfaitaire quel que soit le nombre de passagers.

Bons exemples :

1° : Aire de covoiturage sécurisée : Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement constituait l'objectif de Bernard Péré, agriculteur bio aujourd'hui retraité et fondateur, il y a dix ans, de l'association Les Deux Séounes. Cette dernière a beaucoup grandi, s'est structurée et propose de très nombreuses animations s'inscrivant dans cette démarche première. Rayonnant sur l'ensemble du département à partir de son siège installé à Puymirol, elle travaille principalement sur trois thématiques : la mobilité durable ou écomobilité, l'éducation à l'environnement, l'information et la communication.L'association travaille ainsi en relation avec des administrations, des collectivités locales et des entreprises afin de présenter non seulement la philosophie de la démarche mais surtout des plans de déplacements au niveau du département. Concrètement, elle va à la rencontre des usagers pour leur expliquer comment ce système fonctionne et met les différents acteurs potentiels en relation aussi avec d'autres associations telles Vélocité en Agenais, Fées du sport ou encore l'Ufolep.

2° : Le monde du travail adopte l’éco-mobilité : Les incitations aux transports alternatifs se multiplient. Entreprises et collectivités y adhérent. Même la mairie de Toulouse et la communauté urbaine se convertissent aux déplacements doux et alternatifs. Une délibération a été votée à propos du plan de mobilité des employés (PME). “L’objectif est de proposer des solutions alternatives à la voiture tout, en incitant à une évolution des comportements des collaborateurs”, précise la communauté urbaine.
Selon l’étude des ménages menée en 2004, 75 % des déplacements à Toulouse s’effectuaient en voiture (contre 56 % à Nantes et Bordeaux). La ligne B, le VélÔToulouse et bientôt du tramway devraient améliorer la statistique. Au programme : développement du covoiturage, mise à disposition de vélos pliants et électriques, prise en charge de l’abonnement à VélÔToulouse pour l’employé qui choisit la bicyclette entre son domicile et son lieu de travail. Il est même prévu la diffusion d’un bulletin météo sur le site intranet pour favoriser la marche à pied “A Toulouse, on possède encore une marge de progression sur les moyens de déplacement alternatifs”, constate Valérie Vincent, conseillère en mobilité entreprise à Tisséo, qui incite depuis le début de l’année entreprises et collectivités à adopter un plan de déplacement des entreprises (PDE).
Depuis le début de l’année 2010, 34 entreprises (1 550 inscrits) ont adhéré à ce dispositif. Ce qui représente un potentiel de 66 000 salariés. L’avantage du plan est de proposer un covoiturage interentreprises. “Actuellement, notre site de covoiturage regroupe 1 800 personnes. Avec le système proposé par Tisséo, on espère doubler le nombre de bénéficiaires", explique Elberto Diaz, responsable du PDE au sein d’Airbus

Sites web :

- http://auto.partage.free.fr
- http://www.123envoiture.com
- http://www.aide-covoiturage.com
- http://www.caisse-commune.com
- http://www.covoiturage.com
- http://www.co-voiturage.fr
- http://www.covoiturage-france.fr
- http://www.easycovoiturage.com/
- http://www.ecotrajet.com/.
- http://www.e-covoiturage.net
- http://www.ecovoiturons.com

- http://www.tribu-covoiturage.com



Déchets

Diminuer le nombre de déchets toxiques produits par l'activité humaine, c'est possible. La preuve en est, aux Etats-Unis, le succès du "Toxics Use Reduction Act", qui a réussi à réduire de 50% en dix ans la production de déchets toxiques dans l'état du Massachussets. En France, la CNIID a lancé une pétition pour la mise en place d'une législation similaire à celle du Massachussets avec, comme objectif chiffré, la réduction de 5% par an de la production de déchets.

Le développement des sociétés industrialisées s'est fondé sur une production et une consommation exacerbées de biens matériels. Les incidences sont triples : l'activité humaine puise à l'excès dans les ressources de la planète, provoque des pollutions, crée des gisements de déchets de toutes sortes. Ce modèle de développement est également à l'origine de problèmes de santé et de conditions de travail particulièrement difficiles, notamment dans les pays émergents. L'enjeu du développement durable revient à imaginer de nouvelles formes de production et de consommation, non polluantes, innovantes quant à la gestion des déchets, plus responsables, dans la relation entre celui qui fabrique le produit et celui qui l'utilise.

L'Ademe a testé auprès de 370 foyers dix mesures simples permettant de diminuer de 25 kilogrammes par an les quantités de déchets déposés dans les poubelles.Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la France émet quelque 850 millions de tonnes de déchets par an dont 28 millions de tonnes pour les seuls ménages. C'est pour sensibiliser ces derniers que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) donne un coup de projecteur la semaine prochaine sur la prévention et sur la façon de diminuer le volume des rejets dans les poubelles.

Quelque 370 foyers ont donc été sollicités dans toute la France pour participer à une opération témoin durant trois mois. Il leur a été proposé de respecter dix gestes susceptibles de les aider dans leur démarche et de comparer la taille de leur poubelle avant et après.

Au vu des premiers résultats, l'opération a plutôt bien fonctionné. C'est le flux des déchets résiduels qui a le plus diminué. Il est passé de 88 kilogrammes par personne et par an à 63 kg. Une baisse relativement spectaculaire due en grande partie au compostage. Il est vrai qu'une grande majorité des foyers concernés (70 %) réside dans des maisons individuelles. Pour les personnes ne disposant pas de jardin, l'Ademe vante néanmoins les mérites du lombricompostage (digestion des déchets par des vers de terre enfermés dans des dispositifs adaptés).

Le poids des déchets destinés au tri (verre, plastique, papier) a également diminué de 10 kg (de 71 à 61 kg par personne et par an). À quelques exceptions près note toutefois l'agence : «Les personnes les moins sensibilisées au tri avant l'opération ont tendance à trier mieux et donc à augmenter le taux de déchets triés.» Dans cette enquête, la quantité de prospectus jetés a également baissé. «Au total, on passe de 159 kg par personne et par an à 124 kg.»
La bataille contre la surabondance des déchets est indispensable pour au moins deux raisons. Cela représente tout d'abord une économie importante de matière première, pour les emballages notamment. Mais c'est également le seul moyen d'éviter la construction de nouvelles infrastructures. Qu'il s'agisse d'incinérateurs, d'usines de méthanisation, de décharges ou de centres de tri que la plupart des habitants refusent systématiquement dès qu'il est question de les implanter dans leur commune. L'Ademe bien sûr souhaite que cette opération serve d'exemple. Le «Grenelle de l'environnement » a en effet fixé comme objectif de réduire de 15 % d'ici à 2012 les déchets incinérés et stockés, mais surtout de faire diminuer la production des ordures ménagères de 25 kg par habitant sur cinq ans. Un pari réaliste au regard de l'opération menée auprès des 370 foyers qui ont rempli le contrat en trois mois.

Dix recommandations

- Choisir le conditionnement : l es produits vendus au détail (fruits, légumes, etc.) ont un emballage réduit. De même, un paquet de riz d'un kg génère 25 % de déchets d'emballage en moins que deux paquets de 500 grammes. Enfin, opter pour les recharges pour les gels douche ou les lessives.
- Préférer les sacs réutilisables : les sacs de caisse ont une durée d'utilisation de 20 minutes.
- Stop pub : chaque foyer reçoit 35 kg de publicités par an dans sa boîte aux lettres. L'autocollant stop pub peut permettre de les réduire.
- Limiter les impressions : n'imprimer que si nécessaire et recto verso.
- Privilégier l'eau du robinet : beaucoup moins chère, elle permet d'éviter les bouteilles en plastique.
- Moins de piles : éteindre les appareils et utiliser les piles rechargeables.
- Choisir des produits réutilisables : rasoirs, stylos, vaisselle, couverts…
- Fabriquer du compost : pourles déchets de cuisine (épluchure) et les déchets verts (jardin).
- Priorité aux produits labellisés : éco-label européen ou NF environnement,ces certifications garantissent un moindre impact sur l'environnement.
- Préférer la production domestique : yaourts, jus de fruit, pizza

Bons exemples :

1° : Centre de tri HQE : Pour la première fois, la ville de Paris implante un centre de tri des déchets sur son territoire. Respectueux de l’environnement, celui-ci l’est également de ses riverains, avec une architecture soignée et un acheminement des déchets le plus près possible des endroits où ils sont produits.
«Ce lieu représente une tentative réussie de faire un centre de tri dans Paris intra-muros, c’est une vraie solidarité métropolitaine : maintenant, on ose recycler les déchets dans Paris», s’est félicité le maire de Paris, Bertrand Delanoë lors de la visite du nouveau centre de tri des collectes sélectives de la Sytcom (agence métropolitaine des déchets ménagers). Ce bâtiment moderne et forcément HQE, situé à la limite du 15e arrondissement de la capitale et d’Issy-les-Moulineaux, reçoit depuis le début de l’année les collectes sélectives de 350.000 habitants, pour gérer quelque 15.000 tonnes par an. Imaginé par l’agence AA’E, Architectes associés pour l’environnement, le bâtiment a été conçu dans une démarche de haute qualité environnementale : il est d’ailleurs le premier site du Syctom à être reconnu «Opération pilote HQE bâtiments industriels». Les matériaux choisis pour sa construction sont recyclés ou recyclables à l’image du béton, du bois, de l’acier, de l’aluminium ou encore de la ouate de cellulose. Celle-ci est issue de papier recyclé, et a été utilisée pour l’isolation thermique du bâtiment administratif.

2° : Centre de tri HQE bis : Altriane, le nouveau un centre de tri et de transfert des déchets de la Rochelle a été dimensionné pour traiter 32 000 t/an de déchets issus de la collecte sélective. Il s'inscrit dans une démarche HQE. L’isolation du bâtiment a été réalisée en laine de bois de fabrication écologique (matériau renouvelable, bilan carbone faible, résistance thermique importante). La charpente bois et les murs sont à ossature bois, le bardage des murs et l’isolation en laine de bois permettent de stocker du CO2, qui n’est pas rejeté dans la nature. Une chaudière à granulés de bois d’une puissance de 55 kW permet le chauffage des 950 m2 de locaux administratifs et sociaux. 1 600 m2 panneaux photovoltaïques produisent 180 kWc/an, soit l’équivalent de la consommation annuelle de 20 familles. 8 panneaux solaires thermiques produisent en totalité l’eau chaude qui alimente le centre. Une citerne de 20 m3 récupère l’eau de pluie par infiltration sur site. 70 m2 de toiture végétalisée avec rétention d’eau complètent la récupération des eaux pluviales. L’eau récupérée alimente les sanitaires et l’arrosage des espaces verts.

3° : D3E : Pourquoi recycler des déchets d’équipements électriques et électroniques (D3E) devient-il si important ? Ces déchets comprennent des matières premières que l’on a de plus en plus de mal à trouver. Il faut remuer deux fois plus de terre pour trouver du minerai de fer qu’il y a vingt ans. Soit nous arrêtons de consommer, et nous ne profitons plus des évolutions technologiques, soit nous faisons de meilleurs efforts tous ensemble pour recycler. Selon les équipements, cela varie de 70 à 95 % du poids. Certains sont réutilisés directement dans un équipement neuf, comme par exemple le verre des ampoules ou des tubes de néon. Il y a aussi le réemploi, avec des associations comme Envie à Nancy, qui remettent en état des produits avant de les revendre à des personnes avec

de faibles moyens. »
Plutôt que de la publicité nationale, Envie   a choisi de privilégier l’information de proximité pour sensibiliser les consommateurs directement sur leurs lieux de vie et d’achat. Le test est mené sur la Lorraine qui est une bonne élève du recyclage : en 2009, ont été recyclés 7,16 kilogrammes par habitant dans la région, contre 5,82 au niveau national. Il se trouve aussi que le passage à la TNT dans la région amène les Lorrains à changer de télévision. C’était le bon moment pour mener un test sur la Lorraine, avec le concours d’une dizaine de communes ou d’intercommunalités.

4 ° : Déchèterie , textile et pneu : La déchèterie de Riom poursuit sa montée en puissance et accepte de nouveaux matériaux. Il y avait déjà les gravats, ferrailles, déchets verts ou électroniques, ampoules, cartons... On peut maintenant y déposer ses meubles, vieux pneus ou vêtements usagés , le bois utilisé en menuiserie et en ébénisterie, qu'il soit traité ou non.
Les chutes de chevron, traitées contre les insectes, par exemple, peuvent être réutilisées pour constituer de l'aggloméré, y ont toute leur place. Au contraire des souches et autres produits issus de l'exploitation de la forêt.
Une benne est mise en place pour les particuliers qui veulent se défaire de leurs pneumatiques, qu'il s'agisse d'enveloppes récupérées sur un vieux véhicule retrouvé dans un garage ou de celles remplacées par des pneus achetés sur internet. « Les professionnels ne sont pas concernés car ils ont déjà des filières et sont organisés pour récupérer les pneumatiques ».
L'idée d'installer une colonne spécifique pour les textiles est à mettre au crédit de l'association Le Relais, qui dépend d'Emmaüs. Tous les textiles sont acceptés, l'association se chargeant ensuite d'en effectuer le tri pour une réutilisation éventuelle. Les douze déchètteries du territoire seront équipées.
Le bilan, au bout de huit mois d'activité, témoigne de l'intérêt de la population pour le site. « La fréquentation est énorme. C'est la déchetterie qui débite le plus dans le département », estime Jean-Claude Molinier. Depuis le 1er avril, la déchetterie a comptabilisé ainsi 42.100 passages pour les particuliers, 1.000 pour les collectivités et 1.100 pour les professionnels. Le jour le plus chargé étant le samedi (265 passages en moyenne) et le moins chargé le jeudi (166).

5° : Déchets : redevance incitative : Le conseil communautaire de Vannes / Grand-Champ a approuvé le lancement d'une étude pour la mise en place d'une tarification incitative des déchets sur son territoire. Un marché va être lancé pour retenir un bureau d'études. Celui-ci travaillera sur les scenarii de mise en place de cette redevance. L'étude pouvant bénéficier de 70 % d'aides par le biais de l'Ademe, une subvention sera sollicitée auprès de cet organisme dans le cadre de l'aide à la décision. Cette notion de tarification incitative à mettre en place dans un délai de cinq ans à compter du 3 août 2009, a été introduite par le Grenelle 1 de l'Environnement. Il s'agit d'inciter les usagers à réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles et augmenter le recyclage des matières. La redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait comprendre une part fixe et une part variable. Le conseil s'est également prononcé pour l'achat de quatre cents composteurs individuels qui seront mis à la disposition des administrés du territoire intercommunal. L'aide financière du conseil général et de l'Ademe sera sollicitée. Le recrutement à plein-temps d'un nouvel animateur environnement a été approuvé. Ce poste sera entièrement subventionné par l'Ademe, le conseil général et Eco-emballages

6° : Déchets encombrants des ménages : Face à l’augmentation des déchets encombrants des ménages, le Cercle National du Recyclage a publié un ouvrage qui identifie et détaille les bonnes pratiques des collectivités locales dans la mise en oeuvre de systèmes pertinents de gestion des déchets encombrants. Le Cercle National du Recyclage souhaite ainsi contribuer à une optimisation de la gestion de ces déchets.

7° : La Roche-sur-Yon teste la gestion des déchets : L’agglomération de La Roche-sur-Yon, 85 000 habitants, vient de tester un dispositif mis en place par Sita, filiale déchets de Suez environnement, destiné à aider les collectivités locales dans le traitement de leurs déchets : fréquence des collectes, choix de la motorisation des camions-bennes,… Ce dispositif, qui permet de mesurer l’empreinte écologique de la gestion des déchets, est consultable sur www.empreinte.sita.fr. Les collectivités disposent ainsi de données chiffrées quant à l’impact de la

gestion des déchets sur l’environnement. L'empreinte du système de collecte de la Roche-sur-Yon est de 31,6 m2 par habitant, dont 60% imputables au carburant utilisé par les camions

8° : Directive-cadre sur les déchets : L'ordonnance portant adaptation au droit de l'UE dans le domaine des déchets, présentée en Conseil des ministres le 15 décembre 2010 par Nathalie Kosciusko-Morizet, a été publiée au Journal officiel du 18 décembre 2010. L'ordonnance procède à des modifications de la partie législative du Code de l'environnement afin de transposer la directive 2008/98 relative aux déchets. Les notions de déchets, de producteur et de détenteur de déchets, de prévention, de réemploi, de recyclage ou de valorisation sont clarifiées. La distinction entre ce qui est déchet et ce qui ne l'est pas est précisée. La hiérarchie dans le mode de traitement des déchets est définie : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, notamment énergétique, et élimination. La possibilité de sortir du statut de déchet pour redevenir un produit est introduite.
La collecte séparée des déchets valorisables, pour autant que cela soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique, est imposée.
La création d'un plan national de prévention des déchets est prévue. Les plans de gestion des déchets sont, quant à eux, adaptés aux exigences de la nouvelle directive-cadre.

9° : France Nature Environnement lance un jeu de 7 familles sur la prévention des déchets : Dans la continuité du site Internet preventiondechets.fr/junior, les enfants pourront retrouver Lulu, le petit hérisson, et sa famille. Lulu et sa famille agissent pour réduire les déchets et protéger ainsi la planète à différents moments de la journée : au réveil, au boulot, à table, en balade, pendant les courses… Dans la famille « Achats malins », je voudrais la grand-mère. Mamie repère les produits concentrés marqués de l’Ecolabel européen, car ils sont moins nocifs pour l’environnement. En plus de l’illustration immédiatement compréhensible, un court texte explique le geste de réduction des déchets au bas de chaque carte de jeu.
Pour Delphine Tombal, coordinatrice du jeu, « sur un mode ludique, Lulu et sa famille donnent aux petits et grands l’occasion de découvrir ou redécouvrir les gestes de prévention des déchets.».

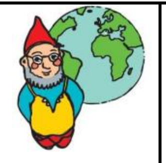
10° : Ile-de-France : La Région Ile-de-France va soutenir financièrement plusieurs actions visant à réduire les impacts environnementaux et sanitaires de la gestion des déchets, à limiter les quantités produites et à améliorer les performances de valorisation des installations.
A Achères (78) et à Saint-Maur-des-Fossés (94), plusieurs opérations de compostage domestique seront organisées avec l’objectif de réduire la quantité de déchets mis à la poubelle, de produire un compost pour un usage interne (jardins privés, balcons…), de sensibiliser au développement durable et de créer un lien social.
A Montreuil (93), à Champigny-sur-Marne (94), et à Osny (95), des implantation de bornes enterrées en habitat vertical seront réalisées.
La communauté d’agglomération du Val d’Orge (91) va acquérir un broyeur de branches et de déchets végétaux dont le broyat sera utilisé comme paillage au sein des espaces verts de l’agglomération et de limiter le transport routier.
La communauté de la Plaine Centrale Val-de-Marne (94) lance une étude pour analyser la possibilité d’organiser la collecte des déchets via un réseau de colonnes enterrées pour assurer la collecte des 3 flux de déchets (emballages et journaux, revues, magazines, verre et résiduels) par points de regroupement rapprochés

11° : Matériel municipal réformé : Plutôt que de jeter ou de stocker le matériel périmé, la Ville de Mont-de-Marsan va le vendre. Le temps d'inventorier, c'est prévu pour janvier prochain. Véhicules, ordinateurs, poubelles, jeux pour enfants, rambardes : on trouvera de tout, y compris des bancs publics. Mais sans les amoureux qui se bécotent dessus.
Lors de sa dernière réunion, au mois de septembre, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de recycler le matériel réformé de la municipalité, soit parce qu'il n'est plus utilisé, soit parce qu'il n'est plus aux normes professionnelles et de le valoriser. La Ville a donc choisi d'adhérer à une plate-forme de vente aux enchères en ligne. Une solution qui possède plusieurs avantages : « Offrir un nouveau cycle de vie au matériel réformé, trouver une solution alternative à la mise en déchetterie, réduire les déchets et éviter du stockage inutile ». Elle permettra

aussi de faire entrer un peu de sous dans les caisses. « Jusqu'à présent, il ne se passait rien. Soit on stockait, soit on jetait », éclaire Hervé Bayard, l'adjoint compétent.
« La première étape va consister à dresser un inventaire », admet Christophe Roura, directeur des services techniques. « Ça permettra aussi de faire une étude de tout ce qu'on a. » « En réalisant cet inventaire, c'est sûr qu'on va trouver des trésors », sourit Hervé Bayard.

Sites web :

- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://econo-ecolo.org
- http://www.abcvert.fr
- http://www.ecopole.com
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.goodplanet.info
- http://www.greenetvert.fr
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.letri.com
- http://www.technologies-propres.com
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.vedura.fr



Développement durable

Développement durable pour qui ? : La plupart des entreprises se sont appropriées la notion de développement durable de manière à la transformer en emballage pour se donner le droit d'opérer comme elles le veulent. Le développement durable devient la croissance durable subordonnée aux objectifs économiques

Michel Giran

Les objections : « À propos du Développement Durable , on entend tout et son contraire »

Même si l'expression est contestable , même si un certain nombre de catastrophes récentes ...rendent à juste titre le public sceptique ...quant aux possibilités d'améliorer l'état de la planète et les conditions de vie sur celle ci , des efforts multilatéraux ont été déployés dans les instances internationales, visant , entre autres, à améliorer leur coordination . La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance de traiter les questions interdépendantes selon une approche holistique et de tisser des partenariats mondiaux entre les institutions internationales et les acteurs de la société civile.

Dans ce contexte, afin d'améliorer la coordination entre les agences de l'ONU, un groupe d'experts en matière de cohérence du système des Nations Unies quant au développement, à l'assistance humanitaire et à l'environnement, appuyé par les consultations sur la gouvernance internationale de l'environnement au sein de l'Assemblée générale, a étudié différentes options. Le groupe d'experts a préconisé une évaluation indépendante de la gouvernance internationale sur l'environnement au sein du système des Nations Unies. Il a également prôné l'élimination de doublons et demandé que les fonctions du PNUE soient revalorisées afin que cet organe devienne le pilier de la politique de l'environnement dans le système de l'ONU, qui lui confère une réelle autorité en la matière.

Oui, c'est vrai que l'on ne peut pas vérifier toutes les informations et qu'elles peuvent parfois être manipulées. Néanmoins, il est toujours possible de se faire une idée et ce, quel que soit le sujet. Si on s'intéresse aux enjeux et pas seulement aux signes visibles, aux commanditaires et bénéficiaires, et si on multiplie les sources d'information, on réduit considérablement les risques d'incompréhension du sujet.

On arrive à détacher des ordres de grandeur, des valeurs minimales et maximales. On le fait dans d'autres domaines : lorsque la police annonce que 5 000 personnes ont défilé dans les rues et que les organisateurs parlent de 30000 personnes, on peut se faire une idée de la réalité! Pour les études concernant le réchauffement climatique, ça marche de la même manière. Le nombre d'acteurs, les modes de financement, les différents modèles mathématiques testés laissent supposer une relative véracité du phénomène.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Si l'on veut que le monde agisse à temps pour faire face au changement climatique , l'échec du Sommet de Copenhague a montré qu'il faudra que certains pays se posent en défenseurs de la planète. Il faudra accomplir des efforts pour concilier l'environnement avec l'économie à l'image de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies qui est le premier organe à adopter des règles pour le paiement des services fournis par les écosystèmes dans la gestion intégrée des ressources en eau, en proposant des directives internationales pour établir un paiement des services fournis par les écosystèmes au niveau local, national et transfrontière. S''il faut traiter les nouveaux défis du point de vue du développement durable, tous les intervenants devront se mettre à l'oeuvre et il faudra replacer la question du développement durable, reléguée en marge des discussions, au coeur de l'examen des prises de décisions.

En France ...même si les objectifs sont régulièrement réaffirmés ...même si de plus en plus de collectivités s'approprient la démarche des Agendas 21 , même si les rapports développement durable des entreprises seront de plus en plus exigeants ....Il nous faudra encore probablement de nombreuses années pour qu'une majorité d'entreprises , citoyens et collectivités mettent cette tentative d'équilibre instable qu'est la développement durable...au coeur de leurs activités ..

Et pourtant , la Loi "Grenelle 2" a bien tenté de poser quelques fondamentaux

Art. 5 et 7 : Dans des territoires à enjeux nationaux, les directives territoriales d'aménagement et de développement durable peuvent déterminer les objectifs et les orientations de l'Etat, notamment en matière d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, de développement des communications électroniques, de développement économique et culturel, d'espaces publics et de commerce. Si ces directives ne sont pas directement opposables aux documents d'urbanisme, les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre peuvent le devenir par le biais de la procédure de projet d'intérêt général pendant une durée de douze ans.

Art. 6, 9 et 10 : Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales devront fixer des objectifs en matière de développement durable comme la diminution des obligations de déplacement, la réduction de la consommation d'espace, l'amélioration des performances énergétiques des constructions et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils pourront imposer une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité de transports collectifs, déterminer des secteurs dans lesquels l'urbanisation sera conditionnée au respect de critères de qualité renforcés en matière de performances énergétiques et environnementales des constructions, d'infrastructures de transport, de réseaux de communications électroniques.

Art. 225 et 226 : L'article 225 élargit l'obligation de reporting environnemental, social et de gouvernance à d'autres entreprises françaises que celles cotées en bourse. Les entreprises françaises cotées doivent, depuis la loi NRE de 2001, indiquer dans leur rapport annuel de gestion des informations sur la manière dont elles prennent en compte l'impact environnemental et social de leur activité. II étend cette obligation, qui s'applique désormais aussi à toutes les sociétés dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils qui seront fixés par décret. L'obligation devrait concerner les entreprises employant plus de 500 salariés ou dont le total de bilan est supérieur à 50 millions d'euros. L'obligation est également étendue à l'ensemble des entreprises publiques et des établissements publics. L'article L. 225-102-1 du code de commerce indique désormais que le rapport annuel de gestion comprend également des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Art. 228 : Un décret va définir les exigences de précision, de vérification et de prise en compte des éléments significatifs du cycle de vie des produits dans l'élaboration des allégations à caractère environnemental ou utilisant les termes de développement durable ou ses synonymes, lorsque ces allégations sont présentées sur les produits destinés à la vente aux consommateurs ou accompagnent leur commercialisation sous forme de mentions sur les emballages, les publications, la publicité, la télémercatique ou d'insertions sur supports numériques ou électroniques.

La défintion que donnait Serge Lepeltier ancien ministre de l'environnement reste assez juste : "La plupart des entreprises se sont appropriées la notion de développement durable de manière à la transformer en emballage pour se donner le droit d'opérer comme elles le veulent. Le développement durable devient la croissance durable subordonnée aux objectifs économiques. Qu'est-ce que le développement durable ? Il faut toujours le redéfinir pour que les uns et les autres sachions ce dont nous parlons. Ma définition du développement durable est le progrès dans la durée, un développement économique qui favorise le progrès social tout en préservant l'environnement dans le temps, donc nos ressources énergétiques et naturelles. Ce sont les trois piliers que nous évoquons toujours : le développement économique, le progrès social et l'environnement. Il faut voir comment tout cela s'harmonise. Il s'agit donc d'un développement économique qui favorise le progrès social tout en préservant l'environnement. "

Bons exemples :

1° : Baccalauréat développement durable : Une orientation vers les métiers verts sera proposée aux lycéens dès septembre 2011 avec la création du bac STI2D, un baccalauréat "développement durable" qui remplacera l'actuel bac technologique STI …Le baccalauréat Sciences et Technologies de l'Industrie se voit profondément réformé pour devenir un véritable tremplin d'accès aux études supérieures scientifiques : BTS, DUT, université, écoles d'ingénieur, CPGE technologiques…
Points forts du bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) :
Enseignements technologiques transversaux et spécifiques aux 4 spécialités du bac (architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique), un enseignement technologique en langue vivante 1, maths, physique-chimie, langues vivantes 1 et 2.

Objectif : être mieux préparé aux études supérieures.
Poursuite d'études après un bac STI2D
En BTS (brevet de technicien supérieur) ou DUT (diplôme universitaire de technologie), en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'université...
Débouchés du bac STI2D : Dans les secteurs de l'industrie, du développement durable

2° : Développement durable : A ce jour, tout projet d'investissement d'un montant supérieur à 2,5 millions d'euros examiné en Comité des investissements de la SNCF fait l'objet d'une évaluation selon les critères du Développement durable

3° : Emplois verts : Emplois verts et investissements durables font la paire. Selon l'Observatoire de l'investissement, la création des emplois verts connait un ralentissement, même si le secteur, aux contours encore flous, reste très dynamique. La création des emplois verts connait un ralentissement, même si le secteur, aux contours encore flous, reste très dynamique. C'est le constat fait par l'Observatoire de l'investissement, qui vient de publier une toute nouvelle étude sur l'évolution des emplois verts. La Fédération France Nature et Environnement (FNE), conclut, pour sa part, que cette étude nous renseigne que trois activités ont créé beaucoup moins d'emplois en 2010 qu'en 2009 : le solaire, l'éolien et l'éco-construction. Selon l'organisme, ces trois activités paient directement l'absence d'une politique ambitieuse et lisible de soutien. Les décisions des derniers mois (freins à l'éolien dans la loi Grenelle 2, baisse des crédits d'impôt pour l'éco-construction, moratoire puis limitation du soutien au solaire) ne présagent rien de bon pour les créations d'emplois en 2011, peut on lire dans un communiqué de presse. Selon la nouvelle étude, les secteurs verts sont ceux qui créent le plus d'emplois nets (13 232 créations en deux ans) en France, et ce, malgré un ralentissement de 40%, dans un contexte de crise économique.

Peu de destructions d'emplois sont recensés, 1609 en deux ans, comparé par exemple à l'aéronautique ou à l'automobile. La notion d'« emplois verts » est devenue en quelque sorte emblématique d'une économie et d'une société plus durables, déterminées à préserver l'environnement pour les générations présentes et futures et à garantir à tous les individus et à tous les pays des conditions de plus grande équité et d'intégration.
Les emplois verts permettent d'espérer que l'humanité sera en mesure de répondre aux deux enjeux majeurs du vingt et unième siècle :

- Eviter des changements climatiques dangereux et potentiellement ingérables et protéger le milieu naturel, garant de la vie sur terre
- Promouvoir le travail décent et, par conséquent, la perspective pour tous de jouir de conditions de vie satisfaisantes et dignes, face à l'accroissement rapide de la population partout dans le monde et à l'exclusion de plus d'un milliard d'êtres humains du développement économique et social Les enjeux ci-dessus sont étroitement liés entre eux et il faut y répondre simultanément. Les emplois verts jouent un rôle critique à cet égard.

4° : Greenbusinessbox® : Cet outil pédagogique est créé par les entrepreneurs, pour les entrepreneurs, dirigeants, managers et décisionnaires. Ce coffret pratique, qui véhicule les bases concrètes de l'économie de demain, est composé de trois éléments : un film (52 min) qui inspire, un guide qui informe et une GREENbusinessCARD® qui invite au changement.
Le film "En quête de développement durable" propose des reportages et interviews de visionnaires et directeurs de développement durable, qui ont abordés et mis en place des programmes d'amélioration continue au sein de leurs entreprises. L'objectif est de s'inspirer de ce qui se fait pour l'adapter à son entreprise. Les acteurs : Switcher textile éthique, HSBC France, Generali et Entrepreneurs d'Avenir, L'Occitane, La Fnac, Maviflex industrie, Nature & Découvertes, Primagaz, Groupe SOS, Des Enjeux & Des Hommes, Euromed Management, le MEDEF, les CCI .
Le guide est un recueil de conseils et de bonnes pratiques sur les approches concrètes de ceux qui ont déjà entamés

une démarche d'amélioration. Des retours d'expériences, des modèles de feuilles de route pour une application immédiate. Un glossaire et des informations pratiques clôturent cet ouvrage de 104 pages.
La GREENbusinessCARD® présente les premières offres pour amorcer une approche développement durable. Cette carte donne un accès privilégié à des offres immédiates, des aides et réductions des partenaires et acteurs du coffret. Ces avantages invitent à faire un premier, voire un second pas vers plus de responsabilité, de transparence, de traçabilité et d'éthique

5° : Rubans du développement durable : 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées : Parmi les lauréats 2010, les 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées pour une durée de deux ans illustrent plus que jamais la réalité du développement durable à toutes les échelles et tailles territoriales. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de développement durable, commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la santé, la culture, le handicap. 11 collectivités distinguées en 2008 se sont vues reconduire, après candidature, leur label pour deux nouvelles années. Le jury a salué la continuité et l'ancrage culturel du développement durable dans leurs pratiques locales.
Globalement, lors de cette 8ème édition, le jury a constaté avec satisfaction la "massification" des démarches de développement durable de qualité sur les territoires. Cependant, il a appelé les collectivités à faire preuve de toujours plus de créativité et d'adaptation au contexte local dans leurs actions, pour répondre à la dynamique du développement durable. Ainsi, adaptation au changement climatique, économie écologique, tourisme, culture, rôle de la communication publique, gestion des ressources humaines de la collectivité doivent figurer parmi les champs à approfondir.

6° : Secteur textile : Le secteur du textile confronté à une forte concurrence, met en place des actions pour aider les entreprises à s'adapter aux nouvelles demandes commerciales et sociales. Pendant plus d'un an, une quinzaine d'industriels représentatifs de la filière textile française, réunis sous l'égide de l'Union des Industries Textiles, ont élaboré un outil sectoriel d'autodiagnostic Développement Durable en reprenant les niveaux de performances du référentiel SD 21000. Cette démarche pourra être proposée à de nouvelles entreprises.
Face à la crise systémique que connaît l'économie mondiale, la profession souhaite inciter les entreprises du textile à s'engager dans des démarches de responsabilité sociétale. Une réflexion stratégique globale basée sur un triple questionnement : performance économique, impact environnemental et niveau de relations avec les parties prenantes internes et externes; une nouvelle approche du marché et des produits; une réponse nouvelle aux attentes des clients en pleine transition . UNITEX veut aider les entreprises du textile de Rhône-Alpes à mettre en oeuvre des démarches de Développement Durable en leur fournissant des outils leur permettant de valoriser ce qu'elles ont déjà mis en oeuvre. Les entreprises pourront engager, avec l'aide d'un expert, des actions d'amélioration concrètes définies en fonction de leur stratégie.

Sites web :

- http://econo-ecolo.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.adequations.org
- http://www.agora21.org
- http://www.barometredudeveloppementdurable.org
- http://www.decroissance.org
- http://www.developpement-durable.gouv.fr
- http://www.developpement-local.com
- http://www.ecobase21.net
- http://www.economie-positive.be
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.ifen.fr
- http://www.iisd.org

- http://www.isr-info.com
- http://www.mon-environnement.com
- http://www.notreplanete.info
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.oneworld.net
- http://www.science-environnement.info
- http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr
- http://www.sequovia.com
- http://www.sustainablemeasures.com
- http://www.theatre-d-entreprise.fr



Droits de l'homme

Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots

Martin Luther King

Les droits de l'homme affirment que tout être humain possède des droits universels, inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur ou les autres facteurs locaux tels que l'ethnie, la nationalité ou la religion. L'homme, en tant que tel, et indépendamment de sa condition sociale, a des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés », et donc opposables en toutes circonstances à la société et au pouvoir. Ainsi le concept de droits de l'homme est-il par définition universaliste et égalitaire, incompatible avec les systèmes et les régimes fondés sur la supériorité ou la « vocation historique » d'une caste, d'une race, d'un peuple, d'une croyance, d'une classe ou d'un quelconque groupe social ou individu ; incompatible tout autant avec l'idée que la construction d'une société meilleure justifie l'élimination ou l'oppression de ceux qui sont censés faire obstacle à cette édification.

Les droits de l'homme sont généralement reconnus dans les pays occidentaux par la loi, par des normes de valeur constitutionnelle ou par des conventions internationales, afin que leur respect soit assuré, si besoin est même contre l'État . Une série de traités sur les droits de l'homme et d'autres instruments adoptés depuis 1945 ont donné une forme juridique aux droits inaliénables de l'homme et forgé un ensemble de droits internationaux de l'homme. D'autres instruments ont vu le jour au niveau régional pour refléter les droits spécifiques, qui préoccupent une région et prévoir des mécanismes de protection adaptés. La plupart des Etats ont adopté des constitutions ou autres lois, qui protègent formellement les droits fondamentaux de l'homme. Bien que les traités et le droit coutumier constituent l'armature du droit international sur les droits de l'homme, d'autres instruments tels que des déclarations, directives et principes adoptés au niveau international permettent de mieux les comprendre , de les appliquer et de les développer. Le respect des droits de l'homme présuppose l'existence de l'état de droit aux niveaux national et international.

Le droit international sur les droits de l'homme stipule les obligations que les Etats sont tenus de respecter. Lorsqu'un Etat devient partie à un traité, le droit international l'oblige à respecter, protéger et instaurer les droits de l'homme. Respecter les droits de l'homme signifie que les Etats évitent d'intervenir ou d'entraver l'exercice des

droits de l’homme. Protéger signifie que les Etats doivent protéger les individus et les groupes contre les violations des droits de l’homme. Instaurer signifie que les Etats doivent prendre des mesures positives pour faciliter l’exercice des droits fondamentaux de l’homme.

Patrie des droits de l'homme ? : "Face à un capitalisme financier devenu fou à force de n’être soumis à aucune règle et dont on commence à mesurer à quel point il peut être destructeur, est-il bien raisonnable d’attendre encore ? Le monde ne peut pas être gouverné que par la loi de l’offre et de la demande. La mondialisation ne peut pas être l’alibi de tous nos renoncements politiques, intellectuels et moraux. Or, c’est ce à quoi nous condamne l’absence de régulation mondiale. Oserai-je ajouter que la mondialisation ne survivra pas à la loi de la jungle ? Parce qu’il ne peut pas y avoir de liberté sans règles."

Quelles suites concrètes la France a-t-elle donné à ce discours du président Nicolas Sarkozy prononcé avec emphase lors de la 98ème session de la Conférence internationale du travail à Genève le 15 juin 2009 ? Pourquoi, lorsqu’il s’agit de défendre cette position dans des institutions économiques telles que la Banque mondiale ou l’OCDE, la France brille-t-elle par ses contradictions ? Au Conseil des droits à Genève, le ministère des Affaires étrangères défend l’obligation juridique des États de protéger les droits de l’Homme, en s’assurant que les entreprises n’y portent pas atteinte.

A l’inverse, devant ses pairs à la SFI ou à l’OCDE, le ministère de l’Economie, des Finances et de l’Industrie en fait fi, voire récuse toute obligation au nom du principe d’auto-régulation par les entreprises et de la prétendue distorsion de concurrence que de telles règles entraîneraient. L’agence de crédit à l’exportation qui agit pour le compte de l’Etat, la Coface, fournit un exemple criant de cette attitude : refusant de subordonner les garanties qu’elle apporte aux entreprises à leur respect des droits de l’Homme dans leurs activités, c’est une partie de l’argent des contribuables qui sert potentiellement à financer des violations par des entreprises peu scrupuleuses des droits d’autrui.

Le fait est que les entreprises ne s’autorégulent pas, elles n’ajustent leurs pratiques que si elles y sont contraintes. Et le gouvernement français ne souhaite manifestement pas les y contraindre, souvent convaincu par des pratiques de lobby qui agitent le spectre de la concurrence déloyale des pays émergents. Comme si la croissance économique était en concurrence avec le respect des droits de l’Homme ! Ne reste alors qu’une fausse transparence sur le papier glacé des rapports de développement durable ou de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Est-ce le message que la France veut envoyer à la Banque mondiale ou à l’OCDE notamment ? Existe-t-il une raison, en dehors de l’absence de volonté politique et de la pression des milieux d’affaires, pour que les violations des droits de l’Homme par certaines entreprises multinationales demeurent encore possibles sans que les victimes disposent d’un recours effectif

Bons exemples :

1° : Coopération internationale et droits de l’homme : Parmi les principes et valeurs affichées par les collectivités françaises lorsqu’elles s’engagent à l’international, la question des droits de l’homme est rarement mise en avant. En effet, le renforcement de l’Etat de droit est souvent considéré comme relevant de la coopération d’Etat à Etat, et la promotion et la défense des droits, est considéré comme le domaine des ONG locales ou internationales. Pourtant, les acteurs de la coopération décentralisée, en premier lieu les collectivités territoriales reconnaissent l’importance de l’édification d’une société démocratique et d’un Etat de droit dans lequel tous les individus bénéficient des mêmes droits et libertés fondamentaux. Ils admettent également que leur action au plus près des citoyens leur confère un rôle de premier plan pour une plus grande effectivité des droits humains. En favorisant l’accès aux services essentiels (eau, assainissement, habitat, santé, éducation) et en améliorant une gouvernance locale permettant la participation des acteurs de la société civile aux affaires publiques, la coopération décentralisée entre de plein pied dans la promotion des droits, sans que les collectivités territoriales en aient nécessairement

conscience.

Une bonne gestion de certains services municipaux (ex. : état civil, foncier, fiscalité et sécurité locales), en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, réduit les tracasseries administratives et policières dont sont victimes les populations, et conditionne un accès équitable et généralisé à certains droits fondamentaux. Souvent construites dans la durée, les relations de partenariat entre collectivités du Nord et du Sud permettent d'aborder les questions d'accès aux droits les plus sensibles. Dans les pays en sortie de crise, où l'Etat n'a plus les moyens d'assurer ses missions, la gouvernance locale est à reconstruire et les citoyens sont régulièrement victimes de pratiques arbitraires, ces enjeux prennent encore plus d'importance.
Pour répondre à un manque d'outils méthodologiques et de lieux de capitalisation des expériences exprimé par les pouvoirs publics du Nord et les inciter à tenir compte de ces défis, une plaquette intitulée "Coopération internationale Des collectivités territoriales s'engagent pour renforcer l'Etat de droit", a été élaborée par un groupe de travail pluriacteurs (Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon-Grand Lyon, Pays de Savoie solidaires, Résacoop, Université Jean Moulin Lyon 3, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Cosi, et contributeurs ponctuels). Elle précise l'articulation entre certains concepts-clé (droits de l'homme, Etat de droit, démocratie, bonne gouvernance), présente des expériences éclairantes et esquisse une méthodologie permettant une meilleure prise en compte de la promotion des droits de l'homme dans les projets de coopération décentralisée.

2° : Droits humains : Amnesty International est un mouvement mondial composé de plus de 1,8 million de membres dans plus de 150 pays et territoires, qui agit en faveur du respect des droits humains. Amnesty International oeuvre au sein du Comité 21 pour inciter les entreprises à adopter une stratégie de développement durable construite sur une véritable politique en faveur des droits humains. Pour ce faire, Amnesty International demandera à ces entreprises de se doter de politiques explicites avec des objectifs précis, les moyens correspondants et des critères d'évaluation – et de rendre publics ces engagements.

3° : Forum mondial des droits de l'homme : Du lundi 28 juin au jeudi 1er juillet 2010, le Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux Nantes Pays de la Loire et la Cité internationale des congrès Nantes Métropole organisaient le 4e Forum mondial des droits de l'Homme. Depuis sa création en 2004 à l'initiative de l'Unesco, le Forum de Nantes réunit tous les deux ans les différentes catégories d'acteurs du domaine des droits de l'Homme venus du monde entier. En offrant un libre espace de rencontres, d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, son objectif était de contribuer au renforcement des réseaux de solidarité indispensables à la protection, au respect et à la mise en œuvre des droits de l'Homme.
Sous le titre général "Face à la crise, les droits de l'Homme", le Forum 2010 se proposait d'analyser l'impact de la crise mondiale, avec ses différentes composantes (financière, économique et sociale, morale et politique, environnementale) sur la situation des droits de l'Homme dans le monde. Le 5è Forum mondial des droits de l'homme est prévu en 2012. ...

4° : ONGs : Les violations des droits humains et les abus sont en partie répertoriés par les organisations non gouvernementales telles que Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme, Human Rights Watch, l'Organisation mondiale contre la torture, Freedom House, International Freedom of Expression Exchange et Anti-Slavery International. Très peu de pays ne commettent pas de violations de droits humains significatives, selon Amnesty International. Dans son rapport de 2004 sur les droits humains (couvrant 2003) les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, l'Islande et le Costa Rica sont les seuls pays qui n'ont pas violé au moins quelques droits humains significativement.

Sites web :

- http://www.adequations.org
- http://www.amnestyinternational.be
- http://www.droitshumains.org

- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.infosdelaplanete.org
- http://www.mondequibouge.be
- http://www.unhchr.ch



Eau

Les biens vitaux tels que l'eau, le sol et la santé sont un patrimoine commun, et doivent être gérés démocratiquement comme des biens publics : arrêt de la marchandisation de ces biens.

Préconisations des 5es Assises nationales du développement durable

La répartition mondiale de l'utilisation des eaux est, à l'heure actuelle : usages domestiques : 8%, usages industriels : 22%, usages agricoles : 70%. Si l'eau n'est pas une marchandise, elle a une valeur économique. Cette valeur est celle d'une ressource qui est limitée dans sa quantité. C'est aussi la valeur de sa qualité qui conditionne les usages que l'on peut en faire (eau potable, utilisation industrielle ou agricole, baignade ou usages récréatifs) S'intéresser à l'eau, c'est également prendre en considération son milieu, le cours d'eau, la nappe phréatique, les dommages qu'il subit et les solutions pour y remédier, qu'ils s'agissent de méthodes curatives traiter les pollutions ou préventives les réduire à la source.

L'eau fait partie du patrimoine commun. Elle est une source ou un milieu de vie pour l'homme et pour de nombreuses espèces animales et végétales, et un fluide essentiel aux activités économiques. Des prélèvements d'eau sont quotidiennement effectués pour de multiples usages : alimentation en eau potable, irrigation, production d'énergie, activités industrielles… Les milieux aquatiques sont par ailleurs le réceptacle de la quasi-totalité des rejets liquides des villes, industries et activités agricoles. Ils font également l'objet d'aménagements qui peuvent en perturber l'équilibre. L'enjeu, tant à l'échelle française que mondiale, est de gérer de façon équilibrée les activités humaines et la préservation de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. En Europe, le Conseil et le Parlement européens ont dans ce but adopté en octobre 2000 la directive-cadre sur l'eau. Cette directive aux objectifs ambitieux l'atteinte du « bon état » des masses d'eau superficielles et souterraines en 2015 définit un cadre communautaire pour la gestion et la préservation des eaux.

- USA : 600 l/hab/jour
- Europe : 250 l/hab/jour
- Afrique : moins de 30 l/hab/jour.

L'eau potable, qui est régulièrement dégradée et fait l'objet d'une consommation croissante, ne représente que 1 à 2% de la ressource planétaire. Pourtant, une personne sur cinq est encore privée d'accès à l'eau potable, très majoritairement dans les zones désertiques d'Afrique et du Moyen Orient et en Asie du Sud Est. L'eau est donc un enjeu géopolitique fort dans ces régions du monde, et est d'ores et déjà à l'origine de conflits ouverts (Nil, Jourdain, etc…).

En France les Agences de l'eau adoptent une gestion globale et concertée de la ressource en eau et de ses milieux aquatiques associés. La dépense de gestion des eaux usées s'élèvait à 13,3 milliards d'euros en 2008, un chiffre en hausse de 2,9 % par rapport à 2007. Avec près de 11,3 milliards €, l'assainissement collectif représente 85 % de la dépense totale. Cette part s'accroît constamment depuis 2000, puisqu'elle n'était que de 78 % cette année-là. Le rapport note deux composantes de la dépense : la construction ou le remplacement des réseaux d'assainissement d'une part, et la construction et l'amélioration des stations d'épuration d'autre part. A noter que sur les 3.083 stations d'épuration appartenant à des agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants, 268 (9 % du total) n'étaient pas conformes en termes de traitement des matières organiques et/ou des nutriments (phosphore et/ou azote)[2] au 31 décembre 2008. Elles étaient 522 à être non conformes fin 2006.

En 1990, la ville de Munich s'est trouvée devant un très grave problème. La mauvaise qualité de l'eau récupérée sur le bassin qui alimentait la ville nécessitait un investissement extrêmement lourd en assainissement. En effet, l'agriculture intensive développée par les agriculteurs autour de la ville polluait à un niveau inadmissible pour la santé de la population par les nitrates et les phytosanitaires. Plutôt que d'entreprendre des investissements industriels coûteux, les responsables de la ville de Munich ont choisi une solution écologique beaucoup moins onéreuse. Ils ont encouragé le passage d'une agriculture traditionnelle polluante à des pratiques agricoles biologiques sur les 2250 hectares situés à proximité des captages d'eau potable. La ville a financé cette transformation agricole et l'a accompagnée en terme technique. En outre, elle s'est engagée auprès des agriculteurs bio en achetant leur produit pour nourrir les enfants dans les cantines scolaires
Les pollutions ont été réduites de moitié, les enfants ont accès à une nourriture saine, les produits alimentaires sont produits localement, les paysages se reconstituent avec leur biodiversité, proches de la ville, le coût de l'eau a baissé. Munich est une très grande ville, ce qui est possible là-bas peut l'être dans toutes les collectivités françaises. D'ailleurs, afin de protéger sa marque d'eau Vittel, Nestlé a entrepris une opération similaire.

Bons exemples :

1° : Accès à l'eau potable : Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France prélève 0,3 centime d'euro pour chaque m3 d'eau consommé par ses clients, pour financer l'accès à l'eau potable dans les pays en développement. Les ingénieurs du Syndicat interviennent dès la conception des projets. Leur mise en oeuvre est relayée sur le terrain par des ONG locales compétentes dans le domaine de l'eau et contrôlée régulièrement par des représentants du Syndicat. A ce jour, 1,6 millions de personnes ont bénéficié des actions du SEDIF dans le cadre de ce programme européen Solidarité.

2° : Aquaculture : Que faire des friches industrielles laissées en désuétude ? Aux États-Unis, plusieurs usines abandonnées sont reconverties en ferme d'agriculture urbaine. Objectif : produire des aliments sains à proximité des villes et de manière quasi auto-suffisante, tout en créant des emplois. Reportage à Milwaukee dans une ferme en aquaculture.

Consommer du poisson provenant du lac Michigan comporte un « risque élevé ». En cause : le haut niveau de pollution des grands lacs nord-américains, hérité de l'activité industrielle. Les perches ont même disparu de l'écosystème du lac. Pourtant, certains restaurants de Milwaukee (Wisconsin) sont désormais en mesure d'en proposer des fraîches issues d'une ancienne usine... reconvertie en ferme.
À proximité de l'immense lac Michigan, une ferme urbaine s'est lancée en 2009 dans l'élevage de poissons et de légumes en aquaculture. Le lieu est improbable – une ancienne usine rachetée à un fabricant d'équipementier minier au sud du centre-ville – mais le potentiel de production est considérable. Entre ces quatre murs de béton, James Godsil est un homme heureux. « Nous avons reproduit une véritable zone humide », se félicite l'un des fondateurs de Sweet Water Organics, qui signifie « Eaux douces biologiques ».

L'ancienne usine est devenue un véritable écosystème en quasi autosuffisance. Poissons et plantes prospèrent côte à côte, ou plutôt les unes au dessus des autres. Sur près de 11.000 m2, des milliers de perches jaunes et de tilapias se reproduisent dans des cuves de 40.000 litres. Les plantes surplombent les cuves où grandissent les poissons. Pourquoi cette proximité ? Cresson, salades et plants de tomates participent à filtrer et purifier l'eau. Les déchets produits par les poissons créent de l'ammoniac que des millions de bactéries transforment en nitrites et nitrates de potassium qui sont des nutriments clés pour la croissance des plantes. Les poissons nourrissent les plantes qui purifient leur environnement. Il reste juste à progressivement remplacer les pompes électriques, qui font circuler l'eau, par un système de pression mécanique. Et la boucle est presque bouclée.

3° : Bassin-versant du Blavet : 30 communes situées sur le bassin-versant du Blavet viennent de signer une charte visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Une démarche innovante pour la région. Il est important

que les communes montrent l'exemple». Jean-Pierre Le Roch, maire de Pontivy et président de Pontivy communauté a donné le ton, en préambule de la signature de la charte de désherbage. Mise sur les rails depuis 2007, cette charte s'inscrit dans une démarche globale de reconquête de la qualité de l'eau et dans le sillage du Grenelle de l'environnement. L'objectif, à terme, étant d'atteindre le niveau cinq de la charte soit zéro phyto. Les représentants de trente communes du bassin-versant du Blavet, membres de Pontivy communauté et du syndicat mixte de la Sarre à l'Evel, étaient réunis pour signer ce précieux document et sceller ainsi leur engagement pour la préservation de l'environnement. Déjà engagées dans une démarche écologique, les communes concernées ne se trouvent pas toutes au même niveau de la charte, mais toutes poursuivent le même but.

4° : Bretagne / Dinan / Guenroc : Le conseil municipal a choisi une station à filtres plantés de roseaux. On a fait ce choix en raison du fonctionnement simple, adapté à notre commune, qui s'intégrait bien dans l'environnement. C'est une station qui nécessite peu d'entretien. Il y a juste la nécessité du passage d'un agent communal deux fois par semaine pendant une heure. La vidange des boues du premier filtre n'interviendra que dans une dizaine d'années. Le système fonctionne par gravitation, ce qui limite le coût de fonctionnement. Nous avons une station de 400 équivalents habitants ce qui permet de pouvoir envisager sereinement le raccordement de nouvelles habitations. Les effluents qui arrivent à la station sont envoyés dans une citerne. Lorsqu'il y a 6,5 m 3 , une chasse d'eau se déclenche, ce qui répand les eaux sur un filtre de graviers dans lequel sont plantés des roseaux. Ces roseaux ont un double rôle. Ils assurent un rôle mécanique pour faciliter la percolation de l'eau à l'intérieur des 80 centimètres de graviers de différentes grosseurs. Et ils absorbent des nutriments. Les boues restent à la surface du filtre. Ensuite, ces eaux sont récupérées par drainage et sont dirigées dans une citerne et refont un circuit sur un second filtre planté de roseaux mais avec des graviers plus fins. L'eau est à nouveau récupérée par drainage et dirigée dans un bassin planté de roseaux qui affinent la filtration puis dirigée dans un quatrième bassin. Au final, l'eau est épurée et peut être rejetée directement dans le milieu récepteur.

5° : Eau-rage, eau désespoir : Outre les critères de la directive européenne de 2 015 concernant la qualité des eaux de baignade des communes du littoral, l'eau est devenue le centre d'intérêt des collectivités territoriales. En effet, l'eau potable ou encore la maîtrise des eaux face aux risques d'inondation sont des préoccupations qui ont conduit les administrations de l'Etat à mettre en place une politique de gestion de l'eau inscrite au Contrat Territorial .

6° : Factures d'eau "sociales" et "progressives" : La ville de Libourne a mis en place le 1er octobre 2010 une tarification à la fois sociale et progressive de l'eau pour permettre son accessibilité à tous et favoriser la préservation de cette ressource.

7° : Guide pour la protection des captages d’eau potable : Vingt-et-une recommandations à l'usage des acteurs locaux et nationaux impliqués dans la protection des captages d’eau potable sont recensées dans un guide publié par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E). Des recommandations qui portent sur toutes les étpes des projets de protection de l’eau captée : démarrage du projet, études et diagnostics, plan d'action, suivi et résultats, communication. Ce guide, édité par l'APCA et la FP2P recense des recommandations pour les acteurs impliqués dans la protection des captages d'eau potable. Son objectif est d'aider à ce que les plans d'actions concilient les enjeux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire », souligne Guy Vasseur, président de l'APCA.

Parmi les facteurs de réussite des démarches partenariales : l'engagement de tous les acteurs et la mise en place d'un diagnostic partagé. Principaux freins : « une approche réglementaire pas toujours adaptée, comme les Mesures agri-environnementales qui ne sont pas appropriées à chaque territoire, et un manque de financement dans la durée », signale Joseph Ménard, vice-président de la Commission Environnement et biodiversité de l'APCA. Conclusion, il faut aussi que le marché rémunère le travail du producteur, ce qui implique de mettre en place de nouvelles filières pour les productions agricoles. Car l’APCA comme la FP2E refusent de voir sanctuarisées les aires d'alimentation de captages d'eau potable : le maintien de l'activité agricole est essentiel.

Sites web :

- http://eau-rage.blogspot.com
- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://www.acme-eau.com
- http://www.afsset.fr
- http://www.aquadoc.fr
- http://www.aquanaute.com
- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.cieau.com
- http://www.conservatoire-du-littoral.fr
- http://www.doctissimo.fr
- http://www.eau-et-rivieres.asso.fr
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.eau-international-france.fr
- http://www.ecosources.info
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.ineris.fr
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.inra.fr
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.oieau.fr
- http://www.politique-eau.gouv.fr
- http://www.pseau.org
- http://www.rivernet.org
- http://www.techno-science.net
- http://www.territorialis.com
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.unesco.org/water/



Ecolabels , Normes etc....

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à intégrer les préoccupations d'environnement au sein même de leur système de gestion. Les démarches volontaires se traduisent notamment par la mise en place de " systèmes de management environnemental " (SME), dont l'efficacité est de plus en plus fréquemment garantie par la certification ou l'enregistrement. Les " référentiels " disponibles pour vérifier la qualité des SME sont l'ISO 14001 (norme de niveau mondial) et le système communautaire d'Eco-audit (EMAS), qui se sont rapidement développés ces dernières années. Cependant, chaque salarié, à son niveau, peut aussi participer à la préservation de l'environnement.

Trois types d'instruments au service des politiques de l'environnement existent : les instruments réglementaires, économiques et de troisième génération, qui recouvre les actions d'information, de persuasion, de concertation

(débouchant sur des accords ou engagements "volontaires") ou la certification et dont le rôle est essentiel dans une stratégie de mobilisation et de responsabilisation des acteurs en faveur du développement durable. Les processus de certification, qu'il s'agisse des systèmes de management environnemental (EMAS), des systèmes de qualité (ISO 9000) ou d'audits sociaux (émergence de la certification sociale comme SA 8000 aux USA), permettent de donner des signaux aux consommateurs et de différencier les entreprises selon leurs comportements. Il convient d'accompagner le développement de ces certifications, de conforter l'engagement des acteurs privés dans de telles démarches lorsqu'elles sont adaptées à leur contexte, et de soutenir le développement des compétences de certificateurs et auditeurs.

Le nombre d'entreprises et de produits ou services certifiés augmente régulièrement en Europe.

En France, c'est en principe le travail de NF Environnement de recenser les produits respectueux de l'environnement, d'inciter les industriels à s'y mettre, de définir les critères etc... Et c'est ce qui est fait depuis quelques années déjà mais le succès n'était pas au rendez vous jusqu'à ce que soit modifié le code des marchés qui devrait inciter les industriels à produire en tenant compte des critères environnementaux proposés par l'AFNOR... Le seul problème c'est qu'il existe un écolabel européen institué par l'Union Européenne, qui eut permis de se mettre d'accord sur des critères communs en Europe... mais il a, pour le moment, peu de succès par rapport aux ecolabels nationaux...Outre ses procédures simplifiées (136 articles contre 399), le nouveau Code des marchés publics, entré en vigueur le 8 septembre 2001, prévoit désormais la possibilité de stipuler des conditions sociales et environnementales dans les cahiers des charges. L'article 14 autorise la collectivité à fixer elle-même le niveau d'exigence en matière d'environnement qu'elle souhaite voir atteindre par les titulaires du marché. L'article 53 reconnaît par ailleurs la validité d'offres présentées par référence aux écolabels.

Les normes les plus connues dans le monde concernant le domaine de l'environnement sont IsO 9001 en matière de gestion de la qualité et IsO 14001 pour les systèmes de gestion de l'environnement. Ces normes sont utilisées dans le monde entier que ce soit par les entreprises et les organisations qu'elles soient de grande ou de petite taille, par les secteurs publics et privés, par les fabricants ou par les fournisseurs de service dans tous les secteurs d'activité.

Bons exemples :

1° : Quelques normes et labels estampillées développement durable : AC X50-200 Système de managements intégrés / Certification AFAQ ISO 14001 / Certification AFAQ QES / Certification AFAQ SME / Certification PEFC Programme Européen des Forêts Certifiées / Eco-label européen / FD X50-189 Systèmes de management / ISO 26000 / responsabilité sociétale / Label Egalité /

Pour concrétiser votre démarche en matière d'égalité professionnelle / Management de la qualité / Management environnemental / Marque NF Maison Individuelle Démarche HQE / NF Environnement / SD 21000 / SD 21000 version collectivités locales

2° : AFNOR : L'AFNOR , qui élabore les normes et délivrent les certifications, va lancer cette année la nouvelle marque NF environnement « jouets et jeux de société ». Cet éco-label concernera les jouets fabriqués en tous matériaux (bois, textile, cuir, plastique et caoutchouc, matériaux de rembourrage, papier et carton) pour les enfants de moins de 14 ans. Pour être labellisés, ils devront répondre à des critères généraux comme l'absence de substances dangereuses, de métaux lourds, de phtalates, de parfums, de nanomatériaux,… Les « process » de fabrication et la contribution à l'effet de serre sont également pris en compte. Patricia Proïa, responsable du pôle environnement du groupe AFNOR (Association française de normalisation), nous apporte des éclairages sur le sujet…

3° : Bien choisir sa viande : Consommer de la viande, ça pollue et ce n'est pas toujours bon pour la santé. Préférez donc la qualité à la quantité. Voici comment vous y retrouver parmi les labels, avec en prime des sites proposant

des produits directement de la ferme. L'agriculture biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences (le logo européen est obligatoire depuis le 1er juillet 2010).

Viande Bovine Française (VBF) Ce label mis en place par l'Association Française Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes certifie que le bovin dont est issue la viande est né, a été élevé et a été abattu en France.
Le label rouge est un signe officiel français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.
L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

4° : Green'n'clean : Comment savoir, en tant qu'organisateur de festivals, comment œuvrer correctement au développement durable ? Comment connaître, en tant que citoyen, la qualité et l'impact des opérations menées ? A l'heure des prémices, la construction d'une économie durable et solidaire de la musique cherche ses méthodes…Yourope, fédération européenne des festivals, contribue à cette recherche avec son programme Green'n'clean auquel participent des festivals français comme Les Eurockéennes, Les Méditerranéennes, Le Summer festival et d'autres. Il s'agit d'un programme d'accompagnement des dispositions à prendre dans les domaines des transports, de la gestion de déchets, de l'énergie et de la communication. Récompensant les festivals qui appliquent au mieux ces dispositions, Yourope décerne le Green'n'Clean Award. Ces formes de labellisation peuvent apporter un gage de crédibilité aux initiatives, mais elles sont pour l'instant rares, et en l'occurrence avec Green'n'Clean, uniquement axées sur l'aspect écologique.

5° : Joaillerie éthique : L'or équitable labellisé « Fairtrade et Fairmined » a fait ses débuts mondiaux au Royaume-Uni à la date symbolique de la Saint Valentin. Si cet or équitable labellisé n'a pas encore officiellement traversé la Manche, la France peut déjà être fière de ses marques de joaillerie éthiques et engagées. Nous tenions donc à vous présenter celles qui ont retenu toute notre attention : JEM et APRIL Paris. Lancée en 2008 par l'entrepreneur éco-responsable français Erwan Louer, la marque JEM Jewellery Ethically Minded – est la pionnière de la joaillerie éthique en France

6° : Linge labellisé Naturtextil : Créé en 1991 par l'Association internationale des industries du textile naturel (IVN), le label Naturtextil garantit une origine biologique pour les fibres des vêtements et du linge de maison. Quatre critères principaux doivent être respectés par les fabricants pour voir leurs produits certifiés…
Le label Naturtextil est attribué par un bureau d'audit indépendant. Pour réussir les contrôles, et pouvoir en bénéficier, il faut d'abord utiliser des fibres provenant de cultures ou élevages biologiques. Les conditions de travail des fournisseurs et des employés doivent ensuite être équitables (travail des enfants et discrimination interdits, limitation des accidents,…).
Le processus de fabrication, lui, ne peut inclure de produits toxiques pour la santé et l'environnement : le traitement du textile (blanchiment, coloration,…), par exemple, est autorisé, mais à la seule condition que les substances employées soit naturelles (les OGM sont bien évidemment prohibés). Idem pour les accessoires (boutons, fermetures à glissière,…), qui doivent exclure le nickel, le chrome, le PVC et le bois traité.

Sites web :

- http://domsweb.org
- http://www.ademe.fr/
- http://www.crc-conso.com
- http://www.ecoconso.be
- http://www.eco-label.com

- http://www.ecolabels.fr
- http://www.eco-life.f
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.inforisque.info
- http://www.rse-et-ped.info

	**Ecologie industrielle** Ces écosystèmes industriels favorisent le recyclage des matériaux et l'établissement de rapports symbiotiques entre les entreprises, les déchets des uns devenant matières premières pour les autres. En pratique, ces structures prennent souvent la forme d'éco parcs. Toutefois, la notion de parc ne doit pas être comprise au sens d'une zone géographiquement confinée : un parc éco-industriel peut très bien inclure l'agglomération voisine , ou une entreprise située à grande distance. Pour cette raison, on parle de plus en plus de " réseaux éco- industriels " dont les parcs représentent un cas particulier.

L'impact des activités humaines sur l'environnement est de plus en plus manifeste. Le WWF fait d'ailleurs état, dans son bilan annuel "Planète Vivante" sur l'état global des écosystèmes naturels, d'une diminution de 30 % des richesses naturelles de la terre entre 1970 et 1995, soit en l'espace d'une génération. Face à ce constat dramatique, un nombre croissant d'organisations prônent une "révolution verte" qui reposerait sur les principes de l'écologie industrielle...L'écologie industrielle a pour objectif de promouvoir une croissance durable basée sur le respect de l'environnement : afin de continuer à prospérer sur le long terme et d'être en mesure de laisser un patrimoine écologique viable aux générations futures, les entreprises doivent totalement changer leur façon de produire et de concevoir les produits en repensant leurs activités à partir du modèle cyclique du fonctionnement de la nature, un exemple parfait d'optimisation des ressources. Selon les experts et les premiers chefs d'entreprise engagés dans cette voie, l'écosystème industriel pourrait fonctionner comme un écosystème biologique.

Le défi à relever est d'assurer, à une population mondiale en augmentation un niveau de vie élevé tout en minimisant les impacts sur l'environnement : il faudra être capable de produire davantage de biens et services en consommant moins de matières premières et d'énergie, et en produisant moins de déchets.

Les civilisations préindustrielles n'ont probablement pas effectué les miracles que certains leur prêtent en matière d'écologie. Ce n'est rien comparé aux dégâts que la révolution industrielle a opérés depuis près de deux siècles. La modification de la composition chimique de l'atmosphère par les combustibles fossiles, l'élimination d'espèces, la réduction de la biodiversité, l'épuisement des ressources sont amplifiées par l'explosion sans précédent de la population humaine (6,8 milliards en 2009, doublée en 30 ans). Des solutions sont à trouver pour résoudre ces problèmes colossaux en dehors d'un retour vers un passé mythifié. L'ampleur des moyens à disposition est sans commune mesure avec ceux du passé et la communauté technique a acquis une meilleure compréhension des mécanismes à l'œuvre et des conditions dans lesquelles la présence de l'homme pourrait cesser de menacer sa survie. Les déséquilibres qui pèsent sur l'avenir de la planète ne se limitent pas au changement climatique. Il faut examiner les dégâts provenant de la productivité agricole, de la pénurie d'eau, de la déforestation et de la dégradation des sols, de la dissémination des produits, du gaspillage des ressources terrestres et marines, etc.…

Pour parvenir à une économie durable, il faudrait réorienter le système productif et reconsidérer les modes de consommation en supprimant les gaspillages et en favorisant les voies du type« long terme ».Plusieurs outils sont à disposition si la volonté sociopolitique existe de réorienter ces activités, mais les outils ont à la fois un coût élevé et un impact important sur la distribution des richesses et sur le fonctionnement social.

Il est préférable d'emprunter la voie de l'écologie industrielle c'est-à-dire l'écologie circulaire. Comme c'est le cas dans la nature, les processus de production ne doivent plus fabriquer de déchets, de quelque nature qu'ils soient, mais apporter des sous-produits, ou des produits secondaires, qui sont réutilisés dans d'autre processus de production.

Ce concept consiste à combiner les meilleures technologies possibles en chaine pour les assembler en utilisant au maximum les déchets, qui deviennent ainsi des ressources réutilisables, pour privilégier le recyclage, l'éfficacité énergétique, et viser à un système global positif en ressources. On se rapproche ainsi du fonctionnement de la biosphère qui est un système « fermé » fonctionnant avec un stock limité de matières premières sans pouvoir « exporter » ses déchets. Les flux de matières sont donc nécessairement circulaires. Une technologie peut être efficace par elle-même : associée à une autre ou à plusieurs autres qui peuvent compléter son fonctionnement ou traiter les résidus ultimes, elle atteint un rendement maximal. Ce sont des filières vertes circulaires qui englobent à la fois les économies de l'eau, du sol, et des déchets, ainsi que la gestion énergétique globale (économie et création de nouvelles sources, y compris à partir de la biomasse). Des exemples variés sont déjà fonctionnels. Ces systèmes écotechnologiques sont indissociables de la construction de villes durables, car elles représentent des solutions de proximité, avec des circuits courts gages à d'une économie durable territoriale.

Bons exemples :

1° : L'écologie industrielle en 42 mots : Le Centre de Transfert de Technologie en Ecologie Industrielle (CTTEI), installé au Québec, met à disposition sur son site un ouvrage intitulé L'Ecologie Industrielle en 42 mots, réalisé par Valérie Côté, écoconceptrice, et Nicolas Vendette, designer de l'environnement. En effet, l'écologie industrielle a vu apparaitre une multitude de nouveaux concepts visant une meilleure gestion et une réduction du poids environnemental des procédés industriels. Pour faciliter la compréhension des termes qui les désignent, les deux auteurs ont donc décidé d'en livrer des définitions claires. 42 concepts, tels que "écoproduit", "biomimétisme", ou "technologie propre" sont ainsi expliqués et mis en contexte avec les autres concepts qui leur sont rattachés. L'ouvrage est disponible sur http://www.cttei.qc.ca/ei_lexique.php

2° : Pôle Synéo [http://www.polesyneo.eu] : Subventionné par le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional Nord Pas de Calais, le pôle Synéo a initié une action "Écologie Industrielle et Territoriale dans le Hainaut", s'appuyant sur les réalisations d'Ecopal sur le littoral dunkerquois et sur les compétences des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois. Un premier Comité d'Échanges organisé le 03 février 2010 a rassemblé 30 représentants d'entreprises, de grands donneurs d'ordres engagés dans le développement

durable, d'institutions représentatives du territoire et membres du Conseil d'Administration SYNÉO. La volonté de plusieurs responsables d'entreprises se matérialise par le tri et la volorisation des déchets.
3 zones d'activités ont été ciblées :

- Le Parc d'Activités de l'Aérodrome Prouvy-Rouvignies,
- Le Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut n°2 Onnaing,
- Une zone en devenir : les Marais de l'Epaix, où tout est à faire.

3° : Ecopal , première expérience française d'écologie industrielle : La ville de Grande-Synthe qui s'est lancée dès 1997 dans une démarche d'Agenda 21 local, souhaite poursuivre son action vers le développement durable en se positionnant sur l'écologie industrielle. En effet, en 1999, la Région Nord-Pas de Calais, Gaz de France et la municipalité de Grande-Synthe financent une étude menée notamment par Suren Erkman, directeur de l'Institut pour la Communication et l'Analyse des Sciences et Technologies (ICAST), faisant de la zone industrielle des Deux Synthes la première expérience française d'écologie industrielle. En 2001, sous l'impulsion de donneurs d'ordres locaux, les entreprises du Dunkerquois ont souhaité prolonger cette initiative en créant Ecopal.

L'objectif de l'association est de promouvoir et d'expérimenter l'écologie industrielle en rassemblant petites et grandes entreprises, collectivités locales, institutions et associations (en tout plus d'une centaine de partenaires) et ainsi de faire émerger des projets communs. La réutilisation de déchets dans les cycles de production, les transferts énergétiques et hydriques, la mutualisation des moyens et des services, l'identification de filières propres et pérennes de valorisation des déchets, la sensibilisation et l'information sur les bonnes pratiques environnementales et d'écologie industrielle sont les fers de lance de l'action d'Ecopal. . Au travers de ces différentes actions, Ecopal. souhaite favoriser le développement durable local en s'inscrivant dans une logique de préservation de l'environnement, d'optimisation des coûts et de création d'emploi et en permettant une gestion partenariale de la zone d'activités par les entreprises.

La zone des Deux Synthes qui compte 160 entreprises est jugée représentative des autres zones industrielles du Dunkerquois et teste, à ce titre, les différents projets que mène l'association. Le territoire d'application qui correspond au Grand Dunkerquois et à ses zones industrielles (Bergues, Coudekerque-Branche, Gravelines, Pont Loby, Saint-Pol-sur-Mer, Téteghem) où l'association peut mettre en pratique la méthodologie et les projets testés.

Sites web :

- http://biosphere.ouvaton.org
- http://www.agora21.org
- http://www.croissance-verte.com
- http://www.ecoparc.com/
- http://www.edgenvironnement.com
- http://www.etopia.be/
- http://www.france-ecologieindustrielle.fr
- http://www.gnet.org
- http://www.naturalstep.org



Economie écologique

Au vu de l'épuisement des ressources et du gaspillage des matières premières, les modèles économiques doivent être repensés et les calculs de coûts doivent anticiper la rareté future des ressources, leur destruction ou leur recyclage. Pour cela, il faut mettre en place de véritables équipes de recherche qui puissent étudier de nouvelles opportunités d'échanges reposant sur un système d'autosuffisance, sur des modes de transports moins énergivores et sur des filières d'échanges plus courtes privilégiant des échanges de proximité. Créer des groupes de veille et de surveillance qui repensent le commerce actuel. Dans cette optique, il est nécessaire de lutter contre les échanges inégaux dans lesquels les pays du Sud exportent des produits à faibles valeurs ajoutées: matières premières, artisanats et doivent en plus supporter l'importation de déchets dangereux que nous ne sommes pas capables de traiter au Nord.

Les objections : « Comment dire aux pays en voie de développement qu'il faut le faire alors que nous (les Occidentaux) ne l'avons pas fait ? » Si le développement durable implique une transformation de nos institutions économiques, il nécessite également des entreprises qui acceptent d'en jouer le jeu. Or, dans le contexte de crise actuel, l'économie verte apparaît comme le gisement d'emplois numéro un des prochaines décennies. Par ailleurs, des entreprises prouvent d'ores et déjà que d'autres modèles économiques sont possibles… et rentables. Pour autant, les grandes entreprises continuent de chercher à rendre les normes publiques les moins contraignantes possibles, comme dans le secteur automobile en matière de CO_2. Pour aller au-delà des dispositifs actuels liés à la responsabilité sociale des entreprises, dont l'efficacité reste limitée, il faut instituer en droit la communauté de travail à côté de la société de capitaux .

L'économie française reste l'une des premières destinations des investissements internationaux mais elle est nettement moins " écologique " que celle, par exemple, de nos voisins allemands (4500 produits labellisés " respectueux de l'environnement " contre moins de 200 en France)

On ne peut que regretter le fait que notre développement ait engendré les problèmes actuels. Pour autant, cela nous donne une « longueur d'avance » sur ce qu'il ne faut pas faire : cela s'appelle l'expérience ! Par ailleurs, il faut préciser que la pression est surtout mise sur les pays occidentaux et que les pays en voie de développement sont incités à ne pas faire les mêmes erreurs que nous, mais ils n'ont pas les mêmes obligations (par ex: ils ne sont pas concernés par le protocole de Kyoto), ni les mêmes réglementations nationales.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

D'un côté, notre système économique engloutit massivement des ressources naturelles non renouvelables. De l'autre, il rejette sans vergogne gaz à effet de serre et déchets : 80% des produits fabriqués en France ne donnent

lieu qu’à un seul usage.

Parallèlement, les risques de pénuries, de pollutions et de déstabilisation générale s’accumulent. Il s’agit donc de s’orienter vers une « économie circulaire » dont l’ambition ne soit plus de produire pour produire, mais de réduire les flux de matière et d’énergie.

- En produisant exclusivement des biens ou des déchets valorisables, réparables, recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- En transformant les déchets en ressources et les matières résiduelles en matières premières.
- En changeant les procédés de fabrication en fonction de leur impact écologique.
- En mettant en réseau et en mutualisant les unités de productions.
- En fabriquant des biens durables plutôt que jetables, c’est toute la logique économique qui change.

Cette nouvelle organisation des modes de fabrication se trouvera renforcée par la mise en place d’une « économie de fonctionnalité ». Celle-ci consiste à remplacer la vente d’un produit (bien ou service) par la vente ou la location de son usage (par exemple une entreprise peut louer l’utilisation d’une photocopieuse au lieu de l’acheter). Cette double mutation obligera à des reconversions vers des productions économes en matières premières et en énergie ainsi qu’à des innovations dans la conception des produits. Elle ne casse pas pour autant l’outil industriel puisqu’elle propose une autre façon de produire et de consommer. Elle est également favorable à l’emploi . Ainsi, par exemple, de multiples emplois locaux devront être créés pour entretenir le système de maintenance, de réparation et de récupération.

L’adoption collective d’un nouveau rapport à l'économie, outil au service du projet de société, et non plus finalité en soi, est désormais urgent.

Niveau national

- Promouvoir la réforme du droit des entreprises, et exiger sans attendre la garantie d'une valeur ajoutée sociétale dans l'activité économique
- Instituer en droit la "communauté de travail", en compléments de la société de capitaux
- Réformer la comptabilité des entreprises pour substituer à la comptabilisation du seul bénéfice financier, la mesure de la valeur ajoutée sociétale
- Inscrire la garantie d'une plus value sociétale dans les conditions d'accès aux marchés publics
- Conditionner l'aide publique aux entreprises et aux autres acteurs économiques à l'existence d'une valeur ajoutée sociétale de l'activité

Actions locales

- Développer des monnaies complémentaires (lutte contre la pauvreté et lutte contre la spéculation financière)
- Promouvoir les monnaies solidaires régionales
- Promouvoir de nouveaux outils pour évaluer la richesse
- Développer les initiatives régionales et le débat public pour la mise en place de nouveaux indicateurs et de tableaux de bord dans les territoires
- Promouvoir l’ "appréciation citoyenne pour le développement durable", pour soutenir la production et la consommation responsable

Echelles internationales

Contribuer à la mise en place d'un mouvement de lutte contre les paradis (enfers) fiscaux
En tant que collectivités, entreprises, associations, particuliers, … choisir des partenaires bancaires en excluant

ceux ayant des activités liées aux paradis fiscaux

Bons exemples :

1° : Capitalisme naturel : Comment une espèce a t elle pu pensé qu'elle pourrait s'épanouir tandis que la nature s'effondrait ?. Les historiens montreront, peut-être, comment la politique, les médias, les sciences économiques, et le commerce ont créé une société artificielle qui sciait la branche sur laquelle elle était assise..avant de se retrouver le cul sur le plancher des vaches et d'en redécouvrir la dure réalité ! Les théories économiques conventionnelles ne dureront pas pour une raison simple: Elles n'ont jamais inclus "le capital naturel" dans le bilan , comme partie du procédé de production . Les industries détruisent le capital naturel parce qu'elles en ont historiquement tiré leurs bénéfices et ne savent plus faire autrement ..Or , les nouvelles limites à notre prospérité sont les écosystèmes : Non pas les bateaux, mais la pêche; Non pas les scieries, mais les forêts..etc... Les limites à l'irrigation ne sont pas les pompes ou l'électricité, mais des couches aquifères polluées; les limites à la production de bois de charpente ne sont pas les scieries, mais des forêts en bonne santé . Alors que toutes les sciences ont évolué vers une approche systémique, les économistes demeurent étonnamment attachés à leur vision linéaire, surtout au niveau micro-économique des sciences de la gestion. Leur influence est même étonnante dans notre monde économique occidental. Si nous voulons relever les défis de taille auxquels nous devons faire face, il est urgent de comprendre les systèmes complexes et d'adopter une approche éco-systémique, i.e. en harmonie avec les cycles naturels dont nous dépendons.Selon la théorie économique actuelle, héritée d'Adam Smith, l'homo economicus doit tendre vers la plus grande productivité de trois facteurs: le travail, le capital et les matières premières. Mais une brève analyse de l'enseignement dans les départements d'économie et des pratiques dans les entreprises suffit pour constater que les sociétés industrielles ne mettent présentement l'accent que sur les deux premiers facteurs et négligent le fait que le troisième est de plus en plus limité et problématique .

Paul Hawken

2° : Circuits courts : Depuis quelques années, différentes formes de commercialisation des produits alimentaires mettant en rapport direct des producteurs et des consommateurs se sont multipliées : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)… Présentées comme des alternatives aux modes de distribution dominants, ces « circuits courts » ont pris leur essor avec pour but de renouer un lien distendu avec les consommateurs et de favoriser une meilleure rémunération des producteurs. Les deux problématiques apparaissent d'ailleurs liées : les agriculteurs ont le sentiment que si la grande distribution ou les intermédiaires peuvent se permettre des prix qui les privent de la rémunération de leur travail, c'est qu'ils approvisionnent des consommateurs qui ont perdu toute notion des réalités de la production agricole. Pourtant, les demandes sociales adressées à l'agriculture ne cessent de s'accroitre. Comment préserver ces emplois et une agriculture socialement diversifiée ? Comment permettre simultanément aux urbains de bénéficier de produits de qualité au meilleur coût ?

Les produits de terroir, la recherche de l'authenticité, la mise en valeur du goût ou des savoir-faire a constitué un premier tournant vers la préservation à la fois d'un contenu culturel de l'alimentation, mais aussi d'une dimension écologique (notamment à travers la notion de paysage).

Les préoccupations liées aux débats sur le changement climatique et la nécessité de « relocaliser » les économies sont venues redoubler ces arguments plus « classiques ». « Manger local » est devenu une injonction à la fois pour les consommateurs soucieux de leur impact personnel en termes de production de gaz à effets de serre (GES), mais aussi pour les politiques chargés d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.

Les circuits courts se proposent donc de « remettre de la proximité dans les assiettes » : proximité entre le producteur et le consommateur, mais aussi proximité des localisations. Les agriculteurs situés dans les espaces périurbains sont ainsi les premiers concernés par ces évolutions.

Pour toutes ces raisons, les circuits courts apparaissent comme des outils précieux dans la mise en œuvre d'un projet de territoire durable.

3° : Circuits courts 2 : Stéphane Linou, l'homme des « circuits courts », est un homme heureux. L'ancien ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Yves Cochet, ainsi que le secrétaire national du PS en charge de l'Agriculture et de la Ruralité, Germinal Peiro, viennent tous deux, de lui donner leur accord pour collaborer au livre qu'il est en train d'écrire.

Extraits :

« La souveraineté alimentaire c'est la capacité d'un territoire, d'une région, à produire elle-même la nourriture dont elle a besoin. Nous considérons aujourd'hui que la nourriture est un acquis. Que celle-ci, quoi qu'il arrive, nous sera livrée d'un autre endroit, proche ou lointain. Or la production de l'alimentation n'est aujourd'hui pas intégrée dans le champ politique. C'est pourquoi je propose de la réintégrer en faisant évoluer la loi dans ce sens ». Ainsi, le citoyen Stéphane Linou s'est adressé aux politiciens et aux élus, leur ouvrant une tribune dans une partie de son ouvrage en préparation.

« De la même façon que l'on doit atteindre 20 % de logements sociaux, nous pourrions imaginer atteindre 50 % d'autonomie alimentaire sur un territoire ou une échelle à déterminer ». Et de rappeler que si les routes, crèches et autres ronds-points sont quantifiés, la nourriture, elle, ne l'est pas. Parce qu'il souhaiterait que l'on « intègre l'agriculture comme un choix premier », l'homme du « Mangeons local » voudrait voir l'intégration de cette proposition dans la loi SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbain).

« Il faut partir des besoins alimentaires et gérer le foncier pour pouvoir atteindre des objectifs alimentaires. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut tout faire sur place et donc bannir les échanges avec d'autres régions. Mais au moins, là où nous sommes capables de produire, que nous ne nous l'interdisions pas ! ». Stéphane Linou met alors en avant l'exemple très concret de la restauration scolaire. « C'est l'économie et l'écologie qui se rejoignent, deux termes qui ne sont pas opposés, je l'ai prouvé. Dans les faits, c'est du commerce équitable en bas de chez soi ».

4° : Economies solidaires de part et d'autre des frontières : Certaines chambres régionales de l'économie sociale construisent des partenariats avec leurs homologues transfrontaliers. L'occasion de développer le secteur en misant sur les convergences aussi bien que sur les différences...A Strasbourg, la chambre régionale de l'économie sociale (Cres) d'Alsace est située dans la bien nommée rue de la Coopérative... et à quelque 500 mètres du pont de l'Europe, et de l'Allemagne. "Le rapprochement avec nos homologues d'outre-Rhin était une évidence", souligne Pierre Roth, le délégué général de ce regroupement des coopératives, associations, mutuelles et autres fondations de la région.

De fait, le contexte local plaidait pour une telle ouverture. "Le rapprochement avec l'Allemagne est un axe de développement pour la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), notamment dans le cadre de l'eurodistrict, qui se met actuellement en place avec l'arrondissement de l'Ortenau", poursuit Pierre Roth.

La Cres, partenaire de la CUS, ne pouvait manquer cette ouverture transfrontalière… Elle a souhaité l'anticiper.
Mais voilà, "quand on traverse le Rhin, inutile de parler d'économie sociale et solidaire : ils ne savent pas ce que c'est", remarque le délégué général. Non seulement ce concept général n'y existe pas, mais certaines formes d'entreprises s'y font aussi plus rares : "Ainsi les coopératives y sont très récentes, du fait notamment de mouvements syndicaux longtemps réservés", explique Pierre Roth. Avec le soutien de la maison de l'emploi de Strasbourg, la Cres d'Alsace a donc commencé par se trouver des homologues potentiels dans la région d'Offenbourg : une association de lutte contre l'exclusion, un acteur de finances solidaires… En décembre dernier, une première rencontre franco-allemande a été organisée. "Désormais notre objectif est double", détaille le délégué

général : "Favoriser des relations bilatérales entre acteurs français et allemands, et faire émerger des projets communs" – échanger les bonnes pratiques pour l'insertion par l'activité économique, par exemple... A terme, les franco-allemands pourraient structurer leur coopération en demandant un financement européen.

Entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie, un tel partenariat a justement pu se bâtir dès 2008, grâce au financement du programme européen Interreg IV, accordé pour quatre ans. "Nos homologues en Belgique étaient alors en gestation. Ce financement leur a déjà permis d'embaucher et de concrétiser leur projet de structure", apprécie Véronique Mangeot, chargée de mission à la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) du Nord-Pas-de-Calais. Avec 200.000 euros annuels de financements multiples, chacun des deux partenaires peut travailler à "une observation du secteur des deux côtés de la frontière, puis à son développement". Ce projet, Désir ("Développement de l'économie sociale inter-régionale"), porte une attention particulière aux services à la personne – autrement dit aux "services de proximité", en version wallonne…

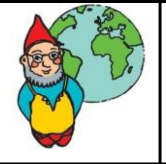
Au-delà des différences de lexiques, et de statuts juridiques, l'observation a révélé de nombreux parallèles entre les économies sociales et solidaires (ESS) des deux territoires. Ainsi le secteur propose-t-il de part et d'autre près de 3.500 emplois pour 100.000 habitants les associations en offrant près de 90%… Un constat utile, notamment, pour les collectivités locales. Une même pyramide des âges vieillissante, des deux côtés de Quiévrain, a incité à ouvrir un "chantier prospectif", pour chercher "notamment comment renouveler les salariés, et comment en profiter pour réformer la gouvernance", explique Véronique Mangeot. Parmi les autres actions menées pour le développement de l'ESS figure, aussi, un "transfert systématique des bonnes pratiques".

L'objectif est semblable entre les Pyrénées-Atlantiques et les communautés espagnoles de Navarre et du Pays basque : "Mettre en place un observatoire transfrontalier, et transférer les bonnes pratiques, afin de permettre un développement de l'ESS sur les trois territoires", explique Jean Lissar, ancien vice-président de la région, et chargé de mission pour la Cress d'Aquitaine. Démarré en 2010 pour deux ans et demi, ce projet Tess (réseau "Transfrontalier de l'ESS") s'appuie sur des financements européens et locaux, pour un budget global de près de 1,2 million d'euros. Ici encore, les statuts juridiques divergent. Et "alors qu'en France on crée facilement une association, en Espagne, le réflexe ordinaire est plutôt de fonder une coopérative", souligne Jean Lissar. "En Euskadi, il s'en crée jusqu'à 100 chaque année, contre 4 ou 5 en Aquitaine…" A l'inverse, les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), par exemple, sont bien plus développées en Aquitaine. A l'association partenaire Anel, en Navarre, Eva Jimeno observe néanmoins une "culture commune, ainsi que de grandes facilités pour dupliquer les projets".
De Namur à Pampelune, au fond, l'ambition semble la même : "Trouver des points de convergence, tout en s'appuyant sur nos différences, pour construire quelque chose d'intelligent", comme le résume Pierre Roth. Un idéal parfaitement européen…

Sites web :

- http://earthtrends.wri.org
- http://econo-ecolo.org
- http://fr.transnationale.org
- http://sdgateway.net
- http://www.adequations.org
- http://www.decroissance.org
- http://www.ecoconso.be
- http://www.ecoeco.org
- http://www.ecologicaleconomics.org
- http://www.economie-positive.be
- http://www.ecosystemvaluation.org
- http://www.ecotemoignages.info

- http://www.eftafairtrade.org
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.fairtrade.net
- http://www.gaes.org/
- http://www.greenetvert.fr
- http://www.ifat.org
- http://www.igc.apc.org
- http://www.mondequibouge.be
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.societal.org
- http://www.sustainablebusiness.com
- http://www.territorial.fr
- http://www.toutallantvert.com
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.vedura.fr



Ecosystèmes

Le problème n'est pas de savoir si l'homme modifiera ou non les systèmes naturels, mais bien plutôt comment il le fera.**Dubos, René**

La nature se débrouillait très bien toute seule jusqu'à ce que, depuis les débuts de l'ère industrielle, les activités humaines ne commencent à perturber sérieusement ses équilibres séculaires entre flore et faune. La seule vraie question est maintenant de savoir si nous n'avons pas dépassé le point d'équilibre qui lui permettait de rattraper les erreurs répétées de ce bipède pensant qui s'est multiplié à sa surface ! Pour être efficace, la gestion des écosystèmes

doit être de grande portée et à long terme. La gestion des écosystèmes se doit d'être crédible et pour ce faire, elle doit s'appuyer sur des principes scientifiques reconnus. Le partenariat est un concept d'importance si l'on considère que les universités, les organismes de conservation et le secteur privé peuvent offrir une aide précieuse dans l'établissement de projets de recherche et surveillance d'écosystèmes menés dans les parcs nationaux.

Des instruments économiques innovants peuvent aider à gérer les services fournis par les écosystèmes menacés par les forces de la mondialisation. Ouvrir les marchés aux services fournis par les écosystèmes est de plus en plus reconnu comme étant un outil. Ces instruments peuvent générer des ressources, mobiliser des fonds axés sur les technologies soucieuses de la préservation de l'environnement et créer des mesures incitatives pour les investissements et encourager la participation du secteur privé dans la gestion de l'environnement. D'éminents économistes avancent, qu'à elle seule, la valeur de la séquestration du carbone des forêts tropicales peut se chiffrer à des dizaines, voire des centaines de milliards de dollars par an .

Actuellement, les pays et les communautés dont les forêts fournissent ce service ne sont pas indemnisés en échange de la pollution que leurs forêts absorbent et du changement climatique néfaste à l'économie qu'elles empêchent. Les indemnisations pourraient prendre plusieurs formes, selon que le programme est financé par le secteur public, qu'il résulte d'un marché provenant d'une initiative privée, d'un commerce faisant partie d'une société réglementée, d'un étiquetage écologique ou d'un programme de compensation du carbone. L'échelle de la mise en oeuvre des programmes d'indemnisation varie en fonction des services en question. Les transactions concernant les services liés à l'eau telles que le contrôle des sédiments ont lieu au niveau local et régional tandis que les accords de compromis portant sur la séquestration du carbone, tels que ceux qui relèvent du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, s'appliquent au niveau mondial.

Par exemple, au Costa Rica, les entreprises hydroélectriques paient les communautés installées en 'aval du circuit pour qu'elles n'abattent pas les arbres. C'est logique du point de vue économique, car la déforestation déstabilise les sols et peut déclencher l'effritement des barrages. Des possibilités existent pour élargir les indemnisations actuelles aux systèmes de services fournis par les écosystèmes afin de gérer d'autres ressources naturelles de manière plus rationnelle.

Un exemple qui illustre les efforts visant à garantir les indemnisations des services fournis par les écosystèmes est le Canal de Panama grâce auquel 278,8 millions de tonnes de marchandises ont transité de l'Océan atlantique à l'Océan pacifique en 2005 (Panama Canal Authority 2006).

Le canal utilise les eaux des réservoirs situées à l'aval pour monter les navires au-dessus de la chaîne montagneuse. Les barrages qui créent les réservoirs servent également de générateurs électriques pour la région. Ces dernières décennies, la déforestation relevée dans les alentours des réservoirs en hauteur a donné lieu à un certain nombre de difficultés pour le système du Canal de Panama — notamment des pénuries d'eau en certaines saisons.
Les milieux écologistes, scientifiques et les gouvernements concernés ont convenu que les environs du canal devaient être reboisés mais le financement pose problème. Une solution originale, proposée par une compagnie de réassurance forestière, consisterait à reboiser les versants entourant les réservoirs du Canal. Pour financer le reboisement, la compagnie de réassurance proposait un marché financier pour les bateaux qui dépendent du fonctionnement du Canal.

Dans ce projet financier, les partenaires de l'assurance et de la réassurance souscrivent une obligation sur 25 ans pour financer le reboisement et demandent à leurs clients d'acquérir l'obligation en échange de prime réduite. Les entreprises qui s'assureraient contre les grosses pertes seraient les premières victimes si le Canal fermait. Au lieu de cela, elles paient le reboisement au moyen d'une obligation courant sur 25 ans et peuvent équilibrer leur comptabilité en payant des primes à prix réduit (PNUE 2005).

À la lumière de la tendance à la dégradation des écosystèmes mise en avant par l'évaluation des écosystèmes, la

volonté des gouvernements de créer des marchés pour les services fournis par les écosystèmes occupera une place prédominante dans l'avenir, en offrant des mesures incitatives en faveur de la conservation et de l'utilisation durables des services fournis par les écosystèmes.

C'est une évolution sans doute heureuse, mais il importe de remarquer que les marchés n'ont pas été destinés traditionnellement à traiter les problèmes de pauvreté et d'inégalité. Ainsi, lorsqu'on concevra des marchés pour les services fournis par les écosystèmes, les difficultés d'équité devront être examinées au cas par cas pour être résolues.

La loi française n° 76-629 du 10 juillet 1976 a été une étape décisive dans le domaine de la préservation de la diversité biologique. Complétant les diverses dispositions législatives antérieures, elle a notamment fixé les principes d'une politique cohérente de protection de la faune et de la flore sauvages, ainsi que l'obligation de la prise en compte de la préservation de la diversité biologique dans l'ensemble des activités économiques et sociales sur le territoire. Cette loi constitue encore aujourd'hui une des pierres angulaires des réglementations et de l'action des pouvoirs publics dans ce domaine. La Loi "Grenelle 2 " a créée la trame verte et bleue (TVB). La trame est constituée des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité en ce qui concerne la trame verte, et son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés pour la trame bleue. La trame verte comprend tout ou partie des espaces protégés et des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, mais aussi les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier ces espaces. La trame bleue comprend les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique, identifiés comme jouant le rôle de réservoir biologique, et importants pour la préservation de la biodiversité ainsi que tout ou partie des zones humides.

Le conseil régional et la préfecture élaborent, mettent à jour et suivent conjointement des schémas régionaux de cohérence écologique, en association avec un comité régional de la TVB. Le schéma régional prend en compte les orientations nationales, ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Bons exemples :

1° : Ecosystèmes forestiers : Au sein du patrimoine public dont il a la charge, l'Office national des forêts (ONF) gère 7,6 millions d'hectares de forêts en Outre-Mer, écosystèmes précieux pour la biodiversité mondiale et pour le développement durable des territoires : forêts tropicales, forêts littorales, mangroves ...

2° : Ecosystèmes : Soucieux de préserver les fonctionnalités écologiques des voies navigables dont il a la responsabilité, Voies Navigables de France (VNF) veille à limiter l'impact à long terme de ses aménagements sur la nature. VNF s'attache en particulier à rétablir la libre circulation des poissons ou des gibiers par la mise en oeuvre de passes et réalise des protections de berges en techniques végétales.

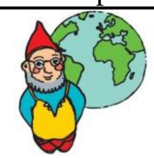
3° : Nagoya: : Le climat a son rapport Stern, la biodiversité a maintenant le rapport Sukhdev. Lancée en 2007, l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), dont la synthèse a été rendue publique lors de la conférence internationale sur la diversité biologique de Nagoya, vise à intégrer les valeurs de la nature au processus de prise de décisions économiques. La même démarche que le rapport de Nicholas Stern en 2006 sur le climat, qui chiffrait le coût de l'inaction face au changement climatique: fournir des repères comptables pour mieux prendre en compte la nature dans les politiques publiques et les finances des entreprises.

Selon le rapport Sukhdev, la boussole de l'économie mondiale doit être profondément modifiée en donnant une valeur aux services rendus par la forêt, les coraux et les autres éléments naturels, pour sauver la biodiversité et faire les bons choix d'investissement à long terme. Les auteurs rappellent la vaste étendue des «services écosystémiques», que ce soit en termes d'approvisionnement (aliments, eau douce, ressources médicales), de régulation (qualité de l'air, stockage du CO2, prévention de l'érosion, pollinisation) ou encore, soulignent-ils, en termes culturel, comme «source d'inspiration» artistique. Le rapport souligne également que les «coûts économiques et sociaux» liés à la destruction du capital naturel sont plus marqués dans les pays en développement.

Selon Sukhdev, nombre d'entre eux, Inde et Brésil en tête, commencent à intégrer cette logique de valorisation de leur capital naturel.
«Je suis très heureux de voir que les pays en développement prennent l'initiative», souligne-t-il. Cependant, met-il en garde, les dirigeants de la planète ne modifieront en profondeur leur approche vis-à-vis de la nature que sous une pression constante, et forte. «Les gens doivent faire suffisamment de bruit pour forcer leurs gouvernements à agir», estime-t-il.

Sites web :

- http://www.adequations.org
- http://www.amisdelaterre.org
- http://www.cites.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enf-conservatoires.org
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.greenfacts.org
- http://www.roc.asso.fr
- http://www.univers-nature.com
- http://www.wri.org



Ecotaxe

Une fiscalité attrayante à long terme (par exemple, exonération des plus values après 8 ans) permettrait de développer, sur la durée, l'intérêt des épargnants sur des fonds socialement responsables. L'état pourrait développer des mesures de défiscalisation, notamment dans le domaine de l'habitat. Des prêts bonifiés par l'état pourraient permettre d'engager des démarches environnementales dans le logement social en particulier. La France est le pays d'Europe dont la part de recettes de taxes liées à l'environnement est la plus faible 4,5 % pour une moyenne européenne de 6,5 %, l'Allemagne est à 6,4 %, Le Royaume Uni à 7,7 %, les Pays Bas à 9,2 % et le Danemark à 9,9 %. .

Corinne Lepage

Les services inestimables que rendent les écosystèmes répondent de moins en moins gratuitement à nos sollicitations. Les « coûts cachés » de toute une série d'activités doivent désormais être assumés sous peine de compromettre la santé des populations, les activités économiques et la stabilité sociale. Il s'agit de donner un prix au droit d'accès à une ressource, à un service ou à un bien collectif d'origine naturel en utilisant les instruments économiques : taxes, normes ou quotas. Ainsi, le budget de l'Etat doit-il être repensé dans le cadre d'un plan global de prévention et d'anticipation selon deux directions :

Le financement des politiques d'infrastructure :

- Aider les entreprises, les ménages et les collectivités à gérer l'inéluctable modification de l'aménagement du territoire.

- Modifier les modes de transport.
- Mettre en place un péage kilométrique pour les poids lourds.
- Promouvoir les alternatives énergétiques aux combustibles fossiles.
- Imposer la « Haute Qualité Environnementale » pour toute nouvelle construction.
- Engager la rénovation thermique de l'ensemble du bâti ancien.
- Restaurer la vignette annuelle, modulable selon le niveau d'émission de gaz carbonique du véhicule.
- Relancer activement « l'agriculture durable »

Le financement des politiques d'emploi et de solidarité :

- Aider aux reconversions des particuliers et des professionnels fragilisés par l'augmentation du prix des hydrocarbures.
- Accompagner les ménages aux revenus modestes dans le contexte d'une énergie de plus en plus coûteuse.
- Réduire les prélèvements sur le travail et les remplacer par une fiscalité écologique frappant les activités prédatrices de ressources naturelles et gourmandes en énergie

La fiscalité écologique a été développée depuis 2002 dans les domaines des transports, des déchets, du patrimoine naturel, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Les paramètres de nombreux impôts et taxes ont ainsi été modifiés entre 2002 et 2006 pour mieux intégrer l'écologie :

Taxe sur les certificats d'immatriculation, taxe sur les véhicules de sociétés, crédit d'impôt sur le revenu (IR), TIPP, taxes sur les avions bruyants, TVA, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation, taxe de francisation des navires, TGAP, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, impôt sur les sociétés via les règles d'amortissement des investissements favorables à l'environnement, fiscalité de l'épargne (livret de développement durable), etc.

Au-delà des travaux du groupe de travail sur les outils économiques, un examen systématique du dispositif fiscal en vigueur au regard de sa contribution au développement durable devrait permettre de :

Recenser parmi toutes les taxes et redevances existantes, celles qui ont un effet direct ou indirect sur le développement durable.
Proposer des améliorations au dispositif actuel pour renforcer son efficacité à promouvoir le développement durable.
Proposer l'ajustement ou le remplacement des taxes et redevances dont les effets directs ou indirects sont contraires au développement durable.
Permettre aux collectivités locales de disposer de davantage de liberté dans la modulation de la fiscalité locale en faveur du développement durable.

Grenelle : La Contribution Climat Energie est au point mort : Ce devait être LA mesure permettant d'asseoir enfin une fiscalité écologique efficace en France. Désormais renvoyée à une improbable décision européenne, personne n'ose l'envisager. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris avec les candidats aux présidentielles 2012.

La loi « Grenelle 2 » compte 257 articles parmi lesquels l'article 64 : Sous certaines conditions et hors d'Ile-de-France, les Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) pourront instituer une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ; de même, pour l'Etat et les régions lorsqu'il y a réalisation d'infrastructures ferroviaires. L'Etat affectera le produit de la taxe au budget de l'agence de financement des infrastructures de transport de France. Côté AOTU, celui-ci est destinée exclusivement au financement de la réalisation, du réaménagement ou de la modernisation des équipements et infrastructures de transport.

Bons exemples :

1° : Exonération de taxe foncière pour les vergers et les vignes : Les terrains arboricoles ou viticoles peuvent être exonérés de taxe foncière à partir du 1e janvier 2012. Dorénavant, les terrains agricoles ou non, à usage arboricole et viticole, sont soumis au même régime que les terrains terrains plantés en oliviers, arbres fruitiers et noyers. Ils bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties si la commune prend une délibération en ce sens au plus tard le 1e octobre 2011, pour la taxe due au 1e janvier 2012. L'exonération est subordonnée à une délibération des communes ou des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre. Cette délibération doit être de portée générale et concerner toutes les propriétés qui remplissent les conditions, sans que puissent être limités la durée (8 ans maximum), l'étendue géographique, ni la quotité de l'exonération qui porte sur la totalité de la part perçue par la collectivité territoriale.

2° : Fiscalité environnementale : Que rapporte la fiscalité environnementale à l'Etat français? Selon les statistiques du Commissariat général au développement durable (CGDD) qui viennent d'être publiées, les recettes se sont élevées à 41 milliards d'euros en 2008. 2% du PIB et 5% de l'ensemble des prélèvements obligatoires. La fiscalité environnementale peut-elle mieux faire en France avec les outils qu'elle possède aujourd'hui?

Les prélèvements fiscaux n'ont pas pour seul but d'apporter de nouvelles recettes au budget de l'Etat. Ils sont «des incitations financière à modérer l'utilisation des substances et des produits susceptibles de causer des dommages naturels», rappelle le ministère en charge de l'écologie. Les assiettes, c'est-à-dire les bases imposables, sont constituées d'éléments variés ayant un impact négatif sur l'environnement: émissions de polluants dans l'air ou dans l'eau, consommation de combustibles, production et consommation d'électricité, achat et utilisation de véhicules à moteur, prélèvement de ressources épuisables.
Plus des trois quarts des recettes fiscales environnementales[1] proviennent de taxes sur la consommation qui visent à renchérir le prix de certains produits. Cet ensemble regroupe la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) créée en 1928, et diverses taxes sur l'électricité, l'eau et les transports. D'autres taxes, pour un cinquième du total, portent sur la production et sont supportées par les entreprises qui sont ainsi incitées à investir dans des modes de production plus écologiques.

En 2008, les taxes sur l'énergie représentent ainsi 68% des recettes fiscales environnementales, comme dans la plupart des pays européens[2], indique les statistiques d'avril 2011. C'est moins qu'en 2000, période à laquelle la proportion s'élevait à 73%. Cela est lié à la stagnation des recettes procurées par la TIPP, explique le CGDD.
Les taxes portant sur les transports ont, quant à elles, généré 27% des recettes. Les recettes du «versement transport», c'est-à-dire la contribution des employeurs de plus de 9 salariés au financement des transports en commun utilisés par les salariés pour leurs trajets domicile-travail, ont progressé de 56% entre 2000 et 2008. «Cette hausse provient de l'accroissement de la masse salariale (+38% pour les entreprises non financières de 2000 à 2008) et du développement de projets de transports en commun en site propre, cadre dans lequel le taux de la contribution peut être majoré». D'autre part, la taxe sur les cartes grises (sur les certificats d'immatriculation des véhicules), avec 23,8 milliards perçus en 2008, concourt à elle seule à 58% du montant total des recettes fiscales environnementales.

3° : Bonus-malus : À côté d'une TIPP soupçonnée de verdissement hypocrite, le bonus-malus sur les voitures les moins polluantes est au contraire pris en exemple. Mesure phare du Grenelle de l'environnement, il a un impact direct sur les ventes de voitures. La part de marché des véhicules peu émetteurs de CO2 est passée de 30 % à 56 % entre 2007 et 2009, tandis que celle des plus polluants baissait. Rançon du succès, le bonus-malus, qui devait au départ s'équilibrer entre dépenses et recettes, coûte plus cher qu'il ne rapporte et a représenté un manque à gagner d'environ 500 millions d'euros en 2010. En réaction, le gouvernement a revu à la baisse les avantages accordés. Une décision qui est vue comme un retour en arrière par certains. "Ce n'est pas le cas, assure un haut fonctionnaire de Bercy. C'est vrai que cela a été plus cher que prévu, mais la réévaluation des barèmes vise aussi à favoriser les nouveaux modèles plus écologiques lancés par les constructeurs."

Plus ancien, le succès du crédit d'impôt sur les travaux de rénovation écologiques ne fait que croître. C'est devenu une niche fiscale de près de 2 milliards d'euros aujourd'hui et, d'après le ministère de l'Écologie, une résidence principale sur 7 a fait l'objet de travaux dans ce cadre entre 2005 et 2008. "Le dispositif est monté rapidement en puissance avec un million de nouveaux logements concernés par an", souligne le Conseil général de l'environnement. Sur les 5,4 millions de travaux engagés, il faut toutefois signaler que deux tiers concernent des travaux d'isolation ou de chaudière performante et qu'un tiers seulement correspond à l'installation d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables.
Le reste de la fiscalité écologique est principalement constitué de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et des redevances pour pollution d'eau. La TGAP est la seule véritable "écotaxe" française. Elle rapporte plus de 440 millions d'euros et repose sur le principe "pollueur-payeur", en frappant dix secteurs, dont les déchets ménagers ou assimilés (185 millions d'euros), les préparations pour lessives et adoucissants (66 millions d'euros) ou encore les grains minéraux, utilisés dans le BTP (41 millions d'euros). Les redevances pour pollution d'eau, touchées par les agences de l'eau, appartiennent aussi au champ des taxes vertes. Elles ont rapporté plus d'un milliard d'euros en 2008, mais elles sont peu incitatives, étant donné qu'elles pèsent peu dans la facture globale.

4° : Taxe Robin des bois [http://www.taxerobindesbois.org] : Le 17 février 2011, à Paris, Oxfam France, AIDES, la Coalition PLUS et Attac avaient organisé la venue d'un héros bien connu. Objectif : rappeler aux dirigeants des pays riches que la fin des inégalités Nord/Sud est possible. Pas de collants verts, mais des revendications claires, solidaires et une idée de génie : la taxe Robin des Bois. Certains le connaissent sous le nom de Robin Hood, d'autres encore sous celui de Robin de Locksley. Ici, en France, c'est plus simplement Robin des Bois, parfois assorti de la mention « Prince des voleurs ». Pas la peine de relire Alexandre Dumas pour se rappeler que son credo était de voler les riches pour donner aux pauvres. Jeudi 17 février, Robin des Bois, en world tour, fait halte à Paris, place de la Bourse. Il n'est, en effet, plus temps de détrousser les collecteurs d'impôts dans la forêt de Sherwood. Il y a mieux à faire aujourd'hui : « Taxer la finance pour un monde plus juste ». Un monde plus juste, ce ne serait pas du luxe lorsqu'on sait, comme le dénonce Robin des Bois, qu'un « milliard de personnes dans le monde vit avec moins d'un euro par jour ». Et Robin a bien d'autres flèches à décocher.

Celle-ci par exemple : 20 % des personnes des pays riches détiennent à elles seules 80 % des richesses de cette planète ! « Vous trouvez ça normal ? », interpelle Robin. « NON », hurle la centaine de manifestants présents à l'appel des organisations non gouvernementales Oxfam France, AIDES, la Coalition PLUS et Attac. Des manifestants invités à signer une pétition pour demander la création de la Taxe Robin des Bois, une taxe sur les transactions financières, une cousine de la fameuse taxe Tobin lancée il y a près de 40 ans.
La taxe Robin des Bois s'appliquerait à toutes les transactions financières. Fixée à seulement 0,05 %, elle pourrait rapporter plusieurs centaines de milliards d'euros. « Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que cette taxe ne perturbe pas l'économie, elle taxe la spéculation, » explique Bruno Spire, président de AIDES, association membre de la Coalition PLUS. « Ce que nous voulons, c'est qu'une partie du fruit de la spéculation aille à la solidarité internationale, parce que nous ne pouvons plus continuer avec un décalage aussi important entre les pays riches et les pays en développement ». Mobilisées, pour certaines depuis plus de dix ans, sur cette revendication, les ONG savent déjà à quels domaines le produit de cette taxe devrait être affecté. Il y en a quatre : le développement, l'éducation, l'environnement et la santé.

Sites web :

- http://www.crid.asso.fr
- http://www.ecoeco.org
- http://www.eco-life.fr
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.finances.gouv.fr

- http://www.france.attac.org
- http://www.infosdelaplanete.org
- http://www.science-environnement.info
- http://www.sustainableeconomy.org
- http://www.techno-science.net



Education à l'environnement et au développement durable

L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satisfaire ensuite, et la curiosité n'est vive et saine que dans les esprits heureux. Les connaissances qu'on entonne de force dans les intelligences les bouchent et les étouffent. Pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec appétit.

Anatole France

Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines.

Victor Hugo

Pour obtenir l'adhésion de la société au développement durable et susciter les changements de comportements qu'il impose, chacun doit disposer, préalablement, d'un niveau d'information et de sensibilisation qui soit en rapport avec cet enjeu. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une grande politique d'éducation à l'écologie et au développement durable durable, incluant, outre l'éducation scolaire traditionnelle, l'information, la communication, la formation et la sensibilisation. Ce chantier s'adresserait aux actuels et futurs décideurs, aux enseignants, aux écoliers et aux étudiants, aux acteurs de la société qui ont un impact déterminant sur les équilibres naturels, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens puisque rien ne sera possible sans la participation de chacun chacun.

Dans cet esprit, l'ensemble des programmes et activités scolaires scolaires, du primaire à la terminale, ainsi que les cursus supérieurs, devront être progressivement réformés afin qu'y soit intégré, lorsque cela est pertinent, l'enseignement des connaissances de base en écologie et en développement durable. Il ne s'agit ni de créer une nouvelle discipline ni d'augmenter les horaires mais d'imprégner l'ensemble des enseignements au même titre que l'orthographe ou la grammaire.

Les associations d'éducation à l'environnement sont bien présentes aux cotés des enseignants et elles sont le moteur de nombreuses initiatives « vers » un développement durable.

Le rapport du groupe de travail sur l'éducation au développement durable à l'Education nationale, suite au Grenelle de l'environnement, a été critiqué par le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable : pauvre en propositions et peu ambitieux au regard des enjeux du développement durable et de l'urgence que constitue le changement climatique.

Les associations d'éducation à l'environnement , apparues il y presque 40 ans ont d'abord participé à l'initiation à la nature et à la protection de l'environnement. Elles ont depuis évolué, avec la société, vers des thématiques plus larges et plus complexes : déchets, eau, biodiversité et vers plus de professionnalisme avec des salariés permanents et diplômés. Elles ont aussi consolidé des partenariats avec les collectivités locales pour accompagner celle-ci dans la mise en oeuvre de leur politique environnementale. Par exemple, lors de la mise en place du tri sélectif, celles-ci peuvent financer des animations « consommation-déchets » pour les scolaires du territoire.

Dans le cadre des interventions en milieu scolaire, les actions sont toujours préparées, avec les enseignants concernés, et adaptées à la classe. L'expertise environnementale et pédagogique des éducateurs de ces associations sont des compétences différentes et complémentaires de celles des enseignants, qui sont plus dans le transfert de connaissance, du « savoir » que dans la responsabilisation des élèves et le « savoir-être ». Les éducateurs des associations d'EEDD ont trois objectifs, lors de leurs animations. Il s'agit d'abord de faire connaître et comprendre notre environnement (au sens large), de faire prendre conscience de sa complexité. Ensuite, les éducateurs cherchent à provoquer le questionnement sur les pratiques de chacun au quotidien et enfin à inciter à des comportements responsables.

Pour que le « passage à l'acte » attendu après une « sensibilisation » se concrétise, il est nécessaire d'engager les participants (le public des associations, ici les élèves) dans l'action, comme le montre les travaux de la psychosociologie . Les éducateurs l'ont bien compris et le prennent en compte lors de la conception de leurs interventions. Une animation sur le changement climatique se terminera par exemple en demandant à la classe de lister quelques gestes et actions pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, s'engager à réaliser un ou plusieurs gestes, comme « éteindre la lumière en sortant d'une pièce », « faire le trajet entre l'école et la maison à pied ou à vélo »...

Les associations d'EEDD sont aujourd'hui organisées, en réseaux locaux, régionaux (GRAINE) et nationaux (Réseau Ecole et Nature REN, Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement – UNCPIE, ...) pour plus d'efficacité et de cohérence dans leurs actions. Elles sont représentées avec d'autres acteurs de l'EEDD, au sein du CFEEDD.

Enfin, les associations d'EEDD fédèrent différents partenaires techniques et financiers (Collectivités locales, ADEME, entreprises...) autour de projets. L'Éducation nationale est le grand bénéficiaire de cet énorme travail de mobilisation d'acteurs et d'argent qui permet, chaque année, l'éducation de centaines de milliers d'enfants et la concrétisation d'action en faveur d'un développement durable : Pédibus*, Agenda 21 scolaire* , création et suivi d'une mare dans la cour de l'école...

En 2004 et 2007 des circulaires annonçait la généralisation de l'éducation au développement durable. Si les textes sont intéressants, les obligations sont nulles et les moyens aussi : pas de créneau horaire dédié, pas d'argent pour les projets et de timides incitations aux partenariats. Pour beaucoup d'enseignants, il s'agit d'un « machin » de plus.

En septembre 2007, le Grenelle de l'environnement n'a pas traité de façon spécifique les questions d'éducation à l'environnement, estimant qu'elles étaient transversales aux groupes thématiques. Résultat : aucune cohérence entre les différentes propositions.

L'Éducation nationale a décidé de ne mettre en œuvre que 3 mesures issues du rapport Brégeon dédié à l'enseignement scolaire au sein de l'Education nationale:

- la mise en place d'un Label (déjà exposé plus haut)
- la rédaction d'une charte de partenariat
- la création d'une fondation d'entreprise pour financer les actions. Nous attendons toujours le démarrage de ces travaux.

Le grand regret des associations et des syndicats membres du CFEEDD, c'est que l'idée de consacrer un créneau horaire, même modeste, à l'EEDD n'ait pas été retenu. Un ou plusieurs journée(s) banalisé(s) ou des séances pluri-disciplinaires, comme cela se pratique dans l'enseignement agricole, ou encore des décharges horaires pour les enseignants qui montent des projets, auraient permis de mettre en œuvre des actions d'EEDD et de former ainsi

les citoyens de demain.

Bons exemples :

1° : Agenda 21 scolaire : Le Comité 21 [http://www.comite21.org] avec ses membres , a préparé une sélection d'outils et ressources pour l'Education au Développement Durable et la mise en oeuvre d'Agenda 21 scolaire :

- Communauté urbaine de Bordeaux : Guide 2010-2011 des actions pédagogiques « Juniors du développement durable »
- ARPE Midi-Pyrénées : Guide sur « L'éducation au développement durable dans les territoires »
- Espaces naturels régionaux : Cahier technique « Comment créer un Agenda 21 scolaire ? »
- Vivacités Ile-de-France et Ecophylle : Blog Agenda 21 scolaire francilien
- Ville de Colombes : Agenda 21 scolaire de l'école Marcel Pagnol

2° : Centre pédagogique : Gestionnaire du Grand Parc Miribel Jonage, aux portes de Lyon, la Segapal développe depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La société prépare l'ouverture en 2012 d'un centre pédagogique unique en France, consacré à l'eau et à la nature dans le milieu du fleuve Rhône. C'est un espace naturel hors du commun à seulement 15 minutes de Lyon. Ses 2 200 hectares de nature préservée, qui offrent plus de 40 activités sportives et de loisirs et 8 circuits pédestres et VTT, vont s'enrichir d'un nouveau site phare : la société chargée de la gestion et de l'animation du Grand Parc Miribel Jonage, la Segapal, y prépare l'ouverture en 2012 d'un centre pédagogique unique en France consacré à l'eau et à la nature. Ce nouveau lieu s'intégrera dans une politique de développement durable déjà mise en place au cours des dernières années. Objectif : faire du parc un outil performant aussi bien pour la gestion de l'eau (alimentation et protection contre les crues), que pour la protection et la valorisation de la faune et de la flore, l'accès aux loisirs et à l'environnement des populations de l'agglomération, le développement « d'un accès à la culture pour tous », ou encore « le maintien d'une activité agricole tenant compte de la sensibilité du milieu ».

Un comité scientifique travaille actuellement avec l'Éducation nationale pour la réalisation de livrets pédagogiques, sur des thèmes comme l'alimentation ou les biotopes, que les enseignants pourront utiliser en fonction de leurs projets. Un nouveau sentier d'interprétation sera également créé.

Le jardin écopédagogique des Allivoz s'est déjà distingué comme site pilote dans l'éducation à l'environnement vers un développement durable, avec plus de 2 000 scolaires qui ont bénéficiés en 2009 d'actions éducatives. Autres visiteurs de marque : des délégations internationales, venues l'an dernier de pays comme le Canada et la Corée du Sud. Car, le jardin des biotopes (ancien jardin d'acclimatation conçu à l'origine pour accueillir des reptiles) fait depuis 2006, l'objet d'études et d'actions conduites par l'ethnobotaniste Stéphane Crozat du CRBA (Centre de ressources de botanique appliquée), l'herpétologue Antoine Cadi et l'association « Arthropologia ». Restauré d'ici à fin 2010, il fera partie intégrante du futur centre, véritable outil pédagogique de 3 000 m2 autour de la découverte de 24 biotopes.

3° : Rencontres Internationales de l'Education Citoyenne [http://www.recit.net] : Ces rencontres ont été pour les 400 participants un grand moment de rencontres, d'échanges et de construction de nouveaux liens, notamment avec les 80 partenaires étrangers qui y ont participé, venant de de 22 pays différents, avec un réel mélange de générations, d'appartenance, de pays et une convergence des participants qui se posaient les mêmes questions malgré leur diversité, et dans une grande convivialité. Elles ont redonné aux participants le courage de reprendre

leurs activités dans l'enthousiasme, avec une conscience plus aiguë des enjeux et de nos responsabilités. Une dynamique a été créée sur laquelle il est possible aujourd'hui de construire. L'éducation citoyenne, porteuse d'émancipation, est plus que jamais nécessaire. Tous les échanges ont souligné le lien entre transformation personnelle et transformation collective et ont montré que l'objectif est en partie contenu dans les méthodes. Un autre monde est possible, mais il est déjà présent dans celui-ci, dans les pratiques porteuses d'alternatives et dans nos comportements. Le réseau constitue un lieu de mutualisation des expériences, des méthodes et des réflexions et de ce fait un lieu où se renouvelle le rapport au politique.

Sites web :

- http://www.annoncerlacouleur.be
- http://www.arehn.asso.fr
- http://www.cndp.fr
- http://www.conso.net
- http://www.demain-la-terre.net
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.educ-pop.org
- http://www.inegalites.fr
- http://www.mon-environnement.com
- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.planete-urgence.com
- http://www.unesco.org
- http://www.rac-f.org

	Effet de serre Comment résoudre l'apparente contradiction entre une population répondant positivement aux sondeurs l'interrogeant sur la nécessité d'une réduction des émissions et la «timidité» du plan climat gouvernemental., sachant que les mêmes électeurs demandent simultanément de pouvoir rouler en voiture à prix bas ? **Jancovici**

Les objections : « Comment prédire le temps du siècle à venir, alors que la météo est incapable de le prévoir pour la semaine prochaine ? »

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère piège une partie du rayonnement de chaleur émis par la terre sous l'effet des rayons solaires. Sans lui, la température moyenne sur terre serait de -18°C environ. Les gaz responsables de l'effet de serre sont naturellement présents dans l'air à l'état de traces comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4) et le protoxyde d'azote (N2O). Mais les activités humaines modifient sensiblement les concentrations de gaz à effet de serre en générant d'importantes émissions (CO2, CH4, N2O) et en introduisant de nouvelles substances dans l'atmosphère (CFC, halons…).

Au niveau international, un état des lieux sur l'effet de serre est régulièrement élaboré dans le cadre des Nations Unies par des experts scientifiques regroupés au sein du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais).

Sur la période 1750-2000, le GIEC estime que le réchauffement constaté est dû essentiellement au CO2 (60 %), au CH4 (20 %), aux halocarbures (14 %) et au N2O (6 %) émis par l'homme. Le GIEC considère par ailleurs que l'augmentation de l'ozone troposphérique depuis 1750 a pu produire un réchauffement additionnel, variant toutefois considérablement selon les régions car ce gaz n'est pas réparti de manière homogène dans l'atmosphère.
Un médecin ne peut savoir si vous mourrez demain ou dans trente ans, mais un épidémiologiste peut estimer votre espérance de vie selon vos antécédents, vos habitudes et pathologies éventuelles. Le climatologue s'appuie aussi sur des disciplines différentes: la météorologie et ses données physiques sur l'atmosphère et les océans, mais aussi la glaciologie, l'océanographie, l'astronomie. Le CO2, une fois émis dans l'atmosphère, y reste une bonne centaine d'années. Voilà pourquoi on peut faire des prévisions à long terme, alors que les modèles météo cessent d'être valables après dix jours. L'étude de l'effet de serre provoqué par l'homme n'en est donc qu'à ses débuts.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Pour sa part, l'appauvrissement de la couche d'ozone aurait entraîné un faible refroidissement sur la période 1979-2000. Enfin, le GIEC estime que la contribution des facteurs naturels (rayonnement solaire, volcans…) à la modification du climat a été faible depuis 1750.

Ces dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté dans la plupart des pays européens et devraient d'ailleurs continuer à s'intensifier à l'avenir. Un grand nombre de pays européens ont adopté des programmes nationaux visant à réduire ces émissions. Cependant, certains d'entre eux éprouveront toujours malgré tout des difficultés à atteindre leurs objectifs de Kyoto. Le protocole de Kyoto, issu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et sa première période d'engagement ne représentent qu'un début dans la lutte contre les changements climatiques. Les émissions globales devront être réduites de 50 % d'ici 2050, de manière à limiter les augmentations de température à un maximum de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet objectif a été fixé par l'Union européenne pour éviter, à l'avenir, des conséquences inacceptables induites par les changements climatiques.

Même avec de solides programmes d'atténuation, certains impacts inévitables du changement climatique risquent d'affecter la plupart des secteurs de l'économie et les ressources naturelles. C'est pourquoi il est également urgent de développer et de mettre en oeuvre des politiques et des mesures d'adaptation à ces impacts dans tous les secteurs de la société.

Comment résoudre l'apparente contradiction entre une population répondant positivement aux sondeurs l'interrogeant sur la nécessité d'une réduction des émissions et la «timidité» du plan climat gouvernemental., sachant que les mêmes électeurs demandent simultanément de pouvoir rouler en voiture à prix bas ? Jancovici

Bons exemples :

1° : Bilan carbone : Les évolutions réglementaires ainsi que les contextes énergétiques et climatiques actuels sont autant de facteurs qui ont poussé la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine (CRCIL) à lancer une opération collective dans le domaine du Bilan Carbone®. Cette volonté a été renforcée par le constat suivant : trop peu d'entreprises mettent en place un réel plan d'améliorations à la suite de leur bilan. De plus, les résultats du diagnostic GES engagé en 2007 par la Région Lorraine, l'ADEME et l'Etat, dans le cadre du Plan Climat Régional montrent que 23% des émissions lorraines sont dues à l'industrie, 22% aux transports et 20% à l'agriculture.

Les entreprises volontaires ont été accompagnées de septembre 2009 à avril 2010 par un consultant. Dans la pratique, cela a donné lieu à des réunions thématiques articulées autour des résultats des Bilans Carbone® individuels. L'objectif principal était de favoriser les échanges inter-entreprises, la mutualisation de bonnes pratiques, d'idées, ..

2° : Pays d'Aix : Dès 2012, le Plan local Climat énergie Territorial sera effectif sur le territoire de la CPA. Même si la lutte contre les gaz à effet de serre en Pays d'Aix existe depuis 2003, c'est une nouvelle étape qui s'annonce. Cette démarche, qui avait été engagée avec le 1er Plan Local de l'Energie avait permis de créer un climat favorable à la prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans les politiques de la CPA. Mais cette dynamique, amplifiée grâce à la réalisation de ce Plan Climat Energie Territorial, rendra lisible l'ensemble des politiques visant à atténuer l'impact du territoire sur le climat et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agira alors de réduire la vulnérabilité du territoire et de développer une politique d'adaptation aux changements climatiques prévisibles Cette démarche de développement durable permettra de faire le constat de la situation énergétique et des sources d'émissions de gaz, de fixer les enjeux et les objectifs de réduction, de mettre en évidence les moyens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de définir les besoins et les actions destinées à adapter le territoire et les pratiques aux impacts du changement climatique, d'évaluer les résultats, et de mesurer les avancées. La présentation de ce plan est prévue pour fin 2011.

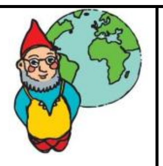
3° : Charte des bonnes pratiques de la compensation volontaire : A l'initiative du ministère du Développement durable, l'ADEME propose une Charte de bonnes pratiques et un portail web sur la compensation carbone volontaire (www.compensationCO2.fr), pour garantir la qualité et la fiabilité de la démarche et fournir aux opérateurs de compensation, comme à leurs clients, des règles de fonctionnement communes.

4° : Climat Régions [wwww.climactregions.eu] : Les 27 Etats membres de l'Union Européenne ont adopté fin 2008 le paquet « Energie-Climat » qui vise à lutter contre le changement climatique d'ici 2020 : réduire de 20% les émissions de GES, améliorer de 20% l'efficacité énergétique et développer 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des pays membres (ce sont les « 3 fois 20 »). Financé dans le cadre du programme européen Interreg IVC, le projet « ClimactRégions » s'inscrit dans ce contexte, à une échelle plus locale car les résultats des actions mises en place sont attendus dans les territoires. Il mobilise des partenaires européens pendant 3 ans (jusqu'au printemps 2013).
« ClimactRégions », est un programme de coopération européenne , d'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre l'effet de serre en même temps qu'une grande enquête à l'échelle européenne pour recueillir des

données sur les politiques régionales de lutte contre le dérèglement climatique, dont les premiers résultats se font sentir. Pour mener à bien cette mission, la Région Nord Pas de Calais, soutenue par le bureau Energie Demain, vient de terminer l'élaboration de plusieurs questionnaires et part à la rencontre des collectivités territoriales d'Europe.
L'objectif : détecter dans l'ensemble des régions européennes les bonnes pratiques en matière d'observation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'élaboration de politiques de réduction des GES ainsi qu'en matière de pilotage et d'implication des acteurs locaux (c'est-à-dire de gouvernance pour les territoires).

Sites web :

- http://biosphere.ouvaton.org
- http://fr.wikipedia.org
- http://www.ademe.fr/
- http://www.agora21.org
- http://www.ciele.org
- http://www.doc.mmu.ac.uk
- http://www.ecoconso.be
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.ef4.be
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.environnement-annuaire.net
- http://www.greentie.org
- http://www.rac-f.org
- http://www.techno-science.net



Efficacité énergétique

Faites la chasse aux "petites lumières rouges" : laisser vos appareils en veille peut représenter jusqu'à 10% de votre facture d'électricité ..Votre magnétoscope, décodeur Canal Plus, chaîne hifi, ordinateur, imprimante…sont concernés. Une télévision en veille toute une journée consomme plus que quand vous la regardez pour deux films !Quand vous changez d'ampoule, adoptez un modèle basse consommation

Aujourd'hui, sur notre planète, la surconsommation d'énergie la plus débridée côtoie de criantes pénuries : 25 % des habitants de la planète consomment 75 % de l'énergie commercialisée. La consommation d'électricité en

France (qui ne représente qu'une part de l'énergie consommée) est en moyenne de 7 070 kWh par an et par personne contre... 22kWh seulement en Éthiopie. 40 % de la population mondiale est tout simplement privée d'électricité. L'état des lieux est accablant : gaspillage des ressources fossiles limitées (pétrole, uranium, gaz, charbon), atteintes à l'environnement (changement climatique, pluies acides, pollutions radioactives...), risques de conflits. II est urgent de réagir.

Réunis les 30 et 31 mars 2009 à Bruxelles, les vingt-sept états membres de l'UE ont donné leur accord au projet de la Commission européenne concernant un nouvel étiquetage de l'efficacité énergétique des appareils électroménagers dans le cadre de la Directive EUP (Energy Using Products). Ces nouvelles mesures concernent par ailleurs l'éco-conception de ces appareils en obligeant progressivement les fabricants à mettre sur le marché des produits conçus pour limiter de plus en plus leur impact sur l'environnement. Apposée obligatoirement sur tous les appareils électroménagers depuis la Directive européenne de 1992, l'étiquette-énergie a pour but d'informer le public sur la consommation d'énergie électrique des équipements domestiques. En France, elle concerne depuis 1995 les réfrigérateurs, congélateurs et combinés, depuis 1996 les sèche-linge et depuis 1999 les lave-linge, et s'étend depuis à un nombre croissant de produits électroménagers. En plus de présenter la marque du produit, ses références et d'autres caractéristiques qui varient en fonction de l'appareil concerné, l'étiquette-énergie est un indicateur important du respect de l'environnement en classant la performance énergétique de l'appareil par lettre sur une échelle allant de A (économe) à G (peu économe). Ce système existe même jusqu'aux classes A+ et A++ pour les réfrigérateurs et congélateurs super performants.

En France : La loi du 13 juillet 2005 définissant les orientations de la politique énergétique fixe un objectif de réduction de l'intensité énergétique de 2 % par an dès 2015 et de 2,5 % par an d'ici 2030.
La nouvelle réglementation thermique publiée le 25 mai 2006, dite RT 2005, améliore de 15 % la performance énergétique des bâtiments neufsla loi du 9 décembre 2004 modifiée
par l'ordonnance du 8 juin 2005 prévoit la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique lors des ventes, des locations, des constructions de biens immobiliers.
Les décrets du 23 mai 2006 précisent le dispositif relatif aux certificats d'économie d'énergie.
La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » compte 257 articles parmi lesquels un certain nombre sont liés à la question de l'efficacité énergétique..

Art.1. I.1 : La programmation de l'efficacité énergétique dans le bâtiment est en première ligne dans la loi Grenelle II. La loi doit permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de la loi Grenelle I à savoir de réduire les consommations énergétiques de ce secteur d'au moins 38% d'ici 2020. Le maître d'ouvrage doit attester de la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie ainsi que de la prise en compte de la réglementation thermique. Que ce soit lors de la réalisation de bâtiments neufs ou lors d'opérations de réhabilitations, le maître d'ouvrage devra fournir un document attestant que la réglementation thermique a été prise en compte à l'autorité qui lui a délivré son permis de construire.

Art. 6, 9 et 10 : Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales devront fixer des objectifs en matière de développement durable comme la diminution des obligations de déplacement, la réduction de la consommation d'espace, l'amélioration des performances énergétiques des constructions et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils pourront imposer une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité de transports collectifs, déterminer des secteurs dans lesquels l'urbanisation sera conditionnée au respect de critères de qualité renforcés en matière de performances énergétiques et environnementales des constructions, d'infrastructures de transport, de réseaux de communications électroniques.

Art. 7.2 : Dans les immeubles équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, ayant fait réaliser un DPE ou un audit énergétique, le syndic inscrira à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires qui suivra la question d'un plan de travaux d'économies d'énergie ou d'un contrat de performance

énergétique . Avant que l'assemblée générale ne vote la conclusion d'un tel contrat, le syndic procède à une mise en concurrence de plusieurs prestataires.

Art.11 : Les plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées comprennent des mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique. Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Propositions

Mettre à l'abri des futurs aléas énergétiques les populations les plus précaires grâce à un plan de construction neuve et de réhabilitation réduisant de façon drastique les consommations énergétiques unitaires des logements
Engager un plan systématique de réhabilitation thermique des logements à l'occasion de chaque transfert de propriété ou de locataires
Engager une campagne nationale impliquant les administrations publiques et les collectivités locales visant à devenir des modèles tant en construction qu'en réhabilitation
Favoriser toutes les actions de benchmarking permettant les comparaisons de performances de construction avec accès sur Internet: construction, entreprises, architectes, banques, à partir desquelles, on pourra généraliser les meilleures pratiques et décourager les mauvaises.

Bons exemples :

1° : Toulouse : Avec une facture d'électricité en baisse chaque année, des systèmes d'éclairage innovants et plus efficaces, la municipalité prépare la ville écologique du futur.

Toulouse, 440.000 habitants, possède plus de 2.000 km de voirie éclairés par quelque 60.000 lampadaires, illumine chaque nuit une centaine de monuments et sites, déploie pour Noël environ 40 km de guirlandes avec 700 motifs. Soit une consommation d'électricité moyenne de 3,5 millions de kWh par mois. Dès son arrivée aux affaires voici deux ans, la nouvelle majorité PS a entrepris de faire des économies d'énergie. "On perd un million de kWh de consommation par an", se réjouit Alexandre Marciel, adjoint au maire chargé de l'éclairage public: "42 millions aujourd'hui contre 45 il y a deux ans". L'enjeu pour une municipalité est double, souligne l'élu: "L'éclairage public joue sur le sentiment de sécurité, de confort, le plaisir, la visibilité, et il faut donc gagner en luminosité". En même temps, il faut réduire la note.
La municipalité a d'abord changé dans les zones très fréquentées ses ampoules de lampadaires, pour adopter des lampes sodium à haute pression permettant une réduction de consommation de 20 à 40%. Les illuminations de Noël, elles, sont désormais équipées de diodes électroluminescentes (Led). Dans les zones peu passantes, des réducteurs de puissance ont été installés (30 à 40% d'économie). Sur certains réverbères ont été placés des déflecteurs, "pour qu'ils éclairent le sol et non pas le ciel".

Et les monuments et sites ne sont plus éclairés la nuit en janvier, février et mars, à l'exception de trois lieux emblématiques, dont la place du Capitole.
Mais la véritable originalité concerne les voies à moyenne fréquentation. "Il s'agit de mettre en place une lumière taillée sur mesure, qui éclaire plus, mais sur une surface plus limitée pour consommer moins", explique M. Marciel. Ainsi, sur la voie de circulation, il suffit souvent de matérialiser obstacles, ronds-points ou îlots centraux par des plots solaires, dont environ 200 sont déjà installés. Les trottoirs, eux, s'ornent d'une centaine de lampadaires à détection de mouvement, qui s'illuminent davantage à l'approche d'un piéton: "Plus de luminosité et 70% d'économie", note l'adjoint au maire.
Et Toulouse veut mettre en place dans les prochains mois le "trottoir du futur" à l'éclairage totalement autosuffisant.

Il comporterait des dalles, déjà expérimentées, qui produisent assez de courant pour alimenter un lampadaire lorsque les piétons marchent dessus. Il comprendrait aussi des bordures solaires lumineuses mises au point par le Centre national d'études spatiales.

2° : Immeubles qui «pensent» : Construire des immeubles «intelligents» qui interprètent leur environnement et réagissent aux fluctuations de température en s'ajustant pour maximiser les économies d'énergie, grâce à des systèmes technologiques avancés, est maintenant possible. C'est le cas de l'édifice de Manitoba Hydro, situé à Winnipeg et dont la construction s'est terminée en 2008.

Le bâtiment de 22 étages et de 65 000 pieds carrés, situé dans une province où les fluctuations climatiques sont considérées comme extrêmes, a été conçu pour générer des économies d'énergie de l'ordre de 65%, un objectif considéré comme très ambitieux pour un immeuble de cette taille. Cet exploit est rendu possible en orientant le bâtiment vers le sud, en utilisant au maximum les énergies solaire, éolienne et géothermique, et grâce à un système de gestion informatisé qui permet à l'édifice de s'ajuster aux changements de température.

Un «mur-rideau», une nouvelle technologie, a été employé. Il s'agit d'un double vitrage espacé d'environ un mètre où l'air est pré-conditionné avant d'aller dans le système de ventilation de l'immeuble. On y trouve aussi une cheminée solaire de 115 mètres et un système hydrique mécanique qui humidifie ou déshumidifie l'air à son entrée dans l'édifice, tout en ayant l'apparence de minces murs d'eau décoratifs. De plus, les fenêtres peuvent être ouvertes par les employés qui le désirent, contrairement à la vaste majorité des immeubles à bureaux, puisque la ventilation se fait de façon naturelle, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il a remporté le National Green Buildings Award pour le meilleur immeuble à bureaux éconergétique et durable en Amérique du Nord.

3° : Pays récompensés pour leurs économies d'énergie : A l'occasion de l'édition 2011 des prix de l'efficacité énergétique, un événement organisé par le Centre commun de recherche (CCR), l'organe scientifique interne de la Commission européenne, 25 lauréats provenant de 14 pays ont été récompensés cette année dans les trois catégories. La remise de ces prix s'inscrit dans trois programmes du CCR ayant pour objet d'inciter les organismes tant publics que privés à réduire leur consommation d'énergie au moyen de technologies innovantes et économes en énergie. Parmi les lauréats du programme GreenLight, la chaîne de supermarchés Delhaize (Belgique), qui a réduit au total de plus de 20 000 mégawatts-heure (MWh), c'est-à-dire de 60 %, la quantité d'énergie consommée annuellement pour l'éclairage de plus de 130 supermarchés. À titre de comparaison, un ménage consomme en moyenne 4 MWh par an.

En ce qui concerne le programme GreenBuilding, l'un des meilleurs projets de réaménagement, porté par Alfred Arnold Verladesysteme (Allemagne), a permis de réduire de plus de 78 % la consommation énergétique du bâtiment qui abrite les bureaux et l'atelier de l'entreprise.

L'immeuble de bureaux «Riga 2» de la société Vasakronan AB (Suède), récemment sorti de terre, ne consomme quant à lui que 40 % de la limite de consommation autorisée.

4° : Equipements “verts” : Les sommes reversées aux Français par l’Etat au titre du crédit d’impôt pour les équipements “verts”, ont quasiment été multipliées par trois entre 2006 et 2009, atteignant 2,8 milliards d’euros. Un tiers de cette dépense fiscale en faveur du développement durable et des économies d’énergie a bénéficié aux 20 % de ménages les plus aisés. C’est ce que montre, entre autres, une étude que l’Insee vient de publier jeudi 14 octobre. Ce crédit d’impôt en faveur du développement durable, institué en 2005, fait partie des niches fiscales que le gouvernement va raboter de 10 %, en 2011, dans le cadre de son plan de réduction des déficits publics.

Le crédit d’impôt varie de 15 % à 40 %, voire 50 % selon les travaux effectués (installation de matériaux isolants, de chaudières à basse température, d’équipements utilisant une source d’énergie renouvelable). Il est plafonné, par logement et pour une durée de cinq ans, à 8 000 euros pour une persone seule et 16 000 euros pour un couple sans enfant, majoré de 400 euros par personne à charge. Entre 2005 et 2008, ce sont 4,2 millions de résidences principales, soit 15 % du parc, qui ont fait l’objet de travaux grâce à ce crédit d’impôt, selon l’Insee.

Le montant total des travaux déclarés est passé de 3,7 milliards d’euros en 2005 à 8,2 milliards en 2008. Le coût moyen de ces travaux a été de 5 660 euros.

Le nombre de ménages ayant fait appel au crédit d’impôt est passé de 986 000 en 2005 (soit 3,8 % du total des

ménages) à 1,6 million en 2008 (5,8 % de l'ensemble des ménages).
L'Insee souligne que "les ménages les plus modestes ont eu relativement peu recours" au dispositif : il a ainsi été utilisé par 1,6 % des ménages qui se situent dans la tranche des 20 % de la population ayant le revenu par unité de consommation (définition ici) le plus faible.
A l'opposé, dans la tranche représentant 20 % de la poluation la plus aisée, le crédit d'impôt a été utilisé par 9,1 % des ménages. "Ces écarts reflètent les différences d'accession à la propriété", relève l'Insee, qui rappelle qu'"un tiers des ménages les pus modestes sont propriétaires ou accédants à la propriété, contre 4/5e des ménages plus aisés.
Quel que soit les revenus des ménages, la dépense moyenne a été quasi identique : 5 500 euros par logement pour les 20 % de ménages les plus modestes et 6 300 euros pour les 20 % les plus aisés.
En moyenne, 32 % des montants de travaux déclarés ont été restitués à travers le crédit d'impôt. Ce taux moyen de crédit d'impôt restitué aux ménages a été plus élevé pour les plus modestes d'entre eux, souligne l'Insee : 34 % (soit 1 900 euros de crédit d'impôt en moyenne), contre 31 % pour les ménages les plus aisés

Sites web :

- http://biosphere.ouvaton.org
- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://ecoguide.greenflex-group.com/
- http://www.ademe.fr
- http://www.areneidf.org
- http://www.eco-life.fr
- http://www.economiedenergie.fr
- http://www.economie-positive.be
- http://www.ecosources.info/
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr



Emissions de CO2

En voiture, je stabilise ma vitesse à un niveau modéré ce qui me permettra d'économiser plus d'un litre d'essence pour 100 km parcourus (pour une petite voiture). Les voitures particulières sont responsables de 57 % des émissions de CO_2 des transports routiers, qui jouent un rôle majeur dans l'accroissement de l'effet de serre.

Les objections : « À quoi ça sert de faire quelque chose si un gros pollueur comme la Chine ne le fait pas ? »

C' est vrai que la Chine est passée en tête des pays les plus émetteurs de CO_2. Cette affirmation est toutefois à nuancer. En effet, lorsqu'on rapporte ce fait à la population totale du pays, les Chinois apparaissent alors bien moins « pollueurs » que d'autres. Selon le CDIAC (Carbon Dioxyde Information Analysis Center), en 2005, la Chine se plaçait au 85e rang mondial des émissions de CO_2 par habitant (le Luxembourg à la 6e position, les États-Unis à la 8e). Plus important encore, les émissions de CO_2 de la Chine sont directement liées aux produits qu'ils exportent et non à ceux qu'ils consomment. Les experts s'accordent pour dire que 25 % des émissions de CO_2 de la Chine sont liées à la production de biens destinés aux États-Unis et à l'Europe (cf. rapport pour le centre de recherche Tyndall http://www.tyndall.ac.uk).

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Les émissions de CO_2 devraient être limitées à 500 kg « équivalent carbone » par habitant et par an pour éviter le

réchauffement du climat. Aujourd'hui, un Américain émet, en moyenne, 11 fois plus que ce seuil, un Allemand 6 fois plus, un Anglais 5 fois plus, un Français 4 fois plus et un Chinois 1,5.A l'opposé, un Indien émet 60 % et un Népalais 7 % de ce seuil.

Les émissions de CO2 au niveau mondial représentent actuellement près de 25 milliards de tonnes, soit environ quatre fois le volume de 1950. En fonction des politiques menées, l'augmentation de la température moyenne de la planète devrait être comprise entre 1,5 et près de 6° C à la fin du siècle (3ème rapport du GIEC).

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'activité humaine affecte un paramètre déterminant des équilibres de la biosphère. Pour être vraiment sûr de ne pas participer à l'effet de serre, il nous faudrait réduire énormément notre consommation éphémère et inutile , revenir à une vie plus saine etc..mais nous pouvons commencer par limiter nos déplacements en voiture, ne pas participer à tout ce qui concourt à la déforestation [gaspillage de papier, usage de bois non certifié ..]

Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) dégagées par les combustibles fossiles figurent parmi les facteurs déterminants qui expliquent les changements climatiques. Les données montrent que les émissions totales de CO2 continuent d'augmenter tandis que les émissions de CO2 mondiales par habitant sont restées au même niveau ces dernières années.

Parmi les pays s'étant engagés à réduire leurs émissions lors du protocole de Kyoto, seuls le Danemark, la France, l'Islande, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Norvège ont déclaré des émissions plus basses (exclusion faite des activités liées à la modification dans l'affectation des terres et à l'exploitation forestèrie) en 2004 qu'en 1990 avec dix pays à l'économie en transition.

Si les avis divergent sur la réalité des changements climatiques ou sur la part de responsabilité qui en revient à l'être humain, il est revanche une conséquence de l'augmentation du CO2 dans l'atmosphère qui ne peut être mise en doute: l'acidification des océans. Les océans absorbent environ un tiers des émissions de CO2 d'origine humaine. Ce CO2 se transforme en acide carbonique dans l'océan. Le problème vient du fait que toute hausse des émissions de CO2 se traduit par une augmentation du niveau d'acidité des océans. Cette acidité aurait augmenté de 30% depuis le début de l'ère industrielle selon des études scientifiques. Base de la chaîne alimentaire marine, le zoo-plancton, qui produit la moitié de l'oxygène de la planète tout absorbant le CO2, est en diminution, notamment parce qu'il absorbe plus difficilement les nutriments essentiels à sa survie dans les surfaces d'eau plus chaudes. En outre, une eau de mer plus acide contient moins de carbonate de calcium essentielle à la formation du zoo-plancton mais aussi à la fabrication de l'exosquelette des mollusques et des crustacés.

Selon Hermann Held, chercheur à l'Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique, le coût de l'élimination des émissions de carbone d'ici un siècle représenterait moins de 1,5 % du PIB mondial. Ce n'est qu'une fraction des coûts consacrés à l'armement.

La sensibilisation sur l'importance de réduire les émissions de CO2 doit continuer. Tant de gens ont déjà opéré des changements dans leur mode de vie, en diminuant leur consommation d'essence, en optant pour le transport en commun, en changeant leur système de chauffage ou en consommant local. Il faut continuer dans cette voie et ne pas saboter tout ces efforts. Les investissements dans le reboisement et les énergies alternatives, comme la géothermie, le solaire et l'éolien, doivent se maintenir et s'accroître. On doit aussi examiner avec honnêteté l'impact écologique ainsi que les conséquences sur la santé humaine de la combustion de la biomasse et du chauffage au bois, l'environnement ne pouvant être dissocié de la santé humaine.

Bons exemples :

1° : Emissions de CO2 : Le logement représente à lui seul environ un quart des émissions de CO2. Réduire les

consommations énergétiques dans le domaine de l'habitat constitue une des priorités du Plan climat territorial du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ce dernier organise donc les « nuits de la thermographie ». Dans le secteur de Brassac, c'est à Lamontélarié le mardi 29 mars que les particuliers pourront se voir proposer des solutions pour améliorer la performance thermique de leur habitation à travers l'isolation, le mode de chauffage, l'étanchéité à l'air...
La technique de la thermographie infrarouge permet d'effectuer une première observation. Le degré de déperdition se visualise par différentes couleurs qui donnent une indication des pertes thermiques.
Lorsque le mur est chaud, il apparait en rouge sur l'image. Cela veut dire qu'une part importante de l'énergie dépensée pour chauffer le logement est perdue dans l'atmosphère! Ces animations sont gratuites, pour plus de Renseignements on peut contacter Frédéric Pereira au Parc naturel régional du Haut-Languedoc au 04 67 97 38 22. Retrouvez Les nuits de la thermographie ainsi que d'autres manifestations organisées ou soutenues par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc sur www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique agenda.

2° : <u>Fichés</u> : Les plus gros producteurs de CO2 sont fichés ! : Une base de données, accessible sur le Web, recense pour le monde entier les 50.000 centrales de production d'énergie (grosses émettrices de CO2) et les classe selon leur production de Dioxyde de carbone : Les noms des installations et emplacements géographiques sont indiqués : de quoi se faire enfin une idée précise sur qui émet combien et où. :Réalisée par l'initiative du Centre pour le développement Global (Center for Global Development, CGD) sous la direction de David Wheeler, cette énorme base de données baptisée Carma (Carbon monotoring for action http://carma.org) indique pour 50.000 centrales productrices d'énergie et 4.000 compagnies d'électricité les émissions annuelles de dioxyde de carbone et le nombre de MWh/an générés. Rappelons que pour l'ensemble de la planète, la production d'énergie est responsable du quart des émissions humaines de CO2.
Carma est disponible sur un site dédié et on peut la consulter de plusieurs manières, notamment géographique. Les sites les plus pollueurs sont pointés sur une carte du monde. Il suffit de s'y promener, un peu comme sur Google Earth pour repérer les cercles de cinq couleurs différentes, indiquant du vert au rouge les niveaux d'émissions de dioxyde de carbone. On identifie ainsi précisément le nom de l'usine, son emplacement et la société à qui elle appartient. ...

3° : SNCF : La SNCF avec Edifret informe ses clients des émissions de CO2 liées aux transports de leurs marchandises...Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Fret SNCF s'est porté volontaire pour une démarche expérimentale consistant à communiquer à ses clients une estimation des émissions CO2 mensuelles de leurs transports. Fret SNCF a fait appel aux compétences informatiques et environnementales d'Edifret pour concevoir et développer ce service. Edifret a mis au point un système de calcul des émissions CO2 fondé sur l'outil EcoTransIT et qui utilise les éléments de l'ADEME relatifs aux caractéristiques du transport ferroviaire. Sont pris en compte à la fois les critères des transports (chargement, densité de marchandise, nombre de wagons, ...) mais également les spécificités du plan de transport de Fret SNCF, concernant le type de train (wagon isolé ou train entier) ainsi que le type de wagon (wagon particulier ou wagon d'entreprise ferroviaire). Ces estimations CO2 sont proposées à l'ensemble des clients de Fret SNCF via le service dédié du portail B2B « Clic Services Fret SNCF » : Info@Environnement. Un mailing mensuel relaie et appuie ce service.

4° : Chalon-sur-Saône : La Ville de Chalon-sur-Saône s'est engagée depuis 2002 aux côtés du WWF France, de l'ADEME et de la Maison de l'Environnement dans le programme européen Privilèges qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En deux ans, la ville a réduit les émissions de CO2 de son patrimoine de près de 11% en mobilisant tous les acteurs de son territoire : construction HQE, transports propres, maîtrise des consommations énergétiques, éco-industries, etc.

5° : Mobilité sans voiture : Pas si simple, après des décennies de règne automobile, de faire reculer la voiture dans les villes de France. Cet objectif prioritaire de la stratégie nationale de développement durable était au centre de la semaine de la mobilité à "Bouger autrement". Mais au-delà des slogans, entre vieilles recettes remises au goût du jour tramways et bicyclettes et innovations au ralenti, la révolution des transports tarde à se concrétiser. L'enjeu est

pourtant crucial : le secteur des transports est celui où les émissions de gaz à effet de serre se sont le plus envolées : près de 25 % de hausse depuis 1990 ! Et l'usage de la voiture s'est accéléré de 30 % depuis quinze ans.

6° : Vélos en libre-service : Les vélos en libre-service, type Vélo'v à Lyon ou Vélib' à Paris, sont un succès. Mais cette réussite est en trompe-l'oeil : la part de la bicyclette dans les transports reste inférieure à 5 %. Surtout, peu d'automobilistes troquent leur volant pour un guidon. Le développement du vélo désengorge les transports en commun, il ne réduit pas le nombre de voitures en circulation. Les infrastructures ne suivent pas : les pistes cyclables se multiplient, mais semblent souvent dessinées avec le souci de ne pas empiéter sur la route. On est loin de villes comme Copenhague, où la voie réservée aux vélos occupe la même largeur que celle dévolue aux voitures.

Des études montrent que le vélo est plus rapide que la voiture en ville pour les trajets jusqu'à 5 km, or la moitié des déplacements en voiture font moins de 3 km.
Plus radical pour chasser les voitures de la voie publique, le tramway fait lui aussi son retour sur les boulevards de France. L'Etat s'est engagé à mobiliser 2,5 milliards d'euros d'ici à 2020 pour cofinancer les projets des collectivités locales et porter les réseaux de transports collectifs en site propre de 329 à 1 800 km. Indispensable, sans doute, mais pas suffisant. Ainsi à Bordeaux, où le tramway a entraîné une mutation spectaculaire de la ville, l'usage des transports en commun a bondi de 65 %... mais la voiture conserve deux tiers de parts de marché.

Marginal , le covoiturage est très peu utilisé pour les déplacements domicile-travail, qui concentrent les principaux enjeux. Le retard français est criant : en Allemagne, certains sites de covoiturage comptent jusqu'à 800 000 inscrits. Mais outre-Rhin, des villes ont pris en mains ces services, quand les collectivités locales françaises ne s'estiment comptables que des transports collectifs. Le covoiturage a pourtant besoin d'une régulation des pouvoirs publics, pour résoudre les incertitudes juridiques, fiscales et d'assurance que pose encore cette pratique et pour mettre en contact conducteurs et passagers.

Sites web :

- http://actonco2.direct.gov.uk
- http://canal-educatif.fr
- http://climat.cirad.fr
- http://ghg.unfccc.int
- http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr
- http://sauvonsleclimat.org
- http://unfccc.int
- http://www.24pm.fr/
- http://www.ademe.fr
- http://www.brgm.fr
- http://www.climamaison.com
- http://www.climatmundi.fr
- http://www.eco-life.fr
- http://www.economiedenergie.fr
- http://www.encyclo-ecolo.com
- http://www.mescoursespourlaplanete.com/
- http://www.rac-f.org
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr



Emplois environnement

En cas de conflit entre la défense de l’emploi et la protection de l’environnement, 42 % des Français pensent que l’emploi doit être prioritaire sur l’environnement, et 23 % pensent le contraire (Ipsos, 2008).

Synthèse des 5es Assises nationales du développement durable

Les objections : « Moi je continue à jeter mes papiers par terre, ça crée de l'emploi ! »

Certes, le jour où on a aboli la peine de mort en France, les bourreaux ont dû changer de travail ! Dans une période où on demande aux collectivités de bien gérer l'argent public, on pourrait utiliser les ressources ainsi économisées pour renforcer les actions de développement du recyclage et de tri sélectif, plutôt que réparer des manquements au civisme. Il y a d'autres moyens de créer des emplois. Dans le seul secteur énergétique, l'application du protocole de Kyoto a généré et générera dans les années à venir, des milliers d'emplois notamment dans les filières éoliennes, du bois-énergie, des biocarburants, du solaire thermique et photovoltaïque, du biogaz, micro-hydraulique et géothermie.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Le désarroi de nos élites s'expliquent parce qu'ils continuent à utiliser des schémas culturelles du passé, ceux où les ressources étaient abondantes et où les espaces étaient nombreux et accessibles. Le monde a changé et nos élites ne se sont pas encore adaptées.

Depuis le début des années quatre-vingts, l’environnement a servi de support aux politiques nationales de création d’emplois. En 2002 les emplois liés à l’environnement étaient déjà estimés à environ 316 700 en France, principalement dans les secteurs de l’eau et des déchets. Le volume des emplois dans l’environnement est en augmentation depuis 10 ans. Parallèlement, l’offre de formation s’est aussi fortement développée et diversifiée. Ainsi, l’Ifen a recensé 1 800 formations environnement en 2003, dont plus de 600 formations supérieures. Ces formations ne coïncident toutefois pas totalement avec le marché du travail. L’offre de formation est très orientée vers la gestion et la protection de la nature alors que les offres d’emplois se rapportent surtout au traitement des pollutions et des nuisances. Fin mars 2004, 12,5% des embauches effectuées (soit au total 39 000) dans le cadre du programme "Nouveaux services emplois jeunes" mis en place en 1997 concernaient l’environnement

Les marchés des énergies renouvelables et de l’amélioration énergétique pourraient atteindre 70 milliards d’euros en France en 2012, si on se base sur les objectifs du Grenelle de l’environnement. Ce qui représenterait un doublement du marché, qui a atteint un pic de 33 milliards d’euros en 2007, selon une étude publiée par l’Ademe. Les emplois directs devraient doubler, de 220 000 en 2007 à 440 000 en 2012. Avec 120 000 emplois dans les énergies renouvelables et 320 000 dans l’amélioration énergétique. Des chiffres en ligne avec d’autres récentes études européennes.

Le marché le plus dynamique dans les quatre prochaines années sera celui de la production d'équipements d'énergies renouvelables, avec une croissance annuelle de 22% (aux prix 2007), selon les projections de l'Ademe.

Quatre secteurs dépasseraient les 2 milliards d'euros en 2012 : les appareils de chauffage au bois, le photovoltaïque, l'éolien et les pompes à chaleur. Atteindre ces chiffres implique cependant une dépense annuelle moyenne de 5,3 milliards d'euros pour les ménages (systèmes de chauffage à base d'énergies renouvelables) et plus de 4 milliards d'investissement par an entre 2008 et 2012 de la part des producteurs d'énergies renouvelables.

Les activités liées à l'amélioration énergétique intégrées dans l'étude vont des équipements dédiés dans les logements existants aux transports collectifs en passant par les véhicules de classes A et B. Sur la base des objectifs du Grenelle de l'environnement, le marché de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel serait le plus porteur avec une croissance de 19% par an d'ici à 2012, soit une très forte accélération par rapport à la période 2006/2007 où l'augmentation a été de 3 à 4% en volume.

Bons exemples :

1° : Agriculture bio : L'année 2009 s'est distinguée par une forte progression des surfaces en conversion : + 86%. Cette croissance, qui va permettre de poursuivre le développement de l'offre française en produits bio, est la traduction de la mobilisation des producteurs et entreprises de stockage, conditionnement, transformation, distribution pour répondre aux attentes des consommateurs.Entre 2008 et 2009, le nombre total d'opérateurs en bio a augmenté de 21%, pour atteindre 25 203 intervenants : 16 446 producteurs, 6 352 préparateurs, 2 233 distributeurs et 172 importateurs.Du côté des producteurs, jamais une aussi forte hausse du nombre d'exploitations bio n'avait été enregistrée en France. En 2009, plus de 300 exploitations se sont engagées en bio en moyenne chaque mois. Fin 2009, on comptait ainsi 16 446 exploitations agricoles bio, +23,7% par rapport à 2008, et 677 513 hectares de terres conduites en bio (+16% vs 2008)

2° : Economie sociale et solidaire : Les entreprises adaptées s'inscrivent bel et bien dans l'économie sociale et solidaire. C'est le sens du récent communiqué de l'Unea (Union nationale des entreprises adaptées), dans lequel elles plaident pour un humanisme productif. Ces 650 entreprises à dimension sociale vivent en moyenne à 70 % de leurs chiffres d'affaires et à 30 % de financements publics...Selon Jean-Denis Martin, président de l'Unea, « le succès d'une entreprise adaptée se manifeste quand elle parvient à concilier cette dualité entre l'économique et le social.
Nous ne nous positionnons pas sur l'idée de rentabilité à outrance. Il existe des entreprises traditionnelles qui défendent également ce point de vue, mais ce n'est pas le modèle le plus courant. Or, ne pas prendre en compte la dimension humaine dans le management ne peut mener qu'à des conflits. Peu d'écoles enseignent cela aujourd'hui. Il est assez rare qu'une entreprise adaptée dégage de grosses marges. Mais lorsque cela arrive, le surplus est investi dans la structure ou dans l'emploi pérenne. Cela correspond à la fibre sociale de notre entrepreneuriat ».

3° : Economie solidaire à Lille : Dans le cadre de son plan pluriannuel « Lealille » (Liberté d'Entreprendre Autrement), la ville de Lille a créé une « Ressourcerie » qui ouvre ces portes à la mi-juin. Son objectif est d'éviter la destruction d'objets réutilisables, de créer une activité de réparation et de revente de ces objets mais également des emplois. 30 tonnes d'objets ont déjà été collectés

4° : Emploi en zone rurale : Face aux assauts de la désertification économique, la municipalité de Pionsat se bat pour la création d'emplois (réhabilitation de la maison de retraite, relance du commerce local, implantation d'un supermarché, d'un Centre éducatif fermé…). Les premiers résultats sont là. Le secret : une mobilisation générale des élus, des fonctionnaires, des bénévoles, autour de projets partagés. TÉl. : 04 73 52 11 24

5° : Insertion sociale : La ville de Bègles conditionne depuis six ans l'obtention des marchés de travaux et de

services de la ville, au respect d'un volet insertion sociale en faveur des demandeurs d'emplois de son territoire. Comment ? Soit par embauches directes, soit en sous-traitant une partie à une entreprise d'insertion, soit en faisant appel aux services d'entreprises, d'associations ou de groupements pour l'insertion et la qualification

6° : Maison de l'emploi : La Maison de l'emploi Ouest Provence a été retenue pour engager une réflexion sur les métiers de la croissance verte. Du vert partout. Oui, l'avenir, c'est l'environnement, claironnent entreprises, dirigeants et responsables politiques. Oui mais quel avenir? Et comment le construire durablement et sereinement pour que tout le monde en profite? Avant de se lancer à corps perdus dans cette voie des énergies renouvelables, il faut identifier les métiers du bâtiment émergents ou en mutation en raison des lois issues du Grenelle de l'environnement. Il est aussi important de bien évaluer les besoins en recrutement et de définir les formations idoines. Un chantier dans lequel s'est engagé la Maison de l'emploi Ouest Provence. La structure intercommunale s'est engagée dans une démarche de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences. Une expérimentation menée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable, à laquelle ont adhéré 30 Maisons de l'emploi au niveau national, dont une seule en Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle d'Ouest Provence, présidée par Jean-Pierre Moulard.

7° : Plan régional pour l'Economie Sociale et solidaire : Poitou-Charentes compte plus de 75 mutuelles, 400 coopératives et 800 associations. Ces groupements constituent le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont le dynamisme en fait l'un des premiers employeurs de la région et qui porte des valeurs humaines et alternatives aux modèles économiques classiques.
Le Conseil régional a adopté le 13 décembre 2010 un Plan de développement de ce secteur prioritaire pour Poitou-Charentes. Ce plan est issu de propositions formulées en novembre dernier lors des 1ères rencontres de l'ESS en Poitou-Charentes. Il comporte un volet « Développement et sécurisation de l'emploi » dans lequel sont prévus la construction de parcours qualifiants, le développement des groupements d'employeurs, la mutualisation des commandes publiques disposant de clauses sociales d'insertion, la coopération entre le secteur classique et l'ESS, la création d'un Pôle territorial de coopération économique et soutien à la reprise de coopératives (Bourse Régionale coopérative).

8° : Midi Pyrénées : Sept chefs d'entreprises midi-pyrénéens viennent de fonder l'association « SOL, les entrepreneurs de la Planète » dont l'ambition est de défendre des valeurs éco-responsables pour valoriser le territoire et y maintenir l'activité et l'emploi d'une manière durable. L'association « SOL, les entrepreneurs de la Planète » est née en Midi-Pyrénées d'une rencontre de chefs d'entreprises. Ils prônent des valeurs communes en terme de développement et d'emploi durables, qu'ils veulent défendre d'une manière militante. Les adhérents, qui s'engagent à respecter la charte, entendent valoriser et protéger les ressources humaines et naturelles locales. « Notre volonté est de faire du business d'une manière responsable, explique le président Jean-Pierre Loustau, président de SOL et directeur général de TBC. L'association souhaite créer un label de référence et espère devenir, en générant un réservoir d'idées et un recueil de bonnes pratiques, un acteur incontournable en capacité de peser sur la politique de développement du territoire.« SOL n'est pas un lobby, un réseau social, un club, un groupe de pression ou un parti politique, et un peu tout ça en même temps, insiste Jean-Christophe Giesbert, directeur de Giesbert&Associés. SOL est une tribu, très attachée à son indépendance. » L'association a ciblé près de 500 entreprises sur la région, une vingtaine s'étant déjà déclarées partantes. « Nous espérons atteindre 50 adhérents d'ici juillet et une centaine à l'automne », annonce Jean-Pierre Loustau. Le premier grand rendez-vous de l'association pourrait être l'organisation avant la fin 2010 des Premières assises de la nouvelle économie en Midi-Pyrénées. « Notre volonté est de remettre l'économie au service de l'homme », conclut Cédric Cabanes, le vice-président de SOL.

Sites web :

- http://asso.nordnet.fr
- http://ecoemploi.ejenvie.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.afite.org
- http://www.agrojob.com
- http://www.apste.com
- http://www.areneidf.org
- http://www.autourdubio.fr
- http://www.brgm.fr
- http://www.bruit.fr
- http://www.civam.org
- http://www.educ-envir.org
- http://www.ejenvie.org
- http://www.emploi-environnement.com
- http://www.ifen.fr
- http://www.ifremer.fr
- http://www.jobfilierebois.com
- http://www.lelabo-ess.org
- http://www.medair.org
- http://www.notre-planete.info
- http://www.reseau-tee.net
- http://www.territorial.fr
- http://www.vedura.fr

	**Empreinte écologique** L'empreinte écologique est un outil scientifique qui mesure la surface dont nous avons besoin, en tant qu'être humain, pour assurer notre mode de vie. • Un Français a besoin d'un peu plus de 5 hectares • Un Américain besoin de 10 hectares • Un Chinois a besoin d'1,5 hectares • Un Malien –et c'est le cas de toute l'Afrique, a besoin de 0,5 hectare, soit 10 fois moins qu'un Français. La planète offre un peu moins de 2 hectares à chacun d'entre nous pour vivre. **Thierry Thouvenot**

L'empreinte écologique comptabilise la demande exercée par les hommes envers les "services écologiques" fournis par la nature. Plus précisément, elle mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d´eau nécessaires pour produire les ressources qu´un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur. Cette surface est exprimée en hectares globaux (hag), c´est-à-dire en hectares ayant une productivité égale à la productivité moyenne1.

L´empreinte écologique s´efforce ainsi de répondre à une question scientifique précise, et non à tous les aspects de la durabilité, ni à toutes les préoccupations environnementales. Elle analyse la situation sous cet angle particulier, en partant de l'hypothèse que la capacité de régénération de la Terre pourrait être le facteur limitant pour l´économie humaine si elle continue à surexploiter ce que la biosphère est capable de renouveler2.

Le système comptable de l´empreinte écologique permet de comparer l´empreinte d´une population par rapport à la surface bioproductive locale ou planétaire estimée disponible. La métaphore souvent utilisée pour exprimer le résultat est de calculer quel serait le nombre de planètes nécessaires si le mode de vie et de consommation de telle ou telle population était appliqué à l´ensemble de la population mondiale.

Cette « surface » métaphorique est virtuelle, mais elle traduit une réalité très concrète. Chacun comprend intuitivement que dans un monde fini où la population croît, plus cette « empreinte » est large, plus on s'éloigne de l'idéal de soutenabilité et de durabilité du développement (autrement dit, métaphoriquement, plus l'entité est "lourde", plus son empreinte sera profonde et moins réversible sur la planète, surtout si la surface dont elle dispose est petite).

Être en dépassement écologique signifie que l´on déprécie du capital naturel (en puisant dans les stocks plutôt que dans le surplus généré annuellement) et/ou que l´on accumule des déchets dans l´environnement (en émettant plus de déchets que ce que la nature peut assimiler annuellement). L'empreinte écologique peut aussi être utilisée pour donner une mesure des impacts d'activités de production comme l'élevage ou l'extraction d'or ou d'objets tels qu'une voiture, un ordinateur ou un téléphone portable

Bons exemples :

1° : Aides financières pour réduire notre empreinte énergétique : Socoda lance son guide permettant de faire un bilan sur les diverses aides financières possibles afin d'améliorer son habitat tout en respectant les principes du développement durable. Destiné aux professionnels, il leur détaille en 4 points essentiels les aides financières, les aides pour les personnes âgées ou handicapées, les aides pour l'habitat collectif et les équipements visés

2° : Diminuer l'empreinte écologique de ses achats quotidiens : Les habitudes de consommation des Français s'accordent peu avec les enjeux écologiques actuels. Apprendre à consommer autrement est pourtant indispensable pour diminuer l'empreinte écologique de nos achats. Voici quelques réflexes simples à adopter pour un panier à provision plus léger et malin.

3° : Identifier le superflu lorsque l'on fait ses courses peut contribuer à diminuer l'empreinte écologique du mode de consommation des Français. Se demander si l'on a vraiment besoin de tel produit permet d'alléger son caddie.
Il est impératif de se détacher des messages publicitaires qui incitent à la consommation sous toutes ses formes. Promotions, cartes de fidélité... Mieux vaut ne pas s'y intéresser pour diminuer l'empreinte écologique de ses achats. Cela passe en effet par moins acheter sans réfléchir.
Il y a parfois d'autres solutions que de remplacer systématiquement un bien par un autre. Pourquoi ne pas faire ressemeler une paire de chaussures plutôt que d'en racheter une ' Lorsque cela vaut le coup, une réparation peut éviter un achat pas toujours nécessaire.
Diminuer l'empreinte écologique de ses achats, c'est aussi traquer ceux qui répondent à un besoin ponctuel. En effet, ils ne sont pas toujours utiles : la plupart des Français utilisent en moyenne une heure par an leur perceuse. Mieux vaut alors s'en faire prêter une occasionnellement que de l'acheter.
Choisir des produits durables est également essentiel pour diminuer l'empreinte écologique de ses achats. Pour ce faire, lire attentivement les étiquettes, préférer les produits à base d'énergies renouvelables est indispensable. On recommande aussi la sélection de biens qui ont nécessité peu de traitements chimiques et surtout peu de transport.
D'autres gestes élémentaires comme privilégier les objets réutilisables ou rechargeables et délaisser le jetable permettent aussi de mieux consommer. De manière plus générale, opter pour l'investissement de qualité pour un usage durable en calculant à long terme est fondamental aujourd'hui.

4° : Au niveau mondial : Les mesures qui permettraient de diminuer l'empreinte écologique mondiale sont la préservation de la biodiversité, la diminution de la population mondiale, la diminution de la consommation et la meilleure gestion des ressources naturelles.Quelques pistes pour essayer de réduire son empreinte environnementale à titre individuel :

- Cuisiner plutôt que d'acheter des plats préparés
- Utiliser moins d'eau dans la douche.
- Manger moins de viande ou encore devenir végétarien
- Manger des produits locaux et de saison
- Privilégier les transports en commun, le covoiturage, la marche et le vélo pour se déplacer
- Diminuer les voyages en avion, en particulier les longs trajets en avion pour des courts séjours
- Réduire l'utilisation de la voiture, par exemple pour les petits trajets
- Choisir une voiture qui consomme peu de carburant et bien l'entretenir
- Utiliser des énergies renouvelables
- Choisir un logement dont la taille corresponde au nombre d'occupants
- Bien isoler son logement
- Économiser l'eau et l'énergie
- Refuser le gaspillage sous toutes ses formes
- Consommer "durable" : éviter d'acheter des produits inutiles, jetables ou polluants. S'intéresser à l'agriculture biologique, aux écolabels, aux produits de seconde main et aux produits fabriqués localement.

Sites web :

- http://biosphere.ouvaton.org
- http://www.24pm.fr
- http://www.adequations.org
- http://www.agir21.org
- http://www.eco-life.fr
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.etopia.be

- http://www.infosdelaplanete.org
- http://www.passerelleco.info
- http://www.techno-science.net

	**Energie** Selon le “Rapport WWF - Planète Vivante 2004”, les fourchettes des empreintes des différentes technologies énergétiques sont les suivantes : (en hectares globaux / MW) Eolien : 0 - 3 Solaire thermique : 0 - 8 Solaire photovoltaïque: 0 - 16 Biocarburants : 100 – 1000 Biomasse : 100 – 300 Comustibles fossiles: 475 - 800

Les objections : « Le pétrole, quand y'en a plus, y'en a encore ! »

En effet, on découvre encore des gisements de pétrole (en 2008, au large de São Paulo, au Brésil ; en 2009, au large des côtes de Sierra Leone ; en juin 2010, dans le nord de l'Afghanistan). Mais ces gisements sont plus difficiles à exploiter compte tenu des données géographiques ou politiques (voir la catastrophe de 2010 au large de la Floride). Le coût d'extraction sera de plus en plus élevé. Le pétrole, il y en a effectivement encore, mais le pétrole abondant et bon marché, il n'y en aura plus. La production commence à stagner dans de nombreuses régions pétrolifères ; d' autres ont déjà amorcé leur déclin. Elle est de 87 millions de barils par jour (Mb/j) en 2011 et devrait tomber à seulement 80 Mb/j en 2015, selon Glen Sweetnam, principal expert officiel du marché pétrolier au sein de l'administration Obama.

Plusieurs organismes dont l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) estiment la quantité de pétrole encore disponible entre 1 100 et 1 400 milliards de barils (soit 45 Mb/j en 2050, alors qu'on s'attend à ce que la demande ait doublé d'ici là, compte tenu de l'augmentation de la population mondiale : 4 milliards de personnes supplémentaires attendues pour 2100, et du développement économique de certains pays comme la Chine et l'Inde). Ainsi, même d'importantes découvertes ne permettront de couvrir qu'une infime partie de nos besoins.
http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/03/23/washington-envisage-un-declin-de-laproduction-de-petrole-mondiale-a-partir-de-2011

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

La consommation de l'énergie , dans le monde, ne cesse d'augmenter malgré les recherches incessantes en efficacité énergétique. La part des combustibles fossiles dans la consommation des énergies a peu évolué depuis le milieu des années 90.

Problèmes

- Une consommation énergétique en constante augmentation
- Dégradation de l'environnement
- Précarité de l'approvisionnement en énergie et fluctuation des cours
- Les perturbations et les incertitudes créées par le terrorisme, les émeutes sociales et les catastrophes naturelles.

Objectifs

- Une production et une consommation d'énergie plus efficaces
- Des technologies respectueuses de l'environnement
- Un choix et un approvisionnement énergétiques plus diversifiés
- La vulnérabilité peut être réduite si les infrastructures d'énergie sont plus sûres (oléoducs, raffineries, réseaux d'électricité) et les secours d'urgence mieux préparés
- Des niveaux suffisamment élevés en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme
- Une fiabilité et une disponibilité de l'énergie à long terme à des prix raisonnables
- Un accès fiable aux ressources pour les producteurs, les marchés et les consommateurs afin de justifier les investissements futurs.

Priorités politiques

- Stimuler l'innovation technologique dans les domaines de l'efficacité énergétique et dans les énergies à faible émission de carbone
- Encourager un changement radical du comportement à l'égard d'économies drastiques en énergies
- Réduire les crédits alloués gratuitement, englober plus de secteurs dans le système d'échanges de droits

d’émission de l’UE, et étendre les Projets de CCNUCC dans le cadre du Mécanisme du développement propre
- Favoriser les partenariats entre les pays producteurs d’énergie et les pays consommateurs d’énergie de sorte que les sources et les itinéraires d’approvisionnement soient diversifiés et que des procédures soient approuvées en vue de partager les réserves d’urgence stratégiques.

En France, le troisième chantier post Grenelle de l'Environnement, consacré à l’énergie, poursuit l’objectif de réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures concernent la généralisation de l’affichage des performances énergie-carbone, le maintien de la France au premier rang des pays européens producteurs d’énergies renouvelables, le développement de nouveaux carburants issus de végétaux.

- Réduire la consommation énergétique et prévenir les émissions de gaz à effet de serre
- Instaurer, au niveau régional, des schémas du climat, de l’air et de l’énergie. Le but est de définir les orientations pour atténuer les effets du changement climatique et s’y adapter, de valoriser le potentiel régional d’énergies renouvelables, de développer l’efficacité énergétique et de préserver la qualité de l’air.
- Obliger les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants à établir, d’ici le 31 décembre 2012, un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Obliger les collectivités de plus de 50 000 habitants à adopter un plan énergie-climat pour le 31 décembre 2012.
- Encadrer les opérations de recherche de sites de stockage géologique de dioxyde de carbone.
- Étendre les obligations d’économies d’énergie aux entreprises qui mettent à la consommation des carburants pour automobiles.
- Généraliser l’installation de compteurs individuels d’énergie dans les immeubles alimentés par des chaufferies collectives ou des réseaux de chaleur.
- Favorise rle développement
- Encourager les réseaux de chaleur d’origine renouvelable et de récupération.
- Mutualiser les frais de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables.
- Créer des schémas régionaux éoliens permettant d’organiser la mise en place des zones de développement de l’éolien.
- Simplifier les procédures administratives concernant l’éolien en mer.
- Autoriser toute personne morale à installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments et à vendre l’électricité produite en bénéficiant du tarif d’achat.
- Développer une hydroélectricité durable, plus performante en termes énergétiques et exemplaire en matière d’insertion environnementale.
- Instaurer un schéma régional de raccordement au réseau d’énergies renouvelables (afin d’accélérer le raccordement des sources d’énergies renouvelables au réseau national d’électricité).

Les articles de la Loi Grenelle 2 faisant référence à l'énergie

Art.1. I.1 : Le maître d’ouvrage doit attester de la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie ainsi que de la prise en compte de la réglementation thermique.

Art. 4 : Le permis de construire ne peut s’opposer pour la construction à l’utilisation de matériaux renouvelables, de procédés réduisant l’émission de gaz à effet de serre, à l’installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou à la production d’énergie renouvelable correspondant aux besoins des occupants de l’immeuble, sauf zonages particuliers.

Art. 6, 9 et 10 : Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d’urbanisme (PLU) et cartes communales devront fixer des objectifs en matière de développement durable comme la diminution des obligations de déplacement, la réduction de la consommation d’espace, l’amélioration des performances énergétiques des constructions et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils pourront imposer une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité de transports collectifs, déterminer des secteurs dans lesquels

l'urbanisation sera conditionnée au respect de critères de qualité renforcés en matière de performances énergétiques et environnementales des constructions, d'infrastructures de transport, de réseaux de communications électroniques.

Art. 7.2 : Dans les immeubles équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, ayant fait réaliser un DPE ou un audit énergétique, le syndic inscrira à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires qui suivra la question d'un plan de travaux d'économies d'énergie ou d'un contrat de performance énergétique . Avant que l'assemblée générale ne vote la conclusion d'un tel contrat, le syndic procède à une mise en concurrence de plusieurs prestataires.

Art.11 : Les plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées comprennent des mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique. Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Bons exemples :

1° : Les régions d'Europe investissent dans un avenir énergétique efficace : La 2e Journée de l'Energie des régions d'Europe [12 Avr 2011] a été un événement unique en son genre à Bruxelles et une date clé du calendrier de l'énergie en Europe. Cette conférence de deux jours était co-organisée par l'ARE et GE Energy, et marque une étape importante du renouvellement des politiques énergétiques régionales. Organisé par le Land allemand du Bade-Wurtemberg, l'événement accueille les décideurs régionaux et les experts européens de l'énergie sous le thème cette année de l'investissement dans l'énergie durable : les Régions, moteurs de croissance et d'innovation. Ils ont examiné ensemble les investissements dans l'énergie d'un point de vue européen et régional et formuleront des recommandations politiques, souligneront l'importance des acteurs régionaux et présenteront des exemples de bonnes pratiques tirées des régions de toute l'Europe.

La Journée de l'Energie des régions d'Europe démontre le succès à la fois de l'action territoriale et de la coopération des secteurs public et privé face à une crise énergétique sans précédent. Alors que les pays ne parviennent pas à relever ces défis, les régions, agissant côte à côte avec le secteur industriel, les relèvent avec brio. Des clusters d'énergie éolienne offshore dans le sud du Danemark, des systèmes novateurs de récupération de la chaleur dans le Hampshire (Royaume-Uni) et des voitures électriques aux Açores (Portugal) aux mesures d'efficacité énergétique mises en place dans les PME de Bade-Wurtemberg (Allemagne) en passant par les actions concrètes de gestion de l'énergie menées par l'agence régionale de l'énergie de Maramures (Roumanie), la Journée de l'énergie des Régions d'Europe dévoile ces exemples étonnants et véritablement innovants de tous les coins d'Europe et met en lumière la créativité régionale dans la stimulation des concepts de l'énergie verte. Quand il s'agit de promouvoir une croissance intelligente et de passer des promesses aux actes, il est indéniable que l'Europe ferait bien de s'inspirer des régions.

2° : Aide aux travaux d'économie d'énergie dite aide de solidarité écologique : L'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (Fart) vient d'être publié au Journal officiel du 8 septembre. Abondé par 500 millions d'euros dans le cadre du grand emprunt, ce fonds doit permettre, en complément des aides habituelles de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) de lutter contre la précarité énergétique. Conformément à la convention Etat-Anah du 14 juillet 2010 (voir notre article ci-contre du 21 juillet 2010), ces aides seront gérées et distribuées par l'Anah avec pour objectif de traiter en 7 ans "300.000 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes en leur permettant une économie d'énergie en moyenne de 30%". Si la convention fixait les grandes lignes du programme, et en particulier que l'octroi des aides soit subordonné à la conclusion d'accords locaux avec les collectivités territoriales -, le règlement du 6 septembre précise les conditions d'emploi de ces subventions, ainsi que les modalités concrètes d'attribution et de paiement. Deux types d'aides sont prévus : les aides aux travaux et les aides à l'ingénierie.

Sera distribuée tout d'abord une aide aux travaux d'économie d'énergie dite aide de solidarité écologique (ASE). Cette subvention délivrée uniquement aux propriétaires occupants modestes (plafonds de ressources fixés par l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié) est une aide forfaitaire, octroyée en complément d'une aide classique de l'Anah. Seuls les travaux sur des logements de plus de 10 ans et permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique sont éligibles. Le montant de l'ASE est fixé à 1.100 euros mais il pourra atteindre 1.600 euros en cas d'aide conjointe d'une collectivité. Trois conditions sont à respecter : la conclusion d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, la réalisation des travaux par un opérateur (interdiction pour les particuliers de les faire eux-mêmes), et la réalisation d'une évaluation du gain énergétique lié aux travaux

3° : Journées de l'Energie Positive : 2009 marque le lancement des Journées de l'Energie Positive en Aquitaine. Initiée par l'ADEME Aquitaine, cette première édition de journées de sensibilisation et de conseils du grand-public vers un habitat économe, confortable et durable s'est révélée un franc succès. Sur les quatre journées de programme, près de 400 visiteurs ont fréquenté les conférences, débat, visites de site et stands d'information. Ce sont la filière solaire et les constructions en label BBC qui ont remporté le plus d'affluence. Les énergies renouvelables demeurent une préoccupation majeure au sein de foyers aquitains. Les journées de l'Energie Positive 2009 l'ont confirmé puisque majoritairement, la recherche d'information s'est tournée autour des motivations écologiques telles que des informations techniques et de solutions existantes sur des matériaux écologiques et des aides financières. Plus de 50 % des visiteurs sont tournés soit vers l'amélioration de leur habitat et/ou l'installation d'appareils utilisant des énergies renouvelables soit vers le changement de leur système de chauffage.
Ce qui se révèle très positif est le passage à l 'acte des intéressés : 41 % ont été conforté dans leur démarche grâce aux informations recueillies et 71% comptent concrétiser leur projet de travaux et près de 50 % estiment avoir les informations nécessaires.

4° : Chauffage des bâtiments municipaux : En 2009, alors que le contrat de maintenance du chauffage des bâtiments municipaux et communautaires arrivait à échéance, la ville et communauté d'agglomération de Montluçon a souhaité marquer son engagement en faveur du développement durable en souscrivant, pour la 1ère fois en Auvergne, un contrat de performance énergétique.
Par ce contrat, qui va plus loin que les prescriptions du Grenelle de l'Environnement, l'opérateur s'engage non seulement à réduire très sensiblement la consommation énergétique, mais également à améliorer les performances des bâtiments pour éviter les déperditions, à travers des investissements conséquents en termes d'isolation, de choix des systèmes de chauffage ou des énergies, y compris renouvelables.
Signé en janvier 2010 pour une durée de 10 ans avec Dalkia, filiale de Veolia Environnement et EDF, le CPE a ainsi entraîné, sur 94 sites montluçonnais, plus de 170 actions d'amélioration telles que l'installation de chaudières à condensation, de pompes à chaleur, le raccordement de gymnases au réseau de chaleur, le recours à l'énergie bois pour certains groupes scolaires, à l'énergie solaire pour les cuisines centrales, le changement des portes et fenêtres et le raccordement de 69 sites à un équipement de gestion technique centralisée.
Enfin, parce que le développement durable passe également par une maîtrise des coûts, le CPE permettra de réaliser une économie d'énergie de 16,45 % pour la Ville, et de 26,47 % pour la Communauté d'Agglomération.

5° : Compteurs électriques : En 2020, on s'attend à ce que 80% des compteurs électriques soient intelligents"...Des objectifs précis ont été établis par la Commission Européenne pour moderniser l'ensemble de son système énergétique de façon à parvenir d'ici à 2020 à ce que 20% de l'énergie produite soit propre, que la croissance en besoin énergétique baisse de 20% et que les émissions de carbone baissent également de 20%. L'objectif de cette modernisation passe notamment par la mise en place de compteurs énergétiques, d'algorithmes et d'équipements réseaux intelligents basés sur les technologies M2M. Une directive européenne a pour objectif d'atteindre 80% de compteurs intelligents en 2020. Mais chaque pays devra analyser si c'est opportun pour lui de s'y conformer. En France, le Commissariat de la Régulation Energétique a recommandé à EDF un projet en deux étapes, sur trois ans, portant sur le déploiement de 300 000 compteurs intelligents. Nous n'en sommes qu'au début. Aujourd'hui, il y a déjà pas mal d'entreprises équipés en compteurs électriques de type AMR permettant une lecture automatique des

données de façon unidirectionnelle, pour permettre par exemple à un agent EDF de relever les informations de consommation. A terme, ce sont tous les appareils domestiques d'une maison qui seront connectés à une energy box pour contrôler la consommation énergétique d'une famille.

6° : Guide du contrat de performance énergétique : Le Commissariat Général au Développement Durable vient d'éditer un guide du contrat de performance énergétique (CPE) afin d'accompagner et éclairer les acteurs publics qui souhaiteraient s'appuyer sur des contrats de performance énergétiques pour contribuer aux objectifs d'économie d'énergie et, partant, de réduction des gaz à effet de serre fixés par le Grenelle de l'Environnement. Les premières expérimentations en la matière, que l'État envisage de lancer courant 2010 pour ses propres bâtiments, constitueront un socle d'enseignements sur les conditions de mise en oeuvre opérationnelle de ces nouvelles formes de contractualisation.Sur la base de ce retour d'expériences, ce guide pourra le cas échéant faire l'objet d'une révision et d'un enrichissement afin d'illustrer par des exemples concrets, tant au plan pratique que juridique, les principaux points qu'il aborde.Téléchargez le guide du contrat de performance énergétique

7° : Récupérer de l'énergie sur les ampoules : Le système MERS pour "Magnetic Energy Recovery Switch" est très prometteur pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage. L'éclairage représente environ 20 % de la consommation totale d'électricité d'un foyer. Ce système arrive en effet à récupérer et recycler les pertes par magnétisme qui se produisent lorsqu'un courant électrique circule. Il va donc être maintenant possible d'optimiser la dépense énergétique des ampoules. Ce processus est actuellement en essai auprès de la Navy américaine qui s'est engagée d'avoir au moins 40 % de sa consommation énergétique réalisée par des sources alternatives. Sur des ampoules économiques allumées en permanence, on arrive à économiser 39 % d'énergie pour un éclairage donné.

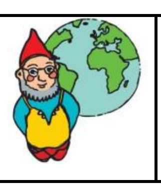
8° : Territoire à énergie positive : Un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Ce modèle n'est pas théorique : plusieurs territoires européens ont déjà atteint cet objectif. En France, de nombreux acteurs se mettent en mouvement en faveur de cette transition énergétique : ils souhaitent maintenant se constituer en réseau pour accélérer et renforcer leur démarche. Le réseau des territoires à énergie positive rassemble de manière informelle des acteurs du monde rural au croisement des thématiques de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement. Il est composé de 3 collèges : porteurs de projet, collectivités locales et structures de soutien.

L'objectif du réseau est de faciliter, à travers des échanges entre ses membres, la mise en route de politiques énergétiques globales dans les territoires ruraux et de participer à l'enrichissement mutuel des connaissances et compétences des différents acteurs, issus de cultures variées. Les membres du réseau partagent des objectifs communs : autonomie énergétique, développement local, résilience du territoire, gestion économe, solidaire et de long terme des ressources, préservation de l'environnement, cohésion territoriale

Sites web :

- http://www.atee.fr
- http://www.des-solutions-pour-chacun.be
- http://www.developpementdurable.com
- http://www.economiedenergie.fr
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enerdata.fr
- http://www.enerdev.org
- http://www.energie-info.fr
- http://www.energie-plus.com
- http://www.famille-ecolo.com

- http://www.fondem.org
- http://www.greenetvert.fr
- http://www.greenpeace.org
- http://www.iea.org
- http://www.ieer.org
- http://www.jxj.com
- http://www.micro-energies.qc.ca
- http://www.negawatt.org
- http://www.pcet-ademe.fr
- http://www.pile-a-combustible.com/
- http://www.rac-f.org
- http://www.riaed.net
- http://www.sequovia.com
- http://www.sustenergy.org
- http://www.techno-science.net
- http://www.terramater.fr
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.worldenergy.org



Energies renouvelables

La production de chaleur d'origine renouvelable provient principalement du bois et des déchets de bois (84 %), des déchets urbains (7 %), des biocarburants (3 %) et des pompes à chaleur (3 %), la part résiduelle provenant du solaire thermique, de la géothermie et du biogaz

Les objections : « C'est trop tard, il fallait le faire avant »

Il est vrai que le réchauffement induit par l'homme depuis la révolution industrielle se produira de toute façon, mais nous pouvons jouer sur deux éléments : la rapidité avec laquelle nous arriverons à diminuer nos émissions et le volume de réduction de ces émissions. Les conséquences seront dans un cas (optimiste) gérables humainement ou, dans l'autre cas (pessimiste), très difficiles à contrer. Par ailleurs, plus nous attendons, plus nous serons confrontés à des problèmes graves sans avoir les moyens énergétiques d'y faire face (recherche insuffisante sur les nouvelles énergies et pas d'économies de ressources).

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Europe : La France qui n'est qu'à 17% d'énergie renouvelable doit faire davantage. L'objectif fixé par l'Europe est 20%. Le développement des énergies renouvelables est un des éléments importants de la politique énergétique de l'Union Européenne. Le livre blanc de 1997 fixe l'objectif de 12 % d'énergie renouvelable commercialisée pour l'Union en 2010. Par la suite, des directives sont venues préciser cet objectif :

- La directive électricité renouvelable (2001) fixe l'objectif indicatif de 21 % d'électricité renouvelable dans la consommation brute de l'Union en 2020.
- La directive biocarburant (2003) donne des objectifs indicatifs de 5,75 % de substitution par les biocarburants pour 2010.
- La Commission étudie actuellement la possibilité d'une directive chaleur renouvelable.

Les différents pays de l'Union ont donc mis en place des politiques plus ou moins volontaristes en matière d'énergies renouvelables en associant des mesures économiques, légales et sociales.

Les nombreux avantages des sources d'énergie renouvelables, par leurs effets sur le changement climatique, la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur utilité économique à long terme, sont largement reconnus.

L'analyse effectuée par la Commission montre que la réalisation de nos objectifs en matière d'énergies renouvelables aura les conséquences suivantes:

- Réduction des émissions de CO_2 à raison de 600 à 900 millions de tonnes par an, ralentissement du changement climatique et invitation lancée aux autres pays à faire de même;

- Réduction de la consommation de combustibles fossiles à raison de 200 à 300 millions de tonnes par an, dont la plus grande partie est constituée d'importations, et renforcement de la sécurité d'approvisionnement en énergie pour les Européens;
- Relance des industries de haute technologie, nouvelles perspectives économiques et création d'emplois.

Le coût global de l'opération s'élèvera à environ 13 à 18 milliards d'euros par an. Toutefois, ces investissements permettront de modérer le prix des technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables, qui représenteront une part de plus en plus importante de notre approvisionnement en énergie dans l'avenir.

L'énergie renouvelable se justifie du point de vue économique

Compte tenu des prix des produits pétroliers que l'on connaît actuellement, les énergies renouvelables apparaissent de plus en plus comme une solution de rechange économiquement viable. Le déploiement accru des sources d'énergie renouvelables devrait nous permettre d'escompter une baisse de leur coût au fil du temps, comme cela s'est produit avec les technologies de l'information. D'ailleurs, une baisse sensible des coûts a déjà été enregistrée au cours des dernières années.

L'année dernière, les investissements dans les sources d'énergie viables sur le plan environnemental ont augmenté de 43 % à l'échelon mondial. Les recettes commerciales de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, des biocarburants et des piles à combustible devraient augmenter pour atteindre environ 150 milliards d'euros d'ici à 2016, tandis que des niveaux record d'investissement dans l'éolien, le solaire et les biocarburants témoignent d'une maturité technologique et reflètent le développement des mesures d'incitation et une confiance accrue de la part des investisseurs.

La poursuite et l'intensification du déploiement assureront la continuité de ce processus. En revanche, le coût des combustibles fossiles, du pétrole notamment, ne cesse d'augmenter depuis 1998. La logique à l'œuvre est claire: les prix des énergies renouvelables baissent tandis que les prix de l'énergie provenant de combustibles fossiles augmentent.

L'utilisation de sources d'énergie renouvelables favorise également l'emploi au niveau local et régional. Le secteur de l'énergie renouvelable dans l'UE représente un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros et emploie environ 350 000 personnes. Les possibilités d'emploi sont nombreuses, tant dans l'industrie manufacturière de haute technologie (composants photovoltaïques) que dans le secteur de l'entretien des centrales éoliennes ou dans le domaine de la biomasse agricole.

Les politiques volontaristes de l'UE en matière d'énergies renouvelables constituent une chance pour l'industrie. Accélérer la transition vers une économie à faible intensité carbonique permet un ajustement moins radical et moins brutal. Des économies seront réalisées sur les importations de combustibles fossiles, tandis qu'une plus grande diversité des sources d'énergie assure à l'Union européenne une meilleure protection contre les chocs extérieurs.

En France : Durant l'année 2010, le gouvernement a freiné le développement de l'énergie éolienne et de l'énergie photovoltaïque...La production d'électricité d'origine renouvelable est assurée à 94 % par l'hydraulique, 3,5 % par les déchets urbains et 1,9 % par le bois et déchets de bois, la part résiduelle provenant de l'éolien et du biogaz. La production de chaleur d'origine renouvelable provient principalement du bois et des déchets de bois (84 %), des déchets urbains (7 %), des biocarburants (3 %) et des pompes à chaleur (3 %), la part résiduelle provenant du solaire thermique, de la géothermie et du biogaz

La première énergie renouvelable est quand même l'hydraulique, ce qui représente pour nous un avantage tout à fait considérable. Nous sommes donc aujourd'hui entre 15 et 16 %, plus près de 16 %, en énergies renouvelables et

l'objectif est de 21 %. Il est vrai que nous n'avons pas de marge de manoeuvre : les 5 % qui restent à construire sont des énergies hors hydraulique, car il n'y a plus de possibilités en matière d'hydraulique. Cela veut donc dire des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire... Sachez que nous nous donnons aujourd'hui les moyens d'atteindre cet objectif. La loi d'orientation sur les énergies, dont je parlais en liaison avec le plan climat que le gouvernement a adopté, doit nous permettre d'y parvenir, car les crédits d'impôts concernés ne sont pas négligeables.

Energies renouvelables et nucléaire : EDF doit investir dans un parc nucléaire vieillissant, les chantiers du futur EPR et le centre de stockage de déchets à Bure s'avèrent beaucoup plus onéreux que prévu. Alors que le géant de l'électricité française reconnait lui-même que les prix de l'électricité en France sont sous-estimés, France Nature Environnement analyse les coûts réels de l'énergie nucléaire. Avec sa demande de forte augmentation des tarifs d'électricité en France, EDF admet implicitement que les prix actuels de l'électricité sont en dessous de ses coûts réels. C'est une première. Le mythe de l'électricité nucléaire pas chère s'écroule et illustre la vulnérabilité de notre système énergétique. La question qui se pose désormais est : quel est le coût réel du nucléaire ? Contrairement aux idées reçues l'énergie nucléaire coûte cher et pour calculer son vrai prix il faut prendre en compte tous ses coûts : recherche et développement, extraction et importation d'uranium, exploitation, entretien, transport par des lignes THT, déchets, sécurité, risques, le démantèlement, l'assurance

En ce qui concerne le marché de l'emploi, l'énergie nucléaire représenterait 100.000 emplois directs et indirects en France.

Pour comparaison : le photovoltaïque seul, c'est 25.000 emplois en France, alors qu'en Allemagne l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse représentaient 340.000 emplois en 2009. L'avance prise par l'Allemagne en termes de création d'emplois verts s'explique d'ailleurs en partie par le programme de sortie progressive du nucléaire qui a réorienté les investissements vers les solutions alternatives. Contrairement à cela, en France, l'énergie nucléaire concentre une grande partie des investissements, notamment publics, ce qui siphonne le potentiel des énergies renouvelables.

Bons exemples :

1° : Charges locatives réduites grâce aux énergies renouvelables : Le premier bailleur social d'Alsace souhaite généraliser les installations photovoltaïques et les équipements solaires thermiques dans son parc de logements. CUS habitat, bailleur social présent dans 17 communes de l'agglomération de Strasbourg, a mis en service fin septembre un ensemble de sept panneaux photovoltaïques implantés sur des façades du quartier de l'Esplanade. L'électricité produite sera revendue à Electricité de Strasbourgasbourg, la filiale locale d'EDF. Les recettes, estimées à 32.000 euros par an, serviront à financer des équipements moins gourmands en énergie dans les parties communes des immeubles.

L'originalité de l'opération, c'est que les locataires bénéficieront indirectement de ces investissements, dont les effets économiques seront répartis sur l'ensemble du parc locatif qui comprend 20.300 logements. Premier bailleur social en Alsace, avec 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009, CUS Habitat prévoit de dépenser 200.000 euros en ampoules à basse consommation et détecteurs de mouvement, dont il équipera les parties communes de tous ses immeubles.

Pour CUS Habitat, le déploiement du photovoltaïque ne constitue pas le premier engagement dans les énergies renouvelables. Depuis 2003, 6.000 logements ont déjà été équipés d'installations solaires thermiques. Vingt chauffagistes, en régie interne, sont chargés de leur entretien. « Sur un trois pièces, l'eau chaude solaire représente 100 euros d'économie par an », calcule Bernard Matter, directeur général de CUS Habitat. Toutes les constructions neuves 250 logements prévus en 2011 en seront systématiquement dotées. L'office HLM s'intéresse également à la rénovation BBC (bâtiment basse consommation), qu'il déploie dans des ensembles où le recours aux énergies

renouvelables n'est pas possible. Dans le quartier de la Musau, 536 logements datant des années 1970 sont en chantier. Une imposante isolation extérieure (18 centimètres de polystytrène) et une chasse impitoyable aux ponts thermiques (transmission de chaud ou froid depuis l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments) autorisera, cet hiver, une réduction par trois de leur consommation d'énergie

2° : Energies renouvelables et écoconstruction : un guide sur les nouveaux métiers : Le Journal des Energies Renouvelables a publié le nouveau guide 2011/2012 sur les formations dans les énergies renouvelables et l’écoconstruction. Orientation de ses études ou formation pour reconversion professionnelle ? Tous ceux qui sont intéressés par les nouveaux débouchés des énergies renouvelables ou de l’écoconstruction peuvent se procurer le guide publié par Le Journal des Energies Renouvelables. Il recense 437 formations dans ces secteurs, du CAP au master : « Du maçon spécialisé écoconstruction au master énergies renouvelables, en passant par la licence architecture basse consommation ou le brevet professionnel génie climatique, sans oublier les formations continues professionnelles : installateur dépanneur en énergies renouvelables, technicien en maîtrise des énergies, conseiller en énergies... ».

Avec 317 800 emplois dans le secteur de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables en 2009, la France voit ces offres d’embauche dans le domaine augmenter de 8,7 % par rapport à 2008, selon une étude de l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (Ademe). En revanche, l’emploi des métiers de l’environnement a peu progressé, avec une faible augmentation de 0,7 % en 2009.

Sur fond de crise économique, les formations dans le domaine des énergies renouvelables et de l’écoconstruction ont presque doublé en un an. L’Education nationale a lancé une nouvelle formation complémentaire de « technicien en énergies renouvelables » pour les élèves en bac professionnel axé électricité ou énergie climatique. Dans le guide, chaque étudiant ou professionnel souhaitant se former à ce secteur, que ce soit pour un CAP, un Bac professionnel, un Bac +2 ou Bac +3, un Bac +5 spécialisé ou généraliste, une formation continue courte ou longue, ou encore une formation dispensée par les industriels, pourra localiser les formations dispensées dans chaque département, sous forme de cartes, « de quoi trouver le bon cursus au plus près de chez soi ».

3° : Chauffage des maisons par le renouvelable : Les énergies renouvelables (EnR) sont en pleine progression dans le secteur du logement. En effet, afin de contribuer à la diminution par 6 des émissions de CO2 par m2 requise pour l'atteinte du « facteur 4 » à l'horizon 2050, elles sont progressivement introduites comme références dans les réglementations thermiques successives (2005 puis 2012). En 2009, le chauffage utilisant des énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïque, pompe à chaleur, bois) est choisi par 41 % des particuliers qui ont fait bâtir une maison. Le recours aux EnR pour le chauffage a progressé de 50 % entre 2006 et 2009 dans le logement neuf individuel.
Le facteur qui a le plus d'influence sur le choix d'un chauffage par EnR est le type de professionnel qui coordonne la construction de la maison. La proportion de maisons chauffées aux EnR est plus faible lorsqu'elles sont bâties par un constructeur que lorsque le particulier a recours à un autre type de professionnel (architecte, entrepreneur, artisans).
L'accès au chauffage par énergie renouvelable est conditionné par les moyens financiers du ménage qui construit. Il est en effet associé à des maisons de surface importante, sur des terrains de grande superficie et au prix relativement élevé. Il est plus fréquent chez les agriculteurs exploitants (57 % en 2009) et parmi les cadres supérieurs et professions intellectuelles (48 %).
La part des maisons neuves chauffées par énergie renouvelable en 2009 dépasse 45 % en Franche-Comté, Alsace, Rhône-Alpes, Auvergne, Lorraine et Provence – Alpes – Côte d'Azur.

4° : Energie solaire : D'après une récente étude de l'agence internationale de l'énergie (IEA), l'énergie solaire fournira en 2050 environ 10% de la production mondiale d'électricité. Pour arriver à un bilan aussi prometteur, l'IEA s'est basée sur une estimation de la croissance lié au développement de l'énergie solaire à concentration. Cette nouvelle technologie est différente des panneaux photovoltaiques classiques. Des miroirs concentrent l'énergie

solaire vers un tube contenant un fluide qui chauffe. La chaleur obtenue permet de former de la vapeur d'eau qui entraine une turbine couplée à un alternateur et de l´électricité est ainsi produite. Enorme avantage avec le solaire à concentration thermodynamique : la chaleur peut être stockée dans des sels fondus, et les centrales solaires peuvent ainsi produire de l'électricité la nuit. La centrale ANDASOL 1, Grenade, a ainsi une autonomie de 7 heures mais des projets en cours ont comme objectif une autonomie de 20 heures.. En France, de nombreux chercheurs se penchent actuellement sur le sujet avec à leur disposition le four solaire d'Odeillo, plus puissant appareil de ce type construit à ce jour (1 000 kW) et la centrale Thémis. Il s'agit en fait d'un centre de recherche et développement consacré à l'énergie solaire ainsi qu'une centrale solaire active produisant de l'électricité pour le réseau Électricité de France (EDF). Elle est située en Cerdagne à Targassonne dans les Pyrénées-Orientales.

5° : Haworth, industrie pionnière dans l'électricité 100 % verte : Le fabricant de meubles Haworth fait un pas de plus en direction du développement durable. Son site de production vendéen, basé à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), fonctionne désormais à partir d'électricité entièrement issue d'énergie renouvelable. Cet engagement prend la forme d'un contrat entre EDF et l'entreprise, signé aujourd'hui par François Brounais, le directeur général d'Haworth France. Si des collectivités territoriales ont déjà souscrit à ce type d'offres, Haworth est le premier industriel français à s'y rallier !
L'accord, valable pour un an, prévoit la fourniture de 2,6 MW d'électricité, principalement hydraulique. Le caractère renouvelable de l'énergie produite est garanti par des « Certificats Equilibre », délivrés à l'usine de Saint-Hilaire par l'organisme Observer. Cet engagement, qui entraîne un surcoût subsidiaire de 8 410 euros, soit moins d'1 % de la facture d'électricité de l'usine, complète la palette d'instruments durables dont l'usine s'est dotée ces dernières années : normes ISO 9001, ISO 14001 et PEFC. Si l'usine a diminué sa consommation énergétique de 24 % en 2009, son directeur industriel, Olivier Rocheron, ne préfère pas fixer d'objectif de réduction pour les années à venir, eu égard aux « aléas de fonctionnement propres à toute entreprise ».
Pas d'objectif quantifié mais des projets clairement orientés vers la sobriété énergétique. A l'agenda d'ici 2011 figurent notamment un système de récupération d'énergie calorifique visant à réduire la consommation de fioul et la mise en place de ballasts magnétiques pour l'éclairage.

6° : Pavillon des Energies : le développement durable par l'exemple : Bâtiment labellisé THPE , le Pavillon des Energies qui bénéficie d'une conception bioclimatique, est dédié à la démonstration de matériaux de construction sains et d'énergies renouvelables : chanvre, ouate de cellulose, bois, terre, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, chaudière bois, pile à combustible...
Bâtiment pilote en matière d'éco-construction et d'énergies renouvelables, le Pavillon des énergies de l'Ecosite du Fleurion, à quelques encablures de Saint-Lô, sera inauguré le 17 septembre prochain par le Président du Conseil général de la Manche, maître d'ouvrage du projet. Dans le cadre de sa charte de développement durable « Planète Manche », ce dernier s'est engagé dans un programme d'actions volontaristes en matière de lutte contre le changement climatique. Au delà de la performance environnementale et énergétique de ses bâtiments, le Département de la Manche ambitionne de sensibiliser tous les publics, de former les jeunes et les professionnels, et de développer des activités économiques pérennes autour des secteurs de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'éco-construction.
Le Pavillon des Energies permettra à chacun (particuliers, élus, professionnels, scolaires) de comprendre les enjeux du développement durable et de s'approprier les réponses liées à l'énergie et à la construction. Parce que l'habitat est l'espace privilégié pour agir efficacement et durablement contre le changement climatique, ce centre d'information, de ressources et de formation apportera toutes les réponses pour concevoir, construire, rénover durablement et adopter les énergies renouvelables.

Pour construire ce bâtiment de plus de 1000 m², projet durable dès son origine, le Conseil général a misé sur l'exemplarité : un bâtiment labellisé THPE (Très Haute Performance Energétique) suivant une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) certifiée, bénéficiant d'une conception bioclimatique qui optimise les apports solaires. D'un point de vue énergétique, l'étude de conformité sur la réglementation thermique a révélé que les consommations énergétiques seront inférieures de 26 % aux normes en vigueur.(le Cref pour ce type de bâtiment

est de 190 kWhep/m² et le Cbât du Pavillon est de 142 kWhep/m². A noter que le travail réalisé sur les déperditions et les ouvertures (double et triple vitrage) permettra d'avoir un gain de 16 % par rapport aux normes de coefficient de transmission surfaciques en vigueur dans la Réglementation Thermique actuelle (U bât = 0,359 W/m2.°C contre un U ref de 0,425 W/m2.°C).

Sites web :

- http://batirsain.free.fr
- http://domsweb.org
- http://resosol.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.agores.org
- http://www.baubiologie.fr
- http://www.biogaz.atee.fr
- http://www.cd2e.com
- http://www.ciele.org
- http://www.cler.org
- http://www.cr3e.com
- http://www.ec-eau-logis.info
- http://www.eco21.ch
- http://www.eden-enr.org
- http://www.effinergie.org
- http://www.energie-plus.com
- http://www.energies-renouvelables.org
- http://www.enr.fr
- http://www.environnement-annuaire.net
- http://www.eole.org
- http://www.eren.doe.gov
- http://www.espace-eolien.fr
- http://www.inti.be
- http://www.itebe.org
- http://www.lamaisonpassive.fr
- http://www.lebiogaz.info
- http://www.negawatt.org
- http://www.outilssolaires.com
- http://www.rac-f.org
- http://www.reseau-ecobatir.asso.fr
- http://www.riaed.net
- http://www.suivi-eolien.com



Enfants

Le développement durable passe par la protection de l'enfance vis-à-vis de toute forme d'agression, de violence, de négligences. Il exige éducation, sensibilisation et renforcement de l'esprit de responsabilité. A la question, "quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?", s'ajoute la question symétrique, "quels enfants laisserons-nous à notre terre ?". L'action sur les médias (télévision, internet…) nécessite une prise de conscience tant nationale qu'internationale.

Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objections : « Interdire le travail des enfants, c'est pousser des millions de familles dans la misère »

Certes, les problématiques liées au travail des enfants sont très complexes. 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans le monde. On ne peut pas rester indifférent à l'idée que ces jeunes se font voler leur enfance et dans bien des cas leur santé et leur bonheur. Pour autant, le travail des enfants est aujourd'hui une ressource vitale pour des millions de familles. Il est donc impensable de remettre brutalement en cause ce système sans mettre en place une phase de transition : éducation des enfants, emploi pour les mères, accompagnement. C'est quand une société est capable d'imaginer un futur souhaitable qu'elle s'en donne petit à petit les moyens.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [

www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Le développement durable passe par la protection de l'enfance vis-à-vis de toute forme d'agression, de violence, de négligences. Il exige éducation, sensibilisation et renforcement de l'esprit de responsabilité. A la question, "quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?", s'ajoute la question symétrique, "quels enfants laisserons-nous à notre terre ?". L'action sur les médias (télévision, internet…) nécessite une prise de conscience tant nationale qu'internationale.

L'enfance nous remet en question dans notre vie en général. Quelle vie pour nos enfants, quelle instruction ?

134 millions d'enfants ne sont pas scolarisés
6 000 enfants meurent chaque jour de maladies liées à une mauvaise hygiène
Chaque année 4 millions de fillettes sont vendues comme esclaves , prostituées ou épouses
Depuis 1990 2 millions d'enfants ont été tué dans des conflits armés

Chaque année, "L'appel des enfants pour l'environnement" propose aux écoles primaires de réfléchir à une thématique environnementale et de prolonger leur travail par une création spécifique dans le cadre d'un concours inter-classes. Le WWF met à la disposition des professeurs des écoles et de leurs élèves deux outils pédagogiques qui traitent de la thématique de l'eau et de la solidarité Nord-Sud : le premier titre des "Carnets Découverte du WWF" et le concours de "L'appel des enfants pour l'environnement". Le concours prolonge le travail de réflexion et d'éducation entrepris grâce au Carnet Découverte.

Bons exemples :

1° : Chèques-environnement en Région Picardie : Le Conseil régional de Picardie a mis en place le dispositif « Chèque-Environnement » pour aider les maîtres d'école à réaliser un projet pédagogique environnement avec leurs élèves, exclusivement réservé aux classes élémentaires. Le projet pédagogique doit permettre aux enfants d'avoir des points de repères concrets sur la ou les notions d'environnement et de réfléchir aux comportements les plus adaptés pour préserver leur environnement. Ces projets doivent aborder les sujets suivants : l'air, l'atmosphère, l'énergie, les déchets, le bruit, le transport, les technologies propres, les risques naturels et technologiques, l'eau, les zones humides, les écosystèmes, les paysages, le développement durable, la faune, la flore…Chaque maître d'école peut envoyer son projet à la Région qui le valide et propose les chèques environnement pour le financer.

2° : Ville amie des enfants : Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, « Ville amie des enfants » réunit en 2011, 206 villes Françaises et un Département. Son objectif : servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et à développer un esprit de solidarité internationale. Chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants, les Villes amies des enfants organisent, avec UNICEF et les enfants de leur ville, une grande manifestation. http://www.villesamiesdesenfants.com

3° : Pédibus : En décembre dernier, pendant une semaine, la ville de Versailles vient d'expérimenter le Pédibus pour deux écoles primaires. Les parents bénévoles se relaient pour accompagner à pied les enfants sur le chemin de l'école selon des itinéraires prédéfinis d'1,5 km maximum. Des arrêts officiels sont matérialisés au sol et des horaires déterminés quotidiennement. Une drôle de prossession qui permet d'éviter l'afflux des voitures aux abords des établissements scolaires, et l'idée a bien d'autres avantages : moyen de transport totalement écologique, les élèves se dégourdissent les jambes tous les jours dans une grande convivialité. Ce premier test s'est révélé concluant et devrait faire des émules dans d'autres écoles.

Sites web :

- http://www.adequations.org
- http://www.droitshumains.org
- http://www.eco-bio.info
- http://www.famille-ecolo.com
- http://www.federation-flame.org
- http://www.ilo.org : Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.operationspaix.net
- http://www.verslaterre.fr



Environnement

L'essentiel des subventions aujourd'hui allouées favorisent la pollution et la dégradation de l'environnement : les subventions à l'utilisation des ressources (par exemple l'irrigation ou le remboursement partiel de la TIPP), l'énergie ou encore les produits phytosanitaires (puisque l'agriculture intensive est subventionnée alors que l'agriculture extensive ne l'est pas), l'utilisation de l'énergie encore par l'exonération de la TIPP sur le kérosène et le charbon… La première mesure consiste donc à mettre un terme aux subventions qui favorisent la dégradation ou la pollution et au contraire arrêter de détaxer l'utilisation de matières premières.

Corinne Lepage

Les objections : « Nous, du DD, on en fait naturellement puisqu'on est dans les services à l'environnement ou dans le logement social »

C'est vrai que de nombreuses entreprises nous ont permis de vivre mieux et plus longtemps grâce à de nouveaux produits, c'est le cas, par exemple, des médicaments ou encore des lunettes.Cependant, on peut produire des médicaments ou construire des stations d'épuration sans exigences sociales ou environnementales. Mon secteur d'activité n'est donc pas une garantie de bonne gestion sociale et environnementale. De plus, bien sûr, personne n'a attendu le concept de DD pour réaliser des économies de ressources ou améliorer le bien-être de ses employés. Mais l'étape suivante est plus difficile à franchir encore et ceux qui seront les plus engagés seront les plus à même de se positionner.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

En 2008, la France a dépensé pas moins de 44 milliards d'euros pour protéger l'environnement. Les activités de protection de l'environnement sont donc moins touchées par la crise économique que d'autres secteurs, révèle le rapport 2010 de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement du Commissariat général au

développement durable, publié cet été.

La dépense en environnement progresse. Depuis 2000, elle a augmenté de 5,2 % en moyenne par an. Cette augmentation s'explique par le fait que « de nombreuses dépenses de protection de l'environnement sont contraintes », précise le rapport. Les dépenses sont en effet liées aux obligations réglementaires dans le secteur de l'eau (normes des installations de traitement des eaux usées), des déchets (dépenses des ménages et des entreprises pour la gestion des déchets), ou encore de l'air (contrôles techniques automobiles) ..La dépense de gestion des eaux usées s'élève à 13,3 milliards d'euros en 2008, un chiffre en hausse de 2,9 % par rapport à 2007. Avec près de 11,3 milliards €, l'assainissement collectif représente 85 % de la dépense totale.

Cette part s'accroît constamment depuis 2000, puisqu'elle n'était que de 78 % cette année-là. Le rapport note deux composantes de la dépense : la construction ou le remplacement des réseaux d'assainissement d'une part, et la construction et l'amélioration des stations d'épuration d'autre part. A noter que sur les 3.083 stations d'épuration appartenant à des agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants, 268 (9 % du total) n'étaient pas conformes en termes de traitement des matières organiques et/ou des nutriments (phosphore et/ou azote)[2] au 31 décembre 2008. Elles étaient 522 à être non conformes fin 2006.

En ce qui concerne la dépense de gestion des déchets, celle-ci diminue légèrement en 2008, de 1 % par rapport à 2007. Proche du chiffre de la gestion des eaux usées, elle est estimée à 14 milliards €, nettoyage des rues compris (cette dépense n'était pas inclue au compte « gestion des déchets » les autres années).

« La dépense courante est composée de la dépense de gestion des déchets municipaux, des achats de sacs poubelle par les ménages, de la dépense de gestion des déchets des entreprises et de la dépense de nettoyage des rues », précise le rapport. Elle se stabilise en 2008 (+0,2 %) après les hausses constatées en 2007 (+5,4 %) et en 2006 (+8,1 %).

Mais attention, cette évolution varie selon les différents acteurs économiques. Si la dépense courante de gestion des déchets municipaux progresse de 2,5 % pour s'élever à 8 milliards €, ce n'est pas le cas de la dépense courante relative aux déchets des entreprises, qui baisse de 10,1 % en 2008 (4,4 milliards €).

Le rapport précise que la dépense de gestion des déchets industriels comprend le recours « en externe » à des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets, ainsi que les dépenses de gestion réalisées par les entreprises « en interne » afin d'éliminer leurs déchets. « La baisse de 2008 résulte principalement d'une diminution de la dépense courante de gestion externe des déchets industriels ». Ce qui signifie que les entreprises financent elles-mêmes la majeure partie de leurs dépenses. Elles participent, selon le principe de la responsabilité du producteur, au financement de filières existantes par le biais de contributions versées aux organismes agréés.

Mais dans le secteur des déchets, c'est la contribution des ménages qui a le plus augmenté pour la période 2000-2008. « Les ménages financent 32 % de la dépense totale en 2008 contre 28 % en 2000 ». Cette évolution va de pair avec la hausse constante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), le plus souvent supérieure à 6 % par an.

Moins bien lotie, la dépense de protection et d'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface diminue globalement de 6 % par rapport à 2007. Le volet « prévention » chute de 32 %, en raison de la baisse des aides versées aux agriculteurs. Cependant, les actions de dépollution du sol et des eaux augmentent pour leur part de 13,8 %, avec 646 millions € dépensés. A noter que certaines entreprises font appel à des sociétés spécialisées pour gérer la dépollution d'un site, d'autres réalisent ces opérations en interne. « En 2008, les entreprises privées financent 49 % des dépenses de dépollution et d'assainissement. L'autre part provient de fonds publics, répartis entre les collectivités locales, les agences de l'eau, l'administration centrale et l'Union européenne ».

La dépense de gestion des ressources naturelles représente 14 milliards €. Elle progresse de 5,2 %. La production des éco-activités s'élève à 62,5 milliards €, et continue d'augmenter fortement (+7,8 %). Cette tendance devrait se poursuivre avec la mise en application du Grenelle de l'environnement, notamment les mesures en faveur de la rénovation des bâtiments. Ces éco-activités représentent 405.000 emplois en équivalent temps plein, soit une progression de 2,9 % par rapport à 2007.

Pour résumer, les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées représentent 62 % de l'ensemble des dépenses, tandis que la part de chacun des autres domaines (air, bruit, biodiversité, paysages…) se situe entre 4 et 8 %, hormis les déchets radioactifs (2 %).

« Les plus fortes hausses concernent l'administration générale, la protection de l'air, du sol et des eaux. La part des administrations publiques dans le financement s'accroît et atteint 36 % de la dépense totale », est-il indiqué dans le rapport du Commissariat général au développement durable. Mais il faut souligner que la dépense des entreprises pour la protection de l'environnement s'élève à 16,1 milliards € en 2008 : « Les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées sont prépondérantes dans leur effort de protection de l'environnement, puisqu'elles représentent respectivement » 44 et 25 % de leur dépense totale »

Sondage de juin 2010

- 82 % des Français se disent inquiets des risques potentiels liés à l'environnement et 84 % jugent le réchauffement climatique comme un sujet prioritaire. Mais dans le même temps, 41 % d'entre eux trouvent qu'on en parle trop et 62 % disent ne pas trop savoir ce que recouvre le Grenelle II de l'environnement.
- 52 % des sondés affirment que la dimension environnementale du développement durable est celle qui leur tient le plus à cœur.
- 82 % sont inquiets des risques potentiels liés à l'environnement.
- 27 % ont confiance en la capacité des acteurs privés et public à faire face à ces risques ! Indice de confiance en chute libre : 12 % par rapport à juin 2009 !
- 75 % estiment que les responsables d'entreprises ne sont pas assez présents dans le débat public. Contre 54 % pour les élus.
- 57 % des sondés considèrent que les PME sont plus engagées dans le développement durable que les grandes entreprises.
- 41 % pensent que le groupe EDF est impliqué sur l'environnement, meilleur score toutes entreprises confondues !!! 34 % pour Ikea et Volvic, 2e ex-aequo.
- 25 % pensent que le groupe Renault est impliqué sur l'environnement, un score en nette baisse par rapport à 2009.
- 57 % des sondés jugent que Nicolas Hulot est la personnalité la plus engagée sur l'environnement. Suivent Yann Arthus-Bertrand (34 %) et José Bové (25 %).
- 46 % des sondés placent Les Verts au rang de formation politique qui défend le mieux les questions environnementales. Suivent l'Alliance Ecologiste Indépendante et Chasse, Pêche, Nature et Traditions. Les grands partis sont très loin derrière.
- 62 % disent ne pas trop savoir ce que recouvre le Grenelle II de l'environnement
- 0 % jugent que le Sommet de Copenhague fut une réussite !

Bons exemples :

1° : Agriculture biologique : Le 15 décembre 2010, le WWF-France lancait avec ses partenaires la deuxième édition de la campagne «Oui au Bio dans ma Cantine !» visant à sensibiliser citoyens et élus sur la nécessité de favoriser les denrées issues de l'agriculture biologique et d'assurer ainsi le capital santé des plus jeunes en leur offrant une alimentation saine.

A ce jour, la France est le plus gros utilisateur européen de pesticides et se classe même en 2ème position mondiale

après les Etats-Unis. Elle occupe seulement le 22ème rang en Europe pour sa part de surface en bio, avec 2,46% de sa SAU (Surface Agricole Utile). A titre de comparaison, l'Autriche est à 17,4%, l'Italie à 7,9% et l'Allemagne à 5,9%.

Malgrè cela, le gouvernement a adopté dans le cadre de la loi de finances pour 2011, une réduction drastique du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique. Cette mesure est en totale contradiction avec les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement qui prévoient d'atteindre 6% de la SAU française en bio en 2012 et 20% en 2020.

Le WWF déplore la réduction de ce crédit qui passe de 3500 euros sur 3 ans à 2000 euros sur 2 ans. Les fermes de petite taille, sur des productions telles que l'apiculture et le maraichage notamment, seront les plus impactées par la mesure.

2° : Contrat environnemental : En 2002, la Ville lançait son contrat environnemental avec les Berruyers. Elle a souhaité aller plus loin en créant un agenda 21 en mars 2005.

La politique de développement durable berruyère s'articule autour de quatre axes déclinés en 140 actions :
- développement social et économique du territoire
- aménagement durable de l'espace public
- préservation des ressources naturelles
- éducation et sensibilisation au développement durable

En 2007, la Ville de Bourges a reçu la labellisation « agenda 21 local » du Ministère de l'écologie et du développement durable, labellisation reconduite pour 2 ans en 2010.

Compte tenu du transfert de la compétence environnement à Bourges Plus, l'Agenda 21 va évoluer et se recentrer sur cinq thèmes, suivant le référentiel du Ministère de l'écologie et du développement durable :
- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- épanouissement de tous les êtres humains
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

3° : Démarche qualité, sécurité, environnement : MFQ Franche-Comté est une association régionale regroupant quelque 200 entreprises et organismes dont la vocation est de promouvoir la démarche qualité, sécurité, environnement et développement durable par l'échange d'expérience. Sur la période 2006-2011, MFQ Franche-Comté s'engage à offrir des outils opérationnels et progressifs pour faciliter au sein de 300 PME/TPE la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable,
gagnante pour l'emploi et pour la compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

4° : HLM : Après l'échec des tristes barres d'immeubles, les architectes imaginent de nouveaux modèles de logements sociaux. Mais entre les contraintes financières et les nouvelles normes, chaque projet reste un défi. On dirait un petit volcan qui aurait poussé au milieu d'un champ. C'est en réalité une maison en bois de 130 mètres carrés, dont le toit est entièrement recouvert de plantes, ce qui diminue considérablement ses dépenses énergétiques. D'ici à septembre 2011, cet ovni domestique, imaginé par l'architecte Patrick Nadeau, devrait être attribué à des locataires candidats à un logement social par le commanditaire du projet, L'Effort rémois, spécialiste de l'écoconstruction. "Cette habitation est encore un prototype, reconnaît Patrick Nadeau, mais elle permet de tester quelques innovations techniques, sur le plan thermique notamment, applicables ensuite à plus grande échelle."

A Reims, Paris, Angers ou Bordeaux, une nouvelle génération d'habitat social est en train de voir le jour. Plus

performant, plus économe, plus élégant. Les architectes se plient en quatre pour innover, malgré les multiples contraintes. "En France, le social a toujours été un terrain d'expérimentation", souligne Nicolas Viguier, directeur du patrimoine à Angers Habitat. "La qualité de ce type de constructions a tellement évolué qu'il est quasi impossible de faire la différence entre privé et public", renchérit Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au Logement.
Aujourd'hui, tout est mis en oeuvre pour faire oublier les tristes heures du logement social. Le sigle HLM a d'ailleurs été rayé du langage administratif. Depuis 2003, sous l'égide de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), initiée par Jean-Louis Borloo, de nombreuses barres ont été démolies, d'autres remodelées. Et de nouvelles constructions, plus ou moins novatrices, sont apparues. "Il y a des lieux propices à la créativité, comme les terrains en friche où tout est à inventer. A d'autres endroits, malmenés par le passé, l'architecture doit se faire humble et discrète", insiste Hélène Schwoerer, directrice adjointe de Paris Habitat.

5° : Jardin de traverse : Oui, les belles idées ont encore leur mot à dire dans notre monde de pragmatisme échevelé. Le Jardin de traverse le prouve depuis cinq ans, et cette association, qui se fait fort de prôner le partage en son sein, se trouve même en pleine phase de développement dans les locaux libérés par la Ferme aux loisirs. Le Jardin de traverse est né en 2006 dans la tête pleine d'idéaux de quelques militants associatifs persuadés que « le monde du partage devra remplacer le partage du monde »... Une phrase qui trône encore en exergue du dépliant de l'association. La belle idée s'est implantée en bordure du parc de Brondeloire, à Roubaix, et a grandi harmonieusement puisque l'association accueille désormais une trentaine de familles, sans se départir des règles originelles : « Il s'agit d'un jardin partagé, dans lequel tous les travaux sont faits ensemble et qui nous permet de créer du lien social entre tous ceux qui souhaitent s'investir dans son fonctionnement », résume Anne-Sophie Danjou, la coordinatrice de l'association. « Bien sûr, on y cultive des légumes et des fleurs, mais on organise également des ateliers, des rencontres... L'idée est que chacun au sein de l'association apporte ce qu'il sait faire et le partage avec les autres ».

Depuis peu, l'association a pu étendre son activité dans une partie des anciens locaux de la Ferme aux loisirs. Il s'agit de la cuisine du Jardin de traverse. Mardi, les jardiniers et les cuisiniers avaient invité tous ceux qui le souhaitaient à découvrir le fonctionnement de l'association. « Ce deuxième lieu va nous permettre d'organiser des activités d'intérieur, des ateliers de dessin, des rencontres, énumère Anne-Sophie Danjou.

6° : Protection de l'environnement : la dépense des collectivités toujours soutenue : Dans son rapport 2010 récemment mis en ligne, la commission des comptes et de l'économie de l'environnement du Commissariat général au développement durable chiffre à 44 milliards d'euros la dépense consacrée aux activités de protection de l'environnement en France en 2008. Ce montant, en hausse de 4,1%, a progressé plus vite que le PIB en valeur (+2,9%). Selon le commissariat, cela montre que les activités de protection de l'environnement sont moins touchées par la crise économique que d'autres secteurs. En effet, analyse le rapport, de nombreuses dépenses sont contraintes (dépenses des ménages et des entreprises pour gérer leurs déchets ou pour passer un contrôle technique automobile, par exemple) et certaines sont liées à des obligations réglementaires avec des échéances à respecter, comme la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées. De plus, certains programmes pluriannuels et subventions des administrations publiques, tels que les aides des agences de l'eau ou la gestion des parcs naturels régionaux, sont difficilement modifiables en cours d'année, souligne le rapport.

Si les gestions des déchets et des eaux usées représentent à elles seules 62% du total des dépenses environnementales, celles qui ont connu la plus forte croissance en 2008 sont liées à l'administration générale – du fait d'une intervention accrue des ministères, des établissements publics et des collectivités territoriales – et à la protection de l'air, du sol et des eaux. La part des administrations publiques dans le financement de la protection de l'environnement s'est encore accrue (15,6 milliards, +8,3% par rapport à 2007) pour atteindre 36% de la dépense totale. Elles interviennent fortement dans le financement des investissements pour la gestion des eaux usées et des déchets, soit directement, soit via des aides aux entreprises, rappelle le rapport. En matière de gestion des eaux usées, les dépenses des collectivités correspondent essentiellement aux investissements pour les stations d'épuration et les réseaux de collecte. En 2008, les dépenses à la charge des communes et des groupements de

communes gestionnaires ont atteint près de 2,5 milliards d'euros (+5%) et le montant des aides à l'investissement versées par les agences de l'eau, les départements et les régions s'est élevé à 1,6 milliard d'euros (+2,1%). Au total, ces aides ont représenté 29% de la dépense en capital pour l'assainissement. La dépense des communes et de leurs groupements dans la gestion des déchets a continué à progresser légèrement (+0,9%) pour atteindre près de 2,4 milliards d'euros, tandis que la contribution des ménages par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 4,4%.

Les administrations publiques contribuent aussi de plus en plus à la protection de l'air avec 862 millions d'euros en 2008 (28% de la dépense), notamment en raison de l'apparition du dispositif de bonus-malus écologique. Dans ce domaine, les collectivités ont financé 32 millions d'euros via les dépenses concernant leurs parcs de véhicules et les achats de véhicules "propres". Elles participent aussi au budget des associations de surveillance de la qualité de l'air, note le rapport. Les collectivités sont encore largement parties prenantes dans la lutte contre le bruit dans le domaine des transports. Sur le réseau routier national non concédé, elles ont participé au financement de travaux de résorption des points noirs du bruit à hauteur de 140 millions d'euros en 2008, tandis que l'Etat n'a apporté qu'un peu plus de 40 millions d'euros. Elles ont aussi financé la moitié des actions de lutte contre les nuisances sonores sur le réseau ferré.

Le rapport souligne enfin l'implication croissante des collectivités en matière de protection de la biodiversité et des paysages. Avec les agences de l'eau, elles ont dépensé 950 millions d'euros dans ce domaine en 2008, soit une progression de 8% par rapport à 2007. Depuis 2000, les collectivités ont doublé leurs dépenses en la matière. Leur contribution représente désormais plus de la moitié des financements de ce secteur.

Sites web :

- http://droitnature.free.fr
- http://inpn.mnhn.fr
- http://renewable_energy.innovationrelay.net
- http://roc.asso.fr
- http://www.agirpourlenvironnement.org
- http://www.alternatives-economiques.fr
- http://www.amisdelaterre.org
- http://www.centre-cired.fr
- http://www.cite-sciences.fr
- http://www.eea.europa.eu
- http://www.eeb.org
- http://www.efaep.org
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.envitech-net.org
- http://www.e-sige.ensmp.fr
- http://www.etopia.be
- http://www.eucesta.net
- http://www.fedarene.org
- http://www.ffem.net
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.infosdelaplanete.org
- http://www.inra.fr
- http://www.jne-asso.org
- http://www.lespieds-surterre.com
- http://www.mondequibouge.be

- http://www.monde-solidaire.org
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.peer-initiative.org
- http://www.protection-des-animaux.org
- http://www.rse-et-ped.info
- http://www.snpn.com
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- http://www.sustainable-euregions.net
- http://www.techno-science.net
- http://www.territorial.fr
- http://www.unep.org
- http://www.vertdeterre.com
- http://www.wen.org.uk
- http://www.wwf.fr

	**Espèces menacées** Concernant la déforestation, je suis récemment retourné à Bornéo où je suis allé il y a vingt ans ; j'éprouve un sentiment d'écoeurement et d'être le complice d'une ultime trahison. Au début du siècle dernier, les orangs-outans étaient capables de voyager du nord au sud de Bornéo sans jamais quitter la canopée. Ils sont aujourd'hui acculés dans quelques reliques de forêts, avec des visages apeurés. Leurs regards traduisent non pas de la haine mais un monstrueux désespoir. Cioran disait : "L'homme est un animal qui a trahi ; l'histoire est sa sanction." Je voudrais que nous nous battions pour lui donner tort, et que l'histoire ne nous sanctionne pas. **Nicolas Hulot**

11 000 espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction à court terme. 25% des quelques 4 630 espèces de mammifères et 11 % des 9 675 espèces d'oiseaux actuellement recensées sur la planète seraient gravement menacées d'extinction. Plus de la moitié des récifs coralliens de la planète sont menacés par les activités humaines, 80% d'entre eux étant en danger dans les régions les plus peuplées. En France, plus de 750 espèces sont endémiques ou subendémiques. Ces espèces sont réparties majoritairement dans deux types de milieux : les pelouses et landes (1/3) et les falaises et éboulis (1/3).On les rencontre aussi dans les milieux littoraux (15%) et sur les terres agricoles (10%). Entre 50 et 70 espèces vivantes disparaissent chaque jour

"Plus de la moitié des reptiles -59%et près de la moitié -42%des amphibiens d'Europe sont en declin et sont plus menacés que les oiseaux et les mammifères", s'est alarmé le commissaire à l'Environnement Stavros Dimas.
"Cette decouverte fait refléchir", a-t-il affirmé. "Ce constat témoigne de la pression énorme à laquelle nous soumettons la faune et la flore d'Europe et souligne la necessité de repenser notre relation au monde naturel", a-t-il souligné.
"Les chiffres sont effrayants", a insisté sa porte-parole, Barbara Helfferich.
"Les causes sont multiples: effets du réchauffement climatique, pollution, destruction du milieu naturel, mépris pour l'équilibre naturel des espèces", a-t-elle precisé.
"L'Europe ne sera pas en mesure de respecter son objectif de mettre un terme à la perte de la biodiversité en 2010", a-t-elle regretté.

Liste rouge : La première Liste rouge basée sur un échantillon représentatif vient de rendre son verdict : une plante sur cinq est menacée d'extinction. La cause est connue et reconnue : comme trop souvent, l'homme est encore et toujours impliqué dans le pillage de son propre environnement. Plus vulnérables que les oiseaux, autant que les mammifères mais moins que les amphibiens et les coraux : tel est le triste destin des plantes qui fleurissent la planète. Et c'est bel et bien le bourreau habituel du vivant qui en est à nouveau responsable : comme l'indique la Liste rouge, l'homme est en effet responsable, à 80 %, de l'hécatombe. « Cette étude confirme ce que nous craignions déjà. Les plantes sont menacées, essentiellement à cause de l'homme » a déploré le Professeur Hopper, directeur des Jardins britanniques royaux de Kew Gardens.

L'étude a duré 5 ans et procédé à l'analyse de 4 000 des 380 000 plantes répertoriées dans le monde. Cette Liste rouge inédite, a privilégié l'étude d'un échantillon représentatif de chaque grande famille de plantes. Résultat : sur les 4 000 plantes étudiées, 22 % sont menacées, dont 4 % sont en danger critique, 7 % en danger et 11 % en état de vulnérabilité. Soit « cinq fois la flore des Iles britanniques », commente un chercheur des Kew Gardens, comme pour intensifier la tragédie qui se joue sous nos yeux et dont nous sommes tous responsables. Agriculture, élevage, déforestation, urbanisation ont mis en péril la survie de nombreuses plantes, détruisant souvent de manière irrémédiable leur habitat naturel.
Pourtant, les plantes constituent la base de la vie sur Terre et jouent un rôle essentiel dans l'écosystème. Air, eau, énergie, médicaments, adaptation au changement climatique : les plantes nous sont vitales. Le contraire est moins certain ! La soif de conquête de l'homme n'a pas de limites, pas même celles de la survie des autres espèces vivantes peuplant son écosystème.
La famille la plus menacée ? Les conifères. Le milieu le plus dégradé ? La forêt tropicale (la déforestation compte

d'ailleurs pour 20 % du total des émissions de gaz carbonique). Le lieu de tous les dangers ? Sous les tropiques. « Nous ne pouvons pas rester là les bras croisés à regarder les plantes disparaître » s'est ému le Professeur Hopper. Cette évaluation échantillonnée sera désormais menée à intervalles réguliers et permettra de vérifier l'état de conservation des plantes. Elle recensera aussi les espèces les plus vulnérables et les endroits où des mesures de conservation doivent être prises sans délai. Cette Liste rouge sera présentée le mois prochain lors du Sommet des Nations unies sur la biodiversité et tentera de faire adopter des objectifs ambitieux pour 2020, notamment d'empêcher l'extinction des espèces menacées. Objectif ambitieux déjà fixé à 2010… et échoué !

Post Grenelle :

Ecosystèmes : Des mesures s'imposent pour assurer un bon fonctionnement des écosystèmes .

Cet objectif passe par l'élaboration d'ici à 2012 d'une Trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Préservation de la biodiversité

Protéger les espèces et les habitats

Renforcer les plans d'actions en faveur de la faune et la flore sauvages menacées, ainsi que de la protection des sites géologiques.

Autoriser les agences de l'eau à acquérir des zones humides particulièrement menacées à des fins de conservation.

Instituer la Trame verte et bleue et les schémas de cohérence écologique.

Autoriser les collectivités locales à demander l'attribution du label Grand site de France.

Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue [http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html] , l'un des engagements phare du Grenelle Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

Bons exemples :

1° : Carrières d'exploitation pour la biodiversité : Les carrières peuvent représenter une réelle opportunité pour la biodiversité. Rien qu'en France, ces sites abritent près de 50 % des oiseaux, reptiles, amphibiens et libellules et servent de refuge à de nombreuses espèces protégées. En effet, les carrières sont composées de multiples habitats dont certains forment un intérêt écologique non négligeable, abritant des écosystèmes qui disparaissent aux alentours. Bien réaménagés, ces sites jouent alors le rôle refuge, notamment pour les espèces dites « pionnières », qui colonisent des milieux fraichement perturbés (ex. sols mis à nu) et celles de zones humides : les carrières sont des lieux souvent privilégiés pour l'observation des oiseaux d'eau.

2° : Coeco : L'association Coeco [http://www.coeco.asso.fr] vient de lancer la première plate-forme en ligne de sauvegarde d'espèces animales menacées. «Ce sont les actions à échelles humaines qui pas à pas, ici et là, contribuent à la préservation des espèces, et celles-ci ont besoin de moyens mais surtout de visibilité!», explique Christian Noirard, Docteur en Ecologie et président de Coeco [http://www.coeco.asso.fr] . Quand on arrive sur le site d'E-speces, on tombe sur un catalogue d'espèces animales. Un format pratique, qui déconcerte un peu au premier abord, mais qui a le mérite de présenter clairement chaque espèce, ce qui la menace et comment l'aider. La photo de l'animal est accompagnée d'une petite biographie, d'informations sur l'action mise en place pour enrayer sa disparition, mais aussi d'un baromètre pour savoir s'il est en danger ou carrément en voie d'extinction.
Envie d'agir? Plusieurs solutions s'offrent à vous: faire un don pour soutenir les projets locaux, dès 5 euros, partir

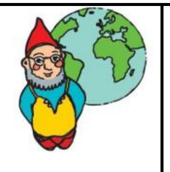
comme éco-volontaire pour devenir vous-même un acteur de terrain ou tout simplement partager l'information via les réseaux sociaux pour médiatiser la cause de l'animal. On aime la transparence du site qui nous explique que 80% du don est reversé à la conservation de l'espèce choisie, 10% au frais de gestion et de développement, 5% pour faire connaître E-speces et enfin 5% pour la chaîne de distribution du don.
Via cette nouvelle plateforme Coeco fait donc le lien direct entre les associations œuvrant au quotidien pour le maintien de la biodiversité et le grand public. Il s'agit de permettre à tous d'aider des initiatives locales, trop peu médiatisées.

3° : Mine convertie en jardin d'Eden : Eden Project est un parc d'attraction botanique abritant l'une des plus grandes serres au monde. Le site, construit en 2001 et situé dans les Cornouailles au Sud-Ouest de la Grande-Bretagne, est bâti sur dans une ancienne carrière de kaolin. Il comprend trois grandes serres à l'architecture géodésique reproduisant respectivement le climat tropical humide, le climat chaud et sec de type méditerranéen et le climat désertique. Les dômes abritent un ensemble exceptionnel d'espèces végétales organisées le long d'un parcours paysager. Outre l'aspect pédagogique autour de la diversité végétale, l'accent est mis sur l'importance du recyclage. Eden Project est supporté par une fondation à but non lucratif.

4° : Paul Watson, guerrier des mers : Paul Watson, capitaine de navire engagé dans la lutte pour la protection des cétacés en mer, traque depuis trente les baleiniers dans toutes les mers du globe. Ce militant canadien, âgé de 57 ans, est fondateur de la Sea Shepherd Conservation Society, une des associations de protection de la biodiversité les plus controversées au monde. Au cours de ses actions en mer, il s'est notamment attaqué à des navires baleiniers japonais illégaux dans l'Antarctique afin de les éperonner. Son navire, le Sea Shepherd, a approché des dizaines de navires et son équipage a sabordé 9 bateaux baleiniers. L'opération Musashi lancée par l'association en juin 2007 a pour but de mener une chasse active contre la chasse à la baleine en Antarctique. Les bénévoles peuvent participer aux campagnes de l'association.

Sites web :

- http://droitnature.free.fr
- http://www.biodiv.org
- http://www.bionet-us.org
- http://www.cites.org
- http://www.eco-citoyen.org
- http://www.eco-life.fr
- http://www.goodplanet.info
- http://www.infosdelaplanete.org
- http://www.inra.fr
- http://www.iucn.org
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.wcmc.org.uk



Ethique

Nous nous apercevons, en observant notre société, que l'homme moderne que nous sommes n'est plus relié à rien, ce qui constitue une difficulté supplémentaire. René Dubos disait : L'écologie consiste précisément à nous relier, à recréer certaines passerelles avec notre univers et notre environnement. Elle doit faire en sorte que nous cessions de nous désolidariser d'avec le reste du vivant et que nous sortions de la conviction que nous serons capables de faire cavalier seul.

Nicolas Hulot

Les objections : « On ne va pas revenir à l'âge de pierre ! »

Non, bien sûr, comme il est dit dans le Club de Rome : « Not blind opposition to progress, but opposition to blind progress » (pas d'opposition aveugle au progrès, mais une opposition à un progrès aveugle). Cependant, on sait aujourd'hui que le progrès peut avoir des conséquences néfastes (on l'a vu avec les terribles accidents de Tchernobyl ou Fukushima, pour le nucléaire). Il ne s'agit pas de rejeter le progrès, mais bien de le considérer comme un moyen et non comme une fin en soi. Les découvertes scientifiques devraient ainsi permettre de trouver certaines solutions aux enjeux énergétiques, ou encore liées au transport, à la gestion des déchets, de l'eau, etc.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la responsabilité universelle, nous identifiant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul monde où le local et le mondial sont interdépendants. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie.

L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers. Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente.

De cette aspiration à la responsabilité ...devait naître des principes éthiques nous amènant à des choix ...au risque d'être en opposition avec notre environnement social et la culture ambiante... De nombreuses expériences ont montré , hélas , que si l'obéissance entre en conflit avec la conscience de l'individu et que le conformisme "impose" à l'individu de ne pas obéir, il se range souvent du côté du groupe.

L'humanité est en état de crise grave et il n'existe pas de loi de la nature qui affirme que nous allons forcément survivre . Les problèmes actuels vont certainement s'accentuer et il est possible que nous devions traverser une période d'instabilité majeure et réellement globale avant qu'un nouveau niveau d'intégration n'émerge finalement . Ces crises diverses que nous traversons pourraient en effet être vues comme un catalyseur poussant l'humanité vers un nouveau niveau d'évolution .Ce test n'est pas un test physique mais un test de notre conscience : un test pour savoir si oui ou non l'humanité est psychologiquement et spirituellement apte à vivre sur la planète Terre et si nous sommes capables de transformer à un niveau réellement fondamental , nos relations avec les autres et l'environnement , si nous pouvons fonctionner en harmonie plutôt qu'en conflit , si nous sommes capable d'équilibrer des siècles de progrès matériel avec un progrès intérieur comparable , si nous sommes aptes à nous connecter avec ce niveau de réalité , que nous savons , en théorie , reposer au cœur de nous même

Que nous réussissions le passage ou non dépend de nous .

Si nous réussissons , nous déboucherons dans notre prochaine phase d'évolution : notre intégration en un être unique
Si nous échouons , nous serons probablement mis de côté comme un cul de sac de l'évolution .
Nous ne sommes plus désormais des témoins passifs du processus mais nous pouvons activement donner une forme au futur ...
Serons nous capables de choisir à temps ?

Bons exemples :

1° : 1 Français sur 2 se déclare prêt à payer plus cher des produits « éthiques » et 1 consommateur sur 4 indique avoir déjà boycotté un produit industriel (en majorité pour cause de licenciements).

2° : Alternative aux tests sur animaux : Petite révolution cet été 2010 avec l'annonce de la mise au point aux Etats-Unis d'un programme offrant une alternative aux tests sur animaux. L'industrie pharmaceutique, et notamment son leader Pfizer, a contribué à sa mise au point. Une première. La nouvelle est tombée presque sans faire de bruit. Pourtant, pour One Voice et tous ceux qui se battent pour la fin de l'expérimentation animale, elle a sonné comme un éclair d'espoir au coeur de l'été. Dans un article publié par le très sérieux site économique Bloomberg.com, on a apprit que le leader mondial de l'industrie pharmaceutique, Pfizer, devrait très prochainement utiliser une nouvelle méthode pour la mise au point de ses médicaments, ne faisant pas appel aux tests sur animaux. Cette méthode alternative, d'ores et déjà plébiscitée par les associations, devrait désormais mettre un terme à des tests violents, entrainant, dans la majorité des cas, la mort des animaux. Baptisée Tox21 cette méthode est un programme informatique fruit de la collaboration de trois organismes d'Etat américains : la Food and Drug Administration (FDA), L'Environmental Protection Agency (EPA) et le National Institute of Health (NIH). Le Tox21, présenté comme révolutionnaire, s'appuie sur les dernières avancées technologiques et informatiques ainsi que sur le récent séquençage du génome humain. Il s'agit d'une base de données incluant 3 000 substances chimiques utilisées en pharmacie et 7 000 entrant dans la composition de produits ménagers et pesticides. Le programme permet d'analyser automatiquement les formules chimiques en prenant en compte les données biologiques enregistrées au cours des dernières années.

3° : Sauvons les riches : Le collectif "Sauvons les riches" a lancé un site (Jechangedebanque.org) invitant les internautes à changer d'établissement bancaire... pour se tourner vers des banques "responsables" ou "éthiques".Il souhaite offrir un écho à l'appel au bankrun inspiré par Eric Cantona et relayé par des dizaines de milliers d'internautes. Et fait sur son site un top 3 des banques qu'ils estiment respectables, en terme de politique d'investissement et de présence dans les paradis fiscaux.

4° : Comportement éthique : Pricewaterhouse Coopers invente le « simulateur de comportement éthique » en ligne Jeu accessible par internet, SimulEtik a pour objectif de faire découvrir aux dirigeants et collaborateurs les conséquences de leurs décisions sur les parties prenantes de l'entreprise, en simulant des situations de vie des affaires qui présentent un impact potentiel au plan de l'éthique et du développement durable. Ce logiciel participe ainsi à l'éveil d'une conscience plus responsable, via notamment le test de son quotient éthique en cinq clics. SimulEtik peut s'inclure dans la série de tests à l'embauche. Il mesure alors la façon dont le candidat intégrerait dans sa mission la démarche développement durable de l'entreprise. Utilisable en e-learning ou en sessions plénières dans une version « instructeur », il constitue un outil d'accompagnement ludique et une aide au déploiement d'une politique de développement durable. Une version SimulEtik adaptée aux enjeux des collectivités est en cours

5° : La Nef, banque éthique au service de projets locaux : La Nef, nouvelle économie fraternelle, est une coopérative de finance solidaire créée au niveau national il y a près de 25 ans. Agréée par la Banque de France, elle soutient des projets professionnels ou associatifs, qu'ils soient environnementaux (filières bio, développement durable, etc.), sociaux (logement social, commerce équitable, etc.) ou culturels (édition, pédagogie, monde artistique en général). Il peut s'agir d'une création d'activité, de son développement ou d'une reprise d'activité. À terme, le but de la Nef, à travers différents partenaires, est de devenir la première banque éthique européenne. La Nef intervient pour le financement de toutes les étapes de la vie d'un projet. Ce dernier est uniquement financé par des prêts. Pour cela, la banque éthique puise ses ressources à trois niveaux. D'abord, le capital. Les sociétaires, aujourd'hui au nombre de 27 000 en France, peuvent souscrire à une ou plusieurs parts sociales, chacune de 30 €. Ensuite, le dépôt à terme qui correspond à un placement d'épargne de 25 mois à 10 ans. Enfin, un partenariat avec

le crédit coopératif qui diffuse les comptes courants ou livrets.

6° : Joaillerie éthique : L'or équitable labellisé « Fairtrade et Fairmined » a fait ses débuts mondiaux au Royaume-Uni à la date symbolique de la Saint Valentin. Si cet or équitable labellisé n'a pas encore officiellement traversé la Manche, la France peut déjà être fière de ses marques de joaillerie éthiques et engagées. Nous tenions donc à vous présenter celles qui ont retenu toute notre attention : JEM et APRIL Paris. Lancée en 2008 par l'entrepreneur éco-responsable français Erwan Louer, la marque JEM Jewellery Ethically Minded – est la pionnière de la joaillerie éthique en France.L'or utilisé par JEM pour ses bijoux élégants et modernes est éthique ou recyclé, selon les collections. L'or éthique provient de la coopérative Oro Verde en Colombie, l'une des 9 mines pilotes du programme de l'ARM (Alliance for Responsible Mining), qui sera labellisée « Fairtrade et Fairmined » courant 2011. Quant à l'or recyclé, il est fabriqué à partir de déchets d'or récupérés auprès de l'industrie et de la joaillerie et horlogerie françaises. Mais les engagements de JEM ne s'arrêtent pas à son approvisionnement en matières premières. La marque, à la devise « Quand réaliser des bijoux est aussi beau que de les offrir », a mis en place une approche cohérente et responsable à tous les niveaux. Tous les bijoux de la marque sont entièrement façonnés dans des ateliers français, soutenant ainsi le savoir-faire local.

7° : Paradis fiscaux : Le CCFD -Terre solidaire lance une campagne de mobilisation sans précédent en France pour dénoncer les paradis fiscaux, véritable cancer du développement des pays du Sud. Sur une plage paradisiaque, un homme esseulé pleure. Son nom : Monsieur Argent. La raison de son désespoir : détourné, retenu prisonnier, il ne peut venir en aide à ceux qui ont besoin de lui. Une voix off constate : "Chaque année, 800 milliards d'euros sont volés aux pays du Sud. Aidons l'argent à quitter les paradis fiscaux".
Avec ce spot diffusé dans les salles de cinéma et sur le web, le CCFD-Terre solidaire, ONG française de développement et de solidarité internationale, entend frapper les esprits. "Il y a un vrai enjeu à mobiliser l'opinion publique contre l'évasion fiscale, note Catherine Gaudard, directrice du plaidoyer au CCFD. Il faut que les gens comprennent le lien qui existe entre les paradis fiscaux et la pauvreté des pays du Sud".
Pour sensibiliser l'opinion, l'ONG ne ménage pas ses efforts. En plus du film, des messages sont relayés dans la presse écrite. Imprimé sur un billet de banque, le visage de Monsieur Argent s'affiche au-dessus de phrases coup de poing : "Je suis l'argent. Hier quand on m'arrachait des pays pauvres, ça s'appelait du pillage. Aujourd'hui, ça s'appelle du business", ou "Je suis l'argent. Je ne dors jamais mais j'ai quand même des rêves"... Le CCFD lance également une pétition en ligne d'un nouveau genre. Sur le site aidonslargent.orget sur Facebook, l'internaute est invité à envoyer des cartes postales à ses amis.

8° : Comportement vertueux : Face au défi du changement , la solution préconisée par les tenants de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est de faire prendre conscience aux entreprises qu'il est de leur intérêt d'adopter un comportement vertueux, allant au-delà du prescrit des règles légales auxquelles elles sont tenues. Il s'agit, pour une entreprise, d'intégrer, sur base volontaire, des préoccupations environnementales et sociales dans ses activités économiques et de concilier des intérêts plus vastes que ceux de ses seuls actionnaires. Cette approche aura un effet bénéfique sur son image, son attrait auprès des investisseurs, clients, travailleurs et la société locale au sein de laquelle elle s'intègre.
Cette conception du rôle de l'entreprise est désormais largement répandue. Elle se développe à l'initiative de divers acteurs locaux, régionaux ou intergouvernementaux. L'adoption par nombre d'entreprises de chartes éthiques, codes de conduite, et autres principes de corporate social responsibility destinés à guider leurs activités s'inscrit dans cette démarche. Mais la RSE peut excéder la simple imposition de règles minimales. Certaines entreprises présentes dans les pays en développement considèrent que l'initiation ou le soutien de programmes de développement relève également de leur responsabilité sociétale.
Cela suffit-il pour s'assurer que les entreprises 'occidentales' se conforment à des principes fondamentaux de respect des droits humains et de protection de l'environnement dans les pays en développement ? Comment s'assurer que ces principes ne demeurent pas de simples outils de communication destinés à améliorer leur image ? Au-delà du simple instrument marketing, la politique de responsabilité sociétale d'une entreprise ne portera véritablement ses fruits que si elle influence sa stratégie, elle est ancrée dans sa culture et appliquée par chacun des

acteurs à tous les niveaux de l’organisation.

Sites web :

- http://www.actionconsommation.org
- http://www.adie.org
- http://www.altvent.com
- http://www.cigale.org
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.ethinvest.asso.fr
- http://www.financite.be
- http://www.memegroup.co.uk
- http://www.sustainability-index.com



Europe

Au début de 2008, des députés verts du Parlement Européen ainsi que des membres de fondations vertes nationales se sont engagés dans le processus de mise sur pied d’une Fondation Verte Européenne. Le développement d’un espace public européen ainsi que la participation citoyenne, qui demande à son tour un renforcement de l’infrastructure démocratique, ont en effet toujours été au centre des préoccupations des Verts européens.

Tous écolos, les Européens ? Les résultats d’un sondage publié en octobre 2009 par la Commission européenne montrent l'attachement fort de l’opinion publique européenne à la protection de l'environnement : le changement climatique est considéré comme la préoccupation planétaire la plus urgente pour 47% des Européens interrogées. La plupart d'entre eux pensent également que les solutions à ce problème global doivent être trouvées à une échelle globale : deux tiers (67 %) des Européens préfèrent que les décisions destinées à protéger l'environnement soient prises en commun au sein de l'UE. Les dirigeants de l'Union européenne ont bien conscience du défi environnemental et des attentes qu'il suscite. C’est pourquoi ils ont adopté en décembre 2008 un premier engagement qu'est le Paquet Energie-Climat.

L'Union européenne applique des normes environnementales parmi les plus strictes au monde. Elles sont le fruit de décennies de travail et portent sur de nombreux domaines. Aujourd'hui, les priorités sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la réduction des effets de la pollution sur la santé et l'utilisation responsable des ressources naturelles. Ces objectifs de protection de l'environnement peuvent également être des leviers de croissance économique, car ils stimulent l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Le changement climatique est l'une des menaces les plus graves pesant sur l'humanité. L'Union européenne œuvre à la conclusion d'un accord mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en montrant l'exemple en prenant des mesures courageuses. Ainsi, dans une décision historique prise en décembre 2008, les dirigeants de l'UE ont approuvé un plan très ambitieux: il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 (par rapport aux niveaux de 1990), à faire passer la part des énergies renouvelables à 20 % du marché et à réduire de 20 % la consommation globale d'énergie (par rapport aux projections). Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, les dirigeants ont convenu que 10 % du carburant destiné au transport devra provenir des biocarburants, de l'énergie électrique ou de l'hydrogène.

L'UE s'est engagée à mettre un terme au déclin de ses espèces et de ses habitats d'ici à 2010. C'est un objectif difficile, qui exigera des efforts très importants. La législation et les politiques sont déjà en place pour relever ce défi, mais leur mise en œuvre doit aujourd'hui changer d'échelle. En particulier, l'UE veut étendre Natura 2000, le réseau européen de zones de protection des espèces animales, des plantes et de leurs habitats. Ce réseau comprend déjà 26 000 sites dans toute l'UE.

Les nuisances sonores, la propreté des eaux de baignade, la protection des espèces rares et les mécanismes de réaction aux catastrophes: tels sont quelques-uns des domaines couverts par la réglementation établie par l'UE au fil des décennies. Les États membres sont notamment tenus d'exercer un contrôle sur toute une série de produits polluants et d'engager une action si les normes européennes de protection de la santé ne sont pas respectées. L'une des dernières initiatives de l'UE dans ce domaine a été de fixer, en 2008, des limites obligatoires aux émissions de particules fines appelées «PM2,5». Émises par les voitures et les camions, ces particules microscopiques peuvent causer des maladies respiratoires. La nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur en 2011, imposera aux pays de l'UE de réduire de 20 % en moyenne l'exposition aux particules fines dans les zones urbaines d'ici à 2020 (par rapport aux niveaux de 2010).

Les dirigeants européens ont lancé la première stratégie de développement durable de l'UE en 2001. Ils l'ont ensuite actualisée en 2006, afin de remédier aux lacunes observées et de tenir compte des nouveaux enjeux. Étroitement liée à la lutte contre le changement climatique et à la politique énergétique, cette stratégie vise à instaurer des modes de consommation et de production durables, en mettant l'accent sur l'éducation, la recherche et le financement public.La stratégie s'est traduite par l'élaboration de nouvelles politiques, qui doivent maintenant être pleinement mises en œuvre. En 2009, la Commission a présenté un ensemble de mesures visant à promouvoir les produits respectueux de l'environnement. Elle propose notamment d'étendre le système des labels d'efficacité énergétique utilisé aujourd'hui .

Bons exemples :

1° : <u>Energie</u> : La 2e Journée de l'Energie des régions d'Europe [12 Avr 2011] a été un événement unique en son genre à Bruxelles et une date clé du calendrier de l'énergie en Europe. Cette conférence de deux jours était co-organisée par l'ARE et GE Energy, et marque une étape importante du renouvellement des politiques énergétiques régionales. Organisé par le Land allemand du Bade-Wurtemberg, l'événement accueille les décideurs régionaux et les experts européens de l'énergie sous le thème cette année de l'investissement dans l'énergie durable : les Régions, moteurs de croissance et d'innovation. Ils ont examiné ensemble les investissements dans l'énergie d'un point de vue européen et régional et formuleront des recommandations politiques, souligneront l'importance des acteurs régionaux et présenteront des exemples de bonnes pratiques tirées des régions de toute l'Europe.

La Journée de l'Energie des régions d'Europe démontre le succès à la fois de l'action territoriale et de la coopération des secteurs public et privé face à une crise énergétique sans précédent. Alors que les pays ne parviennent pas à relever ces défis, les régions, agissant côte à côte avec le secteur industriel, les relèvent avec brio. Des clusters d'énergie éolienne offshore dans le sud du Danemark, des systèmes novateurs de récupération de la chaleur dans le Hampshire (Royaume-Uni) et des voitures électriques aux Açores (Portugal) aux mesures d'efficacité énergétique

mises en place dans les PME de Bade-Wurtemberg (Allemagne) en passant par les actions concrètes de gestion de l'énergie menées par l'agence régionale de l'énergie de Maramures (Roumanie), la Journée de l'énergie des Régions d'Europe dévoile ces exemples étonnants et véritablement innovants de tous les coins d'Europe et met en lumière la créativité régionale dans la stimulation des concepts de l'énergie verte. Quand il s'agit de promouvoir une croissance intelligente et de passer des promesses aux actes, il est indéniable que l'Europe ferait bien de s'inspirer des régions.

2° : Lourd bilan de l'azote en Europe : Pour la première, une étude scientifique européenne a évalué les conséquences sanitaires et financières de la pollution azotée due à l'agriculture intensive, mais aussi à l'industrie et aux transports, et le bilan est lourd. Plus de 10 millions de personnes seraient ainsi exposés à une eau potable contenant des niveaux de nitrates élevés en raison d'une eau polluée selon « The European Nitrogen Assessment », un travail de recherche effectué à l'échelle européenne. Co-rédigée par Gilles Billen, chercheur au CNRS à Paris VI, l'étude réalisée par plusieurs centaines d'experts européens est la première évaluation sur l'utilisation de l'azote et ses conséquences en Europe. Dans le cadre du programme Nitrogen in Europe de l'European Science Foundation et du projet européen NitroEurope, cette recherche qui a nécessité 5 années de travail révèle notamment de cette pollution représente concrètement un coût compris entre 150 et 740 euros par européen et par an. Conséquence directe d'une production agricole intensive et en particulier de l'élevage intensif, l'utilisation massive d'engrais azotés pendant de nombreuses années en Europe a généré une pollution importante de l'eau. Mais la pollution azotée se retrouve également dans l'air, en raison notamment de l'industrie, et des transports, engendrant une diminution de l'espérance de vie de plusieurs mois notamment en Europe centrale.

3° : Nouveaux pesticides interdits en Europe : La Commission européenne vient de rajouter le 12/10/10 de nouveaux produits chimiques dans sa liste des substances dangereuses interdites ou strictement réglementées à usage limité. Il s'agit de polluants organiques persistants (POP) de quatre types : polybromodiphényléthers (hexa-, hepta-, tétra-, et pentabromodiphényléther) ; alpha-hexachlorocyclohexane et bêta-hexachlorocyclohexane ; pentachlorobenzène ; acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et fluorure de perfluorooctane sulfonique

4° : Obligations vertes pour financer des infrastructures vertes : 2.900 milliards d'euros. C'est le coût estimé par Accenture et Barclays des investissements nécessaires au cours des dix prochaines années pour doter l'Europe d'infrastructures émettant peu de CO2. Un montant colossal qui impliquera des structures de financement adaptées, alors que les gouvernements peinent à assainir leurs comptes. George Latham, directeur de la gestion ISR chez Henderson Global Investors, estime que les obligations « vertes », encore balbutiantes aujourd'hui, peuvent représenter une solution d'avenir.
Comment financer les investissements colossaux nécessaires à la mise en place d'infrastructures propres émettant peu de CO2 en Europe à l'heure où les finances publiques sont sous pression ? Pour George Latham, directeur de la gestion ISR (investissement socialement responsable) chez Henderson Global Investors, la mise en place d'un marché d'obligations « vertes » est une piste intéressante, voire nécessaire. L'expert de la société de gestion britannique s'appuie sur un rapport publié en février par Accenture et Barclays et qui évalue à 2,9 trillions (mille milliards) d'euros les investissements requis au cours des dix prochaines années dans les transports, l'énergie et le bâtiment afin de construire en Europe un réseau d'infrastructures faible en émission de CO2

5° : Prêt record pour soutenir l'action en faveur du climat en 2010 : En 2010, la Banque européenne d'investissement (BEI) a porté le volume de ses prêts pour les projets contribuant à la lutte contre le changement climatique à 19 milliards d'EUR, soit 30 % du total de ses financements dans l'Union européenne. Cette hausse importante, par rapport aux 16 milliards d'EUR enregistrés en 2009, marque une nouvelle étape dans le soutien que la Banque apporte à une croissance durable et à faible intensité en carbone en Europe. En 2010, la BEI a prêté un total de 72 milliards d'EUR (63 milliards dans l'UE et 9 milliards à l'extérieur de l'UE), pour soutenir quelque 460 projets de grande envergure. Ces chiffres témoignent d'un retour progressif de la Banque à ses niveaux d'activité d'avant la crise, suivant en cela le redressement de l'économie.
La BEI a continué d'apporter une contribution essentielle à la reprise en Europe. Au cours de ces trois dernières

années, elle aura fourni un effort supplémentaire de 61 milliards d'EUR par rapport à son niveau d'activité d'avant crise, soit 11 milliards d'EUR de plus que le montant initialement envisagé. Les petites et moyennes entreprises (PME) qui accèdent difficilement au financement en période de crise économique et les régions moins favorisées de l'UE ont été les principales bénéficiaires de cet effort exceptionnel.

Sites web :

- http://cordis.europa.eu.int
- http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm
- http://eippcb.jrc.es
- http://renewable_energy.innovationrelay.net
- http://www.22september.org
- http://www.ebn.be
- http://www.envitech-net.org
- http://www.eriknetwork.net
- http://www.eureka.be
- http://www.innovating-regions.org
- http://www.innovationdialogue.org
- http://www.mobilityweek.eu
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.sustainable-euregions.net
- http://www.sustenergy.org



Faune et Flore

Les citoyens, et en particulier les Français, considèrent que l'écologie c'est du naturalisme, c'est « écouter les petites fleurs et les oiseaux ». Les élus nous disent souvent que les petites fleurs et les oiseaux ce n'est pas important, que c'est l'homme qui l'est et cette conception demeure dans la conscience de nos concitoyens. Certaines religions ont séparé l'homme de la nature, en le retirant de la création, en lui donnant une position tout à fait particulière face à cette création . Si on ne remet pas en cause ces idées préconçues , on va continuer à travailler comme si les problèmes de biodiversité ne nous impliquaient pas au premier chef.

Pierre Baudouin

La situation de la France au carrefour de quatre régions biogéographiques (continentale, atlantique, méditerranéenne et alpine) parmi les sept que compte l'Union européenne lui confère l'un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe. À titre d'exemple, la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce sont les quatre États membres les plus diversifiés en mammifères, avec plus d'une centaine d'espèces connues. La richesse française en amphibiens est également la plus importante de l'Union (avec 35 espèces indigènes). Par ailleurs, du fait de ses collectivités d'outre-mer, le territoire français abrite un patrimoine naturel d'une importance mondiale :

Il est le seul à être concerné par cinq points chauds (hotspots) de la biodiversité mondiale (Bassin méditerranéen, Caraïbes, Océan indien, Nouvelle-Calédonie et Polynésie) et une des trois zones forestières majeures de la Terre (Amazonie)

Ses collectivités d'outre-mer, d'une très grande richesse biologique, sont présentes dans les trois grands océans de la planète et recèlent quelque 3 450 plantes et 380 vertébrés endémiques, soit plus que toute l'Europe continentale (sur seulement 0,08 % de l'ensemble des terres émergées) Son immense domaine maritime, au deuxième rang mondial par sa taille (zone économique exclusive d'environ 11 millions de km²) comprend 10 % des récifs coralliens du globe ;
Les communautés d'oiseaux marins les plus diversifiées au monde sont hébergées par les terres australes et antarctiques françaises…

Cette remarquable biodiversité est menacée, notamment en outre-mer, où le taux d'extinction est estimé à plus de trente fois le taux observé en métropole. Par le seul poids des espèces tropicales, la France se trouve au 4e rang mondial des espèces animales menacées et au 9e rang pour les plantes. En métropole, 14 % des vertébrés sont aujourd'hui strictement menacés. En ce qui concerne les invertébrés, les connaissances restent encore trop lacunaires pour appréhender réellement le nombre d'espèces menacées.

Des mesures s'imposent pour assurer un bon fonctionnement des écosystèmes. Cet objectif passe par l'élaboration d'ici à 2012 d'une Trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

- Préservation de la biodiversité
- Protéger les espèces et les habitats
- Renforcer les plans d'actions en faveur de la faune et la flore sauvages menacées, ainsi que de la protection des sites géologiques.
- Autoriser les agences de l'eau à acquérir des zones humides particulièrement menacées à des fins de conservation.
- Instituer la Trame verte et bleue et les schémas de cohérence écologique.
- Autoriser les collectivités locales à demander l'attribution du label Grand site de France.

Bons exemples :

1° : Faune sauvage : La France est parmi les pays les plus concernés par la perte de biodiversité. La Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs, présidée par Hubert Reeves, agit auprès des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés pour renforcer l'efficacité des mesures de protection de la biodiversité.

2° : Internet pour les espéces en danger : C'est le 25 août 2010 que le lancement d'un nouvel outil interactif sur le web a été annoncé par le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction, ceci va permettre aux utilisateurs de consulter les données commerciales concernant la faune et la flore qui ont été soumises par les 175 Etats parties à l'accord international. Pour surveiller le commerce mondial de la faune et de la flore sauvage, le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) gère les tableaux des données commerciales de CITES. C'est à l'occasion de son 35e anniversaire que CITES a lancé un outil pour garantir que le commerce international des espèces de faune et flore sauvage ne menace pas leur survie.

3° : Espèces menacées : L'association Coeco [http://www.coeco.asso.fr] vient de lancer la première plate-forme en ligne de sauvegarde d'espèces animales menacées. Et vous, qui allez-vous soutenir? «Ce sont les actions à échelles humaines qui pas à pas, ici et là, contribuent à la préservation des espèces, et celles-ci ont besoin de moyens mais surtout de visibilité!», explique Christian Noirard, Docteur en Ecologie et président de Coeco . Quand on arrive sur le site d'E-speces, on tombe sur un catalogue d'espèces animales. Un format pratique, qui déconcerte un peu au premier abord, mais qui a le mérite de présenter clairement chaque espèce, ce qui la menace et comment l'aider.
La photo de l'animal est accompagnée d'une petite biographie, d'informations sur l'action mise en place pour enrayer sa disparition, mais aussi d'un baromètre pour savoir s'il est en danger ou carrément en voie d'extinction.
Envie d'agir? Plusieurs solutions s'offrent à vous: faire un don pour soutenir les projets locaux, dès 5 euros, partir comme éco-volontaire pour devenir vous-même un acteur de terrain ou tout simplement partager l'information via les réseaux sociaux pour médiatiser la cause de l'animal. On aime la transparence du site qui nous explique que 80% du don est reversé à la conservation de l'espèce choisie, 10% au frais de gestion et de développement, 5% pour faire connaître E-speces et enfin 5% pour la chaîne de distribution du don.

Sites web :

- http://www.botanique.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.inra.fr
- http://www.nouveaux-mondes.org

- http://www.passerelleco.info
- http://www.protection-des-animaux.org
- http://www.toutsurlenvironnement.fr
- http://www.univers-nature.com



Femmes

Les systèmes qui privent certains groupes de leurs droits (les femmes et les minorités) et les empêchent de contribuer pleinement à la société peuvent aussi entraîner une dégradation de la qualité de la vie. Il est évident que le concept de développement durable doit renfermer non seulement une dimension économique et environnementale, mais aussi une dimension sociale, politique et "régulatrice «

Association des collèges communautaires du Canada

Les femmes forment 70 % des pauvres, elles possèdent moins de 2 % des terres et reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Il y a en moyenne dans le monde 16 % de femmes parlementaires et moins de 10 % de chef-fes d'Etat et de gouvernement. Ces inégalités politiques et économiques sont un obstacle à un développement humain durable et équitable qui suppose l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les différents domaines de la vie sociale.

En France, le principe d'égalité hommes/femmes est inscrit dans le préambule de la Constitution. Le principe de l'égalité de la rémunération des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale est contenu dans l'article 141 du traité d'Amsterdam. Pourtant, un certain nombre de disparités subsistent, notamment dans le domaine du travail, et ce, malgré la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle, inspirée d'une directive européenne de 1976.
En dépit d'une participation croissante des femmes au marché du travail et d'améliorations en termes de qualification des emplois occupés et de rémunération, les inégalités entre hommes et femmes persistent. En 2001, les femmes représentaient 45% de la population active française contre 40% en 1982 et 35% au début des années soixante. Mais depuis la fin des années soixante, quels que soient l'âge et le niveau de formation, le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes : 10,7% contre 7,1% pour les hommes en 2001 (Source : Insee, enquête Emploi 2001).

Un tiers des emplois occupés par les femmes sont à temps partiel. En 2001, 8,5% d'entre elles déclaraient souhaiter travailler davantage, contre seulement 2% des hommes. Les femmes sont moins nombreuses à accéder aux plus hautes strates des hiérarchies professionnelles. Parmi les salariés du secteur privé en 2001, les femmes représentaient 24% des emplois de cadres ou de dirigeants d'entreprises. Dans la fonction publique, seulement 14% occupaient des emplois de direction en 2000.
L'écart entre les salaires féminins et masculins est de l'ordre de 25% en moyenne ; après avoir décru, il est resté plutôt stable depuis le début des années quatre-vingt-dix mais s'est réduit si l'on ne considère que les salariés à temps complet.
Dans le secteur privé et semi-public, en 2000, le salaire net moyen des femmes travaillant à temps complet est égal à 82% de celui perçu par les hommes (Source : Insee, déclarations annuelles des données sociales).

Cet écart s'explique en partie par des différences de qualification des emplois occupés ; en 2000, 18,3% des hommes salariés sont cadres, contre 11,9% des femmes. En outre, plus les salaires sont élevés, plus les inégalités entre hommes et femmes s'accroissent, comme le montre le graphique : en 2000, le premier décile des salaires féminins était inférieur de 8% à celui des salaires masculins, le salaire médian féminin était de 12,4% inférieur au salaire médian des hommes, enfin, au niveau du neuvième décile, l'écart était de 26% en défaveur des femmes. En 2000, le rapport des salaires annuels moyens femmes/ hommes s'élevait à 76% pour les cadres contre 81% pour les ouvriers (pour les salariés à temps plein du secteur privé ou semi-public). En neutralisant les différences de caractéristiques individuelles (âge, nationalité, région d'habitation, diplôme, expérience, ancienneté, catégorie

professionnelle, type de contrat de travail, secteur d'activité, régime horaire et durée hebdomadaire), la pénalisation salariale des femmes est encore de 14,8%, et de 12,4% si l'on ne considère que les salariés à temps complet

Bizarre , vous avez dit bizarre ? Les hommes polluent plus que les femmes. Spécialiste des discriminations sexuelles, la chercheuse suédoise Gerd Johnsson-Latham a comparé les différences d'habitude de consommation des hommes et des femmes de son pays et calculé les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent. Bilan : les hommes polluent plus que les femmes. Mieux payés, ils traduisent cette disparité salariale dans leur mode de déplacement (76% des automobilistes sont des hommes). En Suède, ils effectuent les deux tiers des trajets et génèrent ainsi le tiers de l'ensemble des émissions du pays

Bons exemples :

1° : Genre et changement climatique : Le groupe Vert du Parlement européen a organisé un concours sur la pertinence de la prise en compte du genre dans le changement climatique. L'organisation encourage toute personne concernée (y compris les non Européens) à leur envoyer un essai (en allemand, anglais, espagnol ou français) avec des idées et des propositions concrètes répondant à ces questions :

- Comment contrer le poids disproportionné du changement climatique subi par les femmes?
- Comment favoriser la participation des femmes pour qu'elles deviennent des partenaires clés dans la lutte contre le changement climatique?
- Comment intégrer pleinement l'égalité des genres dans les politiques climatiques?

Les meilleurs essais seront publiés dans leur langue originale et en anglais, avec une préface par les eurodéputés et des membres du jury.

2° : Genre en Action : Créé en 2003 sous l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français, le Réseau Genre en Action a donné naissance à l'Association Genre en Action, le 19 novembre 2009. Fruit d'un projet mûrement réfléchi, l'Association Genre en Action a pour objectif principal d'animer, de soutenir et de développer le réseau éponyme dans tous les pays francophones. http://www.genreenaction.net

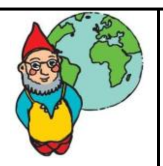
3° : Granny Peace Brigade : La Granny Peace Brigade, la Brigade des grands-mères pour la paix, basée à New York, passe à l'action depuis quelques années pour mettre fin à la militarisation des Etats-Unis. "A l'heure ou certaines grands-mères font la sieste, les Grannies elles, se font embarquer et menotter par la police. Leur crime ? Avoir tenté de se faire enrôler dans l'armée à la place des jeunes Américains. Une action banale pour ces super-mamies engagées qui n'arrêtent pas une minute."

4° : Femmes & Développement Durable (FDD) est un réseau d'échanges professionnels, de partage d'expériences et de découvertes. Son objectif est de promouvoir un regard féminin sur toutes les questions liées au développement durable. A la fois structuré et organisé, FDD se veut aussi souple et informel, avec pour seul enjeu le plaisir de rassembler des femmes autour de valeurs communes et de préoccupations convergentes. La dynamique du réseau repose avant tout sur une démarche personnelle volontaire, basée sur le partage et la mutualisation des ressources (temps, compétences, organisation, etc.) dans un espace libre de dialogues et d'opinions. Le réseau propose pour chacune une manière enrichissante et agréable de s'investir à la mesure de son temps et de ses compétences. http://femmesdd.hautetfort.com

Sites web :

- http://parolecitoyenne.org
- http://www.adequations.org
- http://www.crid.asso.fr

- http://www.droitsdesfemmes.net
- http://www.droitshumains.org
- http://www.femininbio.com
- http://www.femininmasculin.org
- http://www.marchemondialedesfemmes.org
- http://www.mondefemmes.org
- http://www.ritimo.org
- http://www.whrnet.org



Finance

Face à l'éclatement des marchés financiers, nous avons besoin d'une autre approche de l'économie. L'argent n'est plus un simple moyen d'échange mais est devenu une fin en soi. Il faut renouer avec des placements à l'abri de la tourmente financière et qui abritent les gens.

Bernard Devert, président fondateur d'Habitat et humanisme

Jamais un décalage entre la Bourse et le monde économique n'avait été si important, avec, malheureusement, le risque très élevé que le financier finisse par influencer le monde réel. Les banques seront, dans ce jeu d'influence, le pont entre les deux rives, pour deux raisons. La première, classique, liée à leur capacité à financer l'activité économique. Ce pont semble malgré tout peu solide et il n'y a pas, à ce jour, d'échos sur un resserrement durable du crédit. Les crédits immobiliers sont certes enfin accordés avec discernement et responsabilité, peut-être avec un effet boomerang un peu excessif dans certains pays, mais rien qui ne puisse être considéré comme un facteur négatif structurel.

La deuxième, plus nouvelle, résulte de la valorisation des banques elles-mêmes, comme acteur économique parmi d'autres. Les annonces de résultat des banques américaines et locales sont devenues "le" thermomètre boursier. Crédit Agricole et Natixis annoncent de nouvelles pertes et la Bourse française plonge. JP Morgan annonce des résultats moins mauvais que prévu, et la Bourse peut renaître de ses cendres, pour quelques jours. Que cette catégorie d'acteurs ait un rôle de leader d'opinion de par sa fonction de créateur de la monnaie n'est pas choquant. Le problème est ailleurs. Depuis plus d'une décennie, les banques sont entrées dans une véritable course, avec des objectifs de rentabilité sur fonds propres dépassant, de manière durable, les 30% par an ! Soit 10 fois plus que la croissance moyenne de l'économie sur la même période! Il est bien sûr possible, pour une entreprise, de "surperformer" son marché grâce à l'excellence de son équipe, la qualité de ses produits, etc.

Les premiers investisseurs ayant fait, pour la composition de leurs portefeuilles, des choix éthiques structurés, sont des communautés religieuses dans le monde anglosaxon au début du siècle dernier… en adoptant une démarche d'exclusion de secteurs d'activité comme les industries de l'armement, de l'alcool, du tabac et des jeux. Une fois ce filtre éthique utilisé ce sont les critères financiers habituels (en gros le couple rendement-sécurité) qui jouent. Est apparue progressivement, plutôt en Europe, une démarche plus intégrée utilisant un filtre global multi-critères. Une entreprise est alors évaluée en fonction d'un ensemble de critères financiers, sociaux, environnementaux, sociétaux, dont l'appréciation d'ensemble conduit à la décision d'investissement ou non. Dans les années 90 se sont créées des sociétés de notation sociale et environnementale permettant de faire une approche professionnelle de ces critères.

Aujourd'hui l'ISR peut donc prendre 2 formes principales :

Les fonds socialement responsables ou de développement durable : ils intègrent des critères sociaux et environnementaux d'évaluation d'une entreprise cotée qui sont croisés avec des critères financiers pour sélectionner les compagnies les plus performantes d'un point de vue développement durable.
Les fonds d'exclusion ou fonds éthiques : plus répandus dans les pays anglosaxons, ils excluent, pour des raisons morales ou religieuses, certains secteurs comme l'armement, le jeu, le tabac…

Ces deux démarches sont assez distinctes et doivent rendre prudente l'analyse des mesures de l'ISR : l'exclusion de l'industrie du tabac dans un fonds américain le rend ISR, sans aucune autre contrainte. Or 80 à 90 % des fonds dits ISR aux USA le sont sur ce seul critère…

Le marché français de l'ISR a bondi de 70% en un an pour atteindre un encours de 50,7 milliards d'euros en 2009. Une croissance à deux chiffres impressionnante quand on sait que l'ISR s'élevait à 8,9 milliards d'euros en 2005.

Deux facteurs principaux expliquent cette prospérité : la conversion de grands fonds classiques en ISR et de nouvelles collectes.

<u>Livret Développement Durable </u>: Pour la seconde année consécutive, le livret de développement durable a enregistré une décollecte importante. Son encours au 31 décembre 2010 était de 68 milliards d'euros contre 69,2

milliards d'euros l'an passé. Cependant, au 1er février 2011, le taux du livret est passé de 1,75% à 2%. Le LDD, qui a remplacé le Codevi en 2007, est un livret réglementé et non fiscalisé dont 10% des dépôts des épargnants sont consacrés au financement de PME et de travaux d'économie d'énergie.

Epargne solidaire : Depuis le 1er janvier 2010, toutes les entreprises mettant en place un Plan d'épargne entreprise (PEE) doivent obligatoirement proposer un Fonds commun de placement d'entreprise solidaire (FCPES). Ainsi, 5 à 10% des capitaux sont investis dans les activités d'entreprises solidaires (non cotées en bourses) et le reste est placé de manière « classique ». Une option qui semble séduire les salariés, ils sont environ 12 millions à soutenir des actions solidaires via ces FCPES, soit 13% de l'épargne salariale globale. Cette épargne salariale solidaire, qui se généralise et qui a dépassé le cap du milliard d'euros collectés (source AFG), a largement contribué à la forte croissante de l'encours de l'épargne solidaire : 2,4 milliards en 2009, soit une croissance de 47% en un an. Il existe actuellement 119 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol (association fédérant les financeurs solidaires). Ces placements solidaires gagnent en visibilité : alors que 40% des salariés français déclaraient en 2009 avoir entendu parler de l'épargne solidaire, ils étaient 50% en 2010. En tout, 507 millions d'euros ont été investis grâce aux produits d'épargne solidaire en 2009 contre 379 millions d'euros en 2008. Le logement social en est le premier bénéficiaire, suivi des activités économiques environnementales (agriculture biologique, développement des ENR...). Cette solidarité croissante a permis de loger ou reloger 2000 familles et de créer ou consolider 26 000 emplois en 2009 (contre 1500 familles et 25 000 emplois en 2008)

Monnaies "Locales", "sociales", "solidaires", "virtuelles", "libres", "affectées", "complémentaires", "alternatives", "plurielles"... une floraison de qualificatifs parcourt cette nouvelle lettre de Transversales Science Culture, consacrée aux monnaies non officielles, c'est-à-dire à celles autres que nationales (ou européenne). Chaque adjectif a sa raison d'être, bien sûr, et l'on ne saurait confondre les dispositifs de fidélité purement commerciaux (de type "miles"), les monnaies des mondes virtuels sur Internet (comme le "Linden dollar" de "Second Life") et les systèmes d'échanges basés sur le temps ou les réseaux de troc qui sont allés jusqu'à rassembler six millions d'Argentins (cf. H. Primavera). Il n'empêche : tous attestent, chacun à leur manière, que la monnaie remplit de multiples fonctions. Et que si l'une d'entre elles n'est plus assurée, la nature ayant horreur du vide, des systèmes alternatifs viendront rapidement combler le manque.

Pourtant, c'est toujours avec infiniment de précaution même dans les sphères de l'économie sociale et solidaire, même dans les milieux altermondialistes que l'on aborde cette question des autres monnaies. Sans doute le consensus, largement partagé, sur le fait que les activités humaines doivent impérativement distinguer activités non monétaires, activités monétaires non marchandes et activités marchandes, y est-il pour beaucoup : ne faut-il pas admettre, en fin de compte, que seul ce qui se rattache à la monnaie officielle peut être qualifié de "monétaire" ? Il est vrai que seule cette monnaie nationale (ou, chez nous, l'euro), grâce à sa convertibilité totale est, en théorie, en mesure d'universaliser l'échange entre les humains. Pourtant, l'émergence progressive d'une économie sociale et solidaire nous rappelle que les frontières ne sont pas si étanches que cela entre "non monétaire", "monétaire non marchand" et "marchand". Faute de mieux, les premiers théoriciens de l'économie solidaire en sont venus à évoquer la nécessaire "hybridation des ressources" qui constituerait sa base économique et financière. Chacun sent bien que c'est un peu court...Plus profondément, les hésitations, voire les réticences, à aborder cette question des monnaies plurielles tient sans doute aux doutes qui assaillent la plupart des citoyens à ce sujet, y compris ceux qui aspirent à une économie et une société dégagées de la seule logique du profit.

Bons exemples :

1° : Accord entre le FEI et le Crédit Coopératif : Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) a signé avec le Crédit Coopératif son premier accord ciblant l'éco innovation en France, dans le cadre du programme CIP de l'Union européenne.Cet accord permettra aux PME de bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros par projet éligible, avec des conditions attractives sans aucune demande de garantie personnelle. La convention signée avec le FEI facilitera le financement des PME actives dans les secteurs de la protection de l'environnement, des

énergies renouvelables, du recyclage et de l'assainissement de l'eau, ainsi que les projets d'entreprises visant à minimiser leur impact environnemental.
Pour en savoir plus : www.eif.org et www.credit-cooperatif.coop

2° : Finance Watch : Ancien membre de la commission entreprise d'Amnesty International et ancien professionnel de la finance, Thierry Philipponnat est aujourd'hui chargé de coordonner la création de Finance Watch [http://www.callforfinancewatch.org] , une nouvelle ONG dont l'objectif est de développer une expertise et un plaidoyer européen pour améliorer la qualité de la règlementation financière. Créée à l'initiative de députés européens, avec en tête de proue Pascal Canfin, ex journaliste économique aujourd'hui membre d'Europe-Ecologie /Les Verts, l'organisation compte aujourd'hui une trentaine d'associations telles qu'Attac, les Amis de la terre, Nordic Financial Unions, le World Development Movement ou Transparency international.

3° : Changer de banque : Que ce soit en matière d'éthique, d'environnement ou tout simplement de coût, les alternatives ne manquent pas. L'appel d'Eric Cantona à retirer son argent des banques a relancé le débat sur la façon dont chaque citoyen-consommateur peur peser sur le monde de la finance. L'eurodéputé Pascal Canfin (Europe Ecologie-Les Verts) et le collectif "Sauvons les riches" ont ainsi lancé un site, jechangedebanque.org, afin d'aider la migration vers une banque plus responsable. "Nous préférons que nos économies soient gérées par des banques qui investissent l'épargne localement, ne participent pas au casino financier, refusent d'être présentes dans les paradis fiscaux et de verser des bonus indécents", affirment les fondateurs du site.
Trois banques font l'objet d'une recommandation : la Nef, suivie du Crédit coopératif, puis de la Banque postale. Le site publie également un mode d'emploi des formalités à accomplir.

4° : France Nature Environnement, la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, s'est associée avec le Crédit Coopératif pour lancer en mars 2005 deux produits bancaires en faveur de l'environnement : la Carte et le Livret « Agir c'est dans ma nature ». La Carte Agir est une carte bleue Visa solidaire : lors de son attribution, le Crédit Coopératif verse 3 euros à France Nature Environnement puis 6 centimes d'euro à chaque retrait effectué au distributeur. Le Livret Agir est un livret bancaire de partage, rémunéré à 3%, dont la moitié des intérêts annuels est reversée directement à l'association. Les dons issus de ces produits alimentent le Fonds National d'intervention de France Nature Environnement, pour aider les associations de protection de la nature à financer leurs actions.

5° : Les chiffres de la consommation responsable : la finance : À l'heure où le grand public est de plus en plus informé sur les problématiques environnementales liées aux activités des entreprises dans un nombre croissant de secteurs (industrie, transport, distribution mais également services), les associations militantes intensifient depuis peu leurs campagnes dénonçant les activités irresponsables des banques. L'enjeu : faire prendre conscience des impacts indirects sociaux et environnementaux liés aux activités controversées qu'elles financent – autoroutes, exploitation d'hydrocarbures, constructions immobilières, armement, etc... Greenpeace a ainsi lancé fin 2010 une grande campagne « Savez-vous ce que votre banque fait avec votre argent ? » afin de dénoncer entr'autres le financement du nucléaire. Et quelques jours plus tard, l'association les Amis de la Terre et le cabinet de conseil Utopies ont lancé un outil de calcul de l'empreinte carbone de l'épargne, permettant aux consommateurs de mesurer l'impact sur le climat de leurs choix bancaires en apparence virtuels et anecdotiques.
Par ailleurs, près de 200 organisations les Amis de la Terre, WWF, Rainforest Action – sont rassemblées depuis quelques années dans le réseau d'ONG Banktrack afin d'interpeller le secteur financier sur les conséquences désastreuses de son activité. En 2003, ces organisations ont rédigé six principes-clés appelés la « déclaration de Collevachio » qui a été suivie d'une rencontre des banques donnant naissance aux « principes equateur » un accord non contraignant sur la finance durable.
La bonne nouvelle : les établissements financiers ayant signé ces principes (au nombre de dix depuis 2006) représentent désormais 75% du financement de grands projets. La mauvaise : aucun recours juridique ne peut empêcher les banques signataires de poursuivre des opérations qui vont à l'encontre des « principes equateur ».
En parallèle de cette vague de fond qui commence à faire bouger le secteur bancaire classique, n'oublions pas les

initiatives ciblées d'investissements responsables ou de finances solidaires qui ont commencé à voir le jour il y a plusieurs années et ne cessent de prendre de l'ampleur sur les marchés financiers.

6° : Gand sanctionne deux banques : La ville de Gand a décidé de retirer une trentaine de millions d'euros de ses comptes dans les banques Dexia et KBC pour protester contre les bonus versés à leurs dirigeants.
« Nous réagissons de cette manière aux bonus confortables octroyés aux patrons », explique l'échevin des Finances de Gand, au nord de la Belgique, le libéral Christophe Peeters. Il ajoute : « Quand tout allait mal, l'argent des contribuables a aidé les banques. Maintenant que la situation s'améliore, les banques recommencent la même culture de bonus. Nous ne disons pas uniquement que ce n'est pas éthique, mais nous agissons [...] avec le langage de l'argent. »
La ville va retirer un montant évalué entre 30 et 35 millions d'euros correspondant à des investissements à court terme et menace de se tourner vers des banques qui n'octroient pas de bonus « déraisonnables » pour l'argent destiné à payer ses salaires et de nouveaux placements à long terme
KBC a regretté la décision, tout en soulignant que la ville était dans son droit. Dexia a réaffirmé pour sa part que sa politique de rémunération était conforme aux dispositions légales et réglementaires européennes, belges et françaises.
Les bonus des banquiers sont de nouveau dans le collimateur en Europe. Le commissaire européen chargé des services financiers, Michel Barnier, estime que ses appels à la modération « n'ont pas été entendus » et menace de durcir la législation de l'UE. En Belgique, le nouveau gouverneur de la Banque nationale, Luc Coene, juge également « indécent » que les banques qui ont bénéficié d'aides des pouvoirs publics octroient des bonus à leurs dirigeants. Dexia comme KBC avaient dû être aidées par les pouvoirs publics pendant la crise financière. Dexia a décidé au début du mois de verser à son administrateur délégué Pierre Mariani une rémunération variable de 600.000 € pour l'exercice 2010, en baisse comparé à l'année précédente. KBC a annoncé pour sa part son intention de reprendre le versement de bonus à ses dirigeants.

7° : Grands Prix de la Finance Solidaire :Les Grands Prix de la Finance Solidaire visent à récompenser des structures (entreprises et associations) développant les projets d'utilité sociale les plus remarquables. La sélection des dossiers est réalisée par un jury de personnalités indépendantes présidé par Claude Alphandery, président de France Active. La finance solidaire prend la forme d'un placement d'épargne finançant un investissement dans des activités contribuant à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. Par extension, la finance solidaire qualifie également l'épargne dont les revenus sont partagés sous forme de don à une ONG, association caritative ou financeur solidaire. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Fondée en 1995, Finansol est une association professionnelle. Son siège est à Paris et elle est représentée dans la plupart des régions par des équipes bénévoles

8° : Profits réels, responsabilité artificielle : Les Amis de la Terre ont lancé une campagne publique "Profits réels, responsabilité artificielle" qui demande aux députés français d'encadrer la responsabilité environnementale et sociale des multinationales françaises. Marées noires et projets pétroliers polluants, spéculation sur les marchés mondiaux, déforestation, exploitation minière polluant les cours d'eau, agrocarburants à grande échelle exploitant les terres arables et les populations, usines chimiques dangereuses...Les entreprises multinationales poussent à l'extrême leurs bénéfices court terme au détriment des populations locales et de l'environnement, notamment dans les pays du Sud où leurs filiales profitent fréquemment des carences juridiques et des difficultés des populations à faire respecter leurs droits.

Sites web :

- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://www.10mensonges.org
- http://www.adequations.org

- http://www.argentsale.org
- http://www.banktrack.org
- http://www.caissedesdepots.fr
- http://www.conso.net
- http://www.croissance-verte.com
- http://www.economie-positive.be
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.financite.be
- http://www.isr-info.com
- http://www.jepargne-utile.com
- http://www.mjra-jsi.com
- http://www.mondequibouge.be
- http://www.netwerkvlaanderen.be
- http://www.societal.org



Forêts poumons de la Terre ?

Entre 1990 et 2000, la surface des forêts dans le monde a diminué de 2,37 %, soit 1,7 fois la superficie de la France.
Selon la FAO 4, environ 13 millions d'hectares de forêts disparaissent annuellement sur Terre. C'est l'équivalent de la surface de l'Angleterre, soit 1 terrain de football toutes les quinze secondes . C'est l'équivalent en surface de 86% de la forêt française6 qui disparaît ainsi chaque année.

Rapport sur l'état des ressources mondiales

Les objections : Ce ne sont pas 3 arbres en moins qui vont changer la face du monde En une génération à peine,les forêts ont presque entièrement disparu, par suite principalement de la demande locale de bois de chauffe, dans des pays comme la Mauritanie,l'Ethiopie, Haïti. En Inde cette demande représente six fois le rendement durable des forêts qui subsistent, ce qui oblige la population à brûler pour la cuisine la bouse de vache ou les résidus de récolte, privant ainsi le sol de matière organique ou d'éléments nutritifs. Entre 1990 et 2000, la surface des forêts dans le monde a diminué de 2,37 %, soit 1,7 fois la superficie de la France.
La forêt française s'étend sur 16 millions d'hectares, composés à 64% de feuillus, et augmente chaque année d'environ 40 000 hectares (+0,3% par an depuis 1996). On connaît sa valeur marchande à travers le bois qu'elle fournit à l'industrie (scieries, papeteries, fabricants de mobilier...) ou qui est utilisé pour le chauffage : celle-ci est estimée à 1,3 milliard d'euros par an.La forêt fournit également des plantes aromatiques et médicinales, des végétaux à vocation décorative (les sapins de Noël, le houx, le liège), des produits de la cueillette (truffes, champignons), de l'apiculture ou de la chasse...
Oui, c'est vrai que la forêt amazonienne représente encore plus de 8 fois la France. Pourtant, selon Greenpeace, l'équivalent d'un terrain de football de forêt disparaît toutes les deux secondes, et avec, par voie de conséquence, 140 espèces vivantes. 80 % des forêts originelles ont donc déjà disparu et la forêt tropicale ne représente plus que 2 % de la surface du globe, alors qu'elle abrite plus de la moitié des espèces vivantes répertoriées dans le monde.

Mais elle apporte d’autres services, auxquels il est délicat d’associer une valeur marchande : stockage de carbone, réserve de biodiversité, protection de la qualité de l’eau, activités de détente et de loisirs.
La forêt absorbe 12% des émissions françaises de CO2 En temps normal, le flux annuel de carbone capté par la forêt française est d’environ 60 millions de tonnes de CO2, soit 12% des émissions françaises. Si l’on considère qu’une tonne de CO2 séquestrée a la même valeur que le droit d’émettre cette tonne dans l’atmosphère (qui varie sur le marché des droits d’émission de 6 à 18 euros/tonne), la valeur de captation du carbone par la forêt est comprise entre 351 millions et 1 milliard d’euros par an.
La forêt rend également des services écologiques considérables : préservation de la biodiversité, estimée d’après une enquête sur le consentement à payer des Français à 364 milions d’euros, protection contre l’érosion et les avalanches, évaluée notamment à travers les budgets de restauration des terrains en montagne à 24,5 millions d’euros, réduction de la pollution des eaux...
Ceux-ci contribuent aussi à renforcer la valeur patrimoniale de la forêt française, bien au-delà du bois récolté, et confirment sa multifonctionnalité, à prendre en compte lors des choix de gestion ou d’aménagement du territoire qui la concernent.

Bons exemples :

1° : Année internationale des forêts : La déforestation est un fléau mondial qui nous concerne tous. Depuis les débuts de l'agriculture, plus de la moitié des forêts originelles ont été détruites. 13 millions d'hectares disparaissent ainsi tous les ans, ce qui correspond à un quart de la surface de la France. Greenpeace, WWF et l'ensemble des ONG internationales exhortent les Etats à prendre leurs responsabilités en luttant contre les vecteurs de la déforestation. Leurs recommandations: durcir la règlementation et mettre en place des mécanismes financiers transnational permettant la compensation de la déforestation. Quant aux consommateurs ils doivent être davantage sensibilisés au label FSC. Ce label international garantit la préservation des ressources naturelles, le respect des droits des peuples indigènes et des salariés de l'industrie du bois.

Les efforts en cours en matière de plantations sur terrain libre et de reboisement ont contribué à freiner la perte nette en zones forestières sur le plan mondial. A l'échelle de l'entreprise, la reforestation rentre dans le cadre de la compensation volontaire de ses émissions de gaz à effets de serre, dits aussi " crédits carbone ".Mais tout un chacun peut participer à cet élan. Un large panel de projets en appelle à la générosité de bénévoles ou donateurs, allant du parrainage d'un arbre depuis son PC à la participation active à un chantier de reforestation.
Parmi les gros projets on peut citer la campagne Plantons pour la planète, initiée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 2006 ou l'entreprise Kinomé spécialisée dans la revalorisation durable des forêts, via son programme Trees & Life. Le site reforestaction.com, très concret, permet pour 1,5 euros de planter l'espèce de son choix-parmi une liste d'espèces en voie de disparitionvia une plateforme interactive qui nous fait tout comprendre du fonctionnement du village sénégalais qui en bénéficiera. Et pour voir son arbre grandir, rendez-vous sur le site coeurdeforet.com qui fournit ses coordonnées GPS, au Cameroun ou à Madagascar. En se procurant leur kit de reboisement, on plante un arbre, mais on participe aussi à la mise en place d'un jardin botanique, à la formation des communautés locales dans la préservation de la biodiversité et à la mise en oeuvre d'un four solaire.
Enfin, si vous préférez l'action concrète et palpable, partez en chantier international. A pas de loups ou Project abroad proposent de participer à la reforestation de forêts sud-américaines ou africaines.
On trouve un annuaire détaillé par pays de tous ces projets sur la page Des Forêts des hommes de la fondation Good Planet.
Sur le site de l'Ademe compensationco2.fr, vous pourrez consulter la liste des opérateurs ayant signé une charte de bonne pratique. Cela vous assure entre autre la certification du projet dans le cadre du Protocole de Kyoto (MDP et MOC), les garanties les plus abouties en termes de suivi et d'unicité des unités carbone. Les critères pris en compte

sont également la transparence de l'information diffusée et des modes de gouvernance participatifs.

2° : Forestia [http://www.science-en-jeu.ca/forestia] : Forestia a pour but de montrer aux élèves quelles sont les principales étapes d'un aménagement durable de la forêt, en tenant compte d'une nécessaire rentabilité et de contraintes telles que récolte, villégiature, lutte contre les incendies. Le jeu en ligne met l'élève en situation : comment reboiser la forêt, protéger un écosystème exceptionnel, combattre les feux, réaliser un inventaire forestier...Tout en tenant compte des besoins de ses multiples usagers : chasseurs, pêcheurs, randonneurs... Des documents pédagogiques d'accompagnement sont disponibles : sous forme de fiches sur l'aménagement durable, les métiers de la forêt, le bois, la faune... Ou sous forme de vidéos portant par exemple sur la coupe du bois et les accords nécessaires pour y procéder, ou sur les techniques ultramodernes servant à inventorier la forêt.

3° : Forêt landaise : La forêt landaise est remarquable par son étendue, la netteté de ses contours et sa grande homogénéité : le pin maritime y est prédominant. Elle connut une expansion fulgurante au cours du XIXème siècle, quand les pins y furent largement implantés artificiellement sous l'impulsion de Napoléon III. Il s'agissait alors d'assainir des terres malsaines et marécageuses, où le paludisme sévissait, et de les rentabiliser par des plantations. Cette vaste zone humide, coutumièrement parcourue par les bergers landais sur échasses, céda ainsi la place au premier massif forestier de France. A partir d'un noyau de 250 000 ha, l'Homme est parvenu à créer une ressource forestière d'un million d'hectares en asséchant puis en ensemençant des marais. L'implantation des pins a également permis la fixation des dunes du cordon littoral.
La sylviculture, dont dépend aujourd'hui fortement l'économie de la région Aquitaine, a fait place nette au pastoralisme traditionnel. La forêt, principalement privée, est aujourd'hui gérée par ses exploitants dans l'optique de produire du bois et du papier. Les sylviculteurs procèdent par éclaircies successives. La culture du pin maritime, espèce locale à croissance rapide, s'adapte parfaitement à son exploitation à grande échelle.
L'Homme assure donc une gestion durable de cette forêt dont dépend principalement son activité économique. Les principales menaces de la forêt résident actuellement dans les attaques parasitaires, les incendies et les événements climatiques ; le tempête de décembre 1999 a ainsi touché 120 000 ha et les sécheresses (2003, 2005) affaiblissent les peuplements.
Situé au cœur du massif forestier, sur 315 000 ha, le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne concerne un espace riche et fragile : celui du bassin versant de la Leyre, et ses franges. Il abrite des espèces rares ou protégées : chauves-souris, oiseaux, libellules, reptiles,… Sa création, en 1970, s'est également accompagnée du développement d'un tourisme durable valorisant le patrimoine naturel et culturel de la région.

4° : Concours "Sauver les forêts" : L'Association Planète Urgence œuvre contre la destruction de la Planète et les inégalités entre le Nord et le Sud à travers 3 types de programmes : le Congé Solidaire®, Comprendre la Planète et Environnement et Développement. Dans le cadre de ce dernier programme, qui répond à la problématique du réchauffement climatique et renforce l'aide au développement des communautés locales qui y font face, Planète Urgence a planté depuis 4 ans près de 3 millions d'arbres à travers le monde grâce à l'implication et le soutien de plus de 200 entreprises. Fidèle à son modèle original d'engagement, Planète Urgence permet à chaque entreprise, collectivité ou citoyen, d'agir concrètement pour l'homme dans son environnement, sur des projets créés et gérés en partenariat avec les populations locales de Madagascar, du Mali, d'Indonésie et bientôt d'Haïti. Ainsi, avec l'opération « 1€ = 1 arbre planté » (http://www.monarbre-matribu.com/), Planète Urgence a établi, depuis 2007, différents partenariats (donation, mécénat de projet ou produit de partage) avec plus de 200 entreprises souhaitant s'engager dans la protection de l'environnement de manière significative et durable.

5° : Contrat agricole et forestier : Avec un tiers de forêts et 60% de surface agricole utile, l'agriculture et la forêt occupent en Bourgogne près de 64 000 actifs (soit 10,7 % de la population active), dans 25 800 exploitations agricoles, 125 coopératives, 182 industries agroalimentaires et 2 700 entreprises de la filière bois. Le Conseil régional de Bourgogne a mis en place un contrat agricole et forestier et s'engage à accompagner les filières dans l'amélioration de leurs performances économiques, environnementales et sanitaires : soutien à l'agriculture biologique, maintien de la quantité et qualité de l'eau, valorisation de la biomasse.

6° : Elisez l’arbre de l’année : L’Office national des forêts et le magazine Terre Sauvage organisent un concours national de beauté pas comme les autres : élire l’arbre de 2011.
Sur le site arbredelannée.com, les candidats déposent la photo et la description de leur chêne, sapin ou érable préféré. En guise de trophée, une jeune pousse de l’essence gagnante sera plantée dans le jardin de l’Elysée. Bref, la gloire assurée.

7° : Gestion des feux de forêt : Des arbres en feu, de personnes prenant la fuite à toute panique, une fumée épaisse qui assombrit le ciel... un feu de forêt violent est une perspective terrifiante. Mais, éviter tous les feux de forêt à tout moment peut simplement accroître le risque de propagation de plus grands incendies, moins contrôlables. Une équipe de chercheurs financée par l'UE a mis au point une approche de gestion de feu de végétation, qui met notamment l'accent sur l'ampleur de la lutte contre le feu par le feu.

Le projet Fire Paradox(«An innovative approach of integrated wildland fire management regulating the wildfire problem by the wise use of fire: solving the fire paradox») a reçu plus de 12,6 millions d'euros au titre du domaine thématique «Développement durable, changement mondial et écosystèmes» du sixième programme-cadre (6e PC) de l'UE.
Dans une déclaration, le partenaire français Cemagref de Fire Paradox affirme: «Les forêts européennes sont régulièrement attaquées par le feu avec souvent des conséquences désastreuses aux niveaux environnemental, économique et social.» La réaction la plus courante a été de combattre les incendies à tout prix car les impacts négatifs étaient de prime importance. Mais aujourd'hui, une nouvelle approche de gestion territoriale et de prévention et de lutte contre les incendies est indispensable si nous souhaitons atténuer de façon durable l'intensité et la gravité des incendies en Europe.» «Le feu est un mauvais maître, mais un bon serviteur», affirme Cemagref. «L'expression finnoise résume notre relation paradoxale au feu. Le paradoxe réside dans le fait qu'en évitant les feux de forêt à tout prix, les dégâts potentiels du prochain incendie accroît avec le temps car l'accumulation de la biomasse végétale représente une augmentation de combustible pouvant provoquer et alimenter des incendies», ajoute le partenaire français, un institut de recherche public spécialisé dans les problèmes environnementaux.

Sites web :

- http://ecosia.org
- http://terresacree.org
- http://www.bois.tm.fr
- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.cnrs.fr
- http://www.cstb.fr
- http://www.fao.org
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.fondation-pour-la-foret.enprovence.com
- http://www.foret-bois.com
- http://www.foret-mediterraneenne.org
- http://www.foretpriveefrancaise.com
- http://www.icp-forests.org
- http://www.ifn.fr
- http://www.inra.fr
- http://www.inspireinstitut.org
- http://www.maisons-bois.org
- http://www.site-en-bois.net
- http://www.univers-nature.com



Formation

Le Grenelle prévoyait de renforcer les disciplines suivantes : écotoxicologie, toxicologie, écologie, épidémiologie, agronomie, écologie microbienne, économie agricole… en assurant [sur 10 ans] le financement nécessaire à ces formations ..Où en seommes nous ?

Michel Giran

Être plus à l'aise ou plus efficace dans son travail, tel est l'objectif de la formation selon 77 % des salariés et 85 % des indépendants.

Six formations sur dix sont à l'initiative de l'employeur. C'est une pratique plus fréquente dans le privé (69 %) que dans le public (53 %). Huit fois sur dix, l'employeur finance ces formations. Les formations dont l'objectif est l'obtention d'un diplôme ou d'une certification sont plus rares. Elles ne représentent que 1 % des formations. Plus l'entreprise est grande, plus les salariés accèdent à la formation continue. Ainsi, dans le secteur privé, 53 % des salariés dans les entreprises de plus de 1 000 salariés en bénéficient, mais seulement 29 % dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Par ailleurs, les salariés employés dans l'administration publique, les secteurs de l'énergie, de l'action sociale et de la santé accèdent largement à la formation continue. À l'opposé, les salariés sont moins fréquemment formés dans la construction, le commerce, l'hôtellerie et la restauration. Quant aux non salariés, c'est dans le secteur de la santé qu'ils sont les plus nombreux à se former.
La durée de ces formations est majoritairement courte. Un dixième dure au plus trois heures, et un peu plus de la moitié ne dépassepas 20 heures. Les trois quarts d'entre elles prennent la forme de cours et de stages. Les travailleurs indépendants recourent quant à eux plus fréquemment à l'auto formation.

Le Grenelle de l'environnement a fait un certain nombre de voeux pieux pour former la population française au développement durable ...

Droit individuel à la formation : Les plans annuels de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la validation des acquis de l'expérience, la formation en alternance et le droit individuel à la formation peuvent être mobilisés au service de l'environnement sans pour autant que cela soit fait au détriment des formations traditionnelles indispensables. Il s'agit d'introduire les préoccupations environnementales dans l'ensemble des métiers existants et de développer de nouveaux emplois, afin notamment de favoriser la généralisation de l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie de tous les produits.

Education à l'environnement et au développement durable : Veiller à l'importance de lier le thème de l'éducation, de la formation et de l'information à l'environnement et au développement durable aux questions de sens et de

valeurs. Parallèlement à l'éducation au civisme environnemental et à la connaissance écologique, l'enseignement veillera à l'articulation de ses propositions avec les politiques de la ville et des quartiers défavorisés.
Généraliser des enseignements sur l'écologie et le développement durable dans l'ensemble des cursus (école, lycée, puis CAP, BEP, BTS, DUT, apprentissage, universités, écoles d'ingénieurs, de design, mastères, IUFM…) quelle que soit la spécialité.
Intégrer le développement durable aux stratégies des universités
Elaborer un « plan vert » pour les campus et labelliser universités et grandes écoles sur la base de critères de développement durable (performance énergétique des bâtiments, accès par les transports en commun, empreinte écologique, bilan carbone…).
Associer à la carte d'étudiant une carte de transport en commun
Systématiser l'enseignement des sciences de la nature à tous les niveaux : de l'école primaire aux grandes écoles, dans les formations professionnelles, initiale ou continues et de sensibiliser par tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics
Renforcer les programmes d'enseignement des sciences naturelles, dont la biologie et l'écologie, dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en le complétant systématiquement par des approches de terrain et des classes vertes.

Formation d'entreprise : Accorder davantage de place aux thèmes environnementaux (incluant santé-environnement) dans les plans de formation d'entreprise

Formation en alternance : Les plans annuels de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la validation des acquis de l'expérience, la formation en alternance et le droit individuel à la formation peuvent être mobilisés au service de l'environnement sans pour autant que cela soit fait au détriment des formations traditionnelles indispensables. Il s'agit d'introduire les préoccupations environnementales dans l'ensemble des métiers existants et de développer de nouveaux emplois, afin notamment de favoriser la généralisation de l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie de tous les produits.

Formation tout au long de la vie : Mobiliser les outils de la formation tout au long de la vie pour accompagner les transitions professionnelles liées au développement durable et les mettre au service des métiers de l'environnement et de l'éco-conception.
Pour les professionnels du bâtiment (architectes, thermiciens, électriciens, bureaux de maîtrise d'oeuvre, chefs de travaux, techniciens du bâtiment)
Pour les décideurs publics et privés : développer les formations continues de très haut niveau en écologie et développement durable, avec un dispositif du type « IHEDN » de l'environnement et du développement durable. Cette initiative nationale pourrait se décliner par région dans des chaires de développement durable.
Des « universités des métiers de l'environnement » pour les praticiens de tous secteurs en matière d'environnement

Formations professionnelles et continues : Renforcer l'enseignement de l'agronomie dans les lycées agricoles, et assurer un lien fort avec la recherche dans la formation continue de façon à garantir une généralisation rapide des méthodes mises au point de façon expérimentale.
Mettre en place des modules « agriculture et biodiversité » dans les filières agricoles et agronomiques d'enseignement, ainsi que dans celles des jardins et espaces verts.
Objectif de 20% d'agriculteurs ayant participé d'ici 2012 à une formation liée aux nouvelles techniques environnementales (nouveaux itinéraires bas intrants

Validation des acquis de l'expérience : Les plans annuels de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la validation des acquis de l'expérience, la formation en alternance et le droit individuel à la formation peuvent être mobilisés au service de l'environnement sans pour autant que cela soit fait au détriment des formations traditionnelles indispensables.
Il s'agit d'introduire les préoccupations environnementales dans l'ensemble des métiers existants et de développer

de nouveaux emplois, afin notamment de favoriser la généralisation de l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie de tous les produits.

Bons exemples :

1° : AgroParisTech se prépare aux enjeux du développement durable : C'est une nouvelle offre de formation unique qu'inaugurait en septembre 2010 les 350 étudiants qui entraient à AgroParisTech. Née, début 2007, de la fusion de trois écoles d'ingénieurs (l'Institut national agronomique, l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts et l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires), AgroParisTech, qui bénéficie du statut de "grand établissement" vient en effet de mettre en œuvre la refonte de ses cursus.
Un aboutissement logique. "Depuis cinq ans, notre stratégie est de répondre aux enjeux actuels de plus en plus liés à la production forestière et l'agriculture, la nutrition, la production industrielle alimentaire alors que les préoccupations en matière d'environnement, d'eau et de gestion des déchets progressent. Tous ces thèmes nécessitent une approche intégratrice mais préservant la logique territoriale", explique Rémi Toussain, directeur général d'AgroParisTech.

Autre défi, gérer la concurrence internationale. Le rapprochement des trois écoles, complémentaires, a permis de renforcer les alliances notamment avec l'Inra et les autres grandes écoles du pôle ParisTech (qui regroupe douze établissements dont HEC, les Mines, les Ponts, Polytechnique…). L'offre de formation vient aujourd'hui concrétiser cette stratégie. Les programmes ont été répartis en cinq thématiques et un seul cursus d'ingénieur, constituée d'un socle commun en première année et d'approfondissements en deuxième année et troisième années (productions agricoles et forestières durables ; aliments, bioproduits, nutrition et santé ; biologie intégrative ; mathématique et modélisation et sciences économiques et sociales). Cette formation est validée "par un seul diplôme fondé sur une même identité", indique Rémi Toussain.
Parallèlement, une formation de master a été développée pour mettre l'accent sur la recherche. Une voie par apprentissage (80 entreprises travaillent avec l'école dont L'Oréal, Air Liquide, le Crédit Agricole…) est également ouverte à tous les étudiants. Elle est suivie par 15% d'entre eux. "Avec la montée en puissance des préoccupations environnementales, nos diplômés sont de plus en plus recherchés", constate Rémi Toussain. Plusieurs chaires ont été créées avec Vinci (éco conception des bâtiments et des infrastructures), Renault, Schneider Electric et Total (développement durable), et Suez Environnement (assainissement et services urbains d'eau).

2° : Baccalauréat développement durable : Une orientation vers les métiers verts est proposée aux lycéens depuis septembre 2011 avec la création du bac STI2D, un baccalauréat "développement durable" qui remplacera l'actuel bac technologique STI - Le baccalauréat Sciences et Technologies de l'Industrie se voit profondément réformé pour devenir un véritable tremplin d'accès aux études supérieures scientifiques : BTS, DUT, université, écoles d'ingénieur, CPGE technologiques…
Points forts du bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) :
Enseignements technologiques transversaux et spécifiques aux 4 spécialités du bac (architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique), un enseignement technologique en langue vivante 1, maths, physique-chimie, langues vivantes 1 et 2. Objectif : être mieux préparé aux études supérieures.
Poursuite d'études après un bac STI2D
En BTS (brevet de technicien supérieur) ou DUT (diplôme universitaire de technologie), en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'université...
Débouchés du bac STI2D
Dans les secteurs de l'industrie, du développement durable…

3° : Fermes Zero Carbone : Après les agriculteurs, Nature Québec veut maintenant sensibiliser les étudiants du secteur agricole à la réduction des gaz à effet de serre (GES). Dans le cadre de son programme Agriculture et

climat : Vers des fermes 0 carbone, l'organisme veut recruter au moins 65 étudiants pour transférer des connaissances et du savoir-faire sur les pratiques utilisées dans la lutte aux changements climatiques. L'objectif : réduire les émissions de GES de 2 000 tonnes de CO2e pour 2012, avec des engagements pour un total de 6 000 tonnes pour 2017 et ce, sur des fermes situées dans au moins 5 régions du Québec.
Pour cette 2e étape de son programme appelé Je m'implique à la tonne !, les étudiants auront droit à une formation académique et pratique par le biais d'un programme d'accompagnement de fermes par les étudiants. Les étudiants seront invités sur une base volontaire, à intégrer les concepts des gaz à effet de serre d'origine agricole dans le cadre d'un stage sur une ferme du Québec. « Ce programme permettra aux étudiants d'identifier et de proposer aux agriculteurs des pratiques agricoles favorables à la lutte aux changements climatiques grâce à la réalisation d'un bilan d'émission de GES de la ferme », indique Jeanne Camirand, chargée de projet chez Nature Québec compte approcher trois campus, soient la faculté des sciences de l'Agriculture de l'Université Laval, l'Institut de technologie agroalimentaire du Campus de Saint-Hyacinthe et le Cégep de Victoriaville. L'organisme aborde avec enthousiasme cette deuxième étape de son programme. La première étape visait l'adoption de pratique réduisant les émissions de GES en plus d'augmenter la capacité des sols à accumuler le carbone. Les trente fermes impliquées ont réduit leurs émissions de GES de 830 tonnes en 2010, chiffre qui s'élèverait à 4300 sur cinq ans. Pour Christian Simard, directeur général de Nature Québec « Ça confirme que nous avions visé juste avec la première phase, que les intervenants en agriculture sont sensibles à l'impact de leurs activités sur le climat et qu'ils veulent agir pour les atténuer ». Nature Québec est associée dans ce projet au Fonds d'action québécois pour le développement durable et de son partenaire financier le programme Action-Climat du gouvernement québécois.

4° : Formation commune aux plans climat pour 7 communes de l'agglomération de Lyon : Vingt élus et vingt agents des communes de Chassieu , Corbas, Lyon, Saint-Fons , Saint Priest , Rilleux-la-pape et Vénissieux commenceront le 31 mars une formation de dix ateliers consacrée aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des communes. Cette formation est organisée par l'Agence locale de l'Energie de l'Agglomération lyonnaise et soutenue par le programme européen BEAM.

Les communes sont acteurs incontournables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi l'Europe soutient l'action de formation lancée à l'INSA de Lyon, grâce au programme BEAM21 cofinancé par l'agence EACI (Executive Agency for Competitiveness & Innovation) agissant pour la Commission Européenne. Le programme implique 50 municipalités réparties sur 9 pays européens : Autriche, Bulgarie, République Tchèque, France, Allemagne, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Roumanie.

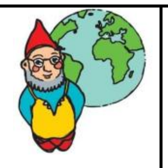
Les 40 élus et agents sont essentiellement des membres de comités de pilotage et de comités techniques plan climat-énergie (ou des Agenda 21) au sein de leur commune. La feuille de route de ces collectivités prévoit de faire adopter un plan d'action à brève échéance, si possible fin 2011.

Le but de la formation est d'alimenter les réflexions, d'alimenter le débat, et d'accélérer la construction de ce plan d'action. En raison des emplois du temps chargé des participants, la formation est volontairement réduite à 50 heures, répartie sur 10 mois. Plus de la moitié de apprentissage sera réalisé à distance, sans aucune contrainte de date, d'horaire et de déplacement grâce à une plateforme de e-learning .

5° : Cours du soir du développement durable [http://www.ecobase21.net/FormationDD/FormationDD2010.html] : Ecobase 21 vous propose des cours du soir du DD : 5 x 2h ...durant une semaine sur les grandes thématiques du Développement Durable entre 18h30 et 20h30 : 5 grands thèmes abordés par des experts reconnus dans leurs spécailités

Sites web :

- http://dapi.apecita.com
- http://www.actu-environnement.com
- http://www.annuairedeformation.com
- http://www.campusresponsables.com
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.economie-positive.be
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.educ-pop.org
- http://www.emagister.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.espaces-naturels.fr
- http://www.formasup.education.fr
- http://www.kelformation.com
- http://www.oieau.fr
- http://www.reseau-tee.net
- http://www.studya.com
- http://www.toulouse.archi.fr



Gaz à effet de serre

La prévision du futur doit être simultanément alarmante et crédible afin de susciter une action permettant... que la prévision ne se réalise pas.

Jean-Pierre Dupuy (Ecole polytechnique)

L'effet de serre résulte de l'émission de gaz spécifiques qui, dans l'atmosphère, piègent les rayons infrarouges réfléchis à la surface de la terre, provoquant ainsi un réchauffement qui pourrait modifier les équilibres climatiques et engendrer une hausse du niveau des océans.Phénomène bien connu, l'effet de serre joue un rôle dans la régulation de nos climats. Celui ci tient à la capacité qu'ont certains gaz habituellement présents en infime quantité dans l'atmosphère (le CO_2/ le CH_4/ l'O_3 / le N_2O/ les CFC) d'intercepter le rayonnement solaire (infrarouge) réfléchi par la surface des continents et des océans et de provoquer par là même, un réchauffement de l'atmosphère. C'est un principe bien connu des horticulteurs qui captent dans leurs serres la chaleur libre par les rayons infrarouges.Le problème en l'occurrence vient de ce que le développement des activités humaines s'accompagne d'une augmentation sensible de la teneur de l'air en gaz à effet de serre créant ainsi les conditions pour un réchauffement progressif de la planète.

La responsabilité des différents gaz et des différents secteurs d'activité dans cette augmentation est extrêmement variable: le CO_2 lui seul intervient pour la moitié dans l'effet de serre mais les autres gaz absorbent mieux les rayons infrarouges et s'accumulent plus vite dans l'air notamment le CH_4 qui participe déjà à hauteur de 15 %. l'essentiel des émissions de CO_2 provient de la combustion des combustibles fossiles et de la déforestation alors que les rejets de CH_4 sont surtout le fait de l'industrie pétrochimique des raffineries et de l'agriculture (rizières et élevage).Les conséquences exactes d'un accroissement de l'effet de serre à long terme ne sont pas connues avec précision en raison de la complexité des réactions auxquelles un tel accroissement pourrait donner lieu. Des incertitudes subsistent en particulier sur le rôle joué par les océans et les nuages.Un consensus toutefois s'est fait jour au sein de la communauté scientifique sur deux points: si rien n'est fait entre temps, l'accentuation de l'effet de serre se traduira, au milieu du siècle prochain, par une augmentation de la température moyenne de la planète de l'ordre de 2 à 3°C, laquelle devrait entraîner à son tour une élévation du niveau des mers de 17 à 32 cm. Il ne s'agit, toutefois, que de moyennes, les effets pouvant être, localement, très variables. Ainsi, dans les régions méditerranéennes l'élévation de la température pourrait être de 50% supérieure à l'élévation moyenne terrestre.

Les émissions dues aux transports sont en forte croissance depuis 1990 (+20% environ). La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les Français. Or, 50% des déplacements automobiles sont inférieurs à 2 km. Quant au transport de marchandises, seuls 15% transitent par le rail contre 75% en Suisse. La voie d'eau offre aussi un potentiel à renforcer en alternative à la route.

Les derniers chiffres témoignent d’une augmentation inquiétante du volume des gaz à effet de serre d’origine anthropique. Ainsi, la publication des chiffres de 2006 a montré qu’entre 2000 et 2005, les émissions du dioxyde de carbone (CO_2) ont augmenté de 3,2% quatre fois plus rapidement que durant la dernière déce décennie, selon les chercheurs du Projet mondial du carbone (Le Quéré 2006). Les concentrations moyennes de CO_2 en 2005 s’élevaient à 380 parts par million (ppm) par rapport à 377,5 ppm en 2004.

Parmi les pays qui s’étaient engagés à réduire les émissions de gaz dans le cadre du Protocole de Kyoto, seuls le Danemark, la France, l’Islande, le RoyaumeUni et la Norvège ont déclaré une diminution de leurs émissions en 2004 par rapport à 1990, de même que dix pays anciennement communistes dont les difficultés de transition ont réduit l’activité économique. Dans 41 pays qui sont parties contractante au Protocole de Kyoto et qui ont livré des chiffres sur leur situation, la totalité des émissions de méthane a chuté de 18 % entre 1990 et 2004 et 24 pays ont fait état d’une diminution de plus de 10% des émissions de méthane tandis que seulement huit pays ont connu une hausse de plus de 1%.

La France doit se placer dès maintenant sur la trajectoire d’une division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre d’ici 2050, ce qui correspond à une division par 10 du contenu en GES du point de PIB si l’on suppose la multiplication de ce dernier par 2,5 sur la période (N. Stern). Ceci suppose d’imaginer un modèle de développement totalement différent qui réduise aussi les besoins en énergie. L’étape de 2020, fixée par le Conseil

européen : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre ou 30 % en cas d'engagements d'autres pays industrialisés, baisse de 20 % de la consommation d'énergie, et proportion de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, se situe sur une trajectoire d'amélioration radicale de l'efficacité énergétique.

Entre 1990 et 2005, les émissions brutes françaises de gaz à effet de serre se sont réduites de 2% (et de plus de 9% une fois corrigées des effets des forêts et des usages des territoires) ; dans la même période, les émissions des transports ont augmenté de 22% (avec une stabilisation ces dernières années due majoritairement au renchérissement des carburants), et celles des bâtiments de 15%. La part de ces deux secteurs dans le total des émissions de GES françaises s'est accrue de 8 points (de 37 à 45%) pendant la même période. En France, les bâtiments consomment 42,5% de l'énergie finale et les transports 31% ; la priorité est de parvenir à une réduction importante des consommationsd'énergie par priorité dans ces deux secteurs. Les études d'impact socio-économiques préalables sont nécessaires pour définir comment agir massivement sur ces secteurs.

Bons exemples :

1° : Emissions de gaz à effet de serre : De nouvelles données ont montré que les émissions 2009 de l'Union Européenne étaient en baisse pour la sixième année consécutive alors que des experts climatiques du bloc ont lancé vendredi une consultation au sujet de la question complexe du recensement des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des forêts. Près de 410 millions de tonnes de gaz à effet de serre ont été absorbées dans l'atmosphère en 2008 par le secteur de l'exploitation des forêts de l'Union Européenne, ce qui représente près de 8% des émissions des 27 Etats membres de l'Union, d'après ce qu'a déclaré la Commission Européenne. Certains pays comptent déjà le secteur de l'exploitation des forêts dans leurs objectifs de réduction de leurs émissions dans le cadre du Protocole de Kyoto des Nations Unies. Par ailleurs, l'Agence Européenne pour l'Environnement a publié ses estimations la semaine dernière montrant que l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne avaient chuté de 6,9% en 2009 par rapport à 2008, principalement du fait du ralentissement économique.

« La chute importante des émissions totales de gaz à effet de serre de l'Union Européenne l'an dernier n'est pas une surprise étant donné l'occurrence de la crise économique » a déclaré la Commissaire Climatique Connie Hedegaard.

« Mais les émissions de l'Union Européenne avaient déjà commencé à chuter de manière constante plusieurs années avant la récession, ce qui nous place en bonne voie pour atteindre voire dépasser nos objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto » a-t-elle ajouté.

En se basant sur les estimations pour 2009, les émissions des 27 membres de l'Union Européenne sont approximativement inférieures de 17,3% aux niveaux de 1990, donc relativement proches des objectifs climatiques de l'Union pour 2020. Les données publiées en juin par le groupe pétrolier BP montraient également une réduction de 6,4% des émissions de dioxyde de carbone pour l'Union Européenne, mais ces chiffres ne prenaient pas en compte les émissions d'autres gaz à effet de serre tels que le méthane.

2° : Bruxelles somme quatre pays de légiférer pour faire payer les avions : La Commission européenne a sommé en Avril 2011 l'Allemagne, la Pologne, Chypre et l'Estonie de légiférer pour obliger les transporteurs aériens à payer pour les émissions de gaz à effet de serre de leurs avions. L'Union européenne a adopté une réglementation pour intégrer le transport aérien dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE à compter du 1er janvier 2012 afin de lutter contre le réchauffement du climat.
Tous les transporteurs aériens qui volent dans l'UE devront à compter de 2012 acheter 15% des droits à polluer -quelque 200 millions de tonnes d'équivalent CO2 annuels-alloués au secteur. 82% de ces allocations seront alloués gratuitement et une réserve de 3% de droits est prévue pour les nouvelles compagnies créées à cette date. La transposition devait avoir été effectuée pour le 2 février 2010. Or les quatre pays sermonnés mercredi n'ont pas

encore achevé la procédure, malgré une mise en demeure le 25 mars 2010. La commissaire en charge du Climat Connie Hedegaard a en conséquence décidé de leur adresser un dernier avertissement avant de saisir la justice européenne et demander des sanctions financières.
Les émissions de gaz à effet de serre produites par les compagnies aériennes ont doublé en Europe depuis 1990 et dépasseront d'environ 70% en 2020 leurs niveaux de 2005.
Le système mis en place par l'UE pour l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre est devenu opérationnel le 1er janvier 2005. Il ne couvrait initialement que les installations industrielles terrestres. À partir de 2012, il intégrera également les activités aériennes des opérateurs d'aéronefs à destination et au départ des aéroports des vingt-sept États membres de l'UE de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstei

3° : Cartographie des incidences des changements climatiques sur l'humain : Un doctorant de l'Université McGill à Montréal vient de réaliser une grande première : cartographier l'incidence des changements climatiques sur les populations humaines. La mappemonde révèle que les habitants des régions les moins responsables risquent de subir le plus ces modifications.
Après les migrations des espèces végétales et animales, c'est maintenant les migrations humaines qui intéressent les chercheurs. Particulièrement Jason Samson, doctorant au département de sciences des ressources naturelles de l'Université McGill à Montréal. Avec ses collègues, il cherche à mettre en évidence les migrations des populations humaines dues au changement climatique. A l'heure actuelle, l'équipe travaille sur des données récoltées auprès de 97% de la population mondiale. Cette étude vise à fournir des prédictions jusqu'à 2050.
Les résultats suggèrent qu'à un rythme de croissance démographique égal à celui prévu, les populations les plus susceptibles d'être vulnérables aux changements climatiques sont celles des régions chaudes de basse altitude. Aussi les habitants du centre de l'Amérique du Sud, de la péninsule arabique et de l'Afrique ne seront pas épargnés. En effet, ces populations déjà contraintes par les conditions arides de leurs régions, ne pourront pas cautionner la croissance de leur population cumulée à une légère hausse de température.
Ces résultats révèlent des injustices flagrantes au regard de l'impact environnemental de chaque pays. Cet impact, calculé selon la moyenne d'émission de dioxyde de carbone par personne montre que les pays les moins responsables du changement climatique seront les plus vulnérables dans le futur.

4° : Coach carbone : Après avoir mobilisé le grand public sur les "éco-gestes" à travers le Défi pour la Terre lancé en 2005, la Fondation Nicolas Hulot veut cette fois permettre à tous les ménages d'évaluer leur consommation énergétique. Et leur proposer des pistes d'action pour les accompagner dans une démarche de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre tout en mesurant les progrès accomplis. Ce "coach carbone" est conçu comme "un outil disponible 24 h sur 24 sur Internet, gratuit et personnalisable, qui proposera des économies en tonnes de CO2, kWh (kilowatt-heure), litres de carburant ou même en euros". Un questionnaire de 160 questions, auquel les internautes peuvent répondre en plusieurs fois, permet de décrypter les habitudes du foyer en matière de logement, de transport, d'équipement et d'alimentation, et déterminer les préconisations les mieux adaptées pour faire évoluer les comportements du foyer.

Sites web :

- http//www.temis.nl
- http://climat.cirad.fr
- http://www.ademe.fr
- http://www.aerosols-info.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.ecoconso.be
- http://www.ecogeste.info
- http://www.gcrio.org
- http://www.greentie.org
- http://www.rac-f.org

- http://www.sos-climat.com



Gouvernance

Si la puissance publique ne peut imposer la régulation, on peut alors penser que la masse des citoyens pourra, elle, revendiquer de nouvelles pratiques, simplement en refusant de rester du côté de la proie, en refusant de laisser piller les ressources, en exigeant des procédés industriels moins polluants. Les mouvements antimondialisation qui fleurissent à l’aube du nouveau siècle ne disent pas autre chose. Ils expriment une nouvelle conscience de nos responsabilités communes, une volonté d’agir aussi bien localement que globalement.

Bruno Rebelle - ex directeur de Greenpeace France

Chez la plupart de ceux qui, au sein du secteur public comme au sein du secteur privé, emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout un mouvement de « décentrement » de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs. On distingue deux grands types de gouvernance: la gouvernance d'entreprise pour le secteur privé et la gouvernance politique pour la pensée politique et administrative. En gouvernance politique, on parle de Gouvernance mondialeou globale, de Gouvernance locale ou Gouvernance régionale en fonction des échelles de gouvernance abordées.

La gouvernance, pilier et socle du développement durable

Le développement durable met l'Homme au cœur du développement. La gouvernance permet d'en faire un projet effectivement partagé.

La gouvernance est un mode d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique qui se fonde sur :
La prise en compte de la pluralité des acteurs,
Un processus collectif, de conception, de négociation et de légitimation des actions et projets envisagés

La participation redessine la manière de concevoir les projets et les rapports entre les acteurs du territoire puisque les acteurs institutionnels acceptent de partager, même temporairement, une partie de leur pouvoir de conception avec les habitants ou leurs représentants, dans la construction de projet. La démarche participative ne vise en aucun cas à se substituer à la démocratie élective, mais au contraire à fournir aux élus tous les éléments de décision nécessaires à la construction de leurs projets et à instaurer une confiance réciproque entre les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques. La participation renforce aussi la légitimité de la décision et son approbation par le public en l'adaptant à la réalité des situations.

Elle entraîne une meilleure gestion locale en augmentant le potentiel de réflexion, d'échange et d'action, en partie grâce à un apport nouveau et réciproque de connaissances. Elle permet la légitimation du vécu et le renforcement du tissu social. La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à son application, dans le secteur privé comme dans la sphère publique. Par ailleurs, la gouvernance écologique doit pouvoir placer la concertation en amont des projets et considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et leurs spécificités : responsabilité sociétale des entreprises, consommation durable, exemplarité de l'État, des avancées concrètes.

La mondialisation, cependant , pose d'importants problèmes aux structures de gouvernance locale, nationale et mondiale. Ces défis sont multiples:

Les dysfonctionnements des marchés comme les coûts sociaux (bénéfices ou coûts à des tierces parties qui ne sont pas pris en compte dans le prix du marché des biens et des services)
Les défaillances dans les politiques et stratégies comme les mesures d'encouragement à effets pervers (subventions, systèmes fiscaux et autres concessions qui encouragent des activités portant atteinte à l'environnement); et
Les défaillances institutionnelles que l'on peut relever dans le caractère insuffisant des droits de propriété (qui s'appliquent à des biens communaux tels que les terres de parcours, les hautes mers et l'atmosphère).

Les populations et les gouvernements reconnaissent, chaque jour un peu plus, que la cause principale de tous ces dangers réside dans l'absence d'intégration et de cohérence entre les différents cadres politiques et stratégiques porteurs d'objectifs d'interet social qui se caractérisent par une grande diversité. Les gouvernements nationaux, à eux seuls, ne peuvent gérer les problèmes écologiques et environnementaux qui transcendent les frontières, par la mer, le ciel ou par le biais des échanges commerciaux mondiaux. Or la gestion internationale de l'environnement en est encore à ses premiers balbutiements. Les traités et les institutions auxquels les gouvernements se tournent pour une gestion mondiale de l'environnement sont encore trop faibles pour traiter adéquatement les problèmes.

Bons exemples :

1° : Rhône-Alpes : L'Agenda 21 de la ville d'Echirolles a démarré en mars 2001 et représente trois années de travail auxquelles ont participé la plupart des acteurs locaux. L'ensemble des acteurs du territoire ont été associés à la démarche par le biais des structures (outils) participatives :
Forum 21 : construire avec les habitants un programme d'actions, selon les objectifs de travail rappelés dans la Charte de fonctionnement adoptée lors de la première réunion plénière en octobre 2001. Le forum 21 se réunit deux fois par an et il réunit les habitants, les représentants d'associations ou d'entreprise pour faire part de l'avancée des ateliers de travail.
Ateliers 21 : chaque atelier réunit des habitants volontaires, des experts, des techniciens et des élus de la ville. Ils ont pour objectif de :

Commencer à mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21
Expérimenter en grandeur nature les actions spécifiques
Associer de nouveaux habitants à la demande : les jeunes, les familles ou les nouveaux arrivants
Inciter à la création de nouveaux groupes d'actions sur le thème du développement durable

A partir de questions simples centrées sur le logement, une équipe de sociologues et de vidéastes ont interviewé des habitants, chez eux, en orientant la conversation progressivement sur le développement durable et ses composantes. Les interviews recueillies ont ensuite fait l'objet d'un montage puis, quelques jours plus tard, d'une projection en grand format sur la façade d'immeuble des différentes citées populaires.

2° : Loi ENE : La loi ENE a été votée définitivement le 12 juillet 2010. Ce texte (dit « Grenelle 2″) est présenté comme la « boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement ». Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en application concrète de la « loi de programme relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement » (dite « Grenelle 1″). En 257 articles, elle fixe de nouvelles règles environnementales et de performance énergétique pour le bâtiment, les transports, l'urbanisme, l'eau, l'énergie… La loi vient notamment entériner certaines obligations pour les entreprises et collectivités en matière d'économie d'énergie et de Bilan Carbone®.

La loi met en avant certains domaines pour lesquels il est urgent d'agir.

- Bâtiments et urbanisme : Réduire la facture énergétique des bâtiments et amener les projets d'urbanisme vers une construction durable avec une modification du code de l'urbanisme. Création d'un label qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et intégrant ses besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO_2, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits, vers la voie d'un urbanisme durable.

- Transport : Favoriser le déploiement d'un réseau de transports verts grâce à une législation adaptée.
- Energie : Diminuer la consommation énergétique et opter pour des énergies renouvelables, pour les collectivités territoriales et les entreprises.
- Biodiversité : Sauvegarder la biodiversité grâce à la mise en place de certification des exploitations agricoles. La « trame verte » et la « trame bleue » sont les nouveaux outils pour un aménagement du territoire qui protège la faune, l'eau et la vie marine grâce à la création de couloirs verts pour faciliter la migration d'espèces entre les espaces déjà protégés, tels que les parcs naturels régionaux.
- Santé et gestion des déchets : Améliorer les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets dangereux. Un diagnostic-déchets devient notamment obligatoire avant la destruction de tout bâtiment.
- Gouvernance : Informer les consommateurs du prix carbone des produits qu'ils consomment.

3° : Parcs éoliens coopératifs : Et si la production d'énergie était écologique, démocratique, et participative ? Dans le Pays de Redon, entre Bretagne et Pays de la Loire, une aventure unique en France est menée : celle de la construction d'un parc éolien coopératif. Ce projet, fondé sur des savoir-faire nouveaux, pourrait aujourd'hui être diffusé et transféré sur d'autres territoires. Se réapproprier les questions énergétiques, confisquées par l'État et les experts d'EDF, c'est possible. C'est ce qu'on apprend, depuis 10 ans, dans le pays de Redon

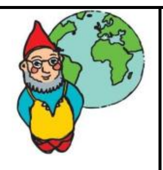
Au départ, il y a Michel Leclercq, prof de dessin retraité, et Eric et Laure Vaillant, maraîchers dans le pays de Redon (Bretagne et Pays-de-Loire). Ecolos, tous les trois, ils veulent installer une éolienne sur leur terrain, pour produire de l'énergie propre. « Cela s'est avéré compliqué et très fastidieux », se souvient Michel. « Et si on montait plutôt un parc éolien collectif ? », se sont-ils demandé. Cela s'est avéré encore plus compliqué. Mais la plus-value, c'est une aventure collective hors normes. Avec un projet ancré dans un territoire, et maîtrisé de bout en bout par la population locale. « Nous avions envie de réunir les gens autour d'un projet constructif, raconte Michel. Nous voulions nous battre pour quelque chose, alors que nous sommes plutôt habitués à nous battre

contre... »

La réflexion collective commence en septembre 2002. Avec une trentaine de personnes. « Dès l'accord de la mairie sur le principe d'un parc éolien coopératif, nous faisons une réunion publique » précise Michel. « Nous tenions à ce que les riverains pilotent le projet et aient leur mot à dire, qu'ils participent au financement. Pour qu'il y ait des revenus locaux, car l'impact principal d'un parc éolien est local. » Deux zones sont identifiées pour implanter des éoliennes : Sévérac-Guenrouët en Loire-Atlantique et Béganne, dans le Morbihan. Pour encadrer les récoltes de fonds et le financement des études de faisabilité, l'association Éoliennes en pays de Vilaine (EPV) est créée. Nous sommes en mai 2003. Arrive ensuite le temps des études pour l'obtention de permis de construire. Une entreprise sous statut SARL, Site à Watts, voit le jour. « Cette structure était plus adaptée aux financements de ces études qu'une association, » précise Michel. Le capital de cette SARL pas comme les autres regroupe des adhérents d'EPV, mais aussi trois CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) réunissant 60 personnes. Le Conseil général de Loire Atlantique est également entré au capital de la SARL par l'intermédiaire d'une Société d'économie mixte (SEM).

Sites web :

- http://www.capacitation-citoyenne.org
- http://www.economie-positive.be
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.ena.fr
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.fgf.be/index.php
- http://www.isr-info.com
- http://www.jepargne-utile.com
- http://www.lelabo-ess.org
- http://www.mondequibouge.be
- http://www.periferia.be
- http://www.vraiment-durable.org



Haute Qualité Environnementale

L'habitat vert sort de la confidentialité, dopé par le label HQE. De niche pour militants engagés, la maison HQE devient un segment important du marché de la construction et de la rénovation. Il y a aurait de 7 000 à 9 000 maisons écologiques construites chaque année en France.

La « Haute Qualité Environnementale » vise l'intégration dans le bâti des principes du développement durable tels que définis au Sommet de la terre en juin 1992. En France, il s'est progressivement établi, du début des années 1990 à 1997, entre divers acteurs du bâtiment, de l'environnement et des maîtres d'ouvrages (ADEME, CSTB et Association HQE). C'est une démarche qualitative récente et encore perfectible (notamment en y intégrant la biodiversité), qui intègre toutes les activités liées à la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction d'un bâtiment (logement, bâtiment public, tertiaire ou industriel).

Deux principes sous-tendent l'approche HQE :

- La construction, l'entretien et l'usage de tout bâtiment induisent un impact sur l'environnement, et donc un coût global, que la HQE tentera de réduire ou compenser, au-delà de ce que demande la loi (pour au moins 7 cibles sur 14) et en visant la performance maximale (pour au moins 3 cibles dites "prioritaires"). L'économie d'un projet de construction HQE est donc appréhendée sous l'angle du coût global ; elle tient compte à la fois de l'investissement et du fonctionnement.
- Le principe des cibles : Il est lié à la démarche qualité ; la cible est atteinte si dans le domaine concerné, le niveau relatif de performance est égal à celui du meilleur projet connu au même moment. Après de longs débats, l'association HQE a admis que toutes les cibles pouvaient ne pas être traitées en visant le maximum de performance, ce qui aurait, pour des raisons de coût initial, mis la HQE hors de portée des petits budgets.

La démarche peut et doit être adaptée à chaque projet – dès la conception, en étudiant si possible soigneusement le choix du lieu. Il est nécessaire de travailler avec un écologue et pourquoi pas avec un sociopsychologue car la HQE s'intéresse aux besoins et fonctions du Vivant, s'appuie sur la biodiversité, et doit intégrer les atouts et contraintes liés au contexte (dont le contexte humain, social..) ; autant d'éléments qui varient toujours selon le lieu, l'époque et les caractéristiques du projet.

Certains effets de seuils et d'échelle sont plus facilement atteints à l'échelle de quartiers qui peuvent être urbanisés en suivant ces principes, avec des modalités variant selon l'échelle d'action considérée (voir la notion d'écoquartier, écovillage, on évoque aussi une écoville en Chine...).

Bons exemples :

1° : Centre de tri HQE : Altriane, le nouveau un centre de tri et de transfert des déchets de la Rochelle a été dimensionné pour traiter 32 000 t/an de déchets issus de la collecte sélective. Il s'inscrit dans une démarche HQE. L'isolation du bâtiment a été réalisée en laine de bois de fabrication écologique (matériau renouvelable, bilan carbone faible, résistance thermique importante). La charpente bois et les murs sont à ossature bois, le bardage des murs et l'isolation en laine de bois permettent de stocker du CO2, qui n'est pas rejeté dans la nature. Une chaudière à granulés de bois d'une puissance de 55 kW permet le chauffage des 950 m2 de locaux administratifs et sociaux. 1 600 m2 panneaux photovoltaïques produisent 180 kWc/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 20 familles. 8 panneaux solaires thermiques produisent en totalité l'eau chaude qui alimente le centre.
Une citerne de 20 m3 récupère l'eau de pluie par infiltration sur site. 70 m2 de toiture végétalisée avec rétention d'eau complètent la récupération des eaux pluviales. L'eau récupérée alimente les sanitaires et l'arrosage des espaces verts.

2° : Dexia Crédit Local met en place une enveloppe de prêts (dits prêts HQE) pour les constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage des organismes de logement social et des collectivités locales. Les conditions privilégiées de ces prêts (allongement de l'emprunt de trois ans sans augmentation de taux) sont accordées sous réserve, pour le logement social, de la certification de l'association CERQUAL (certification et qualité des bâtiments neufs) et pour les collectivités, de l'obtention par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) du droit d'usage de la marque « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE ».

3° : HQE, énergies, action sociale : des «bonus» pour le développement durable en Gironde : Les Régions et les Départements peuvent conditionner l'attribution de leurs subventions publiques à des critères de développement durable. C'est chose faite en Gironde avec les Contrats de développement durable conclus avec les Pays, groupements et syndicats de communes et communautés d'agglomération. Il s'agit de renforcer le partenariat avec les territoires girondins, qu'ils soient urbains ou ruraux, à la fois pour renforcer l'intercommunalité et pour instaurer une méthodologie de travail, fondée sur la logique de projet (après la logique de guichet). Les interventions du Département prévoient désormais une bonification « pour un plus de durabilité » dans le cadre de ce contrat.

Sont accompagnés d'avantages (bonifications des taux de subvention ou augmentation du plafond de dépenses), les projets qui visent et organisent :

- Qualité environnementale, notamment des constructions
- Vitalité des réseaux de production : critères liés aux achats locaux
- Soutien aux personnes fragiles et à la mixité sociale : critères liés à l'adaptabilité des horaires d'ouverture, l'emploi de personnes en difficultés, la rencontre des générations, l'adaptation des tarifications aux différents types de public
- Concertation et la participation : critères liés à une méthode de travail privilégiant la construction à plusieurs et la transparence.

4° : LMH : Dans un peu moins de trois ans (objectif décembre 2013), la zone de l'Union, ...à la lisière de Roubaix et de Tourcoing, devra avoir vu sortir de terre le futur siège central du bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH). L'opération se veut ambitieuse à plus d'un titre. « En 2006, les offices HLM de Lille, Roubaix et Tourcoing ont fusionné, rappelle Alain Cacheux, l'actuel président de LMH. Une opération cohérente, communauté urbaine

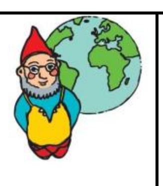
oblige. » Le siège du bailleur s'est implanté à Lille, dans le quartier de Moulins.
D'importantes directions sont donc restées à Roubaix et Tourcoing, villes où se situe une part très importante du patrimoine du bailleur social.
« Même si les nouvelles technologies fonctionnent bien, il est toujours bon de regrouper les services sur un même site », souligne Alain Cacheux. D'où ce futur navire-amiral, issu des réflexions du cabinet Dietmar Feichtinger Architectes (DFA). Un ensemble immobilier totalement Haute qualité environnementale (conformément au projet de l'Union), qui totalisera 8 260 m² de bureaux. Et ce, pour un budget prévisionnel de travaux estimé à 20 millions d'euros hors taxe.
Situé à « moins de vingt mètres d'une bouche de métro », l'immeuble aura également une vocation pilote. « Comme on l'a vu pour Euralille, un projet tel que l'Union a besoin, dans un premier temps, d'investissements publics pour démarrer, complète le président de LMH. Ensuite, tout naturellement, le privé vient relayer les transformations. » Le futur tribunal de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing est également attendu dans ce périmètre.

5° : Urbanisme durable : Dans la perspective du lancement de la certification pour les opérations d'aménagement durable prévu pour le 2ème trimestre 2011, Certivea met à disposition depuis le 7 décembre 2010 une version zéro du référentiel de certification, conforme au cadre générique HQE AménagementTM, fruit de la collaboration multi-acteurs mis en place par l'Association HQE.
Une première version du Système de Management Opérationnel (v0) sera ainsi associée, après une campagne de tests sur des opérations d'aménagement, au référentiel de certification HQE Aménagement .Les Maitres d'ouvrages concernés peuvent dès maintenant demander un audit préliminaire de leur quartier auprès de Certivea permettant ainsi de faire reconnaitre leur engagement en faveur du développement durable mais aussi de participer activement à l'amélioration de ce nouveau document.
Ce SMO s'appuie sur la démarche HQE Aménagement et articule le management des différentes phases de l'opération d'aménagement autour de trois thématiques majeures :

- la concertation
- le pilotage
- l'évaluation.

Sites web :

- http://www.assohqe.org
- http://www.federation-flame.org
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.megabois.fr
- http://www.onpeutlefaire.com



Humanitaire

En politique internationale, l'idée d'ingérence humanitaire est apparue durant la Guerre du Biafra (1967-1970). Le conflit a entraîné une épouvantable famine, largement couverte par les médias occidentaux mais totalement ignorée par les chefs d'États et de gouvernement au nom de la neutralité et de la non-ingérence. Cette situation a entraîné la création d'ONG comme Médecins sans frontières qui défendent l'idée que certaines situations sanitaires exceptionnelles peuvent justifier à titre extraordinaire la remise en cause de la souveraineté des États.

Wikipedia

L'aide humanitaire est une forme de solidarité ou de charité, généralement destinée aux populations pauvres, sinistrées ou prises dans une guerre, qui peut :répondre à des besoins divers (faim, santé, reconstruction après un sinistre, éducation, protection des enfants, mise en place de réseaux d'eau et de communication...). On distingue souvent à ce sujet l'aide d'urgence de l'aide permanente.prendre diverses formes (dons d'argent, envoi de marchandises et équipements de première nécessité, envoi de personnel faisant des interventions sur place).et provenir de diverses sources :

Les associations (laïques ou confessionnelles, voire idéologiques) et les ONG humanitaires (dites aussi caritatives). Elles sont financées soit sur fonds propres (cotisations des membres, dons, opérations diverses...), soit par des subventions des municipalités, des gouvernements, des organisations internationales ou tout autre organisme qui souhaite soutenir l'action de ces ONG ou lui confier certaines tâches.

Les ONG fonctionnent le plus souvent avec du personnel bénévole, mais elles peuvent employer du personnel rétribué. Dans le cas d'ONG internationales, dont les missions se déroulent à l'étranger, les expatriés sont presque tous rétribués; s'ils doivent mettre en œuvre un programme financé par une institution internationale, comme l'Union Européenne ou l'une des agences de l'ONU, leur rétribution est prise en charge par ces organismes.

L’action humanitaire s’est trouvée profondément renouvelée depuis 40 ans à l’initiative de personnes et d’ONG convaincues qu’il fallait secourir les populations en danger, parfois même sans l’accord des autorités concernées. L’aide humanitaire s’est depuis considérablement développée, tant dans ses financements que dans ses capacités opérationnelles et son efficacité avec un soutien du public et des médias. Ce mouvement « sans frontières », pour les secours humanitaires d’urgence, né en France et représenté dans notre pays par un certain nombre d’ONG, s’est largement internationalisé tout en entraînant le soutien des institutions. La multiplication des crises survenues après la fin de la Guerre Froide, la défaillance de divers États, l’émergence de fondamentalismes divers et l’affirmation renouvelée des rapports conflictuels au Moyen Orient, en Afghanistan ou dans le Caucase ont induit de nouveaux défis. L’humanitaire a dû évoluer pour mieux répondre aux besoins des populations affectées, de plus en plus nombreuses.

D’autres types d’acteurs se sont impliqués dans l’aide humanitaire, qu’il s’agisse des forces armées, des collectivités locales, des entreprises avec leurs fondations ou encore des grandes institutions caritatives traditionnellement plus orientées vers le développement. De nouvelles initiatives sont nées en matière de formation, recherche, ressources humaines pour répondre aux besoins générés par ces développements de l’action humanitaire.

Depuis une vingtaine d’années, il y a eu peu de progrès en matière de partenariat entre les pouvoirs publics et les acteurs humanitaires privés. Même si ce partenariat est utile et si les relations sont en général bonnes, les ONG humanitaires ne perçoivent pas l’existence d’un dialogue suffisant entre l’État et la société civile sur les questions humanitaires. Certes, les ONG mobilisent aussi des ressources auprès de la Commission Européenne et des Nations

Unies mais de façon générale, la qualité du dialogue et du soutien sont irréguliers et globalement en deçà de ce qui est attendu par les ONGs .

En 2009, le Centre de Crise du MAEE finançant l'aide humanitaire d'urgence a disposé d'un budget de 12 millions d'euros dont 4 millions pour participer aux programmes d'une vingtaine d'ONGs et organisations caritatives actives dans une quarantaine de pays !
Pourtant les défis sont bien là :

Une quarantaine de conflits qui agitent le monde avec le risque de les voir se diffuser autour d'eux de proche en proche, comme on le voit en Irak, en Afghanistan ou en Somalie ;
Des catastrophes naturelles ou provoquées par les changements climatiques et dont le nombre va en augmentant (depuis 1975, le nombre de celles-ci est passé chaque année de 100 à 350 et le nombre de personnes affectées de 50 millions à 300 millions ! Au moins 36 millions de personnes se sont déplacées suite à des catastrophes naturelles en 2008 et elles pourraient atteindre 200 millions en 2050)

La pauvreté (crise alimentaire, effets du changement climatique, crise économique) et à de grands changements structurels induits par la démographie mondiale (de 6,8 milliards en 2009 à 9,4 milliards en 2050, pour l'essentiel dans les pays pauvres), ou de l'urbanisation (plus de 100 millions de nouveaux urbains chaque année, principalement dans les pays du sud) .

42 millions de réfugiés et déplacés en 2008 dans des situations qui ont tendance à se pérenniser

Si l'aide humanitaire n'a pas la réponse à tout, elle est de plus en plus mobilisée et ne cesse de s'adapter et de se développer pour répondre dans le temps aux besoins vitaux de populations plus nombreuses

Bons exemples :

1° : Impact environnemental des opérations humanitaires : Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vient de créé un centre de ressources en ligne pour stimuler les efforts visant à réduire l'impact environnemental des opérations humanitaires ou de reconstruction dans le monde entier. Le PNUE est parti du principe que l'action humanitaire et les secours sauvent des vies et fournissent une aide essentielle en cas de catastrophes naturelles, de conflits ou de toute crise majeure. Mais en dépit de ce rôle essentiel, les opérations humanitaires peuvent aussi endommager l'environnement, qui est rarement une priorité quand il s'agit de sauver des vies humaines, peut on lire dans un communiqué de presse. Il s'agit de la première base de données sur Internet répertoriant des informations pratiques expliquant comment intégrer la protection de l'environnement dans les actions humanitaires menées.
Consultable sur http://postconflict.unep.ch/humanitarianaction, ce nouveau site internet propose des nouvelles directives, du matériel de formation, des cas pratiques et d'autres outils présentés comme un carnet de voyage pour les travailleurs humanitaires, peut on lire dans le communiqué de presse de l'ONU.

Plusieurs exemples sont mis en évidences tel que l'abattage d'arbres pour fournir un abri et du bois de chauffage à des personnes dans le besoin ou bien la mauvaise gestion des déchets médicaux produits par une opération d'urgence qui peuvent être déterminant pour évaluer le succès ou l'échec d'opérations humanitaires ou de secours.
Simple exemple, la création de camps ou de structures d'accueil pour les déplacés internes dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), s'est traduite par une pression accrue sur les ressources avoisinantes et une dégradation sévère de la faune sauvage, de la végétation et des autres ressources naturelles disponibles.

Ou bien encore, après le séisme dévastateur de janvier en Haïti, la distribution d'aide alimentaire d'urgence a entraîné une forte augmentation des déchets solides et liquides à traiter, principalement en raison des emballages. La distribution de produits alimentaires bruts a de son côté augmenté le besoin de charbon de bois, qui se traduit

par l';abattage d'encore plus d'arbres, dans un pays où la forêt couvre seulement 2 à 4% de la superficie, explique l'ONU dans son communiqué de presse.
« La mise en place de ce site Internet répond à un besoin évident des organisations humanitaires de disposer d'informations fiables et d'outils pour prendre en compte l'environnement dans leurs actions, qu'il s'agisse d'urgence ou de programmes mis en place sur le long terme », explique le PNUE.

Les données de plus de 20 organisations humanitaires ont déjà été mises en ligne sur le site du « Centre de ressources pour l'intégration de l'environnement aux opérations humanitaires », classés par domaine d'actions (santé, assainissement, alimentation, construction de camp, logistique, nutrition).

2° : Journée mondiale de l'action humanitaire : C'est le 19 août que la journée mondiale de l'action humanitaire est célébrée. Le thème retenu cette année, 'nous sommes des travailleurs humanitaires', traduit la teneur de la responsabilité que requiert l'action humanitaire. Les drames se multiplient, les conflits s'intensifient, la race humaine semble optée pour son autodestruction. Pourtant, dans les abysses des zones inondées, sous le bruit assourdissant des rafales d'armes, au cœur des victimes de guerres, de famines, de catastrophes naturelles, certains tentent de redonner l'espoir : Les travailleurs humanitaires. Au risque de leur vie, ces infatigables serviteurs de l'humanité sillonnent le monde pour panser ses plaies.

La journée de l'action humanitaire sensibilise le monde à la réalité du travail des acteurs humanitaires sans exception, aux principes qui les guident et aux dangers auxquels ils font face. Il est rendu hommage, à travers cette journée, aux travailleurs humanitaires tués ou blessés dans la conduite de leurs activités.
Cette célébration vise également à braquer les projecteurs sur ceux qui sont dans le besoin, afin qu'ils reçoivent l'assistance qu'ils méritent. L'Assemblée générale des Nations unies qui a créé cette journée en 2008, invite, selon la note qui nous est parvenue, 'tous les pays, entités onusiennes et organisations internationales et non gouvernementales à la célébrer chaque année, afin de faire croître dans le monde entier le soutien du grand public envers l'action humanitaire'. Cette journée vise, dès lors, à sensibiliser afin que nul n'en ignore que, pour accomplir sa tâche qui consiste entre autres à défier le danger lors de catastrophes et de guerres, le travailleur humanitaire a besoin de l'aide de tous. Tout le monde doit s'employer sans relâche à lui assurer sa sûreté, sa sécurité, sa neutralité et son indépendance.

3° : Logistique des ONGs : Envoyer un tracteur au Sénégal ou une ambulance au Bénin. Des fauteuils roulants au Togo ou encore des ordinateurs en Europe de l'Est. C'est le métier de l'association Mission Air, créée en 1997, qui gère une plate-forme logistique destinée aux ONG et aux acteurs de la solidarité en général.
Mission Air œuvre avec des partenaires basés sur toute la France : « Nous prenons environ 1 000 mètres cubes de matériel par an, soit une vingtaine de containers », indique le directeur de la structure, Luc Keuchkerian. « Nous travaillons principalement par la voie maritime, avec l'Afrique, et avec l'Europe de l'Est, pour un transport effectué par la route. »
Containers partagés
La structure qui gère un espace de stockage de 1 000 mètres carrés, à Eysines, 114, avenue du Taillan, est missionnée par les ONG principalement pour du matériel médical. Mais elle se charge aussi des fournitures scolaires, des livres, du matériel de construction (nécessaire aux associations pour édifier des dispensaires, des orphelinats ou des bibliothèques), des ordinateurs ou encore du matériel de formation, comme des machines outils.
La plate-forme collabore avec des associations de tailles diverses (elle compte environ 150 adhérents) et leur propose, pour limiter les coûts, de partager de gros containers de 75 mètres cubes. Elle se charge de la négociation des prix avec le transporteur ou encore de sorties de douanes. « Nous ne travaillons pas dans l'urgence, le transport est souvent assez long, mais nous essayons d'éviter les mauvaises surprises aux ONG, car il est arrivé à certaines de ne jamais voir la couleur de leur container », assure Sandrine Schneider, animatrice de réseau. « En ce moment par exemple, nous remplissons un container interassociatif pour Haïti, à la suite de demandes reçues lors du dernier Salon des solidarités, à Paris. Par ailleurs, nous devons aller chercher des lits médicalisés à l'hôpital de Blaye et du matériel divers à Bayonne pour Madagascar. Nous possédons deux camions. »

En 2007, Mission Air, qui est en plein essor, a obtenu un agrément de l'État en tant que structure d'insertion par l'activité économique.
En plus de ses cinq salariés permanents, elle emploie actuellement 12 personnes en insertion, chargées notamment de la manutention, des chargements, ou de la remise en état d'ordinateurs d'occasion. Elle est soutenue dans son action par l'État, la Région, le Département et Pôle emploi.
En lien avec un collectif basé en région parisienne, l'équipe d'Eysines s'est également lancée dans la récupération gratuite de cartouches d'encre d'imprimantes et de vieux téléphones portables.
L'association travaille en lien avec un recycleur agréé, ce qui lui permet de récolter quelques subsides… et de se faire connaître. Elle est d'ailleurs à la recherche de partenariats avec les collectivités et les entreprises, dans le cadre du développement durable (Agenda 21). Luc Keuchkerian et ses collaborateurs préparent, par un ailleurs, un projet qui semble leur tenir tout particulièrement à cœur : l'ouverture d'une boutique tournée vers le commerce équitable, l'an prochain.

4° : Email humanitaire [http://www.humailers.com] : Soutenir gratuitement des associations avec l'email humanitaire : Le principe est simple : Un annonceur donne à Humailers de l'argent pour diffuser une offre, un bon plan. En échange, Humailers transmet ce mail à sa communauté, qui accepte de recevoir des mails gratuitement. 40% de l'argent récoltée est reversée à des associations humanitaires. A ce jour, Humailers compte près de 40 000 membres, qui ont permis de collecter 1 075 euros dont 870 on déjà été remis aux associations.

Sites web :

- http://solidarites.org
- http://volontariat.la-guilde.org
- http://www.afvp.org
- http://www.aidehumanitaire.org
- http://www.operationspaix.ne
- http://www.planete-urgence.org
- http://www.portail-humanitaire.org



Industrie

L'entreprise a besoin d'un système de valeurs. Ce système comporte trois leviers : le souvenir, l'imagination et la morale

Pierre Guillen

Les objections : « C'est une question d'environnement et d'ajustements : nous devons simplement changer la manière dont les produits sont fabriqués »

Effectivement, les objets et leur mode de production ont une grande responsabilité dans la pollution, mais ce n'est pas tout. En effet, avec des marchés grandissants tels que l'automobile, ou la téléphonie, il devient nécessaire aujourd'hui, non plus de modifier des modes de production, mais bien une culture d'entreprise tout entière. C'est en modifiant les comportements de ceux qui conçoivent les produits que le changement sera possible et efficace en terme d'impact sur l'environnement et la société. Il est aujourd'hui irréaliste de penser que des changements mineurs et le progrès technologique suffiront à faire face à la crise environnementale. Un travail de fond est donc à réaliser au sein des entreprises, et les individus doivent prendre conscience que les ressources de la Terre ne sont pas infinies, que nous devons réfléchir à l'échelle du temps géologique (sur le long terme) et non plus à l'échelle humaine, qu'il faut prendre en compte dans les coûts des entreprises, le coût écologique des choses, etc. C'est donc un changement profond qui doit être lancé. « Aucun problème, disait Albert Einstein, ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré. »

Les objections : « Les entreprises ont suffisamment de contraintes pour ne pas en rajouter de nouvelles »

Oui, c'est vrai que les entreprises doivent composer avec de multiples contraintes, mais quel qu'en soit le type, mieux vaut les anticiper et même prévenir les risques associés. L'entreprise qui anticipe les contraintes réglementaires évite ainsi de les subir et parvient bien souvent à être plus compétitive. Le groupe La Poste a, par exemple, initié une démarche environnementale pour réduire son empreinte carbone: l'écoconduite.
Avec la fiambée du prix du pétrole, cette démarche a permis d'économiser entre 5 et 20 % sur la facture de carburant.
Faire face à une nouvelle contrainte incite généralement l'entreprise à repenser l'ensemble de son business model favorisant ainsi l'innovation. L'entreprise peut alors se différencier ou pénétrer de nouveaux marchés. Ce fut le cas d'Armor Lux, en 2003, qui, pour affronter la concurrence asiatique dans le secteur du textile, s'engage fortement dans le développement durable, propose une alternative crédible à la mondialisation et décide d'intégrer à 100 % le coton issu du commerce équitable à sa gamme de vêtement professionnel. Depuis, le chiffre d'affaires de l'entreprise a plus que doublé

Les objections : « Ce n'est pas le rôle des entreprises de sauver la planète »

En même temps, force est de constater que bon nombre des problèmes actuels sont la conséquence d'une vision trop étroite des entreprises focalisée sur une maximisation du profit à court terme. De plus, l'entreprise a toujours représenté un levier très important du changement. Elle a toujours été dans l'histoire un véritable levier de compétences, de connaissances et d'expériences, qui peut contribuer de manière unique à résoudre les problèmes de la planète et de la société. Et comme le précise Élisabeth Laville dans son livre L'Entreprise verte : « N'est-ce pas principalement ce qui fonde la légitimité d'une entreprise, que d'améliorer la vie des êtres humains et de résoudre des problèmes pour ses publics ? »

Les objections : « C'est la direction de l'entreprise qui doit s'engager »

Oui, l'impulsion d'un dirigeant est une bonne chose pour la mise en place d'une démarche de DD, mais il ne peut réussir sans l'appui de tous. La DG peut donner une vision, fixer un niveau d'ambition, définir une stratégie. Les plans d'action devront ensuite être mis en place dans tous les services et les processus. De plus, chacun dans son métier est le plus légitime pour faire remonter de bonnes idées d'amélioration.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Les grandes entreprises anglo saxonnes se sont impliquées depuis longtemps déjà dans le développement durable , bien avant les entreprises françaises ...Il existe, par exemple , parallèllement au Dow Jones , un Sustainability Dow Jones qui regroupe les plus grandes entreprises mondiales qui se targuent de faire des efforts allant dans le sens du développement durable ...Les grandes universités ont suivi le pas depuis longtemps : il existe une Fédération internationale des universités pour le développement durable qui regroupe déjà environ 300 grandes universités du monde anglo saxon !

En France ..c'est un peu contraintes et forcées par certaines lois récentes , la pression des ONGs , du citoyen ..et des agences de notation qu'elles commencent à s'y mettre ...La plupart des grands groupes industriels français qui s'intéressent au sujet se sont regroupés dans le cadre du Comité 21 ..

- Des consultants et experts se spécialisent sur ce thème du développement durable
- De nouveaux métiers apparaissent tels que les éco conseillers , eco designer ..etc
- La loi NRE oblige les groupes côtés en bourse à produire chaque année un Rapport Développement Durable
- L'AFNOR précise ses normes et tente de faire avancer ses écolabels ..On voit apparaître, en plus des auditeurs qualité , des spécialistes de la certification , des normes ISO 14000 , ISO 14001 , EMAS , du Management environnemental , de l'écoconception ..etc..
- Le Marché s'ouvre aux éco produits et se développe depuis que le code des Marchés Publics autorise la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre publics
- Les grandes surfaces ont toutes , à présent, un rayon "bio" et "commerce équitable" ...
- La Coface attribue ses prêts à l'exportation en fonction de critères en rapport avec la protection de l'environnement .
- La Banque Européenne d'Investissement suit dans cette direction
- Les CCI , les grandes fédérations professionnelles ..se mettent au développement durable ..Les syndicats tentent de repositionner leurs revendications dans ce cadre ..L'ordre des experts comptables se penche sur les expériences anglo saxonnes de "comptabilité verte" ..etc..
- De nombreuses fédérations professionnelles ont déjà créé des modules de formation au développement durable dans leur branche.

L'entreprise n'a pas seulement un rôle économique, mais aussi un rôle social, vis-à-vis de la société dans laquelle elle opère. La Responsabilité Sociale des Entreprises est encouragée par diverses législations française [Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (loi NRE) , Management environnemental ,] et européennes et appréciée par les Agences de Rating qui notent leurs efforts...En France, les entreprises les plus engagées sont réunies dans des associations qui travaillent sur ces questions. On peut en citer trois : l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises), l'AERES (Association des Entreprises pour la Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre) et l'EPE (Entreprises pour l'Environnement)] ou celles [souvent des PME .] qui tendent vers la norme ISO 14 001 [En 2008 3 500 entreprises étaient certifiées ISO 14001 en France parmi lesquelles à peine 30% de PME de moins de 250 personnes]

Malgré ces premiers pas encourageants , les choses ne sont pas si simples et le "green-washing" est bien présent : Le monde de l'entreprise et de l'industrie a beau parler de nature et environnement, il n'emploie pas les mêmes mots que les ONG et associations environnementales. Le constat, qui certes n'est pas nouveau, est étayé par une étude réalisée par Mark Brown, chercheur de l'école norvégienne de management, en marge d'une thèse soutenue à l'université d'Oslo. Celui-ci a analysé les 9 millions de mots des pages Internet de 37 ONG environnementales et de 25 compagnies «vertes» au Royaume-Uni. Après leur croisement et la définition de mots-clés, le chercheur en a conclu que les entreprises «vertes» utilisaient bien le champ lexical environnemental pour décrire leurs ambitions écologiques, mais qu'elles en déformaient le sens traditionnel.

Ainsi, pour les écologistes, le mot «risque» signifie «source de risque» et ses conséquences potentielles sur la

nature, mais n'en dit pas plus sur la manière dont le risque peut être géré ou contrôlé. Le business «vert» en revanche ne voit dans ce mot qu'un moyen de le gérer ou de le contrôler, mais en exclut la source et l'impact. Les entreprises «vertes» n'utilisent que peu de mots associés à la nature – tels qu'arbre, fleur, lac…– et préfèrent un vocabulaire environnemental «managérial» : émission par kilowattheure, indicateur de biodiversité…

Ce «greenwashing sémantique» assoit le contrôle de «l'éco-business» sur la nature, en omettant l'impact et les dégâts causés à l'environnement, avertit le chercheur. «La Norvège [puisque l'étude y est réalisée] est en passe de devenir un territoire complètement contrôlé, une nature modelée par la technologie des compagnies «vertes», et ce au nom du développement durable», conclut l'étude.

Qu'en est-il de la perception des salariés français et européens sur la question environnementale en entreprise ?
Selon l'un des tous derniers sondages menés par Monster auprès des salariés européens, les entreprises peinent encore aujourd'hui à prendre des mesures concrètes en faveur de l'environnement et ce, malgré l'inquiétude grandissante des experts, de l'opinion publique et des dirigeants politiques sur les effets du changement climatique. L'enquête montre que c'est au Danemark, en Italie, en France et en Allemagne que les entreprises sont les moins nombreuses à prendre de telles mesures : parmi les salariés interrogés, 47 % des Danois et des Italiens, et 41 % des Français et des Allemands déclarent qu'à leur connaissance, aucune action de ce type n'a été conduite à ce jour sur leur lieu de travail.

Dans le cadre de son baromètre mensuel, Monster a récemment posé la question suivante à 4 994 salariés européens – dont 1357 français - : « Votre lieu de travail respecte-t-il l'environnement ? ».
Les salariés les plus sensibles aux problématiques d'environnement – qui éteignent par exemple les lumières et leurs ordinateurs le soir – se trouvent en République Tchèque (58 %), en Irlande (41 %), en Espagne (39 %), en Finlande (38 %) et en Suisse (37 %).

Une part significative des salariés européens déclare faire quelques gestes en faveur de l'environnement, notamment en Suède, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas où respectivement 44 %, 38 % et 34 % des salariés recyclent leur papier.
« Notre enquête montre que si l'actualité climatique figure au premier rang de l'agenda politique, les entreprises et leurs salariés avancent beaucoup plus lentement sur ce sujet et peinent à prendre des mesures concrètes, respectueuses de l'environnement. En faisant évoluer – ne serait-ce que légèrement – les pratiques et les usages sur le lieu de travail, les entreprises françaises et européennes peuvent avoir un impact positif sur l'environnement et notamment sur le réchauffement de la planète. Les salariés, quant à eux, ne pourront qu'être satisfaits de savoir que leur entreprise agit pour la défense d'une grande cause. Ils auront également le sentiment de faire quelque chose d'utile pour l'environnement » explique Bruno Brémond, Vice Président Directeur Général Monster France et Europe du Sud.

Bons exemples :

1° : Eco-industrie pour l'insertion des RMIstes : Triselec : Triselec Lille, basé à Halluin dans le Nord, valorise les matériaux extraits des collectes sélectives de déchets (minerais fossiles, verre, aluminium ou ferrailles). Il assure pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), son principal actionnaire avec 67,5% des parts, une mission de service public délégué. Triselec Lille est aujourd'hui le plus grand centre de tri de France. L'entreprise a commercialisé quelques 62 000 tonnes de matériaux triés en 2001 et réalise un chiffre d'affaires de plus de 9 millions d'euros avec un effectif de 220 personnes. En 2002, 90% des 72 000 tonnes de produits traités ont été revendus (ce taux est de 99% pour le verre) et l'activité, à l'origine financée en partie par une redevance, ne coûte plus rien à la collectivité (il était inscrit dans le contrat initial que la redevance serait toujours inférieure durant l'année N à ce qu'elle était en N-1). Deux autres centres de tri, d'une capacité de traitement de 30 000 tonnes, sont en attente de construction, à Lille et à Roubaix. Pour participer de façon active à la lutte contre l'exclusion, Triselec Lille a mis en place une gestion des ressources humaines qui accueille en permanence des

personnes en grande difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, RMIstes, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés, personnes à leur sortie de prison… Le dispositif a deux objectifs : le premier est la réinsertion et la requalification professionnelles avec un élargissement des compétences. Le second est le reclassement professionnel dans d'autres entreprises. La lutte contre l'illettrisme (12% de l'effectif) est une autre des missions de l'entreprise, appuyée par l'Europe (programme EQUAL du Fonds Social Européen).

2° : Pôle emploi : Pôle emploi vient de publier les résultats d'une enquête menée auprès des entreprises sur les emplois « verts » et la croissance économique
Les résultats d'une enquête menée par Pôle emploi en décembre dernier sur les métiers de la croissance verte viennent d'être publiés. L'enjeu pour l'organisme est d'accompagner cette mutation en anticipant et en adaptant l'offre de formation aux besoins du marché du travail liés à la « croissance verte ». C'est dans cette optique que des employeurs qui avaient des offres sur des métiers « verts » et « verdissants » ont été interrogés. Quoique peu connue, il existe en effet une différence de fond majeure entre les deux : selon l'Observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte, un métier « vert » est une profession dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et dommages sur l'environnement, alors qu'un métier « verdissant » est un emploi dont la finalité intègre de nouvelles « briques » de compétences pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier.
Sur les quelque vingt-neuf mille établissements qui ont été démarchés, 44,4 % exercent une éco-activité, c'est-à-dire qui consiste à produire des biens et/ou des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement à travers une meilleure gestion de la pollution (eau, air, sol, bruit…), des déchets et de l'énergie. L'industrie (50,8 % des entités expertisées), l'agriculture (50,2 %) et la construction (48,9 %) sont les trois secteurs qui sont les plus demandeurs dans cette activité.

3° : Parc Technologique de Montmagny certifié Iso 14001 : La CAVAM a engagé depuis quelques années une restructuration importante du Parc Technologique de Montmagny. Conjointement à ces démarches d'aménagement, la CAVAM a élaboré un Système de Management Environnemental (SME) sur le périmètre du parc qui vient de décrocher la certification Iso 14001.
A terme, le parc pourrait accueillir près de mille nouveaux emplois supplémentaires dans un secteur particulièrement pauvre aujourd'hui en emplois.
A ce jour, ce projet affiche des résultats significatifs :

- Démolition de friches industrielles
- Aménagement des espaces publics
- Construction (en cours) de nouveaux bâtiments d'activité
- Démarrage au 1er semestre 2011 des travaux de construction de la pépinière d'entreprises dans un nouveau bâtiment basse consommation (BBC)
- Convention de partenariat signée avec l'Université Paris 13 mitoyenne au parc
- Mise au point d'un programme d'aménagement de la façade tertiaire située face à la gare d'Epinay Villetaneuse et à la future gare d'interconnexion de la Tangentielle Nord.

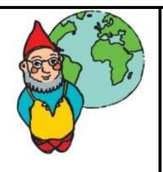
A terme, le parc pourrait accueillir près de mille nouveaux emplois supplémentaires dans un secteur particulièrement pauvre aujourd'hui en emplois. Conjointement à ces démarches d'aménagement, la CAVAM a élaboré un Système de Management Environnemental (SME) sur le périmètre du parc. Celui-ci se traduit principalement par une méthode de gestion des espaces publics et une programmation d'une vingtaine d'actions améliorant et valorisant le parc d'activité. Cette initiative a pour objectif de mieux gérer les impacts sur l'environnement en matière de requalification et de fonctionnement du Parc Technologique. Elle permet ainsi d'assurer la pérennisation de la qualité de la zone, le développement des entreprises et d'accroître le bien être des salariés (actuels et futurs). La CAVAM a choisi de valoriser ce système de management environnemental en proposant qu'il soit conçu selon le référentiel de la norme Iso 14001. Après un audit de certification mené par un

organisme indépendant (Ecopass) auprès des services de la CAVAM, la certification Iso 14001 a été obtenue début janvier 2011

4° : Savoie : les professionnels du solaire réagissent : "Touche pas à mon panneau solaire" est né sur le réseau Facebook.
Réunissant environ 4000 membres, entrepreneurs et clients, tous défenseurs de la filière touchée par le moratoire, ce collectif annonce que 24 000 emplois directs ont été créés par la filière photovoltaïque depuis cinq ans. Emplois désormais menacés. Mi janvier, le premier fabricant français de panneaux solaires photovoltaïques et des membres de « Touche pas à mon panneau solaire » manifestaient à Paris, devant le ministère de l'Industrie. Chez Photowatt International (société fondée en 1979) situé à Bourgoin-Jallieu 331 emplois sont menacés. Guy Perrier, 43 ans, artisan installé à Chambéry depuis cinq ans, partage ces inquiétudes. Pour sa petite entreprise Azimut Solaire, le photovoltaïque représentait en 2009, 50% se son activité. « Aujourd'hui c'est zéro, le marché du photovoltaïque est mort ». Guy Perrier a donc réorienté son activité sur son coeur de métier, la plomberie et développe la récupération d'eau de pluie, l'installation d'énergies renouvelables telles que le bois, le solaire thermique. « En espérant que ça nous sauve » termine-t-il désabusé de voir que « l'Etat change la donne toutes les cinq minutes, EDF baisse le tarif de rachat. Le moratoire a tout planté ». Tous ceux qui ont consommé leur crédit d'impôt sur le photovoltaïque auront du mal à songer à investir dans d'autres travaux (solaire thermique, bois...). « Les entreprises commerciales avec grande force de frappe mais aucune compétence technique qui se sont engouffrées dans le photovoltaïque pour faire de l'argent, ont aussi fait beaucoup de tord aux artisans et à l'image de la filière. Il va falloir du temps pour que les gens reprennent confiance dans les énergies renouvelables ». Le collectif « Touche pas à mon panneau solaire » ne nie pas d'ailleurs, qu'une régulation était nécessaire dans la filière.

Sites web :

- http://business.socioeco.org
- http://energy.sourceguides.com
- http://technologies.ewindows.eu.org
- http://www.24pm.fr
- http://www.actu-environnement.com
- http://www.agora21.org/
- http://www.anped.org
- http://www.areneidf.org
- http://www.cm-nancy.fr
- http://www.ec.gc.ca
- http://www.ecomall.com
- http://www.edgenvironnement.com
- http://www.e-logisticien.com
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.ethique-sur-etiquette.org
- http://www.greenlogisticsconsultants.com
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.novethic.fr
- http://www.predit.prd.fr
- http://www.rse-et-ped.info



Institutions françaises

Il serait futile de nous acharner à préserver des techniques, des intérêts économiques, des pouvoirs d'élite ou des traditions dont la perpétuation ne ferait qu'aggraver la dégradation de l'écosphère. Les cultures, les systèmes économiques et les buts de l'être humain étant plus malléables que l'écosphère, il est évident que ce sont l'être humain et ses comportements qui devront changer si nous espérons assurer la survie de la planète.

Association des collèges communautaires du Canada

La responsabilité de coordonner les initiatives en matière de développement durable a été confiée en France au Ministère de l'écologie et du développement durable

La Commission française du développement durable, créée en 1993, avait pour fonction d'ouvrir le débat sur le développement durable à la société civile. Après une période de production et de diffusion de documents d'analyse et de traduction concrète du concept de développement durable, elle était devenue un véritable " comité de sages " de 20 membres, représentatifs de la société française (élus, économistes, enseignants, syndicalistes). A l'interface entre les experts et la société civile, elle produisait des avis sur différents enjeux nationaux (principe de précaution, OGM, brevetabilité du vivant, mécanismes de Kyoto) avant de se saborder en Mai 2003 ...Bénéficiant d'un statut de commission indépendante, la CFDD pouvait se saisir de tous les sujets en rapport avec le développement durable. Le 27 mai 2003, Jacques Testart, son président, ainsi que la majorité des membres de la CFDD démissionnait, constatant "qu'il leur était devenu impossible d¹assumer leurs fonctions comme auparavant." Considérant qu'ils étaient censurés, le président et la majorité des membres actifs de la Commission française du développement durable ont fait savoir qu'ils avairent décidé de cesser leurs activités au sein de cette commission."

Depuis , cette Commission , très indépendante , a été remplacé par le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE) qui succède au comité de suivi du Grenelle, dont il reprend pour l'essentiel la composition organisée en cinq collèges : Etat, élus, représentants des entreprises, organisations syndicales de salariés, associations et fondations de protection de l'environnement. Seul , le temps , pourra dire s'il parvient à conserver son indépendance face à la puissance des différents lobbies !

D'autres institutions ont été créées, contribuant à une action plus efficace et consolidant la capacité nationale de veille, d'observation et de suivi environnemental et sanitaire, avec un souci de représentation des partenaires dans les commissions indépendantes de conseil au gouvernement :

L'ADEME accompagne la mise en oeuvre des politiques de l'Etat en inspirant la recherche-développement, en aidant à la décision et en diffusant les pratiques exemplaires dans ses secteurs de compétences : déchets, qualité de l'air et réduction des émissions polluantes, maîtrise des consommation énergétiques et incitation au développement des énergies renouvelables, réhabilitation des sites pollués, lutte contre le bruit, développement du management environnemental et développement de technologies propres et sobres ;
L'IFEN assure les travaux statistiques du ministère de l'environnement. Il traite et diffuse des données sur l'environnement à des fins d'information générale et d'aide à la décision et est le point focal national de l'Agence européenne pour l'environnement ;
La Commission Nationale du Débat Public vise à renforcer la prise en compte de l'environnement dans les grands projets d'aménagement. Composée de parlementaires et d'élus locaux, de membres de l'administration, de représentants d'associations de protection de l'environnement, de représentants des usagers et de personnalités qualifiées, la CNDP a fait l'objet de 20 demandes de débat ;
Le Comité de la Prévention et de la Précaution a la triple mission de contribuer à mieux fonder les politiques environnementales sur les principes de précaution et de prévention, d'exercer une fonction de veille, d'alerte et d'expertise sur les problèmes de santé liés aux perturbations de l'environnement et de faire le lien entre la recherche et la connaissance scientifique et l'action réglementaire ;
La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a pour mission d'assurer le rassemblement, l'analyse et la publication de données économiques décrivant les activités concourant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, les impacts sur l'environnement des activités des différents secteurs économiques, les ressources et le patrimoine naturels ;
Le Conseil national de l'évaluation est chargé de proposer et donner un avis sur les évaluations de politiques publiques dans un cadre interministériel. Son action concerne les politiques conduites par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
Le Comité national de la sécurité sanitaire, créé en 1998, est chargé d'analyser les événements susceptibles d'affecter la santé de la population et de confronter les informations disponibles. Il assure la coordination de la politique scientifique de l'Institut de veille sanitaire et des agences françaises de sécurité sanitaire des produits de santé et des aliments. Réuni sous la présidence du ministre de la santé, il associe les autres ministres intéressés et toute personnalité ou organisme compétent
L'Agence Française de Sécurité Alimentaire, créée sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Agriculture et de la Consommation, a pour mission d'évaluer les risques nutritionnels et sanitaires des aliments, de mener des activités de recherche et appui technique en matière de santé animale, hygiène des aliments et nutrition et d'assurer des missions spécifiques en matière de médicament vétérinaire .
L'Institut de Veille Sanitaire vise à renforcer le dispositif de sécurité et de veille sanitaire : il surveille l'état de santé de la population et son évolution par des activités de surveillance épidémiologique, d'évaluation de risques, et d'observation de la santé, notamment en ce qui concerne les maladies infectieuses (SIDA, maladie de Creutzfeldt-Jakob...), la santé environnementale (risques liés à la pollution de l'air, expositions aux polluants chimiques,... .), la santé au travail et les maladies chroniques (cancers, risques liés à la nutrition...) ;
L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ;
Le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale est chargé de contribuer à la connaissance des revenus, des inégalités sociales et des liens entre l'emploi, les revenus et la cohésion sociale : il dresse un état des lieux des inégalités sociales et des mécanismes redistributifs et attire l'attention du Gouvernement et de l'opinion publique sur les évolutions souhaitables ;
Le Conseil National du Bruit (CNDB), qui a été réorganisé pour en faire une instance de concertation et de conseil plus large.

Bons exemples :

1° : Adage Environnement accompagne les collectivités et les institutionnels dans leurs démarches globales d'environnement et de développement durable. Ses interventions contribuent à renforcer la contribution de ses clients à la préservation des ressources et à des modes de production responsables.

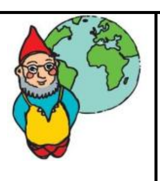
2° : TIC au service de l'éco-administration de Bordeaux : Depuis 2007, la charte municipale d'écologie urbaine et développement durable puis l'Agenda 21 mobilisent l'ensemble de la collectivité dans un objectif d'exemplarité pour la ville de Bordeaux, avec entre autres, la mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'informations. Il s'organise autour deux programmes : le programme e-Administration et le programme Système d'information qui favorise la rationalisation de ses infrastructures TIC. La priorité est à la dématérialisation : échanges électroniques, télé-services sur le portail Bordeaux.fr, monétique avec la carte ville...Coté infrastructures, virtualisation et consolidation permettent de maitriser la consommation énergétique. La mutualisation des outils d'impression a déjà permis le retrait définitif de 40% des imprimantes personnelles et une baisse annuelle de la consommation de papier supérieure à 13%. Le papier est éco-labellisé, l'acquisition des équipements électroniques soumis aux normes européennes. L'impact des comportements individuels n'est pas négligé : l'intranet rappelle aux agents régulièrement les bons gestes tandis que la sensibilisation du public aux usages des TIC se poursuit dans les écoles ou auprès des administrés encore culturellement ou socialement distancés. Dans l'idée d'échanger les expériences, la DSI vient d'intégrer le groupe de réflexion sur la normalisation GREEN IT ouvert par l'AFNOR ainsi que la commission lancée par le secrétaire d'Etat charge du numérique pour une utilisation éco-responsable des TIC.

3° : Fournisseurs innovants : Malgré les progrès technologiques enregistrés ces dernières années, les inerties publiques et culturelles freinent les mutations à entreprendre. Agriculture biologique, énergies renouvelables, construction et habitat durable, écologie industrielle, les filières de l'environnement de l'économie sociale, pourtant génératrices d'emplois et de compétitivité, sont en mal de développement en France. Une des réponses économiques consiste à renouveler la fonction achats en y intégrant des objectifs d'efficacité environnementale et sociale. A l'échelle européenne, les marchés publics représentent près de 15% du PIB et les marchés privés près de 45%. C'est dire l'ampleur du levier que peuvent exercer les acheteurs pour réformer les modes de production et de consommation. Par les choix stratégiques, technologiques et sociaux qu'ils introduisent dans les cahiers des charges, par les compétences qu'ils transfèrent à leurs fournisseurs, les acheteurs, sous réserve de l'impulsion stratégique de leurs dirigeants, sont appelés à jouer un rôle moteur dans la concrétisation du développement durable. Les partenariats avec les fournisseurs, renforcés par l'accompagnement des organismes consulaires ou sur les aspects environnementaux de l'ADEME, peuvent permettre à certaines filières de passer de la niche au marché (agriculture biologique, maîtrise d'oeuvre, matériaux et maintenance HQE, véhicules et modes de transport propres, process et maintenance énergies renouvelables …). Quelques entreprises et collectivités privilégient des fournisseurs innovants et inscrits dans leur temps. Les Régions financent l'amorçage des éco-activités. Des exemples à suivre

4° : Sept organisations environnementales désignées pour siéger au CESE : La liste des organisations environnementales qui siégeront au Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été publiée dans un décret 1 du 26 août 2010 au Journal officiel. Le CESE est la troisième assemblée de France, après l'Assemblée nationale et le Sénat. Plus de deux ans après le "verdissement" de l'ancien Conseil économique et social (CES), sept organisations ont finalement été désignées. Six personnes représenteront France nature environnement au sein de l'assemblée, deux seront désignées par la Fondation Nicolas Hulot, deux par la Ligue de protection des oiseaux. Les Amis de la Terre, la Ligue ROC, le Réseau action climat et Surfrider Foundation auront chacun un représentant. La représentativité de ces ONG a été établie "en fonction de leur objet statutaire, du nombre de leurs adhérents ou donateurs, de leur ancienneté, de leur expérience et de leur indépendance, du caractère démocratique de leur organisation et de leur fonctionnement, de leur champ d'intervention géographique et de leur activité", selon un précédent décret publié le 30 juillet dernier

Sites web :

- http://lessites.service-public.fr
- http://parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- http://www.ademe.fr
- http://www.admifrance.gouv.fr
- http://www.brgm.fr
- http://www.cea.fr
- http://www.cemagref.fr
- http://www.certu.fr
- http://www.cirad.fr
- http://www.cites-unies-france.org
- http://www.cndp.fr
- http://www.cnrs.fr
- http://www.credes.fr
- http://www.diplomatie.gouv.fr
- http://www.ifn.fr
- http://www.ifremer.fr
- http://www.ign.fr
- http://www.ined.fr
- http://www.ineris.fr
- http://www.inra.fr
- http://www.inrets.fr
- http://www.insee.fr
- http://www.inserm.fr
- http://www.ird.fr
- http://www.lesagencesdeleau.fr
- http://www.meteo.fr
- http://www.mnhn.fr
- http://www.onf.fr
- http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

	**ISR** Non contentes de décider ou non d'investir dans certaines sociétés, les religieuses d'Ethique et Investissement s'intéressent de près à l'activisme actionnarial. "Encore peu développé en France, il est pourtant l'une des clés de l'investissement éthique", estime Soeur Michelle. "Notre modèle ? L'ICCR, qui rassemble aux Etats-Unis 275 communautés religieuses, représente 110 milliards de dollars d'actifs financiers, et dont les membres sont très actifs lors des assemblées générales", ajoute-t-elle. En 2007, l'ICCR (Interfaith Center on Corporate Responsibility) a déposé 328 résolutions aux AG de 218 entreprises américaines ou canadiennes. "Le cadre réglementaire américain est différent, mais leur action montre que l'activisme actionnarial permet de faire réfléchir et évoluer les entreprises".

L'investissement socialement responsable (ISR) est un investissement individuel ou collectif effectué selon des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance d'entreprise sans occulter la performance financière. Pour certains, l'ISR est même « la déclinaison financière et spéculative du développement durable ». Autrement dit, l'investissement socialement responsable se définit comme la composante financière du concept de développement durable par lequel l'investisseur, au lieu de s'intéresser limitativement aux critères financiers rentabilité et risque utilise également dans sa décision d'investissement des critères extra-financiers ; en l'occurrence les critères à caractère éthique, de gouvernance, social et environnemental.

Les encours des finances solidaires ont augmenté, en 2007, de 33% pour atteindre près d'1,7 milliards d'euros. Compromis entre l'épargne et le don, elles consistent à affecter une part de placements de natures diverses à des entreprises solidaires ou à des ONG. Environ 300 000 Français ont déjà adopté ce mode d'épargne. Paris Europlace, l'organisation de promotion de la place financière de Paris, a présenté les conclusions d'un rapport contenant 11 propositions pour que la capitale française favorise le développement de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). L'objectif est d'en faire un axe de son positionnement mondial pour concurrencer, dans ce domaine, Londres, Amsterdam ou Genève.

Les sommes placées dans des investissements socialement responsables (ISR) ont de nouveau connu une forte progression en 2010, leur total augmentant de 35% pour atteindre 68,3 milliards d'euros, selon l'étude annuelle publiée jeudi par le centre de recherche Novethic. L'ISR correspond à des placements éthiques sur des supports d'épargne (principalement actions, obligations, produits monétaires) dont les émetteurs intègrent, en plus des critères financiers traditionnels, des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (transparence des rémunérations et de la prise de décision par exemple). La proportion de particuliers dans l'investissement socialement responsable n'a que peu évolué en 2010. Les investisseurs individuels pèsent 30% (31% en 2009) de l'ISR, contre 70% pour les institutionnels, selon l'étude de Novethic, filiale de la Caisse des dépôts (CDC).
La clientèle des particuliers est constituée principalement des investisseurs en gestion collective (fonds communs de placement) via les réseaux bancaires et d'assurance, et des épargnants salariés.
L'enquête annuelle de Novethic sur le marché français de l'ISR mesure sa taille exacte, le rapport entre investisseurs particuliers et institutionnels, les parts respectives de l'épargne salariale, des fonds ISR et des mandats de gestion. Avec 68,3 milliards d'euros d'encours pour 2010, la croissance reste forte, de l'ordre de 35 %.
Le canal de l'épargne salariale a été beaucoup plus dynamique (+47%) que celui de la distribution directe par les réseaux bancaires et d'assurance (+22%). Le poids de l'ISR dans l'épargne salariale ne cesse de croître et représente désormais 18% des encours de l'épargne salariale diversifiée (hors actionnariat salarié).
Quant aux institutionnels, ils sont emmenés par les caisses de retraite et de prévoyance ainsi que les fonds de pension privés (28%), les fonds de retraite privés (26%) et les assureurs (23%). Les sommes investies sur des supports ISR le sont à 38% en obligations, à 29% en actions et à 33% en produits monétaires

Bons exemples :

1° : ECO CO2 , un fond eco-responsable : BNP Paribas lance ECO CO2. Ce fond est exposé à l'indice Low Carbon 100 Europe, premier indice environnemental qui intègre dans ses critères de sélection le niveau d'émission de CO2 des entreprises européennes. L'indice Low Carbon 100 Europe reflète la performance de 100 sociétés de tous secteurs économiques sélectionnées parmi les 300 plus grosses capitalisations européennes et caractérisées par leur faible intensité d'émission de CO2 au sein de leur secteur d'activité. La composition de l'indice est révisée tous les ans par un comité scientifique indépendant constitué d'universitaires, d'ONG et de spécialistes de l'environnement.

2° : Epargne : Le Guide éco-citoyen : Les Amis de la Terre publient aujourd'hui le rapport Investissement socialement responsable : l'heure du tri qui analyse la composition des fonds dits "éthiques" ou "ISR" (Investissement socialement responsable) et met ainsi en lumière l'écart entre la promesse des intitulés et la réalité des faits. Ces fonds sont en effet investis dans des entreprises multinationales ayant des pratiques sociales et environnementales désastreuses. La publication du rapport s'accompagne de la sortie du guide éco-citoyen Environnement : comment choisir mon épargne ? qui montre que de réelles alternatives existent, à commencer par les investissements solidaires.
Les Amis de la Terre ont étudié la composition des fonds ISR labellisés par Novethic en 2009. Le résultat est atterrant : parmi les 89 fonds analysés, pas moins de 71 fonds contiennent dans leurs portefeuilles d'actifs au moins une des 15 entreprises controversées sélectionnées par les Amis de la Terre pour leurs pratiques sociales et environnementales désastreuses : Total, BP, Areva, France Télécom, BNP Paribas, AXA, etc. Soisic Rivoalan, rédactrice du rapport, explique : "Avec l'"Investissement socialement responsable", banques et assurances entrent dans la valse du "développement durable". Malheureusement, elles n'ont pas changé leurs pratiques réelles et se sont limitées à promouvoir un affichage qui n'a pas de sens. Elles vendent à leurs clients des fonds soi-disant socialement responsables mais il s'avère qu'ils ne le sont pas. Détenir des actions de Total, Shell, Areva ou de BNP Paribas est-il socialement responsable ? Pour les Amis de la Terre, la réponse est clairement "non". L'appellation "ISR" est donc totalement illégitime pour une immense majorité des produits d'épargne ainsi nommés par les banques et les assurances elles-mêmes".
Deux éléments majeurs expliquent la présence d'entreprises controversées dans les fonds "socialement responsables" : les fonds sont investis presque systématiquement dans des entreprises multinationales, par nature plus promptes à avoir des pratiques contestables. Par ailleurs, la notation extra-financière, telle que pratiquée par Vigeo (agence de notation extra-financière), est défaillante : juste avant l'explosion de Deepwater Horizon, la plate-forme pétrolière exploitée par BP, certains reportings extra-financiers n'hésitaient pas à noter au sein du groupe "une volonté de réduire son impact environnemental" et l'existence "d'une démarche active en gestion de la sécurité" .

Face à cet état de fait, les citoyens épargnants peuvent se trouver désemparés. Afin de les guider dans le choix de leur épargne, les Amis de la Terre publient, parallèlement au rapport, le guide éco-citoyen Environnement : comment choisir mon épargne ?. "Ce nouveau guide classe les produits d'épargne, du livret A à l'assurance-vie en passant par le livret développement durable, selon leurs impacts et leurs risques sociaux et environnementaux. Pour des informations plus détaillées, il est possible pour les épargnants de consulter le site internet www.financeresponsable.org. Les citoyens ne savent pas comment est employé l'argent qu'ils confient à leur banque ou à leur assurance mais une chose est certaine, cet argent ne dort pas et est même réemployé à des fins que les épargnants ignorent. Il est temps de prendre conscience que nos choix peuvent transformer la société. Plutôt que d'investir en bourse, les Amis de la Terre conseillent aux épargnants les investissements solidaires, aux garanties sociales et environnementales nettement supérieures à celles de l'ISR" conclut Yann Louvel, en charge de la campagne sur la responsabilité des acteurs financiers privés aux Amis de la Terre.

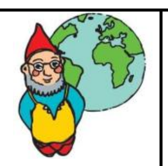
3° : Ethique et Investissement : Non contentes de décider ou non d'investir dans certaines sociétés, les religieuses d'Ethique et Investissement s'intéressent de près à l'activisme actionnarial. "Encore peu développé en France, il est pourtant l'une des clés de l'investissement éthique", estime Soeur Michelle. "Notre modèle ? L'ICCR, qui rassemble aux Etats-Unis 275 communautés religieuses, représente 110 milliards de dollars d'actifs financiers, et dont les

membres sont très actifs lors des assemblées générales", ajoute-t-elle.

En 2007, l'ICCR (Interfaith Center on Corporate Responsibility) a déposé 328 résolutions aux AG de 218 entreprises américaines ou canadiennes. "Le cadre réglementaire américain est différent, mais leur action montre que l'activisme actionnarial permet de faire réfléchir et évoluer les entreprises". Sans aller jusqu'à déposer des résolutions, les adhérentes d'Ethique et Investissement envisagent dans un premier temps de poser des questions aux assemblées générales. "Pour attirer l'attention de tous, y compris la presse, sur ces sujets", souligne Soeur Michelle.
Au-delà des investissements financiers, les débats engagés au sein d'Ethique et Investissement apportent aux Soeurs "une véritable capacité de discernement lors des achats de la vie courante". "Il n'est plus possible d'acheter sans se poser des questions sur le bien fondé du produit, le commerce équitable et l'aide aux pays émergents, la publicité et la multiplication des offres de crédit. L'enjeu pour l'humanité entière est considérable", conclut Soeur Michelle.

Sites web :

- http://www.isr-info.com
- http://www.jepargne-utile.com
- http://www.verslaterre.fr



Jeunes

On parle de têtes bien faites et on ne parle pas de cœurs bien faits.

Joseph Joubert / Carnets

Il serait hâtif de conclure que les jeunes ne rêvent que de fun, mode, musique, célébrité, argent facile, et qu'ils ne sont que le pâle reflet de leur consommation : Ils ont surtout le désir de trouver leur propre voie. Puisque l'on a su

décrypter les valeurs et réflexes de la jeunesse occidentale, et que la publicité sait les engager dans la voie d'une consommation débridée, pourquoi ne pas orienter ces savoirs comportementaux dans une direction essentielle, en sensibilisant la jeunesse à des choix d'achat et à des comportements de vie plus respectueux des grands préceptes du développement durable ?

Plusieurs études démontrent qu'une majorité grandissante de jeunes se sentent très concernés par des problématiques sociales et environnementales. Ils se disent préoccupés principalement par l'exploitation des enfants et des hommes, puis par la sauvegarde de l'environnement et les tests sur les animaux. L'environnement est pour eux un souci prioritaire pour l'humanité.

Mais, force est de constater que les jeunes sont loin de consommer en accord avec ces nobles idéaux. Pour quelles raisons ? Cette dissociation provient en fait principalement d'un manque de conscience – principalement dû au déficit d'information – sur le rapport entre la consommation individuelle et l'ensemble de ses répercussions sur la vie sociale et l'environnement.

Mais, si, dans les sondages, les jeunes révèlent aussi des comportements fatalistes qui les empêchent d'agir individuellement, ils n'en restent pas moins en quête de valeurs vraies. Celles-ci s'expriment de plus en plus spontanément, faute de mieux, dans le circuit social et citoyen (manifestations altermondialistes de Seattle, Gènes, Florence, etc.), une attitude consumériste nono, et la pratique de sports typiquement jeunes (sports de glisse…).

En France , la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010-2013 adoptée le 27 juillet 2010 lors d'un comité interministériel pour le développement durable prend toute sa dimension au sein des politiques de jeunesse. Les grands enjeux qui pèsent sur l'avenir du monde, tels que la lutte contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité, l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès aux ressources vitales, à l'éducation et aux soins appellent une réponse urgente et à la hauteur de ces défis.

Le développement durable est désormais incontournable dans la conception des politiques publiques en application de l'article 6 de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution depuis 2005 qui précise : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. » La nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable comporte 9 défis dont 5 au moins concernent directement le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : santé/prévention, inclusion sociale, éducation/formation tout au long de la vie, pauvreté dans le monde, gouvernance.

Cette stratégie prend toute sa dimension au sein des politiques de jeunesse. Le développement durable devient donc un objectif prioritaire à prendre en compte dans les différentes actions mises en œuvre par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Bons exemples :

1° : Emploi des jeunes : L'emploi des jeunes est au coeur du Plan de cohésion sociale adopté en 2005. 800 000 jeunes aujourd'hui sans qualification et en marge de toute vie professionnelle seront accompagnés vers l'emploi. Un accompagnement durable et renforcé, la mise en place de plates-formes de vocation, la création de nouveaux contrats (contrat jeune en entreprise, contrat de professionnalisation, contrat d'insertion dans la vie sociale), la création du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes, doivent permettre d'atteindre cet objectif. L'apprentissage a été réformé, une Charte de l'apprentissage a mobilisé plus de 500 entreprises et certaines régions ont signé des conventions régionales pour le développement de l'apprentissage. Le nombre des apprentis a ainsi progressé de 17 % entre 2004 et 2005. De manière plus large, un million de contrats d'avenirseront proposés pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

2° : Triangle Génération Humanitaire : L'association est moteur de projets qu'elle élabore avec des partenaires nationaux et internationaux en identifiant et en mobilisant les ressources et les compétences locales. Cette approche vise à répondre au plus près des besoins exprimés par les populations bénéficiaires en apportant des solutions globales et durables qui tendent vers l'autonomie des groupes de personnes aidés. L'association intègre dans ses programmes une démarche environnementale.

Elle apporte des réponses concrètes aux situations inacceptables des populations en souffrance.
Elle participe à la lutte contre la pauvreté et pour l'intégration sociale.
Elle apporte son soutien à des groupes de personnes victimes de conflits, de catastrophes naturelles ou de tout type de situation les plongeant dans la précarité.
Elle a réalisé de nombreux programmes dans différents pays apportant ainsi, depuis sa création, un soutien direct ou indirect à plusieurs centaines de milliers de personnes. Ses interventions se caractérisent par une approche globale de l'aide humanitaire intégrant urgence, réhabilitation et développement.

3° : Label « Colos écolos » : Le ministre de la Jeunesse, Marc-Philippe Daubresse, a présenté en Juillet 2010 le label « Colos écolos ». «Les enfants sont des grands prescripteurs, notamment auprès de leurs parents ; leur sensibilisation au développement durable est plus efficace que de coûteuses campagnes de communication, d'autant que les réflexes qu'ils apprennent enfants, ils les garderont à l'âge adulte », a observé hier Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des solidarités actives venu lancer, à Lège-Cap-Ferret, le dispositif national « Colos écolos ».
Ce dispositif désigne en fait deux mesures. D'une part, un prix « éco-projet » saluera dans chaque département, « les actions éducatives les plus innovantes en terme de préservation environnementale » : il s'agira concrètement d'une bourse de 1 000 euros par département, étoffée d'une aide de 5 000 euros par région pour les actions en réseau. Les prix seront remis en juin 2011. D'autre part, les « colos les plus écolos » pourront bénéficier d'un label « éco-centre de vacances » : cette reconnaissance distinguera les centres exemplaires en terme de tri des déchets, de consommation d'énergie, de respect de la nature, etc. Le cahier des charges devra être précisé cet automne ; les premiers labels seront décernés dans un peu plus d'un an, en septembre 2011. Le ministre espère, par ces distinctions, susciter des initiatives. « Historiquement, les centres de vacances mènent un travail fondé sur l'animation, mais pas toujours sur l'éducation à des thématiques importantes comme l'environnement » a-t-il relevé hier.

4° : Trophée de l'action citoyenne 2010 : 15 jeunes de la région bordelaise et parisienne de Drop de Beton, ont été invités par Orange à participer à l'opération "Bouge tes crampons", un stage de rugby parrainé et animé par Imanol Harinordoquy, avec en plus l'animation d'un blog. Orange a remis à la ville de Mérignac et à l'association Drop De Beton, les Trophées de l'action citoyenne pour cette opération. Michel Sainte Marie a reçu cette récompense avec fierté "Drop de Beton joue un rôle important à Mérignac mais aussi au-delà. Cela fait plus de 15 ans que Jean Claude Laccassagne, le président, et son équipe, ont mis en place l'association avec comme sport le rugby qui inculque les valeurs aux jeunes"

La remise du Trophée par Gérard Kreps, directeur régional de France Telecom Orange Aquitaine, valorise les actions mises en place par Drop De Beton au quotidien dans les quartiers et encourage l'association à poursuivre dans sa voie et valorise aussi l'investissement de la mairie aux côtés de DDB depuis les débuts. "L'insertion des jeunes est un des axes forts de la politique de diversité d'Orange qui s'illustre à travers de nombreuses initiatives locales comme nationales. Nous soutenons Drop De Beton depuis 3 ans dans le cadre de son engagement citoyen et Bouge tes crampons est une initiative originale et citoyenne." Jean Claude Laccassagne a reçu son Trophée avec beaucoup d'émotion. Nous avons pu professionnaliser notre action grâce à la municipalité et nous développons nos actions avec une approche de la santé, le rugby féminin, le rugby fauteuil...DDB c'est à ce jour 10 salariés et de nombreux bénévoles, tous motivés."

Sites web :

- http://www.cardere.org
- http://www.conso.net
- http://www.educ-pop.org
- http://www.federation-flame.org
- http://www.trianglegh.org
- http://www.youngreporters.org



Logement

Les énergies renouvelables sont en pleine progression dans le secteur du logement. En effet, afin de contribuer à la diminution par 6 des émissions de CO_2 par m2 requise pour l'atteinte du « facteur 4 » à l'horizon 2050, elles sont progressivement introduites comme références dans les réglementations thermiques successives (2005 puis 2012).

Loi Grenelle 2 : Art. 5 et 7 : Dans des territoires à enjeux nationaux, les directives territoriales d'aménagement et de développement durable peuvent déterminer les objectifs et les orientations de l'Etat, notamment en matière d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, de développement des communications électroniques, de développement économique et culturel, d'espaces publics et de commerce. Si ces directives ne sont pas directement opposables aux documents d'urbanisme, les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre peuvent le devenir par le biais de la procédure de projet d'intérêt général pendant une durée de douze ans.

Amélioration énergétique des bâtiments :

- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Le secteur de la construction devra également engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques
- Renforcer le code de l'urbanisme en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durables des territoires et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, le renforcement et le

verdissement des outils de planification (DTADD1 , SCOT2 et PLU3…).

- Autoriser le dépassement des COS4 jusqu'à 30% si les bâtiments concernés sont particulièrement performants en matière énergétique.
- Généraliser les SCOT à l'ensemble du territoire d'ici 2017, pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle, avec des documents de planification déclinés en fonction des spécificités locales.
- Réformer la réglementation de l'affichage publicitaire, pour mieux l'encadrer et limiter son impact sur nos paysages, tout particulièrement en entrée de ville.
- Élargir le champ de l'évaluation environnementale aux schémas de secteur, aux cartes communales qui permettent la réalisation de travaux en zone Natura 2000 et aux schémas d'aménagemen
- Créer une attestation obligatoire permettant de vérifier la prise en compte des normes énergétiques à la fin des travaux.
- Développer les contrats de performance énergétique.
- Informer en amont les futurs occupantsd'unbâtiment sur sa performance énergétique et afficher les performances énergétiques dans les annonces immobilières.
- Engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Faciliter l'accès des copropriétés aux améliorations énergétiques.
- Renforcer les mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique dans les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées et dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Objectifs du plan bâtiment

Réduire les consommations d'énergie de 38%.
En 2012, tous les nouveaux bâtiments seront à basse consommation (BBC).
En 2020, ils seront tous à énergie positive (BEPOS) : une maison, un immeuble produiront chacun plus d'énergie qu'ils n'en consommeront. La loi Grenelle 1 fixe un rythme de 400000 logements à rénover par an à compter de 2013 et de 800000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.
Tous les bâtiments de l'État et de ses établissements publics seront engagés dans une rénovation énergétique avant fin 2012 avec pour objectif de réduire, d'ici 2020, leurs consommations énergétiques d'au moins 40 % et les émissions de gaz à effet de serre de 50 %.

Ville et logement : budget : Les crédits de la mission « Ville et logement » devraient passer progressivement de 7,81 milliards d'euros pour l'année 2010 à 7,50 en 2013, soit une baisse de 4%. Selon le texte de loi : « Le développement et l'amélioration de l'offre de logement demeure prioritaire et le budget triennal 2011-2013 permettra la poursuite de la construction de logements, et notamment de logements locatifs sociaux, en nombre suffisant pour répondre aux besoins des Français, dans les zones où se manifeste un fort déséquilibre entre l'offre et la demande : 500 millions d'euros sont consacrés au financement du développement de l'offre de logement social, soit +4% par rapport à 2009. Ces autorisations d'engagement permettront de financer 120.000 logements sociaux en privilégiant les logements les plus sociaux (55.500 PLUS et 22.500 PLAI). De plus, Action logement subventionnera l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à hauteur de 1,25 milliard d'euros en 2011, conformément à la programmation triennale des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction, ce qui permettra notamment à l'ANAH de financer des actions contre l'habitat indigne et très dégradé ou la précarité énergétique. »

Bons exemples :

1° : Bâtiments publics chauffés au bois : A l'automne 2011, deux chaudières à bois assureront , dans un petit village de l'Aisne , le chauffage du nouveau lotissement bâti en bois, mais aussi celui des écoles, de la mairie, de la médiathèque...Le bois ne se contente plus d'être au cœur de la fête au village, une fois l'an. Il s'installe durablement à travers la réalisation de plusieurs projets associés.

Tout a commencé avec l'idée d'un ensemble de logements locatifs, constitué de douze maisons en bois en train de sortir de terre, rue de Derrière-la-Ville, sous la maîtrise d'œuvre du bailleur public Logivam. Les considérations économiques ont réduit le volume du bois initialement prévu pour ces constructions, mais ont toutefois pu - le maire de la commune y est fort attaché - lui préserver une place non négligeable. « Le bois n'est pas qu'une question d'image pour notre collectivité, son emploi dans la construction constitue d'abord des éléments de réponses sérieux à des questions relevant d'enjeux écologiques majeurs. »

Du bois pour bâtir les logements. Pourquoi pas pour leur chauffage ?
Un pas vite franchi par Yves de Moliner, le directeur général de l'Useda (Union des secteurs d'énergies du département de l'Aisne), acteur au quotidien de démarches portées par son souci du développement durable.
À l'appui de la réflexion d'un cabinet d'études sur les déchets et l'énergie et poussé par les souhaits de Jean-Louis Bourlet, le premier magistrat, il a imaginé, non pas une, mais deux chaufferies bois. « La première assurera le chauffage des pavillons Logivam ainsi que celui du futur foyer rural tout proche. La seconde chauffera le quartier constitué par les écoles, la mairie, le cabinet médical, la médiathèque et sans doute les maisons des riverains volontaires », décrit le patron de l'Useda.

2° : Cap Calaisis : Cap Calaisis Terre d'Opale a décidé de dégager une enveloppe de 150 000 euros sur deux ans destinée à aider les particuliers, propriétaires d'un logement dans l'agglomération, à améliorer la performance énergétique de leur domicile. Depuis quelques mois, la communauté d'agglomération a lancé un Espace Info Energie, animé par Yann Bloquet, un endroit où les habitants du Calaisis peuvent bénéficier de conseils pour réduire leur facture énergétique. « Aujourd'hui, nous lançons le deuxième étage de cette fusée , explique Philippe Blet, le président de la communauté d'agglomération. Pour soutenir cette politique, l'agglomération a décidé de dégager une enveloppe de 150 000 euros sur deux ans pour accompagner les habitants qui veulent faire des efforts pour maîtriser leur facture énergétique ou investir dans les énergies renouvelables ». A l'issue de cette expérience de deux ans, Cap CAlaisis affinera ce projet. Très concrètement, les aides proposées par l'agglomération s'ajoutent à celles offertes par l'Etat et la Région. Elles concernent exclusivement les particuliers propriétaires occupants d'un logement à titre de résidence principale, situé sur le territoire de l'agglomération. De fait les travaux ou les installations devront être réalisés par des entreprises qualifiées.

Le montant des aides s'échelonne selon différents critères : la date de construction du logement, le type d'investissement (la nature de la chaudière -à condensation ou à biomasses, l'isolation, l'achat d'une pompe à chaleur ou d'une micro-éolienne domestique), et le niveau de ressources des particuliers.
« La dimension sociale nous tient à coeur, poursuit Philippe Blet. C'est facile de faire des économies quand on est aisé. C'est le paradoxe, ce sont ceux qui n'en ont pas les moyens qui ont le plus besoin de ces équipements, de ces travaux. C'est la raison pour laquelle l'agglomération met la main à la poche. Il faut se donner les moyens de sa politique ».

Les propriétaires intéressés peuvent prendre rendez-vous avec Yann Bloquet et lui présenter leurs devis. Il les aidera à monter le dossier. Les aides sont versées sur facture, après les travaux.
Par ailleurs, Cap Calaisis, en partenariat avec la Région Nord-Pas-de-Calais, propose aux propriétaires de l'agglomération de bénéficier gratuitement d'un audit environnemental et énergétique. « Ça va permettre aux propriétaires de logements indépendants d'obtenir la cartographie de leur domicile , observe Yann Boquet. Idéalement, ça concerne plutôt les personnes qui envisagent de faire des travaux dans ce domaine ». Ça permettra aussi à Cap Calais de mieux connaître l'état du parc immobilier de l'agglomération.

3° : Charges locatives réduites grâce aux énergies renouvelables : Le premier bailleur social d'Alsace souhaite généraliser les installations photovoltaïques et les équipements solaires thermiques dans son parc de logements. CUS habitat, bailleur social présent dans 17 communes de l'agglomération de Strasbourg, a mis en service fin septembre un ensemble de sept panneaux photovoltaïques implantés sur des façades du quartier de l'Esplanade. L'électricité produite sera revendue à Electricité de Strasbourgasbourg, la filiale locale d'EDF. Les recettes,

estimées à 32.000 euros par an, serviront à financer des équipements moins gourmands en énergie dans les parties communes des immeubles.

L'originalité de l'opération, c'est que les locataires bénéficieront indirectement de ces investissements, dont les effets économiques seront répartis sur l'ensemble du parc locatif qui comprend 20.300 logements. Premier bailleur social en Alsace, avec 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009, CUS Habitat prévoit de dépenser 200.000 euros en ampoules à basse consommation et détecteurs de mouvement, dont il équipera les parties communes de tous ses immeubles.

L'installation des panneaux photovoltaïques sur des immeubles dont les façades sont idéalement orientées vers le sud, a mobilisé 595.000 euros d'investissement. Les prévisions d'amortissement portent sur dix-huit ans, pour une durée de vie des cellules estimée à vingt-cinq ans.

« Le bureau d'études Techsol a été chargé d'une étude de faisabilité pour le déploiement de ces panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de notre patrimoine », annonce Christophe Rousseau, directeur du développement et de l'exploitation de CUS Habitat. Cependant, cette installation à grande échelle reste très hypothétique. Les ombres portées sont proscrites sur les façades à équiper. Certains bâtiments se situent à proximité de sites architecturaux classés, ou sont eux-mêmes classés. Et la capacité d'investissement de CUS Habitat est bridée jusqu'en 2014, suite aux pré-financement engagés dans des rénovations lourdes sur cinq quartiers ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). « Nous irons chercher d'autres financeurs, à qui nous pourrons louer nos terrasses en toit plat au sommet des immeubles », propose Christophe Rousseau.

Pour CUS Habitat, le déploiement du photovoltaïque ne constitue pas le premier engagement dans les énergies renouvelables. Depuis 2003, 6.000 logements ont déjà été équipés d'installations solaires thermiques. Vingt chauffagistes, en régie interne, sont chargés de leur entretien. « Sur un trois pièces, l'eau chaude solaire représente 100 euros d'économie par an », calcule Bernard Matter, directeur général de CUS Habitat. Toutes les constructions neuves - 250 logements prévus en 2011 - en seront systématiquement dotées. L'office HLM s'intéresse également à la rénovation BBC (bâtiment basse consommation), qu'il déploie dans des ensembles où le recours aux énergies renouvelables n'est pas possible. Dans le quartier de la Musau, 536 logements datant des années 1970 sont en chantier. Une imposante isolation extérieure (18 centimètres de polystytrène) et une chasse impitoyable aux ponts thermiques (transmission de chaud ou froid depuis l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments) autorisera, cet hiver, une réduction par trois de leur consommation d'énergie.

4° : Chèque Energies : La Région Haute-Normandie met en place le “chèque énergies“. Ce nouveau dispositif vise, sous la forme d’aides directes aux particuliers, à l’amélioration énergétique des logements des Haut-normands. L’initiative s’inscrit dans le vaste “Plan climat Energies“ adopté par la Région en 2007 dont l’objet est la conversion technologique et écologique de l’économie régionale. « L’énergie la moins chère est celle que l’on ne consomme pas », a résumé le président de la Région Alain Le Vern lors du lancement de l’opération. Le coup de pouce s’organise en deux temps : la demande et l’utilisation d’un “chèque Energies Audit“ suivies de la réalisation de travaux subventionnés par un “chèque Energies travaux“.

La Région table sur un millier d’audits par an. Le montant du “chèque Energies Audit“ (400€) vient en déduction des 650€ facturés par le bureau d’études conventionné qui réalise le bilan énergétique de l’habitation à améliorer. Le bureau identifie les travaux prioritaires à engager. Dans un second temps, aux vues des conclusions de l’audit, un “chèque Energies travaux“ vient financer en partie les travaux préconisés. A la différence de ce que la Région proposait jusqu’alors, les particuliers ne peuvent plus choisir les travaux à réaliser puis demander ensuite l’aide de la Région. Peuvent être aidés : l’isolation des murs extérieurs, celle des combles, de la toiture ou des planchers bas, la pose de fenêtres, portes et portes-fenêtres, le remplacement d’une chaudière de plus de 15 ans par une chaudière à condensation, l’installation de ventilations, etc. Les équipements utilisant les énergies renouvelables entrent également dans le champ d‘application du service.

Il est possible de réaliser les travaux préconisés en plusieurs tranches sur une période maximale de 5 ans. Dans le concret, le montant de l'aide régionale est par exemple de 20€/m2 pour l'isolation d'un mur par l'extérieur. Elle est de 13€/m2 pour l'isolation d'une toiture. Pour les fenêtres, l'aide maximale (calculée en fonction des superficies) est de 2.000€. L'installation d'une chaudière à biomasse (bûches, granulés, plaquettes) assurant le chauffage central de l'habitation reçoit au maximum 2,100€.

Plusieurs contraintes encadrent le dispositif. Le Chèque Energies s'adresse aux propriétaires de maisons individuelles (résidence principale) situées en Haute-Normandie et construites depuis plus de 10 ans. Le revenu de référence du foyer au titre de l'année 2009 doit être inférieur ou égal à 45.000€. En copropriété, le revenu fiscal de référence s'applique par cumul des revenus fiscaux de la totalité des copropriétaires. « La vocation sociale du chèque consiste à favoriser l'égalité des citoyens face à la maîtrise de leur consommation d'énergie. La contribution citoyenne à la préservation de l'environnement doit être accessible à tous, y compris aux ménages les plus modestes », justifie sur ce point Alain Le Vern. Le dispositif entièrement géré par la Région sera évalué en cours d'année.

5° : Efficacité énergétique : Construire des immeubles «intelligents» qui interprètent leur environnement et réagissent aux fluctuations de température en s'ajustant pour maximiser les économies d'énergie, grâce à des systèmes technologiques avancés, est maintenant possible. C'est le cas de l'édifice de Manitoba Hydro, situé à Winnipeg et dont la construction s'est terminée en 2008.
Le bâtiment de 22 étages et de 65 000 pieds carrés, situé dans une province où les fluctuations climatiques sont considérées comme extrêmes, a été conçu pour générer des économies d'énergie de l'ordre de 65%, un objectif considéré comme très ambitieux pour un immeuble de cette taille.
Cet exploit est rendu possible en orientant le bâtiment vers le sud, en utilisant au maximum les énergies solaire, éolienne et géothermique, et grâce à un système de gestion informatisé qui permet à l'édifice de s'ajuster aux changements de température.
Un «mur-rideau», une nouvelle technologie, a été employé. Il s'agit d'un double vitrage espacé d'environ un mètre où l'air est pré-conditionné avant d'aller dans le système de ventilation de l'immeuble.
On y trouve aussi une cheminée solaire de 115 mètres et un système hydrique mécanique qui humidifie ou déshumidifie l'air à son entrée dans l'édifice, tout en ayant l'apparence de minces murs d'eau décoratifs. De plus, les fenêtres peuvent être ouvertes par les employés qui le désirent, contrairement à la vaste majorité des immeubles à bureaux, puisque la ventilation se fait de façon naturelle, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il a remporté le National Green Buildings Award pour le meilleur immeuble à bureaux éconergétique et durable en Amérique du Nord.

Sites web :

- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://www.123solaire.com
- http://www.akterre.com
- http://www.annuaire-ecoconstruction.com
- http://www.ecohabitat.fr
- http://www.eco-logis.com
- http://www.economiedenergie.fr
- http://www.enertech.fr
- http://www.greendesign.net
- http://www.habiteraufutur.com
- http://www.habiter-autrement.org
- http://www.la-maison-ecologique.com/
- http://www.prevair.net



Management environnemental

Le management environnemental utilise des outils comme l'écobilan pour déterminer l'impact des activités de l'organisme sur l'environnement. Les impacts environnementaux sont évalués en fonction de leur gravité et de leur fréquence. On doit aussi prendre en compte les effets potentiels, par exemple en cas d'accident.

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Le management environnemental s'inscrit dans une perspective de développement durable. Les motivations peuvent être de plusieurs types : respect des réglementations, améliorer l'image de l'entreprise, améliorer les relations avec les riverains (pour les entreprises polluantes), faire des économies, obtenir une certification environnementale réclamée par les clients de l'entreprise ou un écolabel...

Le système de management environnemental (ou SME) est défini comme "composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale"

Les actions entreprises dans le cadre d'un système de management environnemental peuvent être :

- Un écobilan des activités de l'entreprise
- L'écoconception des produits
- La prévention de la pollution
- La diminution de la consommation des ressources naturelles
- La diminution de la consommation d'énergie
- La réduction des déchets
- L'éducation à l'environnement
- La certification suivant les normes environnementales
- L'implication des fournisseurs et sous-traitants en les encourageant à adopter un système de management environnemental

Le management environnemental est amené à évoluer pour prendre en compte les résultats des mesures d'impacts, en suivant un processus d'amélioration continue. Il doit prendre en compte des contraintes réglementaires, techniques et économiques. Cette nouvelle forme de management fait appel à des compétences toutes aussi nouvelles.

D'abord utilisé dans les entreprises , on voit depuis peu des collectivités qui tentent de structurer leur démarche d'amélioration permanente des résultats en matière d'environnement à l'aide d'un SME . La collectivité qui souhaite

mettre en place un SME devra ainsi mettre en place une démarche, définir des objectifs, prévoir une évaluation et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Le SME est bien une démarche relevant d'une approche globale contribuant à mettre en œuvre le concept plus global de développement durable, déjà développé au sein, par exemple, d'un agenda 21 local.

Un guide d'application d'ISO 14001 publié par l'AFNOR est disponible. Par ailleurs, le Plan Environnement des Collectivités (PEC) édité par l'ADEME est un outil méthodologique qui permet la mise en place d'un SME.

Bons exemples :

1° : Etablissements et entreprises publics : Le Club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) s'agrandit avec l'adhésion de vingt et un nouveaux membres. Sa mission est de diffuser et valoriser les idées et pratiques issues des stratégies de développement durable des organismes publics les plus divers. Les signataires de la charte s'engagent à conduire au sein de leur propre activité une véritable réflexion stratégique sur les actions de développement durable à mettre en oeuvre tant dans le mode de fonctionnement (gouvernance, management, ressources humaines...) que dans le projet d'entreprise. Les entreprises signataires sont également tenues d'élaborer un document détaillant leurs engagements et faisant ressortir leur bilan annuel en termes d'impact environnemental et social.

Aujourd'hui, 100 % des organismes ont élaboré un plan d'action répondant aux objectifs du "Plan Administration exemplaire", 95 % ont réalisé (ou sont en train de réaliser) un bilan carbone et un audit énergétique et 35 % se sont approprié la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans sa globalité (gouvernance, responsabilité sociale et environnementale).

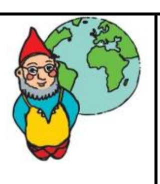
Parmi les nouveaux arrivants : l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), le CNRS, la Banque de France ou encore l'Institut géographique national (IGN)...Les 61 membres actuels du "Club développement durable des établissements et entreprises publics", créé en octobre 2006, représentent plus de 1,2 million de personnes. La palette d'activités est large : culture, santé, environnement, social, transports, finance, recherche, éducation... Un kaléidoscope d'activités dont les échanges et le partage d'expériences ont permis la réalisation de deux guides

2° : Exemplarité de l'État : La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, avait fixé des objectifs à l'État en termes d'"éco-exemplarité", qu'il s'agisse d'audits énergétiques des bâtiments, de consommation de fluides, de réduction des dépenses énergétiques, d'achats de véhicules propres, d'imprimantes, ou de réduction de la consommation de papier.

Des premiers résultats positifs ont déjà été atteints sur ces différents points. Selon les chiffres publiés le 31 mai par le ministère de l'Écologie pour l'année 2009, en attendant ceux de 2010, tous les ministères avaient remis un plan administration exemplaire (PAE) et 12 sur 13 avaient satisfait l'objectif consistant à lancer des audits énergétiques à hauteur de 40 % des bâtiments. Ils étaient même 5 à déclarer avoir réalisé des audits sur 100 % de la surface de leur patrimoine. Enfin, 4 ministères ont déjà commencé à mettre en œuvre un outil de mesure des fluides, et 2 793 véhicules émettant moins de 130 grammes de CO_2 par kilomètre ont été acquis. Aujourd'hui, le ministère semble vouloir aller plus loin, en misant en plus sur "l'amélioration des politiques d'aménagement" et sur la "dynamique des plans d'action au niveaucal local". Le groupe de travail "État exemplaire" devra ainsi réfléchir à la manière de mieux articuler les "différentes échelles territoriales, du national au communal", afin d'"accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques climatiques et énergétiques". L'État et les collectivités sont déjà fortement imbriqués dans le cadre des contrats de projets État-régions. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), principal opérateur de l'État, finance ainsi les plans climat-énergie des régions à hauteur de 76 millions d'euros.

Sites web :

- http://www.ademe.fr
- http://www.economie-positive.be
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.environnement.ccip.fr
- http://www.iso.org
- http://www.techno-science.net



Mers

Chaque année, la pollution dûe aux dégazages en mer correspond à 200 fois la pollution causée par le naufrage de l'Erika. Une quinzaine de micro-Etats représentant 0,4 % de la population mondiale, se sont mis à marchander leur souveraineté sur le marché maritime international en enregistrant les flottes sous leur propre pavillon, sans pour autant disposer des moyens de gestion et de contrôle adéquats .

En 2006, le milieu scientifique, se fondant sur des données obtenues à partir des recherches menées au cours de la décennie précédente a tiré la sonnette d'alarme en constatant la vulnérabilité croissante de la diversité biologique marine. Par ailleurs, des préoccupations ont également été exprimées sur les limites que comporte le cadre juridique actuel pour réglementer les progrès technologiques et scientifiques et l'étendue des effets de plus en plus importants de l'activité anthropique sur les océans . Il a été établi, selon l'une des études les plus complètes sur la diversité biologique marine, que la diversité est essentielle à la productivité. Les écosystèmes, présentant une diversité élevée, offrent 80 % de plus en biomasse et une plus grande stabilité des systèmes que les écosystèmes appauvris.

L'étude soulève des doutes quant à la possibilité de réaliser l'objectif fixé au sommet mondial sur le développement durable (sMDD), qui s'est tenu en 2002, consistant à reconstituer les stocks de poissons à des niveaux durables d'ici à 2015. En s'appuyant sur des recherches confirmant l'extinction alarmante de la diversité biologique marine dans la grande majorité des écosystèmes marins, les auteurs de l'étude prédisent que les derniers poissons et espèces de fruits de mer commercialisés actuellement, disparaîtront d'ici à 2050. Les zones protégées et les fermetures des pêches ont permis de raviver la biodiversité, mesurée en richesse des espèces, de 23 % .

Le rapport prône l'augmentation des réserves marines, la gestion durable de la pêche et l'adoption des mesures plus strictes de lutte contre la pollution.. Des initiatives nationales contradictoires amorcées en 2006 ont souligné, une fois de plus, la nécessité d'un cadre international renforcé. si la France a annoncé, en juin 2006, la création d'une nouvelle réserve de baleines et de dauphins située aux Antilles, l'Islande a décidé de reprendre la commercialisation de la baleine, au mois d'octobre 2006 .

Afin de protéger les espèces et écosystèmes de la planète, un accord sans précédent a été adopté vendredi 28 Octobre 2010 par les pays du nord et du sud, en marge de la Conférence de Nagoya sur la biodiversité. Le plan adopté souhaite voir augmenter les aires protégées de la planète , y compris les aires marines ...

<u>Grenelle de la Mer : un changement de cap et le début d'un beau voyage</u> ?

Pour Christian Garnier, Vice-président de France Nature Environnement : « La France semble se réveiller d'un trop long sommeil et prendre la mesure de ses responsabilités et de ses atouts en tant que deuxième nation maritime mondiale. Ce Grenelle de la Mer représente un changement de cap considérable, une sorte de révolution culturelle. La France, à la suite des travaux de ce Grenelle, change de regard sur les mers dont elle possède plus de 11 millions de km2. Nous avons pris conscience de la menace que représentent une attitude irresponsable et la course au profit immédiat. Mais à présent, la mer apparaît aussi comme un laboratoire exceptionnel pour un développement soutenable, équitable, et la protection de l'environnement va devenir un facteur fondamental de progrès économique. » Christian Garnier ajoute : « Cet enjeu est particulièrement fort outre-mer. Là, comme ailleurs, la concrétisation des engagements pris passera par la reconnaissance du travail remarquable de nos associations, et de leur implication dans la concrétisation des nouvelles orientations.»

La fédération a mis sur la table des négociations un peu plus de 150 propositions, dont la plupart se sont retrouvées intégrées à différents degrés dans les engagements finaux.
Pour Sébastien Genest, Président de France Nature Environnement : « Tout ceci constitue un pas en avant que nous attendions avec un brin d'inquiétude et néanmoins beaucoup d'espoir. Le principe de la gouvernance à cinq a été

clairement réaffirmé et il faut s'en réjouir. Ce n'est évidemment pas la fin du voyage. Au-delà de la concrétisation de ces mesures, un travail important reste à effectuer sur bon nombre de points qui ne sont pas réglés ».

Bons exemples :

1° : Activités maritimes "durables": Dans le cadre de l'appel «The ocean of tomorrow 2011» lancé le 20 juillet 2010, la Commission européenne prévoit 45 millions d'euros de financement pour des projets de recherche sur les activités maritimes. Les projets sélectionnés doivent être multidisciplinaires, fondés sur un partenariat entre des États membres de l'UE et des pays tiers et surtout permettre d'exploiter au maximum le potentiel des mers et des océans par des approches "innovantes, prospectives et durables". Les candidats sont invités à présenter des propositions portant sur la conception d'un petit navire scientifique adapté aux eaux peu profondes, l'étude de plates-formes en mer multifonctionnelles et de nouvelles approches bio-informatiques pour l'exploitation de la biodiversité marine. Le but est d'obtenir une base scientifique pour définir des mesures de gestion durable et améliorer la gouvernance des mers régionales menacées sur le plan de la durabilité, explique la commission.

2° : Algues vertes : Europe Ecologie Bretagne (EEB) a annoncé le 17 septembre 2010 qu'il allait saisir la Commission européenne pour "dénoncer l'inaction de la France en matière de lutte contre les algues vertes". Environ 70.000 tonnes d'algues sont ramassées chaque année en Bretagne. Un plan quinquennal a été présenté en février dernier par le gouvernement contre ces marées vertes dans la région. Mais Europe Ecologie estime que "le plan Algues vertes se concentre essentiellement sur le ramassage et le traitement des algues et non sur leurs causes". "De graves pollutions continuent de dégrader de manière inquiétante l'environnement et particulièrement le milieu marin, ressource économique primordiale pour les bretons", déplore le parti politique dans un communiqué. Les Verts et l'Union démocratique bretonne (UDB), membres du parti, devraient déposer sous dix jours un recours auprès de l'UE contre le gouvernement pour "manquements" dans la gestion des marées vertes. "Ce recours vise le non-respect des directives européennes sur les rejets et la qualité de l'eau mais aussi la mauvaise administration des moyens publics, en l'occurrence les aides européennes affectées à une agriculture productiviste dont on connaît les dégâts", a précisé Guy Hascoët, conseiller régional EEB au quotidien Le Télégramme.

Le parti politique a appelé "associations et citoyens bretons, français, européens à s'associer" au recours."Si nous avons des milliers de citoyens et des centaines de communes, cela pourra peser sur la Commission", selon M. Hascoët. "C'est à elle qu'il reviendra alors de saisir la cour de justice de l'Union, si aucune réponse satisfaisante n'est donnée par l'État".

Sites web :

- http://echo-mer.com
- http://fr.wikipedia.org
- http://gesamp.imo.org
- http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- http://www.cite-sciences.fr
- http://www.econav.org
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.ifremer.fr

	**Modification des comportements**

Le développement durable ne se produira pas tout seul…. Nous devons mettre fin aux pratiques nocives du passé ainsi qu'a l'impasse politique qui régit un trop grand nombre de questions environnementales. …La cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvretéet les déséquilibres..

Les cultures, les systèmes économiques et les buts de l'être humain étant plus malléables que l'écosphère, il est évident que ce sont l'être humain et ses comportements qui devront changer si nous espérons assurer la survie de la planète. D'emblée, il nous faudra trouver une façon de vivre qui assurera la durabilité de l'écosphère. Il serait futile de nous acharner à préserver des techniques, des intérêts économiques, des pouvoirs d'élite ou des traditions dont la perpétuation ne ferait qu'aggraver la dégradation de l'écosphère.

Trouver des solutions qui concernent tout le monde nécessite d'abord de comprendre ce qui se passe dans la tête des gens, des différents acteurs qui prennent tout les jours des décisions plus ou moins « écologiques », qu'il s'agisse des simples citoyens ou consommateurs, des chefs d'entreprises, des élites intellectuelles ou des hommes politiques. Il faut dépasser les discours simplistes et catastrophistes qui permettent de séparer une minorité « éclairée » qui aurait compris la vérité d'une majorité subissant la dégradation de la planète et se précipitant, comme les moutons de Panurge, vers l'abîme. Ce dépassement est une nécessité pour que l'humanité trouve des solutions acceptables par tous, et mises en pratique par une majorité toujours plus importante.

Il y a de très bonnes raisons de croire que les choses sont en train de changer et très rapidement. Une construction humaine est modifiable par ces mêmes hommes. Si ce n'est par idéal, l'entreprise changera par nécessité. A la différence des politiques, les entreprises ont d'extraordinaires capacités d'écoute et de réaction aux messages de leurs clients et employés. Il en va de leur survie. Les grondements de la société sont de plus en plus audibles...

Bons exemples :

1° : Formation, maillon du bénévolat associatif : La Ville de Saintes et la région Poitou-Charentes organisent des formations gratuites destinées aux bénévoles associatifs, pour leur permettre de développer des compétences dans la conduite de projet, la gestion financière et l'organisation d'éco-manifestations. La mise en place de ces formations résulte d'une demande exprimée par les associations lors de l'élaboration, en 2010, de la Charte de la vie associative. Une première session de formation a été organisée, en décembre 2010 , sur le thème de la méthodologie, afin de permettre aux bénévoles de mener à bien leurs projets. En février 2011 , une deuxième formation a réuni une vingtaine de participants sur la gestion des finances d'une association.

2° : Service civique volontaire un engagement citoyen : Créé en mars 2010 par Martin Hirsch, le service civique volontaire permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'investir dans une mission d'intérêt général pour une durée de six mois au minimum au sein d'une collectivité locale, d'une association, d'une Ong, etc. Antoine a vingt ans. Il accueille des personnes connaissant de grandes difficultés financières dans un centre de la Croix-Rouge. Il les soutient dans leurs démarches, leur donne une couverture ou un repas chaud. Agathe, elle, est partie à Haïti pour assurer le soutien scolaire d'enfants dont les écoles ont été détruites par le tremblement de terre. Comme elle, 150 jeunes Français vont pouvoir apporter leur aide dans le cadre d'un programme mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports haïtien. Les missions du service civique volontaire sont multiples. Elles concernent aussi bien la solidarité (apporter aux personnes isolées, âgées ou victimes de violence une aide concrète dans la vie quotidienne) et l'environnement (sensibiliser les jeunes à la préservation de la planète, participer aux programmes de sauvegarde des espaces protégés ou faire découvrir au public les richesses de la nature) que la culture et les sports (partager sa passion de la lecture, du cinéma ou du football avec des plus jeunes). Les volontaires peuvent encore aider à combattre l'illettrisme et l'exclusion culturelle, ou se battre pour le respect des droits de l'enfant. Les missions peuvent s'exercer dans les domaines du développement international et de l'action humanitaire : après une préparation adéquate, certains volontaires pourront être choisis pour des missions d'urgences liées aux

catastrophes naturelles ou écologiques, pour secourir les victimes après une crise.
D’autres postes relèvent de la santé (sensibiliser les jeunes à la prévention, participer aux campagnes de lutte contre l’obésité, le sida, l’alcool ou l’usage de drogues…).
Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle (non imposable) de 440 euros net par mois, payée par l’Etat. D’autre part, l’organisme d’accueil lui accorde une participation équivalant à 100 euros, en plus de l’indemnité de l’Etat, pouvant être versée en nature (contribution aux frais de nourriture, à l’hébergement ou aux transports). Quant aux couvertures maladie, maternité et aux cotisations retraite, elles sont prises en charge par l’Etat (pour l’équivalent de 387 euros par mois et par jeune).

3° : Projet Carbone Campus : L'outil Bilan Carbone® Campus, développé par l'association Avenir Climatique (www.avenirclimatique.org) et l'ADEME, est destiné aux étudiants qui souhaitent réaliser l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de leur établissement, ainsi qu'aux enseignants les accompagnant. Il s'agit d'un outil simplifié et adapté au contexte de l'enseignement supérieur. L'objectif d'une telle évaluation est de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un plan d'actions pour faire face au changement climatique et mettre en oeuvre ce plan d'actions. Des ateliers consacrés au Projet Carbone Campus sont organisés conjointement par Avenir Climatique et le REFEDD à destination des étudiants

4° : Etudes : Selon les études, au moins 40 % des consommateurs se disent significativement intéressés par la consommation durable. Une enquête internationale évalue pour la France à 19 % les plus militants, à 17 % ceux qui rentrent dans le sujet par la santé, à 28 % les consommateurs qui suivent si l'écoconsommation devient à la mode, à 24 % ceux prêts à y aller si les produits ne sont pas plus chers et à 13 % seulement les non-concernés.

5° : Fiscalité écologique pour stimuler l’innovation : Les gouvernements pourraient mieux mettre à profit la fiscalité écologique pour décourager les activités polluantes et promouvoir les «technologies vertes» innovantes, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). «Pour assurer un avenir plus vert, nous avons besoin de nouvelles technologies permettant d'abaisser le coût des mesures nécessaires pour sauver la planète», a déclaré Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE. «Grâce au transfert d'une partie de la charge fiscale sur la pollution, il sera plus attractif de développer et d'adopter les technologies propres, ce qui favorisera la croissance verte», a-t-elle ajouté.

Le rapport indique que les pouvoirs publics mettent en œuvre une panoplie de taxes qui visent l'énergie, les polluants de l'air et de l'eau, et les déchets. En matière de politique environnementale, les «écotaxes», ainsi que les systèmes de permis négociables, constituent les moyens d'action existants les plus performants et les plus efficaces économiquement. Face à la fiscalité écologique, citoyens et industriels réagissent en modifiant leur comportement, en particulier si les gouvernements envoient un signal fort reflétant leur intention de maintenir le taux de la fiscalité et le prix du carbone à des niveaux élevés à long terme.

Par exemple, il ressort de ce rapport que les entreprises du Royaume-Uni qui paient l'intégralité de la taxe Levy sur le changement climatique déposent davantage de nouveaux brevets que celles qui ne sont soumises qu'à un taux réduit. L'attribution d'un prix à la pollution débouche sur des idées plus innovantes que l'application de réglementations ou de normes.

En Israël, le niveau élevé des prix et des taxes pour l'eau ont stimulé l'innovation. En Suède, l'introduction d'une taxe sur les émissions de NOx (composés d'azote et d'oxygène qui comprennent les gaz d'acide nitrique et de dioxyde d'azote. Ils sont produits principalement par la combustion des combustibles fossiles) à l'origine du smog a incité les entreprises à breveter de nouvelles technologies propres, ce qui a réduit d'un tiers leurs émissions.
L'étude de cas relative aux composés organiques volatils en Suisse montre que les taxes peuvent aussi déclencher nombre d'innovations simples, mais efficaces qui n'ont pas besoin d'être brevetées

6° : TVA "écomodulable" : "Pour encourager les comportements écologiques, le Parti Socialiste propose de rendre

la TVA « éco-modulable » (diminuée sur les produits non-polluants et augmentée sur les produits polluants). Peu importe que l'on soit de droite ou de gauche : l'idée mérite d'être développée ..Les produits dont la fabrication et le transport polluent le plus seraient frappés d'une TVA plus élevée et inversement. Un nouveau barème serait ainsi créé. Cette mesure se ferait à recettes constantes, sans augmenter globalement cet impôt." De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à la Taxe Variable d'Ajustement Ecologique (TVAE), où comment étendre progressivement la logique écologique dans notre système économique

Sites web :

- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://monoeilsurlaplanete.wordpress.com
- http://www.adequations.org
- http://www.agora21.org
- http://www.deyrollepourlavenir.com
- http://www.ecoconso.be
- http://www.fondation-nicolas-hulot.org
- http://www.nosmeilleurescourses.fr



Mondialisation

Un autre monde est en marche. Beaucoup d'entre nous ne seront plus là pour assister à son avènement. Mais quand tout est calme, si je prête une oreille attentive, je l'entends déjà respirer.

Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puisse changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit.

Les objections : « C'est foutu puisque la Chine et l'Inde vont exploser tous les compteurs »

Le terme « mondialisation » désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle du monde. Il évoque aussi parfois les transferts internationaux de main-d'œuvre ou de connaissances et est souvent utilisé aujourd'hui pour désigner la mondialisation économique, et les changements induits par la diffusion mondiale des informations sous forme numérique sur Internet.

La mondialisation, dont les nombreux progrès semblent s'alimenter d'eux-mêmes, touche tout un chacun, mais ses incidences doivent être limitées de façon à tirer le plus d'avantages possibles aussi bien pour les populations que pour la planète. Cette force présente des risques comme des possibilités. Si la mondialisation est gérée de sorte que les possibilités soient le plus avantageuses possiblesautrement dit, de manière à encourager les efforts visant à nourrir les populations sous-alimentées, à purifier les ressources de l'eau pour des millions de personnes et à lutter

contre les tendances à l'exclusion soc sociale et économique et à l'uniformisation des cultureselle s'imposera comme une force puissante oeuvrant pour le développement durable à l'échelle mondiale

Les mesures destinées à mettre en place une forme de mondialisation plus intelligente, plus sociale et plus sensible à l'environnement n'ont que trop tardé. À certains égards, elles sont même devenues encore plus urgentes à l'heure où les tendances de production et de consommation du monde développé sont également suivies dans les économies à croissance rapide telles que le Brésil, la Chine et l'Inde.

Environnement et mondialisation : réduire les risques et saisir les occasions

La mondialisation est un moyen pour des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté et, pour beaucoup, celui de se procurer des produits à des prix abordables.
Il n'est évidemment pas possible de s'opposer à l'amélioration du « bien-être » de ces populations. Mais les modalités de la croissance de l'Inde et de la Chine peuvent réserver de très mauvaises surprises d'ici vingt à trente ans, si celles-ci se poursuivent à ce rythme. Nous devons redoubler d'effort en Occident pour développer le plus vite possible les méthodes et outils d'efficacité énergétique ainsi que les nouvelles technologies.

<u>Les objections</u> : « Parler de Développement Durable dans des pays qui tentent simplement de survivre, c'est encore une fois passer pour des donneurs de leçon et imposer un système uniforme au reste du monde »

Les populations des pays émergents sont en effet les premières à subir les excès de lasurpêche, de la déforestation. Il ne s'agit pas de droit d'ingérence quand on parle de privilégier tel mode de production plutôt que tel autre. Mais à partir du moment où nous, pays développés, bénéficions des ressources issues des pays émergents, il est de notre responsabilité de s'interroger sur les impacts de ces modes de production. Un exemple : en ce qui concerne le travail des enfants, il y a ingérence lorsque l'Europe condamne certaines pratiques, mais cela ne veut pas dire que je ne dois pas me poser de questionslorsque j'achète une paire de Nike. Il ne s'agit pas d'imposer une solution universelle,mais d'amener un questionnement pour une meilleure prise de décision. Les pays dits développés peuvent eux aussi profiter de ce type de prise de conscience et en tirer de bonnes idées
Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Pour une « mondialisation durable » qui saisisse les occasions tout en réduisant les risques, il faut accomplir des progrès et proposer des innovations dans les domaines de la gouvernance, la société civile, la finance et des affaires et ce à tous les échelons, aussi bien locaux que mondiaux. .

Il est aujourd'hui bien établi que les tendances de la mondialisation aux multiples facettes sont intrinsèquement liées à la fois à la qualité environnementale et au bien-être de l'Homme et qu'elles entraînent des risques considérables et créent de nombreuses possibilités pour le développement durable. Mais à mesure que la mondialisation prend de l'ampleur et qu'elle s'enracine, et que l'on constate les graves préjudices causés aux écosystèmes de la planète avec leurs effets sur le bien-être de l'Homme, il est de plus en plus urgent d'approfondir notre compréhension des interactions complexes entre ces deux tendances puissantes et convergentes.

Une récente analyse des coûts environnementaux et des bienfaits de la mondialisation présente "au moins huit raisons de supposer que la mondialisation peut aggraver les problèmes environnementaux":

- Accélération de la croissance destructrice de l'environnement
- Les gouvernements nationaux sont moins aptes à réglementer voire à faire face aux difficultés de gestion de l'environnement
- Le pouvoir et l'influence des entreprises a augmenté

- La stimulation de secteurs particuliers tels que les transports et l'énergie ont des effets collatéraux considérablement néfastes pour l'environnement
- Augmentation du risque de crises économiques
- Marchandisation des ressources telles que l'eau et baisse des contrôles locaux traditionnels sur l'utilisation des ressources
- Cloisonnement spatial entre les actions et les effets de la responsabilité
- Et prédominance accrue de l'impératif de croissance.

Compte tenu de la puissance des forces de la mondialisation économique, des instruments tels que la création de marchés pour les services d'écosystèmes peuvent être conçus et mis en oeuvre afin d'arriver à des résultats économiquement efficaces en matière de gestion des écosystèmes. Ces instruments auront à tenir compte des limites des marchés ainsi que de l'équité dans la répartition des fruits du marché. La mondialisation technologique offre, elle aussi, une myriade d'opportunités d'introduction et de promotion de technologies respectueuses de l'environnement. La technologie peut améliorer la qualité de l'information et des données disponibles et rendre l'accès à ces données plus facile pour informer la prise de la décision. Le renforcement des capacités, pour la conception et l'utilisation de technologies nouvelles, est un parcours semé d'embûches. Dans le même temps, les approches de précaution peuvent s'avérer utiles en cas de persistance des incertitudes sur les effets de l'introduction et de l'utilisation de masse de telles technologies.

Pour être efficace, l'utilisation des marchés et des technologies devrait aller de pair avec le renforcement de la bonne gestion de l'environnement dans un contexte marqué par la mondialisation politique. Les exemples de réussite en matière de préservation de l'environnement de la planète ne sont pas rares mais il reste encore fort à faire pour placer l'environnement au coeur de l'agenda du développement durable. La reconnaissance de l'importance des services de l'écosystème pour le bien-être de l'Homme est cruciale à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les partenariats associant la société civile, le monde des affaires et les opérateurs économiques sont d'un apport essentiel pour une gestion meilleure. En somme, il s'agit de définir les contours d'une mondialisation intelligente, avec la volonté chevillée de transformer les idées novatrices en actions concrètes, et fondée sur le respect de la nature et de cette Humanité qui est notre famille à tous

Bons exemples :

1° : Dialogues en Humanité : Les Dialogues en Humanité sont un forum d'échanges…dont il émerge toutefois une volonté visant la transformation sociale. Les Dialogues, essentiellement 3 journées de rencontre actuellement, sont limités par des aspects logistiques : la forme actuelle dans le merveilleux cadre du Parc de la Tête d'Or à Lyon ..ne saurait accueillir des millions de visiteurs. Des personnalités, des « célébrités », participent, contribuent également aux Dialogues. L'originalité, la force des Dialogues résident dans l'absence de casquettes de ces personnalités qui contribuent comme tout un chacun, ni plus, ni moins…

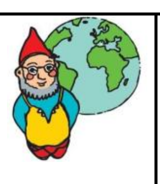
2° : Penser localement , Agir Globalement : La prise de conscience de la crise écologique a poussé les scientifiques à penser l'écologie globalement, selon la formule de René Dubos (« penser globalement, agir localement ») : les experts de l'écologie globale parlent d'écosphère, de biosphère, ... Poussés par les ONG, les dirigeants du monde se réunissent lors de sommets de la Terre pour définir des politiques de développement durable. Ces politiques ont des transpositions sur les territoires et les entreprises, cherchant à croiser les trois aspects que sont l'environnement humain, le social, et l'économique.
Contrairement à une idée très répandue , ces « grandes messes » [La prochaine aura lieu à Rio au début du mois de Juin 2012] …sont loin d'être inutiles : s'y mettent en place des projets de coopération , d'échanges ..entre ONGs , entre grandes régions et grandes métropoles du monde qui n'attendent pas les décisions des Etats …pour échanger des savoir faire , des bonnes pratiques etc…

3° : One World Award : Le fait que nous vivons tous dans un seul monde a suggéré à Joseph Wilhelm, pionnier

allemand des aliments biologiques l'idée de créer le prix international One World Award (Un seul monde). Aujourd'hui, nous devons relever le défi de trouver un moyen pour que la mondialisation fonctionne mieux et de façon plus juste afin d'offrir des conditions de vie normales à chaque personne vivant dans ce monde. Pour contrebalancer dans une certaine mesure les exemples quotidiens d'injustice et les conflits auxquels notre monde est confronté, Joseph Wilhelm aimerait transmettre un message positif par la création du One World Award . Les trois piliers de la durabilité, à savoir l'écologie, l'économie et les aspects sociaux, constituent le fondement du prix. M. Wilhelm désire récompenser les personnes et parrainer les projets qui donnent une dimension favorable et qui s'encadrent ainsi dans une perspective plus positive de la mondialisation. Il se propose également de reconnaître les efforts créatifs et la capacité d'innovation et d'avoir le courage d'appuyer un avenir qui mérite d'être vécu. : http://www.one-world-award.com

Sites web :

- http://dialoguesenhumanite.org
- http://geodata.grid.unep.ch
- http://www.adequations.org
- http://www.aedev.org
- http://www.alliances-asso.org
- http://www.cinum.org
- http://www.ecolopop.info
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.france.attac.org
- http://www.grainesdechangement.com
- http://www.inegalites.fr
- http://www.monde-diplomatique.fr
- http://www.nouveaux-mondes.org
- http://www.radioethic.com
- http://www.ritimo.org
- http://www.rse-et-ped.info
- http://www.societal.org



OGMs

Les OGM seront aux pesticides ce que le nucléaire est à l'effet de serre : Cette petite phrase d'un député UMP restera sans doute dans l'histoire des générations futures qui auront à gèrer les graves erreurs de leurs ainés . Si le débat sur les OGM continue de se dérouler avec autant de mauvaise foi qu'actuellement , il sera sans doute à comparer avec l'entrée en force du nucléaire qui ne fut pas un modèle de démocratie.

Michel Giran

Les objections : « Le bio, c'est du pipeau, on y trouve même des OGM ! »
Oui c'est vrai que le seuil général de 0,9 % de présence accidentelle d'OGM autorisés s'applique également à l'alimentation biologique, après décision de la Commission européenne, pour ne pas pénaliser des exploitations installées à proximité de cultures utilisant des OGM. En effet, les OGM se répandent très rapidement au-delà du périmètre dans lequel ils sont utilisés. Néanmoins, la seule garantie que l'on ait avec un produit non labellisé AB (Agriculture Biologique), c'est de savoir que ce produit comportera très probablement de nombreux produits phytosanitaires absents des produits « bio ».

Les objections : « Les OGM vont nourrir la planète »
Sans rentrer dans les polémiques liées aux OGM (impacts potentiels sur la santé, non-réversibilité, brevetage du vivant, propagation à d'autres espèces), il faut savoir que la production intensive rend les sols stériles et fragilise les éco systèmes. Les monocultures sont les principales responsables. "En effet, bien que 30000 espèces de fruits et légumes sont connues à ce jour: 7 000 sont cultivées, 30 couramment utilisées, et 4 d'entre elles représentent 60 % de la production alimentaire.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Un organisme génétiquement modifié est un organisme dont l'ADN a été modifié artificiellement plutôt que par des méthodes d'amélioration génétique traditionnelles. Les organismes concernés peuvent être des plantes (PGM), des animaux (AGM), des micro-organismes ou des virus.

Les 5 plus grosses multinationales de la biotech (Monsanto, Aventis, Dupont, Agrevo...) ont créé il y a quelques années une cagnotte commune de 50 millions de $/an pendant 5 ans pour faire de la publicité sur les OGM et convaincre le grand public... Spot TV, placards dans la presse...

Le mardi 18 janvier 2011 , le tribunal de Paris a rendu son délibéré dans le procès qui opposait Gilles-Eric Séralini, chercheur en biologie moléculaire à l’Université de Caen et Président du Conseil Scientifique du CRIIGEN , et l’Association française des biotechnologies végétales (AFBV), présidée par Marc Fellous. Le tribunal a condamné

l'AFBV à 1000 euros d'amende avec sursis, un euro de dommages et intérêts (ce qui avait été demandé) et 4000 euros de frais de justice.

Corinne Lepage, présidente du CRIIGEN, contactée au téléphone par Inf'OGM, s'est tout d'abord réjouie de cette victoire, d'autant qu'elle reconnaît qu'elle n'était pas optimiste en sortant de l'audience qui s'était tenue le 23 novembre 2010. « On ne peut plus dire n'importe quoi sur les lanceurs d'alerte », commente-t-elle. Et elle ajoute : « C'est la première fois qu'un lanceur d'alerte n'est pas sur la défensive mais en offensive ». G.-E. Séralini avait attaqué l'association et son président en justice, considérant qu'ils avaient diffamé ses travaux de recherche qui remettaient en cause l'innocuité de plusieurs maïs transgéniques de Monsanto . En effet, à plusieurs reprises l'AFBV avait cherché à jeter le discrédit sur les travaux de G.E. Séralini.

OGM aux États-Unis, une leçon pour l'Union européenne ? : Ce qui est soigneusement resté en dehors de la propagande de Monsanto et des autres compagnies de l'agroalimentaire lors de leur promotion des cultures génétiquement manipulées comme alternatives aux cultures classiques, c'est le fait que, jusqu'ici, dans le monde entier, toutes les cultures d'OGM ont été manipulées et brevetées dans l'unique but de deux choses : être résistantes ou « tolérantes » à des produits chimiques brevetés hautement toxiques – au glyphosate herbicide que Monsanto et les autres obligent les agriculteurs d'acheter en condition d'acquisition de leurs OGM brevetés – et être résistantes à des insectes spécifiques. Contrairement aux mythes de relations publiques dispensés dans leur propre intérêt par les géants de l'agroalimentaire, il n'existe pas une seule semence d'OGM qui ne fournisse un rendement supérieur aux récoltes conventionnelles, ni qui n'ait besoin de moins d'herbicides chimiques toxiques. Pour cette simple raison, il n'y a aucun profit à en tirer.

Après plusieurs années d'application constante des herbicides au glyphosate brevetés, comme le très célèbre Roundup de Monsanto, la nature a réagi aux tentatives de l'homme de la violer en développant de nouvelles « super-mauvaises herbes » résistantes aux herbicides. Le contrôle de ces super-mauvaises herbes nécessite nettement plus, pas moins, d'herbicide. Interviewés, les agriculteurs et les scientifiques de l'Arkansas décrivent des champs envahis de plants d'Amaranthus palmeri géants, capables de résister à toutes les pulvérisations de glyphosate que peuvent faire les agriculteurs. Un agriculteur interviewé a dépensé près de 400.000 euros en à peine trois mois dans une vaine tentative de destruction des nouvelles super-mauvaises herbes.
Les nouvelles super-mauvaises herbes sont tellement robustes que les moissonneuses-batteuses sont dans l'impossibilité de moissonner les champs, et les outils à main se brisent en essayant de les couper. En Arkansas, au moins 400.000 hectares de soja et de coton ont été investis par ce nouveau fléau biologique mutant. Les données détaillées sur les autres régions agricoles sont indisponibles, mais on estime qu'elles sont similaires. Le ministère de l'Agriculture des États-Unis, pro-OGM et pro-agroalimentaire, a été signalé mentir sur l'état réel des récoltes, en partie pour masquer la triste réalité et prévenir une révolte explosive contre les OGM sur le plus grand marché mondial des organismes génétiquement modifiés.

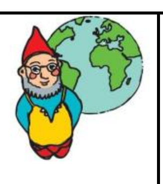
Bons exemples :

1° : Recherche éthique : L'argent public investi dans la recherche correspond-il au choix des citoyens tandis que le succès de nombreuses pétitions sur Internet montre une opposition aux OGM, au brevetage du vivant ainsi qu'à l'expérimentation sur les animaux ? Dans ce sens, nous demandons que plus aucun argent public ne soit affecté à l'expérimentation animale, aux OGM, aux PGM, aux animaux transgéniques…etc. Il est urgent, pour le respect de la biodiversité et pour notre santé que la priorité soit donnée, au niveau de la recherche, aux méthodes alternatives sans animaux, aux alternatives issues des savoirs paysans, à l'agriculture biologique, à la phytothérapie… etc.
Soucieux de connaître quels choix seront faits pour l'avenir au travers des crédits alloués à la recherche, notre cyber acteurs a questionné trois Ministres (Recherche, industrie et agriculture) dès le mois de février 2010. Les lettres ont été publiées sur Internet : http://www.cyberacteurs.org

2° : Lutins mutins dans les jardins : un optimisme béat vis à vis du génie potentiel de l'humanité d'oeuvrer en co-évolution avec la Terre-Mère, l'Association Kokopelli lance sa nouvelle campagne "Lutins, Mutins, dans les Jardins. Polleniseurs, Humuseurs et Convivialité". L'Association Kokopelli invite donc les jardiniers, les maraîchers, les paysans à se mutiner et à jouer dans les jardins. Imaginons ce qu'il adviendrait du discours de certaine gente politique dont les individus composant les audiences, un par un, éclateraient de rire à gorge déployée et quitteraient la salle en toute hilarité.

Sites web :

- http://www.campagnesetenvironnement.fr
- http://www.criigen.org
- http://www.detectivesogm.org
- http://www.ecoconso.be
- http://www.education-developpement-durable.fr
- http://www.environnement-annuaire.net
- http://www.fao.org
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.genewatch.org
- http://www.greenpeace.org
- http://www.infogm.org
- http://www.inra.fr
- http://www.kokopelli.asso.fr
- http://www.mdrgf.org
- http://www.ogm.gouv.fr
- http://www.ogm-info.com
- http://www.ritimo.org
- http://www.stop-monsanto.qsdf.org
- http://www.stopogm.net
- http://www.techno-science.net



Ozone

La couche d’ozone stratosphérique protège les écosystèmes et toute vie sur la terre des effets néfastes des rayons ultraviolets du soleil. Qui nous protègera des effets néfastes de la finance internationale ?

Michel Giran

L'ozone est un composé chimique comportant 3 atomes d'oxygène (O3). Sa structure est une résonance entre trois états. Métastable aux conditions ambiantes, l'ozone a tendance à se décomposer naturellement en dioxygène. À température ambiante, c'est un gaz bleu pâle. Contrairement au dioxygène inodore, l'ozone est perçu par l'odorat humain ; son odeur est très caractéristique, légèrement piquante.

La couche d'ozone ou ozonosphère désigne la partie de la stratosphère contenant une quantité relativement importante d'ozone (concentration de l'ordre d'un pour cent mille). Cet ozone est produit par l'action du rayonnement solaire sur les molécules de dioxygène à haute altitude (entre 20 et 50 km d'altitude). À cette haute altitude, la couche d'ozone a pour effet d'absorber la plus grande partie du rayonnement solaire ultraviolet, qui se trouve être dangereux pour les organismes vivants.

On distingue :

Le "bon ozone" présent dans la couche stratosphérique, bon car il nous protège des rayons UV (ultraviolet) ;
Le "mauvais ozone" présent dès la couche basse de l'atmosphère (troposphère : du sol jusqu'à environ 20 km d'altitude), mauvais car c'est celui que nous respirons et qui présente selon sa concentration une certaine toxicité

En l'absence de cette couche d'ozone, la vie n'aurait été possible que dans les océans, à une distance suffisante de la surface des eaux.

La couche d’ozone stratosphérique protège les écosystèmes et toute vie sur la terre des effets néfastes des rayons ultraviolets du soleil. Lorsque les scientifiques ont apporté la preuve que certains composants chimiques fabriqués par l’homme appauvrissaient la couche d’ozone, la communauté mondiale a réagi rapidement en adoptant en 1987 le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d’ozone . Le soutien international pour les pays en développement s’est avéré d’une importance cruciale. En reconnaissant que les pays détiennent la responsabilité commune mais distincte de protéger l’ozone commune à tous, les Parties ont créé un Fonds Multilatéral en 1991. Ce fonds permet aux pays en développement de se conformer aux obligations auxquelles ils sont tenus par le traité en honorant les coûts supplémentaires soumis au traité. L’assistance fournie par le Fonds, s’élevant à plus de deux milliards de dollars en avril 2006, a permis à 139 pays en développement d’entreprendre plus de 5 250 projets et d’activités destinés à protéger l’ozone.

En dépit des progrès réalisés, en septembre 2006, le trou de la couche d’ozone dans l’antarctique est plus grand que jamais. La raison qui pourrait expliquer le phénomène tient d’abord aux températures particulièrement froides dans la stratosphère, ensuite à la stabilité de ces produits chimiquesl’évaporation des substances appauvrissant l’ozone prend 40 ans. La couche d’ozone devrait se rétablir, mais les prévisions actuelles situent son rétablissement vers les années 2060 à 2070, afin qu’elle retrouve les conditions antérieures aux années 80, soit plus de 70 années après que la communauté internationale a convenu de prendre des mesures.

Bons exemples :

1° : Arbres pour amoindrir les effets du changement climatique : Woodland Trust mène actuellement une campagne d'incitation au boisement du Royaume-Uni. Réputé pour ses larges étendues d'herbes vertes, le Royaume-Uni souffre d'un déficit en arbres avec 12% de couverture de son territoire, alors que ce taux atteint 44% en moyenne en Europe. Dès aujourd'hui, la différence de température entre le centre de Londres et les banlieues environnantes peut atteindre 10°C. Les immeubles, le béton, l'asphalte absorbent et accentuent la chaleur du jour et la restituent la nuit...

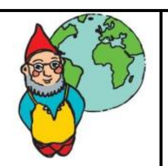
L'effet des températures et de l'accroissement de la pollution à l'ozone ont un effet direct sur les maladies respiratoires, le stress cardiaque et la déshydratation des populations. Il a été démontré qu'un arbre adulte émettait 450 litres d'humidité dans l'air quotidiennement, ce qui équivaut au bénéfice de 5 pièces climatisées pendant 19 heures... Des recherches menées à l'Université de Manchester ont mis en valeur qu'en l'absence d'accroissement des espaces verts à Manchester, la température de la ville pourrait monter de 3°C d'ici à 2050. Par contre, une augmentation de 10% des espaces verts permettrait d'annuler les effets du changement climatique. À l'inverse, la diminution de 10% des zones boisées reviendrait à augmenter la température de surface de 8.2°C dans certains scénarios.

2° : Projet pilote utilisant de l'ozone pour dépolluer les nappes phréatiques : L'Ademe et l'institut Polytechnique de LaSalle Beauvais viennent de lancer un projet de recherche visant à maîtriser les capacités oxydantes de l'ozone pour l'élimination simultanée de divers polluants dissous dans les nappes phréatiques.
En association avec le département "sites et sols pollués" de l'Ademe, une équipe de recherche de l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, vient de lancer un projet pilote pour la dépollution des nappes phréatiques via l'Définition de « Ozone (O3) »Il s'agit d'une variété gazeuse allotropique de l'oxygène O2, plus lourde que l'air. On parle du "bon" c'est-à-dire ozone stratosphérique et du "mauvais" c'est-à-dire ozone à la surface de la terre, également appelé ozone troposphérique. ...Lire la définitionozone. Baptisé OPOPOP pour "optimisation des paramètres d'ozonation en phase liquide pour des polluants multiples de sites pollués", ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances sur l'utilisation de l'ozone (O3) pour dépolluer des matrices complexes c'est-à-dire contenant de nombreux polluants différents.
L'ozone est en effet un oxydant gazeux très puisant. Incolore et soluble dans l'eau, il permet le traitement d'un large spectre de polluants organiques : hydrocarbures, solvants chlorés, pesticides… Il est déjà utilisé dans plusieurs secteurs d'activité comme la production d'eau potable, le traitement d'eaux résiduaires industrielles, de lixiviats de décharges d'ordures ménagères ou encore pour la désodorisation d'effluents industriels.
À Beauvais, les chercheurs de l'Institut Polytechnique espèrent mieux maîtriser le potentiel de ce gaz pour l'appliquer à des effluents provenant de sites pollués. Les chercheurs ont donc mis au point une installation de traitement expérimentale capable de traiter 1 m3 de liquide en 15 minutes. Ils chercheront à optimiser les réactions chimiques en travaillant sur le pH de la solution, la durée de contact entre l'ozone et les polluants, le temps de la réaction, etc.
Le principe est le suivant : l'effluent pollué circule par voie gravitaire au sein d'une colonne de 7,5 mètres de hauteur. L'ozone est injecté à la base, remonte à contre-courant et réagit avec les polluants présents. Le liquide peut circuler plusieurs fois dans la colonne pour augmenter le temps de contact.

3° : Coup de chaleur sur le vin : [Un film écrit et réalisé par Eric Michaud] ..On le sait peu, mais la vigne est un excellent marqueur climatique, au même titre que la forêt, la banquise ou la couche d'ozone. "Coup de chaleur sur le vin" se penche sur un exemple concret d'incidences directes du changement climatique sur un produit de grande consommation : le vin. Ce film analyse ainsi l'état de santé de l'industrie viticole et appréhende au travers de plusieurs pays producteurs de vin, les bouleversements économiques, sociaux et culturels, causés par ce réchauffement climatique global et irrémédiable, et tente de répondre à cette question qui pourrait ébranler nos habitudes : le vin que nous buvons aujourd'hui existera-t-il dans cinquante ans ?

Sites web :

- http://environnement.doctissimo.fr
- http://fr.wikipedia.org
- http://www.aerosols-info.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.greentie.org
- http://www.inrs.fr
- http://www.manicore.com
- http://www.notre-planete.info
- http://www.rac-f.org
- http://www.science-environnement.info



Pauvreté

Il existe un lien réciproque entre ma prospérité et la vôtre. A nos yeux, l'idéologie de la croissance est incompatible avec un équilibre social et écologique

Amartya Sen

Les objections : « On ne peut pas supporter toute la misère du monde » Actuellement à 6,3 milliards d'habitants, la population mondiale s'est accrue de 2,5 milliards d'habitants en 20 ans. On prévoit 9 milliards d'habitants en 2050 avec des concentrations de population inégalement réparties au niveau planétaire. En même temps que la

production de richesses, les écarts entre riches et pauvres ne cessent de croître, avec 86% de la richesse mondiale détenue par 20 % de la population.

En 2003, 2,8 milliards de personnes vivaient avec 2 € par jour et 1 milliard de personnes avec moins de 1 € par jour. Les populations pauvres sont les premières victimes des dégradations environnementales : exposition aux risques, qualité de vie dégradée, utilisation d'eau insalubre, etc.
Si on ne se bat pas pour réduire les inégalités grandissantes Nord/Nord ou Nord/Sud, on arrive à une situation dans laquelle les gens n'ont plus rien à perdre, à des situations ingérables. En effet, quand on voit la difficulté que peut avoir un pays à gérer des dizaines de milliers de sans-papiers, on a du mal à imaginer les difficultés engendrées par des déplacements massifs de population. Les Nations unies prévoient en effet le déplacement de 250 millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

La gestion de l'environnement constitue, à travers la préservation des ressources et le maintien d'un contexte accueillant pour l'homme, la condition principale à la réussite de toute politique de lutte contre la pauvreté au niveau local comme au niveau international et l'"innovation sociale peut être un facteur d'efficacité environnementale.

Au niveau international, les Etats se sont engagés à fournir une aide au développement représentant 1% de leur Produit National Brut (PNB). Le Danemark, avec 0,96% de son PNB est le pays le plus en avance dans ce domaine. La France avec 0,36% de son PNB se situe au dessus de la moyenne européenne (0,34%) et largement devant les Etats-Unis (0,12%).

Conséquence du phénomène mondial d'exode rural et d'immigration, l'habitat se trouve au cœur des enjeux du développement urbain dans tous les pays du monde. 30% de l'humanité vivait en 1950 dans les villes, 50% en l'an 2000 et les prévisions sont de 60 à 65% pour 2030.

La France a profondément changé depuis vingt ans : vieillissement de la population, tissu familial distendu, doublement des familles monoparentales, isolement des personnes âgées, précarité croissante des jeunes, montée du temps partiel et de l'emploi temporaire… 10% des Français vivent en dessous du seuil de pauvreté, cette part atteint 16% chez les mineurs. Un jeune issu d’une famille défavorisée a 3 fois plus de risque de quitter l’école sans diplôme.

Bons exemples :

1° : Changer : De nombreuses personnes sont aujourd’hui très motivées à l’idée d’agir pour changer leur manière de vivre. Mais ce n’est pas si facile, c’est une sorte de lutte qui les marginalise. Ces communautés et ces ménages qui tentent de vivre en autosuffisance, de vivre de façon plus éthique en réduisant leur impact sur la planète représentent un intéressant terrain d’études. Ces gens écrivent une histoire différente. Ils construisent un sens, une vision différente de ce qu’est la vie. Mais ils doivent se bagarrer dans des structures et des infrastructures lourdes. Dans beaucoup de villes européennes, si l’on ne peut pas se payer une voiture et que l’on se déplace à pied, on est un citoyen de seconde classe. Il est difficile de circuler sur des pistes cyclables car l’économie est axée sur la voiture. C’est juste un exemple, mais il montre que toute la population ne peut s’engager dans le sillage de ces pionniers si les infrastructures ne changent pas. Nos gouvernements doivent créer ce cadre et supporter les initiatives de ces pionniers pour qu’elles puissent prospérer et que le changement se produise à une échelle macroéconomique.

2° : Energie et lutte contre l’exclusion : Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général du Tarn a mis en place une action « énergie et lutte contre l’exclusion » dont l’un des objectifs est de susciter la réalisation de travaux d’amélioration de l’habitat devant permettre une maîtrise des dépenses énergétiques.

3° : Logement social : En France, 28 % des ménages attendent un logement social depuis au moins trois ans. Le logement social constitue un des axes prioritaires de la démarche Agenda 21 de nombreuses communes ....mais , face à la crise, les revenus de beaucoup de foyer ont diminué, ce qui les poussent à se retourner vers des logements sociaux. Le logement social connaît donc une crise sans précédent qui va de pair avec la pauvreté croissante du pays. De moins en moins de personnes quittent leur logement social au vu de leur situation et cela même s'ils travaillent. La région parisienne est particulièrement touchée par ce phénomène : en 2010, 406 000 personnes réclamaient un logement social (contre 264 000 en 1973). Mais la région ne comptait seulement 75 000 appartements disponibles : un niveau "historiquement bas" qui se traduit par une attente de 5,4 ans pour les ménages en question.

4° : Insertion sociale : La ville de Bègles conditionne depuis six ans l’obtention des marchés de travaux et de services de la ville, au respect d’un volet insertion sociale en faveur des demandeurs d’emplois de son territoire. Comment ? Soit par embauches directes, soit en sous-traitant une partie à une entreprise d’insertion, soit en faisant appel aux services d’entreprises, d’associations ou de groupements pour l’insertion et la qualification

Sites web :

- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.inegalites.fr
- http://www.monde-diplomatique.fr
- http://www.planete-urgence.com
- http://www.povertymap.ne
- http://www.reseau-impact.org
- http://www.ritimo.org
- http://www.ruralpovertyportal.org
- http://www.unhcr.fr
- http://www.wpf.org



Pêche

Les scientifiques prédisent que le monde sera privé de fruits de mer dès 2048 si les stocks de poissons marins continuent à baisser au rythme actuel, ce qui aurait pour effet de menacer sérieusement la sécurité alimentaire mondiale, la qualité des eaux côtières et la stabilité des écosystèmes, et de mettre en danger les modes de vie des générations actuelles et futures

L’accroissement de la population mondiale et le changement des habitudes alimentaires ont provoqué une surexploitation importante des principaux stocks de poissons au niveau mondial depuis une trentaine d’années. En 1960, 5 % des zones de pêche marines étaient soit exploitées au maximum de leurs capacités, soit surexploitées. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 70 %.

Soixante-quinze pour cent des stocks mondiaux de poissons commercialisés sont soit appauvris ou menacés par la surexploitation de la pêche. Les scientifiques prédisent que le monde sera privé de fruits de mer dès 2048 si les stocks de poissons marins continuent à baisser au rythme actuel, ce qui aurait pour effet de menacer sérieusement la sécurité alimentaire mondiale, la qualité des eaux côtières et la stabilité des écosystèmes, et de mettre en danger les modes de vie des générations actuelles et futures

Malgré l'importance de conserver des stocks de poissons, les impératifs économiques immédiats obligent à en attraper le plus possible. Les estimations disponibles suggèrent que la surcapacité en flotte de pêche commerciale s'élève jusqu'à 250 %. Les subventions gouvernementales destinées à préserver les emplois dans le secteur de la construction navale et de la pêche ont été désignées comme étant la cause de la surcapacité avec pour résultat la surexploitation des stocks de pêche. selon les estimations, les subventions à la pêche totalisent dans le monde entier 20 milliards de $Us par année, représentant près de 20 % des revenus de l'industrie de la pêche.

La gestion durable des ressources halieutiques, au coeur de la politique des pêches mise en oeuvre par le Gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la politique européenne commune de la pêche. Elle s'appuie sur un ensemble de mesures quantitatives et qualitatives.

- Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation d'engins sélectifs et respectueux de l'environnement et mettre en place des projets partenariaux entre administrations, professionnels et scientifiques pour mettre au point des engins sélectifs sur des pêcheries spécifiques.
- Objectif 2 : Rechercher l'équilibre entre les flottilles de pêche et les ressources exploitées et identifier les pêcheries où la capacité de la flotte est excédentaire par rapport au potentiel à long terme offert par les ressources halieutiques Mettre en place des plans de sorties ciblés, afin de rétablir un équilibre au sein de ces pêcheries.
- Objectif 3 : Poursuivre la définition et la mise en oeuvre d'un encadrement de l'accès aux pêcheries et généraliser le système de totaux admissibles de captures (TAC) et de quotas Optimiser la gestion des captures en adéquation du nombre de navires sur une zone et / ou une espèce avec les ressources disponibles.
- Objectif 4 : Moderniser la flotte pour améliorer la sécurité des hommes, les conditions de travail à bord, la qualité des produits et une plus grande rentabilité économique

Bons exemples :

1° : Surpêche : D'après l'Organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation (FAO), 78% des stocks marins mondiaux sont, soit exploités au maximum, soit surexploités, soit épuisés. 1er acteur européen de commerce de détail et 2ème mondial, le groupe Carrefour s'est engagé dans la protection des ressources halieutiques en accompagnant les pêcheurs dans la mise en oeuvre de pratiques permettant le renouvellement des stocks. A la fin de l'année 2005, le groupe mettra sur le marché quelque 880 tonnes de filets de poissons surgelés (cabillaud, loup de mer, limande, dorade sébaste et flétan du Groenland) issues de cette démarche. Les enseignes du groupe Carrefour s'engagent à promouvoir la filière «pêche responsable» auprès des consommateurs en proposant ces produits, en marque propre, à des prix accessibles à l'ensemble de ses clients.

2° : Pêche responsable : Le logo « Pêche responsable » a été initié en 2004 pour lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques et la dégradation des fonds marins (coraux, éponges…). Le groupe accompagne les pêcheurs dans des pratiques permettant le renouvellement des stocks. Après l'expérience réussie du cabillaud sauvage d'Atlantique (450 tonnes/an), s'ajoutent en 2005 le flétan du Groenland (150 tonnes/an), la limande (150 tonnes/an), la dorade sébaste (100 tonnes/an) et le loup de mer (80 tonnes/an) en provenance d'Islande.

3° : Ocean 2012 : La pêche française, c'est 15 % du marché des produits de la mer et un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros, soit autant que celui de la tomate, et qui touche 875 millions d'euros de subventions par an…Ocean2012 [http://ocean2012.eu] réclame, dans le cadre de la réforme de la PCP une révision des droits d'accès aux ressources, pour sanctionner les pratiques illégales, et de l'accès aux subventions publiques en introduisant une notion d'écoconditionnalité. "Une senne (filet) de surface et un chalutier de grands fonds n'auront pas le même impact sur l'habitat des espèces", selon Stéphan Beaucher, favorable également à des critères sociaux en mettant le nombre d'emplois sur les bateaux en rapport avec le nombre de tonnes de poissons débarquées. "Et pourquoi pas regarder les aspects de dégagements de CO_2 et établir avec l'ensemble une grille d'évaluation qui

attribuerait en plus des bonus-malus", a-t-il souligné.

Sites web :

- http://www.aquaculteurs.com
- http://www.csp.ecologie.gouv.fr
- http://www.demain-la-terre.net
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.greenpeace.org
- http://www.icsf.net
- http://www.pourunepechedurable.fr
- http://wwz.ifremer.fr



Pesticides

Niveaux de résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale (fruits, légumes et céréales) : 44 % des échantillons testés en France contiennent des résidus de pesticides à des teneurs inférieures aux Limites Maximales de Résidus et 8,9 % des échantillons présentent des résidus de pesticides à des teneurs supérieures aux Limites Maximales de Résidus. Ces chiffres sont en aggravation depuis l'année dernière ou ils n'étaient « que » de 43% et 6.1%

Pesticide est devenu au XXe siècle le terme générique utilisé pour désigner toutes les substances naturelles ou de synthèse capables de contrôler, d'attirer, de repousser, de détruire ou de s'opposer au développement des organismes vivants (microbes, animaux ou végétaux) considérés comme indésirables pour l'agriculture, l'hygiène publique (par exemple les cafards dans les habitations), la santé publique (les insectes parasites (poux, puces) ou vecteurs de maladies telles que le paludisme et les bactéries pathogènes de l'eau détruites par la chloration), la santé vétérinaire, ou les surfaces non-agricoles (routes, aéroports, voies ferrées, réseaux électriques...).

Le terme « pesticide » couvre un champ plus vaste et général que les expressions « produit phytosanitaire » ou « produit phytopharmaceutique » car il englobe tous les produits destinés à lutter contre tous les dits nuisibles, ou indésirables (ex : les champignons qui pourraient attaquer une charpente) et les médicaments vétérinaires destinés à protéger les animaux domestiques, gibiers ou de compagnie (par exemple, le collier anti-puces pour chien).

Incroyable : Les mesures écrites par les faiseurs de chimie et portées à travers des amendements de députés semble t-il convaincus, ne permettent plus d'interdire l'usage d'un pesticide uniquement sur des critères sanitaires ou environnementaux. Une évaluation socio-économique supplémentaire sera maintenant nécessaire. Autrement dit, même si un pesticide est reconnu dangereux, il faudra voir si son retrait ne pose pas des problèmes aux firmes qui en tirent profit, aux marchands (coopérateurs et privés) qui le commercialisent et aux agriculteurs qui l'utilisent.

Savez vous pourtant qu'une pomme traitée aux multiples pesticides habituels, en plus de vous apporter calcium, potassium et magnésium, contient aussi ethoxyquine, thiabendazole, dibrométhane, oxyde d'éthylène, bromure de méthyle, tétrachlorure de carbone, et antienhybride sulfureux (B220).Les pesticides sont des produits phytosanitaires qui regroupent tout un ensemble de substances chimiques destinées à protéger les végétaux contre les organismes nuisibles et à détruire les végétaux indésirables. Il existe aujourd'hui plus de 300 types de pesticides. Ils contaminent les eaux de surface (cours d'eau, lacs...) par ruissellement et les eaux souterraines par infiltration

Que les pesticides soient utiles, cela demeure une évidence mais il existe une marge de manœuvre qui permet de réduire considérablement leur usage au strict nécessaire. Il y a plusieurs années, la Suède a imposé une taxe sur les pesticides, mesure qui a nettement réduit leur usage en agriculture. L'Europe a banni récemment quatre antibiotiques de la chaîne alimentaire animale. Et certains gouvernements utilisent déjà le principe des subventions pour promouvoir des technologies telles que la production sans chlore de papier ou l'agriculture bio. La ville de Munich, par exemple, finance les agriculteurs allemands afin qu'ils n'utilisent aucun pesticide au-dessus des nappes phréatiques qui alimentent la ville en eau potable. La commission de l'Environnement du Parlement Européen a adopté le 19 février 2003 un rapport musclé qui recommande une législation ambitieuse pour réduire les dangers que représentent les pesticides pour l'environnement et la santé (rapport Van Brempt). Ce rapport réclame une action urgente et obligatoire dans le but de réduire de moitié les quantités utilisées d'ici une décennie. C'est dans l'ensemble un bon texte qui reprend de nombreuses demandes des associations .Le rapport exige ainsi que soient fixés des objectifs et des calendriers clairs pour chaque État membre, avec pour objectif général et indicatif une réduction de 50% de l'usage de ces produits. Pour y parvenir, la commission de l'Environnement réclame un cadre réglementaire frappant les pesticides de taxes et/ou autres prélèvements et appuie le projet de la Commission européenne d'empêcher les États membres de diminuer la TVA sur les pesticides. Elle entend également que les producteurs et les importateurs assument la responsabilité de la récupération et de l'élimination en toute sécurité des emballages de pesticides, des produits pesticides périmés et retirés du commerce

Bons exemples :

1° : Campagne collective pour prévenir les risques chez les agriculteurs : L'utilisation seule des équipements de protection individuelle n'est pas suffisante pour prévenir des risques liés à l'utilisation des pesticides. Il faut également adopter les bons gestes. Telle est l'ambition d'une campagne de sensibilisation que viennent de lancer huit organisations agricoles. L'objectif est de poursuivre les efforts pour protéger au mieux les utilisateurs et leurs proches. Un des leitmotivs sera d'expliquer que l'utilisation seule des équipements de protection n'est pas suffisante et qu'elle doit être accompagnée d'une bonne information, de mesures d'hygiène et d'une organisation du travail adéquate. Lancée en septembre 2010 , la première phase de cette campagne visera à sensibiliser les utilisateurs de pesticides à la nécessité de protéger leurs mains, premier vecteur de contamination pour eux et leurs proches. Un slogan « Adopter les bons gestes, c'est vous protéger vous et vos proches » apparaîtra dans le presse à partir du 8 septembre et jusqu'à fin décembre. Des outils affiches et dépliants seront parallèlement distribués sur le terrain, accompagnés de conseils simples sur les bons réflexes à adopter pour une utilisation sereine des pesticides. Dans un second temps, la sensibilisation portera sur la protection de leurs yeux.

2° : Campagne pour aider les jardiniers à supprimer les pesticides : Chaque année, les jardiniers amateurs utilisent un peu moins de 5.000 tonnes de pesticides dans leur jardin. Une campagne de sensibilisation leur est destiné pour réduire progressivement l’usage de ces produits…Quelque 32% des 17 millions de jardiniers amateurs en France estiment que les pesticides sont dangereux, mais 20% considèrent encore qu’ils sont sans danger. La prise de conscience de leur toxicité n’est donc pas totale, les jardiniers amateurs se préoccupant avant tout de l’efficacité des produits. Pourtant, que l’on traite la pelouse pour supprimer les mauvaises herbes, le potager pour éliminer les pucerons ou les arbres fruitiers pour lutter contre les champignons, l’utilisation de pesticides n’est pas sans danger pour la santé (irritation de la peau et des poumons) et pour l’environnement (pollution des nappes phréatiques,

perte de biodiversité).

La campagne «Pesticides, apprenons à nous en passer», propose des solutions équivalentes pour aider les jardiniers amateurs à adopter des alternatives plus saines, mais tout aussi efficaces. En ce sens, onze organismes et associations très actifs dans le monde du jardin ont signé un accord cadre avec les ministères de l'Agriculture et du Développement durable en avril dernier pour inciter les jardiniers amateurs à réduire l'usage des pesticides. Pour éviter l'utilisation de pesticides, il faut choisir des variétés de plantes adaptées à votre jardin et à votre potager: sol, climat, exposition, etc. Choisissez aussi des plantes en fonction de leur résistance ou de leur tolérance aux parasites et aux maladies.

Quelques conseils? Préférez l'arrosage au goutte à goutte, c'est plus économe et moins favorable au développement des maladies. Limitez les surfaces libres où la végétation indésirable prolifère. Vous pouvez aussi mettre en place des barrières ou pièges contre les animaux parasites: pièges mécaniques contre les limaces, voiles anti-insecte, filets de protection contre les oiseaux ou sur les cultures du potager, colliers empêchant les fourmis de remonter le long des troncs…

2° : Jardinage : Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable propose sur son Internet un "Petit guide à l'attention des jardiniers amateurs", dans lequel le public intéressé pourra s'informer sur les dangers liés à l'usage des pesticides dans le jardinage et trouver quelques conseils pour cultiver plantes et légumes de manière écologique. Proposé au téléchargement gratuit en format PDF, ce guide se compose en deux parties. La première, intitulée "le jardinage, entre plaisirs et dangers", revient sur l'intérêt des Français pour le jardinage (17 millions jardinent pendant leur temps libre) et présente les différents types de produits chimiques utilisés au jardin (herbicides, fongicides, insecticides) ainsi que les risques pour la santé, l'alimentation et l'environnement.
Le deuxième volet "trucs et astuces ou comment être un jardinier responsable?" fournit un petit guide pratique pour apprendre à jardiner de manière écologique en se passant des pesticides. Exemples : utiliser du compost ou du fumier pour fertiliser les sols, éviter de mettre en contact des espèces de plantes pouvant être attaqués par les mêmes nuisibles, créer des abris, des bassins d'eau ou des mangeoires pour attirer les oiseaux ou batraciens, ennemis des insectes nuisibles, etc. Ce guide est édité dans le cadre du plan Ecophyto 2018, visant à réduire, de manière progressive, l'usage des pesticides en France de 50% d'ici à 2018.

4° : Moins de pesticides en zones non agricoles : L'utilisation des produits pesticides en zones non agricoles (voiries, trottoirs, parcs publics, terrains de sports ou de loisirs, zones industrielles, aéroports…) représente environ 5 % du tonnage de substances actives commercialisées chaque année en France. Les services techniques des collectivités locales en sont les premiers utilisateurs professionnels. Ces usages constituent une source de contamination des eaux. En effet, utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables, ils entraînent une pollution des eaux liée au ruissellement. Dans le cadre de l'accord-cadre conclu le 6/09/10 , les signataires s'engagent à améliorer la connaissance des utilisateurs par la formation, la recherche et la connaissance des organismes nuisibles et à privilégier les aménagements urbains qui nécessitent un usage en pesticides aussi minimal que possible. Il s'agit également d'améliorer les pratiques d'entretien, en n'utilisant les pesticides qu'en dernier ressort et en utilisant dans ce cas des produits à faible impact tout en réduisant les quantités apportées (traitements localisés…) ou encore de diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences notamment par la création d'une plate-forme informatique d'échange entre professionnels.

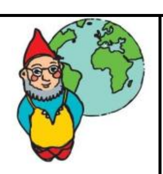
5° : Salades : En 2012, 6 % des surfaces agricoles devaient être consacrées au bio. Jean-Louis Borloo l'avait annoncé, la main sur le cœur, lors du Grenelle de l'Environnement. À en croire l'Agence bio, le bidule chargé par le gouvernement de faire mousser l'agriculture biologique, c'est bien parti. Dans son dernier bilan, intitulé : « Les chiffres de la bio sont au vert », l'Agence claironne : « Jamais une aussi forte hausse du nombre d'exploitations bio n'a été enregistrée en France ». L'an dernier, 3 769 agriculteurs se sont convertis au bio, soit une hausse de 24 % On s'en réjouit… Sauf qu'aujourd'hui, selon l'aveu de l'Agence bio, nous n'en sommes qu'à 2, 46 % des surfaces cultivées, contre près de 9 % pour l'Italie, par exemple.

Pour atteindre l'objectif affiché, il faudrait d'ici 2012 plus que doubler le nombre de champs dédiés au bio, à raison de 250 000 hectares par an. Ce qui paraît d'autant plus difficile que l'État n'a plus d'argent pour payer les « aides à la conversion », ce coup de pouce censé encourager les vocations… Comptez, pour les cinq premières années, 100 euros l'hectare par an pour les prairies et jusqu'à 600 euros pour les cultures maraîchères. Car se mettre au bio n'est pas une sinécure. Non seulement, sans engrais ni pesticides, le paysan converti voit ses rendements chuter jusqu'à 50 %, mais en plus, il n'a pas le droit pendant les deux premières années de vendre ses produits sous l'étiquette « Agriculture biologique », le temps que ses champs chimiqués se refassent une santé. Prenez la Région Rhône-Alpes, pour financer les 10 000 nouveaux hectares de bio, il manquerait 2 millions d'euros dans l'enveloppe.
Selon la Fédération nationale de l'environnement, qui vient de tirer la sonnette d'alarme, « 15 à 25 % des demandes de conversion risquent de ne pas être subventionnées cette année, faute de budget disponible ».

6° : Traitements alternatifs au pesticides : La pollution des eaux engendrée par les produits phytosanitaires a incité la Ville de Rennes à recourir aux traitements alternatifs au pesticides pour l'entretien des espaces verts. En trois ans, la consommation de pesticides a été réduite en moyenne de 45%. Rennes Métropole s'est engagée avec les jardineries de son territoire dans une campagne auprès des citoyens « Jardiner au naturel, ça coule de source » (objectif zéro phyto), dans l'objectif de restaurer la qualité des eaux de surface d'ici 2015 conformément aux objectifs européens.

Sites web :

- http://www.afsset.fr
- http://www.botanique.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.echo-mer.com
- http://www.eu-footprint.org
- http://www.inra.fr
- http://www.intelligenceverte.org
- http://www.mdrgf.org
- http://www.semaine-sans-pesticides.fr
- http://www.techno-science.nete

	**Pollution** Ce n'est pas un peu moins de pollution dont nous avons besoin ...et continuons comme avant ...c'est du "Zero Pollution" dont nous avons besoin ...Les savoir faire et les technologies inspirées de la Nature ..existent ! **Gunter Pauli**

La pollution est l'introduction de polluants (substances chimiques, substances génétiques ou énergie sous forme de bruit, de chaleur, ou de lumière) dans l'environnement à un point que ses effets deviennent nuisibles à la santé humaine, à celle d'autre organismes vivants, à l'environnement ou au climat

Pour être sûr de polluer au maximum, mieux vaut vivre seul, être riche et prendre l'avion tous les quatre matins. C'est un peu la conclusion de l'Observatoire du bilan carbone des ménages.
Polluer ce n'est pas donné à tout le monde. Il faut respecter quelques règles de base. C'est ce que nous apprend l'Observatoire du bilan carbone des ménages, une enquête réalisée par IPSOS/Logica Business Consulting pour le compte de Green Inside, un cabinet de conseil de stratégie en développement durable. Première règle d'or : vivre seul, sans moitié, aîné ou rejeton. « L'un des éléments les plus clivants, c'est la taille du foyer. Plus on est nombreux dans le foyer, moins le bilan carbone est important par individu », a confié, à l'AFP, Gabriel Dabi-Schwebel, de Green Inside. Le calcul est vite fait. Un individu seul dans ses pénates émet en moyenne 10 685 kilos de CO2. Mais s'il vit à la colle, il n'émettra plus, individuellement, que 7 093 kg de CO2. Dans un foyer hébergeant 5 âmes ou plus, c'est carrément la dégringolade. Le bilan n'affiche plus que 3 221 kg de CO2 par personne.

Parmi les solutions : Le biomimétisme les éco-technologies la modification des modes de production et de consommation ...et quelques idées issues des technologies de pointe parmi lesquelles quelques applications des nanotechnologies : À l'échelle nanométrique, diverses particules font preuve de capacités étonnantes à combattre les agents polluants. Ainsi, les nanoparticules de dioxyde de titanium (TiO2) absorbent de l'énergie de la lumière et oxydent à leur tour les molécules biologiques situées autour de l'objet ; cette propriété de photocatalyse permet de fabriquer des revêtements qui attirent et oxydent les agents polluants comme ceux présents dans les émissions des moyens de transport et d'industries (strini et autres 2005). Ces résultats peuvent servir à créer des surfaces auto-nettoyantes (par ex, des surfaces de verres auto-nettoyantes ou des murs en mesure de piéger les particules de la pollution atmosphérique). Certaines matières nanostructurées ont la possibilité de nettoyer l'eau et les nappes phréatiques. Du reste, à l'heure actuelle, on commercialise des membranes nanoporeuses qui filtrent les pathogènes

Ce n'est pas un peu moins de pollution dont nous avons besoin ...et continuons comme avant ...c'est du "Zero Pollution" dont nous avons besoin ...Les savoir faire et les technologies inspirées de la Nature ..existent ! Gunter Pauli

Bons exemples :

1° : ZAPA : L'OMS a montré qu'environ 42 000 personnes décédaient chaque année en France pour cause de maladie dues à la pollution par les particules dans l'air (décès en moyenne 10 ans plus tôt pour cause notamment de maladies cardiovasculaires, respiratoires et cancers). Cela touche donc chaque année 5% des décès en France, et représente une baisse d'espérance de vie de l'ordre de 8 mois dans les villes françaises. La création des zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) est une mesure phare du plan Particules pour limiter la pollution issue des transports en ville. 8 collectivités volontaires se préparent à expérimenter pendant trois ans des actions dans le domaine des transports, et notamment, la restriction de la circulation des véhicules les plus polluants dans les agglomérations où se posent des problèmes de qualité de l'air.

Dans ce contexte, la mise en place des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) est un instrument à la disposition des collectivités locales pour réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation routière, ainsi que son impact sur la santé humaine en zone urbaine. Elles doivent permettre de contribuer au respect des normes de qualité de l'air définies par la réglementation communautaire (procédure contentieuse contre la France en cours pour non respect des normes de particules dans certaines agglomérations), et d'éviter également les coûts sanitaires et sociaux associés (plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année en France). Il s'agit donc d'une politique publique dont les résultats auront des conséquences notoires pour la santé des français, une politique à laquelle chaque territoire français peut contribuer.

Compte tenu du caractère novateur du concept de ZAPA en France, des études préalables devront être menées pour examiner les modalités de mise en oeuvre d'une ZAPA sur un territoire donné. Ces études portent à la fois sur les aspects techniques, environnementaux, économiques et sociaux. L'Etat, en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), propose d'accompagner la mise en place de projets de ZAPA en subventionnant à hauteur maximale de 70% la réalisation d'études d'opportunités. A cette heure, huit collectivités locales bénéficient de cette aide.

2° : Berlin : A Berlin , les véhicules les plus polluants sont interdits sur une vaste zone en se basant sur les normes Euro. La baisse de la concentration de particules fines serait de l'ordre de 5 µg/m3. Cependant les effets sanitaires sont importants .

3° : Qualité de l'air : La qualité de l'air à Paris s'est globalement améliorée depuis dix ans. En 1998, la Préfecture de police (PP) avait mesuré l'exposition des Parisiens à la pollution atmosphérique, selon leur mode de déplacement à pied, en voiture, en bus, à vélo ou en métro. La même enquête, menée dix ans plus tard, révèle une chute spectaculaire des taux de monoxyde de carbone, un gaz irritant, et de benzène, un cancérigène reconnu pour l'homme. «Pour ces deux polluants, la diminution est de l'ordre de 80 %, quel que soit le trajet effectué», indique Claudie Delaunay, responsable de l'étude au laboratoire central de la PP. Deux autres polluants les particules et le dioxyde d'azote sont cependant stabilisés à des niveaux préoccupants.

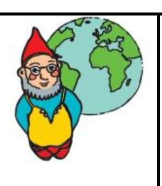
4° : Pollution de l'Europe : Des cartes en temps réel de la pollution de l'air, du sol et de l'eau en Europe sont dorénavant mises à la disposition des internautes, sur www.intamap.org. Financé par l'Union européenne, cet outil permet non seulement de savoir avec précision où se produisent les phénomènes de pollution mais aussi de s'informer sur leur provenance et leur destination. «Les cartes de pollution en temps réel peuvent être un outil crucial pour aider les pouvoirs publics à repérer les causes des pollutions et à déterminer la meilleure façon de s'y attaquer. Elles peuvent également aider les particuliers à éviter une pollution telle que le smog», a déclaré Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la stratégie numérique.
Concrètement, grâce à cet outil de mesure précise de la pollution, un cycliste pourrait savoir si de son domicile à son lieu de travail, il passe ou non par un endroit pollué par des particules atmosphériques et décider ainsi plus facilement de son itinéraire.
«Les niveaux de particules de la pollution atmosphérique urbaine et industrielle, par exemple, peuvent varier sur de

courtes distances», rappelle la Commission européenne.

5° : Six villes vont tenter la vie sans voitures polluantes : Paris et cinq autres agglomérations ont été choisies par le ministère de l'Environnement pour tester l'interdiction de circuler de certains diesels, et peut-être des 4x4 en 2012. Mieux respirer en ville grâce à l'interdiction des voitures polluantes. Une idée simple qui devrait être expérimentée début 2012 dans six agglomérations tests (ville de Paris, Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune) choisies par le ministère de l'Écologie et du développement durable. Ainsi, les voitures les plus polluantes, type vieux véhicules Diesel ou 4x4, seront interdites de circulation dans une zone délimitée dénommée la Zapa, Zone d'actions prioritaires pour l'air.
Objectif: lutter contre la pollution générée par le trafic routier et ses conséquences sur la santé humaine. «La pollution de l'air diminue l'espérance de vie de neuf mois pour chaque Français et l'exposition aux particules fines causerait 40.000 décès chaque année», précise Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie.

Sites web :

- http://eau-rage.blogspot.com
- http://gesamp.imo.org
- http://www.afsset.fr
- http://www.appa.asso.fr
- http://www.cedre.fr
- http://www.ceppol.fr
- http://www.citepa.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.depolluer.fr
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.emep.int
- http://www.icp-forests.org
- http://www.imo.org
- http://www.ineris.fr
- http://www.invs.sante.fr
- http://www.ospar.org
- http://www.pollutiononline.com
- http://www.science-environnement.info
- http://www.serpol-sa.com
- http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr



Produire propre

Le poids de l’industrie agro-chimique a fait que la France est aujourd’hui le premier consommateur de produits phytosanitaires en Europe avec les conséquences en terme de santé publique qui s’y attachent, mais également en termes de coût dont les agriculteurs deviennent aujourd’hui les premières victimes .

Corinne Lepage

Les objections : « C'est une question d'environnement et d'ajustements : nous devons simplement changer la manière dont les produits sont fabriqués »

Effectivement, les objets et leur mode de production ont une grande responsabilité dans la pollution, mais ce n'est pas tout. En effet, avec des marchés grandissants tels que l'automobile, ou la téléphonie, il devient nécessaire aujourd'hui, non plus de modifier des modes de production, mais bien une culture d'entreprise tout entière. C'est en modifiant les comportements de ceux qui conçoivent les produits que le changement sera possible et efficace en terme d'impact sur l'environnement et la société. Il est aujourd'hui irréaliste de penser que des changements mineurs et le progrès technologique suffiront à faire face à la crise environnementale. Un travail de fond est donc à réaliser au sein des entreprises, et les individus doivent prendre conscience que les ressources de la Terre ne sont pas infinies, que nous devons réfléchir à l'échelle du temps géologique (sur le long terme) et non plus à l'échelle humaine, qu'il faut prendre en compte dans les coûts des entreprises, le coût écologique des choses, etc. C'est donc un changement profond qui doit être lancé. « Aucun problème, disait Albert Einstein, ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré. »

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

La production de biens de consommation et les processus industriels pour les fabriquer sont au cœur du concept de production propre. Après plus de 100 ans de révolution industrielle nous sommes à même de constater la dégradation de l’environnement qui perturbe les écosystèmes mais aussi qui affecte les plus pauvres et les plus démunis de cette planète. La pollution et la dégradation environnementale sont engendrées parce les processus industriel et la conceptualisation des produits de consommation qui ne tiennent pas compte des impacts négatifs que ceux-ci peuvent avoir sur la santé humaine et l’environnement. La production propre procède de l’idée qu’il est possible de produire des biens de consommation plus efficaces du point de vue environnemental et pratique tout en éliminant l’usage des substances toxiques et en diminuant l’extraction des ressources naturelles. Un processus de production propre est un processus non polluant et efficace au niveau de sa consommation d’eau et d’énergie (pas de perte) qui produit un bien de consommation utile et durable ou qui est biodégradable ou entièrement recyclable.

Pour voir à la mise en place de la production propre il est nécessaire de travailler sur des bases solides qui sont constituées des éléments suivants : la mise en application continuelle des principes de précaution et de prévention, l’établissement de processus décisionnels participatifs et démocratiques, la responsabilité élargie des producteurs de biens de consommation pour les impacts que leur processus ou produits peuvent causer. Dans ces conditions la production propre pourra devenir une réalité.

La France est le pays de l’OCDE qui compte le plus d’entreprises ayant signé les principes du Pacte mondial (Global Compact). En application de la loi sur les nouvelles régulations économiques (loi NRE), les entreprises cotées en bourse incluent dans leur rapport annuel des informations sociales et environnementales. De plus la France s’est engagée résolument dans la négociation sur les lignes directrices ISO 26000, en s’appuyant

notamment sur son expérience du SD 21000, lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable.

La Stratégie Nationale du Développement Durable prévoit d'amplifier toutes ces actions. Les engagements volontaires avec les organisations professionnelles devront couvrir le plus grand ensemble de sujets parmi lesquels : effet de serre,responsabilité sociale et environnementale, risques industriels et sanitaires, maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, rejets, déchets (dont filières), accès à l'innovation...Les organismes consulaires des petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle majeur à jouer en matière de sensibilisation et de conseil.

L'Etat et les collectivités territoriales pourront soutenir les démarches des PME, notamment financièrement. Les normes et référentiels seront adaptés pour les petites entreprises

Bons exemples :

1° : Chimie durable : Le programme CD2I a pour objectif de permettre aux laboratoires académiques et à l'industrie de mettre en commun leurs savoirs et leurs expertises à travers des projets collaboratifs. Cela implique d'amener les chercheurs à penser différemment en intégrant les principes de l' " éco-conception " dans leurs méthodologies de synthèses, dans leur approche pour améliorer ou définir de nouveaux procédés, dans la recherche de nouvelles ressources renouvelables pour remplacer les ressources d'origine fossile. Le programme CD2I espère ainsi contribuer au maintien et au développement de la compétitivité des industries chimiques, en offrant, notamment aux nombreuses PME de ce secteur, un moyen pour améliorer leurs relations de recherche avec le monde académique.

2° : Nord Pas de Calais : La région est devenue pionnière dans le domaine de la croissance verte et ce bien avant que le terme ne devienne porteur. » Logique donc qu'un accord soit signé avec un état minier du Brésil, qui veut s'inspirer de l'exemple nordiste et créer aussi son CD2E [http://www.cd2e.com] « Ils veulent reproduire les liens que nous avons réussi à créer entre la recherche et l'économie, s'intéressent à notre pôle de compétitivité sur le recyclage des matériaux, Team, car eux aussi ont leurs déchets », explique Jean-François Caron en voyant déjà les liens possibles avec le Brésil, « meilleurs que nous dans l'énergie créée à partir du végétal ».
Cette promesse d'échange de savoir-faire a plané durant trois jours au-dessus d'un salon dont les éco-entreprises sont les reines. On y retrouve bien sûr les grands groupes, qui ont fait leurs preuves dans les domaines leaders du traitement de l'eau et des déchets.
Mais à côté, on trouve une foule d'autres activités plus orientées vers le secteur encore marginal des métiers de l'énergie, raréfaction des ressources pétrolières oblige. Un contexte qui pourrait doper la production de véhicules électriques pour peu qu'on oublie les contraintes, comme leur prix, l'autonomie de batterie et/ou la vitesse. Les citoyens semblent pourtant prêts à se laisser convaincre, comme Frédéric, visiteur du salon et « féru » de toutes les nouveautés technologiques « ayant un impact positif sur l'environnement » et pour qui l'avenir passe aussi « par un changement d'habitudes ». Le véhicule électrique en fait partie, d'autant que le Lillois a été emballé par l'association Bientôt électrique (basée à Blois), qui a aménagé des véhicules anciens en tout électrique.

3° : Prix Entreprises et Environnement : C'est parti : le ministère de l'Ecologie et l'Ademe viennent de lancer l'appel à candidatures pour le cru 2011 des Prix Entreprises et Environnement, qui récompensent chaque année des entreprises exemplaires en matière de développement durable. L'édition 2011 veut plus particulièrement valoriser toutes les innovations permettant de produire durable.

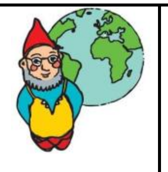
Comme les autres années, cinq catégories sont proposées :

- Ecoproduit pour le développement durable : ce prix est destiné à des produits ou services apportant des progrès dans le sens du développement durable. Sont pris en compte, notamment, les efforts de l'entreprise pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie.

- Technologies économes et propres : ce prix récompense des entreprises ayant réalisé pour leurs besoins propres des investissements innovants qui ont permis la réduction de la consommation d'énergie et/ou des pollutions.
- Innovation dans les écotechnologies : ce prix cible les entreprises des écotechnologies (eau, déchets, air, énergies renouvelables...) ayant mis sur le marché une innovation en matière de produit, de procédé ou de service, permettant de faire progresser significativement une filière.
- Management et initiatives pour le développement durable : cette catégorie récompense un système de management ou des initiatives allant dans le sens du développement durable, y compris en matière de partenariat avec des organismes dans les pays en voie de développement.
- Biodiversité et entreprises : ce prix est destiné aux entreprises qui développent les meilleures pratiques en la matière. Cette catégorie comporte quatre mentions : «produit pour la biodiversité», «démarche de gestion de site», «initiative de sensibilisation» et «projet pour la biodiversité».

Sites web :

- http://eco-web.com
- http://www.ademe.fr
- http://www.anped.org
- http://www.cleaner-production.de
- http://www.cr3e.com
- http://www.edgenvironnement.com
- http://www.gnet.org
- http://www.greentie.org



Produits chimiques

Un Français consomme 29 comprimés d'antidépresseurs par an en moyenne
550 000 tonnes de solvants sont utilisés chaque année
78 000 tonnes de pesticides ont été utilisées en 2006 pour se protéger des insectes ravageurs, des champignons…Résultat : on trouve des pesticides dans 90% des rivières et dans 60% des nappes d'eau souterraines.
1,65 flacon de parfum vendu chaque seconde et 327 000 déodorants chaque jour

L'industrie chimique est en expansion dans le monde entier. Dans l'Union européenne, la production de produits

chimiques toxiques a augmenté presque au même rythme que la production chimique totale et toutes deux ont progressé plus rapidement que le PIB. La mondialisation entraîne un glissement des charges environnementales vers les pays en développement et une réimportation des dangers via la pollution transfrontalière et les produits contaminés. Récemment, de nouvelles réglementations et politiques importantes pour la gestion des produits chimiques ont été approuvées, à la fois à l'échelle européenne et internationale. Pour l'UE, citons notamment le règlement REACH, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, qui est entré en vigueur en 2007. Au niveau international, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) a été adoptée en 2006. En outre, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) a été approuvé et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ainsi que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CIP) sont entrées en vigueur.

L'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : Registration, evaluation and authorisation of chemicals (REACh) — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006 (n° 1907/2006), qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

La France a été un soutien actif du projet REACH, dont elle a souhaité l'adoption la plus rapide possible. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du texte le 1er juin 2007, des dispositions ont été adoptées dès décembre 2006, qui s'articulent autour de quatre axes principaux :

- Renforcer et mieux coordonner l'action des services de l'Etat.
- Fédérer l'expertise nationale en matière de produits chimiques.
- Préparer les acteurs économiques à la mise en place de REACH.
- Renforcer et coordonner les contrôles

La communauté internationale, quant à elle, a déployé un certain nombre d'efforts destinés à réaliser l'objectif convenu au sommet mondial du développement durable de 2002, qui veut que, d'ici à l'année 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés, de manière à réduire la majeure partie des effets néfastes sur l'environnement et la santé de l'homme. Le rôle important accordé à une approche mondiale pour gérer les produits chimiques et leurs déchets s'explique par la mondialisation du commerce des déchets. Au cours de l'année 2006, des incidents impliquant les mouvements transfrontières des déchets ont confirmé la nécessité d'adopter une approche par cycle de vie des produits chimiques et des déchets, qui soit acceptée à l'échelle internationale. Le secrétariat de la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination a été sollicité pour intervenir dans deux cas majeurs de ce type.
Bons exemples :

1° : Formation des viticulteurs à la cave coopérative : La cave coopérative La Vigneronne a mis en place une formation liée à l'environnement et à une maîtrise des pratiques agricoles dénommée « certiphyto ». Une soixantaine d'adhérents de la cave a participé à cette formation sur deux jours consécutifs, dispensés par des experts de la Chambre d'Agriculture de l'Aude et de la MSA. Il a été présenté lors de ces deux journées les thèmes suivants : devenir des produits phytosanitaires dans l'environnement, méthode de lutte alternative aux produits chimiques, les risques liés à la santé. Ces formations préconisées par le président Francis Escamez, le directeur Gérard Vidal et le conseiller de la Chambre d'Agriculture Nicolas Sourd, s'inscrivent dans une démarche globale d'une agriculture citoyenne et responsable afin que le viticulteur soit parti prenante dans une nouvelle population rurale

2° : Labo photo écolo à la Réunion : Le premier atelier photographique écologique a vu le jour, il y a six mois, à la

Réunion. Patrick Douet, photographe scolaire depuis 25 ans en est à l'origine. Ce matin, il a présenté son laboratoire en présence de Thomas Brachet, responsable exportation déchet à la STARDIS, et Vanessa Miranville, porte-parole d'Europe Ecologie.

Le premier atelier photographique écologique de la Réunion a été créé il y a maintenant six mois à la Réunion. A l'origine de cette avancée écologique, Patrick Douet, photographe scolaire depuis 25 ans, "je me suis dit comment faire pour ne pas polluer avec nos produits chimiques, alors que la Réunion est maintenant au patrimoine mondial de l'Unesco".

La chimie photographique est très agressive pour l'environnement et se décompose en trois produits qui sont le blanchiment, le fixateur et le révélateur. Ces produits contiennent notamment de l'acide et du carbonate de potassium, très nocifs pour la santé et la nature.

"J'ai loué un cubitainer pour stocker mes produits polluants et j'ai contacté la STARDIS pour faire enlever mes produits chimiques", explique Patrick Douet.
Thomas Brachet, responsable export à la STARDIS à Saint-André (entreprise de traitement des déchets), explique qu'à la Réunion "il n'existe pas de filière de retraitement des déchets, le volume de déchets étant trop faible. Nous récupérons la chimie photographique et nous l'envoyons en métropole pour le traitement".
Pour l'instant, Patrick Douet a réussi à convaincre deux autres photographes d'utiliser le même procédé que lui, à savoir Serge Gélabert et le laboratoire Foto express.

3° : Nouveaux pesticides interdits en Europe : La Commission européenne vient de rajouter le 12/10/10 de nouveaux produits chimiques dans sa liste des substances dangereuses interdites ou strictement réglementées à usage limité. Il s’agit de polluants organiques persistants (POP) de quatre types : polybromodiphényléthers (hexa-, hepta-, tétra-, et pentabromodiphényléther) ; alpha-hexachlorocyclohexane et bêta-hexachlorocyclohexane ; pentachlorobenzène ; acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et fluorure de perfluorooctane sulfonique.

4° : Polluants intérieurs: : L'étiquetage prévu est devenu laxiste sous l'influence des lobbies : afin de sensibiliser à la pollution intérieure, une association a réalisé une analyse de la qualité de l'air des bureaux ou des domiciles de 35 députés et sénateurs, et de la secrétaire d'Etat à l'Environnement, Chantal Jouanno. «Sur les 36 analyses effectuées, 29 révèlent une qualité de l'air mauvaise (dont 9 très mauvaise), 7 moyenne, mais aucune ne peut prétendre à la mention «bonne».

Dans la totalité des prélèvements a été détectée la présence de benzène, substance cancérigène, et de folmadéhyde, classé polluant prioritaire par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

Si les comportements individuels (manque d'aération des logements, tabagie) peuvent pour partie contribuer à de forts niveaux d'exposition, c'est avant tout la myriade de substances émises par les éléments de notre quotidien - (produits ménagers, meubles, moquettes, etc.) qui sont à l'origine de "cette pollution aussi inodore qu'omniprésente".

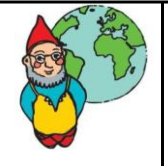
"Les projets de loi Grenelle I et II de l'environnement ont évoqué la question, mais les mesures proposées restent largement en deçà du diagnostic". L'association demande l''adoption des mesures qui s'imposent : "évaluation des substances dans les conditions réelles d'utilisation, interdiction des molécules dangereuses, instauration d'un étiquetage draconien, incitation à installer dans tous les logements une ventilation à double flux".

L'association alerte depuis plusieurs années sur le phénomène de la pollution intérieure. "Au-delà des produits ménagers et désodorisants, la commode de votre chambre, votre tapis de salon, vos peintures, votre buffet, etc., dégagent un cocktail de 100.000 substances chimiques qui font partie de votre quotidien. (...) certaines d'entre elles contribuent à la formation de cancers, de problèmes de reproduction et d'allergie qui affectent d'abord les personnes

les plus fragiles (enfants, femmes enceintes, personnes âgées).
L'association déplore la passivité de la France et l'inefficacité de la directive européenne Reach, adoptée il y a quelques années.

Sites web :

- http://dino.wiz.uni-kassel.de
- http://www.cagi.ch
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.epa.gov
- http://www.etopia.be
- http://www.euractiv.com
- http://www.greenfacts.org
- http://www.ifcs.ch
- http://www.ineris.fr
- http://www.inra.fr
- http://www.mdrgf.org
- http://www.ulaval.ca



Protection de la nature

Une société qui invente le jardin zoologique est une société prête pour la télévision. Dès qu'on pense qu'il est intéressant de regarder des animaux hors de leur contexte naturel, il devient pensable de contempler le monde entier depuis son salon.

L'état dans lequel les générations à venir trouveront la Nature ...est alarmant si on lit avec attention les divers rapports du WWF ou de l'Union Mondiale pour la Nature... .Il est urgent de s'appuyer sur les associations internationales ou locales qui travaillent tous les jours sur le terrain...
La politique de conservation de la Nature de l'Union Européenne est basée sur deux pièces majeures de législation la directive Oiseaux et la directive Habitat et bénéficie d'un instrument spécifique de financement, le fonds LIFE-Nature. La politique communautaire vise en priorité à créer un réseau écologique européen, appelé Natura 2000, et à intégrer les exigences de protection de la nature dans d'autres domaines politiques de l'UE tels que l'agriculture, le développement régional et le transport.

En Europe, près de 1000 espèces de végétaux et plus de 150 espèces d'oiseaux sont gravement menacées ou sur le point de disparaître. Afin de lutter contre cette situation, la législation communautaire a pris plusieurs dispositions visant à la protection de la vie sauvage (protection de certaines espèces tels que les oiseaux, les phoques, les cétacés et les dauphins) et des habitats naturels (protection des forêts et des cours d'eau). Plus récemment, la Communauté a publié des plans d'action en faveur de la biodiversité dans les domaines des ressources naturelles, de l'agriculture, de la pêche et de l'aide au développement et de la coopération économique. La Communauté est

Partie à différentes conventions, notamment à la Convention de Berne sur la préservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, à celle de Bonn sur la sauvegarde des espèces migratrices et à celle de Rio de Janeiro sur la diversité biologique.

En France en 2006, les dépenses de protection de l'environnement s'élevaient à 36,2 milliards d'euros, soit 2 % du PIB. Le financement est assuré à parts voisines par les entreprises, les administrations et les ménages. Les deux tiers de ces dépenses sont consacrés à la gestion des eaux usées et des déchets.

Bons exemples :

1° : Fête de la Nature : Imaginé par des amoureux de la nature, cet événement convie à découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles, pour renouer des liens forts avec l'environnement. Pendant cinq jours, des professionnels et des bénévoles des réseaux de protection de la nature font découvrir gratuitement des espaces connus ou inconnus.
Les naturalistes sont près de chez vous, et vous ne les connaissez pas toujours… Ils vous montreront ce qui se cache derrière leur porte…La Fête de la nature est aussi un moment exceptionnel de sensibilisation aux urgences et aux enjeux de la protection de la biodiversité. Elle permet de s'interroger sur la place de l'homme dans la nature et sur sa responsabilité dans la conservation de la biodiversité.

2° : Nagoya : En 2010, les États se sont accordés sur la mise en oeuvre d'un nouveau plan stratégique de protection de la biodiversité au Sommet de Nagoya, à Aichi au Japon. Les objectifs d'Aichi consistent à réduire sensiblement avant l'année 2020 le taux de disparition, de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, forêts comprises. Le secrétaire général de l'ONU estime que « l'un des grands instruments issus du Sommet de Nagoya est le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation ».
« Si le Protocole de Nagoya est ratifié et mis en vigueur rapidement, il concourra à leur protection et à la pérennité de l'exploitation de la diversité biologique. Ces progrès à leur tour seront des alliés dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable des nation », a-t-il conclu. La Convention sur la diversité biologique traduit l'engagement de la communauté internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des bienfaits découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

3° : Pandathlon au Mont Ventoux [http://www.pandathlon.fr] : La 2ème édition du Pandathlon a eu lieu les 21 et 22 mai 2011 à Bedoin (Vaucluse) sur les pentes du Mont Ventoux. Cet événement éco-solidaire est organisé par le WWF France. Le Pandathlon consiste à gravir et à redescendre le Mont Ventoux par équipe de 4 tout en découvrant la biodiversité exceptionnelle du site. Avant l'évènement, chaque équipe doit collecter des dons au profit des actions du WWF France. Une nouvelle approche engagée de la pratique sportive, où sport et collecte de fonds convergent au profit de la protection de la biodiversité ! En 2010, lors de la 1ère édition, 1 500 donateurs ont été mobilisés grâce aux 212 marcheurs qui ont relevé ce défi sportif et solidaire. Au total, plus de 100 000 euros ont été collectés pour financer les programmes de conservation du WWF France. Car pour pouvoir participer au Pandathlon, chaque équipe de quatre participants doit collecter 1600€ de dons au profit des actions du WWF France. C'est la naissance d'une nouvelle pratique, fondatrice de nouvelles valeurs du sport : « Mens sana in corpore sano », on s'épanouit, on se dépasse au profit d'une cause noble. Une pratique engagée, citoyenne et responsable, pour faire travailler son corps, au profit des autres et de l'environnement.

Sites web :

- http://eelink.net
- http://fr.wikipedia.org
- http://gesamp.imo.org
- http://inpn.mnhn.fr

- http://www.biodiversite2010.org
- http://www.cnrs.fr
- http://www.cr3e.com
- http://www.demain-la-terre.net
- http://www.eppo.org
- http://www.inra.fr
- http://www.natura2000.fr
- http://www.protection-des-animaux.org
- http://www.sdinfo.gc.ca
- http://www.snpn.com
- http://www.wcmc.org.uk



Recyclage

D'un point de vue purement technique, le recyclage est la réintroduction d'un déchet dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Le recyclage peut intervenir dans le même cycle de production que le produit d'origine (cas du verre ou des métaux) ou dans un cycle différent, pour une production généralement "moins noble" (cas de la transformation de bouteilles PVC en tubes pour câblages, de plastiques mélangés en piquets de vigne, de magazines en papier journal...

Les objections : « Moi je continue à jeter mes papiers par terre, ça crée de l'emploi ! »

Certes, le jour où on a aboli la peine de mort en France, les bourreaux ont dû changer de travail ! Dans une période où on demande aux collectivités de bien gérer l'argent public, on pourrait utiliser les ressources ainsi économisées pour renforcer les actions de développement du recyclage et de tri sélectif, plutôt que réparer des manquements au civisme.Il y a d'autres moyens de créer des emplois. Dans le seul secteur énergétique, l'application du protocole de Kyoto a généré et générera dans les années à venir, des milliers d'emplois notamment dans les filières éoliennes, du bois-énergie, des biocarburants, du solaire thermique et photovoltaïque, du biogaz, micro-hydraulique et géothermie.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets industriels et des déchets ménagers qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent. L'un des exemples qui illustre ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles neuves avec le verre de bouteilles usagées.

Le recyclage a deux conséquences écologiques majeures : la réduction du volume de déchets et la préservation des ressources naturelles. C'est une des activités économiques de la société de consommation. Certains procédés sont simples et bon marché mais, à l'inverse, d'autres sont complexes, coûteux et peu rentables. Dans ce domaine, les objectifs de l'écologie et ceux des consommateurs se rejoignent mais parfois divergent ; c'est alors le législateur qui intervient. Ainsi, en particulier depuis les années 70, le recyclage est une activité importante de l'économie et des conditions de vie des pays développés.

Le Grenelle vise une réduction de la production d’ordures ménagères de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années et de 15 % des déchets mis en décharge ou incinérés d’ici 2012. Un soutien sera apporté aux collectivités territoriales pour généraliser des plans locaux de prévention de la production de déchets.

Dans certains pays, le fait de devoir payer en fonction des déchets mis à la poubelle a incité les citoyen-nes à faire attention ! La loi permettra donc l’instauration d’une tarification incitative pour le financement de l’élimination des déchets des ménages. La redevance et la taxe d’enlèvement des ordures ménagères devront ainsi intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable pouvant prendre en compte la nature, le poids, le volume ou le nombre d’enlèvements des déchets, ce délai étant porté à dix ans pour l’habitat collectif.

Des dispositions visent à augmenter le recyclage matière et organique afin d’orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers (contre 24 % en 2004), ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d’emballages ménagers et ceux des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires. Les entreprises ont obligation de mettre en place des plans de gestion des déchets des chantiers bâtiments et travaux publics. Si entre 1990 et 2006, le nombre d’incinérateurs d’ordures ménagères est passé de 300 à 128 unités, cela reste le plus grand parc d’Europe et les volumes traité n’ont pas baissé. Une fiscalité sur les installations de stockage et d’incinération est modulée en fonction de leurs performances environnementales et énergétiques et affectée au financement des actions de prévention et de recyclage.

Les scandales financiers sont passés par les déchets aussi : témoin Eco-Emballage et ses placements de fonds publics dans des paradis fiscaux… Du coup, les éco-organismes, structures privées qui redistribuent aux collectivités les éco-contributions reçues par les industriels, ne pourront plus procéder qu’à des placements sécurisés… Pas simple de réguler un système où on peut spéculer avec tout, y compris le C02 et les déchets !

Bons exemples :

1° : Déchets : redevance incitative : Le conseil communautaire de Vannes / Grand-Champ, réuni mercredi 6 septembre 2010, a approuvé le lancement d'une étude pour la mise en place d'une tarification incitative des déchets sur son territoire. Un marché va être lancé pour retenir un bureau d'études. Celui-ci travaillera sur les scenarii de mise en place de cette redevance. L'étude pouvant bénéficier de 70 % d'aides par le biais de l'Ademe, une subvention sera sollicitée auprès de cet organisme dans le cadre de l'aide à la décision. Cette notion de tarification incitative à mettre en place dans un délai de cinq ans à compter du 3 août 2009, a été introduite par le Grenelle 1 de l'Environnement. Il s'agit d'inciter les usagers à réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles et augmenter le recyclage des matières. La redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait comprendre une part fixe et une part variable.

Le conseil s'est également prononcé pour l'achat de quatre cents composteurs individuels qui seront mis à la disposition des administrés du territoire intercommunal. L'aide financière du conseil général et de l'Ademe sera sollicitée. Le recrutement à plein-temps d'un nouvel animateur environnement a été approuvé. Ce poste sera entièrement subventionné par l'Ademe, le conseil général et Eco-emballages.

2° : Matériel municipal réformé : Plutôt que de jeter ou de stocker le matériel périmé, la Ville de Mont-de-Marsan va le vendre. Le temps d'inventorier, c'est prévu pour janvier prochain.
Véhicules, ordinateurs, poubelles, jeux pour enfants, rambardes : on trouvera de tout, y compris des bancs publics. Mais sans les amoureux qui se bécotent dessus. Lors de sa dernière réunion, au mois de septembre 2010 , le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de recycler le matériel réformé de la municipalité, soit parce qu'il n'est plus utilisé, soit parce qu'il n'est plus aux normes professionnelles et de le valoriser. La Ville a donc choisi d'adhérer à une plate-forme de vente aux enchères en ligne. Une solution qui possède plusieurs avantages : « Offrir un nouveau cycle de vie au matériel réformé, trouver une solution alternative à la mise en déchetterie, réduire les

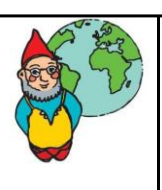
déchets et éviter du stockage inutile ». Elle permettra aussi de faire entrer un peu de sous dans les caisses.« Ne serait-il pas possible de proposer ce matériel à des associations montoises ou de l'agglomération ? » avait questionné Rose Lucy, en Conseil municipal. « C'est possible mais je ne crois pas qu'elles puissent épuiser les stocks, comme je ne pense pas que nous nous enrichirons avec », avait répondu Geneviève Darrieussecq.

3° : Centre National du Recyclage [http://www.cercle-recyclage.asso.fr/] : Face à l'augmentation des déchets encombrants des ménages, le Centre National du Recyclage a réalisé un ouvrage à destination des collectivités locales : « Optimiser la gestion des déchets encombrants : recueil de bonnes pratiques ». Cet ouvrage propose des pistes d'amélioration pour l'élimination des déchets, par l'intermédiaire d'outils de traitements adéquats, tel qu'un centre de tri des déchets encombrants, ainsi que la mise en œuvre d'un projet de gestion des déchets encombrants

4° : Recyclage Solidaire : Recyclage Solidaire [http://www.recyclagesolidaire.org] est un réseau associatif national pour la collecte et le recyclage au profit de projets associatifs . Recyclage Solidaire propose aux associations agissant dans les domaines de l'humanitaire, de la solidarité et du développement durable de collecter des déchets auprès de professionnels, collectivités territoriales et particuliers. Une fois accumulé, les déchets sont gratuitement amenés chez son partenaire-collecteur Polytech qui les transfère vers des filières de recyclage adaptées. Parallèlement à ce traitement, notre partenaire-collecteur rétribue directement l'association qui lui a transmis ces déchets.

Sites web :

- http://recupe.imingo.net
- http://tri-recyclage.ecoemballages.fr
- http://www.abcvert.fr
- http://www.adelphe.fr
- http://www.apur-papiersrecycles.com
- http://www.cercle-recyclage.asso.fr
- http://www.compost.org
- http://www.corepile.fr
- http://www.dechetcom.com
- http://www.ecoemballages.fr
- http://www.elise.com.fr
- http://www.g-u-r.comt.
- http://www.initiativesdd.org.
- http://www.neomansland.org
- http://www.poubelle.org
- http://www.preventiondechets.fr
- http://www.reseauressourceries.org
- http://www.tecweb.comine



Réseau

Imaginez votre site web au milieu de 500 sites web consacrés aux différentes thématiques développement durable ! Ecobase 21 [http://www.ecobase21.net] cherche à consolider ses liens avec les 9 000 sites web vers lesquels il renvoie et les organisations qui les gèrent en créant le Réseau des acteurs du développement durable en ligne ...Soyez les premiers membres…

mgiran@yahoo.fr

Les réseaux sont au centre de la notion de développement durable ...puisque l'un des concepts clés de celui ci est la notion d'interdépendance ..: ‘

- Réseaux mondiaux des politiques publiques
- Réseaux d'ONGs
- Réseaux de chercheurs....etc..

Les réseaux sont la plupart du temps des initiatives mixtes constituées d'ONG, d'entreprises, de gouvernements nationaux et d'institutions internationales dans lesquelles l'ensemble ou quelques unes des parties prenantes se retrouvent pour formuler des orientations ou des normes pour des activités données dans lesquelles les entités participantes ont des compétences pertinentes et dont les résultats les concernent au premier chef . Ces réseaux transnationaux sont, par définition, des rencontres souples et informelles d'experts, à la différence des institutions intergouvernementales et des accords inter-états qui sont le fruit de négociations plus officielles. On citera, à titre d'exemple, la Commission mondiale sur les barrages, le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes et le réseau REN 21 créé en 2005 pour encourager le développement des énergies renouvelables dans le monde. Les programmes de certification sont, eux aussi, une autre forme importante d'initiative associant plusieurs parties prenantes.

Ces formules maîtrisent le pouvoir du consommateur en introduisant des instruments reposant sur les mécanismes du marché qui visent à améliorer la gestion des écosystèmes tout en créant d'autres débouchés pour les biens et des services respectueux de l'environnement. Le pionnier de cette démarche est le Forest stewardship Council (FsC), un organisme indépendant créé en 1993 afin de réfléchir à des méthodes de production forestière durables et pérennes par la concertation et la coopération....Un Marine stewardship Council (MsC), calqué sur le modèle du FsC, a été créé quelques années plus tard. A ce jour, 19 entreprises de pêche ont été certifiées conformes aux normes environnementales de bonne gestion du MsC dont l'entreprise de pêche du saumon d'Alaska, la société de pêche du grenadier bleu (hoki) de Nouvelle-Zélande, la société de pêche de la langouste d'Australie occidentale et la société de pêche du merlu (Afrique du sud) (MsC 2006). Des centaines de sociétés de fruits de mer, travaillant sur des poissons de ces sources, ont pu obtenir la certification ‘Chaîne de la responsabilité’ qui garantit la traçabilité des fruits de mer portant le label MsC, veillant ainsi à séparer ce produit des autres produits non certifiés à toutes les étapes de production, du bateau de pêche jusqu'à la table du consommateur.

On a assisté, ces dernières années, à une extension des programmes de certification des pratiques et des produits

respectueux de l'environnement à des prestations de services dont un programme de certification des sites éco-touristiques . Il s'agira, à l'avenir, d'élargir ces plans et programmes à d'autres ressources naturelles échangées sur les marchés mondiaux comme les minéraux et les biocombustibles et de le faire de sorte que les pays en développement, d'où proviennent ces richesses, puissent disposer des mêmes chances d'obtention de ce type de certification et d'augmenter leurs parts du marché ou jouir des marges de prix qui peuvent en découler.

Réseaux sociaux écolos : Cette tendance a naturellement été lancée par Facebook, génial outil créé dans une chambre d'étudiant à Harvard par Mark Zuckerberg. Les ONG, les associations, tout comme les entreprises ont rapidement compris l'intérêt de créer un groupe, de fédérer une communauté d'acteurs, de facilement diffuser de l'information et, chose non négligeable, de lever des fonds. Plusieurs groupes écolos existent sur Facebook, mais leur fonctionnement peut faire face à certaines limites: au-delà d'un certain nombre de membres , il n'est plus possible d'envoyer des messages et il faut alors fractionner sa communauté pour communiquer.
L'identité de Facebook est très large et ne suffit plus pour certaines causes semble-t-il: d'autres réseaux ont entrepris de se créer depuis. Dans la sphère écolo, le DD Network (réseau de professionnels de 290 membres) a été lancé par l'agence de communication Patte Blanche sur la plateforme de création de réseaux personnalisés Ning.

Tinkuy est un projet communautaire lancé par Renaud le Chatelier et 4 de ses amis, ayant pour vocation de motiver les consciences, de fédérer et stimuler les internautes inscrits. Dans une logique d'intelligence collective, les meilleures idées et propositions vertes remontent vers le haut, les internautes les plus actifs gagnent des points, échangeables par la suite en bon d'achat vert ou soutien pour les ONG partenaires.
Le WWF a lancé. Planète Attitude . Un moyen de rester relié à d'autres là aussi, d'avoir un agenda des événements, de communiquer facilement et d'acquérir une force de frappe lors de pétitions ou de besoin mobilisation massive. Un moyen d'obtenir plus facilement des dons aussi.

Anges gardiens de la Planète : NiceFuture lance une communauté virtuelle où l'internaute inscrit pourra partager ses trucs et astuces pour le climat, rencontrer d'autres personnes ou associations sensibles à l'environnement, s'engager pour des projets, agender des événements et des formations liés au problématiques environnementales. Une échelle de mesure comportementale permettra également à chaque inscrit d'évaluer son comportement quotidien et ses actions pour l'environnement et de les améliorer…

Colibris, le mouvement Terre et Humanisme, est une plateforme collabrative sur laquelle travaille actuellement Pierre Rabhi et son équipe, avec l'ambition de créer un vrai ralliement de terrain. D'autres ONG réfléchissent aussi aujourd'hui aux moyens de donner plus de pouvoir aux actions citoyennes, et tout cela s'inscrit dans un mouvement de fond qui rend si passionnant la force du web.

Les seules limites, car il y en a : la multiplication des réseaux, des comptes personnels, la fractionalisation des démarches, la surcharge des boîtes lorsque l'on ne configure pas opérationnellement son compte et donc le risque de saturation de l'internaute.

Attendons maintenant de voir la manière dont ces réseaux vont prendre de l'ampleur, et la manière dont le ralliement virtuel des consciences et des énergies va se transformer sur le terrain, car là est le véritable défi, au-delà des groupes, des identités, et du temps passé sur le net ..

Bons exemples :

1° : Catholiques et altermondialistes : Alors qu'il célèbre ses 50 ans le CCFD s'impose parmi les ONG comme l'une des plus originales, entre son attachement à l'Église catholique et son positionnement de plus en plus politique. En 1966, lorsque le Comité catholique contre la faim décide d'adjoindre le « d » de développement à son appellation, il entre dans une nouvelle ère. Dès lors, il ne s'agira plus seulement d'aider les populations souffrantes et d'informer de leur sort, mais d'agir en amont, et s'attaquer aux causes. Celles que Jean-Paul II nommait les «

structures de péché ».
Pour cela, l'organisation a d'abord travaillé à persuader sa base. Le message principal d'alors était : la structure économique mondiale est inadaptée. « Il fallait convaincre les gouvernements du Nord et du Sud de changer. Le changement social est devenu un thème central », complète François Mabille. Très vite, il a fallu prendre en compte deux réalités : agir au niveau supranational et agir avec d'autres .En 1967 Rome encourageait encore la charité traditionnelle, avec le réseau Caritas.
« On nous interroge sur notre légitimité à prendre des positions politiques, dans le sens du service du bien commun. La doctrine sociale de l'Église nous y invite », affirme Bernard Pinaud, actuel délégué général.
Au niveau français, pour faire avancer ses idées, le CCFD participe à une soixantaine de réseaux. Il en a créé la plupart. « Nous ne savons pas travailler que pour nous, avoue en souriant, Bernard Pinaud. Avant nous combattions dans des couloirs parallèles. Des campagnes communes ont prouvé l'intérêt de la mutualisation des moyens. » ...En lien avec les partenaires soutenus partout dans le monde, le CCFD établit des diagnostics et élabore des recommandations portées aux décideurs et largement médiatisées. Le succès est souvent au rendez-vous. En 2000, il anima la campagne française en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres et recueillit plus de 550 000 signatures. Cinq ans plus tard, le G8 allégeait le fardeau de nombreux pays. En novembre dernier, la Cour de cassation française a autorisé l'engagement de poursuites judiciaires par une association pour lutter contre la corruption dans un autre pays, conséquence heureuse de la dénonciation des « biens mal acquis » de dictateurs africains.
Et ce n'est pas fini. Un traité sur le commerce des armes se prépare à l'ONU, fruit de la campagne « Armes : un commerce qui tue », lancée par le CCFD en 2005 et portée par 1 000 ONG mondiales. La puissance du réseau et la créativité de son plaidoyer font du CCFG un leader dans son domaine. Avec son petit plus : « En tant qu'organisation catholique, nous apportons des germes d'espérance », affirme le délégué général.

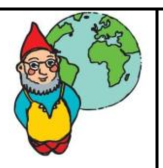
2° : Électricité / Des réseaux intelligents : Le «Smart Grid» est un réseau de transport et de distribution d'électricité qui intègre les technologies de l'information. Il vise à permettre de mieux gérer la consommation d'électricité et à rendre les réseaux plus fiables. Il est actuellement implanté dans plusieurs États et provinces en Amérique du Nord. L'an dernier, le président Obama a d'ailleurs annoncé qu'une enveloppe de 3,4 milliards serait consacrée à la modernisation du réseau électrique américain pour accélérer la mise au point de technologies avancées destinées à favoriser les économies d'électricité. Le projet inclut des compteurs d'électricité intelligents, capables d'informer les consommateurs en temps réels à propos de leur utilisation de l'électricité, ce qui leur permet de s'ajuster et de diminuer leur consommation lors des périodes de pointe.
Le gouvernement de l'Ontario s'est également engagé à équiper tous les domiciles de tels compteurs d'ici la fin de l'année. On pourrait aussi se servir des réseaux intelligents pour faire la lecture des compteurs à distance, concevoir des systèmes de tarifs différenciés dans le temps, détecter les fraudes ou faire l'analyse des profils de consommation, entre autres.
Au Québec, Hydro-Québec étudie actuellement des technologies dites intelligentes en menant des projets pilotes variés.
Ces réseaux intelligents permettront, dans un avenir plutôt rapproché, de réaliser des économies d'énergie appréciables, ainsi que de réduire les coûts d'exploitation des producteurs d'électricité.

3° : Soleil en Tête : 1er réseau national à proposer des points de collecte pour le recyclage des panneaux photovoltaïques. Avec 16 points de collecte sur les 23 existants en France, Soleil en Tête est devenu le premier acteur national du recyclage et de la reprise des déchets de panneaux photovoltaïques en fin de vie et ce, en partenariat avec l'association à but non lucratif PV Cycle, aujourd'hui unique organisation internationale officielle. L'association à but non lucratif PV Cycle a pour mission d'organiser en Europe la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie ou défectueux, en tissant un réseau de collecte auprès des professionnels du secteur. Ainsi, en janvier 2010, la première collecte s'est organisée en Allemagne autour de neuf lieux. Un an plus tard, PV Cycle se développe déjà dans 11 pays européens dont l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la France. Le réseau européen est constitué actuellement de 90 points de collecte.

A ce jour, sur les 22 points de collecte PV Cycle qui existent sur le territoire français, Soleil en tête en propose 16. Réseau originaire de la région d'Annecy, en Haute-Savoie, Soleil en Tête est spécialisé dans les énergies renouvelables et les économies d’énergie pour les particuliers. Le réseau compte déjà plus d'une quarantaine d'agences franchisées en France et entend disposer d'une centaine d'implantations à l'horizon 2012.

Sites web :

- http://www.ceefia.fr
- http://www.cityfreight.eu
- http://www.edd.auf.org
- http://www.idea-reseau.org
- http://www.inter-reseaux.org
- http://www.mediaterre.org
- http://www.polis-online.org
- http://www.pseau.org
- http://www.redev.info
- http://www.refedd.com
- http://www.reseau-coherence.org
- http://www.reseau-risques.net
- http://www.reseau-tee.net
- http://www.scop.coops
- http://www.territoiresdurables.fr



Risques

Le principe de précaution consiste à prendre les mesures en vue d’éviter tout dommage grave ou irréversible à l’environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes. Il semblerait qu’en s’en moquant éperdument depuis plusieurs décennies , l’humanité ait pris un grand risque .

Michel Giran

La Stratégie nationale de développement durable encourage l'amélioration du dispositif de prévention et d'information sur les risques : À des degrés divers, la France est soumise à l'ensemble des aléas naturels. Certains sont liés aux conditions météorologiques comme les inondations, avalanches, sécheresses, feux de forêt, cyclones ou tempêtes, d'autres sont de nature géologique : séismes, éruptions volcaniques et mouvements de terrain. Ces aléas font peser un risque dans les zones où des enjeux sont présents (populations, biens, patrimoine ou activités).

La connaissance des aléas naturels et des risques qui en découlent est encore parcellaire. La prévision progresse mais sa précision quant à l'intensité et la localisation des phénomènes reste souvent imparfaite. Le repérage des zones à risque fait également l'objet de nombreux travaux. Les atlas de zones inondables, les cartes de risque d'avalanche, les travaux d'inventaire des mouvements de terrain et des cavités souterraines abandonnées contribuent progressivement à localiser les risques potentiels.

L'analyse des informations contenues dans les arrêtés de catastrophes naturelles destinés à l'indemnisation des victimes et publiés depuis 1982, permet un suivi statistique et géographique à l'échelon communal des principaux événements naturels. Ces données ne permettent cependant pas d'apprécier la gravité des événements ni de repérer un éventuel développement des phénomènes extrêmes, parfois présenté comme une conséquence du réchauffement climatique. Le dispositif législatif relatif à la prévention des risques naturels a été renforcé en 1995 avec l'instauration du plan de prévention des risques

Élaboré à partir de février 2008, le plan national santé environnement a été adopté par le conseil des ministres du 24 juin 2009. Il est construit selon deux axes forts d'action :

Mettre en oeuvre des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé
Prendre en compte le cumul des inégalités environnementales avec celles liées à l'âge, à l'état de santé, à la situation socio-économique ou au territoire.

Le plan se décline en 58 mesures concrètes dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires associés, et d'indicateurs de suivi. Il comprend douze mesures phares parmi lesquelles

- La réduction de 30% des concentrations en particules fines de moins de 2,5 micro-mètres dans l'air ambiant à horizon 2015
- La réduction de 30% des émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques (mercure, arsenic, HAP, benzène, perchloréthyléne, PCB) à l'horizon 2013
- L'étiquetage des produits de construction et des produits émetteurs de substances dans l'air intérieur
- La surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles
- Le suivi des écoles construites sur des sols pollués
- La protection de 500 captages d'eau prioritaires
- La lutte contre l'habitat indigne
- La gestion des points noirs environnementaux

Bons exemples :

1° : Plan national santé environnement : Élaboré à partir de février 2008, il a été adopté par le conseil des ministres du 24 juin 2009. Il est construit selon deux axes forts d'action :

- Mettre en oeuvre des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé
- Prendre en compte le cumul des inégalités environnementales avec celles liées à l'âge, à l'état de santé, à la situation socio-économique ou au territoire.

Le plan se décline en 58 mesures concrètes dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires

associés, et d’indicateurs de suivi.
Il comprend douze mesures phares parmi lesquelles

- La réduction de 30% des concentrations en particules fines de moins de 2,5 micro-mètres dans l'air ambiant à horizon 2015
- La réduction de 30% des émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques (mercure, arsenic, HAP, benzène, perchloréthyléne, PCB) à l’horizon 2013
- L'étiquetage des produits de construction et des produits émetteurs de substances dans l'air intérieur
- La surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles
- Le suivi des écoles construites sur des sols pollués
- La protection de 500 captages d'eau prioritaires
- La lutte contre l'habitat indigne
- La gestion des points noirs environnementaux

2° : Prévention des pollutions conformément aux engagements du Grenelle Environnement : l’accent a été mis en particulier sur le renforcement des contrôles, avec tout d’abord l’adoption en juin 2008 du programme stratégique 2008-2012 de l’inspection des Installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE), qui acte le renforcement des effectifs de l’inspection de 200 équivalents temps plein. Par ailleurs, la circulaire actions nationales 2009 de l’inspection des ICPE a traduit concrètement certaines des priorités du Grenelle, que ce soit au plan technique ou au niveau de l’information et de la concertation.

3° : Produits chimiques : Dans le domaine des produits chimiques les contrôles ont été renforcés, à la fois par l’inspection des ICPE, et dans le cadre d’une collaboration interministérielle (circulaire définissant des priorités d’actions conjointes entre la direction générale de la prévention des risques (DGPR), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction générale de la santé (DGS), la direction générale du travail (DGT) et la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

4° : Grenelle 2 : La loi compte 257 articles, qui intéressent à la fois les installations classées, la gestion des déchets, les sites et sols pollués, la performance énergétique des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, la responsabilité sociétale des entreprises, l’urbanisme, les transports, la biodiversité et la gestion de l’eau.

- Art. 1. II : L’état des risques naturels et technologiques, fourni par le bailleur, est joint aux baux commerciaux.
- Art.8 : L’état des risques naturels et technologiques, fourni par le bailleur, est joint aux baux commerciaux. Les baux conclus ou renouvelés portant sur des locaux de plus de 2 000 mètres carrés à usage de bureaux ou de commerces comportent une annexe environnementale. Ces dispositions prennent effet le 1er janvier 2012 à l'égard des baux conclus ou renouvelés à partir de cette date. Elles prennent effet pour les baux en cours d’ici le 13 juillet 2013.
- Art. 188 : L'Etat rend publiques les informations dont il dispose sur les risques de pollution des sols. Ces informations sont prises en compte dans les documents d'urbanisme lors de leur élaboration et de leur révision. La loi étend l’obligation d’information sur un risque de pollution des sols à tout terrain vendu ou loué, même s’il ne reçoit pas une installation classée. Lorsque les informations rendues publiques font état d'un risque de pollution des sols affectant un terrain faisant l'objet d'une transaction, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire, en communiquant les informations rendues publiques par l'Etat.
- Art. 82 : L’utilisation rationnelle de l’énergie fait désormais partie des intérêts protégés par la législation des installations classées, à côté de la sécurité et santé publiques, la commodité du voisinage, la protection de la nature et de l’environnement…
- Art. 90 : Les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres seront des installations classées soumises à autorisation avant le 13 juillet

2011. La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée à l'éloignement des installations d'une distance de 500 mètres par rapport aux constructions à usage d'habitation, aux immeubles habités et aux zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme.

- Art. 161 : Les collectivités doivent faire un inventaire de leur réseau de distribution d'eau. Si les fuites sont trop importantes, un dispositif d'incitations/ sanctions est prévu pour effectuer les travaux de réparation.
- Art. 164 et 165 : Les communes ont la possibilité d'instituer une taxe annuelle pour la gestion des eaux pluviales urbaines dont le produit est affecté à la gestion de ces eaux. Cette taxe est due par les propriétaires publics ou privés des terrains et des voiries situés dans une zone urbaine. Plafond de 1t/m2. La loi donne la possibilité d'utiliser de l'eau de pluie pour l'alimentation
- des toilettes, le lavage des sols et le lavage du linge dans les bâtiments d'habitation ou assimilés ou les établissements recevant du public,- à condition d'en faire la déclaration préalable
- en mairie.
- Art. 166 et 168 : Une stratégie nationale pour la mer et le littoral est élaborée par l'État en concertation avec les collectivités territoriales, la communauté scientifique, les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement concernés. Cette stratégie est déclinée ensuite en document stratégique de façade. Un Conseil National de la Mer et des Littoraux est créé.
- Art. 211 : Les décisions administratives relatives aux installations classées pouvaient être déférées par les tiers à la juridiction administrative dans un délai de quatre ans. Désormais, c'est un décret qui précisera ces délais.
- Art. 212 : En cas de création ou de modification des servitudes d'utilité publique des installations classées AS (établissements Seveso), la durée de l'enquête publique est portée à six semaines (au lieu de quatre). Durant cette période, une réunion publique est organisée par le commissaire enquêteur.
- Art. 213 : La loi étend les PPRT aux établissements mis en service avant le 31 juillet 2003 et devenus par la suite établissements Seveso.
- Art. 215 : La loi crée un crédit d'impôt sur les habitations soumises à des risques technologiques au titre des dépenses effectivement supportées pour réduire la vulnérabilité à des aléas technologiques de leur habitation principale. Egal à 40 % du montant des dépenses, le crédit d'impôt s'applique aux dépenses acquittées entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013 pour la réalisation de travaux prescrits aux propriétaires d'habitation, sous réserve que le règlement de ces dépenses de travaux intervienne dans un délai de quatre ans suivant l'approbation du plan de prévention des risques technologiques. Pour un même logement, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder la somme de 30 000 t.
- Art. 216 : La loi aménage le dispositif du droit de délaissement par les copropriétés dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques afin d'éviter le maintien de copropriétaires dans des immeubles presque vides et afin de faciliter le relogement des occupants de ces immeubles.
- Art. 221 et suivants : La loi prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui fixe les grands objectifs de réduction des conséquences négatives
- potentielles.
- Art. 247 : Le préfet de département peut créer, autour d'une ou plusieurs installations classées soumises à autorisation ou dans des zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par cette ou ces installations ou dans ces zones géographiques le justifient. Elle est tenue informée de tout incident ou accident touchant à la sécurité des installations autour desquelles elle est réunie.

Sites web :

- http://dataservice.eea.eu.int
- http://www.brgm.fr
- http://www.catnat.net
- http://www.cite-sciences.fr
- http://www.cnri.fr
- http://www.dinosoria.com

- http://www.eaufrance.fr
- http://www.eau-international-france.fr
- http://www.ecotemoignages.info
- http://www.em-dat.net
- http://www.encyclopedie-dd.org
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.eu-footprint.org
- http://www.fne.asso.fr
- http://www.ifen.fr
- http://www.ineris.fr
- http://www.prevention2000.org
- http://www.prim.net
- http://www.risk-ue.net
- http://www.risques-naturels.org
- http://www.techno-science.net



Santé

Médecine écologique : Pour que nous soyons en bonne santé, il faut que la planète le soit aussi... et que la médecine ne nuise pas à l'environnement. C'est le message délivré par une nouvelle mouvance de médecins et de militants. Lancée par un mouvement mondial de chercheurs, de médecins et de personnes particulièrement concernées par cette question, cette philosophie part du principe que, pour faire progresser la santé publique, il faut améliorer l'environnement.

Les objections : « Grâce au progrès, on vit quand même mieux aujourd'hui qu'au Moyen Âge »

C'est vrai qu'en France, l'espérance de vie en 1789 était de 27,8 ans et qu'elle est aujourd'hui supérieure à 80 ans. Cependant, nous faisons peut-être partie de la dernière génération à pouvoir en proflter. Les études de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) montrent en effet que la mauvaise qualité de l'air et de l'eau a réduit de près d'un an l'espérance de vie des Européens. Selon l'OMS, les cancers et maladies respiratoires représentent 15 % des décès par an.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

La santé résulte d'un ensemble de déterminants tels que : environnement physique et social, modes de vie, systèmes de soins. La politique française de protection et de promotion de la santé vise à englober l'ensemble de ces déterminants. Les priorités et les grandes orientations se fondent sur un bilan de l'état de santé des français élaboré par le Haut Comité de Santé Publique. Elles sont définies dans le cadre d'une large consultation associant les professionnels de la santé et la population au sein de conférences nationales et régionales de santé publique.

Parmi les déterminants environnementaux, les évolutions récentes de la politique de la France ont eu lieu à travers les thèmes de la qualité des eaux distribuées, la qualité des eaux de baignades, la lutte contre le bruit et la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur.

La dégradation de notre environnement a des conséquences sérieuses et constatées sur notre santé. Certains risques sont avérés, d'autres sont incertains mais nécessitent une vigilance soutenue. Ces avancées dans la connaissance et la réduction des impacts sanitaires de l'environnement constituent à la fois une assurance santé et une assurance compétitivité pour les entreprises qui deviennent leaders sur ces sujets. En outre, la compétition internationale accrue sur les ressources fait de la sobriété matérielle le pilier central d'une future économie circulaire, stratégique dans ce nouveau contexte. Six axes fondateurs ont été posés lors du Grenelle de l'Environnement :

- Le principe de précaution, rappelant que l'absence de preuve ne signifie pas l'absence de risque, et que des actions proportionnées aux risques encourus sont nécessaires, dès que des doutes sur l'impact sur l'environnement et/ou la santé apparaissent,
- Le principe de substitution qui est un principe d'action,
- La prise en compte explicite de la politique environnementale en tant que composante d'une politique de santé,
- Le lien fort entre santé environnementale et santé de l'écosystème
- La nécessité d'une gouvernance et d'une démocratie participative
- Le principe du pollueur -payeur.

Avant le Grenelle , déjà la Stratégie Nationale du Développement Durable s'était fixée pour objectifs de :

- Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre en mettant en place des outils d'intervention appropriés, renforçant les moyens d'actions de l'ensemble des acteurs et complétant ceux de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Ralentir la progression des maladies liées à l'environnement dans les groupes défavorisés.
- Maîtriser la propagation des maladies infectieuses telles que le chikungunya.
- Adopter un Plan santé au travail.
- Développer l'information du public sur le bruit
- Mettre en oeuvre le dispositif d'information des locataires sur les risques après celui relatif aux acheteurs
- Mettre en place des commissions locales d'information et de concertation (CLIC) agissant dans le domaine des risques technologiques.

Bons exemples :

1° : PPA : Un décret du 21 octobre 2010 transpose la directive 2008/50/CE du parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il est complété par un arrêté du même jour relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public. Sur les 88 zones de surveillance, 25 sont en dépassement par rapport aux seuils fixés par la réglementation communautaire pour le polluant particules. La mise en demeure adressée par la Commission européenne porte sur treize de ces zones. Un avis motivé a par ailleurs été adressé fin 2009 concernant cinq zones sur la question des dioxydes de soufre. La Commission a en outre indiqué à la France que les plans de protection de l'atmosphère (PPA) n'étaient pas satisfaisants car ils ne prévoyaient pas assez de mesures.
Ainsi le décret actualise-t-il certaines dispositions relatives aux PPA que les préfets doivent mettre en place dans les zones qui présentent ou risquent de présenter des niveaux de pollution atmosphérique supérieurs aux normes en vigueur, et dans tous les cas dans les agglomérations de plus de 250.000 habitants. En application de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, les PPA devront être compatibles non seulement avec les orientations du plan régional pour la qualité de l'air, s'il existe, mais aussi avec celles du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ils devront se référer non seulement aux normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du Code de l'environnement, mais aussi aux normes spécifiques qui, le cas échéant, peuvent être définies pour certaines zones

par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

2° : Campagne de surveillance de l'air dans les crèches et les écoles : La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Chantal Jouanno, a présenté, mi-août 2010 , les premiers résultats de la campagne pilote de surveillance de l'air intérieur engagée, en septembre 2009, dans les écoles et les crèches. Selon le secrétariat d'État chargé de l'Écologie, les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des espaces clos. Les sources de pollution dans les bâtiments sont nombreuses. Elles peuvent provenir de l'air extérieur, des appareils à combustion, des matériaux de construction et d'ameublement et des activités humaines, le manque d'aération des locaux pouvant aggraver le phénomène. Cela peut se traduire par de multiples symptômes : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge, vertiges, manifestations allergiques, asthme. Pour cette raison, une campagne expérimentale de surveillance de l'air intérieur a été menée, en priorité dans les écoles et les crèches. Cette campagne (2009-2011) conduite à l'échelle nationale a pour mission d'identifier les polluants présents dans l'air intérieur et d'améliorer la connaissance de ceux-ci. À terme, l'objectif est d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre ces derniers. La surveillance porte sur deux polluants chimiques : le benzène (substance cancérigène issue de la combustion) et le formaldéhyde (substance irritante pour le nez et les voies respiratoires, émise par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles et les produits d'entretien). Le dioxyde de carbone (CO_2) a également été évalué. Sans effet notable sur la santé, il représente le niveau de confinement des locaux.

3° : Soins aux plus modestes : Face à la fermeture d'un dispensaire centre médical géré par une association depuis les années 30, la mairie a réussi à faire reprendre le plateau technique et les prestations par le Centre hospitalier de Courbevoie-Neuilly. La continuité de l'accès aux soins et les garanties sociales des patients, en particulier des plus modestes, ont été préservés.

4° : Pollués par nos médicaments : Biotrace est une association créée et gérée par les étudiants du Master 2 "Biotraçabilité, biodétection et biodiversité" de la faculté des sciences de Montpellier. Chaque année elle organise un congrès scientifique.Pour cette 6ème édition, un constat sera donné sur notre comportement vis-à-vis de notre santé, incluant les impacts environnementaux causés par les médicaments et les nouveaux moyens dont dispose l'Homme pour se soigner.La session environnement présentera l'impact des résidus de médicaments dans les eaux. Nous verrons leur toxicité sur la biodiversité, et des outils de détection et de traçabilité de ceux-ci à l'état de trace. La session santé présentera d'abord les risques liés à notre façon de nous soigner et apportera des réponses alternatives aux problèmes causés par notre médication. La session agro-alimentaire fera le lien entre santé et alimentation. Au travers d'aliments fonctionnels, nous verrons ce qu'est une allégation santé et les risques potentiels liés à une mauvaise consommation de ceux-ci.

5° : Pollution atmosphérique en ville : La pollution atmosphérique en ville en raison du trafic routier est une problématique qui préoccupe au plus au point les particuliers, les associations, mais aussi les autorités publiques. Avec les premières Assises de la qualité de l'air qui ont eu lieu les 6 et 7 avril 2011, l'occasion fut donnée de dresser un état des lieux et d'apporter des réponses.

La pollution des véhicules en milieu urbain devient de plus en plus problématique. Parmi les initiatives se voulant efficaces, l'idée de limiter l'accès aux grandes villes aux véhicules polluants va connaître une expérimentation dès 2012, et ce pendant 3 ans avec les ZAPA (Zones Prioritaires Pour l'Air). L'idée est d'établir au préalable une classification des véhicules selon leur niveau de pollution, avec une nomenclature allant de A à D. Les deux-roues, les voitures, mais aussi les poids-lourds et les utilitaires sont concernés par ces tests qui se dérouleront dans huit agglomérations françaises (Paris, Saint-Denis, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nice, Aix-en-Provence). A noter que c'est une démarche volontaire, et que les communes participantes pourront imposer des limitations " à la carte " (types de véhicules, quartiers...).

6° : Rubans du développement durable : 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées : Parmi les lauréats 2010, les 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées pour une durée de deux ans illustrent plus que jamais la réalité

du développement durable à toutes les échelles et tailles territoriales. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de développement durable, commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la santé, la culture, le handicap.

Sites web :

- http://hcsp.ensp.fr
- http://www.acodess.org
- http://www.afsse.fr
- http://www.amifrance.org
- http://www.aprifel.com
- http://www.asef-asso.fr
- http://www.atsdr.cdc.gov
- http://www.bdsp.ehesp.fr
- http://www.bruit.org
- http://www.chu-rouen.fr
- http://www.developpementdurable.com
- http://www.doctissimo.fr
- http://www.drogues.gouv.fr
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.eco-bio.info
- http://www.eco-sapiens.com
- http://www.e-sante.fr
- http://www.futura-sciences.com
- http://www.ineris.fr
- http://www.inforsante.fr
- http://www.invs.sante.fr
- http://www.mdm-international.org
- http://www.measuredhs.com
- http://www.medecine-et-sante.com/
- http://www.medecines-douces.com
- http://www.medecins-afrique.org
- http://www.medecinsdumonde.org
- http://www.oasis-allergies.org
- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.plantes-et-sante.fr
- http://www.polleninfo.org
- http://www.revue-ers.fr
- http://www.sanitaire-social.com
- http://www.sante.fr
- http://www.sante.gouv.fr
- http://www.sante-environnement.be
- http://www.uniagro.fr
- http://www.who.int



Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est à distinguer de celle de sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène, la salubrité et l'innocuité des aliments.

Qui dit sécurité alimentaire dit accès de nourriture en quantité et qualité suffisante. La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions:

- Disponibilité (production intérieure, capacité d'importation, de stockage et aide alimentaire)
- Accès (dépend du pouvoir d'achat et de l'infrastructure disponible)
- Stabilité (des infrastructures mais aussi stabilité climatique et politique)
- Salubrité, qualité (hygiène, principalement accès à l'eau)

Près de 20 % de la population mondiale est sous-alimentée. Le nombre de personnes vivant avec moins de deux dollars par jour a crû de 100 millions, atteignant 2,8 milliards en 2003.
Les pays de l'Union européenne ont proposé de consacrer 0,56 % de leur PIB d'ici à 2010, et 0,7 % d'ici à 2015, chiffre déjà atteint par plusieurs pays du Nord de l'Europe.

Mais : pour la première fois depuis quinze ans la famine recule même si le nombre de personnes souffrant de la faim « reste inadmissible ». Dans une brochure éditée par la Food and Agriculture Organization (FAO), l'agence des Nations unies a indiqué que 925 millions de personnes continueront à souffrir de faim chronique cette année, contre 1,023 milliard en 2009. Ce chiffre demeure supérieur au niveau d'avant les crises alimentaire et financière de 2008. En dépit du progrès réalisé par rapport à 2009, ce chiffre demeure nettement plus élevé que la cible fixée par le premier des Objectifs du Millénaire (OMD 1) consistant à réduire de moitié le pourcentage de personnes sous-alimentées dans les pays en développement à l'horizon 2015 (par rapport à 1990-1992), soit 10 % de la population, alors que ce chiffre atteint encore 16 % en 2010.

Selon la FAO, leur nombre régressera cette année dans toutes les régions en développement, mais à des rythmes différents. La région déplorant le plus d'affamés reste l'Asie-Pacifique avec 578 millions de personnes (-12 %), mais c'est celle qui enregistre l'essentiel de l'amélioration attendue cette année. Toutefois, c'est en Afrique sub-saharienne que le pourcentage de personnes sous-alimentées est le plus élevé, avec 30 % de la population.

L'amélioration globale de la sécurité alimentaire en 2010 est essentiellement imputable à un meilleur accès à la nourriture, à la reprise économique et à un recul des prix des produits alimentaires. L'indice des prix de l'alimentation produit par la FAO s'est inscrit à 175,9 points en août dernier, soit 18 % de moins que lors du pic de juin 2008. Les prix internationaux et intérieurs des céréales ont reculé par rapport à leurs sommets de 2008, pendant les émeutes de la faim, suite à deux années consécutives de récoltes record. Si la production en 2010 doit

être inférieure, la FAO rappelle une nouvelle fois que la situation globale des approvisionnements est jugée adéquate.

Bons exemples :

1° : Jardins urbains : L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) et bien d'autres organismes internationaux tentent de conviancre que le micro-jardinage et les autres formes d'horticulture urbaine peuvent constituer un apport important à la sécurité alimentaire des citadins et améliorer leurs conditions de vie. « Il est urgent d'intégrer l'horticulture urbaine et périurbaine et de reconnaître son rôle moteur dans les stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle, » a dit Modibo Traoré, Directeur-général adjoint de la FAO, au cours d'un symposium international organisé à Dakar par la FAO et le gouvernement sénégalais. Deux cents personnes venues de 39 pays se sont rencontrées du 6 au 9 décembre 2010 pour discuter du développement d'un réseau international destiné à promouvoir et à mettre en place l'horticulture urbaine, l'incorporation de cette pratique dans l'urbanisme et le développement d'alternatives aux pesticides.
L'horticulture urbaine et périurbaine est la culture d'une vaste gamme de plantes dont les fruits, les légumes, les racines, les tubercules et les plantes ornementales – dans les villes et leurs banlieues. La FAO estime que quelque 130 millions de citadins africains et 230 millions en Amérique latine pratiquent déjà l'agriculture, surtout l'horticulture, afin d'assurer l'alimentation de leur famille et /ou d'en tirer un revenu. « Alors que les citadins pauvres, notamment ceux qui viennent de zones rurales, pratiquent depuis longtemps l'horticulture comme moyen d'existence et de survie, dans nombre de pays, ce secteur est encore souvent informel, précaire, voire illégal parfois, » selon la FAO.

2° : ONGs pour lutter contre la Faim :

- Action Contre la Faim [http://www.actioncontrelafaim.org/] : Créée en 1979, c'est une des plus importantes organisations humanitaires de lutte contre la faim dans le monde, constituée en réseau international et mettant en oeuvre des programmes d'urgence et de relance dans les domaines de la nutrition, de l'autonomie alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, et de la santé.
- Comité catholique contre la faim et pour le développement [http://ccfd-terresolidaire.org] : Soutient les projets d'associations des pays où elle intervient, les acteurs locaux étant les mieux placés pour agir sur les dynamiques porteuses de développement.
- Les Restos du coeur [http://www.restosducoeur.org]

3° : Spiruline : La spiruline est un petit être aquatique (0,3 mm de long), vieux comme le monde dont le nom scientifique est "cyanobactérie Arthrospira platensis" qui vit de photosynthèse comme les plantes et prospère naturellement dans les lacs salés et alcalins des régions chaudes du globe. Nourriture traditionnelle des Aztèques du Mexique et des Kanembous du Tchad, plus riche en protéines que la viande, la spiruline est maintenant cultivée dans de grandes usines aux U.S.A., en Inde, en Chine, en Thaïlande, etc., car on lui découvre toujours plus de qualités intéressantes pour l'alimentation et la santé, tant pour les hommes que pour les animaux. Dans la nature, la spiruline n'a besoin pour "pousser" que d'une cuvette argileuse retenant une eau saumâtre et alcaline, sous un climat chaud, et de quelques déjections animales.

Sites web :

- http://osha.europa.eu
- http://www.afssa.fr
- http://www.afsset.fr
- http://www.crid.asso.fr
- http://www.greenpeace.org
- http://www.ifcs.ch

- http://www.infogm.org
- http://www.inrs.fr
- http://www.metier-securite.fr
- http://www.monde-diplomatique.fr
- http://www.securitesanitairedesaliments.agriculture.gouv.fr
- http://www.territorial.fr
- http://www.travail-et-securite.fr
- http://www.wk-hsqe.fr



Social

On est plus responsable lorsque l’on construit des alliances entre les forces sociales et les forces écologiques que lorsque l’on change ses ampoules.

Susan George

L'expression " développement durable " qualifie un développement respectant simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Le développement ne peut être durable que s'il est à la fois économique, social et environnemental. Il s'appuye en conséquence sur trois piliers :

- Un pilier économique, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques
- Un pilier social, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale. Il englobe notamment les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture
- Un pilier environnemental, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

<u>De l'action sociale au développement social </u>: Le terme de "social" recouvre, dans le domaine des politiques publiques, un panel très varié d'apports théoriques, d'acteurs, de dispositifs et de pratiques.
Un premier volet concerne la sécurité sociale, l'assurance chômage et la protection sociale complémentaire.
Le deuxième volet concerne les politiques de lutte contre les exclusions.

- La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 (loi n°98-657) précise dans son article premier : "La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation".
- La loi de rénovation du 2 janvier 2002 (loi n°2002-2) propose de nouveaux critères :
  - L'organisation des dispositifs moins en fonction de catégories de population définies qu'en fonction des situations d'exclusion, caractérisées par des problèmes multiples et complexes d'emploi, de santé, de logement, d'éducation... ;
  - La promotion de la citoyenneté et le renforcement des droits des usagers, dont le projet de vie doit être au centre des dispositifs, sur le long terme.

Pour agir en la matière, l'Etat, les collectivités locales et le mouvement associatif ont mis en place au fil des années une multitude de dispositifs que l'on désigne généralement par "action sociale" ou "action médico-sociale", à savoir "l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion" (Ministère des affaires sociales du travail et de la solidarité).

<u>Inclusion sociale, démographie et migration </u>: En France, le taux de pauvreté monétaire, indicateur qui traduit un risque d’exclusion sociale, concerne 14 % de la populationc’est l’un des taux les plus faibles de l’Union européenne. Afin de réduire encore le risque de pauvreté et d’exclusion sociale, la France a adopté en 2005 un Plan de cohésion sociale. Ce Plan, doté de moyens exceptionnels (12,8 milliards d’euros sur cinq ans), agit simultanément sur trois leviers fondamentaux : l’emploi, le logement et l’égalité des chances. La loi relative aux services à la personne et la loi pour l’égalité des droits et des chances viennent compléter et renforcer le plan d’ensemble de ce dispositif répond aux objectifs sociaux de la Stratégie Nationale du Développement Durable.

Dans un contexte imposant pour la France, comme pour tous les pays européens, de faire face à un défi démographique majeur et afin d’assurer la viabilité du système de protection sociale français, la Stratégie Nationale du Développement Durable prévoit :

- D’informer les citoyens sur les enjeux de la façon la plus objective possible pour préparer les mutations qui

seront progressives
- De développer les systèmes d'information et les indicateurs qui traitent de cette question.

Bons exemples :

1° : Conseil Economique, Social et Environnemental : Le 26 août dernier 2010 a été rendue publique la liste des organisations environnementales qui siégeront au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Suite au Grenelle de l'environnement, une réforme du Conseil Economique et Social (CES) a été engagée afin en particulier d'intégrer la dimension environnementale dans les compétences et les membres de cette institution.
Mis en place en 1958, le CES est une assemblée consultative placée auprès des pouvoirs publics avec pour rôle de représenter les différents intérêts économiques, sociaux de la Nation et à ce titre d'assurer leur participation aux politiques publiques dans ce domaine. Pour cela, le gouvernement sollicite régulièrement l'avis du CES sur des projets de loi ou des stratégies. C'est une assemblée consultative très importante car c'est la seule à être prévue dans la constitution. Cependant, elle est également très peu connue du grand public ce qui affaiblit le poids de ses avis. Suite au Grenelle de l'environnement, il a été décidé de réformer cette assemblée : élargir son champ de compétence à l'environnement, rendre sa composition davantage en adéquation avec la société civile (intégration des acteurs environnementaux, règles pour féminiser et rajeunir ses membres...), élargir les possibilités de saisine (pour l'instant limitée au gouvernement, la saisine sera bientôt possible par voie de pétition et par les assemblées). Les grandes lignes de cette réforme ont été mises en œuvre dans la loi de réforme des institutions.
C'est à ce moment que le CES a été renommé CESE. Les détails de la mise en œuvre concrète de cette réforme ont fait l'objet d'une loi organique qui a été adoptée par le parlement .
La composition du CES a été profondément réformée. Sur les 233 conseillers, 140 sont présents au titre de la vie économique et du dialogue social, 60 au titre "de la cohésion sociale et territoriale", et 33 membres "au titre de la protection de la nature et de l'environnement". Parmi ces 33 représentants des enjeux écologiques, 4 seront désignés par les usagers de la nature (chasseur et pêcheurs) et 14 par les ONG environnementales. Six personnes représenteront la fédération France nature environnement, deux seront désignées par la Fondation Nicolas Hulot, deux par la Ligue pour la protection des oiseaux. Les Amis de la Terre, la Ligue ROC, le Réseau action climat et Surfrider Foundation Europe auront quant à eux, chacun un représentant.
La représentativité de ces ONG a été établie "en fonction de leur objet statutaire, du nombre de leurs adhérents ou donateurs, de leur ancienneté, de leur expérience et de leur indépendance, du caractère démocratique de leur organisation et de leur fonctionnement, de leur champ d'intervention géographique et de leur activité", selon un précédent décret publié le 30 juillet dernier.
Un autre décret à venir désignera quinze autres personnalités qualifiées en matière d'environnement et de développement durable pour siéger au CESE.

2° : Economie sociale et solidaire : Les entreprises adaptées s'inscrivent bel et bien dans l'économie sociale et solidaire. C'est le sens du récent communiqué de l'Unea (Union nationale des entreprises adaptées), dans lequel elles plaident pour un humanisme productif. Ces 650 entreprises à dimension sociale vivent en moyenne à 70 % de leurs chiffres d'affaires et à 30 % de financements publics...Selon Jean-Denis Martin, président de l'Unea, « le succès d'une entreprise adaptée se manifeste quand elle parvient à concilier cette dualité entre l'économique et le social.
Nous ne nous positionnons pas sur l'idée de rentabilité à outrance. Il existe des entreprises traditionnelles qui défendent également ce point de vue, mais ce n'est pas le modèle le plus courant. Or, ne pas prendre en compte la dimension humaine dans le management ne peut mener qu'à des conflits. Peu d'écoles enseignent cela aujourd'hui. Il est assez rare qu'une entreprise adaptée dégage de grosses marges. Mais lorsque cela arrive, le surplus est investi dans la structure ou dans l'emploi pérenne. Cela correspond à la fibre sociale de notre entrepreneuriat ».

3° : Epicerie sociale : Epi'Sol est bien plus qu'une épicerie : Les responsables de l'épicerie sociale se démènent pour venir en aide aux Marckois qui en ont besoin. Située rue Jean-Rostand, dans le quartier des Hautes-Communes, l'épicerie sociale Epi'Sol est au coeur même de la population à laquelle elle vient en aide. « En 2006, au moment de

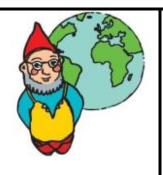
l'ouverture, nous avions 53 bénéficiaires. Aujourd'hui, ils sont 110, dont 40 % au sein la résidence Pascal. C'est le CCAS qui, à partir des ressources du foyer, de sa composition et du montant du loyer, détermine des droits qui vont de 10 à 50 E d'achats par mois en produits alimentaires pour toute la famille, en entretien et hygiène. Des produits achetés par l'épicerie chez les commerçants locaux, mais revendus aux bénéficiaires à 10 % de leur valeur réelle », explique Martine Fasquelle, qui gère la structure avec sa collègue Muriel Ségard. En plus de cette aide, un accompagnement social est proposé aux familles, pour faire face aux démarches administratives (dossier fonds solidarité logement, surendettement, recherche d'emploi, fonds de solidarité énergie...) Des ateliers d'hygiène et équilibre alimentaire permettent d'aborder la question de nutrition de manière simple. Pour cela, les légumes des jardins solidaires, un autre atelier de l'Epi'Sol, font bien souvent partie des recettes. « Il s'agit aussi à travers ses actions de sortir les gens de chez eux, d'aller à la rencontre des autres, de rompre l'isolement, et de mettre en avant leurs compétences, de se valoriser », commente Muriel Ségard.
Par ailleurs, Epi'Sol abrite Conso'Lidaire, la déclinaison marckoise de l'école des consommateurs pilotée par la Région. De nombreux sujets de vie quotidienne et pratique y sont évoqués, tels que la réduction de consommation d'énergie, l'entretien du logement, la santé... Enfin, l'école des consommateurs trie et range le linge qui a été déposé à l'Epi'Sol pour alimenter un vestiaire, qui sous le même principe de l'épicerie alimentaire, permettra aux familles de renouveler en partie leurs garde-robes.

4° : Etude RSE : Olivier Arroua, Co-fondateur et associé du cabinet de conseil Selenis, a présenté les différentes applications de politique RSE des banquiers et assureurs. Le cabinet s'est longuement penché sur la question partant du principe que la Responsabilité Sociale des Entreprises devenait progressivement le paradigme managérial des années 2010, au même titre que les NTIC ont régné sur les années 2000. Suite à la conférence et devant l'engouement de ses collaborateurs et partenaires, le cabinet se lance dans une enquête approfondie dédiée à leur politique RSE !
Fort de sa connaissance des secteurs Banque et Assurance, Selenis lance sa première étude approfondie basée sur le respect de la Norme ISO 26 000 établie en novembre 2010, l'ISO ayant extrêmement bien défini la notion de « Responsabilité Sociétale des organisations » comme : « la responsabilité vis-à-vis des impacts des décisions et activités d'une organisation sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement transparent et éthique… ».
Une fois les données rassemblées et analysées, Selenis communiquera les résultats de cette étude sous forme de livret à destination des acteurs de ces secteurs mais aussi des commentateurs et experts de la politique RSE. Selenis souhaite pouvoir exploiter ces résultats afin de valoriser et mettre en avant les bonnes pratiques et les exemples innovants en matière de politique RSE et établir régulièrement les grandes tendances du marché dans ce domaine. Olivier Arroua : « Les banquiers et assureurs ont déjà, pour la plupart, de bonnes pratiques en matière de politique RSE, il ne faut pas noircir le tableau ; malgré tout, il reste encore beaucoup à faire en France… Comme pour toutes les évolutions importantes, ceux qui seront les mieux préparés gagneront une longueur d'avance, et profiteront d'un avantage important pour les années à venir. Le développement durable environnemental, social ou économique concerne tous les secteurs, mais celui qui a le plus à y gagner est sans aucun doute le secteur financier… ».

Sites web :

- http://entrepreneuriat-social.mobee.org
- http://www.actualitesolidarite.com
- http://www.alternatives-economiques.fr
- http://www.atd-quartmonde.asso.fr
- http://www.clubase.net
- http://www.cnei.org
- http://www.fse.gouv.fr
- http://www.inegalites.fr

- http://www.lejas.com
- http://www.lien-social.com
- http://www.mediasol.org
- http://www.mobee.org
- http://www.onpeutlefaire.com
- http://www.portail-humanitaire.org
- http://www.socialeconomy.eu.org
- http://www.social-europe.eu/
- http://www.territorial.fr
- http://www.tessolidaire.com



Sols

La qualité des sols s’est fortement dégradée cette dernière décennie à l’échelle de la planète, particulièrement dans les pays touchés par la désertification et la sécheresse …En Europe, dans certaines régions du sud, en Espagne, au Portugal, en Grèce, 60 % du territoire présente des risques de désertification..Environ 20 % des terres arides fragiles de la planète sont touchées par une dégradation des sols d'origine humaine. De ce fait, l'existence de plus d’un milliard d'individus est menacée..

Végétaux et animaux profitent de la désagrégation des roches de la croûte terrestre et ils y contribuent, co-produisant le sol, et y puisant l'eau et les sels minéraux, et y trouvant parfois abris, support ou milieu indispensables à leur vie. Le sol, support du développement humain et de la plupart des écosystèmes terrestres, est un milieu complexe et multifonctionnel. Il joue un rôle économique de premier plan notamment dans l’alimentation des populations. Il est également reconnu pour son rôle environnemental, dans les problématiques du changement climatique ou dans la protection des autres ressources en raison notamment de ses capacités de dépollution et de stockage.

A l’interface avec le sous-sol, la biosphère, l’hydrosphère et l’atmosphère, le sol est traversé de flux de matières et

d’énergie, liés aux grands cycles biogéochimiques.

Les études de sols souvent réalisées localement sont difficilement généralisables à l’échelle nationale, en raison de la grande variabilité spatiale des propriétés du sol. Le sol résulte de l’altération des roches par l’action conjuguée des climats successifs et des activités biologiques et humaines. Ce processus, appelé pédogenèse aboutit à une différenciation verticale et spatiale des sols, qui se traduit par une sensibilité différente aux pressions environnementales.

Les sols sont menacés par différents types de dégradation liés à la surexploitation agricole, aux pollutions industrielles, à l’épandage des boues de station d’épuration… Ces pressions sont à l’origine de problèmes environnementaux de mieux en mieux identifiés. En juin 2002, la Commission européenne a dressé la liste des 8 principales menaces pesant sur les sols européens : l'érosion, la diminution des teneurs en matières organiques, la contamination des sols, l'imperméabilisation, le tassement, la diminution de la biodiversité, la salinisation et les inondations et les glissements de terrain. La Commission européenne a adopté le 22 septembre 2006 la « Stratégie thématique de protection des sols européens » et proposé une directive-cadre sur les sols. Elle définit un cadre pour la protection des sols face aux 8 principales menaces identifiées.

- L'érosion des sols
- La matière organique des sols et le stockage du carbone
- L'épandage des boues de stations d'épuration urbaines sur les sols
- La pollution diffuse des sols par les éléments traces
- La radioactivité des sols
- Les sites et sols pollués
- La biodiversité des sols
- L'artificialisation des sols

Alors que le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne publiait son Atlas de la biodiversité des sols, la stratégie visant à préserver en Europe l'existence de sols sains présentée en 2006 est toujours dans l’impasse. Il s’agit d’une « cartographie inédite des menaces potentielles qui pèsent sur la biodiversité des sols », indique la Commission dans un communiqué. 61 scientifiques ont participé à l’élaboration de ce nouvel atlas illustré de 128 pages. Il doit informer le public et aider les décideurs politiques à prendre les bonnes mesures pour protéger cette ressource vitale.

Le premier chapitre étudie l'environnement des sols, leurs multiples usages, les «biens et services» qu'ils fournissent aux écosystèmes et la place qu'y occupent la faune et la flore.
La deuxième partie se présente comme une encyclopédie des diverses espèces qui vivent sous terre (de la taupe au ver de terre en passant par les amibes).

Parmi ces espèces, les micro-organismes sont les plus nombreux et les plus divers, mais aussi les plus difficiles à répertorier. Composés de bactéries ou de champignons, ils assurent des fonctions essentielles comme la biodégradation de la matière organique, la production de nutriments pour les plantes, la fixation d’azote, la dégradation des polluants, etc. « Les cycles biogéochimiques, comme le cycle du carbone, de l’azote ou du phosphore, sont sous la dépendance (à plus de 90 %) des micro-organismes. Ils sont ainsi responsables de l’émission des gaz à effet de serre comme le CO 2, le N 2O et le CH 4 », précise l’Institut français de recherche pour le développement (IRD).

Les biotes du sol sont déterminants pour la fertilité des terres et la productivité des cultures. Ils contribuent en outre au filtrage de l'eau et de l'air, « qui coûterait des milliards d'euros par an s'il nous fallait y procéder artificiellement », rappelle la Commission.

La biodiversité des sols de certaines parties du Royaume-Uni, du Benelux, du nord de la France et de la plaine du

Pô (Italie) serait d’ores et déjà « gravement compromise », révèle l’ouvrage.

Plusieurs facteurs de pression ont été pris en compte pour arriver à cette constatation : changement d'affectation des terres, degré d’urbanisation, perturbation de l'habitat, exploitation humaine intensive, apparition d'espèces invasives, tassement du sol, érosion, pollution, etc.

À l'exception de quelques rares pays disposant d'un solide cadre législatif, il n'existe aucun corpus législatif ni aucune réglementation visant spécifiquement la biodiversité des sols au niveau international, pas plus qu'au niveau européen, national ou régional. Alors pourquoi l’Europe ne s’est-elle toujours pas dotée d’une directive consacrée à la protection des sols ?

Le 20 octobre 2009 , Chantal Jouanno, secrétaire d’Etat à l’écologie, a indiqué à l’occasion des deuxièmes Rencontres nationales de la recherche sur les sites et sols pollués que la France ne s’opposerait plus au projet de directive. Ce feuilleton n’est pas clos. La parution de l’atlas permettra peut-être de remettre le sujet à l’ordre du jour.

La proposition directive sur les sols obligera les Etats Membres à

- Répertorier les sites pollués (inventaire national, public, des sites contaminés), dans un délai de six ans à partir de l'adoption de la directive. Les états peuvent créer des répertoires régionaux (mis à jour au moins tous les 5 ans pour inclure les nouveaux sites contaminés et exclure les sites assainis). Doivent au minimum être répertoriés, les sites ayant hébergé ou hébergeant des activités affectant les sols, pouvant causer des accidents industriels majeurs, les installations minières, les décharges..
- Lister des zones prioritaires de protection qui doivent faire l'objet d'une protection spéciale (dans un délai de 5 ans après transposition de la directive). Il s’agit d’y protéger les sols contre l'érosion, le tassement, la salinisation, la perte de la matière organique, les glissements de terrain, les affaissements (dont affaissements miniers), la désertification, les effets néfastes du changement climatique sur le sol, l’appauvrissement de la biodiversité du sol et l’acidification. La liste de ces zones sera révisée tous les dix ans.

Un concept nouveau de « sol de grande valeur » apparaît, désignant des sols méritant d'être protégés pour des caractéristiques remarquables ou particulières (structures spécifiques, valeur écologique, culturelle et/ou historique ou utilisation particulière).

Des stratégies d’assainissement (réparatrices) des sols pollués (dépollution des sols) ou dégradés doivent être élaborées (dans un délai de sept ans), mais “ au niveau administratif que les états jugent approprié ” (via éventuellement une délégation aux autorités régionales ou locales), mais selon des priorités fixées ou à fixer par les états. Ces stratégies doivent au minimum comporter une procédure de fixation d'objectifs d'assainissement, de priorités, et un calendrier de mise en œuvre des mesures d'assainissement des sites localisés.

Tout acquéreur foncier devra être informés des activités (présentes et passées) ayant concerné le site et se voir fournir toute information disponible sur les niveaux de concentrations des substances dangereuses dans le sol. Pour alléger la charge administrative, les députés ont supprimé une disposition qui, lors d’une vente de site où est pratiquée (ou a été pratiquée) une activité potentiellement polluante, imposait au propriétaire du site ou à l'acheteur potentiel, de mettre un rapport relatif à l'état du sol à la disposition de l’autorité compétente et de l'autre partie à la transaction.

Les mesures pour combattre ces facteurs de dégradation des sols sont laissés au libre-choix des États membres.

Bons exemples :

1° : Eco Finders [http://www.inra.fr/presse/lancement_du_projet_europeen_ecofinders] : Le projet Eco Finders (Ecological Function and biodiversity Indicators in European Soils) rassemble 23 partenaires de 10 pays européens et la Chine. Coordonné par l'INRA, ce projet vise pour commencer à progresser dans la connaissance de la biodiversité et de sa traduction en services écosystémiques selon le mode d'usage des sols. Eco Finders a aussi pour objectif de proposer des bioindicateurs de l'état et du fonctionnement biologique des sols ainsi que des procédures et méthodes standards pour la caractérisation de la biodiversité et de ses fonctions. Enfin, au plan économique, ce projet devrait permettre d'évaluer la valeur ajoutée de l'utilisation de ces bioindicateurs et de l'application de stratégies promouvant la fourniture des services écosystémiques

2° : Avancées réglementaires encadrant les sites et sols pollués : Au niveau européen, la Directive IPPC sera intégrée à la Directive sur les Emissions Industrielles et mise à jour avec de nouvelles obligations fortes pour les entreprises telles que la réalisation d'un rapport sur l'état des sols et la remise en état lors de la cession. En parallèle, le Grenelle 2 du 28 juin 2010 renforce le cadre réglementaire sur la responsabilité et la réhabilitation.

3° : Nouvelle certification pour les sites et sols pollués : Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) lance un nouveau référentiel de certification pour les entreprises prestataires dans la réhabilitation de sites et sols pollués.Réalisé sous le pilotage du ministère de l'Environnement, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL), cet ensemble de normes de services concerne les études, l'assistance et le contrôle des travaux (domaine A), l'ingénierie des travaux de réhabilitation (domaine B), la réalisation des travaux de réhabilitation (domaine C). Les quatre normes NF X 31-620 "Prestations de services relatives aux sites et sols pollués" servent de socle à cette certification, délivrée par le LNE. Cet organisme indépendant et accrédité par le Cofrac, accessible à tous les prestataires, indique avoir déjà reçu une dizaine de demandes de certification.

4° : Sept communes de montagne ont décidé de renoncer aux pesticides : Des communes de montagne ont décidé de renoncer à l'usage des herbicides et autres pesticides pour l'entretien des espaces publics. Depuis juillet dernier, le Parc national des Pyrénées, grâce à un financement de la Convention du massif des Pyrénées, a lancé une opération « Zéro pesticide » dans sept communes pyrénéennes.
« C'est une nécessité », assure Christophe Cognet, en charge du dossier au Parc national. « Le Parc informe, accompagne les élus et les employés communaux mais nous n'avons pas en boîte toutes les solutions », confesse-t-il. Élisabeth Médard, maire d'Etsaut, en vallée d'Aspe, participe au projet : « J'étais déjà sensibilisée. On essaie de trouver des solutions ensemble. La chimie c'est une solution facile. Mais il nous faut convaincre nos concitoyens que l'herbe n'est pas sale ! » « Chez nous, on pratique beaucoup la fauche. Mais il faut rééduquer les gens pour qu'ils acceptent quelques brins d'herbe sur les trottoirs ou les allées du cimetière » renchérit Gérard Sarrailh, également partie prenante du projet dans sa commune ossaloise de Louvie-Soubiron.
La maire d'Estaut compte sur les enfants pour faire changer les comportements de leurs parents. « L'employé communal vient expliquer la démarche aux élèves en espérant qu'ils en parlent ensuite chez eux pour une prise de conscience collective » explique-t-elle. Si dans le milieu agricole la sensibilisation est plus facile car les agriculteurs sont les premières victimes des pesticides (cancers), les jardiniers amateurs ont souvent la main lourde pour désherber leur carré de jardin.
Les sept communes concernées par l'opération « Zéro pesticide » sont : Etsaut en vallée d'Aspe, Louvie-Soubiron en vallée d'Ossau, Ferrières et Arbéost dans celle de l'Ouzoum, Luz et Cauterets dans le Lavedan et Vielle-Aure en vallée d'Aure. Un partenariat a également été signé avec le conseil général des Hautes-Pyrénées pour un traitement de la voirie départementale sans pesticide.
De nouvelles contraintes à venir. Pour réaliser les objectifs du Grenelle de l'environnement, le gouvernement a durci et va durcir encore les conditions d'utilisation de pesticides sur les lieux publics. L'utilisateur devra porter une combinaison étanche et obéir à des règles de sécurité contraignantes. Les produits devront être stockés dans un local dédié, sécurisé, fermé et isolé. Pour acheter des produits, l'utilisateur, agriculteur ou employé de collectivité, devra obtenir un agrément et suivre une formation pour obtenir ledit agrément. Lors d'épandage de produits chimiques sur le domaine public, l'espace devra être fermé pendant six heures. Enfin certains produits seront interdits et la liste de produits chimiques autorisés se réduira de plus en plus avec le temps. Ce qui fait un tas de

bonnes raisons pour trouver des solutions alternatives.

Sites web :

- http://www.argiles.fr
- http://www.brgm.fr
- http://www.eaufrance.fr
- http://www.enviroguide.fr
- http://www.ifen.fr
- http://www.ineris.fr
- http://www.inra.fr
- http://www.qualit-enr.org
- http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr
- http://www.teledetection.fr



Technologies propres

Scientists for Global Responsabilité [http://www.sgr.org.uk] a pour objectif de promouvoir des technologies et des sciences éthiques, et a ainsi publié une série d'articles couvrant trois domaines controversés, à savoir le changement climatique, les technologies propres et l'expérimentation animale "Les jeunes scientifiques et ingénieurs sont de plus en plus conscients des dilemmes moraux qu'implique leur choix de carrière, mais il n'y a pas beaucoup d'informations disponibles pour les aider", déclare Stuart Parkinson, directeur de Scientists for Global Responsabilité .

Les objections : « L'homme s'en est toujours sorti, on va bien trouver une solution »
Oui, la nature est bien faite, et il est vrai que, jusqu'ici, l'humanité a survécu à des grandes guerres, des épidémies, etc. On trouvera donc probablement une solution dans cinq, quinze, trente ans aux crises économiques et sociales que nous traversons aujourd'hui. Cependant, on ne peut pas nier que certaines grandes civilisations comme les Incas ou les Mayas ont complètement disparu, de même que plusieurs espèces d'animaux. On prévoit même la disparition de près de 50 % des espèces vivantes si la tendance se conflrme d'ici à 2050. Alors, pourquoi pas nous ? Sommes-nous réellement intouchables ? Vivre dans un pays dit développé ne garantit pas la survie des peuples, surtout quand la guerre de l'eau, de l'énergie, ou les émeutes de la faim sont aux portes de nos civilisations.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Les 5es Assises nationales du développement durable ont pointé l'intérêt et les limites de la technique au service du développement durable. Les cleantechs, ces nouvelles technologies « propres », représentent des secteurs économiquement porteurs. Bruno Allenet, président du pôle de compétitivité rhônalpin Axelera et directeur régional du groupe Suez, considère que l'émergence de la chimie-environnement est l'avènement d'un « nouveau paradigme ». « Dans le contexte de crise, les cleantechs se portent mieux que le reste de l'économie », confirme Karine Montagne, directrice du cluster Rhône-Alpes spécialisé dans les économies d'énergie qui rassemble 90 sociétés. « L'écologie n'est pas seulement un combat idéologique, ajoute-t-elle, elle a complètement rejoint le champ de l'économie. »

Un secteur d'avenir, donc, à condition de former suffisamment de gens à ces nouvelles compétences. Le pôle de compétitivité Tenerrdis est en effet confronté à des problèmes de recrutement et a lancé une étude prospective pour définir précisément ses besoins en matière de formation.

Même si nous sommes peut-être à l'aube d'une nouvelle révolution industrielle, la technique seule ne peut nous sortir de la crise. Prenons l'exemple des transports et de la ville. Des voitures sans CO2 ne résolvent pas le problème des heures perdues dans les embouteillages. Et le prolongement des lignes de transport en commun contribue à l'étalement urbain et favorise l'augmentation du prix de l'immobilier, ce qui renvoie les « pauvres » encore plus loin du centre-ville. La réponse technique doit donc impérativement être accompagnée par des transformations de l'organisation sociale : maîtrise publique des sols pour éviter la spéculation, comme aux Pays-Bas, politiques publiques de transport qui ne se ruent pas immédiatement sur la création de nouvelles infrastructures, mais traitent le problème de la mobilité dans son ensemble. A cet égard, les décisions issues du Grenelle de l'environnement en France font malheureusement figure de contre-exemple.

Et pourtant , un peu partout dans le monde , des technologies et des techniques novatrices sont mises au point pour permettre d'intégrer les préoccupations environnementales et de justice dans la gestion de la mondialisation. Payer pour les services fournis par les écosystèmes, financer les technologies respectueuses de l'environnement, informer le consommateur afin de favoriser la certification de la production durable des biens et services, répartir l'accès aux informations sur le suivi de l'environnement pour permettre une prise de décision responsable—ce sont autant de mécanismes et de bonnes idées sources d' innovations plus nombreuses encore.

La mondialisation technologique offre une myriade d'opportunités d'introduction et de promotion de technologies respectueuses de l'environnement. La technologie peut améliorer la qualité de l'information et des données disponibles et rendre l'accès à ces données plus facile pour informer la prise de la décision. Le renforcement des capacités, pour la conception et l'utilisation de technologies nouvelles, est un parcours semé d'embûches. Dans le même temps, les approches de précaution peuvent s'avérer utiles en cas de persistance des incertitudes sur les effets de l'introduction et de l'utilisation de masse de telles technologies. Pour être efficace, l'utilisation des marchés et des technologies devrait aller de pair avec le renforcement de la bonne gestion de l'environnement dans un contexte marqué par la mondialisation politique.

En France : Parmi les 65 pôles de compétitivité labellisés, 12 correspondent à des modes de production moins polluants ou à des enjeux énergétiques majeurs comme les énergies renouvelables ou les économies d'énergie.

7 fondations de recherche scientifique ont été soutenues dans le domaine du développement durable.
8 des 13 RTRA labellisés en octobre 2006, l'ont été dans ce domaine.
9 labels Instituts Carnot ont été attribués à des structures qui travaillent pour le développement durable.

La Stratégie Nationale du Développement Durable prévoit le lancement d'un plan d'envergure pour favoriser l'investissement et la création d'entreprises dans le domaine des éco-technologies.
Les problématiques d'éco-conception et de gestion durable des cycles et des risques (filière hydrogène, stockage du CO2, substances chimiques, nanomatériaux...) seront intégrées, et les interrogations sociales avec l'appui des disciplines des sciences humaines et sociales seront prises en compte.

Conformément à la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, l'effort dans ce secteur se poursuit. Il représente 6 milliards d'euros de plus mobilisés en trois ans, depuis 2004. Avec un budget de recherche et développement s'élevant à 2,16 % du PIB, la France est placée largement au-dessus de la moyenne de l'UE-25 (1,9 % du PIB).

Une solution peut être : Le biomimétisme est une démarche consistant à reproduire artificiellement des propriétés essentielles d'un ou plusieurs systèmes biologiques. L'objectif peut être d'exploiter les mécanismes présents dans la

nature en vue d'applications directes dans différents domaines technologiques. Le terme est alors synonyme de bionique, qui est plus couramment utilisé.de faciliter l'étude scientifique de la nature en reproduisant en laboratoire des comportements typiques autrement noyés dans la complexité du système réel. De telles études sont en général liées à la biophysique
de s'inspirer de l'organisation des écosystèmes ou plus généralement du fonctionnement des êtres vivants pour mieux y intégrer l'organisation et les technologies humaines

Dans son laboratoire de recherche et de développement qui date de plus de 3,8 milliards d'années , la nature a déjà résolu bon nombre des problèmes que se posent encore les concepteurs et les ingénieurs ...

Bons exemples :

1° : CDC Entreprises : CDC Entreprises est en charge des activités de capital investissement de la Caisse des Dépôts . Elle a pour mission de favoriser le financement en fonds propres des PME françaises dites « de croissance », « technologiques » et de celles de l'industrie traditionnelle, créatrices de valeur et d'emplois. D'ici à 2012, plus de 2 milliards d'euros auront ainsi été investis par CDC Entreprises pour renforcer les fonds propres de ces PME. CDC Entreprises est en outre le pivot du dispositif public d'intérêt général France Investissement, qui encourage les PME à mettre en place des politiques de développement durable.

2° : Emplois verts : Une résolution de la députée écologiste européenne Elisabeth Schroedter demande à la Commission européenne de nouvelles mesures pour booster les emplois verts. Bruxelles aurait tout intérêt à explorer ses pistes ...D'après l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) quelque quatre-vingt dix mille emplois verts ont été créés sur le territoire national entre 2006 et 2009. Un chiffre déjà très encourageant, et résolument conforme aux précédentes estimations des emplois concernés par le Grenelle de l'environnement. D'une façon générale, dans tous les domaines ou presque, les autorités récoltent désormais les premiers dividendes de ce qui restera – quelle que soit la suite qu'elles voudront et pourront lui donner – le tout premier « New deal vert » de l'histoire de France. Les métiers de l'environnement continuent de progresser et sont même promis à un avenir radieux. Une étude du très sérieux Boston consulting group (BCG) soumise à Jean-Louis Borloo en juin 2009 a ainsi conclu à la création possible, à l'horizon 2020, de six cent mille emplois verts via l'immense chantier écologique lancé par le gouvernement deux ans auparavant ...Le salut économique du pays réside-t-il dans l'avènement du concept de développement durable ? Le verdissement à présent incontestable de la société française dans son ensemble peut quoi qu'il en soit avoir un impact majeur sur l'emploi. C'est aussi l'avis des décideurs, qui ont du reste débloqué trois cent soixante-dix millions d'euros en février pour, dixit la secrétaire d'État en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat Valérie Létard, « faire en sorte que les six cent mille emplois identifiés verts par le BCG sur 2009-2020 devienne une réalité ».

3° : Technopole : Regroupant 8 laboratoires de recherche, 25 start-up et 44 entreprises et associations, l'Europôle méditerranéen de l'Arbois est un technopole entièrement dédié à l'environnement et au développement durable. L'Europôle s'engage à promouvoir auprès des PME et TPE de la région des technologies de production propres et peu consommatrices d'énergie.

Sites web :

- http://aida.ineris.fr
- http://biosphere.ouvaton.org
- http://www.ademe.fr
- http://www.agora21.org
- http://www.eco-web.com
- http://www.edgenvironnement.com
- http://www.energie-plus.com

- http://www.enviroaccess.ca
- http://www.gcrio.org
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.oseo.fr
- http://www.riteau.org
- http://www.technologies-propres.com
- http://www.techno-science.net
- http://www.uneptie.org



Tourisme vert

L'écotourisme est devenu prétexte au développement de produits touristiques ou trop spécialisés (découverte de la faune ou de la flore au détriment d'une vision globale de l'écologie) ou simplificateurs (exploités simplement comme une nouvelle opportunité financière). C'est pourquoi un certain nombre d'organisations demandent que soit pris le temps de la réflexion et de la concertation nécessaires à une meilleure définition de l'écotourisme et de ses éventuels dispositifs d'encadrement.

Le tourisme est le fait de voyager dans, ou de parcourir pour son plaisir, un lieu autre que celui où l'on vit habituellement. Initialement uniquement rattaché aux loisirs (avec la connotation péjorative d'un voyage fait à la va-vite) et à la santé (voyage au soleil pour fuir le mauvais temps), le tourisme englobe désormais également l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement inhabituel (transports, hôtels, restaurants, etc.) mais la première industrie de la planète est aussi l'une des plus irresponsables : le tourisme. Les flux devraient tripler en une génération (1,5 milliard en 2020). Cette croissance oblige le secteur dans son ensemble à passer au durable. Le défi est loin d'être relevè tant sur le plan social qu'environnemental.
Le PNUE [Programme des Nations Unies pour l'Environnement] vient de d'éditer « le Passeport Vert » [http://www.unep.fr/greenpassport/] un site Internet grand public pour guider les occidentaux dans la pratique d'un tourisme plus durable car les enjeux du secteur sont énormes :

Première recette mondiale en termes d'exportations, 12 % du PIB mondial. Avec une progression du nombre d'arrivées de 31% ces trois dernières années (890 millions d'arrivées en 2007) le tourisme est responsable (entre autres) de 5% des émissions de CO2. Plus que de petits gestes, les individus et les familles devront revoir la teneur et la longueur de séjours, ainsi que leur façon de voyager. « A terme, il faudra partir plus près de chez soi. Et lorsqu'on ira loin, ce sera plus longtemps et moins souvent, avec des séjours plus riches en contenu » analyse Ghislain Dubois, consultant de TEC (Tourisme et Environnement Conseil) qui considère que le développement aérien ne peut se faire au rythme du tourisme : « l'efficacité énergetique s'améliore de 1% par an quand le trafic augmente de 5%. C'est mathématiquement incompatible avec les objectifs d'émissions » assène-t-il. Alors que les compagnies aériennes discutaient à Bangkok, début avril, sur la façon de payer leur cote part, un autre défi s'annonce : à partir de 2011, les compagnies seront soumises au marché européen des quotas de CO2, malgre la vive opposition du secteur car le réchauffement climatique n'est pas seulement synonyme de hausse des coûts mais aussi de perte de destinations, puisque des plages et des atolls entiers menacent de disparaître avec leur barrière de corail, sous le coup du réchauffement des océans ; sans parler du tourisme d'hiver, qui recule avec l'enneigement des montagnes. Tel est le paradoxe de la production touristique, qui contribue à dégrader les ressources sur lesquelles elle est basée. Selon TEC Conseil, les zones les plus critiques actuellement en matière de gestion sont la Méditerranée, l'Asie du Sud-Est et les Caraibes.

Bons exemples :

1° : Clef Verte : La Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) a créé le label Clef Verte qui

certifie la qualité environnementale des hébergements touristiques. En France, ce label a été attribué en juin dernier à 140 lauréats (campings, gîtes, hôtels). La FEEE s'engage à encourager le grand public à privilégier ces hébergements respectueux de l'environnement.

2° : Eco-hôtel : La Grée des Landes : l'éco-hôtel spa, dernière création de l'empire Yves Rocher. Situé à la Gacilly (56), fief historique du fondateur de la marque, le bâtiment basse consommation qui s'intègre parfaitement dans son environnement, respecte scrupuleusement les principes du développement durable. Architecture bioclimatique, agriculture biologique, récupération des eaux de pluie, protection de la biodiversité, bassin filtrant, tri sélectif, énergies renouvelables… : autant de facteurs qui contribuent à faire de l'endroit une œuvre pionnière en la matière.

3° : Hôtellerie : L'hôtellerie a un fort impact environnemental. Les groupes français s'emploient à le réduire. Chauffage, climatisation, blanchisserie, restauration... Les hôtels sont des gouffres pour les consommations d'eau et d'énergie. Toutes catégories confondues, les groupes hôteliers, notamment français, prennent depuis quelques années le taureau par les cornes.
Bien que la très grande majorité des émissions de CO2 soit liée aux déplacements des clients, le bilan carbone constitue souvent la première étape d'une démarche de développement durable. « Cela permet de travailler sur des points auxquels on n'aurait pas prêté attention », témoigne Jérôme Schehr, directeur administratif et financier en charge du développement durable au Fouquet's, hôtel pilote du groupe en la matière. C'est grâce à ça par exemple que nous avons décidé d'utiliser pour le linge client des produits tissés en France à partir de coton biologique. »
Au-delà des rotations moins fréquentes du linge de toilette, laissées à l'appréciation des clients, on voit se généraliser des systèmes de blanchisserie plus propres, des chartes d'achats responsables, de nouvelles normes de construction et de rénovation, des équipements (lampes, climatisation) basse consommation, le tri et la valorisation des déchets, des produits d'entretien « verts », des produits d'accueil écocertifiés... Accor teste le recours aux énergies renouvelables sur des sites pilotes ; dans le Groupe Concorde (Le Crillon, Le Martinez...), la restauration élimine de ses menus les espèces menacées et privilégie les produits locaux, si possible issus de l'agriculture biologique. « C'est l'un des chantiers les plus longs », observe la vice-présidente en charge du commercial et du marketing, Françoise Houdebine. Plus facile en effet à mettre en oeuvre au Martinez à Cannes qu'en plein Paris...
Les collaborateurs et la clientèle constituant des leviers essentiels en matière de développement durable, d'importants efforts d'information et de formation sont déployés en interne. Les clients, auxquels on ne peut guère imposer de contraintes, a fortiori dans l'hôtellerie de luxe, sont aussi sensibilisés. Au Fouquet's, ils peuvent choisir un taxi hybride, des produits de spa naturels et même jouer au golf sans quitter le toit de l'hôtel grâce à un simulateur dernier cri...
Si Accor a été récompensé par le World Travel & Tourism Business pour son programme Earth Guest, les groupes recherchent surtout la certification et les labels. La nouvelle classification hôtelière française intègre des critères de développement durable pour les cinq étoiles français et « pour la clientèle entreprises, notamment les participants étrangers aux congrès,
ces éléments sont devenus des critères de choix », assure Françoise Houdebine. En revanche, pour la clientèle individuelle, pas très sensible à cette thématique, la multiplication des labels risque de brouiller le message...

4° : Hôtels verts : 19 établissements touristiques ont obtenu en 2008, l'Eco-label européen "services d'hébergement touristiques", la marque officielle du tourisme écologique. En tout, ce sont déjà 30 établissements, chambres d'hôtes, hôtels, Hôtels club, résidences de tourisme, campings, centre de plein-air, village vacances qui ont le logo de la petite fleur.
L'Eco-label européen Hébergement touristique a été présenté lors du salon Equip'Hotel le 18 novembre 2008. 12 hôtels ont reçu le certificat.
Les consommateurs en quête de vacances écologiques sont de plus en plus exigeants. L'industrie du tourisme a compris qu'il était essentiel de répondre à leur attentes. L'éco-label européen services d'hébergement touristiques permet de valoriser les hébergements les plus respectueux de l'environnement et répond à une demande croissante des vacanciers pour un tourisme responsable et citoyen.
En matière d'excellence environnementale, ce label garantit les qualités suivantes :

- Une faible consommation d'énergie, d'eau, de déchets, l'utilisation d'électricité à base de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement.
- Le label encourage également la communication et l'éducation en matière d'environnement vis à vis des salariés et des clients.

5° : Icare, le festival du tourisme responsable : la 2ème édition du festival se tiendra à Brive-la-Gaillarde les 28, 29 et 30 Octobre 2011 parce que le tourisme est un enjeu économique majeur pour les territoires, parce que le Limousin et la Corrèze se définissent avant tout par l'accueil de ses habitants, ses paysages et nature préservés, parce que le tourisme doit être avant tout source de développement et non de nuisances, pollutions, ou confrontations des populations .Cette manifestation est un festival qui a pour objectif de sensibiliser le grand public et les professionnels du tourisme aux enjeux environnementaux, sociaux, éthiques et économiques du développement touristique.

6° : PACA : Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et le réseau régional des Chambres de commerce et d'industrie ont lancé une action collective pour sensibiliser les professionnels du tourisme de la région PACA. Cette action se traduit, entre autres, par un site spécifique www.magestour.com, véritable outil de travail pour mener et alimenter une démarche de progrès dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. Il présente des actions d'amélioration possibles en proposant des gestes simples à adopter au quotidien. Ce manuel est destiné aux hôtels, campings, restaurants, résidences de tourisme, villages de vacances, offices de tourisme, palais des congrès, gîtes, chambres d'hôtes, meublé de tourisme

7° : Réservez votre hébergement et plantez un arbre : Partir en vacances ou louer un logement en reboisant la planète : un concept innovant développé par la société de location de biens immobiliers ATC. D'abord mise en pratique pour son propre compte, l'entreprise a voulu élargir l'idée en s'associant avec deux partenaires de renommée internationale et en regroupant l'ensemble de leurs offres sur le portail ATC Concept : www.atc-c.com...Le portail ATC Concept offre un très large choix de locations résidentielles, de maisons de vacances et d'hôtels en Europe et dans le monde.

Sites web :

- http://tourisme-solidaire.uniterre.com
- http://www.actioncarbone.org
- http://www.agri-tourisme.org
- http://www.atalante.fr
- http://www.capfrance-vacances.com
- http://www.chamina.com
- http://www.chouettenature.com
- http://www.defermeenferme.com
- http://www.echoway.org
- http://www.ecotourism.org
- http://www.ecotourisme-magazine.com
- http://www.escursia.fr
- http://www.laclefverte.org
- http://www.ruralinfos.org
- http://www.saiga-voyage-nature.fr
- http://www.territorial.fr
- http://www.tourism-21.org
- http://www.tourisme-responsable.org
- http://www.voyageons-autrement.com
- http://www.voyagespourlaplanete.com



Transports

En moyenne, une voiture française reste 95% du temps à l'arrêt et un Français roule seul 90% de son temps. Belle invention donc …pour en rajouter dans le gaspillage et le dérisoire !

Michel Giran

La France a besoin d'un changement radical d'approche dans le domaine du transport , passant du principe du rattrapage autoroutier à un développement à grande échelle des transports alternatifs. Aujourd'hui, 83% des déplacements de personnes se font en voiture, 10% en train, et 1.5% en avion. En ce qui concerne le transport domestique de marchandises, la route assure 86% des trafics, le transport ferroviaire 12%, et le fluvial 2.3%.
Le paradigme actuel, fondé sur la priorité accordée aux infrastructures routières et autoroutières et sur le développement séparé des modes de transport doit être abandonné pour une logique de développement intégrée, multimodale, dans laquelle la route et l'avion deviennent des solutions de dernier recours imposées par l'état des technologies ou la géographie.

La capacité routière globale du pays ne doit plus augmenter, sauf pour éliminer des points de congestion et des problèmes de sécurité, ou d'intérêt local. Ce principe s'appliquera avec bon sens. Il s'agit aussi de réduire l'intensité énergétique des transports. L'objectif retenu est de réduire de 20% d'ici 2020 les émissions actuelles de l'ensemble des transports (pour les ramener au niveau de 1990).

Les transports sont une source de nuisances environnementales et sanitaires : 7% du PIB, 7% des emplois, 40% des investissements publics et près de 30% de la consommation d'énergie. Le secteur des transports est la source principale d'émissions de gaz et de substances polluantes dans l'atmosphère. En Europe, les transports sont responsables pour 22% des émissions de C02 dans l'atmosphère, pour 4% des S02 et pour 57, 7% des Nox

Une mutation radicale des transports (pénurie en pétrole prévue d'ici une cinquantaine d'année) semble nécessaire ... France Nature Environnement (FNE) relève à ce titre qu'en 2002, le budget lié à l'entretien et au développement du réseau routier était de 1443 millions d'euros, soit près du double de celui consacré à l'environnement (toutes thématiques confondues).

Pour un trajet équivalent de 10 kms, l'empreinte écologique annuelle d'une personne qui se rend à son travail est de:

- 120 m2 en vélo
- 420 m2 en bus
- 2.050 m2 en voiture

Cela confirme, à l'échelle d'une ville ou d'une collectivité territioriale, l'intérêt d'une politique de transport qui privilégie les transports en commun au détriment du « tout-voiture ». L'avion quant à lui ..est un dévoreur de ressources et un pollueur impénitent. Il produit 300 fois plus de gaz carbonique que le train sur une même distance. En préférant le rail aux airs pour un trajet de cinq heures, on va certes un peu moins loin mais on diminue son empreinte de 1 000 m2

L'essor des déplacements de personnes et de marchandises est de l'ordre de 5% chaque année en France. Le secteur routier se taille la part du lion (plus de 80%) au détriment des voies ferrées et navigables. Symbole du dynamisme et de la mobilité, le trafic routier constitue en même temps un des principaux défis écologiques :

automobiles et poids lourds prélèvent 65% de la consommation française de produits pétroliers (contre 34% il y a trente ans) ; l'augmentation de la circulation renforce les émissions de gaz carbonique (un tiers environ des rejets). En développant un « système global » fondé sur la mobilité, le transport routier précipite la société dans une spirale insoutenable. Il faut donc modifier l'offre de transport :

- En bridant la puissance des moteurs. Les rendre conformes aux limitations de vitesse réduirait d'environ 20% leur consommation et leurs émissions de gaz carbonique.
- En donnant la priorité au rail. : Les trains consomment moins d'espace et d'énergie, ils polluent peu.: Leur développement passe par l'extension des voies, des dessertes et des cadencements des trains express régionaux.
- En favorisant les transports en commun et les moyens de circulation douce douce. Augmenter l'offre en modes de déplacement collectifs (transports en commun) et individuels (marche, vélo) attractifs, efficaces et adaptés aux horaires des rythmes urbains.
- En taxant les véhicules les plus polluants polluants. Le coût du transport par poids lourd doit intégrer ses coûts indirects et les automobiles les plus gourmandes et les plus polluantes être mises à contribution selon le principe du pollueur-payeur.
- En réaménageant le territoire . Relocaliser les activités économiques, rapprocher les services, densifier de petites unités urbaines, organiser des circuits courts de distribution.

La nouvelle loi Grenelle 2 a entériné d'importantes obligations telles que l'affichage environnemental pour la filière Transports : Un décret fixera prochainement les informations à faire figurer pour éclairer les choix des consommateurs (carbone + autres). Il sera obligatoire dans un premier temps pour la filière Transports passagers, marchandises et déménagements et pour les autres, à titre expérimental , sera proposée la mise en place de l'affichage carbone des produits et emballages assorti d'autres indicateurs environnementaux, en vue d'une généralisation par décret, après 2012.

Bons exemples :

1° : Déplacements durables : La Région Ile de France, via l'ARENE, est l'une des régions françaises d'application du projet européen Provider qui vise à promouvoir les modes de " déplacements durables " auprès du public scolaire. L'ARENE encourage donc les établissements scolaires d'Ile de France à s'engager dans cette démarche qui utilise l'école en tant que lieu d'apprentissage d'une mobilité durable pour enfants, adolescents, et à fortiori pour parents et personnel d'encadrement. Ce projet tend à améliorer l'usage de l'énergie lors des trajets vers l'école en mettant en place des PDES (Plan de Déplacement pour les Etablissements Scolaires). L'ARENE encourage la généralisation de ces pratiques et la mise en réseau des exemples réussis d'économie d'énergie grâce aux PDES engagés (consultables sur www.allerverslecole.net). Des informations sur les modes de "déplacements durables", amusants et sûrs comme le pédibus ou le vélobus, ainsi que différentes propositions faites pour que le vélo, la marche, et les Transports collectifs séduisent davantage, y sont également disponibles

2° : Les incitations aux transports alternatifs se multiplient : Même la mairie de Toulouse et la communauté urbaine se convertissent aux déplacements doux et alternatifs. Une délibération a été votée à propos du plan de mobilité des employés (PME). “L'objectif est de proposer des solutions alternatives à la voiture tout, en incitant à une évolution des comportements des collaborateurs”, précise la communauté urbaine. Selon l'étude des ménages menée en 2004, 75 % des déplacements à Toulouse s'effectuaient en voiture (contre 56 % à Nantes et Bordeaux). La ligne B, le VélÔToulouse et bientôt du tramway devraient améliorer la statistique.

Au programme : développement du covoiturage, mise à disposition de vélos pliants et électriques, prise en charge de l'abonnement à VélÔToulouse pour l'employé qui choisit la bicyclette entre son domicile et son lieu de travail. Il est même prévu la diffusion d'un bulletin météo sur le site intranet pour favoriser la marche à pied !
“A Toulouse, on possède encore une marge de progression sur les moyens de déplacement alternatifs”, constate Valérie Vincent, conseillère en mobilité entreprise à Tisséo, qui incite depuis le début de l'année entreprises et

collectivités à adopter un plan de déplacement des entreprises (PDE). Depuis le début de l'année 2010, 34 entreprises (1 550 inscrits) ont adhéré à ce dispositif. Ce qui représente un potentiel de 66 000 salariés. L'avantage du plan est de proposer un covoiturage interentreprises. "Actuellement, notre site de covoiturage regroupe 1 800 personnes. Avec le système proposé par Tisséo, on espère doubler le nombre de bénéficiaires", explique Elberto Diaz, responsable du PDE au sein d'Airbus

3° : Livre blanc sur les transports à horizon 2050 : La Commission européenne programme le recentrage du TRM sur la courte distance et confirme le report sur le fer et le fluvial. Le marché devra se plier aux exigences de Bruxelles. La Commission européenne garde le cap sur le report modal en particulier le rail et le fluvial pour diminuer son impact sur l'environnement.
Constatant l'importance pour l'Europe de gagner en indépendance énergétique, la Commission place cette préoccupation au centre de son nouveau Livre blanc publié le 28 mars 2011. Cette "feuille de route pour une zone unique de transport européen" poursuit le même but que le précédent Livre blanc de 2001. Cette fois-ci, il s'agit de restreindre encore l'utilisation des carburants fossiles pour parvenir à une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à 1990... et à la résorption des problèmes liés à la congestion routière. Auparavant, il faudra atteindre en 2030 un ratio d'économies de gaz à effet de serre de 20% inférieur à celui de 2008 (soit 8% de plus que les niveaux de 1990).
Pour y parvenir, Bruxelles va développer toute une panoplie de mesures réglementaires et législatives selon le principe suivant : "en pratique, le transport doit utiliser moins d'énergie moins polluante, mieux exploiter des infrastructures modernes et réduire son impact négatif sur l'environnement". La Commission estime que le travail réalisé depuis 2001, notamment en matière de réseau transeuropéen, a fait ses preuves pour ce qui est de la "cohésion territoriale et de construction de lignes ferroviaires à grande vitesse".
Pour qu'en 2050, la moitié des transports interurbains de marchandises sur plus de 300 km emprunte la voie d'eau ou le fer, il faut rendre ces modes plus attractifs. "Des exemples dans certains États membres prouvent que le rail peut offrir une qualité de service", dit la Commission sans préciser lesquels. Ce qui nécessite des investissements "considérables" sur la voie ferrée comme en zones côtières, où il va falloir créer de nouveaux points d'entrée pour desservir les marchés européens afin "d'éviter d'inutiles trafics traversant l'Europe".
D'ici à 2020, un système européen d'information, de gestion et de paiement pour le transport multimodal, tant pour les passagers que pour le fret, devra être mis en place. La Commission devrait publier en 2011 des propositions pour un réseau principal multimodal européen, avec cartes et propositions de financement. D'ici 2012-2013, elle devrait également présenter un paquet ferroviaire modifiant profondément le cadre réglementaire du rail en termes de structures de gestion unique des corridors de fret.
Pour le grand export, la Commission veut optimiser le transport maritime et aérien tout en réduisant de 40% les émissions de CO_2 provenant des combustibles de soute. Pour le terrestre, Bruxelles mise sur le développement des systèmes de gestion intelligents afin de générer des économies de flux.

Où trouver l'argent ?
Dans les poches des utilisateurs, consacrés "pollueurs payeurs". Bruxelles présentera en 2012 un programme d'intégration des coûts externes dans l'utilisation des voitures particulières et, à terme, un élargissement de l'internalisation des coûts à tous les véhicules routiers (sauf ceux couverts par l'Eurovignette).Les recettes tirées de l'activité de transport doivent être affectées au développement d'un réseau intégré et efficient, insiste la Commission. La taxe carbone a un bel avenir européen !

4° : Mobilité alternative : Depuis quatre ans, Mobility Plus s'est engagé dans le développement de solutions de mobilité alternatives pour les collectivités et les entreprises. Mobility Plus les conseille et les accompagne dans la mise en place de leur démarche de mobilité, en poursuivant deux objectifs : améliorer l'accessibilité de sites et optimiser les comportements de déplacements (modes doux, autopartage, covoiturage, transport à la demande …). L'entreprise s'engage à concevoir un outil d'information sur la mobilité durable à destination des PME et des communes. Définie comme l'ensemble des voyages à plus de 100 km du domicile habituel, c'est la mobilité qui croît le plus rapidement et peut aggraver les problèmes liés à l'environnement.

5° : Nantes : Nantes, sixième ville de France (285 000 habitants), a réussi à créer une trame verte et bleue à l'aide d'un programme de gestion durable de l'eau, relevant ainsi les défis urbains d'une ville située sur deux cours d'eau importants (la Loire et l'Erdre). Plusieurs zones Natura 2000 et autres zones de conservation de la nature bordent la ville. La conservation de la flore et de la faune est également au centre des préoccupations des habitants. Nantes dispose en matière de transports d'une politique intégrée et durable établie de longue date, qui est orientée vers les transports publics et l'utilisation du vélo. Elle a aussi été la première ville française à réussir la réintroduction des tramways électriques. Sa politique ambitieuse dans le domaine des transports a permis de réduire la pollution de l'air, et un nouveau plan en matière de climat a pour objectif de diminuer de 25 % les émissions de CO_2 d'ici 2020. Une initiative originale en faveur de la santé des citoyens consiste en la mise en place d'un système d'évaluation du risque allergique sous la forme d'un «jardin de surveillance des pollens» expérimental.

6° : Parking intelligent : Toulouse teste le "parking intelligent", clé d'une ville où la voiture n'est plus reine : Tourner pendant des heures au volant de sa voiture en quête d'un stationnement, c'est terminé. Toulouse expérimente une technologie capable d'indiquer en temps réel aux automobilistes, sur leur téléphone mobile, les places disponibles. Pratique, mais pas seulement : cette "info trafic" appliquée au parking promet de devenir une arme de promotion de la ville post-automobile et des transports alternatifs, dans un univers urbain de plus en plus hostile aux voitures. Chaos automobile ordinaire devant La Poste du boulevard Lascrosses, à Toulouse : des voitures arrêtées partout, une contre-allée saturée, le moindre bout de trottoir pris d'assaut. Ordinaire ? Pas tant que ça. Quatre de ces places de stationnement sont, depuis quelques semaines, dotées de mouchards high-tech. Bientôt, tout un quartier en sera équipé. "Des capteurs placés sous le bitume détectent si une voiture est garée ou non et communiquent l'information à un central de gestion", explique Patrick Givanovitch, le directeur général de la société Lyberta, qui développe cette solution.
Sur l'écran de son smartphone, un plan du quartier affiche le statut de chaque stationnement : résidentiel ou de courte durée, libre ou occupé. Demain, c'est tout un bouquet de services que recevra le conducteur connecté. "On pourra lui indiquer la probabilité de trouver une place libre à son point de destination et l'avantage comparatif des transports en commun", indique M. Givanovitch, pour qui l'Homo automobilis est un acteur rationnel qu'il suffit d'informer.
L'enjeu est de taille. En raison de la saturation du stationnement, jusqu'à 10 % des véhicules en circulation dans les villes françaises cherchent simplement à se garer, selon le Centre d'études sur les réseaux de transport, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu). A San Francisco, cette part grimpe à 30 %, selon l'autorité municipale des transports. Autant de pollution, d'émissions de CO_2 et de bruit inutilement émis.
Au-delà du climat et de la qualité de l'air, la révolution du parking est synonyme, pour les villes, de reconquête d'un espace public soumis au règne automobile. "Le stationnement est désormais un outil de régulation des déplacements : les collectivités cherchent à équilibrer l'offre entre parking résidentiel, stationnement pour les salariés, arrêts de courte durée pour les commerces. Il faudra y ajouter des places spéciales pour le covoiturage, l'autopartage, les véhicules électriques...", explique Patricia Varnaison-Revolle, du Certu. Sans compter les emplacements réservés aux handicapés, aux livraisons.
L'électronique devra permettre de gérer cette complexité et de la faire respecter. "Avec un système de badge embarqué dans les véhicules et communiquant avec les capteurs au sol, on pourra savoir à distance si une voiture est garée sur la bonne place et si elle a payé son stationnement...", explique Alexandre Marciel, adjoint (PRG) au maire de Toulouse chargé de la voirie, qui a impulsé ce projet. Quand on sait qu'à peine un tiers des stationnements payants sont effectivement réglés, la tarification à la minute et les prélèvements automatiques autorisés par le parking communicant ouvrent aux collectivités des perspectives de recettes faramineuses. De quoi rendre rapidement rentable un équipement que Lyberta espère vendre aux collectivités au prix de 100 euros la place.

6° : TCSP : Plus de soutien aux métros : La deuxième ligne de tramway d'Orléans (11,8 km) est réalisée dans le cadre du premier appel à projets lancé en octobre 2008 par l'Etat en faveur des transports collectifs en site propre (TCSP) hors Ile-de-France. Un deuxième appel à projets a été lancé auprès des collectivités locales en mai 2010. "Le soutien accordé aux projets de métro sera plus affirmé et les transports en commun en site propre s'inscrivant

dans une démarche "EcoCités" bénéficieront d'une majoration de 5 % à condition de présenter des axes d'innovation et d'exemplarité", a précisé le Ministère. Les dossiers de candidature sont attendus pour octobre. La liste des projets retenus sera rendue publique en décembre 2010 et "les travaux devront ensuite être engagés entre 2011 et 2013", a-t-il rappelé. Le Grenelle vise un objectif de 1.800 kilomètres ligne de TCSP d'ici à 15 ans contre 329 kilomètres actuellement. 369 kilomètres de lignes nouvelles sont prévus dans le cadre du 1er appel à projets et concernent principalement des lignes de tramway et des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS).

7° : Transport de voyageurs : Une charte d'engagements et d'objectifs en faveur du développement durable et de la sécurité routière a été signée par le ministère du Développement durable, l'Ademe, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) en octobre 2009. Il s'agit de déployer, en concertation avec les différents partenaires, les actions déjà mises en oeuvre par le secteur du transport routier et d'inciter au déploiement de nouvelles actions au bénéfice à la fois des voyageurs, des entreprises, des salariés et de l'environnement.

8° : Transport urbain durable : L'État apporte 800 M à 50 projets de transports collectifs en site propre dans 36 agglomérations, hors Île-de-France. C'est le résultat d'un appel à projets lancé en 2008 et visant à accompagner la démarche de promotion de la ville durable du Grenelle Environnement.
Le ministère du Développement durable, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et une centaine d'entreprises de transport ont signé, depuis le 16 décembre 2008, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO_2 dans le transport routier de marchandises.
Cette charte, fondée sur le volontariat, engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, qui devrait permettre d'éviter l'émission de près de 90000 tonnes de CO_2 et la consommation de plus de 20 millions de litres de gasoil, 16 000 poids lourds étant concernés. apportent des solutions de transport sur mesure : deux projets d'extension de lignes de métro à Lyon et Marseille, extensions de lignes de tramway dans des capitales régionales, projets de bus à haut niveau de service, projet de funiculaire à Grasse…

9° : Verdissement du réseau autoroutier français : Cinq sociétés concessionnaires autoroutières se sont engagées, le 25 janvier 2010, dans un verdissement du réseau autoroutier français. Des travaux seront réalisés pour préserver des zones hydrauliques sensibles, protéger les riverains contre le bruit, sauvegarder la biodiversité, restaurer les aires de repos et réduire les émissions polluantes.

Sites web :

- http://antivoitures.free.fr
- http://ecocitoyens.ademe.fr
- http://www.22september.org
- http://www.antibagnole.com
- http://www.areneidf.org
- http://www.cityfreight.eu
- http://www.clean-auto.com
- http://www.covoiturage.com
- http://www.decroissance.org
- http://www.ecocompare.com
- http://www.eco-life.fr
- http://www.epomm.org
- http://www.iclei.org
- http://www.lemarchecitoyen.net
- http://www.polis-online.org
- http://www.smile-europe.org



Urbanisme

La mise en oeuvre du Grenelle Environnement dans le domaine de l'urbanisme s'articule autour de deux actions :

- L'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme exemplaires
- Le plan ville durable, qui a pour vocation de mettre en valeur les opérations exemplaires d'aménagement

Les pratiques et techniques de l'urbanisme découlent de la mise en œuvre des politiques urbaines (habitat, logement, transport, environnement, zones d'activités économiques et appareil commercial). Cette deuxième dimension recoupe la planification urbaine et la gestion de la cité (au sens antique du terme), en maximisant le potentiel géographique en vue d'une meilleure harmonie des usages et du bien-être des utilisateurs (résidents, actifs, touristes). L'aménagement urbain doit désormais placer au rang des objectifs prioritaires la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre , la maîtrise de la demande d'énergie, l'économie des ressources fossiles et le contrôle des dépenses d'extension des réseaux, fortement conditionnées par l'étalement urbain. En outre, l'éloignement de l'habitat conduit à des difficultés d'accès aux services et aux équipements publics. Intervenir en la matière contribue de façon essentielle à assurer l'égalité sociale aux populations concernées, souvent moins aisées, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité des territoires.

La mise en oeuvre du Grenelle Environnement dans le domaine de l'urbanisme s'articule autour de 4 axes :

L'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme exemplaires (SCOT notamment) en terme de prise en compte des problématiques du développement durable, en particulier à l'échelle de grands territoires de projet : la démarche « SCOT-Grenelle », destinée à accompagner 12 SCoT laboratoires a été lancée le 18 mars 2009, ces 12 « SCOT-Grenelle » ont fait l'objet d'un suivi rapproché durant l'année 2009 ...

Le plan ville durable a pour vocation de mettre en valeur les opérations exemplaires d'aménagement déjà initiées, et de susciter, de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la ville, la mise en oeuvre de véritables villes durables. Le plan Ville Durable a été lancé le 22 octobre 2008 par le Ministre d'État en conseil des Ministres : cette démarche regroupe plusieurs appels à projets et vise à interroger les problématiques et les pratiques du développement durable dans le contexte urbain, aux différentes échelles de la ville :
L'appel à projet EcoQuartiers s'inscrit dans un objectif de mise en place et d'animation d'un club opérationnel national ciblant l'identification et la diffusion des bonnes pratiques ainsi que la valorisation d'opérations d'aménagement durable exemplaires. 160 candidatures ont été enregistrées en 2009, à raison d'au moins un dossier par région. Le palmarès a été annoncé en novembre 2009
La démarche EcoCités vise à identifier et à mettre en oeuvre les stratégies innovantes de développement urbain ainsi que les pratiques exemplaires en matière d'aménagement durable à l'échelle des grands territoires urbains. Pour sa première édition, 13 projets ont été retenus en novembre 2009.

Bons exemples :

1° : Affichage publicitaire : De nouvelles règles pour encadrer l'affichage publicitaire dans l'espace public. Le projet de décret entérinant cette disposition de la loi Grenelle II est sur le point d'être publié. Les citoyens peuvent envoyer leurs observations au ministère de l'Ecologie jusqu'au 11 mars. Les associations soulignent la timidité du texte.Trois courtes semaines pour donner son avis. Le ministère de l'Ecologie a lancé, mercredi 23 février 2011, une consultation publique sur le projet de décret portant sur la modification de la réglementation de l'affichage publicitaire.
« Cette réglementation va enfin stopper la lente dégradation de nos paysages urbains et périurbains et améliorer notre cadre de vie et l'image même de nos villes », se réjouit dans un communiqué la ministre Nathalie Koscisuko-Morizet. Le décret, élaboré dans le cadre du Conseil National du Paysage, suite au vote en juillet 2010 de la loi Grenelle II, attend de passer cette dernière étape pour être publié. Il fixe de nouvelles règles « au niveau national en terme de surface des panneaux, de hauteur, de densité, d'économie d'énergie et de nuisances lumineuses » concernant les différents supports de publicité sur la voie publique. Les communes et intercommunalités pourront également élaborer des règlements locaux de publicité plus restrictifs que le règlement national, qui seront soumis à enquête publique.

2° : Politiques territoriales et urbanisme : Le Grenelle a identifié les collectivités territoriales comme étant des acteurs incontournables des politiques climat-énergie. A ce titre, les régions, départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération ainsi que les communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants doivent avoir adopté un plan climat-énergie territorial pour le 31 décembre 2012. Si cette obligation constitue une avancée majeure, il est regrettable que le texte de loi restreigne le champ d'action aux compétences de la collectivité et délaisse par conséquent l'approche territoriale. Autre biais majeur : l'obligation ne couvre pas l'ensemble du territoire français et met ainsi les communes et intercommunalités de moins de 50 000 habitants et les territoires de projet (pays, Parcs Naturels Régionaux), soit en pratique les territoires ruraux, sur la touche. Concernant l'urbanisme, de réelles avancées ont été obtenues avec la nécessité de prendre en considération la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)..

3° : Aménagement durable : L'aménagement durable en France ne bénéficie pas encore d'une méthode référence faisant consensus parmi les acteurs de l'urbanisme, comme peut l'être la démarche HQE® dans le domaine du bâtiment. Par comparaison, les opérations d'aménagement urbain doivent intégrer une plus grande diversité de thèmes à traiter (environnementaux, patrimoniaux, sociaux, sanitaires, paysagers…), avec des contextes et des échelles pouvant énormément varier selon les opérations. Dans ce contexte dégager une méthode complète avec un référentiel s'appliquant à tout type d'opération reste relativement complexe. Le manque de recul par rapport à ce

type d'opération en France fait également défaut à la création d'une méthode consensuelle. Actuellement il est possible de s'appuyer sur plusieurs méthodologies réalisées par différents organisme comme le CSTB, l'ADEME ou des associations de type Eco-Maires. Elles possèdent chacune leurs points forts et leurs faiblesses.

4° : Beaux arbres classés : C' est un peu comme une victoire des arbres sur la ville, de la nature sur l'urbanisation. Depuis 2006, la ville de Blanquefort préserve ses « arbres remarquables » en procédant à un classement qui permet de les inscrire au PLU et de les épargner lorsque de nouvelles constructions sont prévues là où ils ont poussé. Là où ils se sont enracinés durant des dizaines d'années. Ainsi, le Plan local d'urbanisme s'adapte-t-il à ces vénérables ancêtres, fleuron du patrimoine végétal de la commune. Selon Jacques Verdier, responsable des espaces verts, 45 spécimens situés principalement sur des terrains privés font aujourd'hui l'objet de ce classement ou sont en passe de l'être. Globalement, une centaine est déjà repérée.

5° : Chantiers : À Billère, comme ailleurs, les rues cabossées, les trottoirs défoncés, l'éclairage défaillant sont des récriminations récurrentes des habitants. Pour y répondre, la municipalité de Jean-Yves Lalanne a lancé un marché public de 990 000 € HT, en juin 2010. Remporté par Eurovia/Sogeba, cet important chantier de voirie touche toute la commune suivant un calendrier que les intempéries modifient, mais qui avance sûrement avec, à chaque fois, un effort de concertation préalable avec les riverains et les usagers. Il en est ainsi des trois chantiers en cours que le maire et son adjoint, Jean-François Montaut, ont visités sur le bas de Billère, accompagnés de Didier Larrousse, responsable voirie au sein des services techniques de la Ville. Sur la rue des Courreaux, la mairie a profité des travaux de mise en conformité des réseaux pour recalibrer les espaces et l'adapter à la réglementation sur les déplacements doux : trottoirs, bandes cyclables et voie de circulation des véhicules motorisés ont leur place respective.
Autre particularité du chantier, grâce à une démarche écoresponsable et une bonne coordination, les déblais « nobles » ont été utilisés en remblais sur le chantier de la rue Puymorens.
De plus en plus fréquentée, l'aire de stationnement des berges du Gave a, elle aussi, bénéficié d'un traitement majeur. 52 places ont été créées en préservant, au maximum, l'environnement exceptionnel du site. Le volet paysager à venir sera traité en régie par le service espaces verts de la commune.
Plusieurs choix techniques ont prévalu : des traverses en chêne pour délimiter les espaces, une butte végétale qui cachera le parking aux yeux des promeneurs, des fossés naturels drainants et une disposition qui autorisera l'installation d'un chapiteau.

6° : Plans locaux d'urbanisme : L'article 19 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement modifie sensiblement le régime juridique des plans locaux d'urbanisme. Les modalités d'application de ces nouvelles dispositions aux situations en cours (documents d'urbanisme approuvés et documents d'urbanisme en cours de révision) sont fixées par des dispositions transitoires figurant sous ce même article 19, dans un paragraphe V. En premier lieu, selon ces dispositions transitoires, il est prévu que l'article 19 du « Grenelle II » relatif aux PLU entre en vigueur « six mois après la publication de la présente loi », soit à compter du 13 janvier 2011.

En second lieu, s'agissant des documents d'urbanisme en cours de révision, la loi prévoit que « les dispositions antérieurement applicables continuent de s'appliquer lorsqu'un plan local d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision et que le projet de plan a été arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal avant la date prévue au premier alinéa », soit avant le 13 janvier 2011. Cette disposition explique qu'un certain nombre de collectivités publiques souhaitent arrêter leur projet de PLU avant le 13 janvier prochain.
D'autres dispositions concernent le régime juridique plus spécifique des PLU intercommunaux : « Les plans locaux d'urbanisme des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale compétent et le programme local de l'habitat de cet établissement demeurent applicables jusqu'à l'approbation d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Il en est de même du plan de déplacements urbains de l'établissement public de coopération intercommunale lorsque celui-ci est autorité organisatrice des transports urbains. Pendant un délai de

trois ans à compter de la date de publication de la présente loi, ils peuvent évoluer en application de l'ensemble des procédures définies par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation et la loi no 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs. Passé ce délai, toute évolution de l'un de ces documents remettant en cause son économie générale ne peut s'effectuer que dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme intercommunal ».

7° : Urbanisme durable : La création de la trame verte et bleue est un engagement phare du Grenelle de l'Environnement. Le Comité Opérationnel « Trame Verte et Bleue » (COMOP TVB), issu du Grenelle, a été chargé par l'Etat de définir les voies, moyens et conditions de mise en œuvre dans les meilleurs délais, de la Trame verte et bleue. Le mandat du COMOP TVB s'est achevé début 2010, avec la remise de trois documents, aujourd'hui disponibles dans une version consolidée par l'Etat :

Le premier, à l'attention des décideurs, présente les fonctions et enjeux de la Trame verte et bleue et les 10 grands choix stratégiques pour sa mise en œuvre ;
Le second est destiné aux services de l'Etat et aux régions, qui auront notamment à piloter l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (Ces schémas SRCE, qui doivent être élaborés avant fin 2012, contiennent notamment les mesures contractuelles permettant la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.). Ce guide présente notamment des recommandations méthodologiques pour l'élaboration de la Trame verte et bleue en région et analyse les aspects socioéconomiques associés ;
Le troisième s'adresse aux gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport de l'État.

Ces documents constituent une base pour l'élaboration des décrets d'application de la loi Grenelle 2 relatifs à la Trame verte et bleue, et notamment l'élaboration et l'approbation des orientations nationales. Il s'agit également de documents ressources pour les premières étapes d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique. La Trame verte et bleue prend en compte la capacité de dispersion des espèces sur des échelles de territoire différentes pour constituer un maillage de continuités écologiques. La bonne articulation des niveaux d'intervention (national, régional et local) est ainsi fondamentale pour garantir la pertinence de cette démarche. Il est donc nécessaire que les enjeux et orientations soient relayés à toutes les échelles par l'intermédiaire de différents documents de planification (orientations nationales / schémas régionaux (SRCE) / SCOT / PLU / documents encadrant les projets d'aménagement).

8° : Urbanisme durable : Lancement du référentiel du SMO HQE Aménagement : Dans la perspective du lancement de la certification pour les opérations d'aménagement durable prévu pour le 2ème trimestre 2011, Certivea met à disposition depuis le 7 décembre 2010 une version zéro du référentiel de certification, conforme au cadre générique HQE AménagementTM, fruit de la collaboration multi-acteurs mis en place par l'Association HQE. Une première version du Système de Management Opérationnel (v0) sera ainsi associée, après une campagne de tests sur des opérations d'aménagement, au référentiel de certification HQE Aménagement .Les Maitres d'ouvrages concernés peuvent dès maintenant demander un audit préliminaire de leur quartier auprès de Certivea permettant ainsi de faire reconnaitre leur engagement en faveur du développement durable mais aussi de participer activement à l'amélioration de ce nouveau document.
Ce SMO s'appuie sur la démarche HQE Aménagement et articule le management des différentes phases de l'opération d'aménagement autour de trois thématiques majeures :

- la concertation
- le pilotage
- l'évaluation.

Sites web :

- http://fr.wikipedia.org

- http://www.adequations.org
- http://www.apere.org
- http://www.areneidf.org
- http://www.designvegetal.com
- http://www.emploi-environnement.com
- http://www.energies-renouvelables.org
- http://www.greendesign.net
- http://www.hespul.org
- http://www.neomansland.org
- http://www.territorial.fr



Verdissement des administrations

Des commissions parlementaires dédiées au développement durable, avec une sous-commission environnement , ont été instaurées récemment à l'Assemblée nationale et au Sénat, obligatoirement consultées pour tout texte à portée budgétaire ou environnementale…

Les objections : « C'est aux gouvernements d'agir »

La prise en compte du développement durable dans le fonctionnement des administrations est née de la réflexion entamée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Elle a été précisée et affirmée au Sommet des Ministres de l'environnement du G7 en 1995.
Le terme anglo-saxon alors utilisé étant «Greening of government» a donné lieu à une traduction en français par «verdissement des administrations» puis "administrations éco-responsables". Le Verdissement était alors conçu comme un ensemble d'actions essentiellement techniques, visant à la maîtrise des impacts du fonctionnement de l'administration sur l'environnement ...
Son objectif était d'intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans la gestion du patrimoine et le fonctionnement des administrations, afin de participer à la préservation de l'environnement, réaliser des économies budgétaires sur le long terme, maintenir et créer des emplois, et diffuser de nouveaux comportements en montrant l'exemple à la population.
L'État peut agir sur ses propres émissions des Gaz à Effet de Serre à travers les administrations et les collectivités (moins de 10 % du total), mais aussi par la promotion de comportements responsables (non contraignante) et/ou par la voie législative (contraignante). Mais il faut un large consensus des entreprises et des particuliers pour légiférer et utiliser la coercition. C'est donc un effort parallèle de tous qu'il faut obtenir.

Extrait du "Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir" par Euromed Management [www.euromed-management.com] - Jean-Christophe Carteron et Des enjeux et des Hommes [www.desenjeuxetdeshommes.com] - Agnès Rambaud

Le Comité interministériel pour le développement durable du 13 novembre 2006 a adopté l'actualisation de la Stratégie nationale de développement durable. Dans cette stratégie actualisée , il est question de l'exemplarité des administrations publiques avec l'adoption d'un Plan national d'actions pour des achats publics durables, transmis à la Commission (DG1 environnement) le 22 mars 2007. Afin qu'une véritable dynamique puisse désormais s'engager, l'Etat doit montrer l'exemple et intégrer les enjeux du développement durable dans ses politiques publiques, comme dans son fonctionnement au quotidien. A cet égard, il convient notamment que les administrations limitent les impacts sur l'environnement de leurs activités, évoluent vers d'autres modes de consommation, et réduisent les gaspillages de toute nature.

Aujourd’hui, le principe d’éco-responsabilité s’inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.Il s’agit, non seulement de préserver l’environnement, mais également de contribuer à l’amélioration des conditions de travail ainsi qu’à la réalisation d’économies budgétaires.Il s’agit également de convaincre les personnels de l’Etat et des collectivités et, au-delà, l’ensemble des usagers, de la nécessité d’adopter d’autres comportements au quotidien. C’est dans cette logique d’action que le Ministère de l’écologie et du développement durable a souhaité créer et mettre en place son site dédié à l’éco-responsabilité.

Le travail d'exemplarité pourra alors se faire par une approche empirique dite d' "intégration des principes de développement durable dans la gestion des services" des structures et des collectivités. Pour cela elles pourront enrichir la démarche d'éco-responsabilité, de certains principes comme par exemple, la participation systématique des acteurs, la vigilance à la compatibilité des actions entre elles, la durabilité économique et sociale des actions....Sept domaines d'activité sont particulièrement concernés : l'énergie, l'eau, les déchets, les achats, les véhicules, le non-bâti (espaces verts, espaces naturels…), le bâti. Cette politique devra être accompagnée par une communication interne et externe (8ème domaine pris en compte).

Exemplaire dans le changement ! C’est le défi de toute collectivité locale qui s’engage dans un démarche de développement durable et qui va s’appliquer à elle – même ce qu’elle préconise pour tous. Elle montre ainsi l’exemple à ses partenaires institutionnels, aux entreprises, aux associations comme aux citoyens, l’objectif étant d’ouvrir la voie pour les associer tous. La recherche de l’exemplarité s’avère tout aussi incitative en interne. Sensibilisés et formés – quels que soient les fonctions et les postes – ce sont des élus et des agents convaincus qui pourront, à leur tour, mieux convaincre.

Bons exemples :

1° : Commande publique : La « commande publique» est un des leviers d'actions, désormais favorisé par le code des marchés publics, pour mettre en oeuvre le développement durable au sein des collectivités. Au-delà des approches globales de type Agenda 21, l'intégration du développement durable dans la commande publique apparaît ainsi pour nombre d'acteurs publics comme un outil de mobilisation progressif des services et du territoire vers une prise en compte plus large à terme du développement durable. C'est un levier économique puissant ; en effet, au niveau de la France, la commande publique représente environ 120 milliards d'euros par an, soit près de 15% du PIB.

2° : PNUE : Le Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) vient de retenir le cabinet de conseil Factea Durable pour mener une étude sur les politiques d’achats publics durables dans les pays développés, en voie de développement ou en transition. « L’objectif de cette enquête est de démontrer, à travers 8 études de cas, l’impact positif de l’achat public durable dans ces pays, bien évidemment d’un point de vue environnemental et social mais également au niveau économique, par exemple vis-à-vis des marchés fournisseurs, indique Pierre Ravenel, directeur de Factea Durable. Les cas recensés devront être facilement reproductibles, de manière à donner envie à toute entité publique dans le monde de facilement mettre en place une politique d’achats plus responsables. » Les résultats de cette enquête sont attendus pour septembre 2011. Le PNUE entend ensuite mener une campagne de communication où seront mis en avant les 8 exemples recensés par Factea Durable. Des entités publiques qui deviendront ainsi des références en matière d’achats publics durables à travers le monde.
Le Programme des Nations Unies pour l’environnement (United Nations Environment Programme – UNEP, en anglais) est un organisme créé en 1972 et dont les objectifs sont de coordonner les activités des Nations Unies en matière d’environnement, d’assister tous les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales et enfin

de promouvoir le développement durable.

3° : Nantes Metropole : Les responsables achats de Nantes Métropole ont annoncé, le 5 mai 2011, la publication d'un guide sur l'achat public responsable, rédigé avec le concours du centre des jeunes dirigeants (CJD) et intitulé "Vers la performance globale de la commande publique". Fruit d'une collaboration de deux ans entre les responsables de Nantes Métropole et la section CJD Nantes Atlantique, ce guide veut être un outil opérationnel pour la mise en œuvre de la performance globale du côté des achats publics. Il dresse une liste de propositions pour mener à bien une politique achats sous l'angle responsable : établir un arbitrage entre différents comportements économiques possibles ou encore établir un lien cohérent entre une démarche RSE et les labels existants. Ce guide marque la volonté du pouvoir adjudicateur de faire avancer la dimension responsable dans l'univers des achats publics. Elle est issue du constat selon lequel les achats publics, en France, constituent 10 % du PIB national. Ces résultats ont été obtenus grâce à une enquête réalisée par l'Observatoire des achats responsables (ObsAR). L'étude révèle également que 90 % des directions achats interrogées sont convaincues de l'intérêt stratégique des achats responsables pour les entreprises, comme pour les organismes privés.

4° : Achats publics de véhicules : A compter du 1er juin 2011, les procédures de commande publique devront prendre en compte les critères énergétiques et environnementaux des véhicules. Présentation du tout nouveau dispositif réglementaire. Les acheteurs publics et les délégataires d'un service public de transport de personnes devront désormais prendre en compte des critères énergétiques et environnementaux dans les achats publics de véhicules. Le nouveau dispositif réglementaire, constitué d'un décret et d'un arrêté, est paru au Journal officiel du 6 mai.

Cette obligation concerne les autorités adjudicatrices relevant de l'Etat ou des collectivités territoriales, qu'elles soient soumises au Code des marchés publics ou à l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics.

Elle concerne également les bénéficiaires d'une dévolution de service public de transport de voyageurs « lorsque les produits de la gestion et de l'exploitation, sur toute leur durée, sont d'un montant égal ou supérieur au seuil à partir duquel l'autorité responsable du transport doit recourir aux procédures formalisées pour la passation de ses propres marchés de fourniture », précise le décret. Les véhicules concernés sont les véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes ou de marchandises et ayant au moins quatre roues. Sont toutefois exclus les machines mobiles ainsi que les véhicules utilisés dans les chantiers, les carrières, les ports ou les aéroports ; de même que ceux utilisés par les forces armées, la protection civile, les services de lutte contre l'incendie et de maintien de l'ordre.

L'acheteur peut satisfaire cette nouvelle obligation en fixant des spécifications techniques relatives aux performances énergétiques et environnementales du véhicule.

Il peut aussi utiliser des critères liés aux incidences énergétiques et environnementales du véhicule sur toute sa durée de vie. L'arrêté interministériel, qui vient compléter le décret, précise ces critères. Il s'agit, au minimum, de la consommation d'énergie et des émissions de CO2, de composés d'azote et d'oxygène (NOx), de composés hydrocarbonés non méthaniques (HCNM) et de particules. Ces incidences énergétiques et environnementales peuvent être traduites en valeur monétaire afin d'être prises en compte dans la décision d'achat. L'arrêté détermine la méthodologie à appliquer pour procéder à cette monétisation. Sont ainsi indiquées les formules qui doivent être suivies pour calculer le coût de la consommation d'énergie, le coût des émissions de CO2 et le coût des émissions de polluants sur toute la durée de vie du véhicule. Le nouveau décret vient, d'une part, modifier le Code des marchés publics et, d'autre part, préciser le champ et les modalités d'application de l'article 12 de la loi du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne. Cette disposition législative transposait elle-même en droit français la directive 2009/33 relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie.

Sites web :

- http://www.adels.org

- http://www.ademe.fr
- http://www.administration-durable.gouv.fr
- http://www.ddrhonealpesraee.org
- http://www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
- http://www.novethic.fr



Villes et territoires

Il s'agit d'améliorer la conception des produits et de l'infrastructure urbaine

- En reflétant l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux dans le prix des transports routiers et aériens et en encourageant les transports publics.
- En implémentant des systèmes intégrés de réductions des déchets qui incluent au niveau municipal le recyclage et la réutilisation de ressources et qui s'efforcent en priorité d'empêcher le déversement de substances dangereuses dans la nature.
- En introduisant des conditions de design des bâtiments qui entraînent des réductions de déchets produits et de consommation d'énergie.

La terre se réchauffe et il faut agir vite, sans attendre, si on veut éviter de trop grandes conséquences irréversibles. La question de l'environnement apparaît comme majeure. On parle d'économie d'énergie et de chauffage, de recyclage, et la voiture ne devrait plus être utilisée. Mais les villes sont construites pour la voiture, à tel point qu'on ne peut plus s'en passer. Notre modèle de ville actuel, qui souffre déjà de la péri-urbanisation, est-il dépassé ? Peut-on simplement l'adapter par quelques mesures relativement simples, ou devons-nous repartir de zéro, sur un modèle radicalement différent?

Le concept de la ville durable qui, sans repartir de zéro, mais en faisant le constat des expériences du passé, prend non seulement en compte les problèmes environnementaux mais aussi socioculturels, et économiques. Il n'existe pas de définition à proprement dite de la ville durable, ni même un nombre de critères strictes à respecter. Chaque commune peut auto-déclarer son projet « ville durable », à partir du moment où elle a effectué une recherche en amont de la conception, incluant les grandes perspectives de celle-ci.

En effet, ce concept permet la remise en question des collectivités territoriales qui sont amenées à monter un tel projet de quartier, ou de rénovation de ville. Il introduit un questionnement d'ensemble, en amenant à réfléchir sur la durabilité de la ville, c'est-à-dire de son impact sur le futur, de son identité et de sa capacité à se maintenir dans le temps. Il est donc obligé d'y approprier un projet politique et collectif, à la fois ferme et ambitieux. La ville, le quartier, doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux, sans tomber dans le projet de haut standing élitiste. Au contraire, celui-ci appelle à une mixité sociale, qui reflète la société. L'essentiel des services y est disponible, et les habitants peuvent ainsi profiter du calme, de l'air, et de l'espace disponible.

La loi dite « Grenelle 2 » consacre quelques articles sur ce thème :

Art. 51 : Les maires de communes membres d'une communauté compétente en matière de voirie, pourront interdire, réserver à des catégories particulières de véhicules, limiter dans le temps, ou soumettre à paiement le stationnement des véhicules à moteur sur les voies publiques affectées à un service de transport public urbain (bus, tramways, métro, funiculaire…) et les trottoirs adjacents à ces voies. Le territoire doit être couvert par un plan de déplacements urbains.

Art. 63 : Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants où plusieurs périmètres de transports urbains existent, les autorités organisatrices des transports urbains et interurbains doivent assurer la coordination des services de transport qu'elles organisent sur le territoire de l'agglomération.

Art. 64 : Sous certaines conditions et hors d'Ile-de-France, les Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) pourront instituer une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation
des terrains nus et des immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ; de même, pour l'Etat et les régions lorsqu'il y a réalisation d'infrastructures ferroviaires. L'Etat affectera le produit de la taxe au budget de l'agence de financement des infrastructures de transport de France. Côté AOTU,

celui-ci est destinée exclusivement au financement de la réalisation, du réaménagement ou de la modernisation des équipements et infrastructures de transport.

Art. 65 : Les agglomérations de plus de 300 000 habitants dotées d'un plan de déplacement urbain (PDU) approuvé prévoyant la réalisation d'un transport collectif en site propre pourront demander à expérimenter un péage urbain. Autorisé par décret en Conseil d'État, celui-ci sera alors institué pour une durée de trois ans. Les collectivités ou leur groupement devront établir et publier une étude d'impact du projet de péage urbain après concertation avec les parties concernées. La loi conditionne le péage urbain à la mise en place préalable d'infrastructures et de services de transport collectif susceptibles d'accueillir le report de trafic lié à l'instauration du péage.

Le secteur de la construction devra également engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.

- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques
- Renforcer le code de l'urbanisme en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durables des territoires et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, le renforcement et le verdissement des outils de planification (DTADD1 , SCOT2 et PLU3…).
- Autoriser le dépassement des COS4 jusqu'à 30% si les bâtiments concernés sont particulièrement performants en matière énergétique.
- Généraliser les SCOT à l'ensemble du territoire d'ici 2017, pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle, avec des documents de planification déclinés en fonction des spécificités locales.

Nature en ville : Le plan restaurer et valoriser la nature en ville est l'un des engagements du Grenelle Environnement, repris dans la loi de programme du 3 août 2009 et dans le plan ville durable dont il constitue l'un des quatre volets. Les objectifs sont l'adaptation au changement climatique, l'amélioration énergétique, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement, la création de lien social, le développement des jardins solidaires, le maintien de la diversité biologique…Autant de services que la nature en ville rend parfois déjà sans qu'il y paraisse et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Bons exemples :

1° : Agriculture urbaine. : Que faire des friches industrielles laissées en désuétude ? Aux États-Unis, plusieurs usines abandonnées sont reconverties en ferme d'agriculture urbaine. Objectif : produire des aliments sains à proximité des villes et de manière quasi auto-suffisante, tout en créant des emplois. Reportage à Milwaukee dans une ferme en aquaculture. Consommer du poisson provenant du lac Michigan comporte un « risque élevé ». En cause : le haut niveau de pollution des grands lacs nord-américains, hérité de l'activité industrielle. Les perches ont même disparu de l'écosystème du lac. Pourtant, certains restaurants de Milwaukee (Wisconsin) sont désormais en mesure d'en proposer des fraîches issues d'une ancienne usine... reconvertie en ferme.
À proximité de l'immense lac Michigan, une ferme urbaine s'est lancée en 2009 dans l'élevage de poissons et de légumes en aquaculture. Le lieu est improbable – une ancienne usine rachetée à un fabricant d'équipementier minier au sud du centre-ville – mais le potentiel de production est considérable. Entre ces quatre murs de béton, James Godsil est un homme heureux. « Nous avons reproduit une véritable zone humide », se félicite l'un des fondateurs de Sweet Water Organics, qui signifie « Eaux douces biologiques ».

2° : Agriculture urbaine bis : A Detroit, la rouille vire au vert. La ville symbole de la «rust belt» américaine, la capitale déchue de l'automobile, voit fleurir des milliers de jardins dans ses arrière-cours, ses parcs et ses terrains vagues.L'agriculture urbaine fournit déjà durant la saison jusqu'à 15% des besoins en fruits et légumes de la ville.

BE Green, 1er concept de mobilité urbaine 100% écologique : Le secteur des transports doit faire face à une demande croissante de mobilité des français et à la nécessité de réduire son incidence sur l'environnement. Les transports représentent 27 % des émissions de gaz à effet de serre et 17 % de la consommation d'énergie au niveau national.
BE Green, comme « Bus Electrique Green », est le nouveau concept de mobilité urbaine 100% écologique, lancé par le transporteur privé Autocars Dominique.
Ce bus est le premier mini bus « propre » homologué en France, 100% électrique à émission carbone nulle. Il s'intègre sans nuisance atmosphérique ou sonore dans le tissu urbain et peut transporter jusqu'à 22 personnes avec un accès aux personnes à mobilité réduite. Sa batterie Lithium-polymère lui confère une autonomie de 120 km et il s'adapte parfaitement à la conduite en ville. Le résultat est sans conteste : 0 émission de Co2 (contre 10 tonnes de co2 / an pour un minibus Diesel) et aucun élément n'est à recycler (huile, embrayage, filtres…). BE Green, c'est aussi une alternative écologique parfaite au transport urbain traditionnel (transport saisonnier, navettes de personnel d'entreprises…) pour les entreprises et les collectivités.

3° : Bruxelles déclare la guerre aux voitures : Le gouvernement bruxellois a déclaré la guerre à la voiture dans la capitale. Les ministres ont trouvé un accord en Septembre 2010 sur le plan Iris 2 des déplacements. L'objectif est de diminuer de 20% d'ici 2018 le nombre de voitures qui circulent dans la capitale afin de faire face à une circulation de plus en plus difficile. "Avec l'augmentation de population attendue à Bruxelles, près de 170.000 habitants en plus d'ici 2020, il est évident que nous devons bien sûr assurer la fluidité si possible de l'automobile, mais nous devons aussi veiller à ce que la ville ne soit pas asphyxiée par l'automobile", a souligné Charles Picqué (PS), ministre-président de la Région bruxelloise.
Sous réserve des modalités de financement de l'opération, la première alternative prévue par le plan est la construction d'une ligne de métro sur l'axe nord-sud vers Schaerbeek, d'ici 2018. Une option qui ne convainquait pas franchement les Verts. L'extension vers Uccle n'est abordée qu'en termes d'études. Une étude va aussi être lancée sur l'opportunité d'organiser un service public de bus scolaire assuré par la STIB.
Afin de renforcer la fluidité de la circulation, le plan adopté donne aussi le feu vert de la Région pour une réduction de 16% des emplacements de stationnement en surface pour autant que cette diminution soit compensée hors voirie. Les modalités d'application concrète de ce dispositif devront être peaufinées dans le plan régional de stationnement. L'option du péage urbain fera l'objet d'une étude d'ici la fin de la législature.
Les ministres bruxellois ont également marqué leur accord de principe à la tarification intelligente au kilomètre parcouru pour les automobiles afin de diminuer les petits déplacements. "C'est quelque chose que l'on va étudier en tenant compte des heures de file, des quartiers où il y a trop de voitures qui empêchent que l'on puisse aménager d'une meilleure façon l'espace public", a commenté Brigitte Grouwels, ministre bruxelloise des Travaux publics et des Transports .

4° : Capteurs à Dunkerque : Dunkerque est une ville portuaire. Si le port meurt, toute la ville, tout le monde sera asphyxié économiquement. Mais les chiffres ne sont pas catastrophiques.
Atmo déploie davantage de capteurs à Dunkerque, sur la Côte d'Opale et dans toute la région Nord-Pas-de-Calais que dans d'autres endroits. Ces capteurs sont très utiles, ils ont par exemple permis de démontrer que l'air du centre-ville de Calais était pollué à cause des ferries.
A Dunkerque, nous surveillons particulièrement les usines Seveso. » Ces usines sont en effet particulièrement polluantes...
« Oui, et je rappelle que notre travail est de surveiller la qualité de l'air. Quand le seuil est dépassé, nous lançons une alerte, informons les mairies et la sous-préfecture. En revanche, seul le sous-préfet a le pouvoir d'arrêter l'activité d'une usine. Notre mission s'arrête à la surveillance et la prévention. » L'impact de la pollution de l'air sur la santé est indéniable et le site internet de la Ville permet à celui qui le souhaite de surveiller l'air de Dunkerque.

5° : Chauffage des bâtiments municipaux : En 2009, alors que le contrat de maintenance du chauffage des bâtiments municipaux et communautaires arrivait à échéance, la ville et communauté d'agglomération de Montluçon a souhaité marquer son engagement en faveur du développement durable en souscrivant, pour la 1ère

fois en Auvergne, un contrat de performance énergétique.
Par ce contrat, qui va plus loin que les prescriptions du Grenelle de l'Environnement, l'opérateur s'engage non seulement à réduire très sensiblement la consommation énergétique, mais également à améliorer les performances des bâtiments pour éviter les déperditions, à travers des investissements conséquents en termes d'isolation, de choix des systèmes de chauffage ou des énergies, y compris renouvelables. Signé en janvier 2010 pour une durée de 10 ans avec Dalkia, filiale de Veolia Environnement et EDF, le CPE a ainsi entraîné, sur 94 sites montluçonnais, plus de 170 actions d'amélioration telles que l'installation de chaudières à condensation, de pompes à chaleur, le raccordement de gymnases au réseau de chaleur, le recours à l'énergie bois pour certains groupes scolaires, à l'énergie solaire pour les cuisines centrales, le changement des portes et fenêtres et le raccordement de 69 sites à un équipement de gestion technique centralisée.
Enfin, parce que le développement durable passe également par une maîtrise des coûts, le CPE permettra de réaliser une économie d'énergie de 16,45 % pour la Ville, et de 26,47 % pour la Communauté d'Agglomération.
Sur la durée du contrat de performance énergétique, les actions d'économies d'énergie permettront d'éviter le rejet de 5 500 tonnes de CO2 (550 tonnes par an). Cette quantité représente l'équivalent CO2 absorbé sur un an par 6 000 hectares de forêt (arbres adultes), soit 55% de la surface de la forêt de Tronçais.

6° : Eclairage urbain durable : Luci (Lighting Urban Community International), un réseau international de plus de 60 villes et 30 professionnels, a signé sa charte de l'éclairage urbain en faveur du développement durable.
«Le marché de l'éclairage urbain, qui répond à des exigences techniques fortes et présente une valeur ajoutée importante, a toujours été attractif et dynamique», explique Christophe Richon, directeur marketing produit éclairage extérieur chez General Electric. «Mais on observe actuellement un vrai mouvement, sur un marché traditionnellement conservateur», ajoute-t-il. «Les maires ont de plus en plus conscience de l'apport de l'éclairage pour l'attractivité de leur ville, la perception des habitants en matière de sécurité, la mise en valeur de leur patrimoine architectural ou des lieux de vie nocturne», souligne Marc de Jong, en charge du marché professionnel chez Philips. «Si les choses évoluent rapidement depuis quelques années, c'est surtout pour limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie», observe Isabelle Corten, architecte et urbaniste lumière en Belgique. La réglementation européenne et le Grenelle de l'Environnement en France poussent aussi dans cette direction. «Ce marché représente une opportunité de croissance significative», confirme Marc de Jong. De 1 milliard d'euros aujourd'hui pour l'éclairage extérieur (qui comprend aussi les routes et autoroutes) Philips compte ces prochaines années sur une croissance de 8 à 10?% par an, qui devrait aussi être soutenue par le fort développement urbain en Asie.
Côté collectivités, l'éclairage public pèse lourd dans les finances locales. À Lyon, (68.000 points de lumière), il atteint 6 millions d'euros uniquement en fonctionnement. Or sa reconfiguration «?peut entraîner de 30?% à 60?% d'économies d'énergie, selon la situation de départ?», affirme Christophe Richon

7° : EcoCité [http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-laureats-des-EcoCites.html] : La démarche EcoCité, avec la participation de nombreuses grandes agglomérations françaises, réussit d'emblée son entrée dans le paysage de l'aménagement et de l'urbanisme. Elle fait écho aux préoccupations des acteurs locaux, tant publics que privés, bien conscients que le développement des grands territoires urbains nécessite aujourd'hui une plus grande cohérence des actions, et que celles-ci s'exercent à des niveaux et à des échelles multiples.

8° : Mal voyants : Beauvais mène une politique volontariste pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer et accéder au maximum de lieux en toute sécurité. L'Agenda 21 de la commune intégre ces préoccupations à travers plusieurs aspects :

- améliorer l'accès aux services de la Ville et aux transports par le développement des enregistrements audio et la déclinaison en braille des documents publiés par la Ville
- favoriser l'accès aux lieux de culture et de détente, notamment en appliquant les normes d'accessibilité lors des travaux d'entretien et de réaménagement des locaux municipaux ;
- susciter l'implication d'autres acteurs locaux dans cette politique (bailleurs sociaux, associations,

commerçants…)

L'ensemble de ces aménagements représente un coût d'un million d'euros financé intégralement par la municipalité.
Pour ne citer que quelques actions : la direction des Espaces Publics a conçu un prototype de passage sécurisé surélevé, éclairé en hauteur et au sol et équipé de façon à permettre aux personnes handicapées de doubler le temps de passage alloué grâce à une télécommande. Sept passages pour piétons de ce type ont été installés en 2003-2004. Par ailleurs, la Ville et les bailleurs sociaux se sont engagés à réaliser les travaux nécessaires pour l'équipement adapté des logements. La Ville favorise au maximum l'intégration à l'école, au collège, au lycée puis à l'université des enfants et des jeunes qui sont handicapés ou malades, notamment par l'amélioration des conditions d'accessibilité aux bâtiments chaque fois que cela est nécessaire

9° : Nice Côte d'Azur sur les sentiers de la "ville durable intelligente" : A travers l'élargissement de l'expérimentation de Cagnes-sur-mer sur la collecte de données environnementales (bruit, pollution, température, vent, etc.) transmises par des "candélabres communicants", Nice Côte d'Azur vise la création d'un observatoire de l'écologie urbaine pour une "ville durable". C'est le contexte du protocole de principe signé vendredi entre Stéphane Richard, DG de France Télécom Orange et Christian Estrosi, ministre de l'industrie et président de NCA.
La signature du protocole de principe, Villa Masséna : de gauche à droite, Eric Ciotti, président du Conseil général, Stéphane Richard, Directeur général de France Télécom Orange, Christian Estrosi, ministre de l'Industrie et président de Nice Côte d'Azur, Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales de l'opérateur.
C'était au départ une petite expérimentation qui a démarré en 2007 à Cagnes-sur-mer, sur le bord de mer : une dizaine de capteurs, à partir d'une soixantaine de candélabres, transmettent des données environnementales sur le bruit, l'air et le climat, données mises à disposition sur le site internet de la ville. Mise en place avec Orange Labs de Sophia Antipolis, cette expérimentation a grandi en 2009. Nice Côte d'Azur, la communauté urbaine qui a pris alors la compétence de la voirie, a élargi le périmètre.
Elle l'a fait passer à 40 hectares, un périmètre incluant le boulevard Kennedy sur la largeur de l'hippodrome et 1,5 km de l'avenue de Nice entre hippodrome et Cros-de-Cagnes, soit une bonne partie du front de mer de la commune. Les capteurs ont été multipliés, ils se sont diversifiés (compteurs d'eau, sonomètres, stations météo, etc) et le nombre de candélabres "communicants" par réseau radio est monté. Ce qui a permis de tester en "grandeur nature", une architecture de télécommunications capable de superviser l'intégralité des capteurs existant sur une ville.
D'où le lancement d'une phase dite 3. Elle prévoit un nouvel élargissement du périmètre (de 40 il passera à cent hectares), des capteurs supplémentaires pour monter à 300 et la mise en place de nouveaux services comme la télé-relève de compteurs de gaz ou d'électricité, la disponibilité de places de stationnement, l'arrosage automatique, la surveillance de la pollution côtière ou de la pollution des sols et nappes phréatiques, la mesure de la houle, etc..

10° : Pollution atmosphérique en ville : La pollution atmosphérique en ville en raison du trafic routier est une problématique qui préoccupe au plus au point les particuliers, les associations, mais aussi les autorités publiques. Avec les premières Assises de la qualité de l'air qui ont eu lieu les 6 et 7 avril 2011, l'occasion fut donnée de dresser un état des lieux et d'apporter des réponses.
La pollution des véhicules en milieu urbain devient de plus en plus problématique. Parmi les initiatives se voulant efficaces, l'idée de limiter l'accès aux grandes villes aux véhicules polluants va connaître une expérimentation dès 2012, et ce pendant 3 ans avec les ZAPA (Zones Prioritaires Pour l'Air). L'idée est d'établir au préalable une classification des véhicules selon leur niveau de pollution, avec une nomenclature allant de A à D. Les deux-roues, les voitures, mais aussi les poids-lourds et les utilitaires sont concernés par ces tests qui se dérouleront dans huit agglomérations françaises (Paris, Saint-Denis, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nice, Aix-en-Provence). A noter que c'est une démarche volontaire, et que les communes participantes pourront imposer des limitations " à la carte " (types de véhicules, quartiers...).
Ces idées ne datent pas d'hier, la plupart de ces recommandations étant déjà apparues lors du Grenelle de l'Environnement. Par ailleurs, d'autres villes européennes se sont déjà engagées sur la circulation urbaine des véhicules polluants. C'est notamment le cas à Stockholm depuis 1996, et plus récemment à Londres, Copenhague

ou encore Prague.

11° : Six villes vont tenter la vie sans voitures polluantes : Paris et cinq autres agglomérations ont été choisies par le ministère de l'Environnement pour tester l'interdiction de circuler de certains diesels, et peut-être des 4x4 en 2012.
Mieux respirer en ville grâce à l'interdiction des voitures polluantes. Une idée simple qui devrait être expérimentée début 2012 dans six agglomérations tests (ville de Paris, Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune) choisies par le ministère de l'Écologie et du développement durable. Ainsi, les voitures les plus polluantes, type vieux véhicules Diesel ou 4x4, seront interdites de circulation dans une zone délimitée dénommée la Zapa, Zone d'actions prioritaires pour l'air.
Objectif: lutter contre la pollution générée par le trafic routier et ses conséquences sur la santé humaine. «La pollution de l'air diminue l'espérance de vie de neuf mois pour chaque Français et l'exposition aux particules fines causerait 40.000 décès chaque année», précise Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie.
Les agglomérations retenues pour participer à l'expérimentation devront maintenant plancher sur les contours de leurs Zapa. Un comité de pilotage, en coordination avec les directions régionales de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui pilote le projet, se mettra en place début 2011. Tout au long de l'année il travaillera pour définir les solutions les plus adéquates à mettre en œuvre dans chaque agglomération. Le coût et les modalités d'identification des véhicules autorisés à circuler dans la Zapa, seront notamment discutés. L'idée d'un filtrage des véhicules grâce à la mise en place d'une vignette où à l'aide d'un système de vidéosurveillance pourrait être proposée par certaines agglomérations.
Les imprudents qui ne respecteraient pas l'interdiction de circuler pourraient se voir affliger une amende, comme c'est le cas en Allemagne qui a mis en place ce type de dispositif. «Nous voulons accompagner les personnes dont les véhicules sont concernés. Il n'est pas exclu qu'une prime leur soit allouée pour le renouvellement de leur véhicule ou que les transports urbains leur soient accessibles gratuitement», précise Joëlle Colosio, chef du service qualité de l'air à l'Ademe en charge du projet.

12° : Territoire à énergie positive : Un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Ce modèle n'est pas théorique : plusieurs territoires européens ont déjà atteint cet objectif. En France, de nombreux acteurs se mettent en mouvement en faveur de cette transition énergétique : ils souhaitent maintenant se constituer en réseau pour accélérer et renforcer leur démarche.
Le réseau des territoires à énergie positive rassemble de manière informelle des acteurs du monde rural au croisement des thématiques de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement. Il est composé de 3 collèges : porteurs de projet, collectivités locales et structures de soutien.
L'objectif du réseau est de faciliter, à travers des échanges entre ses membres, la mise en route de politiques énergétiques globales dans les territoires ruraux et de participer à l'enrichissement mutuel des connaissances et compétences des différents acteurs, issus de cultures variées.
Les membres du réseau partagent des objectifs communs : autonomie énergétique, développement local, résilience du territoire, gestion économe, solidaire et de long terme des ressources, préservation de l'environnement, cohésion territoriale

13° : Urbact : A mi-parcours, le programme d'échanges entre les villes européennes continue à évoluer dans le sens d'une plus grande intégration des projets au niveau local.
Faire travailler les villes européennes de concert pour trouver des "solutions concrètes, nouvelles et durables, qui intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain". Telle est l'ambition de la deuxième phase du programme Urbact (Urbact II), lancé en octobre 2007 par la Commission.
Le programme est aujourd'hui implanté dans 255 villes de 29 pays – les 27, la Suisse et la Norvège – et dispose d'un budget de près de 69 millions d'euros pour la période 2007-2013. Plus des trois quarts de ce budget proviennent du Fonds européen de développement régional (Feder).Chaque projet Urbact regroupe 6 à 12 partenaires – ville, région, université, centre de recherche, secteur privé... – traitant des questions urbaines. Ces

partenaires travaillent ensemble au sein de groupes de travail ou de réseaux thématiques pour des durées respectives de deux et trois ans.A ce jour, 44 grands projets ont été mis en place pour la période 2007-2013. Sept d'entre eux ont reçu le "label Fast Track", que la Commission remet aux projets associant les autorités de gestion de programme opérationnel et qui répondent à ses priorités, énoncées en octobre 2006.

14° : Ville durable : mode d'emploi : Effet de mode ou urgence écologique, l'objectif « ville durable » est aujourd'hui inscrit dans presque tous les projets municipaux. Mais pour passer du discours aux actes, pour mettre en œuvre un projet grandeur réelle, il est parfois difficile de savoir par où démarrer, et comment répondre en parallèle à toutes les obligations du développement durable. Faut-il transposer les expériences de projets d'autres collectivités? et comment les adapter? Faut-il au contraire engager une démarche globale d'agenda 21, toujours longue à produire de l'effet ? Comment arbitrer entre plusieurs objectifs vertueux? Comment mobiliser les partenaires privés ? Comment conduire, sur un même territoire, le casse-tête de la superposition de démarches, concertations publiques, plans de développement durable, PLU, PDU et autre plan climat, sans démobiliser agents et habitants ?
Le présent ouvrage se veut un guide pragmatique et concret pour les décideurs locaux, administratifs et élus des collectivités qui souhaitent impulser un projet de ville durable.
Fort d'une longue pratique des collectivités locales, il recense les étapes et les outils, et présente des exemples de démarches et des modèles de documents. À la fois catalogue et guide analytique, il identifie les principales difficultés et les conditions de réussite, et préconise des solutions et des méthodes.

15° : Villes lentes : Le soleil se couche sur les vignes de Charentes, la vendangeuse rentre au garage chez Bernard et Monique Moreau. Une fin de journée ordinaire au pays du cognac... jusqu'à l'arrivée des amis et voisins, les bras chargés de plats maison, de raisin frais pressé, de légumes du jardin. Voilà le hameau de Deuville réuni pour un apéritif "slow food". L'occasion rêvée pour le maire, Véronique Marendat (Nouveau Centre), d'expliquer à ses administrés pourquoi leur commune de Segonzac vient de devenir la capitale française... de la lenteur.
Slow Food Fondée en 1989 pour défendre alimentation de qualité, respect de l'environnement et dynamisme des communautés locales, l'organisation Slow Food revendique 100 000 membres dans 1 300 antennes locales (les "conviviums") de 150 pays. Slow Food France affiche 4 000 sympathisants dans 45 conviviums.
Cittaslow Créé en 1999 à Greve in Chianti, en Toscane, le mouvement réunit 140 villes de 21 pays, comme Bra (Italie), Ludlow (Grande-Bretagne), Katoomba (Australie), Levanger (Norvège), Fairfax (Californie), ou **1°** Uberlingen (Allemagne). La plupart comptent de 10 000 à 20 000 habitants. La municipalité est la première de France à adhérer à Cittaslow, le réseau international des "villes lentes". Inspiré du slow food, le mouvement est né en Italie en 1999 et promeut une gestion municipale centrée sur la qualité de vie, l'économie de proximité, le respect des paysages..., en réaction aux zones commerciales et industrielles, à l'étalement pavillonnaire et au tout-voiture devenus l'ordinaire d'un urbanisme débridé. Cette révolution tranquille compte de plus en plus de partisans. Cent quarante villes de 21 pays ont déjà adhéré à cette charte de 70 obligations. On trouve des villes lentes dans toute l'Europe, mais aussi en Australie, en Corée du Sud, en Turquie, au Canada...

Sites web :

- http://cdurable.info
- http://citeres.univ-tours.fr
- http://i.ville.gouv.fr
- http://www.ademe.fr
- http://www.almwla.org
- http://www.citiesalliance.org
- http://www.codatu.org
- http://www.collectif-asah.org
- http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- http://www.enpc.fr

- http://www.iaurif.org
- http://www.ifu.univ-paris8.fr
- http://www.ign.fr
- http://www.initiativesdd.org
- http://www.inta-aivn.org
- http://www.oliceo.fr
- http://www.piarc.org
- http://www.resovilles.com
- http://www.sustainable-cities.org
- http://www.territorial.fr
- http://www.univ-paris12.fr
- http://www.urbadoc.com
- http://www.urbamet.com
- http://www.urbandata.org/fr/
- http://www.ville.gouv.fr



Zones humides

Dans les années 90, suite à la pression d'une coalition composéE de 41 organisations , le gouvernement fédéral a élaboré le plus ambitieux programmes de restauration de zones humides dans le monde, approuvé par le Congrès en 2000. Etalé sur trente ans, doté d'un budget de 8 milliards de dollars, le programme « Comprehensive Everglades Restoration Plan / CERP» vise à stopper le déclin, à restaurer l'écologie des Everglades , le plus grands marais des USA .

Une définition des zones humides a été établie par la convention de Ramsar du 2 février 1971, relative aux zones humides d'importance internationale, en tant qu'habitats des oiseaux d'eau : "Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres"En France, une autre définition des zones humides a été donnée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : "On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Les zones humides sont des lieux d'enjeux multiples. Ces milieux accueillent une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques. Ils jouent un rôle important dans la régulation du régime des eaux ou l'épuration des eaux. Dans les cas extrêmes, les dégradations de zones humides conduisent à des risques d'inondations ou de sécheresses accrus, à une épuration naturelle des eaux réduite et à une détérioration des milieux naturels.

Le terme "zone humide" recouvre des milieux très divers : les vasières, marais et lagunes littoraux, les prés salés, les prairies humides douces, les marais doux, les mares temporaires ou permanentes, les forêts alluviales, les tourbières, … Ce sont des milieux intermédiaires entre le milieu terrestre et le milieu aquatique qui ont une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- Présence d'eau au moins une partie de l'année
- Présence de sols hydromorphes (sols saturés en eau)
- Présence de végétation hygrophile, composée d'espèces adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau.

L'exploitation économique des zones humides, souvent ancienne (chasse, pêche, agriculture, extraction de tourbe ou de sel,…), a connu un essor considérable au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Parallèlement, le développement de l'urbanisation et des infrastructures routières et fluviales s'est accru.
Une régression des zones humides, constatée dans divers pays, touche aussi la France. Entre 1960 et la fin des années 80, sur 76 zones humides françaises étudiées :

52 zones ont été partiellement dégradées (perte d'au moins 10% de leur surface et/ou altération significative de leur fonctionnement) ;
12 zones ont été massivement dégradées (perte de la moitié de la superficie et/ou altération majeure de leur fonctionnement). Parmi ces dernières, les causes principales de la dégradation sont les aménagements portuaires, l'intensification agricole, l'aménagement fluvial (hydro-électricité et navigation).

Globalement, les milieux qui ont le plus fortement régressé sont les prairies humides, les landes humides, les ripisylves et les forêts alluviales ; viennent ensuite les tourbières, les marais. Dans le même temps, la superficie des eaux stagnantes est en progression (création de plans d'eau de loisirs notamment).

Bons exemples :

1° : Parc National de Zones humides : Neuf parcs nationaux protègent actuellement déjà des écosystèmes (Loi du 14 avril 2006). Le Grenelle s'est engagé à lancer une stratégie complémentaire de protection sous 10 ans de 2% supplémentaires par 3 nouveaux parcs, centrés sur 3 écosystèmes peu représentés : un parc terrestre et marin méditerranéen ; un parc de feuillus de plaine (entre Champagne et Bourgogne) ; un parc de zones humides (qui couvrent actuellement seulement 3 % du territoire national, et sont menacées). Trois sites sont sur les rangs : en BROUAGE (littoral atlantique) ; dans le Val d'Allier Nord ; …dans la Basse Vallée du Doubs . Le choix du site définitif sera établi par le gouvernement en 2011, après des consultations menées sous la responsabilité des Préfets. La mise en place d'un groupement d'intérêt public (GIP)définira de façon plus précise le zonage et le territoire se dotera d'une Charte. Le périmètre d'étude couvre 71788 ha, situés essentiellement en Franche Comté (en aval, départements du Doubs et du Jura) et rejoint la confluence avec la Saône à Verdun s/Doubs. Il concerne 93 communes. Il englobe une myriade d'étangs, souvent associés à la forêt et aux prairies. Les sites communautaires (Natura 2000 (1), ZPS, APPB, réserve nationale…) représentent environ 50% du périmètre et les ZNIEFF I & II environ 70 %. Le « cœur » (2) doit constituer une zone d'au moins 10 000 ha.
Les interventions humaines sur les rivières à forte dynamique fluviale Doubs, Loue, Clauge, Orain..) et leurs milieux associés (digues, recalibrages, biefs, enrochements..) ont malgré tout préservé un hydrosystème de grande vallée, devenu rare en France et en Europe, vivant au rythme d'étalement des crues. La continuité amont/aval assure encore la continuité d'une trame bleue de 160 km, devenue cependant fragile. La pérennisation et l'amélioration de cet écosystème dépendent des évolutions d'activités humaines : agriculture, pisciculture, sylviculture, gestion de l'eau, tourisme…. Mais ces activités dépendent elles aussi de cette richesse écologique et paysagère qui fournit des services d'une grande valeur : épuration de l'eau, écrêtement des crues, offre de biodiversité, régulation du climat, façonnement du paysage, richesse des sols.

2° : Zone humide détruite : En 2009, à Plélo, une entreprise effectue des travaux de remblaiement sur son terrain, dans le cadre d'un projet de centrale d'enrobé. Or, ces travaux ont été entrepris sur une parcelle classée en zone humide. En janvier2010, par arrêté, le préfet met donc en demeure l'entrepreneur de déposer un dossier de régularisation ou de remettre en état le site. Une injonction qui était restée lettre morte...
«Il n'y a pas besoin de classement en zone humide pour être considéré comme telle et donc protégé juridiquement, avait réagi Gilles Huet, d'Eau et Rivières. Ce qu'il a fait est en contradiction avec tout ce qui est fait pour

préserver la qualité des eaux».
L'entreprise a été condamnée à 15.000 EUR d'amende, dont 5.000EUR avec sursis, et son PDG à 2.500 EUR d'amende, dont 1.000EUR avec sursis avec obligation de remise en état des lieux et astreintes journalières.

3° : Zone Libellule : La « Zone Libellule » est une zone de «LIberté Biologique Et de LUtte contre les poLluants Emergents». Imaginée par Lyonnaise des Eaux avec le concours d'acteurs régionaux (universités, entreprises spécialisées dans la biodiversité, …), elle a pour objectif d'éliminer les micropolluants résiduels des eaux usées avant leur rejet dans la nature. Mise en place en Languedoc-Roussillon en 2009, cette zone naturelle représente un condensé de différents types de zones humides abritant des plantes qui vont filtrer et épurer les eaux à la sortie d'une station d'épuration pendant une dizaine de jours. Cet espace constitue un véritable réservoir de biodiversité dans lequel Lyonnaise des Eaux y a favorisé une faune et une flore propres à la région par la plantation d'espèces endémiques. Implantée sur 1,7 ha, cet espace fera l'objet d'un suivi écologique pendant trois ans et sera visitable par les écoles et le grand public, tel un jardin botanique.

Sites web :

- http://eurowet.brgm.fr
- http://www.pole-lagunes.org
- http://www.ramsar.org
- http://zones-humides.parcs-naturels-regionaux.fr